



HAL
open science

Le monde social de l'Insertion par l'Activité Économique : histoire, enjeux identitaires et perspectives critiques

Bernard Balzani

► **To cite this version:**

Bernard Balzani. Le monde social de l'Insertion par l'Activité Économique : histoire, enjeux identitaires et perspectives critiques. Sociologie. Université de Lorraine, 2022. tel-03927401

HAL Id: tel-03927401

<https://hal.univ-lorraine.fr/tel-03927401>

Submitted on 6 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



**UNIVERSITÉ
DE LORRAINE**



LABORATOIRE LORRAIN
DE SCIENCES SOCIALES

HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES EN SOCIOLOGIE

LE MONDE SOCIAL DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

HISTOIRE, ENJEUX IDENTITAIRES ET PERSPECTIVES CRITIQUES

(TOME II)

Membres du jury :

Madame Béji-Bécheur Amina, Professeure des Universités en sciences de gestion, Université Gustave Eiffel, Rapporteur

Monsieur Bode Ingo, Professeur de politiques sociales, Université de Kassel, Examineur

Madame Corsani Antonella, Maitresse de Conférences - HDR en sociologie, Université Paris 1, Rapporteur

Monsieur Jacquot Lionel, Professeur des Université en sociologie, Université de Lorraine, Président

Monsieur Lallement Michel, Professeur du CNAM, Titulaire de la chaire d'Analyse sociologique du travail, de l'emploi et des organisations, Cnam, Paris, Garant

Madame Moulévrier Pascale, Professeure des Universités en sociologie, Université de Nantes, Rapporteur

Bernard Balzani

LE MONDE SOCIAL DE L'IAE : HISTOIRE, ENJEUX IDENTITAIRES ET PERSPECTIVES CRITIQUES

« Réfléchir l'état présent d'une société et de ses savoirs dans l'horizon d'une émancipation à venir est un geste qui, par définition, demande toujours à être réitéré. »

(Louis Carré, 2013, à propos de l'ouvrage de Jean-Marc Durand-Gasselin, *L'École de Francfort*, 2012)

« (...) la recherche m'a permis de me libérer des principaux déterminismes qui pesaient sur moi au départ, (...) »

(Noiriel, 2018, 12)

Bernard Balzani

LE MONDE SOCIAL DE L'IAE : HISTOIRE, ENJEUX IDENTITAIRES ET PERSPECTIVES CRITIQUES

SOMMAIRE du TOME II

UNE HDR APPUYEE PAR LA RECHERCHE EMPIRIQUE EN SOCIOLOGIE	7
CHAPITRE INTRODUCTIF	13
CHAPITRE I. UN MONDE SOCIAL ENTRE SOLIDARITE AUPRES DES PLUS DEMUNIS ET MOBILISATION DE CEUX-CI COMME MAIN-D'ŒUVRE TRES ELOIGNEE DE L'EMPLOI	45
CHAPITRE II. FRONTIERES ET ACTIVITE PRIMAIRE DU MONDE SOCIAL DE L'IAE	95
CHAPITRE III. LES TECHNOLOGIES DU MONDE SOCIAL DE L'IAE : VERS UNE MANAGERIALISATION DE L'ACTION DES SIAES	175
CHAPITRE IV. LUTTE POUR LA RECONNAISSANCE SOCIALE ET RECHERCHE IDENTITAIRE SINGULIERE DANS LE MONDE SOCIAL DE L'IAE : LA FIGURE DE L'ENTREPRENEUR DE SOLIDARITE	221
CHAPITRE CONCLUSIF - PERSPECTIVES CRITIQUES POUR UN PROGRAMME DE RECHERCHE SUR LES ACTIVITES D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE	277
BIBLIOGRAPHIE	297
INDEX NOMINE DES AUTEURS	313
TABLEAUX, ENCADRES ET SCHEMAS	319
ABREVIATIONS ET SIGLES	321
ANNEXES	327
TABLE DES MATIERES	381

Bernard Balzani

LE MONDE SOCIAL DE L'IAE : HISTOIRE, ENJEUX IDENTITAIRES ET PERSPECTIVES CRITIQUES

Une HDR appuyée par la recherche empirique en sociologie

Mes premières recherches mobilisées dans ce mémoire ont été menées dans les années mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit/deux milles quatre, dans le cadre de l'Unité Mixte de Recherche (UMR GREE-ADEPS, *Politique sociale*, n° 7003), *Groupe de Recherche sur l'Éducation et l'Emploi* (GREE), laboratoire de recherche qui a posé un jalon important au développement de la sociologie du travail et de l'emploi de la décennie des années 1990, tant du point de vue théorique que méthodologique, à l'occasion de la publication de *La construction sociale de l'emploi en France* (Friot et Rose, 1996). Mes travaux s'inscrivent dans le projet d'approcher cette sociologie du travail et de l'emploi, les avancées de mes prédécesseurs (et contemporains pour certains) sous l'angle d'une approche de type socio-histoire (Noiriel, 2006) qui proposent de développer une pratique de recherche unifiante, réflexive et ancrée (fondée) sur un travail de terrain n'ayant pas pour seul objet les acteurs intervenant dans le « métier de l'IAE » mais aussi les autres groupes sociaux (acteurs des politiques publiques, bénéficiaires et opinion publique, partenaires économiques...) et qui n'omet pas l'action et les jeux en son sein.

L'analyse de ce monde social singulier, ses évolutions et mises en tension, est notamment présente dans les recherches sur les logiques des acteurs du « secteur de l'insertion » (Balzani, 2004) sur le bassin d'emploi de Longwy - et de son espace transfrontalier – dans le cadre de l'appel à projet de recherche de la MIRE en mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit, *Produire les solidarités : la part des associations* (Deshayes, Balzani et Friot, 2000), des quartiers et « zones urbaines sensibles » comme Metz-Borny ou encore, à nouveau, Longwy en deux milles trois dans le cadre d'un appel à projet de la DRTEFP Lorraine, *Le processus de professionnalisation dans les structures de l'IAE Le cas de deux territoires : Metz-Brony et Longwy* (Balzani et al., 2004), des bassins de vie de Thionville, Folschviller en Moselle (Balzani, 2003) et de certains territoires en PACAC, Pays de Loire à l'occasion de la recherche du Céreq, *La professionnalisation des permanent des associations intermédiaires : de la solidarité citoyenne à l'emploi qualifié ?* dans le cadre de l'appel à recherche de la MIRE, déjà cité plus haut (Balzani, 2003 ; Legay, 2001). Dans la même période et tout au long de la décennie, au sein de l'UMR, devenue une Formation de Recherche en Évolution (FRE) puis Équipe d'Accueil (en deux milles neuf), l'équipe s'est intéressée à la construction des formes de l'emploi, des groupes sociaux au sein de l'emploi et du salariat, notamment sur certains des territoires cités plus haut et étendu à la Bretagne et à l'Ile-De-France, à l'occasion d'une recherche portant sur l'accompagnement dans et vers l'emploi dans le cadre d'un appel à recherche lancée par la

Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (DARES) en deux milles six, *L'accompagnement vers l'emploi et l'accompagnement dans l'emploi, L'accompagnement vers l'emploi. Acteurs, pratiques, dynamiques* (Balzani et al., 2008) que Mathieu Beraud (et Annie Eydoux, 2009) ou Sophie Divay (2009) ont synthétisé pour la revue *Travail et Emploi* (2009, n° 119).

Dans cet environnement, j'avais notamment suivi, dans la thèse de doctorat de sociologie, plus de trente parcours d'emploi de permanents du monde social de l'IAE et près de quarante-cinq monographies de SIAE (dont quinze de manière approfondie), en menant une analyse croisée des transformations des formes de l'emploi et des évolutions des territoires^(a) (Balzani et Ferry, 2008 ; Balzani et Deshayes, 2007) et de la dynamique de développement des lieux d'exercice de l'activité primaire du monde social de l'IAE, sans oublier le rôle d'intermédiation de l'emploi que les SIAEs réalisent, à la fois du point de vue général et localement dans ce que Jean-Luc Deshayes nomme un « territoire (...) 'octroyé' par les politiques publiques » (2022). Les travaux évoqués cumulent des observations de type ethnographiques, de nombreux entretiens de salariés, d'intermédiaires de l'emploi (missions locales, agence locale pour l'emploi - ALE - ou d'administrateurs d'association également, principalement des présidents d'association.

Au plan de la structuration institutionnelle de la recherche, ma participation à des projets de recherche européen, régionaux à contribuer, à la fois à envisager mon objet au regard de configurations sociales-nationales autre que celles de l'Etat-providence à la française (Pays-Bas, Portugal, Espagne et Italie dans le cadre de TRESEGY, *Toward a social construction of an european youthness : experience of inclusion and exclusion in the public sphere among second generation migrated teenegers*– 2006/2009), et plus localement au niveau des territoires de proximité (comme la Lorraine et l'Alsace en deux milles huit et deux milles neuf, lors de la recherche *Les organisations de l'économie sociale et solidaire et la question de la qualité de l'emploi en Alsace et Lorraine*, ou encore l'espace transfrontalier *Lor-Sar-Lux*, entre deux milles douze et deux milles vingt) mais aussi des institutions de la recherche (Céreq, DARES, MiRE) et de l'animation des politiques publiques (OREFQ, 2006/2008 ; DIESES et SGAR des régions Lorraine et Alsace, 2008/2009).

Cette décennie de travaux de recherche s'est poursuivie lors de la période suivante, les années deux milles dix et deux milles vingt, par des travaux conduits à partir d'une double logique : la poursuite d'une démarche de recherche autour de l'objet et l'élargissement de la réflexion et des travaux vers des mondes sociaux « en proximité », dans « l'entrecroisement » avec le

monde social de l'Insertion par l'Activité Économique, ceux du travail social et de la sociologie de la gestion, en maintenant actif le principe méthodologique de l'interdisciplinarité, au sein des sciences sociales.

Cette activité scientifique s'est développée dans plusieurs axes de recherche au sein du 2L2S, en articulation avec l'enseignement que j'assurai dans le cadre de ma composante, l'Institut d'Administration des Entreprises de Nancy (IAE Nancy) et mes responsabilités de diplôme dans la filière *Management des Organisations des Secteurs Sanitaire et Social* (MOSSS). Les séminaires sur l'Etat social (2012/2014) de l'axe *Politiques et travail*, suivi du séminaire OGPM dans l'axe *Travail et Politiques* ont alimenté et soutenu des travaux de recherche qui ont permis d'approfondir à la fois la dimension du territoire (déjà travaillé à l'occasion du programme INSERLOR (Balzani *et al.*, 2009, 2007), et ont appuyé les travaux de recherche des projets INTERREG IV (2008/2011 ; 2012/2015) et INTERREG V (2016/2020), au sein de la Maison des Sciences de l'Homme de Lorraine (*CIRCOU*, 2013/2014 ; *Vers de nouveaux modes de gouvernance et de régulation territoriale : l'exemple du Pays Barrois*, 2014/2015) mais aussi des travaux de masterant (Creusat, 2011/2012) dans le cadre du diplôme *Management de l'Insertion par l'Activité Economique* (MIAE, aujourd'hui MOI). Tout comme l'axe *Travail Emploi et Politiques Sociales* (TEPS) et son séminaire, entre deux milles dix-sept à aujourd'hui, ont alimenté les travaux conduits dans le cadre de la démarche *Synergies* sur le territoire du Grand Nancy (CD 54) et de *Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée* (TZCLD) de Bulligny dans le pays toulois.

Les données (très souvent qualitatives) et matériaux constitués (près de quinze recherches) sous-tendent les développements proposés dans le mémoire d'HDR. Trois d'entre elles appuient plus précisément le travail réflexif engagé (*cf.* annexes 2, 3 et 4), auxquelles il faut ajouter la production des mémoires d'étudiants que j'ai dirigés dans le cadre de mes responsabilités de diplômes en Master (MIAE, puis MOI ; MESS, puis MOSS) au sein de la filière MOSSS que je co-anime depuis deux milles dix-huit avec un collègue gestionnaire, de l'IAE Metz.

Je me suis efforcé de tenir ensemble, de manière équilibrée mais dans une approche critique de mon objet, un questionnement sur les registres de l'action et les modes de pensée des acteurs du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique.

Des indicateurs dans une perspective socio-historique ont été élaborés pour prendre en compte les processus de construction-déconstruction et reconstruction à l'œuvre pendant la période de

métamorphose de ce monde social singulier (de la figure idéale-typique de l'*entrepreneur de solidarité* aux figures multiples de l'entrepreneur de solidarité).

Une diversité de méthodes d'investigation et d'analyses ont été pratiquées dans une sociologie ouverte, à la fois à d'autres domaines au sein de celle-ci (sociologie des organisations, de l'emploi, sociologie de la gestion...) et à d'autres disciplines (Histoire, Sciences sociales, Sciences du travail social et de l'intervention sociale).

Des tentatives d'articuler la caractérisation de ce monde social singulier et des problématiques liées à une interrogation sur les pratiques en œuvre dans les lieux du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique, sur les jeux des acteurs de ce monde (en privilégiant les salariés permanents et plus particulièrement les dirigeants), sur le sens de ce type de production de connaissances, les conditions de valorisation et de dissémination (*cf.* mon CV, en annexe, dans le tome I).

Un terrain, le monde social de l'Insertion par l'Activité Économique, vécu sur une longue durée dans une position particulière d'enseignant-chercheur qui s'emploie à mettre en débat ses analyses dans des formations, des séminaires, des conférences ou encore des recherches-actions en cours au moment où je finis de rédiger l'HDR (comme les recherche-action *La démarche Synergies au service des publics en difficultés sociales et professionnelles du territoire du Grand Nancy*, 2019/2022 ; *Territoire d'Insertion et d'inclusion (T2I)*, dans le cadre d'un collectif de chercheurs – Picote – entre deux milles dix-neuf et deux milles vingt-deux).

Le travail d'HDR permet, comme j'essaye de le rendre concret dans les réseaux de recherche (AIFRIS, GIS HYBRIDA-IS) et un collectif d'acteurs-chercheurs comme Picote, un retour sur une expérience longue de recherche et la possibilité d'envisager des projets de recherche futurs qui s'appuient sur cette vie de recherche depuis la fin de mon DEA en mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept. Cette méthode permet de croiser des matériaux (historiques et contemporains à l'HDR) très riches, propre à un travail fin de type socio-historique où la variété des approches choisies et mises en œuvre reste soucieuse des individus (parfois considérés comme de simples populations-cibles des politiques publiques – *cf.* l'annexe une du chapitre III qui propose une fiction sur le sujet) et des interactions entre toutes les partie-prenantes du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique.

Enfin, le travail réalisé dans l'HDR repose sur le principe de l'analyse croisée des données collectées, attentive à la construction de figures idéal-typiques et d'indicateurs de cette production située dans le temps et dans l'espace social (dans lequel je suis également en interaction au regard de ma propre biographie, comme je le montre dans le tome I). L'approche

par la socio-histoire et l'interactionnisme méthodologique d'Anselm Strauss, d'Howard Becker, comme les approches philosophiques appliquées à la matière sociale, d'André Gorz et d'Axel Honneth, me permettent de me dégager des logiques essentialistes et existentialistes que j'aurai pu avoir sur l'objet étudié, du fait d'une proximité longue avec le sujet, en garantissant un regard scientifique (et critique) tout au long de ce travail.

L'entrepreneuriat de solidarité et ses différentes configurations apparaissent alors comme constitutives de l'histoire de ce monde social qu'est l'Insertion par l'Activité Économique et qu'il sera nécessaire de poursuivre. Il constitue à l'évidence aujourd'hui un axe d'interprétation heuristique foisonnant (au sens d'une accumulation de richesses de sens et de valeurs) du processus de transformation d'une idée « privée » (au sens de Max Weber, concernant certains acteurs pionniers et des premières initiatives qui ont suivi dans les années suivantes) à celle de l'expression d'une solidarité « pilotée », « octroyée » (Deshayes, 2022), au niveau local, celui du territoire de vie des acteurs, par les politiques publiques d'insertion (Balzani et Cervera, 2022).

Note de l'Avant-propos

a. Les travaux de recherche ont donné lieu à un travail monographique des territoires et de ses acteurs : de Metz-Borny (2007), dans le cadre du projet européen TRESEGY) et de Longwy (Rapport de recherche pour la MIRE, 2000). Ils ont alimenté les travaux généraux dans le cas du programme européen et ont permis la production du rapport final dans le second cas.

Bernard Balzani

LE MONDE SOCIAL DE L'IAE : HISTOIRE, ENJEUX IDENTITAIRES ET PERSPECTIVES CRITIQUES

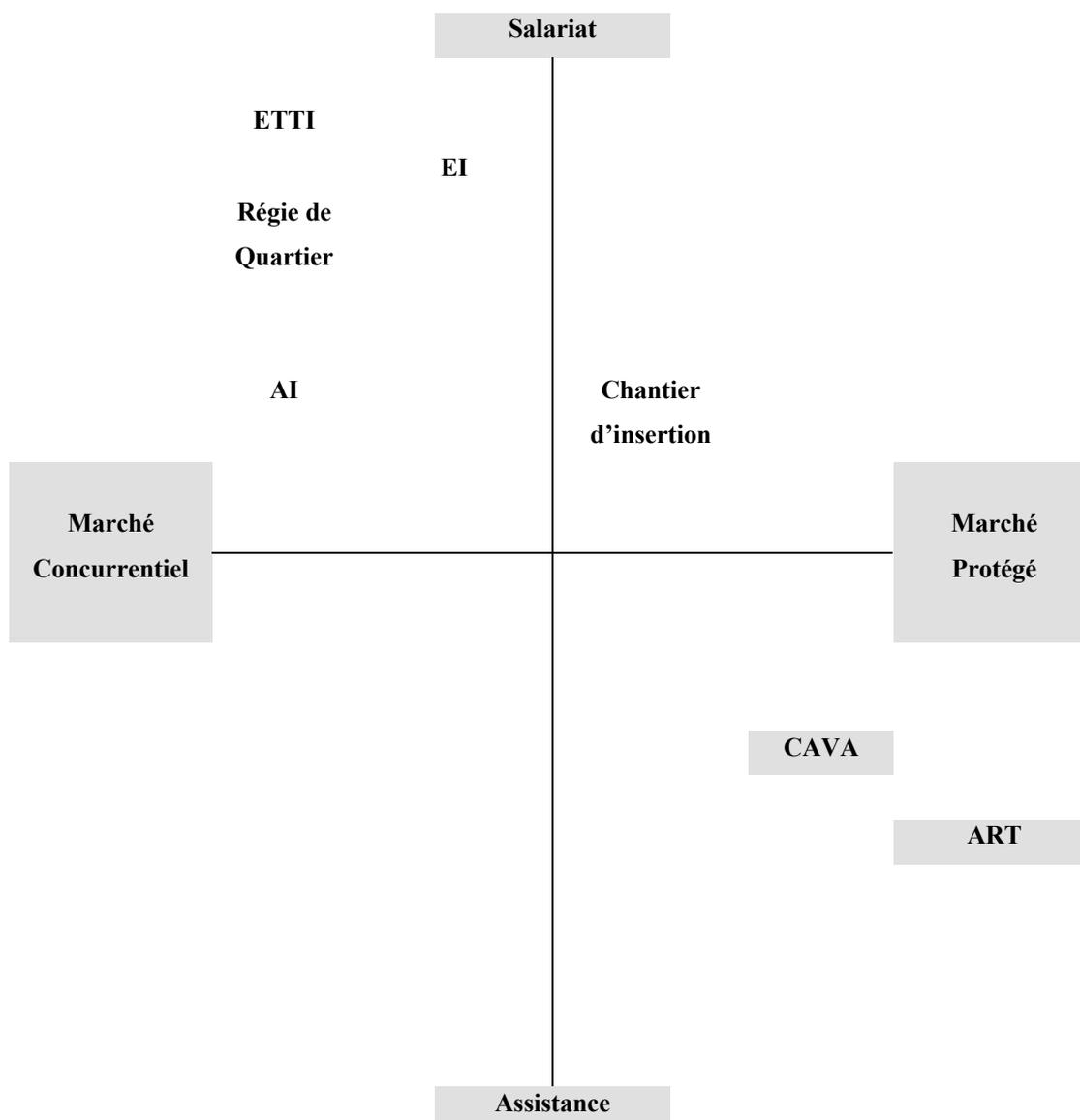
Chapitre introductif

Depuis la soutenance de la thèse en deux milles trois, mon travail de recherche s'appuie sur l'hypothèse que l'Insertion par l'Activité Économique (IAE) est un monde social composite qui a traversé plusieurs périodes historiques de transformation tant sur le plan des représentations (instrumentalisation par les pouvoirs publics, persistance d'une certaine incompréhension de l'opinion publique quant à l'action publique à conduire auprès des populations actives au chômage, impuissance de l'action des acteurs de l'Insertion par l'Activité Économique, déni de reconnaissance des dirigeants...) que celui de l'efficacité des outils mis en œuvre dans ces organisations et qui produisent une « crise »^(a) de sens chez les acteurs engagés dans des tensions qui « décomposent et recomposent » ce monde social. Je formulais, en deux milles trois, l'idée de la mise en place d'un espace de gestion de la précarité, dans une logique d'encadrement d'une population en marge de la société salariale. La situation a-t-elle changé ? Quelle réalité a encore cet élément central de la conclusion de deux milles trois ?

Les travaux conduits et leurs traductions dans la littérature scientifique, que j'ai contextualisé dans les pages qui précèdent et que je présente dans le tome annexe à ce mémoire, ont constitué une première série de jalons de cette réflexion au regard de cette hypothèse et que je parachève dans ce mémoire pour l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR).

La figuration que j'avais élaboré pour la thèse m'a finalement servi de guide pendant près de dix ans en positionnant les différents segments de ce monde social que représentent les Structures de l'Insertion par l'Activité Économique (SIAEs) au croisement de deux axes d'enjeux et de tensions structurels : un axe horizontal allant du marché concurrentiel au marché protégé et un axe vertical allant de l'assistance au salariat pour les acteurs des SIAEs, comme le montre la figure 1, *Le monde social de l'IAE*^(b), ci-dessous. Je précise, du point de vue méthodologique, que cette figuration tente de montrer les tensions que traversait le secteur de l'Insertion par l'Activité Économique (comme je le formulais à l'époque), pensé comme des systèmes d'action concrets distincts, ce que je n'envisage plus aujourd'hui. La figuration fige donc une réalité sociale, ce qui contredit quelque peu l'approche et la position de recherche que je souhaite développer dans le mémoire.

Figure 1 : Le monde social de l'insertion par l'activité économique



Encadré n° 1 : Le monde social de l'IAE et les acronymes de ses formes sociales

Les principales formes sociales de l'activité primaire du monde social de l'IAE sont au nombre de quatre (les lieux de production, selon la terminologie d'Anselm Strauss) :

- Atelier et Chantier d'Insertion (ACI), comprenant le chantier d'insertion de la figure n°1, ci-dessous ;
- Entreprise d'Insertion (EI) ;
- Association Intermédiaire (AI) ;
- Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) ;

A ces quatre formes les plus fréquentes, le monde social de l'IAE a développé des structures telles que :

- la Régie de Quartier (RQ) ;
- le Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ) ;
- le Centre d'Aide à la Vie Active (CAVA) ou encore ;
- l'Atelier de Réentraînement au Travail (ART)

Ces formes feront l'objet d'une analyse plus détaillée dans le chapitre II du mémoire.

L'objectif poursuivi dans ce mémoire est de reprendre cette hypothèse forte de la thèse en la remettant en débat, en questionnement afin de proposer peut-être une nouvelle manière de penser la question de ce mouvement de recomposition du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique. Il sera question de formuler une nouvelle hypothèse structurante pour le programme de recherche à venir.

Mon propos est de réfléchir aux effets des évolutions sociétales sur les pratiques des SIAEs vis-à-vis des publics qu'elles accueillent depuis maintenant plus de quarante ans et leurs relatives absences des « radars » malgré les discours et les pratiques développées. Cette « crise » que traversent les SIAEs est révélatrice de tendances profondes, que l'on exprime souvent en termes d'enjeux et de tensions dans les sciences sociales, portant sur la conception de l'insertion de la population active située hors ou en marge du marché du travail, sur les processus de professionnalisation de l'activité, de ses agents et des technologies mises en œuvre pour répondre aux défis sociétaux actuels dans ce qui semble être le cadre actuel pour l'action des SIAEs, à savoir les politiques publiques de l'emploi, de l'insertion et la lutte contre le chômage.

L'interrogation à propos de la pertinence des SIAEs comme instrument de lutte contre l'exclusion sociale et économique de certains groupes sociaux au sein de la population active, soulève une autre question relative à la nature de l'action et les fondements éthiques du « métier de l'IAE » que j'introduis depuis près de dix ans maintenant. Plus précisément, au-delà de certains discours des dirigeants de SIAE mettant en avant le projet social porté par un projet économique fort, mon objectif est d'interroger ces discours et pratiques grâce à des approches différentes de celles que l'on peut présenter comme « économicistes » ou « gestionnaires », me permettant de resituer cet objet dans la sociologie du travail et de contribuer à une sociologie critique (au sens que peut lui donner Jean De Munck) en deux mille onze) que ces approches alternatives portent comme dans d'autres disciplines scientifiques telles que l'économie ou la gestion (Jany-Catrice et Méda, 2013 ; Gianfaldoni et Rostaing, 2010). De telles réflexions s'inscrivent dans une perspective, ancienne au demeurant, de transformation radicale des relations et pratiques professionnelles du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique avec pour ambition affichée la réappropriation d'une capacité d'élaboration critique et de décision pour l'action à définir avec les publics accueillis en lieu et place des formes actuelles de démarche de projet et de gouvernance que tentent d'imposer la logique institutionnelle actuelle et les acteurs publics aux SIAEs. Somme toute, l'objectif de ce mémoire est de pouvoir contribuer à un travail de théorisation du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique

et de l'action des SIAEs, en faisant dialoguer les différentes conceptions et pratiques sur le sens et la finalité de l'intervention du « métier de l'IAE », aujourd'hui centrée exclusivement sur le traitement des conséquences néfastes du système économique, en l'espèce un marché du travail où prévalent les concepts de chômage, de sous-emploi ou encore de non-emploi., d'une part, et, d'autre part, les conceptions de la lutte contre les formes de l'exclusion, l'insertion des populations actives et, plus récemment, la « notion » d'inclusion.

Problématique générale du mémoire

Fort de ce contexte, le projet de l'HDR s'appuie sur deux hypothèses principales qu'il me faut présenter, en expliciter le contexte et délimiter les contours, tant du point de vue de la théorie que du point de vue empirique.

La **première hypothèse** est de considérer que la SIAE est une communauté de vie au sein de laquelle les acteurs tentent d'élaborer un « bien-vivre ensemble », comme un espace social où se concrétise un projet collectif auquel salariés en insertion, professionnels de la structure, acteurs locaux et partenaires institutionnels adhèrent (plus ou moins ou pas) pour proposer un ensemble d'actions et de pratiques en réponse aux problèmes qui leur sont posés (*cf.* le chapitre IV et la conclusion du mémoire).

Si mon projet peut être lu comme une réflexion sur la portée émancipatrice ou non de l'action des SIAEs, je ne me situe pas sur un plan strictement philosophique ou métaphysique qui étudierait la question de l'émancipation en tant que tel et uniquement pour la puissance symbolique que la formule porterait. J'ai bien à l'esprit que nos cadres cognitifs en sociologie du travail nous imposent de ne pas se limiter à cette seule formule « lapidaire » voire doctrinale de la portée émancipatrice ou non de l'action, ici, des SIAEs, sans ajouter, comme l'ont fait Alain Caillé, Philippe Chanial et Federico Tarragoni, dans leur présentation du numéro quarante-huit de la publication de la *Revue du MAUSS* en deux mille seize : « S'émanciper, oui, mais de quoi ? » (2016, 5). J'essaierai de tenir le fil de cette posture, mais je ne suis pas sûr, comme le formule Emmanuel Renault dans le même numéro de la *Revue du MAUSS*, de ne pas être sensible au questionnement qu'il propose, de savoir si l'émancipation est-elle une « utopie périmée ? » (2016, 151). Le récent travail de la *Nouvelle Revue du Travail* (« Travail et émancipation », rubrique « Controverses »), dans son numéro quatorze en deux milles dix-neuf, en posant comme problématique de la *controverse* que les rédacteurs de la revue ont souhaité sur le sujet, n'a pas épuisé mes questionnements à propos des rapports historiques entre travail

et émancipation, et de ce fait n'a pas totalement éteint le débat que les premiers mots du paragraphe ont introduit et qui m'ont amené de justifier de quoi il me semblait être question, dans les lignes suivantes, renforçant chez moi l'interrogation que le sujet de l'émancipation peut être considéré comme un point aveugle pour la pratique du sociologue, comme Federico Tarragoni le formule dans son article *L'émancipation dans la pensée sociologique : un point aveugle ?* (2016, 117-134). En effet, les thématiques proposées à la *controverse* furent les suivantes : 1. La question de l'émancipation laborale, ou savoir si on libère le travail si on se libère du travail ; 2. Sur quelle critique du monde existant la réflexion sur l'émancipation repose-t-elle ? ; 3. Quelles sont les pensées et les pratiques à propos de l'émancipation pour des perspectives de sortie du capital ? ; 4. Puissance et mise en acte de l'émancipation. Elles n'ont pas le pouvoir ou la puissance de répondre aux enjeux que les travaux d'André Gorz ont posé, autour des questions de l'auto-gestion, de l'auto-organisation qui pourraient produire cette émancipation pour l'individu que le projet politique du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique pouvait porter. Au-delà de l'expression de cette réserve sur la limitation que les sciences sociales, du fait de leurs constructions en tant que sciences, peuvent assigner au concept « d'émancipation » quand il est formulé comme une totalité sociologique, je pense que l'HDR est un exercice qui peut me permettre de me sortir d'un ensemble de liens de servitude et de l'arbitraire des préjugés (que j'ai par ailleurs tenté d'illustrer dans le tome biographique) qui « traversent » toutes les sciences y compris la mienne.

Le projet que je porte ne doit pas omettre un autre enjeu, en creux dans l'ensemble de mes travaux et que je formule plus explicitement depuis deux milles treize, à savoir l'observation d'une « impuissance » des acteurs à contrecarrer le *mépris* que les autres acteurs, institutionnels, élus locaux, partenaires et opinion publique ainsi que le monde académique, ont à propos de ces projets de certains acteurs (dont ceux issus du monde social académique) ont appelé le « bien-vivre ensemble »^(c). Identifiés comme des formes sociales d'*empowerment* à la française (Balzani et *ali.*, 2015a), l'« impuissance » met en évidence le jeu de la domination sociale entre segments du monde social et entre individus au sein de ceux-ci, mais aussi entre mondes sociaux qui s'entrecroisent, à comprendre comme des formes de luttes sociales et qu'Axel Honneth a théorisé comme des sources potentielles de conflit entre les partenaires en interaction dans le monde social de l'Insertion par l'Activité Économique, à des degrés et des intensités divers qu'il me faudra expliciter tant dans ce travail qu'ultérieurement dans le projet de recherche professoral que je propose, de manière incomplète dans la conclusion du mémoire. Plus précisément, pour expliciter ce qui vient d'être énoncé et que je propose comme une

seconde hypothèse, m'appuyant sur le concept de lutte pour la reconnaissance mutuelle d'Axel Honneth qui lui a permis de proposer une théorie critique de la société qui stipule que « la reproduction de la vie sociale s'accomplit sous l'impératif d'une reconnaissance réciproque parce que les sujets ne peuvent parvenir à une relation pratique avec eux-mêmes que s'ils apprennent à se comprendre à partir de la perspective normative de leurs partenaires d'interaction, qui leur adressent un certain nombre d'exigences sociales. » (Honneth, 2000, 157)

Ces interactions, qui entraînent parfois le développement progressif de la relation positive ont un pendant négatif, que Honneth nomme le mépris, *mißachtung*^(d), qui produit une situation intersubjective de conflit entre les personnes en interaction, pouvant au travers des réactions qu'il (le mépris) suscite chez l'individu jouer un rôle crucial dans la naissance des conflits sociaux dans la société, pour ce qui nous concerne dans la forme organisationnelle qu'est la SIAE. Axel Honneth exprimait dans un entretien avec Sylvain Bourmeau^(e) l'idée « qu'il faut certaines conditions sociales, l'établissement de certaines formes de respect mutuel pour que les gens puissent intervenir dans le public sans crainte, sans douleur et sans contrainte. (...) je pense qu'il existe d'autres niveaux de reconnaissance dont les gens ont besoin pour être vraiment libres en public » (Honneth, 2010).

L'un de ces autres niveaux, supérieur, auquel Axel Honneth pense est celui du capitalisme et ses formes d'organisations économique-politiques qui interdisent les formes de la reconnaissance mutuelle. L'hypothèse que développe Axel Honneth, à laquelle j'adhère volontiers, est que le « capitalisme sans régulation se développe dans une direction qui fragilise profondément ces conditions de reconnaissance mutuelle. » Dans un contexte de nouvelle étape du développement du capitalisme, qui s'appuie sur des principes enracinés dans nos sociétés – la liberté et l'idée de réalisation de soi – l'approche « néolibérale » a développé ces principes dans une direction contraire à leur contenu initial.

« Au lieu de libérer les personnes en leur permettant d'accéder à cette réalisation de soi, de nouvelles motivations ont été créées qui imposent de nouvelles régulations, de nouvelles formes de flexibilisation du travail. Il y a donc un paradoxe normatif dans cette récente phase du capitalisme. Toutes ces notions normatives, de liberté, du respect à la réalisation de soi, sont proposées quasi idéologiquement par le système lui-même mais elles fonctionnent comme un mécanisme d'accroissement des forces productives comme l'idéologie de cette phase capitaliste nouvelle. (...) c'est l'idée que certaines notions

normatives produisent en fait l'inverse de ce qu'elles sont supposées produire. » (*Ibid.*)

On peut ainsi, à ce stade, avancer l'idée que les notions de liberté, de réalisation de soi, comme formes de l'émancipation sociale des individus produisent en fait l'effet inverse, à savoir le développement de formes nouvelles de domination, que je me propose d'étudier plus particulièrement chez les dirigeants de SIAE (et les salariés en insertion, mais ce sera très certainement pour la période à venir, post-HDR). Néanmoins, ce sont deux groupes sociaux particulièrement importants : l'un parce qu'il contribue, du moins partiellement, à la figure de l'entrepreneuriat de solidarité et, le second, parce qu'il fait figure d'« oublié » de cette socio-histoire que je me propose de conduire dans le mémoire que je soumetts à l'évaluation de mes pairs, faisant ainsi suite à une première approche du travail théorique d'Axel Honneth dans le tome biographique de l'HDR (et que j'ai pu préciser dans le cadre d'un texte produit pour la revue *Sociographe*, en juin 2022).

La figuration suivante présente comment, aujourd'hui, je réfléchis à la réalité du dirigeant de SIAE au travers de la figure de l'*entrepreneur de solidarité*. J'aurai l'occasion de « défendre » ces choix en les proposant à la critique dans le mémoire (dans le chapitre IV).

Figure 2 : Les différentes tensions chez les dirigeants de SIAE



La question de la reconnaissance mutuelle est à poser car elle s'appuie sur le « constat partagé » par de multiples acteurs politiques, institutionnels et « experts », même s'il n'est pas facile à entendre ou à accepter, concernant l'échec (ou la relative impuissance) relatif de l'Insertion par l'Activité Économique et celui de sa figure de proue, le dirigeant, à sortir les individus du « chômage ». Cette réalité, à endiguer les situations de vulnérabilité voire d'inégalités croissantes, est-elle due, comme beaucoup d'acteurs le soulignent depuis vingt ou trente ans, à des enjeux d'ordre gestionnaire (outils de gestion inadéquats...) ou technique (utilitariste ?) ou encore à l'impossibilité de renverser la logique d'encastrement qui prévaut aujourd'hui, entre le social et l'économique, ou est-elle d'une toute autre nature, à savoir le *déni de reconnaissance* que conceptualise Axel Honneth et la nécessité d'une lutte pour la reconnaissance qui n'aboutit pas et qui n'est pas en faveur des « méprisés », salariés en insertion et dirigeants, finalement...

Insistons quelque peu, car nous ne l'avons qu'esquissé dans les pages précédentes à propos de la seconde hypothèse, sur une autre catégorie d'acteur, un troisième ensemble d'acteurs en fait, à savoir le monde académique, savant, qui entre en scène dans notre travail. La production scientifique proposée à propos de l'objet « IAE » et la catégorie des dirigeants (ou autre titre donné à la fonction de responsabilité et de représentation du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique), qui fait l'objet d'un travail empirique approfondi dans le mémoire (*cf.* chapitre IV), peut attester d'une position de fragilité du monde social de l'Insertion par

l'Activité Économique en termes de reconnaissance de l'action et des individus qui portent cette activité. En effet, dans une proximité scientifique avec le travail d'Axel Honneth, il est possible de poser l'analyse suivante : la lutte pour la reconnaissance sociale des acteurs de ce monde social singulier répond à une forme de *mépris* vécu par ceux-ci qui prend sens dans des indicateurs de volumétrie de travaux scientifiques, de publications et les manières dont le monde académique rend compte du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique et de l'action de ses dirigeants. Dans un monde social en proximité, celui de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), récemment Danièle Demoustier et Simon Lambersens (2016) invoquaient l'idée d'une mise en marginalité de la recherche en ESS^(f). Peut-on reprendre cette idée et l'appliquer au monde social de l'IAE ? Je serai tenté de le faire dans ce mémoire.

En effet, tout comme la recherche sur l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) se confond avec l'histoire des idées (des courants du socialisme « utopique » d'une part à ses débuts, à l'économie politique, l'économie de marché ou encore l'économie publique, d'autre part) et a répondu à la fois à des logiques de militantisme et ses études opérationnelles *vs* une distance critique et ses théorisations, le travail scientifique sur l'Insertion par l'Activité Économique a rencontré cette même incertitude qui peut se résumer dans un double problème de typologie : est-ce de la recherche fondamentale, appliquée ou de la recherche-action^(g) ? A quelle discipline se réfère-t-elle (droit, économie, sociologie, science politique...) ? Faisant dire à Danièle Demoustier et Simon Lambersens (2016) que la « transversalité, source d'incertitude sur son identité, explique en partie son manque de reconnaissance »^(h) (179). Elle s'exprime aussi, sous la plume de Laurent Gardin et Florence Jany-Catrice dans leur introduction aux actes du colloque du RIUESS de deux milles quatorze, *L'économie sociale et solidaire en coopérations*, dans le sens que l'histoire de l'ESS peut être lue en termes de succession de segmentations : « des disciplines [déjà évoqué], des objets de la recherche, par assignation des rôles distincts entre experts et praticiens, aboutissant à un sous-investissement de la Recherche.» (13-14)

Encadré n° 2 : Un état partiel de la production scientifique de quelques revues de sociologie du travail

Objectivons quelque peu le commentaire, car il caractérisera l'analyse de manière moins floue, indéfinie. En effet, le travail des collègues demandent que je puisse faire le même travail me permettant d'écrire à mon tour qu'« une marginalisation de la recherche » à propos de « l'IAE » est une réalité sociologique. L'étude des sommaires de plusieurs revues de sociologie du travail, comme *Sociologie du travail* et *Travail et emploi*, pour ne citer que deux d'entre elles dont l'existence dépasse la période historique qui a consacré l'Insertion par l'Activité Économique comme monde social singulier, et deux plus récentes, comme la *NRT* ou encore *Les mondes du travail*, attestent toutes une certaine invisibilité de l'IAE, de ses dirigeants ou encore de ses lieux d'activité primaire et associée. La production intellectuelle y est quasi-inexistante, très marginale en fait. L'annexe n° 1 relative au chapitre introductif présente de manière plus précise la situation de la production académique sur le moyen terme. Les raisons sont-elles celles introduites par les collègues cités plus haut, je suis enclin à le confirmer, mais il serait utile de mener un travail d'analyse plus poussé pour valider leur propos au sujet du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique. A ce stade, le constat est partagé. J'ajouterai que mon hypothèse pourrait être aussi l'expression d'un *déni de reconnaissance*, comme je l'évoque dans la note de fin du chapitre introductif^(h).

Certains matériaux de l'enquête en deux milles onze et douze permettent de dégager des profils d'*entrepreneur de solidarité*, qui caractérisent de manières différentes, certes avec prudence, le dirigeant de SIAE que j'ai eu tendance à présenter comme « le » dirigeant. Or, il est pluriel, ce que le chapitre IV se propose de montrer. Les dirigeants de SIAE luttent pour leur reconnaissance dans un jeu de nuances et des contradictions avec Autrui pour leur travail et au travers de leur travail. Certains d'entre eux, mais ce n'est une « montée en généralité » possible, peuvent être des entrepreneurs de solidarité dont le trait central de leur lutte est le désintéressement, côtoyant d'autres formes de dirigeants au sein même du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique, animées par d'autres motivations ou buts dans leurs exercices de direction d'une SIAE. Les questions suivantes seraient intéressantes à travailler (dans un projet de recherche à venir) : à quelles formes de désintéressement renvoient les pratiques des dirigeants considérés comme « désintéressés » ? Quelles sont les rhétoriques mobilisées ? Peut-on imaginer que le parcours professionnel ou le lieu d'exercice de l'activité de direction jouent un rôle dans la variation des formes de leur désintéressement, ou d'autres variables ? En fonction des approches retenues, comme celle de Pierre Bourdieu, la question serait de comprendre si ces pratiques ne manifestent-elles pas au final le retour de l'*intérêt* derrière le désintéressement que j'ai pu entendre dans certains des interviews de l'enquête « Être dirigeant de SIAE » en deux milles onze et douze. Pour aller au-delà de la seule référence au travail de Pierre Bourdieu, qui devrait être mis en discussion, il sera donc assez primordial de reprendre la réflexion entre les tenants d'une position, chez les acteurs du monde social de

l'Insertion par l'Activité Économique, qui s'énonce comme « désintéressée », que je peux regrouper derrière la bannière du mouvement de pensée du M.A.U.S.S. (Alain Caillé pour n'en citer qu'un mais d'importance), et la perspective bourdieusienne qui dévoile toujours l'intérêt derrière le désintérêt. La question soulève un enjeu éthique qu'il serait nécessaire de préciser à propos de la figure de l'entrepreneur de solidarité (des dirigeants de SIAE) que je présente comme le « héraut » du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique, certainement toutefois de nature différente de l'*entrepreneur de morale* qu'Howard Becker a proposé comme porteur de croisade. Mais ce sera le projet d'une autre recherche à initier.

Si je résume, mon projet est de produire une socio-histoire d'un monde social de l'insertion par le travail, plus précisément de regarder des professionnels qui vont structurer ce monde avec une thèse qu'on peut énoncer comme suit : certains de ces professionnels sont des entrepreneurs de solidarité et sont en lutte pour leur reconnaissance. Cette figure de l'entrepreneuriat de la solidarité, en fait, recouvre de nombreuses ambiguïtés sémantiques qui renvoient à des enjeux sociaux multiples et des manières différentes de penser et de vivre le projet d'insertion.

Ces pratiques, ces manières d'agir, renvoient à des enjeux de taille : forme et développement du travail (et par extension du salariat) aujourd'hui et pour l'avenir, persistance ou retour de formes nouvelles d'assistance (ou d'aide), un monde social qui protège ou met l'individu en concurrence et tend à l'isoler. Les notions de travail, dans sa double dimension d'autonomie ou d'hétéronomie, de concurrence (qui émancipe, qui met en concurrence les individus) et de protection (ou qui aliène), qui fait reconnaissance (ou « méprise » l'individu), constituent finalement une grille de lecture intéressante pour le travail que je souhaite proposer dans l'HDR. Finalement, qu'est-ce que devrait être une politique d'insertion à visée émancipatrice, c'est-à-dire porteuse d'un projet alternatif au rapport social de domination que la situation salariale engendre ?

Je vais essayer de montrer comment ce monde social, en permanence, bouge parce qu'il est composé de segments qui ont des objectifs qui peuvent être distincts, n'ont pas toujours les mêmes intérêts convergents ou similaires et structurent le monde social de l'insertion par le travail dans une logique d'oppositions, parfois, d'antagonismes également, et de jeux de domination qui ont évolué tout au long de son histoire, sans négliger les convergences existantes et qui évoluent, en permanence, dans une logique de dynamique et de tension.

Le lecteur aura saisi dans ces premières pages de l'introduction du mémoire et dans ce court résumé du projet d'habilitation, que je m'attache à un travail de compréhension et de définition des tensions qui traversent le monde social de l'Insertion par l'Activité Économique et ses dirigeants en particulier, en référence à des travaux de recherches d'auteurs différents et d'horizons multiples que je vais rapidement reprendre dans le paragraphe suivant, qu'il s'agisse d'Anselm Strauss ou de Gérard Noiriel pour les deux principaux. Ces deux univers de pensée et d'autres, comme celui de Robert Castel, chez Michel Foucault ou encore d'André Gorz, ou celui d'Axel Honneth, vont traverser les différents chapitres du mémoire. Des univers diversifiés et appartenant à des segments différents du monde social de la connaissance académique, comme la philosophie, la sociologie ou encore l'histoire.

Une problématique ancrée dans des approches multiples et complémentaires

Approcher la réalité de l'Insertion par l'Activité Économique nécessite à la fois de se spécialiser sur un objet, tant du point de vue de la théorie que des réalités empiriques de cet objet. Une telle spécialisation thématique pourrait être analysée comme un désavantage dans la perspective de l'HDR.

Or, le projet que je porte se propose de présenter un nouveau regard, à partir de nouvelles grilles d'analyse de l'activité d'Insertion par l'économique et de l'action des SIAEs, en développant de nouvelles conceptualisations de cet ordre social négocié (en référence aux travaux d'Anselme Strauss) et dans une histoire qui nécessite d'articuler les processus d'institutionnalisation à l'œuvre et les tensions qui traversent le monde social de l'IAE à la réalité sociale et économique des cinquante dernières années, entre la fin du XX^{ème} siècle et le début du siècle actuel, faisant du XX^{ème} siècle, non un « court XX^{ème} siècles » (qui avait pris ses marques dans la fin du XIX^{ème} siècle) comme l'historien Eric J. Hobsbawm (1994) le proposait mais un « long XX^{ème} siècle » qui se prolonge au XXI^{ème} siècle, avec l'approche de Gérard Noiriel, la socio-histoire.

L'apport de théorie des *mondes sociaux* d'Anselm Strauss

Les travaux d'Anselm Strauss sur le concept de *monde social* (1991, 1992) et de certains de ses disciples tels que Tamotsu Shibutani⁽ⁱ⁾ et Howard S. Becker de l'*École de Chicago*, dont

j'ai déjà fait mention dans le tome I de l'HDR, ont montré leur capacité de caractériser l'objet de notre réflexion. L'Insertion par l'Activité Économique est un monde social qui doit être pris « comme un réseau de perspectives et de perspectives sur des perspectives, relativement stabilisé et clos sur lui-même, avec une distribution de rôles et de statuts, des idiomes partagés de participation, une allocation de droits et de devoirs, une concession de privilèges pour les *insiders* et une régulation de l'accessibilité pour les *outsiders* » (Cefaï, 2015, 1-2). (...) Prendre part à un monde social requiert un sens de l'appartenance et une conscience de vivre ensemble, ou au moins de faire les choses ensemble. L'idée d'une activité conjointe, orientée vers des foyers d'attention commune et engageant un processus d'auto-organisation qui, progressivement, fait émerger objectifs et moyens, se retrouve tout au long des thèses de doctorat au département de sociologie après-guerre. » (Cefaï, 2015, 1-2), que l'on peut résumer, à la manière de Strauss et de Tamotsu Shibutani, par l'idée d'un « univers de réponses mutuelles et régularisées ».

Anselm Strauss développe une conception de la réalité sociale en termes de « monde » pour mieux saisir les aspects d'association des groupes et des relations organisationnelles qui colleraient à la variabilité rapide de l'activité organisationnelle et de l'appartenance.

« Commençons par les regarder ouvertement afin qu'ils ne s'évanouissent pas dans un néant brumeux par contraste avec des réalités apparemment plus dures comme des organisations formelles aux frontières claires et aux appartenances connues. Quoique l'idée de *mondes sociaux* puisse éventuellement renvoyer à des univers de discours, nous devrions être attentifs à ne pas nous confiner à la simple observation des formes de communication, de symbolisation et d'univers de discours mais aussi à examiner des faits palpables comme des activités, des appartenances, des sites, des technologies et des organisations spécifiques à des mondes sociaux particuliers. » (Strauss, 1992, 272).

Le choix de retenir le travail de Strauss et ses conceptualisations n'est pas une forme d'opportunisme intellectuel, mais résonne pour moi, car il est question, comme il l'écrit dans l'introduction de l'ouvrage rédigé avec Isabelle Baszanger (1992), de :

« (...) joindre le niveau de l'acteur individuel [ici, le dirigeant de SIAE et les autres professionnels permanents de la structure] et les micro-processus sociaux d'une part (ce qui va dans la question d'indentification au travail biographique) et le niveau macro-

social, structurel, qui pèse sur les conditions de l'action d'autre part. » (11-12).

En proposant une « perspective en termes de monde social » (1991), Anselm Strauss a aussi une visée méthodologique. En effet, il y présente les quatre traits caractéristiques de tout monde social, à savoir que l'on trouve, quel que soit le domaine particulier étudié, comme l'IAE ici, une *activité primaire* (avec des ensembles d'activités associés), des *sites* où se déroulent ces activités, des *technologies* (manières héritées ou innovantes d'agir) pour réaliser les activités et des *organisations* (développant un aspect ou un autre des activités du monde social et pouvant appartenir à un ou plusieurs mondes sociaux).

[Les mondes sociaux sont des] « univers marqué par une formidable fluidité ; il ne pourrait et ne peut rester immobile. C'est un univers où la fragmentation, l'éclatement et la disparition sont les images ou miroirs l'apparition, l'émergence et la fusion. C'est un univers où rien n'est strictement déterminé... La perspective en termes de monde social et porteuse de la vision interactionniste habituelle d'un univers amorphe jusqu'à en être déconcertant. » (1991)

L'univers social, selon Anselm Strauss, n'est donc pas strictement déterminé et met ainsi fin à des approches trop souvent qualifiées de téléologiques, prônant une fin de l'histoire, qui refuseraient l'idée d'évolution, de mutation ou encore de métamorphose...

L'approche non déterministe d'Anselm Strauss est fertile si ces quatre traits, proposés de manière statiques ci-dessus, sont traduits en processus, à savoir que les mondes sociaux *s'entrecroisent* et qu'ils peuvent *se segmenter*, favorisant ainsi un projet de travail intellectuel des plus stimulants pour l'HDR. Le travail de caractérisation et les deux processus, que propose l'approche en termes de *monde social*, vont permettre :

- Pour le premier, un travail de découverte des entrecroisements avec les autres domaines que je peux énumérer, en l'état, comme étant ceux de la *production normative* législative et réglementaire, du *travail* et ses conceptions antagonistes, des *politiques sociales* et des tensions entre domaines de l'action publique.
- Pour le second, un travail de recherche et d'émergence des micro-mondes qui composent le monde social de l'Insertion par l'Activité Économique, Anselm Strauss rappelle que la

segmentation est un processus sans fin, du fait de l'entrée par l'activité, ce qui aboutit à l'entrecroisement de micro-mondes sociaux spécifiés.

Ce travail est possible car le concept de *monde social*, pris comme un univers ayant une dimension informe *a priori*, est déconcertant pour le sociologue que je suis, mais il possède une force analytique et des directions de recherche implicites importantes et riches. Anselm Strauss dit que le *monde social* ne peut rester immobile et que ce qui le détermine c'est sa fluidité (notion empruntée à George Herbert Mead). Il pense que se forme, de manière incessante, des univers de discours dus à un principe fondamental, à savoir une indétermination consubstantielle à l'ordre des choses (en référence au processus que Joan Fujimura (1991) a développé, à savoir l'indétermination des perspectives, que l'on va retrouver à la base de toutes les approches sociologiques qui se réfèrent au courant de l'interactionnisme symbolique.

L'intérêt majeur de cette approche, qui définit le *monde social* comme un réseau d'acteurs qui mobilise une rhétorique de la coopération dans l'accomplissement d'activités spécifiques, est de poser comme principe méthodologique premier le fait que le sociologue doit identifier qui agit avec qui, pour produire quoi, selon quel degré de régularité et sur la base de quelles conventions. Dans son introduction à propos de l'œuvre de Becker sur les arts, Mener (1981) précise que l'une des conséquences de ce mode d'analyse est de renoncer à la valeur opératoire des descriptions qui établissent des distinctions strictes et des classifications étanches pour permettre de développer toute une réflexion sur la façon dont les acteurs s'accordent ou s'affrontent pour inventer des catégories et des classements et tracer des frontières. Dès lors qu'ils sont interprétés comme autant de processus mobilisant des acteurs, les faits, les valeurs et les significations qui en résultent peuvent changer graduellement ou radicalement comme se modifier. Ce que confirme Isabelle Baszanger dans l'introduction de l'ouvrage écrite avec Anselm Strauss en 1991 :

« (...) les êtres humains, jusqu'à un certain point, mettent en forme leurs mondes et font face aux inévitables contraintes structurelles, Strauss avance que les situations historiques et sociales et les identités sont construites interactivement et, que de cette interaction, émergent de manière dynamiques (non figée) les perspectives et les aspirations. Puisque tout sens est à la fois culturellement créé et médiatisé, toutes les interprétations ou perspectives des individus prennent naissance dans des communautés ou des mondes sociaux. Cependant cette émergence est un phénomène complexe puisque les

communautés, les mondes ne sont pas clairement circonscrits et définis, et que les individus participent simultanément à plusieurs communautés, à plusieurs mondes. De plus, les individus participent également au processus continu de construction des mondes sociaux dans lesquels ils sont engagés. » (19)

Mais coopérer ne met pas de côté l'idée d'opposition ou de conflictualité. Les questions qui peuvent se poser sont, à ce stade du travail, multiples et résumables comme suit :

- Quiconque fait partie du monde social de l'IAE se trouve associé à ces activités, mais certains sont perçus (ou se perçoivent) comme plus authentiques ou plus représentatifs ;
- Qui définit qui sont les plus authentiques ?
- Qui a le pouvoir d'authentifier ? Comment le fait-il, avec quel style ?

Ainsi, à l'intérieur de chaque monde social particulier, comme l'Insertion par l'Activité Economique, des représentants des micro-mondes débattent, négocient, se battent, exercent des contraintes et des manipulations à propos de questions diverses, au niveau de ce qu'Anselm Strauss nomme des « arènes de débat ». Les membres des divers micro-mondes ou d'autres mondes sociaux peuvent s'affronter dans ces « arènes de débat » (que nous pouvons, pour l'instant, qualifier d'organisation – au sens de quatrième trait caractéristique des mondes sociaux) car ils ont des intérêts différents, cherchent des fins différentes, s'engageant dans des contestations et font ou défont des alliances pour faire les choses qu'ils souhaitent au nom de ce qu'Anselm Strauss appelle un *schéma de trajectoire* (1992, 159). Une perspective réflexive très proche de la définition de l'interactionnisme de Herbert Blumer (1938) et qu'Anselm Strauss reformule en s'appuyant sur les travaux de George Herbert Mead, comme une « capacité d'autoréflexivité » qui définit le processus interprétatif (de soi-même, de l'autre influencé par soi-même, de soi-même influençant l'autre et influencé par l'autre...), mais toujours enraciné dans le filet de l'interaction et de la vérification des anticipations ».

Encadré n° 3 : *Les mondes sociaux d'Anselm Strauss*

En tentant de résumer ce que je viens de rappeler dans cette introduction du tome II de l'HDR et ce que j'ai développé dans le tom biographique, je propose de retenir les six points saillants suivants à propos de l'approche par les *mondes sociaux* qu'a formulé Anselm Strauss et qui

vont baliser mon analyse du monde social singulier qu'est l'Insertion par l'Activité Économique :

1. Les mondes sociaux peuvent être étudiés à n'importe quelle échelle, de la plus petite à la plus grande. L'objectif est d'étudier les mondes sociaux, quelles différences et entrecroisements, entre eux et au sein d'un des mondes sociaux.
2. Importance de deux processus centraux dans l'étude des mondes sociaux : l'entrecroisement et la segmentation.
3. Intérêt de faire l'histoire du monde social : ses origines, où en est-il aujourd'hui, les changements, les évolutions, insatisfactions, sécession, collaboration ou alliances ?
4. Maintenir une position anti-déterministe. Le monde social contribue-t-il ou pas au « progrès », sur quels critères, quelle est sa nature ?
5. Au plan méthodologique, pas de particularité si ce n'est le travail de terrain (entretien et documentation historique et contemporaine).
6. Les mondes sociaux peuvent être considérés comme des leviers pour l'histoire par les générations futures.

Une socio-histoire d'un monde social singulier à écrire

« Tout comme l'ES, l'ESS est fille de son époque. Toutes deux sont d'abord tributaires du contexte économique. »

(Dreyfus, 2017, 205)

« L'économie sociale, l'ESS aujourd'hui, est confrontée à la question de savoir si elle défend un modèle alternatif de société ou si elle se cantonne dans la réparation des maux sociaux que l'État prend de moins en moins en charge. »

(Dreyfus, 2017, 244)

« La socio-histoire constitue une démarche à part entière, elle est « [...] née à la fin du XIX^{ème} siècle, en développement la critique d'une autre forme de réification, inscrite celle-ci dans le langage, qui constitue à envisager les entités collectives (l'entreprise, l'État, l'Église etc.) comme s'il s'agissait de personnes réelles. L'objet de la sociologie est de déconstruire ces entités pour retrouver les individus et les évolutions qu'ils entretiennent entre eux (ce que l'on appelle le lien social). La socio-histoire poursuit le même objectif, mais elle met l'accent sur l'étude des relations à distance. [...] Des « fils invisibles » reliant aujourd'hui des millions de personnes qui ne se

connaissent pas. Le but de la socio-histoire est d'étudier ces formes d'interdépendances et de montrer comment elles affectent les relations de face-à-face. »

(Noiriel, 2006, 5)

Si, aujourd'hui, il est admis par bon nombre d'acteurs que le monde social de l'Insertion par l'Activité Économique s'est fortement réorganisé depuis la fin des années mille neuf cent quatre-vingt-dix, après une période de structuration progressive dont les limbes et le calendrier feront l'objet d'un travail approfondi dans le chapitre II. Cette période historique récente a réactivé, de manière répétitive, un ensemble de tensions entre la puissance publique et les acteurs locaux à propos de la définition de l'action à conduire et du rôle des différents acteurs en jeu. Des débats plus anciens (des années mille neuf cent quatre-vingt-cinq – mille neuf cent quatre-vingt-sept et qui ont précédé la loi du vingt-trois janvier mille neuf cent quatre-vingt-sept portant création officielle de la première forme de SIAE, l'Association Intermédiaire – AI – au sens législatif de l'idée de « première forme ») ou plus récents (mille neuf cent quatre-vingt-quinze – mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit), notamment lors de la parution de la loi de lutte contre les exclusions du vingt-neuf juillet mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit), avaient déjà posé la question de la légitimité de l'Insertion par l'Activité Economique, entre solidarité envers les plus démunis et mobilisation de la main-d'œuvre la plus éloignée de l'emploi.

Ce rappel de ces premiers éléments conflictuels des trente dernières années qui ont traversé et cristallisé les tensions dans le monde social de l'Insertion par l'Activité Économique, réalimentent un débat plus ancien, portant sur les rapports qu'entretiennent entre elles des institutions comme l'État et la société civile à propos de la répartition des rôles dans la mise en œuvre des conditions de la solidarité, ce que les acteurs du monde social peuvent désigner sous le terme de « vivre ensemble »⁽ⁱ⁾. Dans une certaine mesure, et un des enjeux de l'HDR sera d'en montrer la réalité ou pas, on assiste à une répétition historique des « tensions » qu'ont connues les mouvements de l'économie solidaire et contestataire sous la III^{ème} République durant la seconde moitié du XIX^{ème} siècle à propos de la question des formes de l'entraide en direction des plus démunis et des plus pauvres mais dans des configurations atténuées, plus diffuses. Comme il est aussi pensable de faire un lien dans une période historique plus récente, celle des années mille neuf cent quatre-vingts et ses tensions sociales lors de l'émergence de l'Économie Sociale, plus précisément sa redécouverte, sur la scène des idées (quelles valeurs

véhiculent l'ES vs l'ESS) et des débats publics (autour des principes ou des statuts que porte l'ES) alors qu'elle datait des années mille neuf cent vingt.

Si cette « histoire » est réelle, au sens de « se faire », telle que se la racontent les acteurs, ne soyons pas aveugles pour autant. L'histoire du secteur telle que les acteurs professionnels nous la proposent n'est pas tout à fait superposable ou identique à celle que peuvent nous conter les acteurs publics et ne correspond pas nécessairement à celle que pourraient souligner les acteurs du monde académique (sachant pertinemment que les disciplines scientifiques sont porteuses d'une multitude de visions de la réalité sociale étudiée). Plusieurs histoires de l'« IAE » sont donc possibles, à partir des mêmes matériaux disponibles mais interprétés différemment par celui qui se lance dans ce projet (et je m'y inclus bien évidemment). Qu'il s'agisse des acteurs professionnels (le réseau FNARS des années mille neuf cent soixante-dix, *ATD Quart Monde*, les réseaux professionnels actuels...), institutionnels (Claude Alphandéry, Bertrand Schwartz, Philippe Seguin, Martine Aubry jusqu'aux auteurs de la loi sur l'ESS de deux milles quatorze...) ou du monde de la recherche (Francis Bailleau du CNRS, Michel Autès de l'IFRESI, Bernard Eme et Jean-Louis Laville du CNAM, Jean-Louis Meyer du 2L2S...), leur « histoire de l'IAE » ne sera pas la même, ne présentera pas la même généalogie et ne s'appuiera pas sur les mêmes données et matériaux et représentations de la question sociale à laquelle l'Insertion par l'Activité Économique est censée apporter des réponses, comme ne sera pas analysée avec les mêmes outils conceptuels et méthodologiques. Écrire une « histoire de l'IAE », c'est produire une réification du réel, parfois dans une logique de glorification, parfois dans une logique pamphlétaire ou encore sur un registre critique. C'est aussi apporter une pierre à une élaboration du réel qui est plus complexe que ce que retiennent les mémoires des mouvements sociaux. Cela pose en effet la question de la mémoire dominante et des conflits entre acteurs pour le contrôle de cette histoire. Cette remarque vaut aussi pour les chercheurs, en fonction des influences dont ils sont les réceptacles, parfois au nom d'une logique d'affrontement politique, parfois au nom d'une lutte syndicale ou sociale dont ils seraient les témoins engagés, peut-être à leur insu.

Ceci étant posé, l'objectif de ce travail est de montrer, à partir de mon analyse des événements, des conditions matérielles de son développement et des enjeux autant internes qu'externes du secteur émergeant qu'est l'Insertion par l'Activité Économique, que celle-ci n'a pas qu'une seule chronologie possible, que son développement et sa structuration en un monde social singulier n'a pas suivi nécessairement les mêmes étapes ni produit les mêmes effets que les auteurs cités nous l'ont montré dans leurs projets « d'une histoire » de l'Insertion par l'Activité

Économique, dans leurs argumentaires et analyses. Dans un travail récent de présentation d'une histoire de l'économie sociale au XX^{ème} siècle, l'historien Michel Dreyfus (2017) expliquait qu'il n'y avait pas une histoire du mouvement de l'économie sociale, mais des histoires en fonction des organisations et de leur nature.

Sur un autre registre, dans son travail de définition du concept de « socio-histoire », Noiriel nous invite à ne plus jamais dissocier les questions sociales des questions économiques à propos de tout objet d'étude : la genèse, les configurations, les engagements et les relations de pouvoir matérielles et symboliques propres au monde étudié. Comprendre le monde social de l'Insertion par l'Activité Économique, c'est donc étudier la genèse des moyens d'action (dans les registres juridique, bureaucratique, technique...) mis à la disposition du gouvernement de l'action collective. C'est toute l'ambition, bien relative, de cette HDR.

Mais la tâche est loin d'être aisée et signalons dans cette introduction, en les posant au regard de notre objet, le monde social de l'Insertion par l'Activité Économique, deux enjeux majeurs pour le chercheur : le premier d'ordre constitutif, le second d'ordre délimitatif car ils nous permettront de comprendre les mécanismes sous-jacents à l'entreprise de solidarité que représente l'IAE, comme moyen de structurer le réel de nos sociétés complexes.

Le premier enjeu, de nature interne, est de savoir s'il existe une unité spatiale de ce que l'on désigne sous le terme d'insertion par l'activité économique ? Dans cet espace singulier que représente le secteur de l'insertion par l'activité économique, notre regard va porter sur une division sociale du travail au sein de l'IAE, entre le prêt de main-d'œuvre (AI et ETTI) et la production de biens et de services (comme proposent les EI et les ACI mais également les Régies de Quartier-RQ). La question des frontières avec d'autres espaces (ou segments) se trouve donc posée. Quels croisements et superpositions observe-t-on ? Est-ce qu'ils délimitent des espaces spécifiques ? Étanches ? Lesquels ? Est-il possible de poser en termes d'équivalence des espaces tels que celui qui nous préoccupe et, par exemple, l'économie de marché auquel les dispositifs de production sont nécessairement connectés. Il en est de même de la question du prêt de main-d'œuvre des plus éloignés et de l'emploi ordinaire. S'agit-il de la différenciation nécessaire des fonctions^(k), entre d'un côté les entreprises dites ordinaires et d'autre part les SIAEs au regard de la création d'une nouvelle occasion d'accéder à un emploi ? Ou, à l'opposé, la mise en place d'une nouvelle forme d'exploitation des « masses laborieuses », qu'elles soient insérées ou très éloignées, et par conséquent dangereuses pour l'ordre économique ? On voit bien là que la délimitation que propose, par exemple, une réponse

militante en distinguant les situations s'appuie sur les représentations des acteurs en jeu dans ce monde social singulier.

Le second enjeu est de savoir si les dispositifs de l'insertion par l'économique participent aux enjeux et tensions au sein de l'intervention publique relative à l'accueil et à l'accompagnement au retour vers l'emploi des populations les plus éloignées de celui-ci. Les projets sont construits en réaction aux processus de déréliction conduits par les indemnités d'assistance. Subvenir systématiquement aux besoins les plus élémentaires de populations marginalisées sans pour autant les aider à sortir de leur isolement renforce leur marginalisation, conforte le sentiment d'inutilité sociale qu'ils (les projets) peuvent développer. Le principe sur lequel s'appuie l'action des structures d'insertion est de rétribuer une personne pour son activité et non selon la seule logique d'assistanat. La cohérence de la démarche s'appuie donc sur une logique salariale où la reconnaissance de l'individu se construit essentiellement voire uniquement à travers son activité professionnelle, où le salaire perçu l'est sous forme de rétribution en échange d'une activité de travail. De ce point de vue, au-delà de la dignité de la personne, rétablie à travers sa capacité à participer par son travail à son « entretien », la perception du salaire et des prestations qui lui sont liées inscrivent formellement l'individu dans la sphère du salariat, comme sujet actif d'un collectif de travail et renforce ainsi son appartenance à la communauté des individus dans la société.

« Cet accès à un statut légalement reconnu apparaissait comme un puissant levier pour rejoindre les modes communs d'intégration, de socialisation qui passent - obligatoirement, aujourd'hui encore - par l'obtention d'un travail salarié, d'une fiche de paie et des droits sociaux qui y sont liés. Il s'agissait alors de couper les relations d'assistance qui découlent de l'octroi d'une aide, d'un secours, d'une indemnité ou d'un pécule. » (Bailleau, 1990, 41).

Cette vision peut-elle être la seule et est-elle réellement émancipatrice des rapports de domination dans le travail qui enferme l'individu ? Par ailleurs, le monde social de l'insertion par l'activité économique qui se développa, à partir de mille neuf cent quatre-vingt-deux, renvoie une image éclatée même si tous les projets novateurs s'inscrivaient dans une rupture avec le mode idéal d'intégration antérieur (Bailleau, 1990). Cette image perdure bien au-delà de l'époque pionnière et, aujourd'hui encore, il est entendu et rappelé « l'éclatement » du monde

social de l'Insertion par l'Activité Économique qui continue à interroger les conditions de l'« insertion » des individus dans la société.

Travailler « l'IAE », sur la longue période, initié dès la fin des années mille neuf cent quatre-vingt-dix (après une « existence » sociale de plus de vingt ans), contribuer à une histoire du monde social (comme m'y invite la théorie des mondes sociaux d'Anselm Strauss), correspondent finalement à proposer une « histoire [des] enjeux et [des] perspectives critiques ». Elle s'inscrit dans le projet de fonder une « anthropologie sociale de l'IAE » qui s'appuie sur des méthodes éprouvées qu'a initié notamment Everett C. Hughes et l'*École de Chicago* dans la seconde moitié du XXème siècle : soucis de l'histoire pour comprendre le présent, travail de terrain sur la longue période qui multiplie les formes d'investigation (enquête, entretien, travail monographique, mobilisation de plusieurs corpus théoriques des sciences sociales et, surtout, « familiarité biographique du chercheur avec la population étudiée »⁽¹⁾ comme l'indique Jean-Luc Deshayes (2022). Les travaux antérieurs, présentés dans l'avant-propos du mémoire, et ceux en appui de l'HDR, qui vont être indiqués dans les prochaines lignes du chapitre introductif, contribuent à produire une « histoire en train de se faire » (*Ibid.*), celle des tensions et enjeux entre les acteurs du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique et des professionnels des politiques publiques et de l'opinion publique qui structurent les négociations de l'ordre social dans ce monde singulier, sans oublier de souligner les conflits et les oppositions qu'elles (les négociations) invisibilisent depuis les initiatives des acteurs-militants-créeurs des débuts de cette histoire.

Présentation du plan du mémoire

Cette introduction ne peut se finir sans une présentation du plan du mémoire, certes de manière ramassée à ce stade, comme un fil narratif de l'histoire de ce monde singulier qu'est l'Insertion par l'Activité Économique, qui va offrir le moyen de mieux comprendre les processus du changement social que produisent les individus et les groupes qui appartiennent et acceptent d'en faire partie face aux limitations sociales, que les penseurs de l'*École de Chicago* posent comme des potentialités pour l'action humaine. C'est pourquoi, à l'exemple de l'entreprise d'Anselm Strauss (1991, 119-128) cherchant à définir une perspective à l'étude du réel, le mémoire de l'HDR a pour objectif général de proposer, dans une perspective socio-historique (Noiriel, 2006), une histoire du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique. Mais ce travail n'aurait pas tout à fait sa cohérence et son originalité s'il n'entendait pas répondre à un

autre objectif général, en proposant un ensemble de considérations travaillées tout au long des quatre chapitres qui constituent le mémoire et qui témoignent d'une « capacité d'autoréflexivité » chez l'individu qu'Anselm Strauss, en reprenant les travaux de Georg Herbert Mead, a posé comme une caractéristique fondamentale de la nature humaine : « un processus interprétatif (de soi-même, de l'autre influencé par soi-même, de soi-même influençant l'autre et influencé par l'autre...), mais toujours enraciné dans le filet de l'interaction et de la vérification des anticipations. » (Strauss, *op. cit.*, 15).

Le premier chapitre aura une orientation historique bien marquée, car il a pour objectif de montrer que le secteur d'activité qu'est l'Insertion par l'Activité Économique est un monde social pris entre deux problématiques sociales anciennes, que sont l'enjeu de la solidarité auprès des plus démunis et leur mobilisation comme main-d'œuvre très éloignée de l'emploi.

Ceci posé, le deuxième chapitre a pour ambition de présenter comment l'*activité primaire* homogénéise (d'une manière relative) ce monde social singulier et ce, malgré l'existence d'*activités associées*, jouant un rôle clé dans la délimitation de ce qu'on désignera au final comme étant le monde social de l'Insertion par l'Activité Économique et ceux qui en font partie car associés à ces activités (primaires et associés). Ces associations sont à comprendre comme l'expression des relations que les individus entretiennent entre eux et avec les objets produits dans le cadre des activités. Celles-ci nécessitent des règles du jeu mais reflètent aussi les coopérations, les concurrences entre les membres du groupe dans la pratique de l'activité primaire et celles associées.

Dans ce chapitre, l'objet est d'explorer les *lieux* où se réalise, se pratique l'activité primaire, grâce à une division du travail et une organisation des ressources qui permettent de produire, de communiquer ou bien encore de débattre et négocier les règles au sein du monde social singulier qu'est l'Insertion par l'Activité Économique. Sur ce point des règles, et il est important de l'indiquer dès l'introduction du mémoire, précisons qu'elles permettent de définir l'autonomie du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique par rapport à un autre. Une autonomie « autoréférentielle », comme le dit Anselm Strauss (1992), car l'évaluation de l'activité est produite au sein de la collectivité et par ses membres lors de négociations plus ou moins régulières en son sein, ce qui n'est plus tout à fait absolu dans le contexte des évolutions bureaucratiques et juridiques qui poursuivent le travail d'institutionnalisation du monde social. Puis, nous plongerons au cœur des associations et des relations que tissent les dirigeants de SIAE avec les autres protagonistes des différentes *organisations* au sein du monde social de

l'Insertion par l'Activité Économique, entre les segments ou les micro-mondes sociaux jouant pour des intérêts différentiels, s'engageant dans des contestations des actions, comme se plaît à l'illustrer Anselm Strauss grâce aux outils d'analyse interactionnistes, qui permettront de repérer la fluidité du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique et ses *arènes*.

Le troisième chapitre sera consacré aux *technologies* que déploient les membres du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique, c'est-à-dire l'ensemble des « manières héritées ou innovantes d'accomplir les activités du monde social » (1992). En fonction du degré de fermeture de la collectivité pour réguler l'accès aux ressources et aux possibilités, les membres et l'extérieur s'entrecroiseront et s'emprunteront des technologies, procédant à des alliances ou des concurrences, définissant ainsi des règles du jeu établissant des hiérarchies, relatives et mouvantes. La perspective en termes de *monde social*, au contraire de la notion de « champ » (Bourdieu, 1991)^(m), va permettre d'appréhender la pluralité interne et externe des acteurs et de leurs interactions⁽ⁿ⁾, ce qu'Anselm Strauss appelle la « fluidité du social » et non, comme le propose Pierre Bourdieu l'expression de simples rapports de domination. Deux technologies plus particulièrement feront l'objet de ce chapitre III : les outils de gestion et la gouvernementalité en œuvre dans les SIAEs.

Le quatrième chapitre du mémoire portera sur comment les dirigeants de ces formes sociales conduisent une lutte pour la reconnaissance mutuelle, afin de se « réaliser soi » comme l'une des figures de l'entrepreneur de solidarité. Comme tout monde social, l'Insertion par l'Activité Économique a des propriétés de clôture et d'unité, où nous trouverons l'ordre négocié des règles, des normes et des obligations au fondement des interactions entre les individus et les groupes, mais dont les résultats ne sont pas à considérer comme toujours ou entièrement prévisibles. Là où les figures de l'entrepreneur de solidarité que sont les dirigeants de SIAE prennent de ce fait des formes qui peuvent se différencier de la figure de référence, mobilisée dans ce travail, qu'est l'*entrepreneur de morale* (Becker, 1985), plus précisément « ceux qui font appliquer les normes » au sein de ce monde social, parfois en tensions avec les acteurs qui peuvent (ou se revendiquent) être les porteurs de la croisade de la solidarité (comme pourra partiellement le montrer l'enquête par entretien de ces derniers mois).

Enfin, la conclusion du mémoire mettra en lumière l'absence, relative s'entend mais bien réelle, de certaines catégories d'acteurs, comme les salariés en insertion dans le jeu social et les relations intersubjectives qui ont lieu dans les interactions au sein de ce monde social. Certains chercheurs ont mis en évidence ce qu'on appelle le phénomène de l'invisibilité pour rendre compte de la situation de certains groupes sociaux, de certaines populations, je pense aux

travaux du philosophe Guillaume Le Blanc (2009) ou encore, en prolongeant ce dernier, l'ouvrage collectif de Faes (2013), mais aussi, plus récemment, celui sur les *Invisibilisations au travail* (Cléach et Tiffon, 2017). Un public relativement invisible, parfois oublié, alors que l'histoire « officielle » de l'Insertion par l'Activité Économique ne « parle » que d'eux, tout en les inscrivant dans ce monde social dans une position de dominé, comme s'ils n'étaient pas ou peu engagés dans une lutte pour la reconnaissance mutuelle, leur permettant, grâce à des rapports de conflictualité, de s'intégrer. Comme pour l'encadrement, se joue « l'impuissance » que nous retrouvons chez les permanents de SIAE dont les dirigeants.

Comme introduit dans l'avant-propos, le mémoire a pour projet de présenter une approche originale du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique. Il est porté par un travail sociologique empirique qui est mis en travail avec des outils théoriques nouveaux qui font émerger les enjeux et les tensions qui traversent les interactions des différents segments et acteurs au sein de ce que je nomme aujourd'hui comme étant un monde social, quittant les « rives » des approches structurales de la tradition sociologique française que je suivais depuis mes débuts en sociologie. Si les outils d'analyse que sont les *mondes sociaux* et ses principales caractéristiques, la figure de l'*entrepreneur de solidarité* et ses registres d'action, tout comme la conceptualisation honnethienne de la théorie critique sont le fruit d'un travail intellectuel sans relâche durant ces dernières années, à l'occasion de l'HDR, ce travail réflexif repose également sur les années d'activités d'enseignant-chercheur précédentes. Il ne faut pas y voir de rupture dans ce parcours professionnel mais le processus ordinaire d'un cheminement intellectuel sur la longue période de son activité professionnelle. Mais le chemin est encore long avant d'aboutir au niveau de conceptualisation attendue, du moins c'est le sentiment que je peux avoir, au moment de finaliser la version que les lecteurs ont entre les mains.

De quels travaux empiriques plus spécifiquement s'agit-il ? Je peux les distinguer selon les critères du statut de leur production et de la nature de leur objet (comme je le fais pour le tome annexe que j'ai présenté dans le tome biographique (*cf.* l'annexe numéro quatre).

Les développements proposés dans le mémoire d'HDR sont sous-tendus par des données produites (très souvent qualitatives) et les matériaux constitués (dans des formats différents) à l'occasion de ces années de recherches, avec des niveaux d'engagement et d'investissement différents. Si la quasi-totalité de ma production, car je ne voudrais pas laisser suggérer une « parfaite cohérence » dans les choix de travaux conduits ou sollicitations à participation choisis, a balisé ma réflexion sur l'objet, trois recherches appuient plus précisément le travail

réflexif engagé (*cf.* annexes 2, 3 et 4), auxquelles il faut ajouter la production des mémoires d'étudiants que j'ai dirigés dans le cadre de mes responsabilités de diplômés en Master (MIAE, puis MOI depuis mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit).

La première date de la décennie des années deux milles, elle porte sur les trajectoires professionnelles de responsables de structure qui interviennent auprès des populations qui sont inscrites dans un parcours d'insertion. Le projet est de comprendre les logiques des parcours des professionnels salariés interrogés, en poste de direction (ou d'animation ou encore de responsabilité) de leur structure. Cette recherche s'est déroulée dans le cadre des activités de formation du Master que je co-animais avec Jean-Louis Meyer dans la période considérée, à l'occasion de plusieurs promotions d'étudiants accueillis dans le diplôme, qui a pour projet la professionnalisation des futurs cadres du milieu professionnel de l'Insertion par l'Activité Économique (*cf.* annexe 4.3). Le projet s'inscrivait également dans une logique de complémentarité pour ma thèse (qui a été soutenue en deux milles trois) et, en fonction de la domiciliation des professionnels interrogés, a alimenté la recherche contractuelle à laquelle j'ai participé sur les années deux mille trois et quatre que la DRTEFP avait commandité à propos de l'étude des *processus de professionnalisation dans les structures de l'IAE sur les territoires de Metz-Borny et Longwy*. Elle me permet de documenter certaines dimensions (trajectoire et système de valeurs) de l'activité de direction de SIAE dans le chapitre IV du mémoire, en articulation avec l'enquête conduite en deux mille vingt-et-un et vingt-deux.

La deuxième date de la décennie suivante, celle des années deux milles dix, elle répondait à la problématique de la non-reconnaissance que rencontre le monde social de l'Insertion par l'Activité Économique, plus particulièrement les SIAEs, durant cette période historique : pourquoi, alors que le processus d'institutionnalisation était bien avancé, rencontrer des lieux et des *professionnels* qui exprimaient aussi fortement le besoin d'« être reconnu » en tant que responsable de SIAE. Ici, encore, le travail de recherche a été conduit dans le cadre des activités du diplôme et a bénéficié du travail d'enquête et de l'investissement de l'un des masterants de l'année universitaire deux milles onze/deux milles douze, Eric Creusat, lui permettant de valider sa formation avec la soutenance d'un mémoire, *La reconnaissance des structures d'insertion par l'activité économique [nom du département]*. Il aurait pu poursuivre en thèse, mais l'opportunité ne s'est pas produite. Le terrain, ses premières analyses et le travail d'exploitation que j'ai réalisé ensuite, ont alimenté une coopération de plusieurs années (réunions de travail sous forme de mini-séminaire de recherche, entre deux mille douze et deux milles treize, associant un collègue gestionnaire, Renaud Garcia-Bardidia) entre nous autour de

la construction d'une des problématisations centrales dans le projet de cette HDR, que j'ai résumé dans la première hypothèse présentée *infra*. Cette activité, souvent non visible, souterraine dans le travail du chercheur, a été jalonnée par des « opportunités » de confrontations avec les milieux professionnels (journées d'animation dans les réseaux professionnels tout au long de la décennie deux milles dix, comme en deux mille dix-sept pour Chantier-école, plus particulièrement) et de la recherche (JIST, en deux milles quatorze, GESS et RIUESS en deux milles quinze ou encore à l'AFS en deux milles dix-sept), comme je l'explique dans l'HDR (tome biographique et chapitre IV) avec l'objectif de me permettre de préciser le sujet possible pour une HDR. Le projet est d'envisager une lecture des enjeux et tensions dans la construction identitaire d'un acteur spécifique, le dirigeant de SIAE, objet de recherche que je poursuis depuis maintenant près de vingt ans.

La troisième source qui documente ce travail est le projet de recherche relative à la figure du dirigeant de SIAE que j'ai lancé en deux milles dix-sept, que je présente dans les annexes du chapitre IV du présent mémoire. Un projet, en fait deux projets : d'une part l'enquête par questionnaire auprès des dirigeants salariés de SIAE et, d'autre part, le travail d'enquête qualitatif conduit en deux milles vingt-et-un et vingt-deux auprès d'un panel de dirigeants. L'ambition de cette troisième documentation de l'HDR est de fonder ou non la pertinence des hypothèses qui sous-tendent l'analyse que je soutiens dans ce projet réflexif et de mesurer les intuitions que j'avais à propos du sujet. Pour ce faire, à partir d'une base de données des *activités primaire et associées*, ainsi que de l'organisation générale de la SIAE que la diplôme possède, j'ai mené un travail d'analyse de données sur plusieurs périodes significatives, depuis sa création en mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit : dans les premières années de la décennie des années deux milles, dans la période de l'enquête auprès des dirigeants de SIAE [nom du département] et sur la période récente. Ce travail m'a permis d'élaborer la trame du questionnaire auto-administré en deux milles dix-sept, complété par la prise en compte du questionnaire élaboré en deux mille douze par l'Observatoire National de l'ESS (qui avait sollicité, à l'époque, Jean-Louis Meyer, au titre de sa responsabilité de diplôme)⁽⁶⁾. [Je me rends compte que, déjà en DEA, à l'occasion d'échanges en séance de travaux dirigés en méthodologie de la recherche, j'avais exprimé auprès de José Rose, l'idée que le travail du chercheur pouvait être initié par des intuitions de recherche].

La mobilisation de ces matériaux, analysés selon des méthodes différentes, en lien avec une nouvelle exploitation des entretiens de la recherche des années deux milles onze/douze, structure l'analyse de la figure de l'entrepreneur de solidarité (des entrepreneurs de solidarité ?)

étudiée dans les chapitres III et IV du mémoire et soutient la réalité de celle-ci. Ainsi, modestement, se dessine les contours d'une identité professionnelle en construction, traversée par des tensions et objet d'enjeux structurels qui la dépassent, souvent et donc les acteurs n'ont pas nécessairement conscience, les amenant à être de « ceux qui font appliquer les normes » alors que certains pouvaient se vivre comme des porteurs de croisade, au sens proposé par Howard S. Becker (1985).

Ce travail âpre, conséquent, rigoureux et prenant, me permet de proposer un travail qui répond aux exigences de l'épreuve de l'HDR et correspondant au projet général d'une « œuvre originale » que j'ai conduite et que je soumetts à l'approbation du jury, participant ainsi (et c'est là encore que se situe le niveau modeste du projet) à l'ambition que j'avais de produire une socio-histoire du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique.

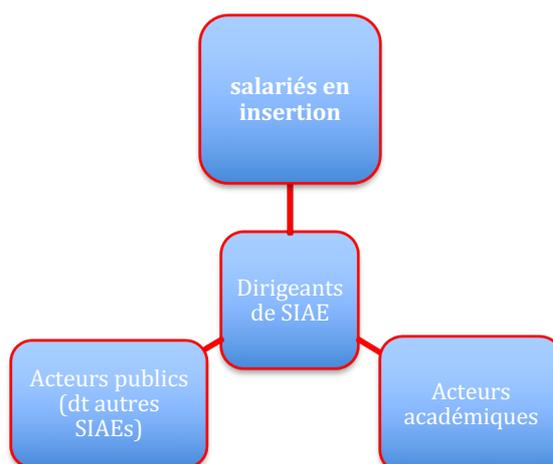
Notes du chapitre introductif

a. Notre projet n'est pas de travailler sur la pertinence de la notion de « crise » comme catégorie sociologique (comme l'a souligné par exemple l'appel à contribution des Journées Internationales de Sociologie du Travail de deux mille seize à Athènes, *Crise(s) et mondes du travail*), ou encore le congrès de l'AFS à Amiens en deux mille dix-sept, à propos de la catégorie de *pouvoir*.

b. Je renvoie les lecteurs à la thèse s'ils veulent mieux appréhender les résultats « figurés » dans le schéma et qui s'appuyaient sur l'idée que les différents types de supports juridiques fonctionnaient comme des systèmes d'action concret (de Michel Crozier) qui étaient en tension et dans des secteurs différents de la figure (Balzani, 2003, 335).

c. Je mobilise une notion « indigène » qui s'est fortement développée dans la décennie des années deux milles dix et que, en partie le monde social de la connaissance a repris, à la fois pour la déconstruire, à la fois au titre d'une certaine forme d'engagement des acteurs scientifiques dans les environnements comme ceux des mondes sociaux de « l'IAE » ou encore de « l'ESS ». L'idée de « bien vivre ensemble » est même apparu dans l'appel à contribution d'un colloque organisé par le Contrat de Projet Etat Région pays de la Loire en novembre deux milles treize (*Les organisations de l'économie sociale et solidaire : laboratoire du bien-être ?*), auquel j'ai apporté une contribution, en compagnie des deux collègues (qui vont cheminer avec moi dans les années suivantes de la décennie des années deux milles dix) qui a permis une première fois de « tester » les analyses du *mépris* et du *déni de reconnaissance* que je développe dans les chapitres III et IV du mémoire.

d. Pendant une première période de mon travail dans le cadre de l'HDR (2018/2020), j'ai ambitionné de regarder comment l'Insertion par l'Activité Économique était observée, analysée par le monde social académique, m'amenant à proposer dans une première version du manuscrit la figuration support au projet suivant :



Travail ambitieux, juste initié comme le lecteur pourra le constater dans les pages suivants l'appel à note de fin de chapitre et l'encadré numéro deux dans l'introduction, je n'y fais référence que très partiellement dans le mémoire actuel. La recherche documentaire, accumulée grâce à l'aide du centre de documentation de proximité à mon unité de recherche, doit encore faire l'objet d'approfondissements et de compléments pour une exploitation sérieuse et aboutie, à l'avenir, afin de contribuer à cette socio-histoire que j'ambitionne de produire, dans un calendrier serré (au regard de mon âge et des années d'activité professionnelle qu'il me reste) : l'annexe numéro une du chapitre introductif propose un premier travail initiant le projet à venir.

d. Nous pouvons aussi donner au concept de mépris le sens de « non-respect » ou encore de « non-reconnaissance », comme nous l'avons précisé dans une contribution récente (Balzani et *ali.*, 2015a). Mais le traducteur d'Axel Honneth précise qu'il serait alors traduit de manière plus neutre (*cf.* note 2, 315).

e. Émission de France Culture, « La suite dans les idées », du 02 janvier 2010.

f. Danièle Demoustier (en collaboration avec S. Wilson-Courvoisier) avait publié un article en deux milles neuf dans le n° 311 de la *RECMA* : « L'enseignement initial de l'ESS : un enjeu stratégique » (59-71). Et il faut remonter au numéro 46 sorti en mille neuf cent quatre-vingt-treize, pour retrouver un autre texte relatif à l'enseignement et la recherche sur l'économie sociale, cette fois-ci, intitulé : Université et coopération. 60 ans d'expérience (Lacroix, 107-117) et qui porte sur l'histoire de la Chaire de Charles Gide au *Collège de France*.

g. Dans une livraison éditoriale récente, en deux milles vingt-deux, au sein d'un collectif d'auteurs (Picote), une tentative de clarification de ce que l'on désigne par le vocable de recherche-Action a été proposée (2022, 2-31), que j'ai déjà initié dans des contributions antérieures à des colloques dans les années deux milles douze et treize à propos de retours sur des projets de recherche INTERREG IV et V. (*Cf.* annexe qui présente mes productions dans le tome biographique).

h. Les auteurs concluent leur propos en suggérant que l'enjeu de reconnaissance est dépassé du fait d'une double situation, à la fois institutionnel dans le monde académique avec la publication d'emploi universitaire identifié comme « économie sociale » ou « ESS », la création de chaires ESS et l'inscription de l'ESS dans la loi de juillet deux milles quatorze, dite loi Hamon.

i. En mille neuf cent cinquante-cinq, Tamotsu Shibutani définissait le monde social de manière différente : « une aire culturelle dont les frontières ne sont délimitées ni par un territoire, ni par une appartenance formelle mais par les limites d'une communication efficace (566).

j. Les termes du débat peuvent être formulée de la manière qui suit : les structures de l'insertion par l'activité économique participent au débat sur la tension entre le rôle de l'État-providence et celui du modèle libéral dans la gestion de la fonction redistributive de la production de la richesse dans une société donnée.

k. Avec l'accroissement des activités, la densité des échanges, le corps social s'engage mécaniquement, selon Émile Durkheim (1893), dans un processus de différenciation des fonctions prenant souvent la

forme d'une spécialisation professionnelle qui aboutit à une autonomisation des activités sociales les unes par rapport aux autres.

l. Je dois remercier Jean-Luc Deshayes qui, en m'accueillant dans l'équipe de recherche du projet sur le territoire de Longwy (MIRE- solidarité, 1998/2000), m'a initié à ce travail que Gérard Noiriel qualifie de socio-historique, et qu'il a remis en scène dans son article de deux milles vingt-deux, à propos de « l'intermédiation de l'emploi, entre local conquis local octroyé. Retour sur le cas du bassin de Longwy ». Il a une fois de plus, déjà à l'occasion de son HDR, été inspirant pour mon travail de sociologue, en général, et plus particulièrement dans le cadre de l'HDR, à propos de l'articulation entre biographie du chercheur et objet d'études.

m. « Le champ est un réseau de relations objectives (de domination ou de subordination, de complémentarité ou d'antagonisme) entre des positions » (Bourdieu, 1991, 18).

n. Pour Anselm Strauss, le concept d'interaction est à comprendre comme étant guidé « par des règles, des normes et des obligations, mais ses résultats ne sont pas considérés comme toujours ou entièrement prévisibles. Cette indétermination ne doit pas constituer une pierre d'achoppement pour la recherche, elle doit cependant être prise en compte. » (1992, 18-19)

o. Plus d'éléments sont disponibles dans l'annexe relative au cadrage méthodologique des recherches et travaux, en appui du mémoire.

Mon terrain privilégié est la bascule des années 1980, quand le projet émancipateur porté par les expérimentations, les entreprises intermédiaires, les CAVA sociaux, les initiatives locales, est transfiguré par les pratiques de gestionnarisation sous tendues par une nouvelle avancée du capitalisme.

(Prise de note personnelle, 09 juin 2019)

Chapitre I. Un monde social entre solidarité auprès des plus démunis et mobilisation de ceux-ci comme main-d'œuvre très éloignée de l'emploi

Deux enjeux de nature et de force différents sont éclairés par ce chapitre dont l'objet est de situer, du point de vue de l'histoire des idées, les fondements socio-historiques du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique et de l'activité *primaire* de celui-ci.

Le premier enjeu est d'ordre hypothétique et renvoie à la recherche permanente de la vérité pour le sociologue : définir les contours du monde social de l'insertion par l'activité économique en proposant de réfléchir aux fondements de son histoire, ce qui permettra de répondre à la question de la légitimité de cet espace social singulier. L'hypothèse est que la légitimité de ce monde social est inscrite dans le double mouvement historique suivant : les projets de l'insertion par l'économique s'inscrivent dans une **histoire répétée** de la solidarité envers les plus démunis qui prend à nouveau la forme d'une gestion de la pauvreté, d'une part, et dans une histoire de la mobilisation de la main-d'œuvre, notamment de celle que l'on peut désigner comme la population « la plus éloignée de l'emploi ordinaire », d'autre part.

Le second enjeu est de montrer que les qualificatifs accolés aux situations des individus accueillis dans les structures de l'Insertion par l'Activité Économique (SIAEs), comme « plus démunis » et « plus éloignés de l'emploi », nomment peut-être une même et classique catégorie sociologique (je l'évoquerai à nouveau dans le chapitre IV du mémoire), celle du *pauvre*, dans une acception historico-sociologique plutôt qu'économique. L'hypothèse est que ces expressions recouvrent des ensembles de représentations qui sous-tendent des pratiques institutionnelles et professionnelles qui pérennisent des « carrières d'exclus du marché du travail ».

Le projet de ce chapitre peut donc être résumé de la manière suivante : les utopies et les projets des mouvements de *l'économie sociale* naissante du XIX^{ème} siècle fournissent un cadre référentiel sur lequel s'appuient les SIAEs. Il existe un lien possible entre ces dernières et les actions développées par les mouvements socio-politiques de la seconde moitié du XIX^{ème} et de la première moitié du XX^{ème} siècle, notamment le solidarisme et le coopératisme. En ce sens, et seulement en ce sens, on pourra parler d'héritage (en termes de partage des valeurs...), de filiation (dans les projets formulés) ou encore de logique d'action similaire (comparaison des discours des promoteurs, ...), comme j'ai essayé de l'introduire dans ma thèse, en deux

milles trois, et que je reprends aujourd'hui dans mon HDR. L'occasion m'est ici donner de proposer une mise en perspective historique de l'activité primaire, l'insertion sociale et professionnelle, qui est le fruit d'une construction historique. C'est de cette émergence qu'il est question dans ce chapitre.

A ces deux enjeux s'ajoutent des questions de méthode qui renvoient à des enjeux de logique démonstrative, de mise en perspective des matériaux travaillés et de clarification d'hypothèses sous-jacentes au chercheur qui sont peu présents dans la littérature scientifique sur l'objet :

1) Mon propos n'est pas de vérifier si certaines formes sociales du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique sont effectivement les héritières fidèles de tel ou tel dispositif du passé, comme les *Bourses des pauvres* ou encore les *Bourses du travail* de la fin du XIX^{ème} siècle, mais d'identifier les liens possibles entre les formes des tensions actuelles et la manière dont les acteurs des mouvements de l'économie sociale s'opposaient à ceux de l'approche libérale face aux problèmes sociaux tels qu'ils se présentaient à la fin du XIX^{ème} siècle. Accessoirement, il s'agit de mieux comprendre si les dispositifs font l'objet d'une instrumentalisation comme ce fut le cas pour les *Bourses du travail* par les syndicats, les promoteurs ou les donneurs d'ordre. Ce premier point de méthode ne relève pas seulement de l'histoire des idées : d'une part, il joue un rôle important dans l'histoire même de l'Insertion par l'Activité Économique, d'autre part, il forme un ensemble de questionnements pertinents dans le cadre d'une interprétation générale de l'histoire du secteur, dès lors qu'on prend en compte toute la complexité de ses origines, ce qui permettra de fonder la légitimité, au sens de reconnaissance, de ce secteur d'activité.

2) Deuxième ensemble de considérations à prendre en compte : la situation politique et économique concrète dans laquelle surgissent les structures sociales qui portent les activités du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique. Dans la décennie des années mille neuf cent quatre-vingts, lorsque le gouvernement décide de légaliser les formes « associations intermédiaires » ou encore « entreprise intermédiaire » ou encore « entreprise d'insertion », qu'octroie-t-il véritablement ? Que met-il réellement en place en labellisant les pratiques professionnelles existantes (logique d'encadrement des dispositifs) ? Comment passe-t-on du statut d'expérimentation plus ou moins officielle (parfois dans une certaine illégalité) à la reconnaissance légale du dispositif qui va entraîner sa généralisation ? Cette transformation est-elle similaire aux évolutions qu'ont connues les organisations de l'*économie sociale* et les mouvements sociaux des travailleurs durant les siècles précédents ?

3) Enfin, les derniers questionnements concernent les rapports de tension entre les décideurs politiques et les opérateurs des dispositifs, sur les finalités, les moyens de réaliser les objectifs. En quoi ne rejoue-t-on pas ici un jeu « classique » entre forces dominantes (patronat, partis politiques, bourgeoisie) et mouvements contestataires (syndicats, certains milieux associatifs, prolétariat) ?

Ces précisions étant posées, je m'intéresse plus particulièrement dans ce chapitre à la question du développement de ces structures dans une perspective socio-historique, afin de saisir les rapports que le monde de l'Insertion par l'Activité Économique entretient avec des figures historiques telles que l'économie sociale dans un contexte de tension entre l'économie de marché et l'État-providence, par exemple. En ce sens, les SIAEs peuvent être considérées comme les héritières de la volonté de créer des réseaux d'aide et de réciprocité construits sur des rapports qui ne sont pas que monétaires et qui, de ce fait, ont introduit une alternative à l'hégémonie de l'économie monétaire (marchande ou non marchande) (Section 1. Solidarité et intervention auprès des populations les plus démunies).

Dans ce contexte de tension, les SIAEs se sont positionnées / ont été positionnées comme forme nouvelle de l'intermédiation entre l'État et le citoyen, entre le marché et l'individu « le plus éloigné du travail et de l'emploi » en défrichant de nouveaux gisements d'emploi (selon la terminologie administrative officielle des années mille neuf cent quatre-vingts et mille neuf cent quatre-vingt-dix) dans des secteurs d'activité où, autrefois, s'organisaient entraide et solidarité de proximité. L'*activité primaire* de l'Insertion par l'Activité Économique s'inscrit alors dans un registre d'action collective de mobilisation de la main-d'œuvre qui renvoie à un second volet de légitimation : l'histoire du placement des travailleurs dans les sociétés contemporaines occidentales. Le monde social étudié voit donc ses missions s'élargir en réponse à la sollicitation de la puissance publique, mais pas seulement et ce serait une erreur fondamentale d'omettre la place que le monde économique joue dans ce « théâtre social ». (Section 2. Mobilisation de la main-d'œuvre et encadrement des populations « les plus éloignées du marché du travail » et dans une position de précarité importante).

Section 1. Solidarité et intervention auprès des populations les plus démunies

La notion de solidarité est centrale dans ce travail d'habilitation car elle permet, d'une part, d'aborder la question de la pauvreté et de ses liens avec la conception de l'ordre social dans une

société, souvent distingué en trois catégories d'individus : « ceux qui prient, ceux qui font la guerre et ceux qui travaillent (...) le devoir des masses est de travailler » (Geremek, 1987, 30-31), et d'autre part, d'analyser les rapports entre principe de solidarité et formes des interventions auprès des populations concernées par l'action des SIAEs, les plus démunies et plus précisément certains groupes sociaux de « pauvres » tels que les bénéficiaires des dispositifs des politiques publiques de lutte contre les exclusions. Notre ambition n'est pas d'élaborer une énième histoire de la pauvreté puisque bien des auteurs (Bertaux, 1996 ; Geremek, 1987 ; Gutton, 1974 ; Polanyi, 1983 et Simmel, 1998), historiens ou autres, l'ont réalisée avec talent, mais plutôt de comprendre en quoi les pratiques sociales des intervenants dans le monde social de l'IAE sont inscrites dans une histoire qui, souvent, leur « échappe » ou qu'ils récusent, celle de la charité chrétienne et de l'assistance aux pauvres.

Une réflexion sur la pauvreté et la catégorie sociologique du *pauvre* me semble devoir être proposée une nouvelle fois. Dans l'introduction de la seconde partie de son ouvrage, Roger Bertaux (1996, 86) a affirmé le caractère central d'une réflexion sur la problématique de la pauvreté^(a), car elle est constitutive de la plupart des politiques publiques de lutte contre les exclusions, aujourd'hui. Et les politiques publiques de l'insertion n'échappent pas à cette référence (Balzani et Cervera, 2022).

Par ailleurs, ces mêmes pratiques sociales s'identifient à des fonctionnements interventionnistes de maintien d'un ordre social plutôt qu'à l'expression d'une charité provenant de la foi chrétienne, doctrine qui imprègne la grande majeure partie de l'Occident. Après avoir représenté un « idéal » chrétien dès les premiers temps de son histoire dans l'antiquité romaine, puis à la période du Haut Moyen-Âge, car sa situation appelait compassion et charité^(b), le pauvre apparaît, à partir du XVII^{ème} siècle, comme un sujet dangereux. Au XIX^{ème} siècle, on parlera de classe sociale dangereuse qu'il faut contrôler, voire isoler du reste de la société^(c) (Sassier, 1990). La sauvegarde de l'ordre public reste une préoccupation centrale des gouvernants^(d) quelles que soient les époques et, plus récemment dans les périodes historiques dites de révolution industrielle, qui va les obliger à intervenir car ces périodes historiques provoquent une désagrégation des familles rurales, les enfants venant à la ville pour obtenir un travail, qui est mal rémunéré et sans sécurité ! S'accommodant mal de cet état de chose, les ouvriers tendent à se regrouper, malgré les interdictions. Ils deviennent menaçants et on reparle alors de paupérisme et de défense sociale. Il faudra attendre l'apparition de doctrines comme celles de l'économie sociale pour que l'État accepte de promouvoir une politique d'assistance

publique, qui sera fondée sur l'idée de l'interdépendance des membres au sein d'un groupement.

1.1. Le pauvre au cœur de la foi chrétienne

Polymorphe et contingente des évolutions économiques et politiques, la pauvreté nécessite un travail de définition et de clarification à partir notamment des travaux de Simmel (1998) qui note que « cette sociologie des pauvres est en réalité une sociologie du lien social (...) » (34)^(e). Ce lien social s'exprime dans des pratiques sociales multiples qui, dans les périodes antique et médiévale pouvaient être décrites comme des aumônes, de la bienfaisance, de la charité auxquelles s'ajoutent, pour les périodes plus récentes, des pratiques d'enfermement, des réalités de misère rurale et urbaine et de la paupérisation. Je me réfère dans cette courte synthèse d'abord aux doctrines religieuses et philanthropiques, essentiellement chrétiennes, puis aux doctrines économiques car, « déchiffrer les discours et politiques charitables, enracinés dans les représentations des causes et effets de la pauvreté, c'est considérer en un point central les idéologies sociales des élites des sociétés anciennes. » (Chartier, 1985), que nous essayons de mettre en évidence dans la société salariale contemporaine des quarante dernières années.

1.1.1. L'éthos de la pauvreté comme fondement de la foi chrétienne

L'historien Michel Mollat (1978) propose une définition de la pauvreté au Moyen-Âge qui servira de point de départ à notre réflexion :

« (...) Le pauvre est celui qui, de façon permanente ou temporaire, se trouve dans une situation de faiblesse, de dépendance, d'humiliation, caractérisée par la privation des moyens, variables selon les époques et les sociétés, de puissance et de considération sociale : argent, relations, influence, pouvoir, science, qualification technique, honorabilité de la naissance, vigueur physique, capacité intellectuelle, liberté et dignité personnelles. Vivant au jour le jour, il n'a aucune chance de se relever sans l'aide d'autrui »^(f) (Mollat, 14).

Cette définition est très utile car elle rappelle le caractère multidimensionnel de la notion de pauvreté. Selon les époques, les contextes, le vocabulaire employé pour désigner le pauvre varie : on parlera de mendiant, de vagabond ou d'errant (Gutton, 1974)^(g). On usera d'adjectifs

comme « honteux », de critères tels que l'âge (les vieillards), la santé (malades et infirmes), la solitude familiale (les veuves), le sexe enfin (féminin). La pauvreté désigne cette situation de souffrance face à l'incertitude du lendemain qui a plus ou moins concerné une grande proportion de la population des bourgs et une partie de celle des campagnes tout au long des siècles passés. Dans la société médiévale chrétienne, la « pauvreté que l'éthique sociale du christianisme cherche à mettre en valeur, en présentant l'humilité comme une voie vers l'idéal de vie chrétienne, est donc investie de différentes fonctions qui varient selon le milieu auquel s'adresse la doctrine. Le message chrétien auprès des masses laborieuses consistant à les obliger à accepter humblement leur statut : dans leur cas, abandonner leur place dans la vie sociale, donc renoncer au travail, ne serait point un acte d'humilité mais, au contraire, d'orgueil » (Geremek, 1987, 31).

Ce premier ensemble de représentations de la pauvreté et de la situation du pauvre a construit la société occidentale sur près de sept siècles, entre la fin de l'ère carolingienne et l'époque moderne.^(h)

1.1.2. Changement radical de la pensée chrétienne avec l'introduction de la notion de paupérisme

La période dite moderne (fin du Moyen-Âge jusqu'à la Révolution française) est caractérisée par une tendance forte et permanente à la paupérisation des populations rurales (et des bourgs) : processus déjà engagé dans la période historique précédente, où la figure du pauvre était utilisée par les tenants de l'ordre social selon une logique fonctionnaliste. Dans ce que Bronislaw Geremek (1987) appelle le « premier âge moderne », il s'opère une transformation radicale de la perception de la pauvreté : la masse des mendiants désœuvrés apparaît comme nuisible pour le bien public et son désœuvrement contribue au dysfonctionnement de la société, notamment au plan économique. En même temps, les pauvres jouent un rôle non négligeable dans la société qui se dessine : l'époque qui s'ouvre est importante dans la formation du nouveau système de relations économiques du monde occidental, le capitalisme, et ils vont prendre une part importante dans le processus de l'évolution économique (Geremek, *op. cit.*) : « (...) la paupérisation des petits producteurs constitue une des composantes de l'essor du capitalisme et fait partie intégrante de l'accumulation primitive. Cela concerne principalement les transformations du système agraire. (...) » (136).

La pauvreté qui découle de la transformation du système de production, due en grande partie à la désagrégation des anciens rapports de production, a certes touché très fortement les campagnes, augmentant ainsi le nombre d'inutiles et les poussant à l'exode vers les villes (on estime à un tiers de la population agricole totale celle concernée par ces mouvements et venant grossir le flot de la main-d'œuvre prolétarisée). Mais si ce qui a produit le changement, à la campagne, c'est la désagrégation des modèles antérieurs de vie sociale, en ville, dans le cadre de l'essor économique, on assiste à une prolétarianisation (au sens marxiste du terme, à savoir la figure du travailleur qui n'est propriétaire que sa force de travail) de la population urbaine, résultat du développement du capitalisme et de son corollaire, le salariat. Réelle mais de moindre importance dans les bourgs ou les centres urbains de plus petite taille, une misère travailleuse se forme essentiellement dans les grandes villes de l'époque moderne⁽ⁱ⁾. Des formes de « chômage » se développent et les autorités locales ainsi que les classes possédantes considèrent ces populations comme « une menace pour l'ordre social » (Geremek, 156). La présence d'une population insuffisamment encadrée car trop nombreuse (près de 40% pour la France)⁽ⁱ⁾ sur le marché du travail constitue une difficulté sociale et oblige les autorités à se préoccuper de cette population. En parallèle de l'essor du capitalisme, on assiste au développement d'une politique d'assistance aux populations en difficulté.

1.1.3. Et si être pauvre était la figure du nouvel ordre social ?

Dès l'époque moyenâgeuse, on distingua parmi les pauvres deux positions sociales problématiques : le mendiant et le vagabond, désignés comme indigents^(k), par opposition au pauvre qui est l'individu tombé dans la pauvreté (qualifiée de « bonne » pauvreté) : « Il faut être un bon pauvre pour mériter l'obole de sa survie. Autrement dit, il convient d'être courageux, désireux de dépenser sa force de travail pour susciter la philanthropie. » (Muller, 1991, 23).

Être pauvre selon la doctrine chrétienne consiste en la faculté ou non d'avoir une occupation sociale qui apporte des « moyens pour vivre par son travail et son industrie »^(l) et ouvre droit à la charité. Or, le contexte socio-économique de l'époque pousse les couches populaires à l'indigence, effective ou fictive, qui se développe durant ces périodes entraînant l'intervention de la puissance publique sous la forme de politiques d'assistance, pour ceux qui seront désignés comme des « invalides ». Par contre, les indigents valides, ceux qui peuvent travailler, feront très tôt l'objet de tentatives de mise au travail, certes limitées, mais bien réelles (hôpitaux généraux, dépôts de mendicité, etc.).

Cette vision de la charité médiévale est à transposer dans la société actuelle, on dirait la solidarité ou les secours publics. Fondamentalement, l'esprit n'est pas différent, on reste dans une philosophie de la Rédemption, une « économie du salut » (Geremek, 1978) dans laquelle le pauvre est nécessaire au riche. Ces situations sociales ont été partiellement entretenues par la doctrine chrétienne qui contestait la notion de travail en tant que devoir et principe fondamental de la vie des couches dites populaires, même indigentes mais valides.

1.1.3.1. L'assistance aux pauvres se réforme

Dès le Moyen-Âge, des institutions d'assistance aux pauvres étaient présentes pour accompagner, soutenir les individus réduits à un chômage momentané (nécessaire écart d'adaptation entre l'offre et la demande qui ne s'équilibraient pas de manière automatique). Ces institutions sociales intervenaient pour fixer sur place la population (considérée comme réserve de main-d'œuvre disponible car les métiers et les productions s'étaient fondamentalement refondues) et maintenir l'ordre social. Avec l'avènement de crises liées aux restructurations économiques et les effets dévastateurs des accidents agricoles (famine, exode rural des populations), notamment tout au long du XVI^{ème} siècle, ces mêmes institutions d'assistance développent des pratiques de surveillance et de répression à l'égard des pauvres qui « hantent » les villes car, pour près de 20% de la population des centres industriels urbains, les ressources sont proches du minimum vital.

Ce contexte général de difficultés (appauvrissement des travailleurs qui développe une misère, mécontentement des moins touchés par les crises) provoque des mouvements de révolte (émeutes) et d'inquiétudes (frustration due à un changement dans les conditions de bien-être) que les autorités vont tenter de réprimer par la force ou des actions d'aide directe auprès des populations en difficulté, ce qui soulève des contestations de la part des entrepreneurs (qui souhaitent ardemment le retour à un libre exercice des activités de production et de commerce). L'ordre social est perturbé, déstabilisé, ce qui est le cas de l'époque actuelle. [N'y-a-t-il pas ici une « étrange » proximité ?]

Problèmes et interventions ne réussissent en définitive qu'à désorganiser de manière définitive la vie sociale : « (...) le chômage et l'appauvrissement des habitants ne font que progresser » (Geremek, 1987, 184). La loi et l'ensemble des mesures qui en découlent vont être mobilisés par les municipalités concernées pour mieux organiser les institutions de secours et de charité, notamment en procédant à une municipalisation de l'action (interdiction de la mendicité, aide ciblée sur les « véritables pauvres », chasse aux vagabonds, levée d'impôts pour financer ces

actions) jusque-là presque entièrement dévolue aux ordres et autres institutions de l'ordre religieux^(m). Ce dernier va progressivement contester les pratiques municipales sous couvert de la religion et des principes qui la sous-tendent (quelle interprétation faire du devoir chrétien de secours aux pauvres ?). Un conflit doctrinaire et idéologique profond se développe entre les fonctionnaires des municipalités (efficacité des mesures et des pratiques sans enfreindre les canons de la religion) et les représentants des ordres religieux (accusant les fonctionnaires de persécuter les pauvres, voire d'être des hérétiques au regard des principes religieux) qui interviennent traditionnellement auprès de ces populations. [Cette tension ne se retrouvent-elle pas quand on regarde les tensions développées au plan communal entre des organismes comme le centre communal de l'action sociale (CCAS) et l'action politique des élus municipaux ?]

1.1.3.2. *Se dessine une nouvelle politique sociale*

La terminologie « nouvelle politique sociale » ouvre la porte à des niveaux de sens quelque peu abusifs si on entend la notion de « politique sociale » en termes de cohérence et d'efficacité des mesures prises. Ce qui va caractériser cette notion et la période dite moderne de l'histoire de la civilisation occidentale c'est, au contraire, l'image d'une politique peu cohérente, très instable dans ses principes et ses activités. Ces politiques sociales ont pour point commun la présence systématique des deux aspects déjà observés dans la période historique précédente, à savoir des mesures tout à la fois *réorganisatrices* des dispositifs de l'assistance (et toujours fondées sur les valeurs chrétiennes) et *répressives* pour les populations concernées, comme le célèbre exemple de l'Édit de Charles Quint⁽ⁿ⁾, de mille cinq cent trente-et-un.

Les évolutions des conceptions sociales s'appuieront durant les siècles suivants, le XVIIIème siècle notamment, sur l'idée du *Contrat Social* de Jean-Jacques Rousseau qui estime que la société au profit de laquelle l'individu a aliéné une partie de sa liberté, doit en échange faire bénéficier celui-ci d'une organisation sans faille. Or, quand ce n'est pas le cas, l'intervention de la puissance publique est nécessaire^(o). Dès le XVIIIème siècle, les écrits de philanthropes, tel Montesquieu, expliquent les raisons de la nécessité de l'intervention de l'État en direction de tous les citoyens^(p) : l'État doit assurer à tous un moyen de subsistance et des conditions de vie convenables, notamment en garantissant le droit à l'emploi^(q). En parallèle de ces premiers constats se dessine l'idée de « gérer » la pauvreté, au travers de l'assistance sociale aux plus démunis. Comme le rappelle François Ewald (1986), les programmes d'assistance, dans une société qui se libéralise, s'organisent autour d'un principe, le travail, et de deux catégories : les

aptes et les inaptes au travail. C'est à l'intention de ces inaptes au travail que va se développer un ensemble de conceptions, de politiques et de dispositifs dont ceux des dispositifs du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique, en ce qui nous concerne aujourd'hui. La difficulté qui se pose à tout observateur est de savoir s'il est bien question d'inaptitude au travail ou de tout autre chose. Une approche du phénomène de la pauvreté sur plusieurs siècles éclaire ce débat : le rapport fondamental entre situation personnelle et intégration sociale est de nature normalisatrice, une normalisation réalisée par le travail (le labeur dans une acception plus ancienne). Les formes de cette intégration ont varié selon les époques : « l'assignation par le travail (période pré-révolutionnaire), la correction par le travail (période révolutionnaire et deuxième république), l'assistance par le travail (troisième République), la réadaptation par le travail (entre-deux-guerres et « Trente glorieuses ») et l'insertion par le travail (depuis le début des années quatre-vingts) » (Guitton, 1998, 16). La logique binaire du propos précédent, entre apte et inapte est donc bien insuffisante pour appréhender la réalité du phénomène.

1.2. La pauvreté : la question sociale avec l'émergence de l'économie sociale

La pauvreté des ouvriers, leur oisiveté ou encore leur inactivité ont toujours représenté la figure du danger et une menace (on parlera de la « question ouvrière » durant le XIX^e siècle avant d'en faire la *question sociale*) pour l'ordre établi qui, en même temps, s'affranchit des anciennes structures sociales et s'oriente vers le principe de liberté. Le XIX^e siècle concrétisera cette évolution, en créant le concept de « libéralisme »^(r) : son imprégnation de l'idéal de liberté va se formuler dans des doctrines économiques en rupture avec le passé. Par exemple, et pour ne citer que l'un des plus « extrêmes » penseurs de l'économie classique anglaise du XIX^e siècle, Thomas Robert Malthus, il poussa jusqu'au bout cette logique du libéralisme en affirmant « qu'au grand banquet de la nature il n'y a pas de couvert vacant pour le pauvre » (1845).

Le développement intensif des activités de production au cours des XVIII^e et XIX^e siècles s'accompagne d'une montée du paupérisme, « cette détresse générale, permanente et progressive des populations ouvrières^(s). Le développement du capitalisme entraîne une misère économique et morale dans les classes sociales laborieuses des populations ouvrières accrues dans les villes. « La richesse d'une nation correspond à sa population et sa misère correspond à sa richesse. Le travail des uns est la cause de l'oisiveté des autres. Les pauvres et les oisifs sont un produit inévitable des riches et des laborieux. » (Geremek, *op. cit.*, 292).

Le modèle du marché et des approches libérales de la sphère économique se trouve en difficulté pour produire la société équilibrée que l'utopie du Marché proposait. L'ensemble des activités humaines devait être régi par des mécanismes neutres et objectifs, hors des mécanismes d'autorité dominatrice classiques. L'ère du libéralisme allait rendre inutile l'idée de la nécessité de transformer le monde. L'ordre économique serait le nouvel ordre stable et équilibré du monde, les solutions et l'action ainsi pensées passant essentiellement par l'initiative privée^(t). En fait, l'offre accrue de travail aux *indigents* que génère le modèle d'économie reste sans effet sur le développement de la pauvreté et entraîne une seconde prise de conscience de la nécessité de l'action chez les penseurs libéraux et socialistes de l'époque. La réalité sociale détermine, en grande partie, la nouvelle approche : le paupérisme a changé de caractère et a pris des dimensions si cruelles qu'il fait naître inquiétudes et perplexité dans la réflexion sur le progrès historique. « L'interrogation est de comprendre les causes du paupérisme en tant que phénomène de masse, afin de définir sa place au sein du système économique moderne. » (Geremek, *op. cit.*, 292)

Le développement de l'économie sociale, comme branche critique de l'économie libérale^(u) et comme registre de l'action collective, répond à cette attente d'action. Ce sera aussi l'occasion du développement d'une critique des modèles économiques classiques, conduite en autres par Karl Marx, dans *Le Capital*. Ce dernier y développe l'idée que la paupérisation de la population ouvrière constitue la condition nécessaire à la production capitaliste^(v) :

« (...) Cette vérité, c'est que dans tous les pays d'Europe, il n'y a pas de perfectionnement des machines, pas d'applications scientifiques dans la production, pas d'inventions pour communiquer, pas de colonies nouvelles, pas d'émigration, pas d'ouverture de marchés, pas de libre-échange, il n'y a rien, et même si l'on met toutes ces choses ensemble, qui puisse mettre fin à la misère des classes laborieuses (...). » (Marx, 1883, 464)^(w).

L'angle d'analyse de la théorie marxiste est que la pauvreté est l'analyseur de l'accumulation du capital, instituant la figure du *pauvre* comme appartenant à « l'armée active du travail » qui doit être constamment régénérée : « le poids mort de sa réserve » (Geremek, *op. cit.*, 293).

1.2.1. Être pauvre : une menace pour l'ordre économique

Le développement de la pauvreté, à la différence des périodes historiques antérieures, devient une question sociale, à part entière. Jusqu'à la Révolution française, les ordres de domination

n'étant pas bousculés, les pauvres ne constituaient ni une menace ni un risque important de désagrégation sociale. Mais, dans le prolongement de mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, les pauvres, c'est-à-dire les travailleurs manuels, deviennent une menace en ce début du XIX^{ème} siècle^(x).

Le pauvre ne peut prétendre à rien s'il est hors d'état de travailler, et si son entourage ne peut le nourrir. Car deux principes de l'action collective structurent son intégration dans la société : le vice et la misère. En même temps, le développement du système capitaliste « impose » la création d'un système d'aide sociale : la mobilité de la main-d'œuvre augmente du fait de la peur d'être emprisonné, les paysans appauvris envahissent les villes, allongeant les files de chômeurs venus demander l'aide publique. La liberté du travail et sa logique contractuelle font naître de nouvelles pauvretés^(y) et auxquelles l'économie sociale naissante doit apporter des réponses.

Encadré n° 4 : L'exemple anglais

« Le Parlement anglais en votant la loi relative à la mise au travail des pauvres en 1834 montre bien cette volonté de lier économie et social, en soumettant l'assistance sociale aux besoins du marché du travail. L'époque et le contexte de développement du capitalisme font qu'il est urgent de proposer des mesures répressives afin de décourager ceux qui essaient de se soustraire au travail : « (...) Le secours accordé aux pauvres est considéré comme nuisible s'ils peuvent alors vivre mieux qu'avec leur salaire. Dans les maisons de travail coercitif, on instaure une discipline pénitentiaire qui doit agir comme moyen d'intimidation. (...). On envisage de limiter ainsi l'assistance publique à un strict minimum ». (Geremek, 1987, 302).

A ces menaces nées des conditions économiques, la période historique du XIX^{ème} siècle met en avant une autre dimension de l'état de pauvreté. La figure du pauvre se construit aussi au travers de critères plus subjectifs, comme le jugement de pauvreté que les pauvres se portent. Ainsi, voit-on se développer l'idée que le pauvre est avant tout celui qui se considère comme tel. Être pauvre et défavorisé est une situation qui peut donc se caractériser à partir de critères objectifs (croissance, conditions de travail, salaires...) et subjectifs (jugement de soi, dévalorisation de l'image...). [Ces registres doivent être gardés en mémoire pour la suite de ma démonstration, cf. chapitre IV]

1.2.2. Le paupérisme face à l'essor économique ; un paradoxe qui perdure

Au XIX^{ème} siècle, la situation du marché du travail a favorisé très fortement les rapports entre le paupérisme et la question « ouvrière », au travers des politiques sociales, notamment au travers des mesures d'assistance sociale. Le paradoxe, s'il existe, est que les conditions de vie se sont améliorées sans réduire l'incertitude du lendemain pour les ouvriers tout au long du XIX^{ème} siècle. Les usines équipées de machines industrielles offrent des garanties de plus grande stabilité d'emploi que les formes organisationnelles antérieures, les manufactures principalement. Les difficultés pour ce segment de la population ouvrière se sont déplacées vers les conditions de travail, dangereuses pour la santé et la vie des hommes, femmes et enfants qui y travaillent. Cette évolution est minime durant le XIX^{ème} siècle car le niveau de mécanisation est encore balbutiant : l'industrie crée des conditions plus favorables pour le « prolétariat industriel » mais la situation reste la même pour une grande majorité des ouvriers (manufacturiers pour qui perdurent les méthodes traditionnelles de production et pour qui existe un danger permanent de chômage). L'essor n'étant pas linéaire, ces écarts vont se poursuivre jusqu'au XX^{ème} siècle^(z).

La question fondamentale est de savoir quel est le degré de participation possible des différents groupes sociaux aux bénéfices de la croissance économique qui se développe tout au long du XIX^{ème} siècle et qui apporte, de manière générale, une amélioration des revenus réels pour les travailleurs. Le travail productif et sa valorisation semblent être, tout en étant source de richesse, inconscient de la nécessité de réduire la misère : « l'état physique et moral des classes laborieuses conditionne la croissance » (Azam, 1999, 3). L'observation d'une amélioration est à rapprocher également de la baisse du temps de travail, ainsi que l'amélioration des conditions de vie et de travail. Ainsi, si l'on suit l'argument de Bronislaw Geremek (1987), l'évolution socio-économique au cours des XIX^{ème} et XX^{ème} siècle dénote globalement la tendance à une amélioration progressive du niveau de vie de la population ouvrière ; processus qui fera disparaître enfin la synonymie entre « pauvre » et « ouvrier »^(aa) (*Ibid.*, 296). Mais les tendances qui se dessinent ne sont pas identiques selon les divers groupes qui composent d'une part la société, d'autre part, les différents segments de la population ouvrière. Les conditions de vie, de travail accentuent les écarts entre groupes sociaux à tel point que l'on commence à ressentir cet écart de « fortunes » comme une sorte « d'anomalie » qui bouleverserait un certain ordre « naturel », constitué d'inégalités sociales et de fortes différences dans la répartition du revenu global.

Les mouvements sociaux récents comme la « révolte » des *gilets jaunes* peuvent témoigner de la permanence du phénomène. Pauvreté et misère sont à nouveau à l'ordre du jour de l'agenda social et politique du XXI^{ème} siècle.

1.2.3. Pauvreté et misère sociale au « pays » du capitalisme

L'émergence d'un mouvement de réforme de l'ordre économique proposant un ré-encastrement de l'économie dans le social, ainsi que le décrit Karl Polanyi (1983), s'inscrit dans ce contexte historique du XIX^{ème} siècle initié dans les propos précédents. En réaction aux difficultés de vie nées des progrès de l'économie et d'un certain rejet des idéaux de la Révolution française, l'idée de la nécessité d'organiser la société fait son chemin : le libéralisme est perçu comme ayant plutôt déstabilisé le monde connu. On assiste à l'émergence d'une nouvelle époque organique faisant suite à une période où ont dominé l'individu et la raison, notions issues du siècle des Lumières qui avait entraîné la chute de l'Ancien Régime et la disparition des anciennes formes d'organisation des relations sociales. Cette émergence s'est réalisée, selon la plupart des auteurs, en deux étapes que l'on présente souvent comme deux moments historiques successifs et qui permettent de repérer les registres de l'action collective comme Charles Tilly les a identifiés dans son approche : le premier mouvement est celui d'un ordre social libéral fondé sur une société de marché et une économie qui se revendique comme sociale ; le second mouvement est celui du renversement de la logique en œuvre, l'ordre social libéral s'appuyant sur des registres d'action de l'époque précédente comme l'obligation et l'assistance. Cette évolution transforme l'économie sociale en cours de construction.

Les premiers courants de l'économie sociale s'accordent sur les valeurs centrales de la société de marché (logique économique et rationalisation de l'action) et de l'ordre libéral (liberté du travail). Ces tentatives de gestion de la question sociale telles qu'elles se posent dans la première moitié du XIX^{ème} siècle s'appuient sur une double conception des rapports sociaux, à la fois paternaliste et répressive, qui vont se développer dans la seconde partie du XIX^{ème} siècle. C'est un élément-clé, que l'approche socio-historique apporte. Il sera intéressant de le reprendre ultérieurement dans le mémoire, notamment dans le chapitre III où je tente de montrer le processus de *gestionnarisation* en cours dans les lieux de l'activité primaire du monde social de l'Insertion par l'Activité Economique. Un processus qui prend son origine dans ce contexte sociohistorique du XIX^{ème} siècle, du moins pour ce qui concerne les acteurs qui se revendiquent d'une filiation avec l'économie sociale aujourd'hui.

Plus généralement, au regard de ma problématique générale, notamment sur la question centrale des conceptions philosophiques qui s'affrontent durant cette période historique et dont on retrouve aujourd'hui les échos, un travail approfondi serait à produire à propos des deux courants qui ont structuré la vie sociale et politique de la fin du XIX^{ème} siècle et du début du XX^{ème} siècle, que Hobsbawm (1994) appelle le « court XX^{ème} siècle » : le coopératisme et le solidarisme^(ab) (Voir le travail de synthèse remarquable de Christian Topalov, *Laboratoire du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France (1880-1914)*, 1999 ; ainsi que le travail non moins stimulant de Jacques Donzelot, 1985). Ayant eu à préparer une réflexion sur ce sujet lors de la journée de recherche, *Revisiter l'économie sociale et solidaire à la lumière des notions solidaristes*, le dix-sept janvier deux mille treize à Lyon organisée par ESDES Recherche et l'université catholique de Lyon, j'avais préparé un exposé qui suivait le plan suivant (reprenant certains éléments de ma thèse) : 1. Le coopératisme comme persistance d'une conception « domestique » de l'activité économique ; 2. Le mouvement du Solidarisme ou la tentative de laïciser l'entraide ; 3. L'IAE, notamment les Associations Intermédiaires, au croisement de cette confrontation.

En fait, les évolutions du capitalisme qui se dessinent durant le XIX^{ème} siècle met en forme les caractéristiques du modèle juridique et administratif qui organisent les échanges entre les individus au sein de la société, de manière globale, et qui permettent de comprendre l'ordre social du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique :

1. Rôle de l'Etat républicain (fondé sur la doctrine du Solidarisme) pour régler des situations sociales que les modèles politiques antérieurs ne résolvaient pas : comment établir la part respective des droits et des devoirs que la notion de solidarité introduit dans la vie de la société, y compris dans ses différents territoires comme le monde social de l'Insertion par l'Activité Économique ;
2. Le concept de solidarité fondant plusieurs registres de l'action collective (*l'ordre historique de préséance* – la dette sociale précède le droit - ; *l'ordre du calcul des uns par rapport aux autres* - l'établissement de la dette sociale se fait en fonction des besoins de solidarité qui découlent de situations reconnues - ; *l'ordre de la progressivité* - la solidarité est là pour assurer le progrès qui, en développant la société par les bienfaits qu'il procure, étend la sphère de la solidarité – (Donzelot, 1985) ;

3. La place centrale du contrat, à comprendre comme de nature marchande, qui introduit les notions d'échange et de valeur. L'échange de nature capitaliste revêt une valeur qui trouver un rapport d'équivalence « juste », ou le moins « injuste » possible. En mettant à la marge le registre du don, l'échange que le contrat introduit prend une dimension utilitariste, où la recherche de l'équivalence passe par la monnaie (la rémunération) qui récompense le travail fourni. La solidarité qui pouvait structurer les activités primaires du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique procède par logique d'échanges qui se fonde dans l'utilitarisme.

J'y reviendrai dans les trois chapitres suivants de ce tome II de l'HDR.

Section 2. Mobilisation et encadrement de la main-d'œuvre très éloignée du marché du travail dans une position de précarité importante

Les pratiques et les modes d'organisation des dispositifs du monde social de l'insertion par l'activité économique trouvent leur origine dans une histoire de la mobilisation des travailleurs « les plus éloignés » du marché du travail dans les sociétés occidentales. En deux tableaux, nous nous proposons de présenter l'histoire de ces formations sociales de l'Insertion par l'Activité Économique : 1.3. Une généalogie qui ne se dit pas ; 1.4. Une pratique soutenue de placement de certaines populations actives.

1.3. Envisager une filiation historique

Les bénéficiaires des dispositifs institutionnels, que l'on peut qualifier « d'exclus », de « marginaux » ou encore de « déviants » selon les grilles d'analyse de la sociologie contemporaine sont définis principalement par leur mise hors du droit au travail. Il faut rappeler que ce droit repose sur l'idée que la valeur-travail demeure le « grand intégrateur » (Barel, 1990), processus qui construit une société, lui donne sens : le travail agit « comme facteur de cohésion (...) c'est-à-dire en tant que lien social et principe d'ordre (...) » (Guitton, 1998, 15). Il devient ainsi « la principale source de socialisation secondaire, de production d'identité et d'émancipation des liens primaires de la famille et de la communauté, permettant d'accéder à la sphère publique » (Martin, 1994, 244). Dans ce contexte, la position des bénéficiaires, hors du marché du travail ordinaire comme on le dirait aujourd'hui, les renvoie dans les marges de l'institution du salariat. Cette mise « en-dehors », en quelque sorte, correspond à des formes

historiques de gestion des populations dites « dangereuses », comme introduit précédemment. Un retour sur l'histoire des formes traditionnelles du placement des travailleurs est donc indispensable (1.3.1. Héritière d'une tradition ancienne du placement des individus sur le marché du travail). Il permettra de comprendre la proximité avec les enjeux tant économiques que sociaux et politiques de ces évolutions (1.3.2. Des conceptions de l'activité de placement des travailleurs).

1.3.1. Héritière d'une tradition ancienne du placement des individus sur le marché du travail

La période moderne des sociétés occidentales se caractérise par la recherche incessante de la maîtrise de la circulation des populations de travailleurs. Cet objectif de maîtrise des populations est souvent converti en discours social de solidarité active par le travail avec celles-ci. Mon analyse est confrontée à un nouveau couple de notions, solidarité-contrôle, qui insiste tantôt la solidarité par le travail tantôt sur le contrôle des populations. Cette première remarque m'incite à montrer comment mon approche du phénomène serait incomplète si je n'appréhendais pas la question du placement des travailleurs du point de vue de son histoire. Cet héritage prend donc son ancrage dans deux périodes historiques de la civilisation occidentale. D'une part, la problématique de la mobilisation des travailleurs trouve son origine dans une histoire des formes de placement des travailleurs dont les premières tentatives peuvent remonter au Moyen-âge (Rose, 1984)^(ac), mais dont nous ferons l'impasse pour nous centrer sur des périodes plus récentes au regard de notre problématique (1.3.1.1. Placement des travailleurs pauvres : premières tentatives de mise en place d'un bureau de placement aux XVIIème et XVIIIème siècles). D'autre part, la Révolution française va profondément modifier la situation des pratiques de placement et imprégner fortement toute la période de révolution industrielle qui lui succède (1.3.1.2. La conception du placement des travailleurs se modifie avec la Révolution française).

1.3.1.1. Premières tentatives de mise en place d'un bureau de placement aux XVIIème et XVIIIème siècles

Le système qui va être présenté diffère sensiblement des pratiques développées durant la période du Moyen-Âge même si, dès le XIVème siècle, une forme de placement payant apparaît, concernant certaines activités d'ordre domestique (Rose, 1982). L'embauche ordinaire y est assurée principalement par le biais d'espaces sociaux tels que couvents, auberges, marchés

de domestiques et, surtout, de compagnonnages qui n'ont pas résisté au phénomène de paupérisation économique qu'ont entraîné le développement du système capitaliste et la constitution d'un marché du travail moderne. « L'histoire moderne du problème du placement commence avec le relâchement des structures corporatives du travail au XV^{ème} et XVI^{ème} siècles et la constitution progressive d'un marché du travail capable de répondre aux besoins de valorisation du capital : l'un et l'autre se développent d'abord au sein même de la formation sociale féodale. » (de Gaudemar, 1979, 30).

La libération et la mobilisation massive de forces de travail jadis organisées de manière corporative ou tenues par des liens seigneuriaux ont signé la disparition du modèle d'organisation du Moyen-Âge. Ce mouvement a eu un effet très important chez les paysans, artisans et journaliers « libérés » ou paupérisés lors de cette phase « d'accumulation » dite « initiale » du capitalisme : ils ne pouvaient être immédiatement intégrés dans les nouveaux rapports de production. Ainsi, dans leur très grande majorité, ils contribuèrent à l'accroissement des couches misérables dans les villes et les campagnes^(ad).

Objet de méthodes draconiennes pour réaliser et régler l'approvisionnement en travail ou en travailleurs, l'initiative prise en mille six cent vingt-huit par le Commissaire général des pauvres du royaume, Théophraste Renaudot, à savoir la création d'un « bureau d'adresses et de rencontre » - considéré depuis comme le premier bureau de placement moderne (Solomon, 1972, 35 *et suiv.*) - demeure très marginale. Si Renaudot a tenté de créer un système de placement libre (*via* les annonces de *La Gazette* que le commissaire général des pauvres du royaume avait fondé) et utilisé essentiellement dans les grandes villes comme Paris pour embaucher des domestiques (mais pas pour le recrutement des manufactures), ces initiatives se trouvent très vite utilisées pour la surveillance des populations « vagabondes » dans les villes : toutes les personnes en quête d'emploi arrivant à Paris sont astreintes par une ordonnance de police à se faire enregistrer dans les vingt-quatre heures auprès de ce « Bureau d'adresses ». Le bureau de placement fonctionne comme « un peu le bureau d'octroi, celui qui permet d'entrer dans la ville bourgeoise » (de Gaudemar, 1979). « Le bureau de placement est garant d'ordre, source de sécurité et de confiance : à ceux qui y passent, on attribue du travail, ou on les refuse. Plus de mendiants, plus de criminels ne franchissent les portes de la ville, rien que de bons et honnêtes travailleurs, civilement et économiquement sains. » (*Ibid.*, 120). Même si elle n'a guère été appliquée, la procédure de déclaration forcée montre bien cependant à quel point ce premier bureau (privé) de placement pouvait difficilement échapper à des fonctions policières (Solomon, *op. cit.*). Dans ce mouvement général de recensement et d'encadrement, malgré son

caractère fonctionnel du point de vue économique, ce qui domine c'est le facteur idéologico-religieux de moralisation répressive des mendiants, chômeurs et autres « exclus ». Si l'objectif était d'appréhender et rééduquer les « oisifs », alimenté par la hantise de la désoccupation (hier comme aujourd'hui cette situation sociale étant perçue comme la « mère de tous les vices » - Muller, 1991), l'atteinte était hors de portée des moyens de police de l'époque. « Il y avait dans l'enfermement des aspects d'utopie : volonté de tout réglementer, désir de préparer le règne de la vertu. Et comme toute utopie, le renfermement des pauvres se heurtera à la résistance du réel comme aux oppositions de contradictoires. » (Gutton, 1974, 136). Des formes relativement traditionnelles d'assistance aux pauvres - y compris la distribution d'aumônes - continuent donc à subsister en parallèle mais qui ne concerne pas tous les nécessiteux : il faut être un « bon pauvre » pour mériter l'obole de sa survie, Bronislaw Geremek (1987) l'introduira dans une « économie du salut » ou de la Rédemption dans ses travaux ultérieurs à ceux de Jean-Pierre Gutton. Alors que l'on continue à spécialiser et améliorer les systèmes de travail forcé en instituant des « dépôts de mendicité » (1764) et des « ateliers de charité » (1770), les premières manifestations d'une « bienfaisance » bourgeoise, au sens d'établissements d'assistance privée, se développent. Pour autant, ces initiatives restent inscrites dans la pensée chrétienne, de l'ordre de la charité (le pauvre qui sollicite le secours doit être courageux, « désireux de dépenser sa force de travail », comme le souligne Martine Muller (1991).

1.3.1.2. La conception du placement des travailleurs se modifie avec la Révolution française

Une situation tout à fait nouvelle apparaît avec la Révolution française : en instituant définitivement la liberté des métiers (avec les lois *Le Chapelier* et le décret *d'Allarde*, en mars et juin mille sept cent quatre-vingt-onze), elle fait éclore un marché du travail quasiment illimité, sur lequel il faut amener, au nom du « laisser-faire », toutes les forces du travail plus ou moins disponibles. Ayant dissout les corporations, l'activité de placement devient publique et libre, comme l'exercice du métier et repose sur le principe de la Liberté pour les actes d'embauche, de licenciement et d'exercice de toute activité professionnelle. La Révolution française donna sa sanction politico-juridique au mode de production capitaliste comme forme dominante d'acquisition de richesse et, ici, de mode de gestion de la force de travail. Les anciennes structures furent obligées de se soumettre aux « libres » mécanismes du marché ainsi qu'à la nouvelle constitution bourgeoise du travail. En principe, soins médicaux, exécution des peines, assistance aux pauvres et placement des travailleurs sont dissociés. Toutes les formes classiques de placement deviennent des délits (Didry, 2016), la seule forme légale demeurant

le « marché » traditionnel. Selon une étude de l'Office du Travail de mille huit cent quatre-vingt-trois, l'activité de placement reste en retrait face à la pratique du placement direct (démarche individuelle, aller en « grève » ou prendre la file d'attente devant les fabriques) tout au long du XIX^e siècle. Dans les villes, en effet, on appelait ces marchés des « grèves »^(ae) ou « coins », à la campagne, des « louées » ou « foires d'embauches » qui se tenaient à jours fixes et correspondant au calendrier religieux très présent même dans la période révolutionnaire : St Jean, St Michel, Toussaint, etc. (Schöttler, 1985).

A côté de cette contrainte disciplinaire indirecte, les pratiques d'exploitation et d'humiliation sont toujours plus ou moins étroitement associées au mécanisme du placement. On peut donc retenir, avec Schöttler (1985), que le système des bureaux de placement, tel qu'il s'est développé après la Révolution française, à la fois en opposition au placement traditionnel des compagnonnages et à la surveillance des pauvres pratiquée sous l'Ancien Régime, a toujours eu dans sa variante capitaliste, privée et publique, par-delà sa finalité formelle - qui était de fournir du travail - une fonction éminemment politique d'encadrement. La société de surveillance postrévolutionnaire s'efforce d'enregistrer tous ses membres avec précision et de les soumettre au contrôle social, comme le montre Michel Foucault (1975) quand il introduit l'idée d'essaimage des mécanismes disciplinaires dans les sociétés contemporaines^(af) et ses diverses activités. Les bureaux de placement sont soumis eux aussi à ce « panoptique du quotidien »^(ag) (Foucault, 1975). « A côté des hôpitaux généraux et des écoles, des usines, des prisons et des organismes d'assistance, les bureaux de placement fonctionnaient ainsi comme autant d'« observatoires sociaux » (*op. cit.*, 213) disséminés sur l'ensemble du pays, supervisant chacun jusque dans le détail [du comportement des individus] et pouvant ainsi contrôler tout leur secteur particulier : en l'occurrence l'approvisionnement « libre » en travail dans les branches professionnelles d'une région déterminée. » (Schöttler, *op. cit.*, 37).

Ces premières réflexions montrent que l'activité de placement émergente, avec une composante de contrôle, fait l'objet de réglementations dès les premières années du XIX^e siècle, au nom des privilèges que la situation de « placeur » apportait aux tenants de ces instruments de médiation entre l'offre et la demande de travail. Ainsi, dès 1803, l'activité de placement fait l'objet d'une loi (datée du douze avril) qui régleme son activité pour protéger les ouvriers. Dans ce même texte législatif, on trouve le principe du livret ouvrier qui va suivre les pérégrinations professionnelles de la classe ouvrière tout au long du XIX^e siècle en exerçant une fonction de double contrôle^(ah) : 1) sur les déplacements des ouvriers envoyés travailler sous

l'autorité du bureau de placement ; 2) sur le bureau de placement lui-même par l'obligation qui lui est faite de délivrer le livret ouvrier, le soumettant ainsi à une tutelle administrative qui aura pour effet de limiter les tarifs de ces bureaux de placement.

Ces deux aspects de la loi du douze avril mille huit cent trois sont à rapprocher du principe de délivrance d'un agrément aux bénéficiaires de mesures spécifiques pour l'emploi que les pouvoirs publics ont introduit dans la loi d'orientation générale de lutte contre les exclusions en mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit, sorte de « livret de l'exclu », pour leur permettre d'accéder aux droits et avantages que procure le statut de salarié en insertion : « Seules les embauches par les structures conventionnées de personnes agréées par l'ANPE ouvrent droit aux aides et aux exonérations prévues par la loi » (Loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998). L'organisme public de placement est ainsi chargé de procéder à l'inscription des personnes sous cet agrément, de contrôler la situation et éventuellement de le suspendre ou de le supprimer. Le contrôle assuré porte sur les caractéristiques des publics employés par les organismes de l'insertion par l'activité économique.

On observe dans ces deux situations un autre élément de proximité avec le début du XIX^{ème} siècle évoqué plus haut dans le paragraphe : l'apparition d'un « nouvel » acteur dans le champ sociopolitique, participant à l'élargissement de celui-ci à d'autres opérateurs. Au début du XIX^{ème} siècle, la pratique qui visait à mieux réglementer l'activité de placement a aussi le souci d'élargir le nombre et la qualité des intervenants pour mieux organiser le marché du travail. Tout en supprimant les bureaux payants (institués par l'ordonnance du 10 février 1804) contrôlés par les professions (retour à une certaine forme de corporatisme contraire au développement du modèle libéral) sous forme de monopole privé, les pouvoirs publics ont sollicité d'autres acteurs comme les sociétés mutuelles (les sociétés de secours mutuels entreront dans le dispositif plus tardivement, vers la fin des années mille huit cent quatre-vingt-dix renforçant ainsi l'orientation fondamentalement libérale des décisions politiques de l'époque), des personnes désignées expressément pour organiser l'activité de placement (Fournier, 2000) ou encore les sociétés ouvrières en charge des offices municipaux gratuits (chargés également d'allouer des secours de route aux ouvriers au chômage afin de faciliter l'exercice de leur activité professionnelle dans une autre localité). Vers la fin du XIX^{ème} siècle, les pouvoirs publics font appel aux syndicats professionnels pour créer des offices de renseignement sur les offres et les demandes d'emploi (les futures bourses du travail) et participer à l'activité de placement.

Une première conclusion dans cette section s'impose : les réglementations décidées tout au long du XIX^{ème} siècle ont pour effet de créer une nouvelle forme d'organisation du marché du travail. En effet, le XIX^{ème} siècle constitue une période de rupture dans le processus historique en cours concernant l'activité de placement. On assiste au développement d'une activité spécialisée, en parallèle de l'évolution générale de la production tendant à développer le modèle de la spécialisation des tâches, grâce à la constitution de groupes « intermédiaires » (Durkheim, 1902) assurant une fonction d'intermédiation entre les formes organisationnelles de production et les individus sans emploi sur le marché du travail (puis entre l'État, représentant la collectivité et les individus au XX^{ème} siècle). La nouveauté de cette organisation de l'activité de placement vient de ce que cette dernière prend la forme de bureaux de placement, dont les principes axiologiques sont la neutralité et le désintéressement, qui sont donc publics, gratuits et confiés à des personnes ou des structures extérieures à l'entreprise. Alors que la forme antérieure de placement par des officines privées était fondée sur les mêmes principes que l'entreprise, les deux formes qui vont coexister jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle vont évoluer vers la primauté de la forme organisationnelle publique et gratuite, c'est-à-dire qu'on assiste donc à la déprivatisation de l'activité de placement (Rose, 1984). Toutefois cette évolution n'atteindra jamais une stabilité définitive ni une réalité effective. Il s'agit bien d'une nouvelle configuration qui valide l'idée générale en sociologie du travail et de l'emploi de la *construction sociale de la réalité*, ici de l'évolution et de la structuration des formes d'accès et d'accompagnement à l'emploi, comme l'a montré le travail du séminaire « Travail, emploi, salaire) du Groupe de Recherche Emploi Éducation (GREE) dans le milieu des années mille neuf-cent-quatre-vingt-dix aboutissant à l'ouvrage *La construction sociale de l'emploi* (1996) sous la double direction scientifique de Bernard Friot et de José Rose.

1.3.2. Conceptions et enjeux de l'activité de placement des travailleurs

Quelles sont les conceptions à l'origine de ces institutions ? De quels enjeux ces modèles sont-ils porteurs, qu'il s'agisse du *bureau des pauvres* de la fin du Moyen-Âge, de l'activité de placement à la période moderne de notre histoire ou encore de la « Bourse du travail »^(ai), créée dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle ? A quelles autres conceptions de l'organisation du *vivre ensemble*, les dispositifs « inventés » s'opposaient-ils ? A quelles expériences fondatrices devons-nous les évolutions récentes, objet de notre étude ? Quelles orientations théoriques étaient à l'œuvre dans ces différents projets tout au long de l'histoire du placement des travailleurs que nous avons résumé dans le paragraphe précédent.

Une première idée, ici, est de présenter un certain nombre de réflexions et d'analyses qui tenteront de répondre à ces questions. Une première idée est que cette histoire du placement des travailleurs montre une logique de la domination de la conception libérale sur le monde du travail (§. 1.3.2.1.). Une domination qui trouve une expression complémentaire, en privilégiant un des principes axiologiques de la modélisation libérale, le principe de l'équilibre, au détriment d'un principe praxéologique, l'organisation du marché du travail (§. 1.3.2.2.). Ce sera la seconde idée développée dans ce paragraphe.

1.3.2.1. Domination d'une conception libérale du placement des travailleurs

Le développement de logiques public/privé dégage un premier enjeu : celui de l'opposition entre conception libérale ou corporatiste de l'activité de placement. Selon la théorie libérale, il n'y a pas de place dans le système pour une fonction de placement des travailleurs. Les mécanismes du marché suffisent à ajuster l'offre à la demande de travail. Au-delà de cette considération générale, c'est le refus ou la réticence de voir l'État intervenir qui constitue le fil conducteur de l'argumentation libérale. Tout au long du XIX^{ème} siècle, les milieux politiques libéraux ont refusé le principe de l'intervention de l'État sur l'espace social du travail et le traitement des situations des travailleurs. En effet, considérant que l'activité de placement est plutôt associée à une fonction de contrôle de la main-d'œuvre, à laquelle est accolée une activité de secours matériels à ceux qui sont privés de travail, car « le fonctionnement des bureaux de placement est assuré par les municipalités en raison de leur rôle en matière sociale et de leur insertion dans le tissu social local » (Merle, 1988, 173), la pensée libérale a longtemps refusé ce qui est analysé par elle comme une intrusion, un interventionnisme inadéquat au jeu des règles du marché. Cette conception perdurera jusqu'à aujourd'hui, à travers l'histoire des instruments de placement, telles Pôle emploi ou plus encore les structures du monde social de l'IAE. A cette première dimension de la domination de la conception libérale, et en appui avec le propos de Vincent Merle (1988), il faut ajouter une seconde dimension-clé, à savoir celle du « local » à laquelle il faut associer le principe d'action collective de l'initiative (comme principe fondateur du monde social de l'insertion par l'activité économique)

A l'opposé, nous trouvons la conception corporatiste qui puise ses origines dans la tradition des mouvements ouvriers socialistes et marxistes et des syndicats. La mise en place des instruments organisant la fonction de placement permet aux structures concernées de participer à la fixation du coût du travail (logique du tarif), à la sélection de la main-d'œuvre (qui échappe ainsi en partie au seul employeur) et au versement d'indemnités liées aux assurances contractées par les

salariés eux-mêmes. En fait, il s'agit pour les structures du monde ouvrier de s'affranchir de la tutelle de l'entreprise et des pouvoirs publics en se dotant de leurs propres instruments de placement, de secours, de chômage et de grève, mais également d'études et de formation professionnelle. Ces pratiques que Schöttler (1985) qualifie de « réelles » (pour les distinguer des pratiques « apparentes », appartenant à l'histoire officielle) constituent très certainement le point d'origine de la tentative de créer une fonction de placement dans le monde ouvrier et l'histoire des *Bourses du travail* y trouve certainement ses sources. Autre opposition entre employeurs et représentation des salariés : les premiers veulent que l'activité de placement soit payante, pour les autres, elle doit être gratuite^(aj). On retrouve une idée-force qu'a développé José Rose (1984).

L'enjeu réel entre les deux groupes aux conceptions antagonistes est bien celui de l'appropriation de l'activité de placement. Les organisations salariales cherchent à étendre leur rôle dans le but d'accroître le niveau de protection et de garanties. Les entreprises, quant à elles, souhaitent garder la maîtrise du marché du travail, et ne peuvent donc pas désertier l'espace du placement des travailleurs. C'est une lutte cruciale que se livrent les deux groupes sociaux. Elle se joue dans un contexte où apparaît un troisième acteur, l'État. Peu interventionniste durant la première partie de la II^{ème} République (1848-1852), sa philosophie est de ne pas interférer dans les mécanismes de régulation du marché du travail car il veut laisser libre cours au jeu des acteurs économiques (Merle, 1988, 174) et ce, malgré des gouvernements successifs de type radical. En prônant la neutralité gouvernementale, les dirigeants français de l'époque ne cachent pas leur orientation libérale : sans nuance aucune, c'est du côté du camp patronal que penchent les gouvernements de la première partie de la III^{ème} République (1871-1940).

Le contexte socio-politique nécessite la recherche de solutions qui favorisent le retour et le maintien de la « paix sociale » pour accompagner le développement du capitalisme industriel, comme le suggère le programme du ministre Waldeck-Rousseau adressé aux préfets concernant les troubles sociaux et le refus d'utiliser des méthodes militaro-policières pour régler les conflits du travail^(ak) (Schöttler, *op. cit.*). Lespinet explique clairement les enjeux de paix sociale présidant à la mise en place de l'instance par la III^{ème} République. Les actes des autorités publiques de cette période ont pour effet, d'une part, dès le début des années mille huit cent quatre-vingts, l'accroissement du contrôle social par la mise en place d'instances de surveillance, mais aussi s'inscrivant dans un souci de consultation valant processus de pacification (Office du travail^(al), le Conseil supérieur du travail), et d'autre part, la promulgation de mesures sociales concernant les conditions de travail de certaines catégories

de travailleurs (enfants, femmes, cheminots, mineurs, employés d'entreprises sous contrat avec l'État, etc.)^(am).

Ces mesures tentent de lutter contre une « politisation » des revendications et pratiques sociales ouvrières. Ainsi, dès mille huit cent quatre-vingt-trois, le 30 juin, une note du ministère de l'Intérieur informait que « la Bourse du travail avait complètement dévié du but que lui avaient assigné ses fondateurs, et était devenue un foyer d'agitation révolutionnaire » (AN, F/13615, Notice du 30.VI.93, repris par Peter Schöttler, *op. cit.*, 26). Laisser un groupe professionnel, ici les syndicats ouvriers, en position de monopole est vite analysé comme dangereux pour l'ordre public. Ces situations difficiles renforceront progressivement l'interventionnisme de l'État et le choix de développer des structures publiques assurant une fonction technique à l'activité de placement sur le marché du travail.

1.3.2.2. Le principe de l'équilibre du marché contre l'organisation du travail

Pendant la période révolutionnaire, le 2 mars mille sept cent quatre-vingt-dix, un certain de Corcelles, simple citoyen, proposa à l'Assemblée générale de la Commune de Paris un projet de réorganisation du placement des travailleurs. Sans pouvoir affirmer qu'il s'agit de la première « idée » d'une Bourse du travail car le document original (sans doute brûlé) ne fut pas retrouvé, le projet visait à constituer de nouveaux moyens d'action pour proposer des occupations plus utiles. Mais l'Assemblée souhaita en savoir plus et renvoya le mémoire au Département des travaux publics pour un avis sur le document (Schöttler, *op. cit.*, 33). Le projet finit par tomber dans l'oubli. Plus de cinquante ans après, entre mille huit cent quatre-trois et mille huit cent quarante-huit, l'idée réapparaît sous la forme de deux projets, défendus l'un par Gustave de Molinari, l'autre par Adolphe Leullier, portant sur la constitution d'une Bourse du travail^(an) ; ils n'avaient pas la prétention de mettre en place de nouvelles formes de placement des travailleurs qui répondraient à un projet de réforme globale de l'industrie en même temps qu'une « révolution » morale de la société toute entière. Or, le contexte d'accélération de l'industrialisation capitaliste (durant la fin de la *Monarchie de Juillet*) aggravait la situation de la condition ouvrière qui se dégradait de manière importante (salaire en baisse, conditions de travail et de logement misérables) créant une situation sociale de paupérisation, et qui entraîna des révoltes ouvrières et des grèves à répétition. Durant cette période émergent des mouvements sociaux de type ouvrier qui souhaitent élaborer de nouvelles organisations face aux structures industrielles, à l'image du projet d'*Organisation du travail* de Louis Blanc. Ce dernier

souhaitait associer à l'exigence de mesures d'assistance de l'État en faveur des chômeurs et des « mal-payés », la mise en place d'« ateliers sociaux », qui auraient pour mission de « créer des emplois et faire la démonstration de formes de travail plus humaines (coopératives) » (Schöttler, *op. cit.*, 38).

Loin de ce type de projet de changement du système social, la mise en place des Bourses du travail a pour finalité la résolution des problèmes d'approvisionnement en travail. Et malgré les différences fondamentales qui opposent les deux projets, Gustave de Molinari et Adolphe Leullier sont d'accord pour créer une nouvelle institution sur le modèle de la *Bourse aux valeurs* : « Les Bourses du travail seraient pour les transactions des travailleurs ce que les bourses actuelles sont pour les capitalistes. Dans les principaux centres d'industrie et d'agriculture, on établirait une bourse où se rendraient les ouvriers qui auraient besoin de travail et les maîtres d'atelier qui auraient besoin d'ouvriers. Le prix du travail pour chaque industrie y serait chaque jour affiché. La cote de la Bourse du travail serait ensuite insérée dans les journaux... » (Molinari, 1844, 12). Pour ce dernier, la logique générale est celle d'une politique du « laisser faire ». L'activité de placement sous la forme d'une Bourse du travail se conçoit alors comme « une instance nationale de transaction entre l'offre de travail et la demande des entreprises, et finalement comme le reflet le plus fidèle possible des purs rapports de marché. » (Schöttler, *op. cit.*, 38). Peter Schöttler note que la conception de Molinari n'est pas totalement non interventionniste : en effet, Gustave de Molinari ne refuse pas l'idée que le marché puisse recevoir un appui d'autres sphères, il entend que le pouvoir politique intervienne pour accentuer le processus libéral en cours. En fait, le problème auquel veut s'attaquer Gustave de Molinari est moins la question de l'approvisionnement en emplois que « celui de la redistribution la plus rapide possible des forces de travail excédentaires en fonction des besoins toujours fluctuants de l'industrie, donc l'accroissement de la mobilité du travail » (*Ibid.*, 38). L'activité de placement peut prendre une orientation presque entièrement liée à l'Offre de travail (ici fluctuante), sans se préoccuper de la demande de travail (existe-t-elle en dehors de l'expression du besoin de l'entreprise ?). Cette perspective est visible dans les outils et les conceptions de certains segments du monde social de l'IAE, notamment les SIAEs qui sont sur le versant de l'intérim d'insertion ou la prestation de service aux entreprises (dans un sens commun) comme les associations intermédiaires.

En revanche, Adolphe Leullier envisage la *Bourse du travail* comme un espace à partir duquel les organisations professionnelles peuvent intervenir dans les rapports de marché car ceux-ci sont dépourvus de toute régulation. La Bourse du travail devient un outil de rationalisation dans

l'attribution de la force de travail, cette « mobilisation du travail » n'étant accessible que par l'organisation des travailleurs libres. Dans une même dynamique, mais à l'inverse du projet précédent, le principe est d'intervenir (l'expression retenue est « régulation ») alors que l'ordre économique qui sous-tend l'activité de placement est par définition autorégulée. Là encore, on peut observer que l'orientation qui domine est de privilégier un des deux axes de l'équation libérale : la demande de travail.

Ces deux approches divergentes de la même institution se concrétisent dans les deux ébauches de projet présentées par leurs auteurs aux différentes autorités de l'époque. Ils ne reposent pas sur les mêmes théorisations, l'un s'appuyant sur une approche libérale du marché qui est pensé comme espace total mobilisé pour libérer le travail, le second prenant appui sur les individus-travailleurs auxquels il est demandé de s'organiser eux-mêmes pour vendre leur force de travail. Prétendant chacune réformer l'activité de placement, ces deux conceptions sont, en pratique, antagonistes car l'activité de placement ne peut pas être réduite à une intervention technique centrée sur la simple diffusion de l'information sur les offres et demandes de travail afin de faciliter la mobilité des travailleurs et permettre à l'employeur de trouver une force de travail disponible en fonction des besoins de la production. Les instruments de la fonction de placement doivent être pensés en termes politiques. Le tableau comparatif des deux projets souligne avec force que les projets recouvrent des conceptions et des contenus d'activité très différents. Ils sont porteurs des utopies d'une époque (conservatisme et réformisme social) et des protagonistes du projet (pour Gustave de Molinari, le libéralisme ; pour Adolphe Leullier, le socialisme), ainsi que des réalités liées à des contextes socio-politiques contraignants (les deux projets seront refusés par les pouvoirs en place, qu'il s'agisse du ministre du Commerce Flocon, en 1848, ou du Président Thiers, en juillet mille huit cent quarante-huit). Il faudra attendre encore près de quarante ans pour voir apparaître la Bourse du travail de Paris.^(ao)

Un bien long paragraphe, nécessaire si l'on souhaite comprendre comment l'équilibre se situe, ici, comme penchant sans ambiguïté vers une conception libérale de l'activité de placement. Les structures d'insertion par l'activité économique ont-elles garder la mémoire de ce point d'origine ? Une étude circonstanciée serait tout à fait opportune sur le sujet.

1.4. Une pratique soutenue de placement des populations

Dès que la surveillance policière des populations en mouvement (notamment au niveau du travail) n'est plus la seule préoccupation, émergent alors progressivement des stratégies

d'organisation et de rationalisation des marchés du travail qui correspondent également à un processus identique concernant la production, mais qui ne sont peut-être pas très différentes des objectifs des époques précédentes. Si le processus engagé vise à normaliser le système de production par de nouvelles procédures de travail, il ne faut pas oublier que ces techniques sont aussi utilisées pour faire perdre à l'ouvrier toute autonomie ou tout pouvoir créateur, l'histoire du Taylorisme et du Fordisme est là pour le rappeler. Sous couvert de réglementations qui revendiquent la cohésion sociale comme principe d'organisation, avec l'assurance d'une meilleure efficacité, de l'organisation, et au nom d'un accès aux droits sociaux garantis pour les populations ouvrières, on assiste au développement de formes d'encadrement de ces populations, dont l'objectif réel, en définitive, est la constitution de marchés du travail libres et sans entrave dans un système capitaliste dominé par la pensée libérale.

1.4.1. Intensification de l'activité de placement de la main-d'œuvre pendant le siècle de l'industrialisation et tout au long du XXème siècle

Jusque dans les années 1880, la circulation des travailleurs se caractérisait « à la fois par une très forte territorialisation, soit rurale, soit propre à certaines industries, et par un fort nomadisme des travailleurs urbains ou drainés vers la ville. » (de Gaudemar, 1979, 145). Le contrôle des populations « flottantes » et « aléatoires » des villes (ici on pense aux domestiques, boulangers et autres travailleurs de l'alimentation sur « lesquels repose indirectement l'ordre public » s'impose comme une nécessité (*Ibid.*). Au plan économique, cette évolution suit bien évidemment le mouvement de la révolution industrielle de la seconde moitié du XIXème siècle qui a institué le principe de la subdivision des tâches, non par souci d'améliorer le système de production grâce à la notion de productivité, moteur du développement du capitalisme, mais pour réduire les capacités de production (et d'autoproduction) ainsi que les facultés d'entreprendre des ouvriers. Différents acteurs institutionnels sont donc engagés dans ce projet : l'État et les organisations ouvrières et patronales. L'ordre du jour est la mise en place d'un marché national du travail, au travers de l'organisation du placement de la main-d'œuvre. L'assignation au travail fonctionne comme une inscription dans l'ordre de l'économique et démontre parfaitement que, en parallèle des processus d'industrialisation de l'ère précapitaliste et capitaliste, la mise au travail de l'ensemble du corps social devient un facteur central de cohésion, de stabilité sur lequel l'ordre économique se construit. Ainsi, le pauvre (qui jusqu'alors pouvait trouver « refuge » dans des catégories sociales telles que le *vagabond*, le *mendiant*, l'*indigent-valide* ou encore l'*invalide*) se trouve « doublement assigné dans la mesure

où il est tenu d'occuper une place au sens à la fois géographique du terme (un domicile) et économique (un emploi) » (Guitton, *op. cit.*, 19).

Puis, durant le XX^{ème} siècle, le développement de l'économie capitaliste a accéléré le mouvement, l'étendant à l'ensemble de la société et de ses activités. A la suite de la Première Guerre mondiale, on constate le développement d'une circulation des forces du travail dans une logique de *mobilisation générale*^(ap) de la production (de Gaudemar, 1979), sous l'égide de l'État : « La mobilisation générale ne serait plus une parenthèse douloureuse dans l'histoire d'un peuple, mais exprimerait, au contraire, la tendance à long terme de l'usage complexe des forces de travail requis par le développement capitaliste... Manière de dire que la vie économique continue la guerre par les moyens de la société civile. Guerre civile dont les lieux seraient l'usine et le marché du travail. » (*Ibid.*, 18).

A côté de la mobilité géographique qui s'amplifie à la sortie de la Première Guerre mondiale, la mobilisation des salariés (dont les populations les moins qualifiées) dans toutes les branches professionnelles de l'espace professionnel s'organise et prend la forme progressive d'un service public et gratuit (et qui relève d'une logique de l'impartialité), qui s'oppose aux formes précédentes du placement, privées, payantes et aux abus manifestes (Muller, *op. cit.*)^(aq). Les dirigeants de la France républicaine s'emploient à jouer un rôle d'arbitre en se dotant des dispositions législatives qui légitiment la démarche (les lois des 14 mars mille neuf cent quatre et dix-neuf juillet mille neuf cent vingt-huit).

Le démarrage de la forme contemporaine de gestion des marchés du travail est à situer dans cette période. Le placement des travailleurs qui, dans les expériences précédentes, était plutôt limité aux villes, essentiellement à Paris et dans certaines grandes métropoles régionales, s'étend progressivement à tout le territoire national. Les expériences de mises en réseaux régionales et départementales, ainsi que la tentative de créer un office central de placement des chômeurs et des réfugiés, ne semblent pas avoir une réelle efficacité, malgré la loi du 02 février mille neuf cent vingt-cinq qui consacrait la volonté de constituer un réseau « sans trou » d'offices départementaux et de bureaux municipaux. L'efficacité du dispositif reposait sur la transmission effective des offres et des demandes d'emploi recensés dans les bureaux municipaux et autres officines professionnelles ou privées (Caire, 1973 ; Belkacem et Kornig, 2011), et sur l'information obligatoire des offices départementaux publics, y compris les offices interdépartementaux, jusqu'à l'office central du ministère du Travail. L'échec réside certainement dans le fait que le réseau public ne soit pas devenu « le circuit obligatoire pour le placement de la main-d'œuvre (...). Les parties intéressées ne sont pas dans l'obligation d'y

avoir recours (...) » (Muller, 1991, 38). Néanmoins, ce mouvement va s'intensifier sur toute la période de l'entre-deux-guerres, avec le renforcement du rôle de l'État qui tend à ressembler à une tutelle (qui prend soin mais aussi qui protège) et s'institutionnaliser après la Seconde Guerre mondiale pendant la période dite du capitalisme fordiste, les entreprises assurant de moins en moins les tâches de mobilisation de la main-d'œuvre. La fonction est progressivement prise en compte par la collectivité et des institutions privées, l'État va spécialiser certaines structures dans l'organisation de la mobilité professionnelle (et on pense bien évidemment à *Pôle emploi* et à l'ANPE qui l'a précédé).

Ces évolutions vont construire « le mythe d'une politique active de l'emploi » (de Gaudemar, 1979). Comme le souligne ce dernier, l'évolution porte moins sur l'abandon de stratégies distinctes concernant l'alimentation ou la circulation des forces du travail, que sur leur articulation en fonction des mises en œuvre possibles dans l'appareil productif. Tous les versants de la mobilisation sont activés : la mobilité géographique, sectorielle et inter-entreprises comme soulignée dans les lignes qui précèdent. Elles sont mises en œuvre par des spécialistes publics (avec comme acteur principal le service public de l'emploi, que l'on retrouve à d'autres époques contemporaines, jusqu'à très récemment la loi de deux mille dix-neuf sur la stratégie de lutte contre la pauvreté), et privés (dans lesquels, on dénombre les entreprises de travail temporaire mais aussi pour ce qui concerne le monde social de l'IAE, les associations intermédiaires, les entreprises de travail temporaire d'insertion).

1.4.2. De l'activité de placement contraint à la logique de l'agencement du travail temporaire

Considéré comme une forme transitoire sur le marché du travail dans les années soixante-dix, l'emploi intérimaire devient un élément structurel des politiques d'emploi des entreprises depuis cette période. L'État n'est pas absent de cette évolution : à partir de mille neuf cent quatre-vingt-cinq, l'emploi temporaire apparaît comme un des instruments de la politique publique de lutte contre le chômage. Cette construction sociale est le fruit d'un processus d'institutionnalisation dans lequel les acteurs du secteur ont pris également une place importante. Ce contexte n'est pas sans incidence sur la constitution du secteur de l'insertion par l'activité économique. C'est pourquoi, dans un premier temps, je propose de procéder à une présentation nécessairement abrégée mais utile de l'histoire du travail temporaire (ou intérimaire), ce qui permettra de mieux en situer les enjeux, en reprenant ce que j'avais écrit dans ma thèse (2003) et en le discutant avec les collègues spécialistes du laboratoire ces derniers

mois comme Rachid Belkacem (2011). Puis, dans un second temps, je situerai ces conceptions au regard de mon objet.

1.4.2.1. Le travail intérimaire : un espace social qui se structure dans la seconde moitié du XXème siècle en s'appuyant sur l'essor industriel et l'intervention accrue des pouvoirs publics

Selon certaines sources (Conseil de l'Europe, 1985), le travail intérimaire serait une « invention américaine » qui aurait traversé l'Atlantique pour venir recouvrir l'ensemble de l'Europe continentale après une étape en Grande-Bretagne. Selon d'autres sources (Michon, 1990, 1991, 1992 ; Prosche, 1991 ; Germe, 1992 ; Belkacem, 1997), il serait plutôt une construction européenne (Grande-Bretagne, dans les années mille neuf cent cinq/six) avant d'être américaine (vers les années mille neuf cent vingt), à partir de la forme institutionnelle du bureau de placements payants^(ar). Mais ce qui distingue ces premières expériences, c'est le caractère limité et peu étendu de l'action de placement et la mise à disposition d'une main-d'œuvre très spécialisée. A ces initiatives historiques, somme toute assez limitées, l'essor de l'industrialisation de la première moitié du XXème siècle va apporter sa contribution en créant les conditions d'un développement de l'activité (sur le modèle de l'expérience américaine : rationalisation du travail dans les ateliers et concentration des firmes).

Dans le contexte français, le développement du travail temporaire doit beaucoup aux organisations patronales qui, par le jeu des négociations collectives, vont contribuer à la reconnaissance du secteur de l'intérim (premier accord collectif dès la fin des années mille neuf cent soixante). Dans la même période, en mille neuf cent soixante-sept, le Premier ministre engage l'État dans la mise en place « d'une politique active de l'emploi » pour faire face à la montée du chômage, ce qui constitue l'acte fondateur de la première définition conventionnelle et réglementaire du travail intérimaire en France. L'intervention des pouvoirs publics en matière de régulation du marché et de lutte contre le chômage va prolonger le processus d'institutionnalisation engagé. Un nouveau secteur d'activité prend son essor. Trois phases sont observables selon Rachid Belkacem (1997) : 1. Une première phase « anarchique » (Caire, 1973) qui couvre la décennie des années mille neuf cent cinquante. 2. Une seconde phase consacre l'organisation du secteur professionnel, à partir des entreprises de travail temporaire qui se structurent en fédérations (processus de labellisation, d'harmonisation des normes professionnelles et de concertation avec les pouvoirs publics). Cette évolution couvre toute la période des années mille neuf cent soixante. Le phénomène de l'intérim prend de l'importance dans le paysage productif français : la négociation s'étend aux organisations syndicales

ouvrières. 3. Une troisième phase s'ouvre avec la reconnaissance de la profession par les pouvoirs publics, suite à la signature du premier accord d'entreprise définissant le cadre contractuel du travail intérimaire en mille neuf cent soixante-neuf, entre MANPOWER et la CGT. Trois ans après cette signature, le premier cadre réglementaire du travail intérimaire voit le jour (Loi n° 72-1 du trois janvier mille neuf cent soixante-douze sur le travail temporaire). Il va entériner l'existence et l'importance de la profession en la légalisant et définir les droits individuels et collectifs des intérimaires. La troisième phase va se poursuivre autour de la question de la formation de l'intérimaire après une étape de durcissement de la réglementation du travail temporaire.

Ce rapide panorama de la structuration de l'espace social du travail intérimaire souligne une construction qui se réalise à un rythme accéléré^(as), autour de structures ayant un poids conséquent dans le développement de l'activité et dans un contexte structurel de « crise ».

Ce développement fait émerger deux préoccupations pour l'activité d'intérim en général et en ce qui concerne le segment du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique qui met en place le travail intérimaire pour les populations actives démunies : d'une part la formation de l'intérimaire (et la pertinence de la réglementation du secteur professionnel en matière de droits individuels et collectifs) face aux effets de la « crise » et, d'autre part, la problématique de la concurrence déloyale entre secteurs professionnels dans un système économique qui se libéralise, malgré la spécialisation des tâches qui caractérisait l'évolution générale de l'économie jusque-là.

Les activités des structures de prêt de main-d'œuvre du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique sont dénoncées comme déloyales par le secteur du travail temporaire. Cette critique apparaît dans un contexte de « crise » quasi permanent (à partir de mille neuf cent quatre-vingt-cinq), qui voit le développement d'un double phénomène : l'activité salariale baisse sous l'effet du contexte socio-économique et on assiste à une présence accrue des politiques publiques de l'emploi sur le marché du travail (augmentation des dispositifs et accroissement considérable du volume des dépenses publiques pour l'emploi, DARES, 1996). C'est d'autant plus vrai que certains groupes professionnels du travail temporaire s'orientent vers l'insertion des personnes en situation de Handicap en spécialisant certaines enseignes et agences de travail temporaire.

1.4.2.2. Enjeux de place dans un système en recomposition

Les activités de prêt de main-d'œuvre que développent les structures du segment de l'intérim d'insertion dans le monde social de l'insertion par l'activité économique sont voisines des pratiques de placement des entreprises de travail temporaire qui interviennent sur le marché du travail ordinaire. La proximité d'objet de l'intervention des structures a provoqué des tensions très fortes entre les deux secteurs, notamment en termes de concurrence « déloyale ». Le secteur du travail temporaire fait valoir que certaines formes dont principalement les associations intermédiaires ont pu être poursuivies pour délit de marchandage et exercice illégal du travail temporaire au regard de la définition limitée des publics susceptibles de bénéficier de l'intervention d'une entreprise de travail temporaire dont l'utilité sociale pour la société a été pourtant reconnu par l'organisation mondiale du travail, le BIT (Belkacem et Kornig, 2011). Rompant avec la liste limitative des publics établie par la loi de mille neuf cent quatre-vingt-neuf et cherchant à faire tomber l'argument du secteur du travail temporaire, la loi DDOS du deux février mille neuf cent quatre-vingt-quinze est intervenue pour modifier le régime juridique des associations intermédiaires élargissant leurs compétences à l'embauche et en autorisant à la mise à disposition de l'ensemble des « personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'emploi ». Mais le secteur du travail temporaire a continué à avancer l'argument de la concurrence déloyale pour expliquer leur difficulté dans le contexte économique dégradé des années mille neuf cent quatre-vingt-dix. Malgré la création de dispositifs nouveaux comme l'entreprise d'intérim d'insertion (EII, en mille neuf cent quatre-vingt-onze)^(at) et sa transformation en entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) avec la loi d'orientation de lutte contre les exclusions de 1998, la tension entre les deux mondes (IAE et ETT) n'a pas disparu, les professionnels du secteur de l'intérim dénonçant la « dérégulation du travail » et le « dumping social » opérés au nom de la logique d'insertion.

L'hypothèse est que le problème n'est pas simplement technique mais qu'il touche à des enjeux de conceptions (entre insertion et emploi qui pouvaient jusque-là servir de séparateur entre les deux mondes sociaux) et de positionnement sur l'échiquier économique (toujours dans la logique de la spécialisation des tâches et du monopole que les pouvoirs publics ont organisé.

Cette rapide et synthétique approche historique permet de mieux appréhender une ligne de tension entre *mondes sociaux*, celui de l'Insertion par l'Activité Économique et celui de l'économie marchande. Les SIAEs peuvent effectivement être considérées comme les héritières d'un certain nombre de tensions qui se sont cristallisées dans la seconde moitié du XIXème

siècle et se sont poursuivies tout au long du XX^{ème} siècle autour de la question de la mobilisation de la main-d'œuvre la plus en difficulté sur le marché du travail, à l'exemple de l'activité de placement que développent le segment de l'intérim d'insertion (AI et ETTI) qui est le résultat d'un processus de spécialisation des tâches dans le système de production capitaliste. Les dispositifs qui en découlent sont faits pour des intermédiaires que l'activité de médiation a spécialisés principalement en fonction du critère « public » [je parlerai de population-cible dans le chapitre III] mais qui participent pleinement au groupe intermédiaire des opérateurs de l'emploi (Charlier, 2002). La caractéristique commune est que ces dispositifs sont les instruments d'une politique publique de l'emploi qui organise la mobilisation du travail sur un territoire donné. C'est pourquoi l'État a progressivement investi cet objet et réglementé l'activité de placement - en en faisant un espace négocié (la loi de deux mille cinq sur le travail intérimaire a rapproché les deux logiques citées en introduction de ce dernier paragraphe du chapitre)-, et créé les conditions de l'émergence, sur le marché du travail, d'un groupe professionnel intermédiaire composite, comme nous l'avons souligné précédemment. L'intervention de la puissance publique est certes à comprendre comme une action pour défendre les usagers (les bénéficiaires qui ne peuvent pas entrer sur le marché du travail dans les conditions requises par le système capitaliste) et pour assurer la continuité de l'échange (catégorisation des publics, définition des types d'activité éligibles), mais elle demeure un outil d'encadrement des populations les plus éloignées de l'emploi dans une logique de mobilisation de la main-d'œuvre, comme l'ont montré les travaux mobilisés dans cette seconde section du chapitre : une origine dans des pratiques antérieures de contrôle des populations les plus démunies au XVI^{ème} siècle, d'enfermement des populations dangereuses aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles et de mobilisation des populations ouvrières au XIX^{ème} siècle. C'est sans oublier que ces populations « en misère » (Bresson, 2007a) étaient aussi perçues comme « dangereuses » tout en constituant une réserve de main-d'œuvre utile et nécessaire pour ajuster le système économique face aux « crises » qu'il rencontrait dans sa marche en avant inexorable. Une longue filiation en fait, qui n'est pas véritablement reconnue comme telle par les professionnels et les dirigeants des structures du monde social de l'Insertion par l'Activité Economique., ce d'autant que le débat aujourd'hui apporte un niveau supplémentaire de complexité à propos du travail de caractérisation en sociologie. En effet, ces populations peuvent-elles être encore ou non comme considérées comme un segment de la classe ouvrière (Cartier *et al.*, 2015b) ou comme nous le propose Marie Cartier (et d'autres auteurs) en le

discutant dans une production collective, *Sociologie des classes populaires contemporaines* (2015a), une partie des classes populaires née dans les années mille neuf-cent-quatre-vingts.

1.5. Envisager de dépasser la figure historique du « pauvre »

Ce chapitre historique répondait à trois objectifs qu'il est judicieux de rappeler dans cette conclusion car le chapitre est long. Son projet est de mettre en perspective l'activité *primaire* du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique, c'est-à-dire : 1. Mieux appréhender les contours et les héritages ; 2. Repérer dans les événements de l'histoire de nos sociétés occidentales les éléments qui continuent de structurer les lieux de l'action que sont les SIAEs et qui les légitiment ; 3. Proposer des éléments d'analyse en termes de registres de l'action collective qui se mettent à l'oeuvre dans le monde social dans les SIAEs.

Les organisations (SIAEs auxquelles peuvent être ajoutées les réseaux professionnels) du monde social de l'insertion par l'activité économique sont les « héritières » d'un double mouvement historique, fondé sur les dynamiques de l'intervention auprès des populations plus démunies, au titre de la solidarité aujourd'hui (et au titre parfois de l'assistance), et de l'encadrement des populations les plus éloignées de l'emploi pour organiser la mobilisation d'une partie de cette « main-d'œuvre » dans le contexte du développement du système capitaliste. Ce double héritage ne doit pas masquer que ce qui a légitimé, en premier, les actions des SIAEs a été la nécessité d'une intervention solidaire urgente auprès des populations démunies, que leur situation sociale installait dans la figure du *pauvre* ou de la situation de précarité que ces populations connaissent, alors que l'avènement de l'État-providence semblait porteuse d'un tout autre espoir.

Si l'étude de l'histoire de la pauvreté nous est parue indispensable pour mieux comprendre les tensions actuelles, il ne s'agit pas pour moi de produire un travail d'historien mais de trouver dans l'étude du passé, même ancien, les éléments structurels qui fondent son actualité. Or, les acteurs ne soutiennent pas que les solutions aux problèmes rencontrés se trouvent dans la nécessité citoyenne de retrouver des formes d'entraide et de réciprocité, locales et non monétarisées qui se développaient dans les époques préindustrielles dans les campagnes et les périodes de révolutions industrielles des XVIIIème et XIXème siècles dans les faubourgs des villes, ou dans une « réécriture » des idées « révolutionnaires » des mouvements de l'économie sociale de la fin du XIXème siècle qui s'est trouvé en lutte avec l'émergence du modèle capitaliste et la volonté des libéraux (de l'époque) de trouver des solutions libérales au problème

de la pauvreté. Le projet libéral de la fin du XIX^{ème} siècle, à l'exemple du projet de Léon Bourgeois, comme celui d'aujourd'hui au demeurant n'a jamais été la disparition du phénomène mais sa « gestion » de manière efficace et rationnelle : les mouvements de l'*économie sociale* tels que l'approche solidariste de Léon Bourgeois n'avaient pas eu l'intention d'éradiquer la cause de la pauvreté mais d'y apporter un remède social, « atténuant » les effets dévastateurs mais nécessaires de l'expansion capitaliste. Les porteurs des projets du monde social de l'insertion par l'activité économique d'aujourd'hui, semblant ne pas comprendre cet enjeu ou refusant une position radicale, ne font que reproduire la dynamique des mouvements sociaux de l'économie sociale de la fin du XIX^{ème} siècle, comme si l'histoire se répétait.

Ce « long retour en arrière », qui a été proposé, est nécessaire tant les discours de légitimation actuels ont peu intégré ces données socio-historiques. Ainsi, ai-je tenté de comprendre les enjeux que traversent les dispositifs du monde social de l'Insertion par l'Activité Economique, qui les conduisent, aujourd'hui, à devenir des *producteurs de précarité* pour les populations qu'ils prennent en charge. En effet, la précarisation de l'emploi des populations-cibles qui sont accueillies dans les SIAEs crée une nouvelle condition salariale qualifiée de précaire, comme le montre de manière plus générale et globale l'article de Stéphane Beaud et Marie Cartier (2008), qui précise que « nombre d'indicateurs permettent aujourd'hui d'établir une 'montée de la précarité' [désignant une] nouvelle condition sociale, [que des chercheurs ont nommé] 'précarité'. » (*Ibid.*, 571). J'y reviendrai dans les pages suivantes.

En reprenant ces éléments socio-historiques connus, que des auteurs comme Bronislaw Geremek (1987), Roger Bertaux (1996) ont largement travaillé, j'essaye ici comme l'a fait Maryse Bresson en 2007, dans un article de synthèse, de poursuivre la réflexion sur la question de la pauvreté. Comme elle d'ailleurs, je pense que c'est une « question majeure, incontournable, pour tout auteur désireux de saisir le sens des mutations actuelles de la société – partant, elle est un problème sociologiquement majeur, que les sociologues auraient tort de négliger et qu'ils doivent, au contraire, impérativement réintroduire dans toutes leurs analyses de la (post)modernité. » (2007a, 13)

La pauvreté est et demeure une *question sociale* dans nos sociétés contemporaines tant tout au long du XX^{ème} siècle qu'en ces vingt premières années du XXI^{ème} siècle. Non qu'elle soit mieux définie aujourd'hui que par le passé et mieux mesurée qu'autrefois, elle est ce « lot commun » (*Ibid.*, 13) que l'humanité ou une partie de plus en plus importante vit dans ce que

l'on appelle communément la misère, tant sur le plan économique que social. Il n'est pas besoin d'utiliser le qualificatif de « nouvelle » comme dans les années mille neuf cent quatre-vingts quand les observateurs « redécouvraient » le problème. Le travail incessant de la sociologie à la définition et à la mesure du phénomène doit pour autant être souligné et rappelé dans ces pages de conclusion du chapitre car il est élément notable de l'actualité du problème social qu'est la pauvreté. Ce d'autant qu'il a permis de mettre en évidence d'autres enjeux, d'autres registres de vérité et d'action tels que celui du lien social et de sa disqualification si je reprends la notion de Serge Paugam (l'affaiblissement du lien social, 2005). En effet, son travail de distinction des formes contemporaines de la pauvreté en trois types (intégrée, marginale et disqualifiante) a permis de mieux qualifier la distance plus ou moins grande où se situent les individus de la sphère productive. Il y est question en fait d'un état où sont refoulés les « pauvres » (de Georg Simmel, 1908) ou les « inutiles au monde » de Robert Castel (1995).

A la fois distance et état (non définitif pour autant), la pauvreté se pense et se vit de manière différenciée tout en étant une situation commune à toutes les configurations de modèles de société à travers le monde et les différences de niveaux économiques des pays. Ici ou ailleurs, la pauvreté est une réalité sociale qui affaiblit le lien social qui unit les individus dans une société donnée, qui les « précarise ». Lien social ou foi en l'avenir et le progrès, si l'on s'interroge plus particulièrement à nos sociétés contemporaines occidentales, elles ont connu une évolution qui s'est accélérée depuis le XIX^{ème} siècle dont la principale conséquence, outre les effets du dérèglement climatique et l'appauvrissement en matières que le XX^{ème} siècle a « dévoré », est la montée des incertitudes (Castel, 2009), « au sens d'un phénomène d'incertitude généralisée qui affecte aujourd'hui les liens sociaux et contribue à produire des individus en souffrance. » (Bresson, 2007b, in : Bresson, 2007a, 14)

Si cette analyse est tout à fait recevable, je voudrais m'arrêter dans cette conclusion de chapitre sur deux éléments, avant de poursuivre le raisonnement développé. En effet, l'analyse qui consiste à valider l'hypothèse d'un lent et progressif déclin de nos sociétés, y compris dans la forme la plus révolutionnaire au XX^{ème} siècle, le salariat, remonte aux premières années de la naissance de la sociologie moderne, notamment pour ce qui est de l'école française, aux travaux d'Émile Durkheim et son analyse, en termes d'*anomie*, du déclin moral de la société contemporaine de la fin du XIX^{ème} siècle. Dès son origine, en fait, l'idée de déclin est présente dans l'histoire sociale (et morale) de la société. Les situations de marginalité ou autres formes d'exclusion de la sphère productive qui caractérisaient la figure du « pauvre » sont donc aussi

anciennes que l'histoire de notre discipline qui s'est voulu critique, mais dans une direction morale qu'on oublie quelque peu (masquée par son projet double : réformateur de la société et fondateur pour la sociologie moderne), du moins pour un penseur comme Émile Durkheim.

Le deuxième élément est d'ordre plus théorique que le précédent, en ce sens qu'il renvoie à la présence de vocabulaires d'origines différentes pour analyser et comprendre les mutations profondes que traversent aujourd'hui nos sociétés contemporaines. En effet, quand Maryse Bresson interroge la portée des mutations profondes en terme soit positif soit négatif : entre augmentation du risque à partager (Beck, 2001) qui, au final, est vecteur d'émancipation pour l'individu, ou de nouvelles menaces qui pèsent sur la société dues aux métamorphoses de la question sociale (Castel, 1995) qui ébranlent « toute la civilisation de travail qui s'est historiquement consolidée sous l'égide du salariat » (Bresson, 2007a, 15). On assiste à un affaiblissement généralisé du système des protections (y compris la protection sociale) qui rend aléatoire tout l'édifice (de nos sociétés contemporaines) construites sur cette « civilisation du travail » (*Ibid.*, 15).

Quelle position doit tenir le sociologue ? La première ? La seconde ? Aucune des deux ? Il me paraît difficile de tenir une position de *neutralité axiologique* en la matière. Sans entrer dans le débat sur ce sujet, car la controverse est possible, du fait d'une traduction de l'allemand peut-être relativement fautive, entre les tenants d'une définition « absolue » et ceux qui entendent que si la neutralité axiologique doit être posée comme principe fondamental de la sociologie, il n'évite pas à l'individu-sociologue un rapport au monde de type normatif qui l'incite de ce fait à « durcir » le principe de la neutralité axiologique. Ma posture sociologique est critique, ce qui sous-entend un choix pour l'un ou l'autre des registres de vérité (Foucault, 2001) que ces courants de pensée proposent. Le sociologue est un intellectuel engagé, comme j'ai tenté de le montrer dans la partie biographique de l'HDR. Sans reprendre la formule de Maryse Bresson (2007a) de la « face sombre de la modernité » (15), il est assez logique de penser « qu'à côté d'un monde salarial [qui protège] s'est formé tout un univers d'instabilité et de précarité [qui] alimente les études sur le double marché du travail, la dualisation de la société, l'opposition entre inclus et exclus (*Ibid.*, 15).

Le monde social de l'Insertion par l'Activité Economique, ses activités *primaires* et *associées* et ses pratiques sociales sont bien en lien avec cette logique de dualisation de la société. Le développement des formes particulières d'emploi auquel il a contribué depuis son institutionnalisation (voir chapitre II) en mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit, a généré ce que le XXème siècle avait tenté de faire disparaître, que Robert Castel (1995) nous rappelle, à savoir

cette obsession d'avoir à « vivre au jour la journée » qui affaiblit les systèmes de protection, faisant que l'emploi ne protège plus (Castel, 2003) et développe une vulnérabilité de masse. Cette transformation profonde de la société salariale va de pair avec l'idée d'affaîsissement généralisé du lien social (Paugam, 2005), ce qui a pu donner une perspective « positive » aux acteurs de l'Insertion par l'Activité Économique ces dernières décennies, c'est-à-dire permettre aux démunis du marché du travail de (re)trouver le chemin de l'emploi, alors qu'il était engagé dans une lente et progressive détérioration de la situation d'emploi et de travail pour des groupes sociaux entiers (Sennett, 2000). Mais cette « grande transformation » des conditions salariales n'a pas produit de forces de revendication chez cette masse « en misère », de forces de représentation capables de transformer les aléas (ou les risques si l'on retient la position de Ulrich Beck) en arguments pour une nécessaire révolution de la société, pour freiner ou résister plus simplement à la dualisation en mouvement dans la société, augmentant l'opposition entre inclus et exclus, confirmant ainsi l'analyse d'Alain Touraine en mille neuf cent quatre-vingt-onze.

Le processus en cours de déliaison sociale (Autès, 2000) qui se double d'une logique de paupérisation avec l'accroissement des inégalités n'est certainement pas fini car cet ensemble « d'inutiles au monde » (Castel, 1995) ne s'est pas encore transformé effectivement en classe dangereuse, comme pouvait l'écrire Louis Chevalier (2007). Il manque certainement le fait que cette « masse » (Balibar, 1997) ne se pense pas comme une classe sociale, qu'elle soit ouvrière ou populaire en fait, ne se pense pas comme une force sociale prête à se révolter, n'y exprimant *a minima* sa colère. [La « crise des gilets jaunes » en deux milles dix-huit contredit quelque peu cette analyse].

Dans une livraison éditoriale en deux milles sept, *Colère et temps*, Peter Sloterdijk rappelle que pour Michel Bakounine (2008) :

« les deux facultés précieuses et concomitantes accordées à l'espèce humaine seraient la faculté de penser et la faculté, le besoin de se révolter. ». Il ajoute que « le destin de cette colère, par-delà l'explosion simple qu'elle constitue fondamentalement, est de ne trouver sa forme que dans un 'projet'. Mais cette colère plus projet, cela ne donne-t-il pas que vengeance et ressentiment ? C'est comme si toute colère ne trouvait son 'économie politique' que dans ce que [l'auteur] nommera pour finir, avec un cynisme certain la 'banque mondiale de la colère' que représente (...) le projet révolutionnaire lui-même, avec Lénine et Mao Zedong en 'entrepreneur de la colère' tandis que les 'petits porteurs' seront tous avalés dans ce gigantesque 'fonds monétaire' des désirs d'émancipation

(repris par Georges Didi-Huberman^(au), pour un article dans *Le Monde diplomatique*, Mai 2016, 14-15).

Si la définition anthropologique de l'Homme contient le « besoin de se révolter » comme introduit quelques lignes plus haut dans mon propos, il faut revenir à Michel Bakounine (*op. cit.*), si nous voulons mieux comprendre ce qui pourrait être interprété simplement ou de manière superficielle comme un effet de style ou une simple formule politique, ici, d'un anarchiste révolutionnaire, quand il écrit que :

« L'Homme ne devient réellement homme, il ne conquiert la possibilité de son développement et de son perfectionnement intérieur qu'à la condition d'avoir rompu, dans une certaine mesure pour le moins, les chaînes d'esclave que la nature fait peser sur tous ses enfants. (...) L'homme s'est émancipé, il s'est séparé de l'animalité et s'est constitué comme homme : il a commencé son histoire et son développement proprement humain par un acte de désobéissance et de science, « c'est-à-dire par la révolte et par la pensée ».

Il ajoute que la révolte n'est que l'autre face négativement exprimée, de ce que désigne positivement le mot « jouissance », ce que les rédacteurs de la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de mille sept cent quatre-vingt-treize avaient proposé dans l'article 35 : « Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensables des devoirs. ». Faut-il encore en prendre acte, ce que proposera Emma Goldman pour répondre à un « système insupportable », en faisant adopter un texte sur la révolte, le droit à la révolte qui fut adopté lors du Congrès des Anarchistes de mille neuf cent sept. Mais si cette vision « émancipatrice » pour l'individu de la classe ouvrière reste d'une certaine actualité, elle ne doit pas faire disparaître que ce que décrit Emma Goldmann reste d'une implacable force si l'on suit le travail récent de la sociologue (et économiste) Saskia Sassen (2016) qui explique que le capitalisme global que nous connaissons aujourd'hui est entré dans une nouvelle phase, c'est-à-dire qu'il « expulse les hommes hors de la société et laisse les terres exsangues » (*Ibid.*)

N'est-ce pas étonnant ? N'est-ce pas « étrange » ? Sommes-nous en présence d'une situation inédite dans l'histoire sociale, celle d'un ensemble d'individus qui ne se pense plus comme une classe sociale « en soi » et « pour soi » mais comme une somme d'individus renvoyés à eux-mêmes du fait de l'installation du chômage de masse qui a précarisé les relations de travail (antérieurement dans la vie professionnelle des publics accueillis et durant leur « séjour » en

SIAE) les mettant en « concurrence généralisée » (Castel, 1995). Ils sont inscrits dans des trajectoires individuelles, particulières au regard de leurs difficultés et qu'il faut activer par tout un ensemble d'outils et de dispositifs (que je préciserai dans le chapitre III du mémoire) pour éviter qu'ils (les bénéficiaires des politiques publiques d'insertion) ne s'installent dans une « culture de l'assistance » alors que le crédo libéral de notre époque est à l'« activation » de ces derniers, qu'il faut mobiliser. On retrouve la conception des « valides invalidés » que défendait Robert Castel, qui lui a permis de développer le concept de précarité dans l'ouvrage *La montée des incertitudes* (2009). Dans un hommage, à l'occasion d'un colloque hommage à la pensée de Robert Castel (2015)^(av), repris dans la revue *Sciences et Actions Sociales* (2017, numéro sept), Manuel Boucher écrit qu'« en définitive, en continuum des travaux de l'économiste Karl Polanyi (1983), Robert Castel décortique la « grande transformation du capitalisme ». (...) il insiste sur les conséquences mortifères de cette transformation sur l'individu, l'organisation du travail, la solidarité (Castel et Duvoux, 2013) et les liens sociaux (déliasion) » (Boucher, 2017). Une autre question est de savoir, comme le souligne Robert Castel, si nous sommes dans une métamorphose de la société salariale qui n'est pas un « au-delà du salariat » mais sans doute une évolution « vers un au-delà ou un en-deçà de la forme hégémonique de la relation salariale moderne qui s'est construite sous le capitalisme industriel. » (2009, 161) C'est-à-dire, si je reste avec Robert Castel, dans une relation salariale « par laquelle, en contrepartie du rapport contractuel à travers lequel il met sa capacité de travail à la disposition d'un employeur, le salarié [en insertion] bénéficie de toutes les prérogatives du droit du travail et de la protection sociale. » (*Ibid.*)

A la lecture de ces dernières lignes, il pourrait m'être objecté que le monde social de l'Insertion par l'Activité Économique est en adéquation parfaite avec cette définition, à savoir qu'en contrepartie de la capacité de travail donnée à l'employeur, ce dernier inscrit le salarié en insertion dans le cadre du code du travail et de la protection sociale (voir *infra* mon propos appuyé par la réflexion de Jacques Donzelot, 1985). C'est d'ailleurs, une revendication classique et permanente des acteurs en présence dans les dispositifs et organisations de l'insertion par l'activité économique. Or, ce que je retiens de l'approche de Robert Castel, correspond en fait à une dégradation non de la relation salariale mais de la condition salariale d'emploi, c'est-à-dire que la forme dominante, l'emploi *classique* est de moins en moins « un emploi à plein temps, programmé pour durer (contrat à durée indéterminée) et encadré par le droit du travail et par la protection sociale. » (*Ibid.*, 161) Les formes « atypiques » d'emplois,

les « petits boulots » qui peuvent constituer les configurations de la relation salariale dans les activités *primaires* et *associées* du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique ne s'opposent plus aux formes canoniques de l'emploi telles que le modèle du rapport salarial fordiste les proposait. Mon hypothèse est que l'on assiste à un « glissement des formes classiques de l'emploi vers des formes d'activité en-deçà de l'emploi » qui obligera à « repenser la solidarité », comme le formule Robert Castel dans l'extrait ci-dessous (2009, 162), et que je prends pour mienne dans la suite du mémoire, du moins comme un arrière-plan structurant du « théâtre social » qui se déroule aujourd'hui. La suite de la réflexion va plutôt s'orienter sur la « partition » que jouent les dirigeants de SIAE dans cet « en-jeu », quand ils *endossent* le costume d'entrepreneur de solidarité. L'extrait ci-dessous renforce la position que les dirigeants sont bien des entrepreneurs de solidarité, celle-ci étant en cours de se « repenser », comme l'écrit Robert Castel en deux mille neuf.

« L'hypothèse proposée est que l'on assiste à un glissement de l'emploi classique vers des formes d'activité en-deçà de l'emploi qui pourrait déboucher à la limite sur une société de pleine activité toute différente d'une société de plein emploi. Ce mouvement dessinerait une sortie du salariat car la plupart de ces activités pourraient demeurer salariées, mais elles perdraient des prérogatives essentielles qui avaient été rattachées à l'emploi et lui donnaient un statut. Ce qui ne manquerait pas de poser de redoutables problèmes pour 'repenser la solidarité' dans un paysage aussi différent de celui dans lequel elles s'étaient constituées dans la société salariale sur la base du statut de l'emploi. » (*Ibid*, 162)

Notes du chapitre I

Section I

a. Roger Chartier, dans son article « La pauvreté à l'âge moderne (16^e – 18^e siècles). Définitions, représentations, institutions » (1985) écrit que : « (...) Étudier la pauvreté ancienne, c'est se situer non sur les marges, mais au cœur même des sociétés d'ancien régime. D'autre part, les attitudes envers la pauvreté sont parmi celles qui révèlent le plus clairement comment les dominants pensaient l'ordre social, concevaient le rapport entre la cité terrestre et la cité céleste, définissaient leur responsabilité à la fois morale, sociale et religieuse. »

b. Bronislaw Geremek (1987) nous rappelle que dès les débuts de la religion chrétienne dans l'antiquité, celle-ci s'était « affirmée comme la religion des pauvres, et c'est cet enseignement qui lui valut son expansion. » (25). Il ajoute : « (...) cette bienfaisance n'en est pas moins exempte d'une certaine préméditation : elle constitue, en premier lieu, le moyen le plus sûr d'obtenir le salut et permet au donateur de faire étalage de ses richesses ainsi que de manifester ses sentiments de bon chrétien » (26).

c. Dans une contribution à l'ouvrage dirigé par Saül Karsz, *L'exclusion, définir pour en finir* (2000), Monique Sassier insiste sur l'idée d'isoler ce qui est de l'ordre de la détresse sociale. Elle affirme que

le seul souci de la société est de faire disparaître du champ du visible, la détresse sociale : « L'exclusion est l'insupportable à voir, à dire (...) ».

d. C'est surtout la révolution industrielle qui va, de façon plus systématique, obliger les gouvernants à intervenir. Elle provoque en effet une désagrégation des familles rurales, les enfants venant à la ville pour obtenir un travail, qui est mal rémunéré et sans sécurité ! S'accommodant mal de cet état de choses, les ouvriers tendent à se regrouper, malgré les interdictions. Ils deviennent menaçants, et on reparle alors de paupérisme et de défense sociale. Néanmoins, il faudra attendre l'apparition de doctrines telles que celles que nous étudions pour que l'État accepte de promouvoir une politique d'assistance publique, qui sera fondée sur l'idée de l'interdépendance des membres au sein d'un groupement.

e. Georg Simmel précise son propos, car « (...) on peut voir dans le rapport aux pauvres, à travers le principe de l'assistance, l'expression de tensions, de déséquilibres éventuels, voire de ruptures qui affectent et menacent le système social dans sa globalité, mais en même temps un mode de régulation qui en atténue les effets et favorise les interdépendances des individus et des groupes, mêmes si celles-ci se fondent sur des relations inégalitaires et parfois conflictuelles (...) » (1998, 17).

f. L'historien Michel Mollat ajoute « qu'une telle définition peut inclure tous les frustrés, tous les laissés pour compte, tous les asociaux, tous les marginaux : elle n'est spécifique d'aucune époque, d'aucune région, d'aucun lieu. Elle n'exclut pas non plus ceux qui, par idéal ascétique ou mystique, ont voulu se détacher du monde ou qui, par dévouement, ont choisi de vivre pauvre parmi les pauvres. » (1878, 14)

g. Jean-Pierre Gutton (1974) rappelle que le vagabond était souvent un adolescent fugueur, qui cherchait à échapper à sa condition et partait à l'aventure pour trouver mieux ailleurs ; la période du Moyen-Âge ayant même institué cette pratique au travers du pèlerinage. Aussi, sans anticiper sur la seconde section de ce chapitre, signalons l'importance de cette caractérisation de la pauvreté, notamment dans les époques modernes de notre histoire car elle induit l'idée de dangerosité, qui sera étendue à l'ensemble d'un groupe, d'une classe, et qui renvoie à l'idée d'une lutte pour sortir de sa condition mais en fait aussi un souci permanent des dominants.

h. J'ai produit dans ma thèse une courte synthèse de la figure du pauvre à l'époque médiévale qui permet de mieux saisir le propos du paragraphe, je le reproduis pour les lecteurs de l'HDR, dans une version quelque peu remaniée. « Le statut social de pauvre repose sur la doctrine théologique de l'Église chrétienne, qui, à partir du XII^{ème} siècle, distingue deux catégories : les « pauvres avec Pierre » et les « pauvres avec Lazare »^(h) (Geremek, 1987, 35-36). [Geremek s'appuie sur les travaux de Gerhord von Reichersberg, théologien et penseur social du XII^{ème} siècle, qui proposent cette distinction entre les « paupares cum Petro » et les « paupares cum Lazaro ».] Cette classification construit un premier niveau de répartition sociale des individus dans la société, d'une part les gens de l'Église pour qui la pauvreté volontaire est une valeur spirituelle (« ce n'est pas la pauvreté qui est vertu mais le goût pour elle ») qui légitime le pouvoir de l'Église, et la population civile qui, souffrant de pénurie, apparaît comme assistée par l'Église et ses fidèles qui doivent la prendre en charge. Une autre répartition se fait jour, tout à fait classique de la pensée religieuse, le monde de la spiritualité incarné par le clergé et celui de la misère matérielle, ce que Geremek (1987, 43) appelle « l'ethos de la pauvreté », en faisant la distinction entre la misère matérielle involontaire et le « goût pour la pauvreté » : « [...] On recommande donc ici de se contenter de ce qui est strictement nécessaire à la vie ; dans une telle optique, celui qui a adopté ce principe ne pourrait être jugé comme pauvre. [...] » Ainsi apparaissent deux types d'indigents : les mendiants « honnêtes » et les mendiants « malhon-nêtes », ce qui renvoie très directement à la situation d'existence des individus : le mendiant « honnête » a droit à une aide immédiate, mais pas celui qui est désigné comme « malhonnête », c'est-à-dire valide, capable de travailler mais préférant mendier et voler (Bertaux, *Op. Cit.*, 102). Ce dernier reprend la thèse de Bronislaw Geremek (1987) qui rapporte que certains doctrinaires de l'Église ont considéré que « le vol commis dans une situation de « nécessité extrême » n'est pas un délit mais la revendication d'un droit. » (37). Même si les actes de révolte pour échapper à la misère se situent en bas de l'échelle des crimes, les religieux ont mauvaise opinion des milieux pauvres : « Le pauvre éveille la méfiance et la crainte, car il se révolte contre sa condition, mais aussi parce qu'il menace la propriété d'autrui. » (45).

De manière plus générale, ces quelques figures du pauvre soulignent l'évolution complexe de la situation générale des « relégués » dans la société occidentale et l'évolution de la définition au travers des siècles, comme au sein d'une période historique telle que le Moyen-Âge. La doctrine de la pauvreté est passée

d'une conception égalitaire de la pauvreté, faisant du pauvre une figure sociale unique et un objet de la charité chrétienne, à celle de la nécessité de procéder à des distinctions parmi ceux qui sollicitent un soutien. La question de l'assistance sociale, à travers les notions de bienfaisance et de charité, est envisagée dès le Moyen-Âge et n'est pas l'invention des siècles suivants. » (Balzani, 2003, 111-112)

i. Ainsi reste posée la question de la capacité des villes à créer les conditions sociales propices à l'absorption des populations issues de la campagne. Notamment quand les afflux de populations provoqués par les crises alimentaires dans les campagnes gonflent de manière importante le volume des travailleurs potentiels, créant un excédent de main-d'œuvre sur le marché du travail, surtout parmi les catégories les plus fragiles, c'est-à-dire les travailleurs non qualifiés qui ne trouvent plus ou très difficilement à s'employer. Le parallèle avec la situation actuelle est évident : la question de la non qualification est au cœur des débats des promoteurs et acteurs des dispositifs d'insertion par l'activité économique.

j. Bronislaw Geremek (1987) dresse un tableau clair de la situation du développement du paupérisme dans la période moderne de l'histoire de l'occident : près de 47% de la population dans les villes anglaises sont considérés comme pauvres, en dessous d'un seuil de ressources qui les oblige à des pratiques sociales de mendicité. Cette évaluation chiffrée au travers des statistiques produites à l'époque souligne une autre dimension du problème, à savoir le degré de connaissance du phénomène par les contemporains.

k. A propos du terme de « mendiant », Bronislaw Geremek (1987) cite l'exemple des Églises catholique et protestante qui désapprouvaient la bienfaisance médiévale lui reprochant d'engendrer une situation dangereuse pour l'ordre social, « car en faisant le lit de la mendicité, elle en fait une condition attrayante. » (*Op. Cit.*, 26), c'est très explicite de ce que je souhaite démontrer. Quant au terme de vagabond, nous renvoyons le lecteur aux travaux de Robert Castel, notamment à l'ouvrage *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat* (1995), sans omettre les travaux conduits par Bronislaw Geremek (1987). La catégorie d'« indigent » est constituée de deux groupes, celui des indigents invalides et celui des indigents valides : autant le premier groupe peut être secouru (et il ne pose pas de problème de principe), autant le second correspond au profil de l'individu qui pose la « question sociale » (Castel, 1995, p. 30). Capable de travailler, il ne travaille pas. Désigné sous la figure de l'indigent valide, il ne pourra bénéficier des secours car il n'est pas exonéré de l'obligation de s'autosuffire. Au regard de l'impératif du travail, il va être repoussé en dehors de la zone de l'assistance.

l. Cette expression est tirée du traité de l'Évêque Camus, *Traité de la pauvreté évangélique* (1634), repris dans l'ouvrage de Peter Schöttler (1985).

m. La ville de l'époque moderne va jusqu'à créer un corps de fonctionnaires, spécialement recrutés pour organiser l'assistance publique. Installés dans chacune des paroisses qui composent la ville, ils vont s'occuper de tout ce qui peut concerner les problèmes sociaux, de santé, de vie que rencontrent les individus qui les sollicitent. Ainsi, ils vont progressivement exercer un contrôle sur les pauvres de la paroisse.

n. Comme pour la note h, j'ai produit pour la thèse une courte synthèse de ce qui se dessine dans la période moyenâgeuse à propos de la « politique sociale en direction des pauvres ». Je la reprends ici pour éviter aux lecteurs, de manière réagencée par l'intégration de certaines notes de bas de page dans le corps du texte de l'actuel note de fin de chapitre tout en gardant les guillemets, des allers-retours fastidieux. Certaines notes de bas de page et des citations ont disparu de cette version courte de la synthèse initiale.

« L'exemple célèbre de l'Édit de Charles Quint de mille cinq cent trente-et-un en illustre toutes les facettes : contrôle des pauvres et des vagabonds par les autorités locales et autorisation de mendicité pour les malades et les infirmes. Chaque municipalité doit assurer les moyens de subsistance de ses mendiants, tout en réprimant les « mendiants professionnels » (*starke Bettler*). La Loi sur les Pauvres édictée par Charles Quint en 1531 vise à combattre sans ménagement la mendicité, mais aussi à l'établissement d'un registre exact des pauvres du pays. On va instituer un impôt local, municipal, qui sera redistribué (via une administration particulière) ensuite aux nécessiteux, à condition que ces derniers soient répertoriés comme tels et portent sur leurs vêtements l'insigne prescrit. Processus identique en France, à partir des années 1525-1530. Geremek pose dessus l'analyse suivante : « [...] L'édit de Charles Quint de 1531, que l'on pourrait inscrire dans cette pratique routinière d'interventions

de l'État dans le domaine de l'assistance sociale, apparaît en même temps comme un document particulièrement important, car il unifie les principes de la nouvelle politique. Il est promulgué à l'issue des études effectuées par les experts qui se sont fondés sur les débats doctrinaux concernant les pauvres, et sur les dispositions législatives antérieures. [...] L'article IX de l'édit présente les raisons pour lesquelles il a été décidé d'instaurer cette nouvelle législation. La principale, c'est le nombre très élevé de mendiants qui affluent dans le pays, atteignant des proportions jamais vues jusqu'à présent. [...] » (1978, 188-189). A partir donc du XVI^{ème} siècle s'est aggravé le problème d'une assistance aux pauvres puisqu'il fallait régler les situations de chômage, de pauvreté et de mendicité de masse en donnant du travail. Si la charité restait de rigueur pour le clergé, la mendicité et l'aumône individuelle se virent limitées voir interdites par la loi. Sous l'impulsion de l'édit de Charles Quint et la responsabilité des autorités municipales essentiellement se développent des formes organisationnelles asilaires (pour les pauvres étrangers), de maison de redressement (pour les vagabonds) et de distributions d'aumônes (qui dépendaient des municipalités de manière presque identique dans toute l'Europe occidentale). On voit ainsi apparaître des initiatives municipales qui prennent des formes variées mais qui, de manière globale, vont dans le sens d'un encadrement des populations « indésirables » (en Angleterre par exemple, obligation de travail pour les vagabonds et les jeunes « fainéants », port d'un insigne pour les mendiants), du placement de certaines populations dans des structures spécialisées (hôpital municipal pour les vieillards et les enfants), mais aussi de la levée d'impôts, prélevés sur tous les habitants et destinés au financement de l'assistance publique. Le dispositif légal qui se met en place s'appuie sur une plus grande vigilance et érige en principe de fonctionnement le contrôle des populations et leur dénombrement (listes tenues à jour dans les registres des paroisses - structures élémentaires de l'organisation municipale). Jean-Pierre Gutton (1974) précise l'organisation municipale : « Les villes organisent des bureaux des pauvres qui ont pour objet de centraliser les ressources, de distribuer des secours après avoir recensé les pauvres, et bien entendu, d'empêcher la mendicité (...). D'organisation identique, ils procèdent d'un souci d'ordre et leur première action est d'enregistrer les pauvres, parfois même de leur imposer le port d'une marque distinctive. Les invalides reçoivent des secours en pain (...). Les mendiants valides doivent trouver du travail. S'ils n'en trouvent pas on les emploiera de force à des travaux publics, de voirie, de fortifications par exemple (...). Toutes ces mesures ont pour but de faire disparaître la mendicité » (107-109). Le revenu de l'aumône et l'institution elle-même furent bientôt désignés par un seul et même terme : *Bourse des Pauvres*. Mais la pauvreté augmenta et, au XVII^{ème} siècle, le mercantilisme dut prendre des mesures plus dures et ordonna l'internement forcé de tous les mendiants, pauvres, vagabonds et chômeurs dans ce qu'on appela les « Hôpitaux Généraux » (créés par l'Édit royal du 27 avril 1656). L'avantage était double mais l'efficacité faible, selon Michel Foucault (1972, 82). » (Balzani, 2003, 117-118).

o. De nombreux textes constitutifs du droit français sont proposés dans cette période. Citons simplement la Constitution du 24 juin 1793 : « Les secours publics sont une dette sacrée. La société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler. » Cet esprit se retrouve aussi dans les pratiques de la société civile, chez des personnalités comme La Rochefoucauld-Liancourt, président du Comité de mendicité sous la révolution française. La nécessité annoncée d'une charité publique appliquée à ces situations ne doit pas masquer le fait que les personnalités citées étaient des libéraux qui restaient convaincus que la bienfaisance privée demeurerait supérieure à la charité légale (ou droit à l'assistance), développant de manière indirecte un regard moralisateur sur la pauvreté.

p Le XVIII^{ème} siècle est traversé par ces idées qui masquent une autre réalité, plus puissante, qui fait du « devoir national » d'assister les pauvres (Muller, *Op. Cit.*) un cadre qui valide la pauvreté comme moyen de garantir la richesse. « (...) dans une Nation libre où il n'est pas permis d'avoir des Esclaves, les plus sûres richesses consistent à pouvoir disposer d'une multitude de Pauvres. » (de Mandeville repris par Martine Muller, *Op. Cit.*, p. 24). La présence des miséreux est nécessaire.

q. Bronislaw Geremek (1987) écrit : « (...) Un homme qui ne possède rien et à qui on interdit de mendier a le droit d'exiger de vivre de son travail, déclarent les encyclopédistes. » (301-302).

r. Le XIX^{ème} siècle est aussi la période historique de la naissance des institutions de prévoyance sociale et des organismes de mutualité, notamment les mouvements de l'économie sociale qui vont tenter de freiner certaines tendances du libéralisme naissant. Ce terme apparaît en 1830 pour désigner une section

particulière de l'économie politique. Son objet principal est l'analyse de la sphère de la distribution. Elle avait par ailleurs une orientation pratique immédiate, au travers de la création de « société d'économie sociale » comme celle créée par Le Play en 1856, comme celle créée par Benoît Malon en 1886 (« La société républicaine d'économie sociale »). On retrouve aux deux bouts de l'échiquier politique de la III^{ème} République. Leur divergence portera sur l'intervention de l'État. Dans le langage courant, le terme d'économie sociale est devenu synonyme de « politique sociale ».

s. Définition extraite des travaux de Villeneuve-Durghemont, cités par G. Procacci dans son ouvrage *Gouverner la misère, la question sociale en France, 1789-1848*, Paris, Seuil, 1983.

t. On peut sans trop se tromper voir ici une forme historique de l'association de type loi 1901.

u. La période va voir naître également la sociologie positive française, notamment avec les célèbres travaux d'Émile Durkheim sur la solidarité et la division du travail social, pour ne citer qu'un des fondateurs de la sociologie française et européenne.

v. Le paupérisme « entre dans les faux frais de la production capitaliste, frais dont le capital sait fort bien, d'ailleurs, rejeter la plus grande partie sur les épaules de la classe ouvrière et de la petite classe moyenne. » (Marx, 1965, septième section, La loi de l'accumulation, XXV, IV, p. 1162).

w. « Abstraction faite des vagabonds, des criminels, des prostituées, des mendiants, et de tout ce monde qu'on appelle les classes dangereuses, cette couche sociale se compose de trois catégories. La première comprend des ouvriers capables de travailler. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les listes statistiques du paupérisme anglais pour s'apercevoir que sa masse, grossissant à chaque crise et dans la phase de stagnation, diminue à chaque reprise des affaires. La seconde catégorie comprend les enfants des pauvres assistés et des orphelins. Ce sont autant de candidats de la réserve industrielle qui, aux époques de haute prospérité, entrent en masse dans le service actif, comme, par exemple, en 1860. La troisième catégorie embrasse les misérables, d'abord les ouvriers et ouvrières que le développement social a, pour ainsi dire, démonétisés, en supprimant l'œuvre de détail dont la division du travail avait fait leur seule ressource ; puis ceux qui par malheur ont dépassé l'âge normal du salarié ; enfin les victimes directes de l'industrie – malades, estropiés, veuves, etc., dont le nombre s'accroît avec celui des machines dangereuses, des mines, des manufactures chimiques, etc. » (Marx, *Le Capital*, 1965, 1161).

x. Pour illustrer ce type de pensée, voici quelques extraits de l'œuvre de Malthus « sidérants », pour de nombreux penseurs de l'époque : « Le peuple doit s'envisager comme étant lui-même la cause principale de ses souffrances » (*op. cit.*, L. IV, chap. 6, 500) ; « Il faut désavouer publiquement le prétendu droit des pauvres à être entretenus aux frais de la société » (*op. cit.*, L. IV, chap. 8, 515) ; « Il faut qu'il [l'homme qui s'est marié sans avoir l'espérance de pouvoir nourrir sa famille] sache que les lois de la nature, c'est-à-dire les lois de Dieu, l'ont condamné à vivre péniblement, pour la peine de les avoir violées ; qu'il ne peut exercer contre la société aucune espèce de droit pour en obtenir d'elle la moindre portion de nourriture au-delà de ce qu'en peut acheter son travail ; que si lui-même et sa famille sont mis à l'abri des tourments de la faim, ils en sont redevables à la pitié de quelques âmes bienfaites, qui ont droit par là même à toute sa reconnaissance. (...) »

Il ne fallait plus tant considérer les pauvres comme les destinataires de la charité chrétienne que les identifier et les isoler comme un danger social et comme porteurs potentiels de germes d'épidémie. » (*Ibid.*, 516).

y. La complexité sociale, difficile à appréhender au vu de la situation misérable des populations ouvrières, (que le progrès économique devait dissoudre grâce à la soumission de tous à la loi du marché), engendra un nouveau discours dans les premières décennies du XIX^{ème} siècle : l'économie sociale.

z. Le débat moderne sur le meilleur choix à faire entre créer des emplois ou verser des allocations est déjà présent dans les discours des penseurs, des gouvernants et des décideurs économiques dès la fin du XVIII^{ème} et tout au long du siècle suivant, comme en témoigne le travail de réflexion réalisé par Alexis de Tocqueville pour le compte de la Société royale académique de Cherbourg, en sa qualité d'associé-correspondant en 1835 : « (...) Il y a deux espèces de bienfaisance : l'une, qui porte chaque individu à soulager, suivant ses moyens, les maux qui se trouvent à sa portée. Celle-là est aussi vieille que le monde ; elle a commencé avec les misères humaines ; le christianisme en a fait une vertu divine, et l'a appelée la charité. L'autre, moins instinctive, plus raisonnée, moins enthousiaste, et souvent plus puissante, porte la société elle-même à s'occuper des malheurs de ses membres et à veiller systématiquement au soulagement de leurs douleurs. Celle-ci est née du protestantisme et ne s'est

développée que dans les sociétés modernes. La première est une vertu privée, elle échappe à l'action sociale ; la seconde est, au contraire, produite et régularisée par la société. C'est donc de celle-ci qu'il faut spécialement nous occuper. Il n'y a pas, au premier abord, d'idée qui paraisse plus belle et plus grande que celle de la charité publique. » (1986, 32).

aa. « C'est la situation des manœuvres et des ouvriers peu qualifiés qui est la pire. A Londres, avant la Première Guerre mondiale, le chômage touche 2% des ouvriers d'usine, tandis que parmi les dockers 36% se trouvent quotidiennement sans emploi, subsistant alors, avec leur famille, uniquement grâce à l'aide publique. » (Geremek, 1987, 297).

ab. Ayant eu à préparer une réflexion sur ce sujet lors de la journée de recherche, *Revisiter l'économie sociale et solidaire à la lumière des notions solidaristes*, le 17 janvier 2013 à Lyon organisée par ESDS Recherche et l'université catholique de Lyon, je rappelle brièvement qu'elle en était le sujet et remet en mémoire, pour information, le plan qui s'appuyait sur la thèse de 2003 : 1. Le coopératisme comme persistance d'une conception « domestique » de l'activité économique ; 2. Le mouvement du Solidarisme ou la tentative de laïciser l'entraide et 3. L'IAE, notamment les Associations Intermédiaires, au croisement de cette confrontation.

Section II

ac. José Rose précise dans l'ouvrage ?? (1984) que la pratique du placement, axée sur une démarche de type individuelle, directement auprès du « maître », prend la forme durant tout le Moyen-Âge de séances régulières entre les patrons et les individus sur les places de grève. Ne concernant pas toutes les professions, l'organisation du placement s'est diversifiée : certaines activités prennent des formes de placement payant dès le XIV^{ème} siècle, notamment les servantes et les nourrices.

ad. Karl Marx donna une première description du processus engagé : « Ce prolétariat sans feu ni lieu, privé de toute protection juridique, chassé de son terroir par la dissolution des suites féodales et par les expropriations violentes et successives, ne pouvait en aucune manière être absorbé par les manufactures naissantes aussi rapidement qu'il avait été engendré. En outre, ces hommes brusquement arrachés au déroulement habituel de leur existence, ne pouvaient se faire aussi brusquement à la discipline de leur nouvel état. Ils se transformèrent massivement en mendiants, voleurs, vagabonds, parfois par vocation, mais le plus souvent sous la pression des circonstances. D'où, à la fin du XV^{ème} et pendant tout le XVI^{ème} siècle, dans toute l'Europe occidentale, une législation draconienne et sanglante contre le vagabondage. Les pères de l'actuelle classe ouvrière ont commencé par être châtiés pour la transformation, qu'on leur avait imposée, en pauvres et en vagabonds. La législation les traita en malfaiteurs « de plein gré », alléguant qu'il dépendait de leur seul bon vouloir qu'ils continuassent à travailler dans les conditions anciennes, alors que celles-ci n'existaient plus. » (Marx, 1983, 825 *et suiv.*).

ae. Le plus célèbre est certainement la « Place de Grève » à Paris. A l'époque, tous les jours dès l'aube, les demandeurs de travail s'y regroupaient par profession et proposaient aux acheteurs de travail leurs forces de travail. Les employeurs, chefs d'atelier y choisissaient les ouvriers qu'ils embauchaient pour la journée. En droit, les deux parties semblaient en égalité. Mais la situation de l'offre excédentaire de travail mettait les travailleurs en concurrence. D'où, au final, une position de docilité de la part des ouvriers qui ne pouvaient revendiquer une organisation collective pour défendre un prix, un « tarif » et éventuellement refuser l'offre de prix de l'employeur en se mettant en grève. Or, ces instruments de défense, connus des compagnons, étaient refusés aux ouvriers de cette époque car ils étaient dénoncés comme une atteinte à la nouvelle « liberté du travail » et au bien public.

af. « (...) On voit aussi les procédures disciplinaires se diffuser, à partir non pas d'institutions fermées, mais de foyers de contrôle disséminés dans la société. Des groupes religieux, des associations de bienfaisance ont longtemps joué ce rôle de « mise en discipline » de la population. Depuis la Contre-Réforme jusqu'à la philanthropie de la monarchie de Juillet, des initiatives de ce type se sont multipliées ; elles avaient des objectifs religieux (la conversion et la moralisation), économiques (le secours et l'incitation au travail), ou politiques (il s'agissait de lutter contre le mécontentement ou l'agitation). Qu'il suffise de citer à titre d'exemple les règlements pour les compagnies de charité des paroisses parisiennes. Le territoire à couvrir est divisé en quartiers et en cantons, que se répartissent les

membres de la compagnie. Ceux-ci ont à les visiter régulièrement. « Ils travailleront à empêcher les mauvais lieux, tabacs, académies, brelans, scandales publics, blasphèmes, impiétés, et autres désordres qui pourront venir à leur connaissance. » Ils auront aussi à faire des visites individuelles aux pauvres ; et les points d'information sont précisés dans les règlements : stabilité du logement, connaissance de prières, fréquentation des sacrements, connaissance d'un métier, moralité (et « s'ils ne sont point tombés dans la pauvreté par leur faute ») ; enfin, « il faut s'informer s'ils ont la paix entre eux et avec leurs voisins, s'ils prennent soin d'élever leurs enfants en la crainte de Dieu ... s'ils ne font point coucher leurs grands enfants de différents sexes ensemble et avec eux, s'ils ne souffrent point de libertinage et de cajolerie dans leurs familles, principalement à leurs grandes filles. Si on doute qu'ils sont mariés, il leur faut demander un certificat de leur mariage. (...) En Angleterre, ce sont des groupes privés d'inspiration religieuse qui ont assuré, pendant longtemps, les fonctions de discipline sociale ; en France, si une part de ce rôle est restée entre les mains de sociétés de patronage ou de secours, une autre - et la plus importante sans doute - a été reprise très tôt par l'appareil de police. » [Foucault, 1975, 213-214].

ag. Michel Foucault utilise un terme technique (de mille huit cent deux), emprunté au vocabulaire des prisons. La prison panoptique est celle qui est aménagée de telle sorte que le surveillant puisse voir chaque détenu dans sa cellule sans être vu lui-même. « Le Panoptique est une machine à dissocier le couple vu - être vu : dans l'anneau périphérique, on est totalement vu, sans jamais voir ; dans la tour centrale, on voit tout, sans être jamais vu. » (Foucault, 1975, 203).

ah. A cette vision de l'activité de placement, Rachel Belkacem en deux mille onze a apporté une troisième dimension, celle de la qualification. La double logique devient un système au XX^{ème} siècle qui 'opère dans trois directions : 1. Le recensement des forces de travail ; 2. La qualification des forces de travail ; 3. Le contrôle des forces de travail. L'activité de placement passe d'un modèle « recensement-contrôle » à un modèle ternaire « recensement-contrôle-qualification ».

ai. Peter Schöttler explique que « cette nouvelle institution aurait pour tâche, d'une part, de mettre systématiquement en rapport chômeurs et employeurs, mais aussi d'appréhender statistiquement la totalité des forces de travail disponibles afin d'aboutir, en exploitant les moyens de communications les plus modernes, comme le télégraphe et le chemin de fer, à un équilibre harmonieux entre l'offre et la demande sur l'ensemble du marché national (voir internationale) du travail. » (1985, 27).

aj. La loi Waldeck-Rousseau de 1884 autorise les syndicats à créer des offices de renseignements pour les offres et les demandes d'emploi. En 1886, ils auront le droit de créer des bureaux de placement sous la forme de Bourses du travail.

ak. « Lors de la grande grève des mineurs de Carmaux en 1883, cette conception fut décisive dans le comportement du préfet Léon Bourgeois : « si par un déploiement de forces intempestif, on obtient une rentrée au travail qui n'aura pas été réellement libre, des germes de mécontentement grave, de rancune contre le gouvernement, se répandront. (...) En deux mots (...) nous aurons terminé la grève purement économique, mais nous aurons préparé (...) une agitation et peut-être une nouvelle grève sur le terrain du socialisme révolutionnaire » (Schöttler, *Op. Cit.*, 60).

al. « Dans l'arsenal déployé par la III^{ème} République sur le terrain de la paix sociale, l'Office du travail occupe une place de choix, non pas tant par l'originalité de sa structure que par son ambitieux projet : constituer un observatoire du monde du travail, un laboratoire pour de nouveaux rapports sociaux. Le contexte qui conduit à la création de l'Office est celui d'une République radicale et opportuniste qui semble suffisamment assise pour tendre la main au monde ouvrier ; désormais elle redoute davantage une menace socialiste que monarchique. (...) Une des limites de l'Office est d'être resté - à bien des égards - un laboratoire, bien souvent artisanal. Projet immanquablement enraciné dans son époque et son milieu, il en reste, sur le court terme, prisonnier. » (Lespinet, 1992, 219 et 232).

am. Peter Schöttler signale dans une note au chapitre II de son ouvrage (p. 203) que seules quatre mesures peuvent être considérées comme des avancées : il s'agit des lois sur la libéralisation du système d'assurance des « Sociétés de secours mutuels » (1898), sur la limitation progressive du temps de travail à dix heures (1900), sur la responsabilité patronale dans les accidents du travail (1898) et sur la conciliation facultative des grèves (1892). La condition ouvrière ne s'en trouve pas transformée pour autant.

an. Le tableau de Peter Schöttler (1985, 43) illustre bien les divergences fondamentales des deux projets :

Le projet Molinari	Le projet Leullier
Mobilité du travail par la libération du travail	Mobilisation du travail par l'organisation du travail
La Bourse du travail se rattache au système des bureaux de placement privés.	La Bourse du travail se rattache aux formes de placement officielles existantes et à celles que gèrent les travailleurs eux-mêmes : grèves, compagnonnages, sociétés ouvrières, etc.
Sa mission est d'informer sur l'état du marché du travail et de contribuer ainsi à la redistribution des forces de travail et à l'égalisation des salaires.	Sa mission consiste à garantir le droit au travail : d'une part en fournissant du travail, d'autre part en garantissant un salaire convenable.
C'est une institution purement privée, avec néanmoins un soutien de l'État ou des droits spéciaux à certains égards.	C'est une institution publique (nationale ou communale).
Elle publie dans la presse ou dans ses propres bulletins des informations sur l'état du marché du travail.	Elle édite son propre journal. Celui-ci fournit des informations, tant sur la situation du marché du travail que sur d'autres « questions industrielles » (droits, intérêts ou besoin des travailleurs).
Elle utilise à mi-temps les locaux de la Bourse de Paris.	Elle possède en propre un ou plusieurs immeubles.
(Sans équivalent)	Cet immeuble sert également de lieu général de réunion pour la « population industrielle ».
(Sans équivalent)	Elle organise des cours de formation professionnelle.
C'est un organe d'information entièrement neutre, censé refléter aussi fidèlement que possible la logique du circuit économique, afin d'éliminer les frottements et faciliter l'équilibre de l'offre et de la demande.	Elle fonctionne comme un organisme social public couvrant toute la population ouvrière de façon à assurer ses intérêts matériels minimaux contre les aléas de l'économie.
Au total : primat de l'économique	Au total : primat du politique

Source : Schöttler, 1985, p. 43.

ao. Mais finissons l'histoire ! « Le 03 février 1887, Gustave Mesureur, porte-parole du Conseil municipal de Paris, inaugurerait la première Bourse du travail dans la grande salle de la Redoute, 35 rue Jean-Jacques Rousseau. Après que l'orchestre eut joué la *Marche des Soldats* du *Faust* de Gounod, il expliqua, devant les représentants de 172 syndicats et de nombreux invités d'honneur, les buts de cette nouvelle institution : « La Bourse mettra à la disposition de tous, sous une formule simple et pratique, les offres et les demandes de travail ; elle donnera à cette statistique une publicité large, impartiale et régulière, en un mot elle contiendra tous les organes nécessaires à son but ; si, pour le bon fonctionnement de tous ses services, des employés lui sont nécessaires, la ville les lui donnera, sans qu'il puisse jamais résulter de leur présence une direction ou une tutelle administrative. Lorsque le Conseil municipal aura constitué cette institution de toutes pièces et assuré son fonctionnement, sa tâche sera terminée. » (...) « Toutes les forces sociales sont organisées : le Crédit a ses marchés dans le monde entier ; le Commerce, ses bourses, ses chambres, ses tribunaux ; le Travail, source primordiale de toutes les richesses, vient à peine de conquérir, sous la forme syndicale, un commencement d'existence légale ; nous lui donnerons la faculté d'affirmer cette existence en constituant dans toutes les professions des unions syndicales véritables, largement ouvertes à tous, sans distinction d'école ou d'opinion ». Cinq ans plus tard, le 22 mai 1892, on inaugurerait le bâtiment principal, rue du Château d'Eau, qui avait été construit entre temps. (...) L'événement fut salué dans un poème écrit pour l'occasion comme le début d'une « ère nouvelle ». Celle-ci fut cependant de courte durée : le 6 juillet 1893, sur ordre du gouvernement de la République, l'armée fermait et occupait les bâtiments principaux et les annexes de la Bourse du travail. » (Schöttler, 25-26).

ap. Métaphore guerrière du processus de mobilisation militaire lors du conflit mondial de 1914. Le terme de mobilisation désigne « les procès sociaux qui sous-tendent les formes de mobilité et qui non seulement les rendent possibles, mais encore les articulent en mouvement d'ensemble ; les conflits militaires en constituent les moments exceptionnels, les conflits sociaux la trame quotidienne. » (1979, 20). La lecture de l'ouvrage de Jean-Paul de Gaudemar nous invite à considérer l'espace productif dans une logique de mobilisation guerrière : on y emploie des termes comme « vague », « occupation », « périmètre », « lignes de force », ou encore « mouvement », « recrutement », « mobilités », « déserteurs » ou « désertion ».

aq. Martine Muller conteste cette idée de l'impartialité dans son histoire de l'ANPE. Il s'agit « d'améliorer la transparence du marché du travail » (1991, 36 et suiv.) grâce à la promulgation de deux lois essentielles pour régler le problème des abus du système privé. Il s'agit des lois du quatorze mars mille neuf cent quatre et du dix-neuf juillet mille neuf cent vingt-huit relatives, pour la première, à l'instauration de restrictions imposées aux bureaux de placement payants, pour la seconde, à l'extension des restrictions « pour tenir compte de pratiques nouvelles tournant la loi du 14 mars 1904 » confirmant l'analyse de cette dernière qui soulignait la réalité du non-respect de la loi par les acteurs du placement des travailleurs, publics et privés.

ar. Il faudrait interroger les spécialistes que sont François Michon et Rachid Belkacem, mais les recherches conduites font apparaître que cela ne correspond pas aux formes du travail intérimaire aux États-Unis, qui trouvent leur origine dans l'expérience d'écoles de formation professionnelle qui s'adjoignent une activité de placement payant des personnes qu'elles forment.

as. Trois fédérations se développent dans la période : l'UNETT (1976), PROMATT (1977) et SPEMETT (1976). A elles trois, elles fédèrent près des deux-tiers des établissements du secteur du travail temporaire et réalisent plus de la moitié du chiffre d'affaires. Ces fédérations jouent un rôle important, même dans les périodes plus difficiles comme les années mille neuf cent quatre-vingt qui voit le secteur du travail temporaire devenir un des instruments de la politique publique de l'emploi pour prendre en compte le caractère structurel de la « crise ». Les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix consacrent le principe de la dérégulation du travail, ce qui a pour effet, de manière contradictoire, de créer les conditions favorables à un nouveau développement du travail intérimaire, que l'on peut résumer de la manière suivante : d'une part, l'assouplissement des conditions du recours au travail temporaire par les entreprises, et d'autre part, la création d'un véritable statut de travailleur intérimaire. Ces lignes d'action s'inscrivent dans un projet global de l'action publique qui consiste à infléchir les comportements des acteurs sociaux : les employeurs mais également les organisations salariales afin de faciliter les ajustements de l'emploi et des qualifications au volume de travail disponible, aux conditions d'emploi, et aux performances économiques du système productif. Un peu plus tard, en 1998, ces organisations vont fusionner pour former d'abord le SETT puis le PRISME en 2006 et plus récemment en 2013 le *Prism'Emploi* Cette évolution traduit la volonté du secteur de l'intérim de se professionnaliser et de casser cette image de marchands d'hommes.

at. La loi du 31 décembre 1991 a étendu le champ des structures pouvant bénéficier du soutien de l'État aux entreprises de travail temporaire ayant pour objet exclusif la mise à disposition de personnes en difficulté, désignées par le décret du 22 février sous le terme d'*entreprises d'intérim d'insertion*. Pour plus de précisions sur les enjeux initiaux, au début des années 1990, on peut se référer à l'article de Jacques Dughéra (1992), « L'intérim d'insertion : ses publics, son marché, ses spécificités », *Travail*, hiver, 55-66.

au. G. Didi-Huberman rapporte dans cet article l'histoire suivante, reprise du travail de BERCE : « Quand la foule du Carnaval juge en grande pompe, puis met à mort une effigie du pouvoir, les procédures juridiques et policières sont souvent imitées jusque dans leurs moindres détails. C'est 'pour rire' mais ce peut être aussi comme une répétition générale de quelque chose qui semble encore impensable ou inespérée. Il ne faudra donc pas grand-chose si les circonstances s'y prêtent, pour qu'à l'effigie succède celui-là même que l'effigie représentait, à savoir l'agent du pouvoir seigneurial et non plus sa simple figure. (...) 'les fêtes changées en révoltes'. »

av. Colloque qui s'est déroulé le 12 février 2015 à l'IRTS-IDS Normandie et le mardi 13 février à la Maison de l'Université de Rouen (<https://acofis.org/colloquesconferences/372-fevrier-2015.html>).

Chapitre II. Frontières et activité primaire du monde social de l'IAE

« L'activité primaire crée une homogénéité relative du monde. Aux côtés de cette activité, il existe des activités associées. On fait partie d'un monde quand on est associé à ces activités... »

(Strauss, 1991, 121)

Les littératures administrative et professionnelle (*DARES Analyses*, *AHS* supplément de 2015...) présentent le monde social de l'IAE comme ayant pour mission **d'aider les personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières à se réinsérer progressivement sur le marché du travail**. Cette « définition » prend sa source dans le texte législatif « fondateur » de l'IAE : la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions de 1998 (article 11 de la loi 98-657, dite loi « Aubry »), du vingt-neuf juillet mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit) qui fixe le cadre juridique général et inscrit l'Insertion par l'Activité Économique dans le Code du travail (article L. 5132-1). Cette référence au droit est à prendre au sérieux, comme l'indique Claude Didry en 2016, car l'effectivité de la règle introduite reconnaît les activités humaines et, pour ce qui m'intéresse dans le mémoire, rend possible le déploiement d'un arsenal organisationnel qui « officialise » l'activité primaire du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique et ses développements qu'il s'agit d'activités associées ou d'organisations et de lieux de l'activité primaire. L'encadré ci-dessous présente ce qu'est le monde social de l'insertion par l'Activité Économique, une première définition de ce monde social singulier est ainsi possible

Encadré n° 5 : Présentation standard de l'IAE, de son cadre juridique et de son organisation administrative en 2020

L'IAE a pour mission d'aider les personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières à se réinsérer progressivement sur le marché du travail.

Quatre catégories de lieux d'exercice des activités primaire et associées existent : les associations intermédiaires (AI), les entreprises d'insertion (EI), les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) et, depuis 2005, les ateliers et chantiers d'insertion (ACI). Le cadre juridique repose sur trois principes majeurs.

- Un conventionnement de toutes les structures de l'IAE avec les services de l'État au niveau départemental, qui leur ouvre notamment droit à diverses aides financières.
- Une déclaration préalable de l'éligibilité des publics (PASS IAE) par un prescripteur habilité au niveau national (Pôle emploi, CAP emploi, mission locale, etc.) ou par une structure de l'IAE, qui permet à une personne inscrite ou non à Pôle emploi d'intégrer un parcours d'insertion d'une durée initiale de vingt-

quatre mois. Ce parcours peut se dérouler au sein d'une ou plusieurs structures. La structure perçoit en parallèle une aide financière versée par l'État. Cette procédure vise à garantir le recrutement effectif de personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

- Un pilotage local de l'ensemble du dispositif assuré par un conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE), implanté dans chaque département, qui émet notamment un avis sur les demandes de conventionnement des structures.

(Encadré 1, *DARES – Résultats*, Décembre 2021, n° 78, 4)

L'*activité primaire* de ce monde social est donc l'insertion sociale et professionnelle des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Ce faisant, elle entend redonner une place dans le monde du travail à ceux qui en sont exclus (ASH, 2015, 1). Comme cet objectif est valable pour toutes les formes de structures qui composent le monde social de l'Insertion par l'Activité Économique, il est donc possible de conclure que nous avons avec cette formulation une idée précise de l'*activité primaire* de ce monde social.

Néanmoins, la lecture attentive de l'article L.5132-1 du Code du travail permet de nuancer ce qui vient juste d'être affirmé : « l'insertion par l'activité économique a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle. » [Jusque-là, il n'y a pas de problème ! Même si la littérature administrative introduit l'idée de réinsertion, là où le législateur, lui, écrit « leur insertion »] Le texte ajoute la phrase suivante dans le premier alinéa : « Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement. », qui peut laisser penser à la fois des formes organisationnelles et des lieux d'exercice divers, mais aussi à des contenus d'action différents, pouvant répondre à des lectures différenciées de l'*activité primaire* de l'IAE et surtout, des conceptions diverses de l'exercice du « métier de l'IAE ». En mille neuf cent quatre-vingt-dix, dans la conclusion de son rapport au Premier Ministre, Claude Alphandéry écrivait que « l'IAE est un moyen éprouvé de lutte contre les exclusions », préfigurant avec près de dix ans d'avance, la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions qui institutionnalise l'existence du secteur de l'IAE, dans le but, en reprenant le propos de de celui-ci, de réinsérer les exclus dans la communauté en leur donnant « une chance de se prendre en charge, de se rendre utiles, de retrouver leur dignité par un travail autonome et responsable réalisé sur un marché ouvert qui leur permet de mesurer leurs capacités. » (*Ibid.*, 3) L'auteur introduisait des activités *associées* à l'*activité primaire* de l'Insertion par l'Activité Économique que le texte législatif va intégrer dans le second membre de l'aliéna premier de l'article L5132-1 du Code du travail qui définit ce qu'est l'activité d'insertion par l'activité économique aujourd'hui. Le rapport est précurseur sur un autre point-

clé du texte de loi actuel : la dimension territoriale de l'action. En effet, Alphanféry précisait dans le rapport de mille neuf cent quatre-vingt-dix les spécificités des structures relevant de ce monde social :

« Elles sont mixtes par nature. Économiques en proposant bien sûr des services sur le marché, nécessairement attentives à la satisfaction de la clientèle par un bon rapport qualité/prix et veillant à leur compte d'exploitation. Sociales, en s'appliquant non seulement à fournir un accès au travail salarié à des personnes en difficulté mais en accompagnant leur parcours d'insertion. Mixtes parce que sans but lucratif par vocation, elles n'en sont pas moins soucieuses d'une rentabilité qui est le gage de leur développement. Elles sont partenariales par nécessité. La collaboration des élus, des services de l'État, des milieux socio-économiques et souvent des habitants leur permet de trouver une place sur le marché, des moyens de formation adéquats et des débouchés pour les salariés. Elles sont ancrées territorialement (souligné par mes soins). Elles naissent d'initiatives locales répondant au chômage, à la désintégration du tissu social, à la dégradation, aux insuffisances, aux failles des entreprises du système productif. »

Encadré n° 6 : Nature mixte de leurs activités *primaire* et *associées* dans les SIAEs

Le regard de Claude Alphanféry (1990) sur la nature mixte des structures relevant du secteur de l'IAE se retrouve dans de nombreux titres de travaux des masterants depuis que le sujet est travaillé dans le cadre des formations de l'enseignement supérieur. A titre d'illustration, voici une sélection de productions de mémoires de fin d'année (de DESS ou de MASTER 2 professionnels) relevé dans la base de données constituée dans le cadre de l'HDR :

- Dans la période des années 2000 : *Le management des ressources humaines dans une EI au regard de sa mission sociale* (2006) ; *La mobilité : frein à l'insertion professionnelle dans le secteur de l'IAE* (2007) ; *L'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap dans le milieu ordinaire* (2008) ;
- Dans la période des années 2010 : *L'EI, une organisation entre productivité et action sociale* (2010) ; *Concurrence et démarche marketing dans les AI* (2010) ; *Le management de la performance : comment les ACI concilient performance éco et performance sociale ?* (2012) ; *Les SIAE sont-elles suffisamment efficaces dans l'insertion des publics en difficultés ? Le cas des ACI du Grand Nancy* (2013) ; *Les indicateurs d'efficacité des ACI. Comment interpréter la pertinence du mode d'évaluation par l'usage des indicateurs face à l'utilité sociale des ACI ?* (2017) ; *Qu'est-ce qu'insérer par l'activité économique ? Points de vue de salariés permanents du secteur de l'IAE* (2017) ; *Favoriser l'employabilité des salariés en insertion par l'inclusion des entreprises classiques : le cas particulier d'Action Sauvoy* (2018) ...

Les intitulés soutiennent bien le propos de Claude Alphandéry et de nombreux acteurs du monde social de l'IAE, comme peuvent l'attester les slogans de nombreux réseaux professionnels qui agissent en qualité de « tête de réseaux » :

Par exemple, la FNEI qui met en avant l'idée d'une mixité de son projet fondateur en titrant sur sa page d'accueil internet : « efficacité économique, finalité sociale », d'autres réseaux contribuent de même à l'idée de Claude Alphandéry (qui est aujourd'hui une idée clé du monde social de l'IAE),

Le COORACE, quant à lui, a une rubrique « développement économique et social » permanente sur son site, ainsi qu'un fil d'actualité où on retrouve des informations où l'on retrouve le mot « économie » à plusieurs reprises (actualité du dix juillet 2022, « L'économie de la réconciliation » ou encore l'actualité du 16 mars 2022, « A Romans, Quand l'ESS relance l'économie de la chaussure »...).

Le réseau Chantier *école*, pour sa part, met en avant l'entreprise dans son slogan sur son site : « Les entreprises sociales apprenantes ».

Ces quelques illustrations renforcent la persistance du principe, fondateur de l'activité *primaire* du monde social de l'IAE, à savoir que « les structures relevant du secteur de l'IAE, elles sont mixtes par nature » (Alphandéry, 1990) Tout l'enjeu est de mesurer le niveau de mixité : est-il équivalent ? Est-il déséquilibré ? Ou encore comme Anne-Laure Pizzetta l'écrit dans son mémoire de Master qu'elle a réalisé à l'IEP de Grenoble sous ma direction et soutenu en octobre 2021, un équilibre impossible à trouver.

Cette dernière spécificité a été reprise dans la version actuelle de la loi, de manière très explicite, qui propose un second aliéna à l'article qui présente une autre activité : « l'IAE, notamment par la création d'activités économiques, contribue également au développement des territoires ».

Pour résumer, nous avons une activité primaire qui consiste à insérer des populations en difficulté sur le marché du travail et des activités associées, multiples et diverses. Mais nous pouvons également lire un entrecroisement de deux enjeux majeurs dans ce monde social singulier : d'une part, la problématique du placement de la population active qui ne peut, seule, accéder au marché du travail, et, d'autre part, un enjeu de conception de la solidarité dans la société occidentale aujourd'hui vis-à-vis d'individus qui sont à la marge (et qu'on désigne dans le langage commun comme des « exclus »), ce que j'ai montré dans le chapitre précédent.

Si l'histoire proposé permet une compréhension assez précise de l'action de ce monde social qu'est l'Insertion par l'Activité Économique, il n'en connaît pas encore le calendrier ou les étapes de cette construction, c'est l'objet des trois paragraphes de la première section du chapitre, constituant ce que j'appelle le premier mouvement de l'institutionnalisation de ce monde social singulier.

Encadré n° 7 : Activité *primaire* au singulier ou au pluriel ?

L'activité *primaire* du monde social de l'insertion par l'Activité Economique est l'insertion sociale et professionnelle des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Or, j'ai précisé que cette définition générique avait fait l'objet de trois ajouts qui ont des conséquences importantes sur la configuration de l'action d'insertion par l'activité économique des SIAEs :

- Premier ajout : l'IAE doit mettre en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement (à l'emploi, à la résolution des problématiques sociales)
- Deuxième ajout : le monde social de l'IAE se développe sur et au regard du territoire sur lequel il est positionné (longtemps le conventionnement indiquait le territoire d'action de la SIAE, en fonction de sa forme sociale.
- Troisième ajout : l'activité primaire s'organise dans un partenariat à construire avec les élus locaux, les services de l'Etat, le milieu socio-économique et les habitants. Finalement, un monde social qui n'est pas indépendant, sans lien avec d'autres mondes sociaux.

Ces éléments de caractérisation dessinent un monde social qui peut de présenter sous la forme de trois sous-ensembles, ayant leur propre logique, organisation partiellement et être dans l'entrecroisement avec des mondes sociaux distincts aux deux autres sous-ensembles qui composent avec lui le monde social de l'Insertion par l'Activité Economique.

Pour ne pas proposer une énième histoire du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique, déjà connue et bien bornée, le chapitre se propose, en trois mouvements, de réfléchir à cette « histoire » sociale : d'une part, en rappelant l'histoire « officielle », ses étapes, son institutionnalisation puis, en second lieu, une lecture critique de cette « fiction ».

Dans un premier mouvement de cette « histoire » du monde social de l'insertion par l'activité économique, je me propose, en trois périodes historiques, de dresser le tableau illustré de cette histoire que de très nombreux observateurs lisent comme vraie et qui revêt du coup les « habits » de l'histoire officielle du monde social de l'insertion par l'activité économique.

Dans un second mouvement, je proposerai à la réflexion une analyse possible des enjeux et des tensions que cette histoire officielle produit et comment le sociologue peut en discuter les éléments clés qui viennent « confronter » la version officielle. Comme l'ont proposé Matthieu Hély et Pascale Moulévrier en deux mille treize à propos d'un autre monde social, l'économie sociale et solidaire, avec lequel l'Insertion par l'Activité Économique entretient de très nombreux liens, objets en commun et discours partagés, il va s'agir non pas de juger la vérité mais de proposer une analyse du projet politique du monde social de l'insertion par l'activité économique, que j'aurai eu soin de présenter dans un premier temps, en amont du débat que j'ouvrirai ensuite, souhaitant que mon projet initial de faire la socio-histoire du monde social

de l'insertion par l'économie ne soit pas qu'une intention vite oublié ou vite mise de côté face aux discours qui susurrent à nos oreilles une histoire « officielle » [que nous voulons entendre car elle nous...le lecteur choisira sa version !]

Ceci étant posé, dans un premier temps (Section I. Un monde diversifié), il est nécessaire de présenter les lieux où s'exercent l'activité *primaire* du monde social de l'IAE. Puis, dans un deuxième temps dans la section II (Un monde social en construction : des prémices à la loi « Aubry »), la présentation des étapes de l'histoire « officielle » du monde social de l'insertion par l'activité économique sera produite, afin de permettre au lecteur de mieux appréhender ce monde singulier [dont il n'a pas encore une vision très précise, je le concède bien volontiers, car l'ayant entraîné dans une histoire plus ancienne jusque-là].

Enfin, une troisième section (Un monde social en tension : entre activité primaire et utopie) est proposée pour réfléchir aux enjeux existants entre les diverses productions historiques de cette histoire du monde social de l'IAE et ses lectures possibles au regard de celles-ci, dont la question centrale, à mon analyse, de la tension entre projet politique que portent les lieux de production et les évolutions des activités *primaires* et *associées*.

Section I. Un monde social qui reste « diversifié » voire « éclaté »

Je l'écrivais dans le chapitre introductif : le monde social de l'Insertion par l'Activité Économique déploie ses activités *primaires* et *associées* dans des lieux d'exercices multiples, que j'ai pu caractériser comme « diversifiés » dans le cadre de mon travail doctoral (2003) ce qui est encore le cas aujourd'hui. En effet, ce monde social singulier peut encore être présenté comme un ensemble d'organisations diversifiées ne répondant pas avec précisions à la même définition, n'ayant pas le même statut juridique, ni les mêmes missions précisément comme je le montre dans le tableau ci-dessous, ni les mêmes organisations de l'action d'insertion par l'activité économique des populations dites en grandes difficultés. Les raisons sont à rechercher dans l'histoire de ses pratiques, dans ses modes d'organisation ou encore dans les manières de mettre en œuvre ces activités.

Tableau 1 : Le cadre juridique du monde social de l'IAE en 2020

	ACI	EI	AI	ETTI
Statut juridique	Dispositifs sans personnalité morales créés et portés par une	Associations ou entreprises du secteur marchand	Associations loi 1901 conventionnées par l'État	Entreprise de travail temporaires soumises à la réglementation

LE MONDE SOCIAL DE L'IAE : HISTOIRE, ENJEUX IDENTITAIRES ET PERSPECTIVES CRITIQUE

	structure porteuse (employeurs listés à l'art. D.5132-27 du Code du travail			juridique sur les entreprises de travail temporaire
Missions des structures	Suivi, accompagnement, encadrement technique et formation des personnes les plus éloignées de l'emploi	Insertion par l'offre d'une activité productive assortie de différentes actions d'accompagnement socioprofessionnel définies selon les besoins de l'intéressé	Embauche de personnes en difficulté et mise à disposition auprès d'utilisateurs. Accueil des demandeurs d'emploi et réception des offres d'activités. Organisation de parcours, de formation, orientation vers des centres d'action sociale	Insertion professionnelle, suivi social et professionnel pendant et en dehors des missions
Modalités d'intervention	Salariés mis en situation de travail sur des actions collectives qui participent essentiellement au développement des activités d'utilité sociale, répondant à des besoins collectifs non satisfaits	Salariés participant à la production de biens ou de service destinés à être commercialisés sur un marché	Salariés mis à disposition auprès de particuliers, associations, collectivités locales, entreprises, pour la réalisation de travaux occasionnels	Salariés en mission auprès d'entreprises clientes, dans le cadre de mission d'intérim
Contrat de travail proposé aux salariés	CDD d'insertion (CDDI) renouvelable jusqu'à 24 mois, sauf dérogation*	CDD d'insertion (CDDI) renouvelable jusqu'à 24 mois, sauf dérogation*	Contrat d'usage, marginalement CDD d'insertion (CDDI) renouvelable jusqu'à 24 mois, sauf dérogation*	Contrat de mission respectant le travail temporaire, limité à 24 mois
	Comptabilisation de tous les contrats en insertion dans les effectifs de la structure**			
Aide directe de l'État	Aide au poste – Montant socle par ETP			
	20 118€	10 478	1 361€	4 453€
	Montant « modulé » supplémentaire : entre 0 et 10% du montant socle, en fonction des « efforts particuliers d'insertion et les performances des SIAEs			
Exonérations de cotisations sociales	Exonération de cotisations patronales sur la part de la rémunération inférieure ou égale au SMIC	Allègements généraux de cotisations sociales	Exonération de cotisations patronales, dans la limite de 750 heures rémunérées par an et par salarié	Allègements généraux de cotisations sociales
Comptabilisation des ETP	1 820 heures rémunérées	1 505 heures travaillées	1 607 heures travaillées	1 600 heures travaillées

Les contrats peuvent se prolonger au-delà de 24 mois pour les personnes de 50 et plus, les travailleurs handicapés ou les bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

Source : DARES -Résultats, mars 2021, n° 11, 6

Donc, un monde social « diversifié », celui-ci peut aussi être caractérisé comme un espace « abrité » (Balzani, 2003, 2004). En effet, en proposant une convergence possible avec le monde social du Handicap qui propose un travail « protégé » dans des lieux spécifiques aux populations d'individus en situation de handicap (au sens de la loi de deux mille cinq, dans les Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) et les Entreprises Adaptées (EA), j'ai introduit une distinction des parcours d'insertion des demandeurs d'emploi répartis dans deux mondes sociaux différents. On a ici encore une présentation de ces organisations sociales sous la forme matérielle, physique qui correspond très précisément à l'une des facettes de la définition qu'Anselm Strauss (1992) nous propose des *mondes sociaux* particuliers.

« Quoique l'idée de mondes sociaux puisse essentiellement renvoyer à des univers de discours, nous devrions être attentifs à ne pas nous confiner à la simple observation des formes de communication, de symbolisation et d'univers de discours mais aussi à examiner des faits palpables comme des activités, des appartenances, des sites, des technologies et des organisations spécifiques... » (1992, 272)

Or, comme je le rappelais dans l'introduction du chapitre, pour Anselm Strauss les lieux de l'activité *primaire* des *mondes sociaux* sont aussi des lieux de communication ou encore des organisations dans lesquelles on trouve des « arènes » où les individus débattent et négocient les règles du jeu qui vont s'appliquer au monde social que l'on essaye de caractériser. Sur ce dernier aspect, Anselm Strauss fait correspondre la notion de règles du jeu à l'idée de normes conventionnelles qui gouvernent les pratiques sociales et les pensées des acteurs du monde social sur le fondement d'interactions régularisées au sein du groupe et dont le respect, ajoutait-il, est sanctionné positivement ou négativement par ses membres. Les règles procèdent de ce que l'on nomme aujourd'hui les procédures autoréférentielles qui contribuent à l'évaluation des activités *primaires* et *associées*. Elles se distinguent en quatre catégories, que j'ai introduites dans les chapitres à venir : les *technologies*, les principes hiérarchiques tout comme les principes d'évaluation de l'activité *primaire* et les frontières qui définissent le type et le degré de fermeture du monde social vis-à-vis de l'extérieur tout en ayant pour objectif de définir le jeu à l'intérieur afin de faciliter la cohésion entre les membres (Ferrera, 2009).

Encadré n° 8 : **Des conceptions au cœur de la structure**

Q : Pouvez-vous présenter la SIAE ?

R : [Nom de la structure] est un organisme militant aux valeurs humaniste, l'Homme est au cœur de ses préoccupations. De façon très concrète, ces valeurs se ressentent dans l'ensemble, dans les chiffres même, car plus de la moitié des salariés de [Nom de la structure] sont bénéficiaires du RSA, donc très éloignés de l'emploi. (...) à compétence égale, c'est la personne qui se trouve dans la situation la plus précaire qui sera retenue. On cherche à remettre les demandeurs d'emploi dans le monde du travail. Il a été décidé il y a plusieurs années [est valable depuis la fin des années deux mille, au moment de la refonte des statuts, si on lit les monographies des étudiants du Master sur près de vingt ans] de préférer donner plus d'heures à une personne plutôt que de recruter beaucoup de salariés et de leur donner très peu d'heures. (...)

Extrait de l'entretien de (Dir_Ent_2), 18 janvier 2022

Le dernier point de cette introduction de la section concerne la réalité quantifiée de ces lieux : combien sont-ils ? Est-ce un monde social important ? Quelle évolution quantitative ont-ils connu ? Les deux tableaux ci-dessous permettent d'appréhender des éléments dynamiques de cette mesure quantitative du périmètre du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique.

Tableau 2 : Évolution du nombre des SIAEs entre 1987 et 2019

	1987 ^(a)	1990	2000	2005	2011	2016	2019 (***)
Association Intermédiaire	225	849	1013	842	763	690	655
Entreprise d'Insertion	*	207	861	821	979	917	981
Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion^(b)	*	*	276	212	232	263	300
Atelier et Chantier d'Insertion	*	*	*	3300	1844	1895	1907
Total	225	1056	2150	5172	3818	3765	3843

*Non concerné ** Non disponible *** Dernières données disponibles

Sources : DARES - Bilan de la politique de l'emploi, *Premières synthèses* et *Dares RESULTATS* (mars 2021, n° 11).

Tableau 3 : Évolution des effectifs des SIAEs entre 1987 et 2019

	1987 ^(a)	1990	2000	2005	2011	2016	2019
Total	225	1056	2150	5172	3818	3765	3843
Salariés en insertion au 31/12	(*)	(*)	(*)	(c)	123099	132200	134300
Nbre d'ETP	-	-	-	-	-	74 000	82 700

*Non disponible

Sources : DARES - - *Bilan de la politique de l'emploi, Premières synthèses* et *Dares RESULTATS* (mars 2021, n° 001).

Trois groupes de lieux distribuent l'ensemble des dispositifs d'intervention auprès des populations accueillies. Leur action répond à une logique d'évolution qui part de la situation de hors-emploi, quelles que soient les raisons, vers celle de l'emploi. Deux idées-forces en constituent la colonne vertébrale : parcours et progression^(e).

Le premier groupe que l'on pourrait situer, si l'on cherchait à cartographier le monde social de l'IAE, est un territoire en amont de l'axe qui irait de la position hors-emploi à celle de l'emploi, c'est-à-dire éloigné du cœur du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique et dont la caractérisation principale des activités est d'être des *lieux* en appui de certaines structures du monde social du travail social comme les CHRS ou les Clubs de prévention spécialisée, comme je l'ai déjà indiqué précédemment. Nous avons là une région ou un segment de l'Insertion par l'Activité Économique qui est à la jonction de deux mondes sociaux, celui du handicap et celui du travail social.

Le deuxième groupe se caractérise par une activité primaire de tremplin vers l'emploi, qui mobilise la population accueillie comme une main-d'œuvre à accompagner vers ou vers le retour à l'emploi et où on retrouve les formes sociales historiques et principales du monde social de l'IAE.

Le troisième groupe, contribuant au projet du groupe précédent, se distingue par le fait, d'une part, que la forme majoritaire de ce segment est une création du monde social de l'entreprise marchande^(d), et, d'autre part, qu'il est pour l'essentiel constitué par un arsenal de dispositions réglementaires d'ordre financier (allègement des charges, versement d'aide financière au poste...).

Ce premier paragraphe de la section 1 du chapitre II comporte trois subdivisions, reprenant les logiques de parcours d'insertion et de progressivité de celui-ci, autour d'un cœur de l'action où l'on retrouve les principales formes des SIAEs. Donc, une logique ternaire : des dispositifs en

amont, le cœur et des dispositions en aval du cœur de la géographie du monde social « particulier » (Strauss, 1992, 272) qu'est l'Insertion par l'Activité Économique.

2.1. En amont des dispositifs centraux du monde social de l'IAE, des activités en appui à certaines structures du travail social

Avec l'accroissement de la pauvreté à partir des années mille neuf cent cinquante (qui ne se dément plus depuis les années 1990), l'État introduit la mesure de l'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH) favorisant le développement de réponses organisées et prenant parfois la forme de Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale (CHRS) que va porter tant localement que nationalement tout un ensemble d'associations et d'organismes publics de nature juridique différents dont certains comme *Emmaüs* ou *ATD Quart Monde* ont été mises en avant sur la scène médiatique (l'Appel de l'Abbé Pierre de 1954 pour le développement de la Compagnie *Emmaüs* et le Rapport sur la grande pauvreté du père Wresinski en 1987, fondateur d'ATD Quart Monde) tout au long de ces décennies.

Avec la montée du chômage, à partir des années mille neuf cent soixante-dix, et sa massification dans la décennie suivante, a été rendu nécessaire l'intervention auprès des plus démunis, dans une logique curative d'abord puis social ensuite, par le traitement des situations d'urgence ainsi que l'offre d'une prestation hôtelière aux inaptes à l'emploi. Devant cette logique d'*assistance* et face à l'ampleur des phénomènes de relégation sociale, de désinsertion ou encore de disqualification que rencontrent les publics les plus vulnérables face aux aléas du marché du travail, les Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale (CHRS)^(e) ont dû mettre en place un nouveau secteur d'activités, à visée intégrative, pour faire face à la montée des formes de la pauvreté liées à des processus de non-intégration (notamment dans la sphère de l'activité professionnelle et de l'accès à l'emploi). En appui de la circulaire 44, les structures ont initié des activités de type productif, principalement sous la forme d'atelier de réentraînement au travail (ART) et de centres d'adaptation à la vie active (CAVA).

Leur positionnement en amont du cœur du monde social de l'insertion par l'activité économique repose sur le fait que ces structures n'allouent pas de statut salarial à celles et ceux qui les fréquentent et, de ce fait, ne leur permettent pas de disposer de l'application du droit du travail. Ne disposant pas de contrat de travail, ces travailleurs ont un statut dérogatoire au droit du travail malgré des temps de travail parfois proches de la durée légale de l'époque. En effet, la Circulaire 44 précise que les rétributions allouées en contrepartie du travail effectué « ne revêtent pas le caractère d'un salaire ». Seul est précisé le fait que le montant de la rémunération

peut varier « en fonction du rendement individuel » mais que « le niveau de la rétribution ne devra pas être trop bas, si l'on veut donner aux intéressés un sentiment de dignité et d'autonomie. » Et la circulaire ajoute que « plus les conditions de production se rapprochent de la normale, plus les rétributions devront être élevées, en vue de constituer une incitation à ne pas rester en milieu protégé ».

Concernant le CAVA plus précisément, si les activités et les statuts octroyés situent le dispositif dans le secteur des emplois « réservés » ou « protégés » présentés ci-dessus, il se différencie cependant en permettant de mêler des populations avec des statuts différents, permettant tout au long de son histoire de voir apparaître des statuts salariaux comme les Travaux d'Utilité Collective (TUC), les Contrats Emploi Solidarité (CES) dans la décennie des années mille neuf cent quatre-vingts, remplacés ensuite par des formes d'emploi telles que le Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CAE) ou encore le Contrat Unique d'Insertion-CAE dans la décennie suivante, en même temps que la mesure historique va évoluer vers l'idée d'un dispositif dont l'acronyme sera dorénavant AVA (Aide pour la Vie Active).

Revenons un tout petit peu sur un point d'analyse à mes yeux central, sans reprendre le débat introduit dans l'introduction du chapitre IV du mémoire qui portait sur le principe fondamental que toutes les formes organisationnelles de ce monde social singulier ont vocation à accueillir des populations à titre transitoire, elles doivent préparer « à un retour au milieu non protégé dans un délai aussi court que possible » (circulaire 44 relative à l'organisation du travail des handicapés sociaux). Ce principe central est quelque peu remis en cause concernant le « centre de vie » qu'est le CAVA, assimilé à un « cadre de vie de substitution » au sein duquel le travail protégé n'est pas considéré comme transitoire mais comme permanent. Le positionnement en amont du cœur de l'IAE suffit-il à en justifier la pratique. Ma remarque n'a de sens que si on n'oublie pas les tentatives d'introduction de l'idée de « handicap social » qui a traversé la décennie mille neuf cent soixante-dix mais qui n'a pas abouti. La promulgation de la circulaire 44 a apporté des solutions pratiques à l'accueil et l'accompagnement des personnes en difficultés sociales et professionnelles, permettant aux initiatives de trouver un cadre juridique les légitimant sans pour autant aboutir à un type nouveau de handicap. Avec l'idée de « cadre de vie » substitutif, ne s'agit-il pas plutôt d'une tentative réelle des acteurs d'introduire à côté du marché du travail un second marché du travail avec ses principes, normes et règles et ses publics cibles ?

Ces initiatives historiques du secteur du travail social vont se poursuivre dans les décennies suivantes, pour progressivement constituer une des formes marginales mais permanentes (sauf pour les Ateliers de Réentraînement au Travail) de ce que beaucoup d'observateurs vont désigner, et que je reprends à mon compte, sous le vocable de *cœur de l'IAE* et qui constitue le segment central ou principal de ce monde social singulier.

2.2. Au cœur du monde social de l'IAE : l'idée de tremplin vers l'emploi grâce au statut salarial

Tout au long de la décennie mille neuf cent quatre-vingt-dix, trois dispositifs singuliers composent ce qu'il est usagé d'appeler, depuis les travaux de Michel Autès (1996), le cœur de l'activité des structures de l'insertion par l'activité économique : l'entreprise d'insertion, l'entreprise de travail temporaire d'insertion et l'association intermédiaire. Le « Plan Borloo - 2005-2009 » est venu parachever le travail d'institutionnalisation du monde social de l'IAE qu'avait engagé la loi Aubry portant sur la lutte contre les exclusions (mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit) en réunissant toute une série d'initiatives de chantier (de production de bien et de service) et de dispositifs pédagogiques d'atelier-formation (pour les jeunes en formation ou sortis de l'école prématurément) sous l'intitulé générique d'« Ateliers et Chantiers d'Insertion » (ACI). Cette quatrième forme sociale de l'activité primaire vient compléter le *cœur* du secteur de l'IAE aujourd'hui.

2.2.1. L'Entreprise d'Insertion : une forme sociale orientée vers la production de biens et de services qui revendique d'être un acteur économique ordinaire

Pour mieux comprendre ce qu'est l'action des entreprises d'insertion, il est intéressant de ré-écouter les acteurs, souvent des militants associatifs, du milieu des années mille neuf cent quatre-vingts^(f) qui ont porté des initiatives historiques souvent dans le cadre d'expérimentations (dans les années mille neuf cent quatre-vingt-cinq/mille neuf cent quatre-vingt-six prenant le nom d'« entreprise intermédiaire »^(g)) afin d'accroître les chances d'insertion des jeunes sur le marché du travail.

Dispositif de l'intermédiation par le travail pour une insertion dans l'emploi réussie, les « entreprises intermédiaires » se voulaient être un segment du monde social de l'IAE spécifique, c'est-à-dire un monde capable d'être un « entre-deux : entre l'inactivité et l'emploi 'classique', entre l'action sociale et l'activité de production économique » (Gérôme, 2017, 129). Le qualificatif « intermédiaire » du dispositif renvoyait aussi à une autre caractéristique

du monde social, la durée limitée du passage dans le dispositif pour les publics concernés, six mois pour les jeunes accueillis dans ces entreprises intermédiaires, et à laquelle doit succéder l'insertion dans un emploi ordinaire sous les formes typiques de celui-ci. Rappelons que cette caractéristique a été confirmée dans le texte fondateur de l'Insertion par l'Activité Économique, la loi de lutte contre les exclusions en mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

A l'observation, il est reconnu que ce dispositif expérimental n'a pas touché les publics les plus en difficulté qui sont placés, du fait de leur niveau de formation très faible et de certains handicaps sociaux, « dans des situations de marginalité accrue et rejetés vers des dispositifs d'assistance. » (Autès *et al.*, *op. cit.*, 21). A l'occasion de l'alternance politique en mille neuf cent quatre-vingt-six durant le premier mandat de la présidence de François Mitterrand, des résultats jugés insuffisants soulignés précédemment, une vingtaine de structures à la fin des années mille neuf cent soixante-dix et seulement une cinquantaine en 1985 (Gérôme, 2015, 152), ont amené le ministre des affaires sociales de l'époque, Philippe Seguin, à mettre fin au programme expérimental. A peine deux années d'expérimentation, avec un bilan mitigé, et la décision d'arrêter est prise.

Toutefois, l'initiative va trouver un second souffle dès avril mille neuf cent quatre-vingt-huit. En effet, « mis en place en avril mille neuf cent quatre-vingt-cinq et interrompu en septembre mille neuf cent quatre-vingt-six, le programme expérimental de soutien aux entreprises intermédiaires reprend, sous une forme plus pérenne, suite à une décision du ministre Philippe Seguin de mettre en place une procédure de conventionnement inscrite dans la circulaire du vingt avril mille neuf cent quatre-vingt-huit. Il modifie la dénomination de ces formes sociales qui deviennent les « entreprises d'insertion » (Autès, 1996, 21). L'octroi du label d'entreprise d'insertion doit répondre à quatre critères qui permettront d'apprécier le dispositif et de le reconnaître comme un dispositif au cœur de ce monde social singulier.

Le premier critère est l'existence d'une personnalité juridique, celle-ci peut être d'origine très diverse (société commerciale de type Société Anonyme (SA) ou société anonyme à responsabilité limitée (SARL), association « loi 1901 ou 1908 », coopérative ouvrière de production (sous forme de SA ou de SARL), à l'exclusion de l'État, des collectivités territoriales, des établissements publics, des associations intermédiaires (AI) et des Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI). La réglementation précise bien que la structure appartient au secteur marchand (à comprendre comme une structure dont l'essentiel des ressources provient de la vente des biens et services qu'elle produit et qui s'inscrit sur le marché économique comme toute autres entités économiques qui produisent des biens et des services) et que, de ce

fait, elle est assujettie aux obligations légales du monde de l'économie. On voit bien ici une interconnexion entre le monde de l'insertion par l'activité économique et le monde économique et donc des liens entre les acteurs, les discours et les pratiques en œuvre et en développement. Une étude récente (DARES, 2019), sur des données de 2013, montre que sur les neuf cent six EI en activité et n'ayant qu'un établissement (96% de l'ensemble des EI en deux mille treize, pour un total de neuf cent trente-sept), quatre cent cinquante d'entre elles ont un statut commercial, les quatre cent cinquante-six autres sont regroupées sous le label « associations ». Le deuxième critère porte sur la viabilité économique de la structure et qui doit être appréciée au regard de l'ampleur, de la permanence et de la solvabilité du marché pour les biens et services produits. A ce critère s'ajoutent des éléments liés à la pertinence et au dimensionnement adéquats de l'appareil de production et de commercialisation, ainsi qu'à l'équilibre de la situation financière appréciable à partir des comptes prévisionnels, des bilans et des comptes de résultat, c'est-à-dire de toute l'ingénierie comptable et de gestion du monde économique. Là-aussi, on assiste à un « envahissement » du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique par les règles du jeu et les conventions qui ne lui sont pas propres mais qui appartiennent à un autre monde social, celui de l'économie.

Encadré n° 9 : Les critères de viabilité économique dans les EI

L'étude de la DARES (2019, n° 005) présente plusieurs outils d'analyse de la viabilité économique de l'EI : calcul d'un taux de rentabilité à partir de critère comme le taux de marge, la rentabilité économique (brute et nette) et la rentabilité financière (nette). Est mesurée également la productivité de la structure, avec le calcul de la rentabilité apparente du travail (hors subventions et avec subventions).

- Le taux de marge mesure la part du bénéfice brut (ou valeur ajoutée) qui n'est pas redistribué aux salariés sous forme de salaires ou de primes.

- La rentabilité économique mesure le rapport entre le profit réalisé par l'entreprise sur son capital économique, alors que la rentabilité financière, quant à elle, résulte du rapport entre la capacité d'autofinancement et les capitaux propres appelés - mesure la rentabilité pour les actionnaires, des capitaux qu'ils ont investis dans l'entreprise. Ces deux indicateurs intègrent les subventions reçues au titre des dispositions des politiques publiques d'insertion.

Ils peuvent être négatifs ou positifs.

- Le taux de rentabilité apparente du travail hors subventions correspond au rapport entre valeur ajoutée et nombre d'ETP de l'établissement, alors que le taux de rentabilité avec subvention intègre les subventions au calcul de la valeur ajoutée.

Dans l'analyse de la DARES, il ressort que « à secteur d'activité donné, les EISC présentent plus souvent des taux de marge et de rentabilité négatifs que les entreprises de droit commun. En contrôlant par le secteur d'activité et la taille des entreprises, ces résultats sont confirmés. » (2019, 5) Ce qui fait conclure les auteurs de l'étude que les EI ont une viabilité moindre que « leurs homologues » du droit commun : « les EI présentent des performances économiques bien plus défavorables que les entreprises de droit

commun. C'est là un résultat auquel on pouvait *a priori* s'attendre compte tenu du public très éloigné de l'emploi qu'elles visent à insérer et des coûts d'accompagnement naturellement associés. (...) Les subventions qui leur sont accordées ne compensent que très partiellement les surcoûts engendrés par leur mission sociale et ne paraissent pas constituer un avantage économique. » (*Ibid.*, 6-7)

A ces deux premiers critères exogènes, s'ajoutent deux autres conditions pour obtenir la labélisation comme entreprise d'insertion pour les candidats. En effet, le troisième critère porte sur la production d'un projet social de qualité, soumis aux pouvoirs publics qui vont en apprécier la faisabilité et la crédibilité au moment de l'étape du conventionnement. Les réseaux tels que la Fédération Nationale des Entreprises d'Insertion (FNEI)^(h), qui a succédé au Centre National des Entreprises d'Insertion (CNEI) depuis sa création en mille neuf cent quatre-vingt-cinq, ont développé ces supports et justifient également ainsi leur existence et leur développement. Le projet dit social qui va permettre d'obtenir le conventionnement prend en compte les difficultés des personnes embauchées suivantes : réentraînement aux rythmes de travail, au respect des horaires, au travail en équipe et au respect des consignes ; apprentissage professionnel complété en interne ou en externe par des formations adaptées ; accompagnement social en interne ou en liaison avec les autres organismes spécialisés en vue d'une approche globale des difficultés rencontrées (santé, logement, etc.). Autant de dimensions différentes mais qui renvoient souvent au registre du savoir-être et qui recouvrent ce que les acteurs considèrent être l'employabilité aujourd'hui.

Enfin, le quatrième critère nécessaire à l'obtention du statut d'EI repose sur l'idée que le projet social est fondé sur le principe intangible et fondamental du soutien des personnes en difficulté. Les évaluateurs des politiques publiques dans lesquelles va s'organiser l'action des EI vont apprécier ce principe à partir des sept critères d'évaluation suivants, anciens maintenant mais toujours d'actualité comme il est indiqué dans l'encadré ci-dessous.

Encadré n° 10 : Les critères d'évaluation du projet social de l'EI

Les modalités de mise au travail des bénéficiaires (respect des procédures de droit commun : recrutement par un contrat de travail, visite médicale d'embauche systématique) ;

La nature des tâches qui sont confiées aux personnes en insertion ;

La nature et la qualité de l'encadrement et de l'accompagnement social ;

La présence sur le lieu de travail de salariés permanents encadrant des personnes en insertion ;

Les modalités de coopération avec l'ANPE, notamment dans le cadre de la convention de coopération qui permet l'organisation de parcours d'insertion en liaison avec les autres structures d'insertion par l'activité économique et les équipes opérationnelles ;

Les moyens mis en œuvre pour faciliter la sortie de l'EI (moyens d'accès à un emploi stable et durable ou à une formation adaptée au projet professionnel) ;

La nature des réseaux d'appui social ou associatif auxquels l'EI peut faire appel pour la réalisation du projet d'insertion.

(Extrait du site de la Fédération nationale des entreprises d'Insertion)

Le respect de ces critères permet aux structures un accès privilégié aux dispositifs pour l'emploi en faveur des jeunes chômeurs et des demandeurs d'emploi de longue durée, et leur accorde le bénéfice des exonérations de charges sociales qu'ils confèrent.

2.2.2. L'Atelier et Chantier d'insertion (ACI) : forme sociale phare d'un nouveau segment au sein du monde social de l'IAE portant sur des activités d'utilité sociale

Comme indiqué en introduction de ce chapitre, les ACI ont été créées en deux mille cinq dans le cadre du plan de cohésion sociale (de deux milles quatre, présenté au conseil des ministres du trente juin) dit « Plan Borloo »⁽ⁱ⁾. En fait, la dénomination « ateliers et chantiers d'insertion », qui émane de la loi (du dix-huit janvier deux milles cinq de programmation pour la cohésion sociale et parue au Journal Officiel du dix-neuf janvier deux mille cinq, recouvre « trois initiatives apparues dans les années 1970 ». (Semenowicz, 2017, 27) Il s'agit tout d'abord de centres d'adaptation à la vie active (CAVA) que nous avons évoqués précédemment, les chantiers éducatifs qu'ont initié des acteurs de la prévention spécialisée et d'autres en charge de la « jeunesse » souvent dites difficile ou en difficulté et les chantiers école que des associations de l'action sociale ou du travail social ont développé. Ces trois supports historiques s'inscrivent ainsi que leur forme actuelle, ACI issue de la loi de deux milles cinq, dans ce que le législateur a appelé le secteur de l'utilité sociale, en distinction des autres formes sociales du *cœur de l'IAE*, inscrits quant à eux dans les activités de production de biens et de services du secteur dit marchand. En effet, la loi de programmation pour la cohésion sociale de deux milles cinq a introduit le secteur de l'utilité sociale avec pour but de « faciliter l'insertion sociale de ceux qui l'exercent, en recherchant les conditions de leur insertion professionnelle durable ».

Ce positionnement dans le secteur de l'*utilité sociale* s'origine dans les deux caractéristiques des ACI : d'une part, la part des recettes provenant de la production réalisée ne peut pas dépasser un certain seuil que la loi a fixé de manière arbitraire, à hauteur de 30% du chiffre d'affaires et, d'autre part, en conséquence les 70% restants proviennent de financements autres, y compris publics voir principalement d'origine publique.

Du fait de ce positionnement par le législateur, l'action des ACI est de deux ordres : 1. Être une première étape pour des personnes très éloignées de l'emploi ; 2. L'accueil s'organise autour de deux objectifs : l'insertion sociale et l'acquisition de compétences professionnelles pour améliorer sa capacité à occuper un poste de travail (*Ibid.*, 28).

Encadré n° 11 : Des indicateurs pour la mesure de l'efficacité des SIAEs – Le cas des ACI

La littérature actuelle, depuis près de vingt ans, avance l'idée (je dirais) le principe du besoin de construire ou de mettre en œuvre des indicateurs, élaborés par les partenaires qui ont une position de « donneurs d'ordre » ou de « tutelle » pour les SIAEs, dans le but de mesurer l'efficacité de l'action d'insertion par l'activité économique.

Quand on interroge les dirigeants de SIAE, leurs propos ont tendance à « banaliser » la situation, avec le temps et l'expérience qu'ils ont (un des tâches qui est la moins visible dans le questionnaire proposé). Il est nécessaire de croiser avec d'autres sources de documentations pour mieux cerner la réalité d'une plus-value (ou de « l'impact ») des actions des structures.

A plusieurs endroits du mémoire, est revenu l'idée que l'indicateur le plus communément cités par les interviewés est « le taux de sortie ». Qu'est-ce donc ? Qui le demande ? Pourquoi ? Et, surtout sait-on véritablement comment il est bâti ?

Si on rapproche les différents critères des indicateurs que les trois principaux partenaires, Service de l'Etat, Collectivité départementale et 'PLIE/FSE' développent, trois axes de synthèse sont observables : 1. Le public ; 2. Le fonctionnement de la SIAE ; 3. Le territoire. A ce socle « commun », on peut néanmoins observer que les critères ne sont pas identiques :

- Pour l'axe 1 : on trouve 3 critères pour le service de l'Etat (« Public » ; « Résultats en sortie des SIAE » et « Efforts d'insertion ») ; Ils sont aussi au nombre de trois pour la collectivité départementale mais ne sont pas identiques (« Sorties dynamiques et autres sorties » ; « Formation des publics » et « Production de lien entre insertion et entreprises employeurs ») ; enfin, pour le 'PLIE/FSE', ce sont deux critères qui sont relevables dans leur support : « La capacité à mettre en place et à rendre compte d'un accompagnement individualisé » et « La capacité de l'opération à accompagner des participants en nombre et en qualité »...

- Pour l'axe « fonctionnement de la SIAE », là il y a convergence totale car le critère est identique : « Formation des permanents et professionnalisation des SIAE.

- Pour l'axe « Territoire », on retrouve une situation contrastée, avec ici la particularité que le service de l'Etat n'a pas établi de critère à propos de cet axe et ceux sont la collectivité départementale et le 'PLIE/FSE' qui proposent les critères (avec la particularité que le partenaire 'PLIE/FSE' produit des critères de manière relativement similaire dans la présentation : « capacité de ou a... »

En règle générale, les SIAEs doivent réaliser au moins 60% de sorties. Dans le cas des ACI, souvent la « commande » est de réaliser au moins 60% de sorties dynamiques et 25% de sorties positives. Les

autorités partenaires, que sont les services de l'Etat au niveau du ministère du Travail, la collectivité départementale ou le Plan Local de l'Insertion pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), ont chacun des critères distincts, même si on retrouve dans un socle commun le profil du public, l'accompagnement et le territoire.

Toutefois ces différences produisent un effet au près des acteurs qui peut être contre-productif : « il est temps que les partenaires nous fassent confiance. 'Partenaires' signifie travailler ensemble et non l'impression d'être dans le viseur (Dir_Ent_4), tout en ajoutant « qu'il est important de mesurer la performance, tout en tenant compte du fait qu'on travaille avec l'humain. Même si on cherche à quantifier le travail, on ne peut pas véritablement apprécier la qualité. On met des items 'santé' mais qu'est-ce qu'il y a derrière... ». Ce propos croise le regard porté par l'AVISE, quand elle écrit, page 18, qu'il est encore question « d'indicateurs bricolés ».

La situation décrite par les dirigeants interrogés, croisée avec d'autres sources à ma disposition (mémoire de fin d'études, études monographiques des SIAEs) est celle d'un environnement qui met en place :

- des indicateurs « incomplets », comme dans le cas rapporté ci-après : « Un jeune a été embauché. L'objectif de l'accompagnement était de lui faire obtenir la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH). Le chantier fait procéder à un diagnostic par le médecin du travail afin que le salarié soit reconnu inapte au poste et ainsi pouvoir introduire la demande de RQTH. L'objectif a été atteint en trois mois et le contrat est arrêté. Lors du comité technique, les partenaires ont signalé au directeur qu'avec un mois de plus, il aurait pu être classé comme 'sortie positive' » (ACI, 2017).

- des indicateurs qui ont des effets négatifs imprévus voir pervers, car les structures doivent « se justifier », « légitimer leurs actions » (Dir_Ent_4), entraînant une relation de type « coercitive » avec les financeurs (dans la cadre des dialogues de gestion, où le conflit naît de deux positions, peut-être caricaturales, mais observable, où les financeurs sont à la recherche de performance et les structures tentent de valoriser leurs actions. Finalement n'être que des « prestataire de service » (M, Directeur, 2012), qui joue « un rôle d'amortisseur social. C'est comme cela qu'ils nous voient. »

- des indicateurs qui introduisent une dérive « indicatrice » (Jany-Catrice, 2012), selon l'expression de Florence Jany-Catrice, qui peut amener des pratiques de calculs de type « coût/bénéfice » et des décisions de diminutions des budgets ou de déconventionnement, à l'extrême. On voit la difficulté de la mesure de l'efficacité, « chaque partenaire a de plus une orientation politique » (Dir_Ent_4)

2.2.3. L'Association Intermédiaire (AI) : forme sociale historique du prêt de main-d'œuvre dans l'IAE

« - (...) Vous soutenez qu'il faut poursuivre et développer cette expérience des A.I. Ne croyez-vous pas que ça ne ferait qu'institutionnaliser le travail précaire ?

- Nous pourrions vous répondre : si seulement ! S'il suffisait de supprimer les A.I. pour casser la dynamique de l'exclusion et de l'enfoncement dans le chômage, nous serions, croyez-nous, les premiers à nous saborder. Non ! On ne peut pas sérieusement soutenir qu'elles jouent un rôle quelconque dans la précarisation de l'emploi. S'il est certain qu'elles en révèlent les retombées les plus dramatiques, si elles en témoignent, il reste qu'elles n'appartiennent pas à la catégorie des acteurs qui sont en capacité d'améliorer la situation ou

de solutionner le problème, elles ne créent aucune des conditions de cette précarité. (...) c'est un peu comme si on disait qu'une famille qui aide son enfant sans emploi est responsable de son chômage. Ce n'est pas sérieux. (...)

(Extrait d'une interview d'un militant A.I. avec un élu politique, Dossier d'information du C.O.R.A.I.L., mars 1998)

Les Associations Intermédiaires embauchent des individus en difficulté sociale ou professionnelle n'ayant pas d'emploi afin de les mettre à disposition « d'utilisateurs » pour des prestations de production ou de service, souvent sur des durées courtes. Cette activité s'apparente à du travail temporaire, mais s'en distingue car il y a plusieurs types d'utilisateur, en plus des entreprises commerciales, comme les collectivités publiques, les associations et les particuliers.

Cette activité de « prêt de main-d'œuvre » va concerner des personnes en situation de chômage, qui peuvent être en fin de droit, mais aussi des personnes qui n'ont pas l'agrément de Pôle emploi comme personne en difficulté, à la différence des autres organisations du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique. Dans la littérature professionnelle et administrative, l'AI est considérée comme proposant une « première solution à des personnes en grandes difficultés d'insertion sociale et professionnelle, au chômage et avec des ressources insuffisantes, qui ne parviennent pas à accéder directement à un emploi (...) (Semenowicz, 2017, 25).

Une double contractualisation distingue la production de l'AI : d'une part l'employeur du salarié en insertion est la structure qui lui fait signer un contrat de travail, le CDDI et, d'autre part, l'AI établit un contrat de mise à disposition avec l'utilisateur apportant la principale ressource de la structure. En ceci, l'AI est très proche de l'ETI présentée ci-après.

Encadré n° 12 : L'activité *primaire* d'insertion par l'activité économique voit l'introduction des démarches de qualité, au nom de la logique partenariale à construire pour les acteurs du monde social de l'IAE

La décennie des années 2010 et suivantes voit la consécration des démarches de qualité, au cœur de l'action des SIAEs et présentées comme l'affirmation de l'identité d'entreprise sociale d'insertion de celles-ci. Les arguments qui justifient de cette évolution sont qu'elles (les démarches de qualité comme Cèdre ou Qualirei, devenue AFAQ AFNOR et depuis 2021 a développé le référentiel Quali'Op) contribuent à la professionnalisation des structures par un processus de transparence des pratiques sociales et une logique « d'amélioration des processus engagés et une dynamique de progrès orientée vers l'amélioration des conditions de sortie des salariés d'insertion ». (Dir_ACI/EA)

L'action se centre sur la définition de l'activité *primaire* d'insertion par l'activité économique, sa formalisation et surtout la rédaction de ce que les acteurs désignent sous le vocable de « procédures ». Ainsi, ce directeur d'AI dit que « tous les 18 mois un audit a lieu, qui aura pour objectif d'analyser les processus, de planifier les axes pour la période suivante. (...) L'engagement dans la démarche m'impose de vérifier les engagements des uns et des autres à un moment t, ce qui a pour effet une fréquence accrue de rendez-vous avec mes collaborateurs et un suivi de l'activité de manière régulière. Si l'équipe apprécie le cadrage que la démarche apporte, ils regrettent le caractère chronophage de Cèdre... » (Dir_Ent_2)

En effet, à titre d'illustration, l'analyse de la démarche Cèdre, mise en place dans la SIAE du témoignage ci-dessus, souligne le poids du temps, doublé par l'importance du travail de coordination et de communication interne et externe car les « missions » à évaluer dans le cadre du référentiel sont au nombre de cinq : « accueil » ; « développement » ; « observatoire » et « qualité ») nécessitant la mise en place d'un(e) référent(e) à l'interne et une ingénierie de process qui prévoit des activités nombreuses et diversifiées : définir la finalité (et les objectifs), construction d'étapes, la définition des acteurs engagés, l'identification des risques « potentiels », les outils (tableau de bord, rapport d'activité, comptes-rendus, revue de presse, fiches d'action... Et c'est à élaborer pour toutes les missions du référentiel.

La dimension chronophage de telles démarches, comme soulignée ci-dessus, trouve un écho quand il est question de savoir comment s'implémente ce type de processus dans les organisations et les pratiques des SIAEs. Une telle introduction peut prendre du temps, comme l'atteste le rapide travail fait à partir de l'étude de la littérature professionnelle des deux fédérations, COORACE et CNEI, dans les années 2000 (non publié à ce jour) : près de dix ans seront nécessaires pour que cette activité s'inscrive dans les activités primaires d'insertion par l'activité économique des SIAEs. En effet, le CNEI débute « sa campagne de promotion de la démarche QUALIREI » en mettant l'accent sur le contexte socio-économique qui « impose, pour les éditorialistes, une communication sur les pratiques sociales. » : « Après un rapprochement des pratiques de gestion vers les normes de l'économie classique, il devient nécessaire de se recentrer sur les pratiques sociales des organismes d'insertion. » L'argument disent les permanents de la fédération repose sur l'idée que la démarche de labellisation permet d'accéder à la reconnaissance des pratiques sociales des organismes d'insertion et à leur plus-value sociale. Pour réussir le ralliement des SIAEs, l'idée est de favoriser une « démarche allégée » du degré de formalisation de la procédure en privilégiant une démarche de labellisation plutôt qu'une procédure de certification plus coûteuse...

En 2003, l'accent est mis sur la poursuite de la démarche au nom de la « survie de la structure sur le marché (CNEI Mag, p. 7). Il va s'agir de « communiquer sur sa position du plus social (Ibid.) en s'appuyant sur des témoignages qui soulignent l'apport de la démarche. La même année, apparaît dans la charte de la fédération l'engagement à entrer dans le processus de labellisation Qualirei. En 2005, le média annonce le renouvellement de la labellisation et informe ses lecteurs de l'existence de conseils pratiques visant à préparer le dossier préalable à l'audit (COORACE avec Cèdre procédera de manière identique, mais dans un calendrier légèrement décalé, 2009, pour ce dernier). Mais, en 2007, il faut que la machine soit relancée, c'est le conseil fédéral du CNEI qui s'y engage... car le nombre d'entreprises volontaires marque le pas. 2010 (en juin) est l'année de la bascule vers la certification, grâce à l'accord entre le département commercial d'AFNOR et le CNEI. L'année suivante, *L'Info Express Adhérents*, qui succède à *CNEI Mag*, annonce l'opérationnalisation de la procédure AFAQ en titrant : « Certification des pratiques sociales : on démarre... maintenant ». L'édito souligne l'intérêt de « mettre

en place un système de preuves et une organisation de l'entreprise pour asseoir et formaliser le travail d'insertion mené au quotidien (...) [qui] sera demain la clé d'entrée nécessaire auprès des partenaires, pour mieux accéder aux marchés avec les clauses sociales, pour contractualiser dans l'efficacité et la clarté avec les financeurs publics (...) pour travailler en sous-traitance ou co-traitance avec d'autres entreprises (...) ou répondre seul sur des marchés publics ».

L'introduction de la démarche qualité dans l'activité primaire d'une SIAE est une réalité, même s'il est encore parfois difficile d'accéder aux données chiffrées, celles-ci gardant une dimension opaque, ce que je ne peux pas m'empêcher de rapprocher d'une des valeurs premières de la démarche de qualité : la transparence des pratiques. Pour illustrer ce commentaire, j'ai dans les archives des productions de mémoire des masterants du diplôme MIAE, la trace d'un mémoire « Confidentiel, à ne pas diffuser » relatif au développement d'une démarche qualité en [type de SIAE], soutenu en 2013. L'extrait suivant du préambule pose un des enjeux fort que rencontre les acteurs du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique : « Suite à mon expérience chez [Nom de la structure], je me suis aperçue que suivre une démarche qualité pouvait provoquer un effet bombe ans le cas où celle-ci serait mal menée, comprise ou appropriée. L'effet recherché se serait pas toujours atteint.

2.2.4. L'Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) participe au processus de retour vers l'emploi par le vecteur du prêt de main-d'œuvre exclusif aux entreprises

Label consacré par la loi de lutte contre les exclusions du vingt-neuf juillet mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit, l'ETTI doit son introduction aux résultats d'une première tentative, dès 1993, de mise en place d'entreprises d'intérim d'insertion (EII). A partir de structures qui présentaient « des perspectives de viabilité économique et qui prévoyaient des actions de suivi et d'accompagnement social et professionnel des personnes en difficulté en vue de leur insertion sociale et professionnelle », il fut possible d'organiser une nouvelle activité de placement de main-d'œuvre, hors de la pratique de mise à disposition du dispositif des associations intermédiaires. Le décret n° 93-247 du vingt-deux février mille neuf cent quatre-vingt-trois précise les modalités de convention avec les entreprises d'intérim d'insertion en référence à l'article L 322-4-16 (alinéa 3) du Code du travail. L'objectif des entreprises d'intérim d'insertion est de favoriser l'embauche sous contrat de travail temporaire de personnes ne pouvant, en raison de leurs difficultés être recrutées par d'autres entreprises de travail temporaire et d'offrir ainsi une période de réadaptation à l'activité professionnelle. Le public est celui des personnes en grande difficulté, et notamment les personnes prises en charge au titre de l'aide sociale, de l'éducation surveillée ou sortant d'une période d'incarcération ou de désintoxication, les chômeurs de longues durée, les bénéficiaires du RMI. Ce public est salarié de l'EII et bénéficie d'un contrat de travail temporaire, d'un contrat de qualification ou d'un contrat d'adaptation. L'EII doit conclure avec l'État une convention dont la demande doit être

déposée à la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle. Le statut juridique de la structure peut être de deux sortes : société ou association « loi 1901 ». L'EII est susceptible de détacher des intérimaires dans tous les secteurs d'activité, dans les mêmes conditions que les entreprises de travail temporaire.

L'encadrement législatif et réglementaire pour l'accès à ce « marché » procédait d'une volonté de ne pas l'ouvrir en totalité aux entreprises de travail temporaire classiques qui revendiquaient la possibilité d'intervenir auprès des populations les plus éloignées de l'emploi et se plaignaient d'un jeu « déloyale » de la part des structures du secteur de l'insertion par l'activité économique. En effet, la loi n° 91-1405 du trente-et-un décembre mille neuf cent quatre-vingt-onze avait étendu le champ des structures d'insertion susceptibles de bénéficier du soutien de l'État aux entreprises de travail temporaire « ayant pour objet exclusif la mise à disposition de personnes en difficulté ». De fait, cette restriction dans la loi de mille neuf cent quatre-vingt-onze empêchait les entreprises de travail temporaire de s'introduire dans le champ de l'insertion professionnelle des personnes en difficulté sociale et professionnelle. Convention et aide des pouvoirs publics étaient déclenchées quand l'autorité administrative avait reconnu le bénéficiaire en difficulté particulière vis à vis de son insertion sociale et professionnelle et que les structures avaient pu justifier la nature et le type de suivi et d'accompagnement qu'elles proposaient. Le conseil de la concurrence (Avis, n° 94.A.01 du BOCC, neuf février mille neuf cent quatre-vingt-quatorze s'est appuyé sur l'objectif social des associations et l'absence de recherche de profit du fait de leur statut pour rappeler qu'il n'y avait pas de concurrence déloyale : « Les textes législatifs et réglementaires n'instaurent aucun marché réservé ou privilégié pour ces entreprises d'insertion par l'économique, et [qu'] en définitive, rien n'établit que, sur les marchés concernés, le jeu normal de la libre concurrence sera faussé par l'octroi des subventions accordées aux entreprises d'insertion par l'économique. ». (Repris dans la circulaire DGEFP 99-17 du vingt-six mars mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, relative à la réforme de l'Insertion par l'Activité Économique).

Il faudra attendre la loi n° 95-116 du quatre février mille neuf cent quatre-vingt-quinze pour clarifier le régime juridique de l'intérim d'insertion⁽ⁱ⁾, couvrant, outre les EII, l'association intermédiaire dont l'activité principale s'apparente très fortement à ce que nous nommons l'*intérim d'insertion* et qui va fortement inspirer les travaux préparatoires à la loi d'orientation de prévention et de lutte contre les exclusions de mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

La nouvelle structure doit respecter la réglementation relative au secteur du travail temporaire (c'est-à-dire à l'ensemble des dispositions du chapitre IV du titre II du Livre 1^{er} du Code du

travail), à l'exception de la durée du contrat de travail qui lie l'entreprise et la personne en difficulté et qui ne peut excéder 24 mois renouvellement compris, au lieu des 18 accordés aux entreprises de travail temporaire (dérogation aux dispositions du titre II de l'article L. 124-2-2).

« Ces entrepreneurs de travail temporaire doivent avoir comme activité exclusive de contribuer à l'insertion de personnes connaissant de réelles difficultés, en les mettant à disposition d'entreprises clientes grâce à des missions d'intérim, dans le cadre de la réglementation afférente aux entreprises de travail temporaires (...). Leur action se différencie de celle des associations intermédiaires, qui pratiquent également la mise à disposition de personnes en difficulté, mais pour des activités qui ne sont pas déjà assurées dans les conditions économiques locales, par l'initiative privée, ou par l'action de collectivités publiques ou d'organismes bénéficiant de ressources publiques (article L. 128 du Code du travail). »

L'ETTI doit se soumettre à quatre impératifs : 1) Elle doit avoir pour activité exclusive (reprenant le texte fondateur de mille neuf cent quatre-vingt-treize) l'insertion des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières ; 2) Les personnes embauchées doivent être agréées par *Pôle emploi* [ANPE en mille neuf cent quatre-vingt-treize] pour ouvrir droit aux aides et exonérations propres aux ETTI ; 3) L'entreprise met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement ; 4) L'activité de l'ETTI fait l'objet d'une convention annuelle ou pluriannuelle avec l'État, soumise pour avis au Conseil Départemental d'Insertion par l'Économique (CDIAE).

Bien que les dispositions législatives n'aient pas prévu l'arrivée en force du secteur du travail temporaire, de nombreuses ETTI^(k) appartiennent ou ont été créées par des initiatives d'acteurs centraux de ce secteur : le groupe ID'EES INTERIM (Initiatives D'Entreprises Et de Services) en est un exemple bien connu dans l'IAE. Dès mille neuf cent quatre-vingt-onze, il crée sa première agence (à Chenôve, près de Dijon)^(l).

2.3. Vers l'emploi ordinaire au travers de dispositifs agissant dans une logique d'appui à une demande de flexibilité de l'entreprise

Nous insisterons dans ce paragraphe sur le développement d'un acteur plus récent que les précédents dispositifs présents dans le secteur de l'insertion par l'activité économique, le groupement d'employeurs. En effet, il doit son apparition dans la géographie du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique à la loi quinquennale du vingt décembre mille neuf

cent quatre-vingt-treize relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle qui propose une batterie de moyens diversifiés pour favoriser la création d'emplois et de nouvelles activités^(m) en reprenant l'idée que plusieurs entreprises pouvaient se regrouper pour former une association qui permette d'accueillir des jeunes en parcours d'insertion et d'assurer une plus grande continuité à leurs stages, en utilisant principalement le contrat de qualification et ce bien que le dispositif « groupement d'employeurs » ait été institué par la loi du vingt-cinq janvier mille neuf cent quatre-vingt-cinq (art. L. 127.1 à 127.7 du Code du travail). En modifiant les dispositions réglementaires, la loi de mille neuf cent quatre-vingt-treize autorise donc les petites et moyennes entreprises à s'unir pour employer une main-d'œuvre qu'elles n'auraient pas, seules, les moyens d'employer. L'activité du groupement consiste à mettre à disposition des personnes physiques et morales membres les salariés employés par le groupement d'employeurs qu'est le GEIQ. Bénédicte Zimmermann parle d'une forme sociale qui est spécialisée dans l'intermédiation, assurant une fonction de tiers sur le marché du travail (2014). Si des ressemblances peuvent exister avec d'autres acteurs au sein du monde social de l'IAE, je pense à l'EII dans la période précédant la loi Aubry ou ensuite l'ETTI, le travail structurant de Bénédicte Zimmermann permet plus fondamentalement de distinguer le groupement d'employeur d'autres acteurs de l'intermédiation tels que les agences de placement, de travail intérimaire ou « même les agences commerciales de travail à temps partagé. » (2018, 65). La première caractéristique précise que le groupement intervention au regard des besoins de travail récurrents et réguliers « qui s'inscrivent dans la durée [dix-huit mois dans la forme GEIQ], bien que saisonnier ou à temps partiel » (*Ibid.*, 65). Ces besoins sont additionnés pour créer des emplois « à durée indéterminée et à plein temps en gérant la relation salariale qui en résulte : c'est la deuxième spécificité de tout groupement d'employeur. Au plan juridique, le groupement est soit une association soit une coopérative à but non lucratif (troisième spécificité). Enfin, quatrièmement, « il réserve la mise à disposition de salariés aux entreprises adhérentes qui participent solidairement à son financement et à sa gestion » (*Ibidem*, 66). Archétype de l'hybridation, à la fois de par son statut et son objectif de satisfaire conjointement aux exigences de flexibilité économique et de lutte contre la précarité de l'emploi, le groupement entre pleinement dans le monde social de l'IAE. Les travaux sur les groupements d'employeurs de Bénédicte Zimmermann fondent ainsi l'approche retenue par les acteurs de cette forme organisationnelle du monde social de l'IAE.

Même si l'idée de ce dispositif existait déjà⁽ⁿ⁾, il trouve ici une reconnaissance et une concrétisation nouvelle. L'originalité, au-delà de la possibilité d'assurer la continuité de l'accueil pour les stages, est de créer une dynamique de réseau avec les partenaires institutionnels locaux telles les missions locales (car ce sont des jeunes qui sont exclusivement les destinataires de ce dispositif) et les plans locaux d'insertion par l'économie, dispositifs institutionnels relativement « étrangers » au monde de l'entreprise. Cependant, ce troisième groupe de structure, même si l'on peut formuler une proximité entre la caractérisation que propose Bénédicte Zimmermann et le monde social de l'Insertion par l'Activité Économique ou encore en entrecroisement avec le monde social de l'Économie Sociale et Solidaire, par son rapprochement avec « le » marché du travail, qui accroît la flexibilité de la main-d'œuvre, le GEIQ, comme l'entreprise d'insertion et, bien évidemment toutes les formes de prêt de main-d'œuvre, procèdent donc, par ses interventions, au développement d'une politique de flexibilité de l'entreprise. Maryse Bresson voit l'écueil quand elle précise que le développement du « (...) parrainage, la sous-traitance, l'intérim d'insertion favorisent la mise en place de filières spécifiques de gestion de la main-d'œuvre qui permettent aux « vraies » entreprises de mieux gérer les pics et les creux d'activité, de sélectionner les compétences (...) » (Bresson et Autès, 2000). On retrouve cette tension dans le GEIQ.

Ces évolutions, introduites depuis plusieurs décennies comme on l'a montré avec le déploiement de ce type de mesure (de la loi quinquennal de mille neuf cent quatre-vingt-treize, au moment où le gouvernement Raffarin (en deux milles trois) a comme projet la réforme globale des contrats aidés), proposent de systématiser l'accompagnement dans tous les outils de l'insertion, sur la base du rapport Seillier (2003, rapport au ministre de l'emploi et des affaires sociales) qui préconise la généralisation de l'accompagnement « pour optimiser l'efficacité des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification » que ce soit dans le secteur marchand ou non marchand^(o). L'ère du « parcours d'insertion » prend son essor sur ces bases, comme je le montrerai dans la section suivante du chapitre.

En guise de conclusion de cette section, que faut-il retenir de cette « géographie » du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique ? La surface du monde social de l'insertion par l'activité économique est définie par les lieux où l'activité *primaire* s'exerce. Ces lieux sont multiples, ont évolué durant l'histoire du monde social et se sont inscrits dans des tensions entre segments en son sein pour définir l'ordre social au travers de négociations tout au long de cette

histoire dont les dates-clés ont été mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (loi Aubry), deux milles cinq (Plan Borloo) et enfin deux milles quatorze (loi Hamon). Ainsi présenté, le monde social de l'insertion par l'activité économique est « le réseau de tous ceux dont les activités, coordonnées grâce à une connaissance commune des moyens conventionnels de travail, concourent à la production des œuvres [ici de solidarité] » (Becker, 1982, 22) de ce monde, à savoir l'insertion des populations les plus éloignés du marché du travail. La présentation serait incomplète si on omettait d'ajouter que le monde social de l'insertion par l'activité économique dessine également son paysage au travers des négociations/compétitions avec d'autres mondes tels que celui du travail social (ou de l'intervention sociale), ou encore de l'économie (comme rappelé à la fin de l'introduction de la section I du chapitre, pour ne citer que les principales politiques publiques avec qui le monde social de l'Insertion par l'Activité Économique interagit et qui nous intéresse ici.

Ces deux premières remarques renforcent l'idée de plasticité qu'a introduit Anselm Strauss dans sa conceptualisation des *mondes sociaux*, caractérisés comme fluide, souple et qu'il faut comprendre comme prenant en compte le positionnement interne et externe des acteurs et la diversité de leurs interactions (de coopération, de compétition ou encore de concurrence...). Cette approche originale est peu mobilisée chez les acteurs institutionnels ou professionnels (comme déjà introduit dans le chapitre introductif) voire chez un large éventail de chercheurs (comme déjà précisé dans l'introduction et l'une de ses annexes), qui mobilisent plus habituellement la notion de *champ* (chez Pierre Bourdieu) pour évoquer ce que j'essaye de caractériser comme étant un *monde social* et non un champ. Ces utilisateurs mobilisent cette catégorie conceptuelle pour tenter de montrer l'étendue du *field* (notion de Kurt Lewin, à l'origine probable de la notion de *champ*, et les luttes interindividuelles au sein de l'espace positionnel que recouvre le territoire de l'insertion par l'activité économique dans un seul et unique but : la position de domination (Fabiani, 2015). Anselm Strauss propose une toute autre perspective à celle de Pierre Bourdieu, moins totalisante et plus interactionniste, mais la domination de la pensée de Pierre Bourdieu dans la sociologie française contemporaine a imposé l'idée de *champ* qui permettrait de comprendre toutes les formes historiques particulières des relations sociales, où le principe des luttes interindividuelles permanentes est la règle et que ces luttes reproduisent *in fine* un ordre symbolique spécifique (Fabiani, *op. cit.*, 38).

Rappelons aussi qu'Anselm Strauss ne limite pas cette construction aux seuls lieux de production de l'activité *primaire* et celles *associées*, car ils (les lieux du monde social de

l'Insertion par l'Activité Économique) sont aussi les espaces où les membres communiquent entre eux, se confrontent et, par ces jeux d'interactions, peuvent être aussi des *arènes* où les acteurs débattent et négocient les règles du jeu, ces mêmes membres pouvant appartenir à des segments au sein du monde social de l'insertion par l'activité économique, voir à des mondes sociaux différents, voisins et antagonistes parfois.

En s'appuyant sur la définition de l'activité *primaire* - proposer du travail à des personnes durablement éloignées de l'emploi dans le but de leur permettre d'accéder ou de ré accéder à l'issue de ce parcours d'insertion à un emploi ordinaire -, on peut laisser entendre à l'observateur une **homogénéité de l'action**. Certes, elle a été progressivement obtenue grâce au travail structurant de la loi et des organisations collectives telles que les associations, entreprises, les réseaux fédérateurs comme les organismes publics qui animent les politiques publiques d'insertion ou de l'emploi, grâce au processus de normalisation qu'elle [la loi] introduit dans les activités humaines et les lieux de l'action que sont les structures d'insertion par l'activité économique (SIAEs). Or, une autre idée-force est à mettre en avant, celle d'une **segmentation** toujours existante des formes d'action de l'insertion socio-professionnelle des populations salariales en difficultés. Ces deux dimensions propres au monde social de l'Insertion par l'Activité Économique confirment, selon moi, que l'on est bien face à une forme de plasticité qu'a théorisé Anselme Strauss dans son approche des *mondes sociaux*.

Ces remarques mettent en évidence un aspect de la réalité du monde social étudié, à savoir qu'en dépit du processus d'institutionnalisation opéré et toujours en cours tout au long de son histoire, cette réalité sociale (l'IAE) a maintenu une diversité des organisations et des pratiques sociales en son sein, une diversité qui ne se s'est pas réduite, un processus qui n'a pas complètement abouti alors que les tentatives ont été nombreuses et répétées pour arriver à une homogénéité des lieux d'action du monde social de l'insertion par l'activité économique. Les acteurs publics ont toujours appuyé l'idée de regroupement, de la mise en réseau des acteurs de l'insertion par l'activité économique au titre de l'efficacité, du besoin d'avoir un nombre restreint d'interlocuteurs au sein des dispositifs d'animation et de gestion de la politique d'insertion, parfois, dans son histoire, soutenus par les acteurs professionnels. Les réseaux au sein du monde social de l'insertion par l'activité économique sont souvent apparus dans un calendrier très proche des parutions législatives et réglementaires.

Les principales formes institutionnelles de l'insertion par l'activité économique sont au nombre de quatre : l'Association Intermédiaire (AI), l'Entreprise d'Insertion (EI), l'Entreprise de

Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) et l'Atelier et Chantier d'Insertion (ACI). Elles sont apparues à des moments historiques différentes, comme cela sera montré dans les pages qui suivent. A ces quatre formes institutionnelles, il faut ajouter le label « régie de quartier » (RQ) et le Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ), ce dernier étant une initiative issue du monde de l'entreprise, à l'interface d'une réflexion sur l'entreprise citoyenne pour une part des acteurs concernés et des modifications structurelles du marché du travail depuis de nombreuses décennies. L'insertion par l'activité économique est donc un monde social plastique qui regroupe six lieux d'exercice de son activité primaire. Quatre d'entre eux font systématiquement l'objet d'observations et de remontées de terrain (du point de vue de la statistique nationale) concernant les activités de travail proposées, les sorties vers l'emploi ou les autres formes de valorisation du parcours d'insertion, l'organisation et diverses données socio-économiques et démographiques concernant les publics que ces lieux accueillent en leur sein. Concernant les deux derniers, ce sont les réseaux porteurs qui rendent compte plus spécifiquement de l'*activité primaire* et celles *associées* de leurs adhérents.

Cet ensemble de lieux de pratiques, ces formes sociales en référence aux travaux classiques de Simmel, qui figurent ce monde social, est borné par deux autres types de lieux de mise en œuvre de pratiques professionnelles liées à l'activité *primaire* et *associée* de l'insertion par l'activité économique. Ils constituent en quelque sorte un amont et un aval du parcours d'insertion, fil/cheminement qui relie les différents lieux du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique. Il préfigure l'idée d'un parcours d'insertion, celui des populations en difficultés d'accès au marché du travail (*cf.* section II du présent chapitre) :

- En amont du cœur du monde social de l'IAE, on trouve des dispositifs qui répondent à des préoccupations occupationnelles ou d'utilité sociale ayant pour objectif le réentraînement au travail et ses valeurs intégratives. C'est l'exemple de certains CHRS qui ont développé des ateliers de réentraînement au travail (ART) ou des Centres d'Adaptation à la Vie Active (CAVA) durant les décennies mille neuf cent quatre-vingts et mille neuf cent quatre-vingt-dix ou encore, aujourd'hui, sous la forme plus modeste (en nombre) de dispositif d'aide à la vie active (AVA) ;
- Mais il y a aussi en aval un espace (une organisation au sens d'Anselm Strauss) constitué essentiellement de mesures financières destinées à permettre le retour à l'emploi : le premier se présente essentiellement sous la forme de politiques d'exonération de

cotisations pour les entreprises embauchant certaines catégories de publics en difficulté désignés par certaines caractéristiques, l'âge ou l'ancienneté du chômage notamment ; le second est celui qui favorise la création ou la reprise d'activité par ces mêmes publics, souvent sous la forme d'entreprises individuelles dans des secteurs professionnels dits en « tension » comme l'artisanat, la restauration etc.

Le cœur du monde social de l'insertion par l'activité économique constitue donc un moyen, un ensemble de façons de faire, au sein des interventions publiques de traitement social du chômage ou de l'activation du chômage. S'il est relativement modeste une fois replacé dans l'ensemble des politiques de l'emploi, c'est un outil qui concentre une grande partie des incertitudes et des tensions qui traversent et organisent les politiques publiques confrontées à la question du chômage et du retour à l'emploi des populations qui en sont éloignées ou très éloignées comme les chômeurs de longue ou de très longue durée (Autès *et al.*, 1996 ; Balzani, 2003, 2004). Car, à la fois ces lieux interrogent la norme d'emploi en France, le CDI à temps plein, et continuent de brouiller les frontières entre pauvreté, précarité ou encore vulnérabilité au regard des conceptions sur ces objets.

Encadré n° 13 : Accompagnement dans et vers l'emploi, une démarche qui répond à une logique de type mesure de l'employabilité des salariés en insertion

Comme il est admis que toute organisation de production de bien ou de service est confrontée à un moment de son développement (et même quand la finalité est d'accueillir et d'accompagner des publics éloignés de l'emploi), les professionnels élaborent avec plus ou moins d'efficacité des processus de recrutement plus ou moins complexes qui se fondent sur une démarche rigoureuse, sur des outils et des dispositifs de sélection de qualité. Le recrutement va même aujourd'hui jusqu'à envisager le processus de recrutement (y compris avec un volet d'intégration), étendu à la phase accueil, à l'intégration et au suivi du nouvel employé. Une véritable stratégie pour un projet que Clément Gérôme (2017) illustre très bien quand il rapporte de ses entretiens d'enquête pour sa thèse en sociologie que les SIAEs recrutent des salariés qui « tiennent la route à minima », afin qu'ils soient en mesure de « produire » et « de faire tourner la boutique ». Et l'expert (au sens d'entrepreneur de morale, comme je le mentionnerai dans la chapitre IV) qu'est Jean-Marc Borello, président du Groupe SOS, l'exprime parfaitement quand il écrit, page quatre-vingt-quatre de son ouvrage (2009) que « Prendre quelqu'un de compliqué est forcément plus pénible. Quand on a un peu de métier, au moment de l'admission, on voit immédiatement celui qui va nous faire suer du matin jusqu'au soir et celui qui sera plus coopérant, qui respectera les horaires. Notre art consiste à les mélanger, ce qui est valable pour l'ensemble des structures du groupe SOS. »

Sans s'étendre sur cet aspect de l'objet, les pratiques des acteurs du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique ont progressivement intégré les vocabulaires et les outils et démarches du monde social de l'économie, notamment pour organiser les étapes de la procédure de recrutement (définition

du poste : définition du profil ; sources du recrutement ; les moyens du recrutement ; les campagnes de recrutement ; la sélection et l'accueil et l'intégration). Des nuances existent, l'intérêt est évident qu'une enquête aurait tout son sens pour mieux appréhender l'objet traité et ce, malgré des travaux existants mais en nombre encore faible et aux caractérisations diverses et aux qualités également très variables (y compris pour les travaux de recherche menés dans le cadre de la formation, en Master ou non.

Certes, le projet associatif de la SIAE est d'accueillir et d'accompagner des publics en grandes difficultés sociales et professionnelles, on pourrait penser très logiquement que la méthodologie présentée plus haut est en décalage avec le besoin et les pratiques des acteurs du monde social de l'Insertion par l'Activité. Il y a une ligne de tension, entre finalité d'accueillir des publics (prévus par le cadre législatif et réglementaire) et l'objectif de recruter les bénéficiaires nécessaires au projet de production de bien ou de service. Une tension qui peut se nommer : un équilibre fragile, précaire, « qui est difficile à atteindre, car en tension entre le développement économique et la mission sociale de la structure (...) », comme le présente [Res_Ent_3] lors de l'entretien en janvier deux mille vingt-deux. Cette tension s'exprime pleinement quand l'interviewé me présente les situations professionnelles qui gênent sa conception de la finalité de la structure qui l'emploie, qu'il résume par le terme de « compétition ».

Les entretiens menés en deux mille vingt-et-un et deux mille vingt-deux ne contestent pas l'idée que recruter entre dans une logique de mesure de l'employabilité des individus qui candidatent (les règles ont changé), il n'y a plus de prescription, de ce fait les publics peuvent se présenter spontanément à l'embauche dans une SIAE. Comme il est accepté par l'ensemble des acteurs de l'entrepreneuriat classique que le recrutement réussi est la clé de la réussite du projet, qu'il soit industriel ou commercial ou qu'il soit d'insertion, les permanents des SIAEs reconnaissent que la mobilisation et la motivation sont deux dimensions au cœur de l'échange, souvent sous forme d'entretien (individuel souvent), qui va ou non aboutir à l'embauche du futur salarié en insertion. Pour l'anecdote, à plusieurs reprises il a été rapporté que la dimension « insertion » du contrat à durée déterminée ne figurait plus ou n'était pas vraiment mis en avant dans l'entretien individuel de recrutement (appelé dans le milieu plutôt « entretien d'évaluation »). Il va donc être question de mesurer la motivation au regard de la cohésion du groupe dans lequel l'individu candidat va prendre part s'il est recruté. Mais pas seulement, comme le développe le dirigeant « Dir_Ent_7 » : « L'entretien de recrutement s'inspire des démarches du bilan de compétence, il consiste à atteindre les objectifs suivants : faire le point de ses expériences professionnelles et personnelles, repérer et évaluer ses acquis liés au travail, à la formation et à sa vie, identifier au mieux ses savoirs, ses compétences et ses aptitudes, (...) qui vont me permettre de mesurer son employabilité (...) Je cherche à savoir s'il a des capacités personnelles à être dans le futur groupe auquel il sera affecté (...) ».

Ces éléments peuvent se résumer comme suit (et être lu comme l'ébauche d'une modélisation possible de la mise à plat des critères que le monde social de l'Insertion par l'Activité Économique retient ou peut retenir pour procéder au recrutement des individus dont elle a besoin pour atteindre ses objectifs : - existence de critères de sélection relatifs à la capacité pour les individus à participer à l'activité de la structure (qui peut se décliner en capacité à « travailler ») ; - existence de critères de sélection relatif à l'existence de problématiques sociales que la structures estime en mesure d'y apporter des réponses.

Ainsi, [Dir_Ent_4] insiste sur l'idée de l'importance du groupe : « Il ne faut pas que tout le monde broie du noir, il en faut d'autres qui tirent vers le haut. Il y a une forme de satisfaction, de reconnaissance (...) ». Ou encore, le [Res_Ent_3] qui me précise que « parmi les gars en insertion, il y a aussi des ressources pour les nouveaux. ». Mais c'est aussi à entendre que « ça ne marche pas [car] il n'y a pas la

capacité à travailler » [Res_Ent_10]. Et c'est sans mettre de côté que : « parfois, ça peut être le client qui décide, si besoin. Par exemple il y a une clause d'insertion avec des BRSA, dans ce cas, ce sera valorisé. C'est pas nous qui faisons le choix, il y a les politiques... » (Res_Ent_5). C'est une réalité qui structure les *organisations* du monde social de l'insertion par l'Activité Économique (au sens d'Anselm Strauss, c'est-à-dire qui produit des tensions qui s'expriment dans ce que l'auteur nomme des arènes de débat au sein de la structure, entre segments et parfois au-delà.

Section II. Une activité primaire qui s'organise autour de l'idée de « parcours d'insertion »

En complément du maître mot *insertion* de ces quarante dernières années, depuis les travaux empiriques des années mille neuf cent quatre-vingts et le numéro emblématique des *Annales de Vaucresson* intitulé « L'insertion en question(s) » en mille neuf cent quatre-vingt-dix (n° 32/33)^(P) qui prirent forme au début de la décennie suivante, le terme de « parcours » fait son apparition dans la grammaire du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique. Tous les projets d'insertion portés par les politiques publiques en direction des populations salariales vulnérables font état d'une double idée, celle d'une durée et d'un cheminement qui se trouve réuni dans le terme générique de « parcours ». Ce parcours leur permet de gagner ou de regagner l'espace de l'emploi, d'accéder ou de revenir à l'emploi dit ordinaire : cela ne peut être réalisé qu'au travers de la mise en place d'un *parcours d'insertion*. Des parcours, il y en a de nombreux : 1) celui du salarié en insertion qui effectue un « parcours » au sein de la structure, 2) celui de ce même bénéficiaire des dispositifs d'insertion qui chemine entre les structures au niveau d'un ensemblier ou pas, passant par exemple du chantier d'insertion à l'entreprise d'insertion ou à l'association intermédiaire ou encore à l'entreprise de travail intérimaire d'insertion. Le salarié en insertion peut avoir ainsi des « parcours d'insertion » très différents mais il ne bénéficiera pas de la même insertion en fonction de la situation institutionnelle de la structure qui l'accueille : une même terminologie pour des conceptions relativement différentes en fait.

Il est nécessaire de revenir sur ce qui fonde ce « principe » au cœur du monde social de l'IAE si l'on veut comprendre pourquoi cette notion de « parcours d'insertion » fait sens pour tous les acteurs, quel que soit leur position dans les dispositifs et leurs statuts (acteur de l'IAE, élu, comme nous le verrons dans les sections suivantes du chapitre ou encore acteur des politiques publiques). En effet, à plusieurs reprises dans mes travaux (2003, 2017) ou à l'occasion de propositions de contribution à des colloques, j'ai écrit que les salariés en insertion « effectuent

des aller-retours sous forme de temps de formation professionnelle, de chômage et d'emploi plus ou moins stables » (2003) quand ils effectuent un parcours d'insertion, confirmant ainsi que le marché du travail est fragmenté et que les conditions d'accès à celui-ci sont fragmentées. Plusieurs pistes explicatives ont pu être avancées, je le cite ici pour les développer mais surtout pour les questionner dans le paragraphe ci-dessous : s'agit-il d'une logique de rite de passage, comme l'a exprimé Serge Ebersold (2001a) à propos des populations dites « inemployables » (2001b) ? s'agit-il de l'idée de labyrinthe développée par Chantal Nicole-Drancourt (1991) à propos de l'insertion des jeunes qui positionne l'emploi ordinaire comme la sortie de ce labyrinthe ? ou encore est-on, comme les travaux de José Rose ont tenté de le montrer dans les années 1980 et 1990 (1984, 1994, 1996), face à une logique de transition professionnelle, qu'il mobilise pour les entrants sur le marché du travail, mais ici que je mobilise à propos des publics accueillis en SIAE. Donc, nous sommes face à de multiples approches, comme autant de conceptions de l'insertion qui doivent être comprises comme des mises à distance épistémologiques nécessaires pour comprendre l'ordre qui s'établit/se négocie dans le monde social de l'IAE. Mais autant d'approches qui ne « disent » pas toutefois la part d'ombre, les désordres et les fléaux sociaux générés par la société salariale comme le formule Martine Xiberras en mille neuf cent quatre-vingt-treize (33), que l'idée de parcours d'insertion proposés aux populations en difficultés sociales et professionnelles semble masquer par son énoncé positif, de l'ordre du progrès social⁽⁹⁾. Et qui ont fait dire ou écrire certains auteurs que ces populations étaient « en dehors » de la société salariale, détournant le propos d'Alain Touraine (1991) à propos de l'intégration des individus dans la société industrielle. Je reviendrai sur ces premières considérations dans un paragraphe ultérieur.

2.4. La logique de « parcours d'insertion » : un jeu de rationalisation de situations sociales « floues » et chaotiques

Accéder à l'emploi durable est encore aujourd'hui considéré comme un long parcours semé d'embûches pour un nombre croissant d'individus dont ceux qui sont repérés comme étant en situation précaire et dit « vulnérables » sur le marché du travail. Ils constituent l'une des populations typiques du précaire en référence aux travaux de Robert Castel (2009). La logique de cette situation est que les individus qui « sont inscrits » dans un parcours d'insertion ou en « bénéficient » effectuent des aller/retour entre l'inactivité, la formation professionnelle, le chômage et l'activité professionnelle, dans des emplois souvent à temps partiel et dans des statuts salariaux à durée déterminée car c'est la règle du législateur (valable pour l'ensemble

des SIAEs). Ainsi, quand on regarde cette question dans les deux formes sociales de SIAE qui permettent ce type d'observation, les ACI et les EI, le temps partiel est la règle dans les ACI (près de 96,4% des postes en deux mille dix-sept contre 97,4% en 2016) alors que c'est l'inverse pour les EI qui ont toutefois un volant de salariés à temps partiel à hauteur de 16,2% en deux mille dix-sept contre 16,9% en deux mille seize comme le montre la DARES dans ses analyses de la situation de l'activité salariale dans le monde social de l'IAE (DARES Résultats, 2020 ; Documents d'études, 2019).

Tableau 4: Durée effective passée dans la structure par les sortants de 2016 et 2017

	ACI		EI		AI*		ETTI*	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Durée moyenne totale travaillée dans la structure (en mois)	10,9	11,1	11,2	11,2	20,5	21,9	11,3	11,3
Part des salariés dont la durée passée est de (en %)								
Moins d'un mois	1,9	2,0	4,7	4,3	5,3	5,5	3,7	3,9
De 1 à 3 mois	1,9	1,8	2,3	2,4	12,8	14,5	8,3	9,0
De 3 à moins de 6 mois	17,8	19,4	25,0	25,5	17,1	17,8	15,2	15,7
De 6 mois à moins de 12	36,8	35,4	25,9	26,4	22,2	20,9	40,3	39,3
De 12 mois à moins de 18 mois	24,0	22,8	22,0	21,0	11,7	10,5	14,6	13,9
De 18 mois à moins de 24 mois	10,5	10,1	9,6	9,3	7,4	6,7	7,5	7,5
24 mois et plus	7,1	8,5	10,5	11,1	23,5	24,1	10,4	10,7

* Attention : si la situation est comparable entre ACI et EI, puisque la durée de passage s'apparente dans ces deux cas à un temps travaillé, elle est plus délicate avec les AI et les ETTI, dans la mesure où la durée passée inclut les périodes entre les missions.

Source : DARES résultats, janvier 2019, n° 1, p.7. A partir des données recueillies par l'Agence de services et de paiement (ASP)

Ces individus ne sont plus seulement les entrants sur le marché du travail, les débutants de la conceptualisation de José Rose (1994) et qui sont associés par celui-ci à un objet de recherche particulier : la transition professionnelle. Il s'agit de salariés en insertion venant ainsi augmenter une population salariale déjà existante et qui sont en difficulté pour l'accès à l'emploi, mais qui n'était pas au cœur des travaux de José Rose (sauf pour la frange des jeunes débutants sur le marché de l'emploi) mais qui sont peu nombreux dans les SIAEs. En deux milles dix-huit, la catégorie des « moins de 25 ans » correspond à 20% des publics nouvellement embauchés ou renouvelés dans l'année (avec un même % pour les 50 ans et +), le public principal du monde social de l'IAE étant les « 26 à 49 ans » de la nomenclature de la DARES (Source : ASP). On est face à une population éclatée aux difficultés socio-professionnelles multiples qui vivent un

processus de marginalisation les entraînant dans un cercle vicieux d'exclusion de la société salariale, d'où la proposition de les regrouper dans la catégorie des précaires qui constituent les « bataillons » du précaire de Robert Castel. Si, du point de vue des âges, les salariés peuvent être caractérisés comme étant une population éclatée, une certaine homogénéité existe au sein de celle-ci. En effet, c'est les trajectoires et de certaines situations-clés les concernant sont relativement homogène : les salariés en insertion ont un parcours de vie professionnelle comportant des périodes importantes de non-emploi. « Les trajectoires se caractérisent par une période relativement courte dans l'IAE précédée et suivie d'un long épisode de non-emploi. » (Bellit, 2019b, 23) Ce sont 55% de la population qui se caractérise par un éloignement durable du marché du travail « classique » avant la période de « parcours d'insertion » dans l'IAE. (*Ibid.*, 23) Le travail de Sonia Bellit montre que si on ajoute à ce pourcentage les 11% de ceux qui ont un « ancrage dans le secteur » et qui ont ainsi un épisode de vie durable dans l'Insertion par l'Activité Économique, c'est en fait 66% de la population que l'on peut considérer comme étant hors du marché du travail « classique » du fait de ces deux éléments présentés. En définitive, ce sont environ 80% des salariés en insertion qui sont en situation de non-emploi juste avant d'intégrer une SIAE.

Le travail de caractériser avec précision les individus apporte une autre difficulté pour l'observateur que je suis, celle de les nommer : s'agit-il d'un groupe social, d'une classe sociale ou, comme le propose la littérature administrative, de catégories de public ou des publics-cibles. Le choix des termes est essentiel si l'on ne veut pas faire de l'amalgame et de produire une analyse schématique et donc imprécise. Il est reconnu que les politiques d'insertion, au demeurant comme la plupart des politiques publiques, font le choix de considérer l'individu en tant que tel et de les réunir dans des catégories de public données telles que nous le propose la nomenclature officielle de Pôle emploi par exemple pour ce qui concerne notre objet. Ce choix met de côté la dimension collective du phénomène, il met à distance les caractéristiques collectives des groupes sociaux ou des classes sociales pour privilégier l'individu et les approches individuelles d'où le développement des logiques de parcours d'insertion qui se veulent singuliers et construits aux dimensionnements de l'individu. Ce fondement de l'action a comme corollaire l'idée de la réversibilité de la situation de précarité et de vulnérabilité qui serait difficile d'inverser s'il était question d'un groupe social ou d'une classe sociale. Bernard Fourcade (1992) nous rappelant que cette conception de l'insertion et de son instrument phare qu'est le parcours d'insertion renvoie au mythe de « l'âge d'or » de la période historique dite des « trente glorieuses » et non à une réalité historique et sociologique.

Mais, le discours officiel de la politique d'insertion qui structure le monde social de l'IAE insiste sur l'importance du *parcours d'insertion* comme instrument clé de l'accès à l'emploi ordinaire à l'issue de la période d'accueil en SIAE. Or, l'étude de Sonia Bellit (2019)^(r) montre que « 85% des individus (...) sont en situation de non-emploi avant leur entrée dans l'IAE et s'y maintiennent, pour la plupart, à l'issue du contrat d'insertion » (24). Elle précise que « quelle que soit l'échéance, les salariés se répartissent presque exclusivement entre l'IAE et le non-emploi, ce dernier étant de plus en plus prégnant à mesure que le temps passe. » (24-25). Il n'y a donc pas de *parcours* (au sens de « marchepied ») vers l'insertion dans l'emploi, mais plutôt l'idée du maintien en emploi. Et cette période est souvent de courte durée en définitive alors que la réglementation indique clairement que l'embauche dans une SIAE peut aller jusqu'à vingt-quatre mois et parfois au-delà en fonction des situations de difficultés « particulièrement importantes, dont l'absence de prise en charge ferait obstacle à leur insertion professionnelle » par dérogation comme le prévoit la réforme du financement de l'insertion par l'Activité Économique de deux milles quatorze (notamment concernant les personnes en situation de handicap et âgées de plus de cinquante ans). En effet, toujours avec les données analysées par Sonia Bellit, la durée moyenne du « passage » en SIAE est de sept mois. Qui met un coup d'arrêt à cette période professionnelle ? Il est encore difficile aujourd'hui de préciser clairement si cela est le fait de la structure ou du salarié^(s). Mais il est effectif que la durée maximale d'accueil en SIAE que propose la loi est plus théorique que réelle, sauf comme il en fait mention ci-dessus pour certaines catégories d'individus âgées qui, eux, peuvent aller jusqu'à une durée de dix-neuf mois en moyenne dans la structure. L'idée de « maintien dans l'emploi » prend le pas sur celle de « parcours d'insertion » comme *sas* avant l'emploi. Cette considération semble en fait bien plus ancrée chez les professionnels du monde social de l'insertion par l'Activité Économique car, déjà en mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit à l'occasion des débats parlementaires (lors de la seconde séance le douze mai – cf. J.O. p. 3655), la volonté de la ministre de l'emploi et de la solidarité était de limiter le temps de présence dans les SIAEs en insistant sur le caractère ponctuel de celui-ci afin de ne pas « maintenir » les salariés dans ces structures. L'idée de « parcours d'insertion » que prône de plus en plus d'acteurs de l'Insertion par l'Activité Économique est donc à considérer comme un temps de vie professionnelle au sein de ce monde social, entre SIAEs parfois selon les configurations organisationnelles construites, mais pas comme un temps d'*insertion* vers l'emploi « classique » en milieu ordinaire de travail qui reste au demeurant un fait non minoritaire dans la plupart des structures comme peut l'illustrer le tableau ci-dessous. Il faut vraiment en finir

avec cette idée qui structure les discours de la majorité des acteurs du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique : elle est un outil d'accès à l'emploi dans un milieu professionnel ordinaire.

*Tableau 5 :
Situation des salariés en insertion à l'issue de leur passage dans une SIAE
entre 2005 et 2014*

Situation depuis la fin du contrat IAE		CDI	Autre*	Total emploi non aidé	IAE	Autres (**)	Total	Non-emploi	Total des situations	Situations non observées (***)
ACI	6 mois ap	6,3	16,9	23,2	5,7	1,1	30,0	70,0	100,0	16,5
	12 mois	8,0	16,3	24,3	4,2	1,4	29,9	70,1	100,0	21,4
	ap	11,1	16,1	27,2	3,4	1,9	32,5	67,5	100,0	32,7
	24 mois ap									
EI	6 mois ap	10,2	18,6	28,8	6,7	1,2	36,7	63,3	100,0	14,7
	12 mois	13,3	19,5	32,8	5,4	1,3	39,5	60,5	100,0	19,3
	ap	17,1	20,2	37,3	2,4	1,3	41,0	59,0	100,0	28,6
	24 mois ap									
AI	6 mois ap	16,6	26,2	42,8	6,5	2,5	51,8	48,2	100,0	21,7
	12 mois	18,6	21,6	40,2	4,4	2,5	47,1	52,9	100,0	25,3
	ap	22,3	19,2	41,5	2,7	3,1	47,3	52,7	100,0	36,8
	24 mois ap									
ETTI	6 mois ap	12,9	30,9	43,8	9,9	1,6	55,3	44,7	100,0	13,3
	12 mois	15,4	25,4	40,8	6,5	1,6	48,9	51,1	100,0	15,9
	ap	19,6	22,6	42,2	3,4	1,7	47,3	52,7	100,0	24,9
	24 mois ap									
ENS	6 mois ap	11,5	22,4	33,9	6,9	1,6	42,4	57,6	100,0	17,7
	12 mois	13,5	19,9	33,4	4,8	1,8	40,0	60,0	100,0	21,8
	ap	17,1	18,5	35,6	3,1	2,2	40,9	59,1	100,0	32,7
	24 mois ap									

* Emploi temporaire (CDD, intérim, etc.)

** Apprentissage ou sans contrat de travail. La situation « sans contrat de travail » inclut les cas suivants : convention volontaire associatif, contrat de tuteur de cessionnaire d'entreprise, contrat d'appui à la création d'entreprise, bénéficiaire d'une rémunération versée par un tiers, engagement de service civique, volontaire de service civique.

*** Individus dont le contrat IAE est toujours en cours au 31 décembre 2014 (censure à droite) ou pour lesquels la situation *m* mois après la fin du contrat n'est pas observable. Ainsi, 16,5% des salariés en insertion dans une ACI étaient encore en contrat ou sortis depuis moins de 6 mois.

Sources : ASP-panel Dads 2014- Traitement DARES, repris de l'étude de Sonia Bellit (2019) par l'auteur

S'il y a « parcours d'insertion »⁽⁴⁾, c'est en fait au sein des SIAEs (voir au sein de la même structure dans des postes ou des activités différents s'il s'agit d'un ensemblier) qu'il faut

l'envisager et il correspond en fait à une institutionnalisation des pratiques sociales au sein d'un ensemble de structures qui organise le cheminement des individus à l'interne, « en fonction du rythme et de l'implication du salarié en insertion » ou à l'extérieur, vers l'emploi, « avec des contacts réguliers avec les donneurs d'ordre (...) ». (Balzani, Monographie d'un ensemblier, 2001). L'étude de deux mille dix-neuf de la DARES précise que cette mobilité à l'interne peut aussi correspondre à un temps pour l'acquisition et la consolidation « des compétences avec l'entrée sur le marché du travail. » (*Ibid.*, 25)

Les trajectoires qui sont ainsi dessinées correspondent à l'identification de quatre groupes sociaux distincts qui révèlent la diversité des parcours individuels précédant et suivant ce que Bellit appelle « l'épisode d'emploi dans le secteur de l'IAE » (*Ibid.*, 28). S'il nous faudra revenir sur l'importance aujourd'hui du qualificatif *individuel*, ultérieurement, dans cette conclusion du paragraphe, c'est avec l'approche de la théorie de la segmentation que je souhaite finir le propos. En effet, même si la théorisation est ancienne, les années mille neuf cent soixante-dix, les travaux de Piore (1971, 1975) sont utiles pour décrire ces trajectoires individuelles et les caractériser. Elle offre ainsi un moyen de comprendre ce qui fait sens dans ces histoires humaines. Les « parcours », hétérogènes, sont généralement constitués de mise en activité, plutôt de courte durée sous forme de CDD ou de contrat d'intérim parfois, de retours dans le chômage (ou l'inactivité) pour des périodes plus ou moins longues, de missions ponctuelles de type « mise à disposition » (selon la forme de la SIAE). La présentation de ces situations sociales me permettent de proposer une « géographie » des structures de l'Insertion par l'Activité Économique comme un « parcours » constituant une première étape aux nombreux moments-clefs^(u) d'un long processus d'insertion sociale qui prend deux grandes orientations, que je propose aux lecteurs de les rapprocher de la typologie propre d'Anselm Strauss (1991) quand ce dernier montre que chaque monde social est structuré par une *activité primaire* et des *activités associées* : - La *mise au travail* (comme *activité primaire*) se décline en trois moments-clefs du suivi des personnes en difficulté professionnelle ; - Des actions périphériques (comme « *activité associée* ») relatives à la formation et à la prospection de débouchés professionnels pour les individus.

En m'appuyant sur le travail de Sonia Bellit (2019), quatre groupes sociaux se dégagent des études diverses sur les trajectoires et des monographies des structures compilées depuis bientôt vingt ans dans le Master 2 que je dirige :

- Celui des « non-emploi durable » que l'on peut rapprocher de celui de « l'ancrage dans l'IAE » et qui constitue le groupe qui relève du marché secondaire car il offre peu ou pas de tout de perspective de carrière alors même que les individus peuvent prétendre être employable dans le sens d'être plus ou moins susceptibles d'être embauchés. On parlera du segment des exclus ou des « inemployables » comme le propose Lemistre (2012) et que j'avais déjà introduit dans ma thèse en deux milles trois et repris plus récemment dans l'ouvrage *Études sur l'insertion*, que j'ai co-dirigé en deux mille dix-sept, dans une nouvelle acception, celle d'*incapable à l'emploi* (273-287)^(v). La position de « non-emploi » est une réalité durable et quand ce n'est pas le cas il s'agit de moments d'activité au sein du monde social que l'on peut considérer comme hors du marché du travail (même si l'accueil en SIAE fait « sortir » les individus de la statistique publique du chômage). N'ayant pas produit de synthèse personnelle, me référant au travail récent de Sonia Bellit (2019), il s'agit d'une proportion conséquente de la population des salariés en insertion : « les trajectoires de ce segment représentent les deux-tiers de l'échantillon » (28).

- Un autre groupe que l'on peut référer au marché secondaire du marché du travail est constitué des individus qui sont dans une position récurrente d'emplois temporaires, souvent après le passage dans une SIAE à temps plein et sans interruption, qui les situe dans ce que la théorie de la segmentation du marché du travail nomme le « noyau dur » du marché secondaire du travail. Si l'on suit la théorie avec précision, on peut voir dans ce groupe social un « port d'entrée » vers la strate inférieure du segment primaire de Piore (1975).

- Le troisième groupe, proche du segment primaire du marché du travail par la dimension de stabilité dans l'emploi qui caractérise la trajectoire des membres de ce groupe social, est tout de même dans une logique de précarité (du fait du temps partiel qui accompagne souvent les mises à l'emploi). Sonia Bellit indique que « si l'accès à un CDI à temps plein, à l'issue du parcours, est porteur d'une amélioration significative de la situation du salarié, l'occupation d'un tel emploi, lorsqu'il est contraint, risque d'enfermer le salarié [on pensera ici à la catégorie des femmes qui ont une trajectoire dans l'IAE] dans la précarité sans véritables perspectives d'évolution. » (28) C'est pourquoi, en complément de cette catégorisation, il est utile de mobiliser le travail d'Amossé *et al.* (2011) qui propose de considérer ce groupe social comme un « port de sortie », ouvrant en cas de

rupture la voie à des difficultés pour retrouver un emploi et qui décline les individus du groupe.

- Le dernier groupe social regroupe les individus qui peuvent s'apparenter au segment primaire du marché du travail selon les classifications de Piore et Doeringer (1971, 1975). La logique est celle de trajectoires ascendantes, sans ruptures problématiques ni détériorations des conditions sociales de l'accès à l'emploi en CDI ou à temps partiel dans un premier temps.

Que puis-je conclure, provisoirement, à la fin de ce paragraphe ? La population des salariés en insertion dans le monde social de l'Insertion par l'Activité Économique dessine le contour d'un marché du travail hétérogène où les segments n'ont pas les mêmes caractéristiques ni les mêmes effectifs, comme je viens de le présenter dans les lignes ci-dessus. Contrairement à un ensemble de discours qui mythifie l'employabilité (et que Matthieu Hély et Pascale Moulévrier ont tenté de démystifier à propos du monde social de l'ESS), il faut reconnaître que le monde social étudié contient un segment « d'inemployable » (Lemistre, 2012, Ebersold, 2001a) relativement majoritaire si on s'appuie sur le travail statistique de Sonia Bellit (2019), à partir de son étude qui a couvert la période de deux mille cinq à deux mille dix et a porté sur près de 31 000 individus accueillis dans une SIAE. On doit admettre que ce segment est un signal fort d'une exclusion durable du marché du travail. Le passage par les structures de l'insertion par l'activité économique ne constitue pas une modification notable de la situation des individus et leurs trajectoires demeurent bien instables et peuvent présenter des conditions d'emploi qui se sont dégradées, même s'il est nécessaire de pondérer le propos car des segments où l'évolution de la trajectoire est qualifiable de positive existent comme l'a montré l'étude de Sonia Bellit en deux mille dix-neuf.

Cette rapide synthèse met en évidence l'existence de situations sociales qui se sont dégradées dans un contexte organisationnel pour les encadrants des SIAEs, au premier rang desquels on trouve les accompagnateurs socio-professionnels, qui a alourdi la mission d'accompagnement et a généré des insatisfactions grandissantes chez les acteurs du monde social de l'insertion par l'activité économique. Ces insatisfactions sont de natures multiples et, comme cela avait été déjà montré dans une recherche antérieure conduite entre deux mille six et deux mille huit à propos de l'action des professionnels en charge de l'accompagnement des chômeurs (Divay et Balzani, 2008), les sources de ces insatisfactions proviennent majoritairement des conditions

de travail de ces professionnels mais aussi parfois des interactions difficiles avec les publics en insertion vers l'emploi qui les amènent à produire des jugements moraux sur la situation sociale d'accompagnement et les individus. Cette dernière dimension vient renforcer mon hypothèse que certains acteurs du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique sont, du moins pour partie d'entre eux mais pas de manière totale, des acteurs qui rencontrent une situation de non-reconnaissance. Une situation que j'exprime également en terme d'« impuissance » à exercer leur action d'*entrepreneur de solidarité*.

2.5. Malgré une remise en cause de l'idée de « sas » vers l'emploi, la méthodologie de l'activation perdue pour le monde social de l'IAE

Dès deux mille un, soit à peine trois ans après la promulgation de la loi de lutte contre les exclusions qui conclut le processus d'institutionnalisation du monde social de l'insertion par l'activité économique, Jérôme Ballet a montré que le développement extensif du secteur de l'insertion par l'activité économique implique des effets « contrastés » (réduction du chômage et déstabilisation du CDI ; insertion relative des individus et instrumentation des dispositifs dans les politiques de l'emploi). Le paysage est qualifié de « contrasté », qualificatif usité par une grande partie des acteurs et observateurs, mais il ne peut suffire à la compréhension raisonnée de la tendance générale qui se dessine dans le secteur de l'insertion par l'économique. En effet, les perspectives contrastées correspondent à la fois à des avènements emplis de lumière et à des demains dans l'ombre, comme l'évoque Jérôme Ballet (2001). Je souscris à l'idée de l'auteur que les effets qualifiables comme négatifs l'emportent sur ceux positifs à l'exemple de l'accès au statut salarial : le développement d'un statut salarial avec beaucoup moins de protection qu'auparavant « générant plus de pauvreté et de précarité, mais de surcroît pouvant impliquer des créations d'emploi réduites » (*Ibid*, 295). Le politique a retenu de revoir l'organisation du secteur, de revoir les orientations des dispositifs : comment les recentrer vers « ceux qui en ont réellement besoin, non pas dans un objectif économique d'insertion professionnelle, mais dans un objectif social de lutte contre la reproduction sociale » (295), et rendre les nombreuses initiatives cohérentes avec l'objectif défini. Telle fut la démarche de la loi du vingt-neuf juillet mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit et telle est l'ambition du service public de l'insertion que le gouvernement Castex propose à la nation et au vote de la représentation nationale en deux mille vingt dans le cadre d'une « loi d'émancipation sociale » qui proposera l'expérimentation d'un service public de l'insertion en deux mille vingt-et-un. La loi devrait déployer un nouvel outil au service des plus éloignés du marché du travail et dont

la « nouveauté » sera qu'il est orienté vers l'emploi... comme en mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit, comme en deux milles cinq à l'occasion du Plan « Borloo » et encore plus récemment dans l'histoire du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique ou comme plus récemment en deux milles quatorze avec la loi Hamon sur la réforme de l'économie sociale et solidaire qui institutionnalise le label des entreprises sociales. Cette nouvelle programmation de l'action publique a pour ambition de réorganiser les politiques publiques d'insertion en lien avec pôle emploi, par le biais de la mise en place d'un service public de l'insertion (SPI) dont on sait déjà qu'il faudra adjoindre à l'acronyme la lettre « E » pour emploi et le développement du revenu universel d'activité (RUA) en remplacement du RSA. Le tout dans l'affirmation, la réaffirmation selon moi, de mettre « la reprise d'une activité au cœur des parcours des publics accompagnés » (*cf.* le dossier de presse de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté).

Ne serait-ce pas une nouvelle fois la répétition d'un scénario classique, connu des multiples acteurs qui interviennent dans « l'accompagnement vers et dans l'emploi » que ce que j'ai rappelé ci-dessus ?

Christophe Guitton en mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit dans un article pour *Travail et Emploi* (n° 77) portant sur l'« étude historique et juridique des politiques d'insertion par le travail », ou Sophie Divay et moi-même en deux milles huit à propos de « l'analyse des pratiques professionnelles d'accompagnement des chômeurs » ou encore Ali Boulayoune et Émilie Fériel à l'occasion d'un séminaire interne au 2LS relatif aux « professionnels de l'accompagnement confrontés à la réforme du revenu minimum » en deux milles dix-sept, avons développé l'idée que les professionnels chargés de l'accompagnement qu'il s'agit des acteurs du service public de l'emploi, au sein des SIAEs ou encore des agents de Pôle emploi énoncent et rapportent un sentiment d'insatisfaction au travail à propos de leurs actions en direction des publics demandeurs d'emploi et dont une part importante relève des *minima* sociaux ou/et des dispositifs tels que ceux mis en oeuvre par le monde social de l'Insertion par l'Activité Économique. Cette insatisfaction prend de multiples formes selon les travaux et les méthodologies d'enquêtes mais elle [l'insatisfaction] a comme point de convergence qu'elle est la résultante de réformes qui, à l'échelle de l'agenda des producteurs de normes, viennent apporter des réponses au phénomène persistant du chômage dans la société capitaliste contemporaine.

Même si ces trois références s'emparent de notre problématique de manière différente, avec des outils et des conceptualisations différents, les travaux qu'elles mobilisent dans les trois

décennies de référence, des années mille neuf cent quatre-vingt-dix à celles des années deux milles dix, contribuent à questionner la place et le rôle des agents en charge de la mission d'accompagnement (qu'il faut prendre plus largement que la seule activité de l'accompagnement socioprofessionnel) et ses effets sur la situation des chômeurs et des populations qui ne peuvent accéder au marché du travail. Christophe Guitton interrogeait déjà cette tension quand il étudie les logiques juridiques et les effets contradictoires que le vote du RMI a eu sur la relation « emploi-protection sociale » en France en mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit, relation jusqu'à alors conçue comme fondement historique et théorique de l'État-providence dont la doctrine solidariste en assurait le substrat. En effet, l'introduction du revenu minimum d'insertion, notamment le « contrat d'insertion » associé au versement du revenu minimum, et sa prise en compte par les politiques d'insertion et les dispositifs que sont les SIAEs ont confirmé « qu'il n'existe à ce jour aucune alternative crédible à la société salariale et au modèle de l'intégration par le travail dans lequel revenu, statut et protection sociale découlent de l'emploi, et non l'inverse. » (1998, 39) En intervenant en amont des politiques sociales classiques, le travail d'accompagnement et la mise au travail que promotionnent les acteurs du monde social de l'insertion par l'activité économique en direction des bénéficiaires du RMI (et du RAS aujourd'hui) a maintenu et prolongé « autant que possible le modèle dominant de l'intégration par le travail issu du compromis keynésien de plein emploi. » (*Ibid*, 39) En définitive, cette évolution des années 1980/1990 a « consacré le changement de rationalité juridique en faisant dériver d'un droit général et subjectif d'aide sociale (...) le bénéfice d'une protection sociale minimale incluant le cas échéant une action d'insertion par le travail dans le cadre de la politique de l'emploi. » (*Ibid.*, 37) Ainsi, les agents du service public de l'emploi et les acteurs du monde social de l'insertion par l'activité économique ont joué le rôle de « ceux qui font appliquer les normes » pour paraphraser Howard Becker (1985) quand il rédige le chapitre V de son ouvrage *Outsiders*, que je reprendrai dans la section suivante de ce chapitre 6 du mémoire. Une évolution de la norme juridique majeure et d'une importance incroyable, encore de nos jours !

En deux milles huit, dans le cadre d'un rapport de recherche pour la DARES, Sophie Divay et moi-même avons tenté de cerner comment le travail d'accompagnement des chômeurs pouvaient être source de satisfaction ou d'insatisfaction au travail et quels en étaient les facteurs, ici pour le propos que je veux développer, qui pouvaient expliquer l'insatisfaction au travail chez les professionnels de l'accompagnement interrogés entre deux milles six et deux milles huit, le plan Borloo venant depuis peu « refonder » les politiques d'insertion et d'emploi

en France. Au nombre de six comme le montre le tableau ci-dessous que j'ai repris du rapport de recherche rendu en avril deux milles huit, je vais insister sur certaines dimensions présentes qui éclairent l'hypothèse que je développe depuis le début du mémoire. Les sources d'insatisfaction peuvent être regroupées selon une logique qui diffère de celle proposée à l'époque et qui correspond mieux aux outils conceptuels que j'ai mobilisés dans ce travail. En effet, les éléments mis en avant dans le tableau renvoient à des conceptualisations aujourd'hui que je peux réorganiser selon les approches de trois de mes sources principales dans le mémoire : « effet d'usure – Impuissance » renvoie assez bien à la conceptualisation d'Axel Honneth, les éléments « Stress temporel » et « Surcharge de travail » renvoient quant à eux à une sociologie des organisations, les éléments « tension par rapport aux objectifs » et « Pression gestionnaire » font écho à une sociologie de la gestion que j'essaye de produire (notamment dans le chapitre III du mémoire) alors que l'élément « Mauvais clients » renvoie à une approche qui prend ses marques dans l'approche de la déviance d'Howard Becker que je vais développer dans la section suivante. Un travail de relecture des entretiens seraient intéressant à conduire, comme nous l'avons fait pour les entretiens de l'enquête de deux milles onze et douze à propos des responsables de SIAEs qui alimente l'HDR, à partir de ces nouvelles conceptualisations, le temps a manqué mais le projet existe. Notre intention était de montrer, au travers d'une présentation fine et systématique les pratiques professionnelles d'un groupe au travail, l'existence d'un groupe professionnel où l'enjeu majeur était sa reconnaissance dans les politiques publiques d'insertion et par les acteurs institutionnels de ces politiques publiques. Le travail du sociologue a été de décrire, de caractériser sans chercher à proposer une analyse critique du réel. Je reviendrai dans ce chapitre sur ces considérations pour les éclairer à la lumière d'une réflexion sur les enjeux d'une sociologie critique. Ceci précisé, retenons à ce stade que les motifs d'insatisfaction sont nombreux et variés (pages 223 *et suiv.* du rapport de recherche). Ils ne recouvrent pas les mêmes domaines que concernant les motifs de satisfaction, néanmoins pas de manière identique, ces derniers renvoyant beaucoup plus à la sociologie du travail, la sociologie du chômage et la problématique de l'autonomie du travail et par le travail.

Tableau 6 : Sources d'insatisfaction au travail

Sources	Raisons
« Mauvais clients » ^(w)	<ul style="list-style-type: none"> - peu employables / dont on ne sait plus quoi faire / qui ne savent ni lire, ni écrire le français, dont les employeurs ne veulent pas, même pour les postes les moins qualifiés (de ménage) <ul style="list-style-type: none"> - ne veulent pas avancer, ceux qui ne sont pas actifs - ne viennent pas aux rendez-vous, surtout en juillet ou en août - n'appliquent pas les TRE : recherche d'emploi désorganisée, sans objectif professionnel, objectif professionnel qui change tout le temps, sont instables - pour qui l'accompagnement est un exutoire, déversent leurs problèmes, sont trop demandeurs, le conseiller est débordé / ont des problèmes « psy », les alcooliques / ne sont pas autonomes, téléphonent à chaque fois qu'ils envoient un CV / sont isolés et trouvent quelqu'un à qui parler auprès du conseiller / agressifs, violents <ul style="list-style-type: none"> - marginaux, SDF, problèmes de papiers - culpabilisent le conseiller parce qu'ils ne trouvent pas de travail, rejettent la faute sur lui - « ingrats » : pour qui les conseillers se démenent, trouvent une solution et qui laissent tomber, ne donnent pas suite à une offre d'emploi ou de formation / abandonnent trois CDI successifs / ne se présentent pas à un entretien d'embauche alors que la conseillère avait négocié son embauche avec l'employeur - « profiteurs » du système : préfèrent rester au chômage ou au Rmi plutôt que de retravailler
Effet d'usure Impuissance	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement = toujours la même chose, toujours les mêmes techniques, méthode de travail : il faut avoir vu telle chose, telle chose, telle chose, le même objectif / les TRE = travail répétitif et sans grand intérêt / travailler toujours avec le même public <ul style="list-style-type: none"> - quelle carrière, quelle évolution pour le conseiller dans le champ de l'accompagnement - face aux publics dont on ne sait plus quoi faire - poids des souffrances des chômeurs : découragement, problèmes sociaux, de santé, de logements cruciaux en Ile de France, conjugaux, familiaux / chômage de longue durée / problèmes que le conseiller ne peut pas résoudre, qui dépassent son champ d'intervention
Stress temporel	<ul style="list-style-type: none"> - SMP : portefeuille de 140 à 150 DE, à recevoir tous les mois, pas le temps d'aller au fond des choses, c'est frustrant, sans compter les autres tâches : suivi d'offres, relations entreprises, animation d'ateliers... - irrégularités du travail, gérer les urgences (jeunes qui ont un pb à résoudre immédiatement), les imprévus (jeunes qui ne viennent pas aux rdv) : parce que les règles de visite ou de suivi ne sont pas aussi strictes qu'à l'ANPE, pas de sanction si le jeune rate un rendez-vous - beaucoup de tâches administratives : relations avec les organismes de formation, les services sociaux... donc manque de temps pour l'accompagnement
Surcharge de travail Trop d'entretiens	<ul style="list-style-type: none"> - SMP : portefeuille trop chargé - trop d'entretiens : « mais y a des moments, où il y a une telle densité d'entretiens, que moi, je sais que quand ça ralentit, moi je me ressens en activisme ! » - CVE : 70 DE en portefeuille = conditions normales de travail
Pression gestionnaire	<ul style="list-style-type: none"> - depuis Civis : logique gestionnaire plus forte, objectifs à atteindre, suivi des résultats par conseillers, mais le conseiller a encore la possibilité de dire qu'il ne s'intéresse pas à ces mesures, qui n'ont pas d'incidences sur l'évaluation de son travail
Tension par rapport aux objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - peur de ne pas atteindre les objectifs faute de clients : difficile montée en charge

Source : Rapport de recherche *L'accompagnement vers l'emploi. Acteurs, pratiques, dynamiques*, chapitre 5, page 227. Repris par l'auteur.

Quelques années plus tard, dans le cadre d'une séance de séminaire interne du laboratoire de recherche^(x), Émilie Fériel et Ali Boulayoune ont proposé une présentation des résultats d'une « enquête portant sur les professionnels de l'accompagnement dans le cadre du revenu de solidarité active et leur confrontation aux effets de la réforme du RMI » à la fin des années deux milles qui introduisait une nouvelle conception de l'action publique en direction des populations les plus éloignées de l'emploi à l'occasion du développement du RSA. Les analyses proposées par les collègues s'inscrivent dans la continuité de mon projet ; ils expliquent dès leur introduction que les métiers de l'accompagnement « s'inscrivent dans une 'chaîne de travail' de l'accompagnement, caractérisée par un mouvement de segmentation institutionnelle et de fragmentation des dimensions de l'insertion. » L'arrivée du RSA dans le paysage des politiques d'insertion, selon toujours les deux collègues, montrent « une fragmentation accrue des accompagnements liée au cloisonnement institutionnel impliqué par l'instauration du dispositif. ». Les auteurs ajoutent que les pratiques d'accompagnement se centrent sur le retour à l'emploi, « en différenciant davantage les publics selon une évaluation de leur employabilité : la division du travail d'accompagnement permet ainsi celle des demandeurs d'emploi. » (*Ibid.*) Il y a ici une troublante proximité qui ne cesse de me questionner : en quoi la division du travail des professionnels de l'insertion produit-elle une division de la population-cible des demandeurs d'emploi ? Et refuse à l'observateur qu'est le sociologue de considérer le groupe social comme un ensemble homogène mais comme un ensemble de groupes sociaux différents, plus ou moins différents, dont les points d'intersection se limitent à leur « distance à l'emploi » et le degré plus ou moins important de leur « employabilité » sans jamais introduire d'autres paramètres tels que la conjoncture économique, les spécificités de l'activité et le contexte politique local. Dans son article (2017, 127-138), Clément Gérôme considère que « l'imposition de taux de retour à l'emploi » sert de référentiel à l'action des professionnels de l'insertion en charge de l'accompagnement des salariés en insertion, les plus éloignés de l'emploi standard. Cette catégorie des « plus éloignés de l'emploi » qu'il mobilise comme je l'ai fait depuis les années deux milles dans divers écrits (2003, 2017) est en fait une « fiction nécessaire » qui fonde l'action des professionnels qui sollicitent les chômeurs à se mobiliser, à se « remobiliser (...) sur eux-mêmes ». Toutes les techniques et les processus mis en oeuvre visent finalement les salariés en insertion à les faire « travailler sur eux-mêmes » (Oriane et Maroy, 2008, 36)

Aux collègues du 2L2S de proposer une première conclusion à ce paragraphe : « (...) Division et spécialisation du travail servent ici une logique d'affinement des tris à l'employabilité qui opère une scission entre les catégories de publics sélectionnés. Deux types de logique semblent à l'oeuvre aux deux extrémités de la 'chaîne de travail' : une logique d'enracinement dans le dispositif d'une partie des allocataires, et une logique de gestion de flux pour l'autre partie. Si ce processus de filtrage n'est pas nouveau (...), on assiste selon nous à un renforcement des pratiques de tri lié à l'extension des objectifs d'activation. » (16)

Une situation récurrente qui invalide la stratégie du parcours d'insertion ou, du moins qui fait porter sur l'individu la responsabilité de sa « sortie » vers l'emploi ou le maintien dans les mailles du « filet de protection » des structures du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique.

Il est donc possible de conclure, à ce stade de la démonstration que je souhaite produire ici, en reprenant le propos de Clément Gérôme (2017), que le « parcours d'insertion » au sein des structures de ce monde social « ne remet pas au travail « les plus éloignés de l'emploi » mais des chômeurs déjà « employables » dont peu d'entre eux parviennent à retrouver un emploi stable à l'issue de leur passage dans une structure. » (137) Il est donc primordial de quitter la fiction « nécessaire » à l'exercice professionnel pour aller vers la réalité sociale, à savoir celle qui considère ce monde social comme un espace de gestion de la précarité (Balzani, 2017) : un espace d'attente pour une main-d'œuvre la moins qualifiée de la classe ouvrière qui y percevra une rémunération pécuniaire, le salaire minimum, et une reconnaissance avec l'accès au statut salarial mais dont la contrepartie est l'acceptation d'être dans une position d'attendre, tout en se conformant aux processus et dispositifs de la nouvelle gestion publique qui leur demande d'être des *entrepreneurs de soi*, un cycle économique qui leur permettra de s'embaucher sur le marché du travail.

Le sociologue doit poser ce type d'analyse s'il veut rester critique et penser la réalité sociale autrement que dans la logique d'un cheminement linéaire, avec un « avant » (de difficultés) et un après (de sortie positive), que l'idée de « parcours d'insertion » suggère aux acteurs du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique. Et, dans la même veine que le travail réflexif conduit par Jean De Munck (2011), le travail de déconstruction doit être effectué.

Section 3. Un monde social en construction : des prémices à la loi Aubry

Une troisième section est proposée dans le double but, premièrement de contribuer à un meilleur bornage du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique, c'est le projet du paragraphe 2.6. (Une première tentative de situer la « naissance » des activités *primaires* et *associées*. Puis, deuxièmement, dans une logique de poursuite de l'histoire, de situer plus précisément quand émerge ce qui correspond à la caractérisation principale d'un monde social, c'est-à-dire ce qui est fait, mis en œuvre par les SIAEs avec le paragraphe 2.7. (Émergence d'une activité *primaire* dans le monde social de l'IAE). Enfin, sans être téléologique, car l'histoire est sans fin, le paragraphe 2.8. (Une loi d'orientation et de prévention relative à la lutte contre les exclusions qui élargit l'activité *primaire* et transforme le monde social de l'IAE) rappellera la place importante que la loi de lutte contre les exclusions (mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit) a occupé et encore de nos jours dans le processus d'institutionnalisation en cours. Sans oublier, pour finir cette courte introduction, d'indiquer qu'un travail de socio-histoire est à poursuivre pour articuler les évolutions législatives récentes et les évolutions des pratiques des organisations et des acteurs du monde social étudié qui transforment le monde social de l'Insertion par l'Activité Économique (Plan Borloo de deux mille cinq, loi « Hamon » de deux mille quatorze). Depuis, l'observateur que je suis, sait que les activités d'insertion par l'activité économique sont entrées dans une encore-nouvelle-pas toujours transformatrice étape de l'histoire du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique avec les différents « pactes pour l'emploi » de deux mille quinze, dix-neuf et le « plan de prévention et de lutte pour réduire la pauvreté » de deux mille dix-neuf et la toute dernière « loi pour l'inclusion » de deux mille vingt, apportant de nouvelles pratiques de contractualisation entre les pouvoirs publics, les « têtes de réseaux » et les acteurs de ce monde social singulier. De nouveaux travaux de recherche sont à conduire, ce qui a débuté avec le travail récent, de deux mille vingt, réalisé au sein du collectif de chercheurs interdisciplinaires Picote (2020, 2022).

2.6. Une première tentative de situer la « naissance » des activités *primaires* et *associées*

Beaucoup d'acteurs s'accordent à situer la naissance de l'IAE dans la décennie des années mille neuf cent soixante-dix et à considérer que son développement a suivi trois phases successives pour devenir, aujourd'hui, à la fin des années deux mille dix, un acteur à part entière de l'action et de la politique publique pour l'emploi et la lutte contre le chômage. Concernant des populations, cela a été dit, en situation de chômage important (de longue ou de très longue durée

souvent), l'Insertion par l'Activité Économique est aussi devenu, après avoir été « créé » par des travailleurs sociaux et avoir connu un processus d'institutionnalisation, un outil, un dispositif clé des politiques publiques sectorielles de lutte contre les exclusions et l'insertion des personnes en grandes difficultés sociales et professionnelles, qui a pu transformer de manière importante et profonde la définition de son activité primaire. Ce monde social a un ancrage double : dans l'économique et le social.

Cette référence à une conception de l'action publique en plusieurs temps, présente dans de très nombreux travaux et analyses des politiques publiques (qui classent de manières diverses et produisent des typologies vairées de ce que l'on désigne par le terme générique de politique publique – voir pour cela le travail édité de Patrick Hassenteufel chez Armand Colin, en deux mille onze) telles que celle concernant le vieillissement des personnes âgées (on y évoque le cycle de la vie en trois temps distincts et donc des politiques sociales en référence à ces temps de la vie humaine), est présente aussi dans mes travaux de recherche (2003) ou ceux de Brégeon (2008). Ce principe des trois temps, d'une perception du réel en trois mouvements, en trois phases, outre le fait de proposer une vision téléologique, pose des questions épineuses et déroutantes à l'observateur.

Philippe Brégeon (*op. cit.*) présente le développement de ce monde social en trois étapes successives, produisant ainsi une « socio-histoire du réseau de l'IAE » où l'on retrouve les origines et les étapes de l'institutionnalisation de ce dispositif. Nous ne sommes pas très éloignés d'une logique de type : naissance, jeunesse et maturation, ou encore naissance, expérimentation et institutionnalisation (stades de l'enfance, de l'Adolescence et de l'Adulte en référence à une science du psychologique et du vivant procédant d'une logique de « naturalisation » que les sociologues refusent sur le principe d'un réel construit socialement). Ces analyses, de manière très classique, sont fondées sur une présentation des facteurs macrosociaux explicatifs : chocs pétroliers et chômage en développement entraînant la fin de la période des *Trente glorieuses*... C'est donc avec « évidence » que l'IAE naît en 1975. C'est une « vérité établie » à interroger. Donc, trois périodes successives : 1975-1983 (« les centres d'hébergement comme creuset des formes modernes de l'IAE ») ; 1984-1997 (« la naissance d'un réseau et les premiers soutiens publics ») et 1998-2006 (« l'assimilation de l'insertion par l'économique dans les politiques publiques »). Bien évidemment, chaque période est subdivisée en plusieurs sous-périodes mais qui n'ont pas fait l'objet d'un « étiquetage » calendaire aussi précis. Philippe Brégeon, comme moi-même dans la thèse, faisons référence à des périodes antérieures, en termes d'héritages, en lien avec des travaux conséquents sur la pauvreté

(Bertaux, 1996 ; Geremek, 1987), le vagabondage et la folie (Foucault, 1972) et leurs figures centrales du *pauvre*, du *vagabond* et de l'*inadapté social*, ainsi qu'à des courants de pensée tels que ceux de la période des Lumières ou de la seconde moitié du XIXème et du début du XXème siècle (mouvements solidariste, socialiste utopique, hygiéniste ou encore chrétien...)⁽⁹⁾.

Dans ma thèse (2003), j'avais identifié également la période historique de la décennie mille neuf cent soixante-dix, autour de l'année mille neuf cent soixante-quinze, comme période de naissance de l'IAE et de ses « premières expérimentations » (mille neuf cent soixante-quinze/mille neuf cent quatre-vingt-six – mille neuf cent quatre-vingt-six/mille neuf cent quatre-vingt-sept) suivie d'une phase d'institutionnalisation en plusieurs étapes (qui auraient pu être spécifiées en de nouvelles périodes, plus précises ici aussi) jusqu'à la date-clé de la parution de la loi Aubry de lutte contre les exclusion que chacun repère comme la date d'achèvement du processus d'institutionnalisation de l'IAE (mille neuf cent quatre-vingt-huit/mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit).

Les réseaux professionnels ne sont pas absents de ce travail de « socio-histoire », à propos de la place et du jeu de leur mouvement au sein du monde social ou/et vis-à-vis des acteurs institutionnels, dans un rapport de légitimité et d'accès à la scène publique, mêlant histoire de l'activité *primaire* d'insertion par l'activité économique et histoire du réseau professionnel, créant ainsi un « calendrier » spécifique de l'histoire du monde social, le leur. Les sites internet des différents réseaux ou les sites des SIAEs ont pour la plupart une rubrique *histoire*, avec des degrés plus ou moins importants de précision dans les calendriers et événements sociaux et économiques clés de « leur » histoire. On y retrouve, c'est maintenant un acquis fermement établi, car très fréquent, que les origines proches se situent dans la décennie des années mille neuf cent soixante-dix : l'année mille neuf cent soixante-quinze et les lois d'orientation sur le Handicap et les institutions du secteur protégé pour la plupart, certains retenant la date de mille neuf cent soixante-quatorze et de la loi n° 74-955 du dix-neuf juillet étendant l'aide sociale à de nouvelles catégories de bénéficiaires et modifiant diverses dispositions du code de la famille et de l'aide sociale, du code du travail ainsi que de l'art. 51 de la loi n° 70-1318 du trente-et-un décembre mille neuf cent soixante-dix portant réforme hospitalière, ou encore d'autres en mobilisant la circulaire n° 44 de la DGAS du dix septembre mille neuf cent soixante-dix-neuf...

Encadré n° 14 : HISTORIQUE (capture d'écran d'un site d'une EI)

« Contexte de la naissance de l'insertion par l'Activité Économique : l'IAE

C'était il y a 25 ans dans le contexte de la fin des trente glorieuses, de la crise économique due au choc pétrolier et de la mutation déjà profonde de l'économie internationale.

L'entreprise d'insertion apparaît comme un paradoxal projet social installé au cœur de l'économie libérale, confronté aux évolutions de notre société et aux turbulences de la mondialisation.

Début des années 70 les exclus sont classés en 3 catégories :

- les personnes âgées
- les handicapés mentaux
- les inadaptés sociaux.

La loi du 19 juillet 1974 prévoit la création de « structures sociales pour des personnes menacées d'inadaptation », ce qui ne pouvait répondre aux besoins du terrain pour cette population en augmentation constante,

« L'avenir de ceux que les mutations économiques, sociales et culturelles laissent plus nombreux chaque jour sur le bas-côté de la route passait par l'action : il fallait des entreprises pour leur faire une place » (Colloque de la Fondation de France du 12 octobre 1989).

« C'est aussi l'idée que les exclus sociaux pouvaient sortir de l'assistanat, pour devenir acteurs de leur vie et créateurs de richesses » (Christian Jacquot, psychologue, proche du mouvement italien de l'alternative à la psychiatrie).

« Nous voulions rompre avec les démarches infantilisantes et institutionnelles de l'action sociale et nous étions convaincu que le travail comportait des vertus de socialisation, introduisant un rapport de réciprocité et de contrat au lieu de la dépendance » (Franco Brasaglia, fondateur de l'EI Gare BTP à Besançon). »

...

1976 – 1983 Les 1ers pas, le temps des pionniers

1983 – 1988 La naissance d'un réseau

1988 – 1998 La reconnaissance et la professionnalisation

1998 – 2005 La maturité et l'institutionnalisation

(...)

Ces quelques éléments de chronologie sont proposés pour appuyer notre approche synchronique de l'histoire des mouvements, des réseaux et autres dispositifs institutionnels qui construisent le réel du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique. A travers cet agenda se dessine l'*histoire de l'IAE*, une certaine histoire en fait. Est-on pour autant dans le réel ? Pouvons-nous affirmer, comme certains, que « 1974 » ou « 1975 » ou encore « 1979 » sont les dates-clés, les dates phares de l'émergence, de la naissance de l'Insertion par l'Activité Économique ? La relative variabilité du rail calendaire, la « souplesse » des dates interrogent sur notre capacité à cerner les bornes d'une histoire, collective souvent, où sont mis de côté les enjeux de proximité, les enjeux locaux ou encore les histoires personnelles au détriment d'un imaginaire collectif (l'expression du besoin collectif d'une histoire « officielle » fondatrice et fédératrice) qui sert de fiction aux acteurs et qui la racontent ainsi. Michel Dreyfus (2017), dans

son *Histoire de l'économie sociale* (de la Grande Guerre à nos jours), introduit cet enjeu, autour de la difficulté de la datation et de son effet « officialisant » quand le calendrier d'une « histoire » est mis à disposition du plus grand nombre comme cela est le cas de nos jours avec les réseaux Internet et autres sites comme dans l'exemple rappelé dans l'encadré précédent. Je reviendrais sur la question de l'effet mystificateur de telles pratiques sociales et stratégiques dans la conclusion du chapitre, notamment quand cela concourt à proposer la critique du projet des fondateurs du monde social de l'insertion par l'activité économique, alors que la défense de ce même calendrier entretient le mythe d'une histoire « officiel ».

2.7. Émergence d'une activité primaire dans le monde social de l'IAE

Constatant que la simple « aide logistique » (les moyens employés relèvent alors essentiellement de la mise à disposition de matériel comme téléphone, photocopieur... et d'aide à la recherche d'emploi) à destination des « relégués » du marché du travail montre ses limites, des acteurs sociaux se demandent ce qu'ils peuvent faire pour dépasser le strict cadre de l'aide ponctuelle caritative et « sortir » les personnes en difficulté de l'état d'assistance et de chômage. L'idée germe progressivement chez certains militants de créer des structures spécifiques, identiques d'un point de vue économique à des entreprises classiques mais dont la vocation première serait l'intégration des publics en difficulté d'insertion sociale et professionnelle : projet novateur qui cherche à traduire en termes pratiques une autre manière de décliner le devoir d'assistance, une autre manière de penser la solidarité. « Conçues à l'origine pour être des alternatives économiques aux actions traditionnelles des politiques sociales, ces initiatives en rupture avec les pratiques habituelles des travailleurs sociaux [visent] à expérimenter des formes alternatives aux processus d'exploitation induits par la logique économique dominante. » (Meyer, 2000, 103)

Par la maîtrise de ces « organisations *ad hoc* », leurs instigateurs imaginent contrôler certains mouvements d'appel-rejet de la main-d'œuvre et donc peser directement sur les mécanismes de marginalisation d'une fraction de celle-ci.

Deux dimensions permettent de distinguer cette période historique où émerge le monde social de l'Insertion par l'Activité Économique : d'une part, les premières expérimentations naissent en marge du droit (§.2.7.1.), d'autre part, les pouvoirs publics soutiennent certaines expérimentations en lançant un programme expérimental qui accentue l'encadrement par le droit des initiatives pionnières (§.2.7.2.).

2.7.1. Les premières expérimentations se construisent en marge du droit

Les Centres d'Aide par le Travail (CAT) pour handicapés sociaux (article L 325-35 bis nouveau code du travail) inscrit dans la loi n° 74-955 du dix-neuf novembre mille neuf cent soixante-quatorze n'ayant pas vu le jour faute de textes d'application, les premières expérimentations se sont déroulées dans un contexte juridique assez flou, sur la base du support juridique qu'octroie la loi d'orientation de mille neuf cent soixante-quinze concernant l'insertion des *handicapés*. Dans ses directives de mille neuf cent soixante-seize, cette loi d'orientation conduit à une catégorisation de ces populations en distinguant deux natures de handicap : l'une, physique, sensoriel, mental, l'autre, social, dessinant ainsi le champ du handicap « purement » social ; ce qui incitera à créer des structures spécifiques destinées à accueillir les personnes dont les difficultés résultent de déterminations sociales. « (...) En tout état de cause, il n'est pas question ici des handicapés physiques, sensoriels ou mentaux qui bénéficient des dispositions de la loi d'orientation du trente juin mille neuf cent soixante-quinze et de ses textes d'application. » (Circulaire 44, 3). En fait, le milieu professionnel, ici les structures de travail protégé, n'a pas souhaité appliquer la loi et a refusé d'accueillir dans ses établissements les *handicapés sociaux* au même titre que les handicapés physiques et mentaux, ce qui a obligé les CHRS et certaines structures du travail social, à chercher des formules nouvelles pour accueillir les « exclus » du marché du travail.

2.7.1.1. En appui sur la circulaire 44 du 10 septembre 1979

Au début des années 1980, l'initiative de certains travailleurs sociaux (Bailleau, 1990)⁽²⁾ et de certains responsables de l'administration publique s'est appuyée sur le seul texte de référence à leur disposition : la circulaire 44 relative à l'organisation du travail des handicapés sociaux qui permettait de payer les salaires de l'encadrement technique ou éducatif des structures. Cette circulaire, qui allait donner une existence concrète à l'article 3 de la loi n° 74-955 du dix-neuf novembre mille neuf cent soixante-quatorze, avait été prise en application de l'article 185-2 du code de l'action sociale et des familles qui prévoyait la création de structures de « travail protégé » destinées à faciliter la réinsertion sociale des personnes menacées d'inadaptation et à servir de base à la mise en œuvre d'actions et de supports pour l'accueil, l'accompagnement et la mise au travail des individus *handicapés sociaux*. Précisons toutefois que les rédacteurs (autour du ministère de la Santé et de la famille dirigé par Mme Simone Veil) de la circulaire avaient abandonné l'expression « handicapés sociaux » au profit d'expressions du type

« personnes en difficulté », « personnes menacées d'inadaptation », ou encore « jeunes en situation difficile ». « Les premières entreprises, celles créées à la fin des années mille neuf cent soixante-dix, ont pu être soutenues financièrement grâce à l'interprétation « libérale » d'une circulaire du ministère de la Santé et des Affaires sociales destinée à faciliter la modernisation des centres d'aide par le travail (CAT). Selon Francis Bailleau (1990), quelques responsables isolés de l'administration centrale du ministère de la Santé et des Affaires Sociales ayant compris l'intérêt de ces expériences, ont permis ce « détournement » en direction des entreprises alternatives naissantes. » (43).

La circulaire 44 renvoie également à la circulaire n° 42 du quinze juin mille neuf cent soixante-seize (DIGA n° 1637 D (27) qui donnait les premières indications nécessaires à l'application de la disposition législative de mille neuf cent soixante-quatorze. En effet, le décret n° 76-546 du quinze juin mille neuf cent soixante-seize définissait les différentes catégories de personnes qui pouvaient bénéficier des nouvelles mesures, à savoir les personnes ou familles qui étaient ou avaient été pensionnaires d'un centre d'hébergement et de réadaptation sociale : « [personnes ou familles] dont les ressources sont insuffisantes, qui éprouvent des difficultés pour reprendre ou mener une vie normale, notamment en raison du manque ou de conditions défectueuses de logement, et qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique et, le cas échéant, d'une action éducative. »

La circulaire 44 donnait ainsi un cadre administratif relatif aux structures de travail qui prenaient, dans ces années pionnières, la forme de « Centres d'Adaptation à la Vie Active » (CAVA), accolés ou non à des Centres d'Hébergement et de Réadaptation Sociale, ou résultant d'initiatives du secteur de la prévention spécialisée. Il convient donc de revenir quelque peu sur ces deux expérimentations, à l'émergence de l'activité *primaire* du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique.

L'expérience des CAVA

Bien que l'appellation « CAVA » ait pour but, selon les auteurs de la circulaire, « d'éviter toute confusion avec les ateliers protégés ou les centres d'aide par le travail » réservés aux handicapés physiques, sensoriels ou mentaux, la logique qui préside à leur constitution se réfère explicitement à des visées thérapeutiques du secteur protégé (Balzani, 2003). Le travail sert de médiateur pour la personne stigmatisée vers la « normalité », la circulaire précisant par ailleurs que le « réentraînement à l'effort » et « l'éveil professionnel » sont les objectifs poursuivis par ces centres. La logique à l'œuvre repose sur l'offre de travail non soumise à une rentabilité

immédiate mais comme « antidote » aux processus d'exclusion. L'activité de travail reste confinée dans un champ disjoint de l'activité économique classique, la circulaire 44 stipulant que les rétributions s'identifient à des rémunérations auxquelles sont adjointes des cotisations dues en application de l'arrêté du seize mars mille neuf cent soixante-dix-huit (relatif aux modalités de calcul des cotisations de sécurité sociale pour certaines catégories d'assurés) mais ne revêtent pas le caractère d'un salaire. Le texte de la Circulaire est très explicite sur ce point. « Les rétributions, en l'état actuel des textes, ne revêtent pas le caractère d'un salaire. Leur montant variera en général en fonction du rendement individuel, mais d'autres formules pourront être admises en fonction des projets pédagogiques présentés. Le niveau de la rétribution ne devra pas être trop bas, si l'on veut donner aux intéressés un sentiment de dignité et d'autonomie. Le partage suggéré entre prix de journée et auto-financement devrait le permettre, d'autant plus que la production doit comporter une certaine efficacité puisqu'il ne s'agit pas, on l'a vu, de structures thérapeutiques. » (Circulaire 44). Et, suivant en cela la procédure ordinaire d'attribution de places dans les Centres d'Hébergement et de Réadaptation Sociale (CHRS), la circulaire limite à 6 mois la durée de la situation de travail des bénéficiaires.

Encadré n° 15 : Entre réadaptation et insertion, une évolution sémantique pour les acteurs

L'intitulé de ces CHRS sera modifié avec la loi du 29 juillet 1998, qui va introduire l'idée de « réinsertion », consacrant dans une certaine mesure la place prépondérante de cette notion dans l'ensemble des dimensions de l'action sociale. Pour le secteur de la prise en charge des populations pauvres et désocialisées, le terme de réadaptation est resté longtemps porteur de sens et de pratiques professionnelles précises. Lors d'un colloque organisé à Metz en 1996, Robert Lafore, professeur de droit public à l'université de Tours, expliquait que « La réadaptation au travail et par le travail entre ainsi dans la déclinaison des divers moyens de réadaptation qui constituent la finalité, en principe première, de l'aide sociale à l'hébergement; elle vient compléter les actions d'aide, de conseil et de soutien qui doivent s'organiser à l'occasion de la prise en charge et qui ont pour but, à la fois, de faire cesser la prise en charge elle-même et d'éliminer les facteurs qui y ont conduit. Bien que couvrant un champ infiniment plus large que la seule aide sociale à l'hébergement et à la réadaptation sociale, l'insertion par l'économique est le nouveau nom que revêt, dans ce secteur, la remise au travail dans un but de réadaptation sociale. »

Une première conclusion s'impose : le CAVA, forme originelle des dispositifs d'insertion par l'économique, repose plus sur une logique réadaptative (à visée thérapeutique) que sur une logique économique. La mise au travail dans ces structures répond essentiellement à une mission pédagogique réalisée avec un support économique (Bailleau, 1990). Toutefois,

progressivement, certaines de ces nouvelles organisations vont s'affranchir de cette philosophie réadaptative pour entrer dans une dialectique plus axée sur la composante économique. Le paradigme qui structure cette évolution est le suivant : une activité productive organisée sous la contrainte économique (la sanction de la rentabilité économique de la structure s'impose à l'ensemble des salariés de la structure considérée comme une entreprise) conduit l'individu à intérioriser des formes de conduite spécifiques. Ces contraintes participent aux processus de régulation sociale qu'imposent les normes de vie au travail et qui vont favoriser l'accès à l'emploi. Comme on peut le constater, les références aux conceptions fonctionnalistes de l'insertion s'imposent à travers ces approches, l'acception de la notion d'insertion se réfère implicitement au paradigme de l'intégration par l'intériorisation des normes développées par la tradition sociologique (Durkheim, Parsons...)

L'expérience des Clubs et centres de prévention spécialisée

En appui sur la circulaire 44 qui encourageait les initiatives « pionnières », d'autres secteurs du travail social, les clubs de prévention spécialisée, en endossant le statut d'« association à but éducatif non conventionné », comme le précise le rédacteur de la circulaire, ont eu la possibilité de développer des expériences économiques, même limitées, « auprès de jeunes en situation difficile à tous les égards, et pas seulement vis à vis d'une insertion dans la vie active ».

Ces initiatives s'inscrivent dans un contexte de mutation qui correspond à l'explosion du chômage des jeunes. Cette situation marque une dérégulation du marché du travail après une forte institutionnalisation du rapport salarial depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. « A chaque âge de la vie ne correspond plus une situation socialement précise. L'identification d'une personne, de son statut, de sa position sociale ne peut plus se faire (...) Les phases qui punctuaient majoritairement toute la vie d'une personne peuvent se multiplier sous forme de courts cycles successifs sans continuité obligatoire entre eux. » (Bailleau, 1990, 39).

A cette situation de mutation tout à fait nouvelle pour l'époque, s'est ajouté, pour les jeunes en difficulté, le développement de réponses sous forme d'emplois atypiques (même s'ils étaient peu nombreux à la fin des années soixante-dix et qui deviennent dans les années mille neuf cent quatre-vingts des « petits boulots »), augmentant par ce biais le phénomène de chômage et accroissant leur niveau de non-intégration et leur préconisation.

2.7.1.2. Une circulaire qui structure un ensemble d'expérimentations, toujours en marge du droit

Bien que le texte de la circulaire n'ait pas vocation à organiser un milieu professionnel, les premières initiatives, principalement des travailleurs sociaux, y trouvèrent l'occasion de construire des modèles d'accueil et d'accompagnement où les publics suivis pourraient s'occuper professionnellement, se procurer un « salaire » (par des petits boulots) et se préparer à une insertion dans l'entreprise ordinaire. C'est ainsi qu'ils se lancèrent dans la mise en place d'actions multiples et diverses, regroupées sous l'intitulé « entreprise intermédiaire », et développées dans trois grandes directions (Bailleau, Lefaucheur, Peyre, 1985).

La première des directions retenues a consisté à mettre en place de structures de prise en charge « alternatives » loin des villes et de l'État, généralement dans la mouvance de mouvements prônant le retour à la Nature. La deuxième direction a porté sur le développement de nouvelles méthodes « de plus en plus technicisées de prise en charge individuelle, dans le sillage des nouvelles théories psychologiques » au sein des dispositifs existants (Castel, 1981). Enfin, la troisième direction, et qui nous intéresse au premier chef dans notre projet d'histoire de l'Insertion par l'Activité Économique, a envisagé l'élaboration de « modalités économiques de soutien passant par le développement, sur un marché ouvert, d'activités de production ou de service permettant d'occuper ces personnes, de leur procurer un salaire et de préparer leur insertion dans une entreprise banalisée. »

C'est dans cette troisième direction que se sont inscrites les actions d'insertion par l'activité économique, caractérisées par la mise en place d'une activité économique pour les « exclus » et qui opèrent dans le cadre d'une politique locale de développement. Ici, on a déjà l'apparition d'activités associées, dès les prémices de l'émergence du monde social singulier étudié. Cette définition ne doit pas masquer une troisième dimension, celle de la présence de l'État qui va progressivement encadrer ces initiatives (dans une direction qui peut être interprétée comme divergente de celles des promoteurs) et s'affirmer comme l'acteur central (au nom d'une conception égalitaire de l'État sur le territoire de la République).

2.7.2. La mise en place d'un programme expérimental qui témoigne d'un encadrement par le droit que l'on peut qualifier comme hésitant

L'État précisera progressivement son action en assurant une aide financière à ces « expérimentations » (dans le cadre d'un programme dit expérimental) et en précisant les catégories de publics éligibles. Cette action restera toutefois en deçà de l'ambition des initiateurs, les pouvoirs publics soutenant ces expériences « comme la corde soutient le pendu »

(Bailleau, 1990, 42), parce qu'ils considèrent que les travailleurs sociaux n'ont pas les capacités à assurer la rentabilité économique d'une entreprise sur un marché ouvert : « L'attitude des pouvoirs publics, face à ces expériences d'insertion par et dans l'économie menées par des travailleurs sociaux, a toujours été ambiguë. Il est possible de référer cette position à deux craintes principales en relation avec le double projet économique et social des entrepreneurs. » (*Ibid.*, 42). Même si son action s'appuie sur une circulaire du ministère des Affaires sociales, qui demeure secondaire dans l'architecture du dispositif qui se dessine, la position de l'État n'est pas équilibrée car seul le registre économique l'intéresse, ce qui, dès la fin des années quatre-vingts, engagera très fortement le discours des promoteurs dans cette direction.

2.7.2.1. Deux textes réglementaires pour appuyer les initiatives des professionnels

Après de nombreuses réunions et conflits, deux textes produits par deux ministères différents viennent appuyer les initiatives des professionnels : la circulaire du vingt-quatre avril mille neuf cent quatre-vingt-cinq publiée par le Ministère du Travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et la circulaire n°85-13 du quinze juillet mille neuf cent quatre-vingt-cinq du Ministère des Affaires Sociales et de la solidarité Nationale relative à la participation du Ministère des Affaires Sociales aux actions d'insertion par l'économie en faveur des personnes en difficulté.

Le premier texte initie la mise en œuvre d'un laborieux travail d'encadrement juridique qui va progressivement jalonner le secteur de l'insertion par l'activité économique. Ce texte qui institue un programme expérimental de soutien aux « entreprises intermédiaires » légitime certaines structures dont la vocation est d'accueillir un public juvénile et de l'engager dans une formation qualifiante à travers la mise au travail. Et c'est un texte réglementaire, en date du 07 juin de la même année qui va créer le label « entreprise intermédiaire (décret n° 85-581).

Quelques mois plus tard (en juillet), le ministère de la Santé et des Affaires Sociales s'implique également dans le dispositif en allouant une subvention globale censée compenser le surcoût social dû aux « handicaps » des publics accueillis dans ces structures. La circulaire n° 85-13 en date du quinze juillet mille neuf cent quatre-vingt-cinq fait explicitement référence aux structures citées dans la circulaire 44 (les CAVA et les unités de réentraînement au travail) qualifiés ensuite d'entreprises intermédiaires (Autès *et al.*, 1996, 15). Ce texte n'a pas été obtenu sans mal car le ministère refusait de reconnaître la spécificité de la démarche et le souhait de s'extraire des logiques institutionnelles et juridiques du travail protégé. On peut parler d'un combat pour imposer à l'administration l'abandon de la notion d'handicap.

Malgré un cadre juridique « imprécis », selon l'expression de Claude Alphanféry (1990), ces organismes vont cependant devenir compétitifs sur le marché concurrentiel grâce à des subventions. Ces aides, supports des emplois d'insertion nouvellement créés, sont consenties sur l'appréciation d'une moindre productivité des populations juvéniles recrutées. « L'insertion par l'activité économique est un moyen éprouvé de lutte contre l'exclusion. C'est un enjeu majeur, sans doute décisif, pour un développement plus harmonieux de notre société. Elle n'atteindra pas ses objectifs, elle ne prendra pas l'ampleur et la qualité désirable par des moyens fragmentaires, des aides ponctuelles, des ajustements mineurs. Elle appelle une politique globale, élaborée, évaluée, dans une concertation attentive et permanente de tous les acteurs de l'économie sociale. » (Alphanféry, 1990, 34).

Toutefois, ce soutien de l'État aux institutions d'intermédiation se révèle versatile car il est interrompu suite à un changement politique entre septembre mille neuf cent quatre-vingt-six et avril mille neuf cent quatre-vingt-sept. Il sera suspendu au bout d'une année et demie de fonctionnement en septembre de l'année suivante, par la circulaire DE 86-49 du vingt-six septembre mille neuf cent quatre-vingt-six du ministère des affaires Sociales et de l'Emploi. Il prive ainsi le dispositif expérimental des aides financières de l'État et conduit nombre d'entreprises intermédiaires à disparaître. Les raisons avancées de cet arrêt sont des résultats jugés peu pertinents au niveau quantitatif^(?). Selon Francis Bailleau (1990), les raisons sont plutôt à rechercher du côté des rapports économiques tendus entre le programme expérimental « entreprise intermédiaire » et les entreprises « ordinaires ». Ces dernières avancent l'argument de la concurrence déloyale (les SIAEs échapperaient aux contraintes réelles du marché : marchés publics « protégés », clauses de « mieux disant social », etc.) qui reviendra sempiternellement dans les divers conflits opposant les entreprises « standard » et celles de l'insertion. Cette question est restée plus de dix ans dans l'actualité de l'époque, jusque dans les années mille neuf cent quatre-vingt-quinze. Ainsi, lors de la première université des réseaux de l'insertion par l'économie, en mille neuf cent quatre-vingt-quatorze, le débat avait été ouvert sur le thème avec une table ronde intitulée « Concurrences déloyales ou régulations ? ». L'argumentaire introductif à la table ronde proposait de réfléchir à ces deux questions : « les structures d'insertion « cassent-elles le marché » ou jouent-elles au contraire un rôle économique par la production de richesses et de « coûts évités » ? Contribuent-elles à maintenir « la paix sociale » en atténuant les difficultés de certaines situations ? (...) ».

La situation ne semblait pas s'acheminer vers la « paix sociale ». A l'approche de la promulgation de la loi d'orientation de la lutte contre les exclusions du vingt-neuf juillet mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le débat était toujours aussi vif, avec un pic autour des enjeux entre les établissements du travail temporaire standards et ce qui deviendra le quatrième pilier de l'IAE, les entreprises du travail temporaire d'insertion (ETTI), comme nous le verrons dans le chapitre IV.

2.7.2.2. Un encadrement par le droit hésitant du fait des changements politiques

Le changement d'orientation politique en mille neuf cent quatre-vingt-six marque l'essor de nouvelles stratégies de développement des actions de lutte contre le chômage visant à découvrir les gisements d'emplois non exploités parce qu'ils ne répondent pas aux critères normatifs de l'emploi de l'époque. Cette logique d'activation des « emplois dormants », qualifiés, par les opposants politiques, de logique des « petits boulots », est introduite sous la première cohabitation par le ministre de Philippe Seguin. En effet, de mille neuf cent quatre-vingt-six à mille neuf cent quatre-vingt-huit, a lieu la première cohabitation politique dans l'histoire des institutions de la Vème République. Le Président de la République, François Mitterrand, est socialiste et le Premier Ministre, Jacques Chirac, est gaulliste. Le ministre du travail de cette période, Philippe Seguin, est gaulliste (social, selon les commentaires politiques de l'époque), appartenant au « Rassemblement Pour la République », et maire d'Épinal dans les Vosges. Il va soutenir l'une des plus anciennes structures d'insertion par l'activité économique, qui deviendra en 1987 une association intermédiaire (AI), *E-s* dirigée encore, au début des années deux milles, par sa fondatrice, Mademoiselle R. Personnage-clé tout au long de cette période d'institutionnalisation de l'Insertion par l'Activité Économique.

Encadré n° 16 : Une histoire de transmission familiale

« EC : C'est simplement rappeler l'historique, les motifs et les porteurs de projet.

AW : D'accord, alors on est parti ! Donc l'historique et bien ES donc a été pionnière en la matière puisque ma mère a créé ES en 83 et c'est à partir de cette expérience que P. Seguin a mis en place, étant ministre du travail et de l'emploi, la loi de 87 sur les associations intermédiaires. C'est parti d'ici ! donc en fait, c'est parti comment ? Ma mère avait , animait , à l'occasion de façon totalement bénévole, des permanences à caractère sociale où elle avait d'un côté des personnes qui venaient s'informer , qui était relativement aisées , et dans leurs discours qui se plaignaient de ne pas trouver un plombier pour refaire ceci, un peintre pour mettre un petit coup là-dessus, et puis en face des gens en difficulté qui n'avaient pas d'emploi, donc l'idée paraît toute bête , mais encore fallait-il l'avoir, c'est de se mettre au milieu et de créer du lieu entre l'offre et la demande . Donc, c'est parti en 83, ça marchait du tonnerre

de feu, cela a beaucoup plu à P. Seguin qui était très réactif et prêt à avancer. Aussi bien qu'au bout de trois années complètes quand il a vu le fonctionnement et l'ampleur que cela prenait alors que l'on connaisse déjà à l'époque des problèmes de chômage, bien sûr, il a été séduit et a fait officiellement la loi. Et après on a accueilli ... donc la première AI est née ici et donc après, on a accueilli des délégations de toute la France venues se renseigner et donc, vous avez les chiffres sans doute comme moi, cela a monté à un moment à 1200 AI, je crois que le chiffre aujourd'hui se situe à 7, 800. Pour différentes raisons, il y en a qui n'ont pas subsistées, elles n'ont pas trouvé d'activité suffisante pour fonctionner, soit elles sont tombées suite à l'ouverture du marché à la concurrence, c'est-à-dire les autres associatifs notamment dans l'aide à domicile, ont créé des antennes agrément simple, les entreprises privées et plus récemment les auto entrepreneurs, ce qui fait que l'on est sur un marché qui est bien rempli. A un moment donné, d'ailleurs le porte-monnaie des français se vide, on a un peu moins de demande et on a plus d'acteurs, donc il est clair qu'aujourd'hui les grosses structures restantes, les petites auront du mal de survivre et les moyennes si elles fonctionnent bien, si elles sont bien gérées, arriveront à s'en sortir. On est vraiment maintenant sur le marché. Voilà pour l'origine et puis cela a progressé sans arrêt, sans arrêt et donc pratiquement jusque dans les années 2006 où là on a un petit peu ressenti, alors pas parce que l'on perdait des ... chez nous c'est des donneurs d'ordre, les clients, bon on appelle ça comme cela, pas parce que l'on perdait des donneurs d'ordre, tout simplement parce qu'il y a disparition naturelle des donneurs d'ordre, les personnes qui rentrent en maison de retraite, les gens qui déménage, les personnes qui se retrouvent au chômage et qui se retrouvent chez elles, à leur domicile et puis finalement les personnes qui pour des raisons financières n'ont plus les moyens même si elles travaillent tous les deux, de, d'avoir recours un travail à domicile. Voilà donc voilà. Ce qui fait qu'aujourd'hui on fait si vous voulez, on est encore dans l'historique, vous voulez que je détaille un peu plus (acquiescement de ma part). Donc rapidement la structure s'est étoffée, on avait commencé avec une secrétaire à mi-temps, aujourd'hui on a un staff de 6 permanentes et puis on a surtout dans le cadre de l'AI, suivant les mois en fonction de la demande, évidemment et des saisons, on oscille entre 4 à 450 personnes ce qui représente en équivalent temps plein, entre 130 et 160 équivalents temps plein. (...) Extrait de l'entretien de E, 2012

Ces changements politiques vont infléchir profondément le développement du secteur de l'insertion par l'économique en faisant progresser l'intermédiation temporaire à partir de formes particulières d'emplois intérimaires proposés aux chômeurs^(aa). Ces formes d'emploi sont nées, tout comme les statuts proposés par les entreprises intermédiaires, sous la poussée d'expérimentations locales dont les premières apparaissent dans le grand ouest de la France : en mille neuf cent quatre-vingt-quatre se crée en Bretagne la première association d'aide aux chômeurs par l'emploi. Il s'agit alors, pour les responsables de la structure, de rapprocher physiquement les demandeurs d'emploi du marché du travail en leur proposant un accès à l'emploi via une forme particulière d'intérim. Cette action de développement de missions intérimaires à l'attention des publics en difficulté d'insertion trouve sa cohérence dans la fonction d'intermédiaire sur le marché de l'emploi que joue le prêt de main-d'œuvre aux entreprises. Comme il est laissé à la discrétion des entreprises de travail temporaire de retenir ou pas les candidatures des personnes en quête d'emploi, les initiateurs de ces associations ont

l'idée de créer des structures où il sera possible de peser directement sur les processus de sélection des personnes. La loi du vingt-sept janvier mille neuf cent quatre-vingt-sept officialisera un ensemble de pratiques sociales sous le label « association intermédiaire »^(ab). Lors du lancement officiel du dispositif, Philippe Séguin, ministre des Affaires sociales et de l'Emploi, déclarait que ces actions d'insertion par l'économique, considérées comme des dispositifs d'aide à la réinsertion par l'économique, « pourraient constituer les fondements d'une insertion sociale et professionnelle réussie » (Autès *et al.*, 1996, 21). Mais un peu plus loin dans le rapport de recherche, Michel Autès relève une contradiction : « L'aspect insertion des demandeurs d'emploi est curieusement absent de cette loi. Son vote, à l'arraché, sans débat politique, dans le cadre des diverses mesures d'ordre social (DMOS) est plutôt le produit d'une stratégie ministérielle que le fruit d'un débat qui aura lieu lors de la rédaction des décrets et circulaires. » (Autès *et al.* 1996, 19).

Un décret en date du trente avril mille neuf cent quatre-vingt-sept et deux arrêtés du quatre mai de la même année vont interrompre le fonctionnement des associations intermédiaires, par exemple. Puis la réglementation évolue et le décret n° 99-109 du dix-huit février mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf relatif aux associations intermédiaires, définit de nouvelles règles, notamment en précisant la possibilité de s'orienter vers des activités concurrentielles et en fixant les conditions de recrutement pour tous types d'emploi sur le territoire d'action défini par la convention qui lie la structure et l'État. Malgré la promulgation de la loi « Aubry » et de ses décrets se dégage le sentiment d'une hésitation des pouvoirs publics. Cette production législative légalisait donc des expériences organisationnelles variées et officialisait des pratiques diverses, notamment celles portées par un autre versant de l'action sociale non institutionnalisée ; celui des associations de chômeurs qui s'étaient regroupées pour créer la fédération de Comités et d'Organismes d'Aides aux Chômeurs par l'Emploi (COORACE) en octobre mille neuf cent quatre-vingt-cinq. Ce mouvement fédérera les expérimentations qui trouveront ainsi en mille neuf cent quatre-vingt-sept une reconnaissance légale. Le COORACE sera reconnu comme « tête de réseau » pour le secteur des associations intermédiaires (en intégrant le Conseil National de l'Insertion par l'Activité Économique – CNIAE -), ce qui ne sera pas sans poser des problèmes de relations avec les structurations locales du champ tant au plan régional que départemental, et selon les histoires militantes de certaines structures.

Les expériences antérieures, réunies sous le vocable « entreprises intermédiaires » deviendront des « entreprises d'insertion » (circulaire C.DAS.DE.DFP n° 88/27 du vingt avril mille neuf cent quatre-vingt-huit relative à la mise en œuvre d'une procédure de conventionnement

d'entreprises au titre « d'entreprises d'insertion »). D'autres évolutions apparaîtront dans les années quatre-vingt-dix.

2.8. Une loi d'orientation et de prévention relative à la lutte contre les exclusions qui élargit l'activité *primaire* et transforme le monde social de l'IAE

Lors de son discours de présentation du projet de loi devant l'Assemblée nationale, le cinq mai mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit, Martine Aubry, nouvelle Ministre de l'emploi et de la solidarité après l'alternance politique de mille neuf cent quatre-vingt-sept, a débuté son intervention en citant un propos de l'écrivain Albert Camus pour décrire la situation des populations les plus en difficulté et la nécessité de procéder à une réforme afin de sortir du paradoxe dans lequel vivait la France :

« Ce qui frappe le plus dans le monde où nous vivons, c'est d'abord et en général que la plupart des hommes sont privés d'avenir. Il n'y a pas de vie valable sans perspective sur l'avenir, sans promesse de mûrissement et de progrès. Vivre contre un mur, c'est la vie des chiens. » (Camus, revue *Combat*) La ministre ajoutait : « Une France prospère tandis qu'une autre, de plus en plus importante, s'enfonce dans l'échec. L'exclusion serait en quelque sorte le tribut à payer, à la rentabilité de notre économie et à la compétitivité de la France sur le marché mondial. Ce n'est pas acceptable. L'exclusion est partout : elle détruit, parfois elle tue. L'exclusion est notre défaite, tant individuelle que collective. Le temps de la réforme est largement là (...). » (Discours de Martine Aubry, Première lecture du projet de loi, Assemblée nationale, 05 mai 1998).

Face aux effets désastreux de l'aggravation des situations sociales, face au phénomène de reproduction qui caractérise de plus en plus les situations d'exclusion et qui entraîne des basculements chez les plus en difficulté, le projet de loi de prévention et de lutte contre les exclusions est présenté comme le moyen de : 1) garantir l'accès aux droits fondamentaux pour celles et ceux qui ne les ont plus : droit à l'emploi, à un logement, à la santé ; 2) prévenir les exclusions ; 3) mieux agir ensemble contre les exclusions^(h). La loi comporte trois volets ...

Pour des raisons de cohérence avec notre objet, nous nous en tiendrons à ce qui touche au droit à l'emploi, droit fondamental reconnu par le Préambule de la Constitution de mille neuf cent quarante-six : « Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi... La nation assure à l'individu et à sa famille les conditions nécessaires à leur développement. »

2.8.1. Une activité *primaire* qui trouve [enfin] une définition administrative

Cette volonté politique de prendre en compte la lutte contre les exclusions se traduit par le vote d'une loi-cadre. C'est ainsi que l'article L. 322-4-16-1 du Code du travail prévoit que « l'insertion par l'activité économique a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement ». La loi reconnaît ainsi les activités, primaire et associées, développées depuis près de vingt ans par les différents segments du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique. Par ce travail de légalisation, le texte de loi du vingt-neuf juillet mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit consacre également l'intervention publique dans le domaine de l'insertion par l'activité économique qui, jusque-là, oscillait entre soutien « désintéressé » et instrumentalisation, entre encadrement (au sens de contrainte ou de domination) et initiative (au sens d'innovation), tant au plan local qu'au niveau national. En fait, on constate aussi, au-delà d'une logique réformatrice propre à la puissance publique, qu'il s'agit du retour de l'État au premier plan et d'une conception de celui-ci comme acteur majeur de l'action publique qu'il nous faut mettre en parallèle avec la période historique considérée, la décennie des années mille neuf cent quatre-vingt-dix où le passage social a connu des ébranlements forts (les premières réformes des retraites, en mille neuf cent quatre-vingt-treize, suites au libre blanc de Michel Rocard, un marché du travail qui se libéralise puis la confrontation sociale de mille neuf cent quatre-vingt-quinze autour des réformes de la Sécurité Sociale et de ses effets qui ont amené un certain nombre d'intellectuels à monter en première ligne, comme Pierre Bourdieu (notamment après la publication de son ouvrage collectif sur la misère du monde en mille neuf cent quatre-vingt-treize, etc.). En intervenant au plan législatif, par le moyen d'une loi d'orientation, l'État entend aussi réformer le secteur de l'insertion par l'économique afin d'éviter les dérives que certains avaient dénoncées (c'était déjà le problème soulevé en mille neuf cent quatre-vingt-sept à propos des associations intermédiaires, comme montré dans ma thèse consacrée à ce dispositif spécifique, ou comme montré dans la note de fin de chapitre *h* à propos de l'intervention de la Ministre du Travail à la tribune de l'Assemblée Nationale le douze mai mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit ou dans la citation ci-dessous reprenant une intervention d'un représentant du peuple au moment du débat de la loi le même jour que l'intervention de la Ministre). Le risque de légiférer est de réduire la force du principe du droit à l'emploi par l'introduction de dispositifs spécifiques offrant des contrats de travail

précaires, ce qui m'avait amené à titrer mon travail doctoral en deux mille trois, de la manière suivante : *Insertion par l'activité économique et gestion de la précarité : l'exemple du dispositif des associations intermédiaires.*

« Pourquoi favoriser les emplois précaires dans les entreprises d'insertion et d'intérim, ou les associations intermédiaires, alors que, manifestement, de véritables emplois manquent dans nos services publics, hôpitaux, services sociaux ou établissements scolaires, ainsi qu'en témoigne le grand mouvement des enseignants de Seine-Saint-Denis (...) ? » (Assemblée nationale, 2^e séance du 12 mai 1998, 3651)^(ac).

Encadré n° 17 : **L'accompagnement socio-professionnel, au travers de l'activité de l'accompagnatrice socio-professionnelle (ASP)**

Si, historiquement l'accompagnement des publics accueilli a toujours été un contenu de l'activité *primaire* d'une SIAE, il n'en fut pas toujours, et dans toutes les formes sociales de SIAE, une réalité. En effet, pendant de nombreuses années, l'accompagnement ne fut pas financé par les pouvoirs publics et, dans un tel contexte, le recrutement d'une ou d'un professionnel n'était pas envisageable. Il pouvait être pris en compte par le collectif professionnel ou confié à un des salariés permanents, en plus de son activité professionnelle prévue. Mais, les SIAEs ont assisté à une évolution réglementaire du cadre administratif (découlant de négociations et de jeux de « pressions » des réseaux professionnels représentant les SIAEs sur les pouvoirs publics pour obtenir une reconnaissance et la généralisation de ce type d'activité, comme pour les AI qui, jusqu'à la promulgation de la loi du vingt-neuf juillet mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, ne bénéficiaient pas de cette activité du point de vue réglementaire).

Ce contexte et l'évolution font que l'on peut, comme Tiphaine Clément et Eve Sedda (étudiantes du MIAE, en deux mille onze) dans leur travail de monographie, affirmer que « l'accompagnement socio-professionnel est un des outils les plus importants à prendre en compte » (2011, 24). L'activité se justifie par le fait que « les personnes accueillies ont des parcours de vie souvent difficiles, parfois, des difficultés professionnelles, des soucis personnels qui méritent cette aide, ce soutien. (*Ibid.*, 24) Le but est de « suivre une personne dans son projet professionnel (la relation au travail, relation avec les clients [dans une AI, il s'agit des utilisateurs, selon la terminologie habituelle du segment du monde social de l'IAE], soucis rencontrés, satisfactions...), de formation, de vie (de famille, relations en tout genre, santé, finances, envies, besoins...). C'est une activité d'écoute et elle « doit être un biais vers la stabilité personnelle. » Ici, la structure, poursuivent les deux étudiantes, « offre un sas vers la stabilité économique via l'emploi, et personnelle via l'accompagnement. » (*Ibid.*, 25)

Ce court extrait d'un travail monographique, ici d'une AI en 2011, quelques années plus tard peut prendre de l'ampleur, faisant dire à Morgane Valin que « l'accompagnement est une fonction phare [souligné par l'auteur] de l'organisation de l'association. « Cette fonction permet d'assurer une évaluation précise de la situation sociale et professionnelle du salarié à l'entrée avant toute mise à disposition... [qui] mesure les savoir faire de base. » (2015, 31) Une mission qui prend appui sur une activité de suivi lors des mises à disposition pour permettre de « s'assurer que le salarié ne rencontre pas de difficulté particulière. Au terme d'un ou plusieurs projets co-construit(s), l'accompagnement veille à ce que l'ensemble des actions soient en cohérence avec la demande de chacun des salariés. (*Ibid.*, 31)

Si on comprend aisément ce qui constitue cette activité, il faut ajouter qu'elle se met en œuvre au regard de la mission générale de l'AI qui, comme les autres SIAEs, peut être formulée, comme le fait Aurore

Valentin dans sa monographie de l'AI (en 2010) comme étant « l'insertion professionnelle des personnes qui présentent des difficultés pour retrouver un emploi comme les chômeurs de longues durées, les bénéficiaires des minimas sociaux, les travailleurs handicapés, les jeunes de moins de 25 ans et les travailleurs de plus de 50 ans, qui présentent des difficultés dans leur recherche d'emploi. » (8). L'action de l'ASP, comme d'ailleurs la structure, est de participer, « par ses interventions à l'intégration de personnes exclues du marché du travail dans la communauté humaine et à la reconnaissance de chacun. » [reprise du projet associatif de la structure] (*Ibid.*, 9). Dans un tel environnement, l'ASP « doit (...) proposer à chaque demandeur d'emploi un accompagnement afin de faciliter son retour à l'emploi (rédaction du CV, de modèles de lettres de motivation, recherche d'emploi en ligne), mais également une aide pour orienter les personnes lorsqu'elles présentent d'autres types de difficultés (sociales, financières, etc...). L'association [Nom de la SIAE] propose à chaque personne qui entre dans l'association un accompagnement, celui-ci peut être renforcé lorsque la conseillère socio-professionnelle (CISP) estime que cela est nécessaire, afin que la personne puisse construire à l'aide de la CISP un projet professionnel cohérent. » (*Ibid.*, 9)

A la fois l'existence de cette activité dans la plupart des SIAEs et son arrivée dans le segment des AI, ont amené les différentes composantes du monde social de l'IAE et, dans cette vignette l'AI, à produire une fiche de poste de « conseiller en insertion sociale et professionnelle » (*Ibid.*, 57) qui contient neuf rubriques : Informer et aider à l'orientation du public cible ; Être référent dans un domaine spécifique ; Accompagner l'élaboration d'un parcours d'insertion ; Construire, développer un réseau de partenaires extérieurs ; Coopérer avec des partenaires extérieurs ; Négocier ; Animer des réunions techniques ; Assurer une veille sur l'activité d'insertion et Outiller l'activité d'insertion. [en complément, voir le dossier que j'ai dirigé sur le sujet de l'accompagnement des publics pour la revue Formation & Territoire, en 2000]

2.8.2. Des formes d'action qui s'appuient sur trois principes d'organisation généraux

La mise en place d'une telle réglementation répond à trois principes généraux et à des modalités de mise en œuvre qui seront soulignées ci-après :

1. Toutes les structures d'insertion par l'activité économique, du secteur marchand ou non marchand, doivent faire l'objet d'une convention quand elles bénéficient d'une aide de l'État ;
2. Seules les embauches par les structures conventionnées de personnes agréées par Pôle emploi (ANPE à l'époque du texte de loi) ouvrent droit aux aides et exonérations prévues par la loi. Cette règle s'applique aux activités relevant du secteur marchand comme aux activités d'utilité sociale assurées par recours aux contrats emplois solidarité (CES), aux contrats emplois consolidés (à l'époque et contrat d'Accompagnement à l'emploi (CAE) dans la décennie suivante...);

3. Le pilotage des actions se fait au sein d'un conseil départemental de l'insertion par l'activité économique, qui regroupe l'ensemble des partenaires publics et privés.

D'autres articles, 11 à 22, de la loi « Aubry » (inscrits dans l'article L. 322-4-16 du Code du travail) définissent les grands principes de la réforme qui est promulguée. Ils ont été complétés comme le montre le tableau ci-dessous par six décrets et deux arrêtés publiés entre février et juin mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf. Entre cette période et avril deux milles deux, quatre circulaires de la Direction Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DGEFP) et de la Direction Générale de l'Action Sociale (DGAS) sont venus clarifier un certain nombre de procédures. Les sources différentes de la production réglementaire de cette réforme attestent aussi d'une certaine fluidité du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique, car ce sont des segments distincts qui contribuent au processus d'émergence et d'institutionnalisation de ce monde, comme dans les premières époques de son histoire, dans les dernières années des années mille neuf cent soixante-dix et au début de la décennie suivante.

Le tableau ci-dessous présente les premiers éléments de l'encadrement par la loi de l'insertion par l'activité économique dans le cadre de la loi de lutte contre les exclusions de mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

Tableau 7 : Premiers décrets, arrêtés et circulaires de mise ne oeuvre de la loi du 29 juillet 1998

<p>Loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions (Articles 11 à 20) Repris dans l'article L. 322-4-16 du Code du travail</p>

Décret	Arrêté	Circulaire
n° 99-105 du 18 février 1999 relatif aux conseils départementaux de l'IAE	du 23 mars 1999 relatif aux conditions de versement de l'aide de l'État dans les entreprises de travail temporaire d'insertion	DGEFP 99-17 du 26 mars 1999 relative à la réforme de l'insertion par l'activité économique
n° 99-106 du 18 février 1999 relatif à l'agrément par l'ANPE des personnes embauchées dans les organismes de l'IAE	du 23 mars 1999 relatif aux conditions de versement de l'aide de l'État dans les entreprises d'insertion	DGEFP 99-25 du 02 juin 1999 relative aux fonds départementaux pour l'insertion
n° 99-107 du 18 février 1999 relatif aux entreprises d'insertion		DAS/DGEFP du 1 ^{er} juillet 1999 relative au conventionnement des AI au titre de l'appui social individualisé en faveur de leurs salariés en insertion
n° 99-108 du 18 février 1999 relatif aux entreprises de travail temporaire d'insertion		DGEFP/DGAS n° 2002/13 du 08 avril 2002 relative à l'aide à l'accompagnement dans les AI
n° 99-109 du 18 février relatif aux associations intermédiaires		
n° 2000-502 du 07 juin 2000 relatif aux conditions de conventionnement des structures d'IAE		

Comme nous l'écrivions précédemment, les modalités de mise en œuvre de la réforme, au nombre de trois et qui recourent les trois principes fondamentaux de la loi, sont réunies dans la première circulaire publiée près de neuf mois après la promulgation de la loi d'orientation (DGEFP 99-17 du vingt-trois mars mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) et sont intéressantes à rappeler ici. Premièrement, la circulaire réaffirme que la fonction de sas des structures de l'insertion par l'activité économique. Notons toutefois, grâce à l'extrait de la circulaire qui suit, comment s'entrecroisent à la fois l'activité *primaire* et une activité *associée* dans le monde social de l'IAE :

« (...) Ce passage par les structures d'insertion par l'activité économique doit s'inscrire dans le cadre d'un parcours d'insertion visant à permettre à la personne considérée d'accéder à une formation qualifiante, de trouver ou de retrouver un emploi dans les conditions normales du marché du travail » (circulaire DGEFP n° 99-17).

Puis, en deuxième lieu, la circulaire rappelle le rôle de l'État qui consiste à « accompagner, encourager et faciliter la pérennisation de ces initiatives locales », et là encore, comme lesdites initiatives locales étaient variées et porteuses de projets très différents en fonction des acteurs et des territoires, on peut entendre dans ce propos l'idée d'un entrecroisement d'activités primaire et associées. Enfin, le troisième principe de mise en œuvre introduit une organisation, une « arène de débat » dans la mise en œuvre de la loi d'orientation, au travers de la constitution du Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité par l'Économique (CDIAE) qui réunit l'ensemble des acteurs du monde social de l'IAE. Les attributions du CDIAE comportent deux aspects : 1) un rôle de pilotage des actions en faveur de l'insertion au niveau départemental ; 2) un rôle consultatif auprès du préfet pour le conventionnement des structures et le recours au Fonds départemental pour l'insertion (avis sur les demandes de conventionnement).

L'histoire pourrait s'arrêter là, le processus d'institutionnalisation semble s'achever, comme je le montre dans l'encadré ci-dessous. Mais sa lecture précise introduit un doute car on y voit figurer une date, deux milles cinq, qui montre que le processus d'institutionnalisation a développé une autre période historique dans l'histoire qui vient juste d'être racontée.

Encadré n° 18: Une reconnaissance législative progressive

- C'est tout d'abord dans le cadre juridique de l'aide sociale que sont conçues les premières structures. La loi n° 74-955 du 14 novembre 1974 prévoit la création de structures de travail protégé destinées à faciliter la réinsertion sociale des personnes menacées d'inadaptation.

- Puis, la circulaire n° 44 du 10 septembre 1979, relative à l'organisation du travail des handicapés sociaux, précise les modalités de mise en place de ces organismes qui peuvent prendre la forme d'ateliers de réentrainement au travail (ART), de centre de vie ou de services de placement. La circulaire n° 44 a permis le développement des premiers Centres d'Adaptation à la Vie Active (CAVA) par les CHRS.

- La circulaire du 24 avril 1985 relative au programme expérimental de soutien aux entreprises intermédiaires, « qui sera le réel déclencheur de la démarche d'insertion par l'économique ». (ASH, 2015, 2)

- La loi n° 87-39 du 27 janvier 1987 portant diverses mesures d'ordre social pour que les premières structures de l'insertion par l'activité économique soient officiellement reconnues. Il s'agira des AI.

- La loi n° 88-1088 du 1er décembre 1988 instaure le RMI et prévoit que l'allocataire s'engage à participer aux actions nécessaires à son insertion sociale ou professionnelle, a favorisé le développement des activités d'insertion.

- La loi n° 91-1 du 3 janvier 1991 reconnaît légalement les entreprises d'insertion et crée le Conseil National de l'Insertion par l'Activité Économique (CNIAE).

- La loi n° 91-1405 du 31 décembre 1991 reconnaît les Entreprises d'Intérim d'Insertion (EII), qui deviendront en 1998 les ETTI dans la loi Aubry.

- La loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions comporte un volet propre à l'IAE. Il s'agit concrètement de donner à ce secteur toute sa dimension au sein des dispositifs d'aide à l'insertion des personnes en difficulté (La Garrec, 1998, 16).

- La loi n° 2005-32 de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 reconnaît les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI), connus avant comme Atelier d'Insertion et Chantiers école.

Au niveau des réseaux professionnels, les structures et initiatives se coordonnent. Aujourd'hui, ce sont huit réseaux nationaux qui agissent dans le monde social de l'IAE.

- Les Associations Intermédiaires se rassemblent en 1985 au sein de la COORDINATION des associations d'Aide aux Chômeurs pour l'Emploi (CCORACE), devenue en 1998 la fédération COORACE. Elle va regrouper, outre les AI, des ACI, des EI et des ETTI.

- Les Entreprises d'Insertion s'unissent d'abord au plan régional puis au niveau national en 1988 au sein du Comité national des entreprises d'insertion (Cnei), rebaptisé en 2014 la Fédération des entreprises d'insertion. Elle va également regrouper des ETTI.

- Les Régies de Quartier se fédèrent en 1988 au sein du Comité national de liaison des Régies de Quartier (CNLRQ) et se dote en 1991 d'une Charte à laquelle doivent adhérer les associations voulant se prévaloir du label « Régie de Quartier ».

- Les premiers groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) apparaissent en 1991 dans le réseau FNARS. En 1995 est créé un Comité national de coordination et d'évaluation des GEIQ et en 2014 il est renommé la *Fédération des GEIQ*.

- Les Chantiers école ou Chantiers d'insertion sont réunis principalement au sein de la FNARS ou de l'association nationale *Chantier école*, créé en 1995.

- Le Réseau Cocagne, fondé en 1999, après l'initiative de Jean-Guy Henckel en 1991 qui crée un jardin de Cocagne à Chalezeule près de Besançon dans le Doubs. Association loi 1901, il fédère les associations qui adhèrent au cahier des charges de l'agriculture biologique et a vocation à l'insertion sociale et professionnelle.

- Tissons la solidarité regroupe des SIAEs du secteur textile (EI et ACI principalement)

- La Fnars est née de l'initiative de présidents de 18 foyers au national en 1956. En 1963, elle est une fédération des centres d'hébergement pour devenir en 1977 la Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réadaptation Sociale (FNARS). Puis elle se transforme en janvier 2017 pour devenir la fédération des acteurs de la solidarité. Ces éléments historiques sont pris sur le site qui se réfère au travail de Philippe Bregeon (2008) et son histoire du réseau des centres d'hébergement et de réinsertion sociale et de l'hébergement social.

En effet, le plan « Borloo » introduit une nouvelle configuration dans les dispositifs qui interviennent dans l'activité primaire du monde social de l'insertion par l'économique, avec la réunion sous un même terme de deux dispositifs anciens, les ateliers d'insertion et les chantiers école, devenant avec la loi de deux mille cinq les Ateliers et Chantiers d'insertion (ACI). Je rappelle ci-dessous dans un encadré les éléments-clés de cette nouvelle étape de

l'institutionnalisation du monde social de l'insertion par l'activité économique qui va apporter un élargissement aux formes de l'action et ses activités.

Encadré n° 19 : Le plan « Borloo » de 2005 et la conclusion provisoire du processus de transformation du monde social de l'IAE

Texte voté par le Sénat le 16 décembre 2004 et par l'Assemblée nationale le 20 décembre et publié au J.O. le 19 janvier, il prend le titre de Loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale et sera appelé souvent « Plan Borloo » ou « Loi Borloo » du nom de son auteur. Il a fait l'objet d'une saisine du Conseil Constitutionnel par soixante députés le 23 décembre 2004. Celui-ci a rendu une décision de conformité générale (le 13 janvier 2005).

La loi du 18 janvier de programmation pour la cohésion sociale traduit les principales mesures du Plan de cohésion sociale que le Ministre Borloo a présenté au conseil des ministres du 30 juin 2004 et qui « procède d'une démarche inédite consistant à traiter les grands problèmes qui mettent en péril la cohésion de notre pays ». La loi qui en sort a programmé des moyens financiers d'un montant de 12,7 milliards d'euros sur cinq ans (2005-2009) et qui s'articule autour de vingt programmes d'action et s'appuie sur trois piliers : l'emploi, le logement et l'égalité des chances. Nous nous intéressons au premier d'entre eux, à savoir l'emploi. Ce volet prévoyait :

- La création ou la labélisation de 300 « maisons de l'emploi » regroupant les acteurs de l'emploi au niveau local ;
- Un accompagnement « renforcé » vers l'emploi pour 800 000 jeunes en difficulté : incitations fiscales pour les employeurs et amélioration de la rémunération et du statut de l'apprenti ;
- La création d'un « contrat d'avenir » destiné aux allocataires des minima sociaux conjuguant temps de travail et temps de formation ;
- Des aides à la création de micro-entreprises par les chômeurs ;
- Des mesures (incluses dans la lettre rectificative présentée en Conseil des ministres le 20 octobre 2004) portant sur la prévision des mutations économiques et restructurations et sur les garanties de reclassement pour les salariés.

Une nouvelle étape d'une histoire de l'institutionnalisation qui se poursuit, qui semble indiquer qu'elle n'est pas encore terminée. Est-ce pour autant une histoire qui s'achève avec ce énième texte législatif, la réponse est évidemment non. Depuis mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit ou si on ajoute l'année deux milles cinq, le processus d'institutionnalisation du monde social de l'insertion par l'activité économique pouvait être considéré comme terminé. Or, en deux milles quatorze, avec la loi Hamon sur l'Economie Sociales et Solidaire, le législateur a franchi une nouvelle étape. Une histoire qui se poursuit donc, qui ne s'achève pas... le mouvement d'institutionnalisation se poursuit mais ce sera une autre histoire à raconter. Et il faudra très certainement reprendre toute la chronologie au regard de ces derniers éléments (avant d'autres)

que sont tant le plan « Borloo » de deux milles cinq que celle dite « Hamon » de deux milles quatorze. Mais ce sera pour plus tard, après la soutenance de l'HDR.

Conclusion : Un monde social en tension : entre utopie et activité *primaire*

C'est une histoire qui s'est écrite récemment, s'écrit notamment si je me réfère aux deux derniers éléments chronologiques cités plus haut, correspondant à un temps court de l'histoire sociale. Elle est donc difficile à produire, à présenter dans le cadre de ce travail d'HDR, première étape d'un projet de recherche plus important, car manquant de « mise à distance » pour la sociologie et le sociologue que je suis. Certes, il ne s'agit pas d'une période longue à retracer afin d'établir le récit évènementiel des étapes successives de l'émergence et de l'institutionnalisation de l'IAE. Mais c'est un travail qui n'a pas le recul nécessaire, il peut constituer un programme de recherche pertinent à venir, comme l'ont proposé en deux mille dix-huit les collègues de l'Université de Bordeaux à propos de l'histoire de l'Economie Sociale et Solidaire en proposant une relecture de cette histoire dont le bornage socio-historique est plus conséquent que celui du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique mais qui n'avait pas eu la prétention de broser une histoire totale de ce monde (pour mémoire : les thématiques présentées portaient sur les moments critiques, les répertoires d'action aux politiques publiques et les apories de cette réalité sociale qu'est l'économie sociale et solidaire) comme l'a tenté Michel Dreyfus en deux mille dix-sept à propos de l'histoire de l'économie sociale, comme je l'ai déjà indiqué précédemment.

Un monde social qui a une histoire courte

Ce que j'ai tenté de produire est de comprendre, sur un temps court à l'échelle de notre histoire sociale contemporaine, comment le monde social de l'Insertion par l'Activité Économique a contribué à apporter des réponses aux questions et enjeux auxquels notre époque est confrontée, sur lesquels les individus et les acteurs butent et à propos desquels se déroulent d'incessants jeux d'interdépendances entre mondes sociaux qui sont en conflit dans la société contemporaine. C'est pourquoi, j'ai proposé de remonter au-delà de cette date « fondatrice » de mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit, aux années mille neuf cent soixante-dix et mille neuf cent quatre-vingts pour mettre en évidence les prémices de cette histoire que j'essaye de retracer dans l'HDR. Avec difficulté et sans peut-être tenir l'objectif de produire une socio-histoire véritable, remonter le fil du temps pour retrouver les expériences sociales, les expérimentations

et les débats qui ont constitué les « points de départ » de ce que l'on va désigner sous le terme de *monde social de l'IAE*, en réponse aux enjeux sociétaux et sociaux auxquels la société française était confrontée et qui perdurent pour partie aujourd'hui, était dans le viseur de mon projet.

Sans vraiment le savoir, mais en ayant entendu le propos chez des collègues dans des projets de recherche des années deux milles (je pense à Jean-Luc Deshayes et notre projet de recherche pour la MiRE sur les associations et leurs effets sur le territoire en reconversion qu'était Longwy), ce que j'ai cherché à produire dans ce chapitre est de « penser [une] l'histoire croisée [du monde social de l'insertion par l'activité économique] », entre l'empirie qui révèle ce monde social singulier et la réflexivité du sociologue sur ce même objet, soulevant les tensions et les écueils que rencontre toute démarche de construction du réel. S'attaquer à des objets singuliers empiriques qu'on aborde sans trop de réflexivité, car ils ne sont pas encore ou mal catégorisés, qu'on veuille pour des raisons diverses et parfois non formulées en faire une histoire, qu'on cherche en permanence à réagréger en déconstruisant les catégories antérieures, n'est pas chose aisée et peut mettre le chercheur dans une posture complexe voire paradoxale.

Cependant, en m'appuyant sur le travail d'historien de Michel Dreyfus (2017), la lecture de celui-ci apporte des éléments intéressants qu'il est utile d'introduire ici dans le cadre de l'HDR tout en gardant en tête le message qu'il m'a adressé le cinq septembre deux mille dix-sept à ma sollicitation de dialoguer avec lui durant le travail préparatoire de l'HDR avant la rédaction du mémoire : l'histoire que je m'apprête à produire est une histoire qui n'est pas encore écrite, qui est à faire mais qui n'a pas encore le recul socio-historique suffisant, il peut manquer de fonds documentaires organisés pour réaliser un tel projet. Fort de ce commentaire et de sa réserve méthodologique cruciale, le questionnement posé dans ces pages de conclusion du chapitre II est avant tout programmatique que de produire des résultats consolidés sur un objet. En effet, le travail ne fait que débiter ajoutait-il dans sa missive, lui-même n'évoquant le monde social de l'Insertion par l'Activité Économique que très brièvement, autour des pages deux cent vingt à deux cent vingt-neuf dans son ouvrage.

Un des éléments sur lequel je souhaite insister dans ces premières pages de ce qui pourra être considéré comme l'un des aspects du programme de recherche à venir est de tenter, encore une fois mais en renouvelant l'approche, de répondre à la question de savoir si l'activité *primaire* de l'IAE est la « fille de qui » ? En quelque sorte, il va s'agir de s'interroger sur la filiation possible du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique avec d'autres mondes : est-

elle la fille voire même la petite-fille de quoi, de qui ? Classiquement, on pose le principe qu'il y a des filiations multiples qu'il est nécessaire de confirmer : l'action de l'État, des mouvements sociaux, des courants de pensées comme l'a posé en deux milles quinze Henri Noguès dans l'introduction de l'ouvrage collectif portant sur *Les entreprises solidaires. L'ESS en question(s)*, ou encore « née » de l'action d'individu, à l'image de ces pionniers ou de ces personnages emblématiques des mouvements qui « font l'histoire » du monde social de l'insertion par l'activité économique au plan national ou local. Retenons à ce stade, en m'appuyant sur le travail réflexif de Michel Dreyfus (*Op. Cit.*, 11) qu'« au-delà du caractère imprécis [du projet qui se dessine] (...) tous sont également destinés à répondre à des besoins sociaux. (...), leur démarche s'exerce toujours librement, en dehors de toute contrainte que pourrait imposer l'État. L'histoire de l'Economie Sociale est donc elle d'homme, beaucoup plus rarement de femmes, qui à travers une démarche collective, ont voulu répondre à des besoins sociaux, à partir de rassemblement, libre et volontaire, et en dehors d'un cadre étatique obligatoire. »

Il va être question de lancer un vaste programme de type ethnographique, pour le moins monographique pour repérer, enregistrer et constituer une histoire des idées tout en produisant un tableau socio-historique complet des acteurs, individuels et collectifs, qui contribuent à cette histoire du monde social de l'insertion par l'activité économique, sans omettre des éléments macro comme l'économie, les systèmes de production et de redistribution dans la société. « Tout comme l'économie sociale, l'économie sociale et solidaire est fille de son époque » (*op. cit.*, 205) et tributaire du contexte sociétal de celle-ci. Il va donc s'agir de repérer les facteurs et les événements-clés qui ont bloqué ou été aidants dans cette histoire qui n'en est pas encore une si elle n'est pas écrite.

Une histoire qui propose une utopie... qui fonctionne comme une fiction nécessaire

Je voudrais finir ce chapitre avec une dernière série de questionnements qui pourrait structurer ce que je considère comme un second enjeu dans la démarche de produire une histoire du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique.

Ce monde social est en tension entre une utopie qui ne cesse de se reformuler, de se réinventer en quelque sorte, et des pratiques qui se déploient dans les lieux et les activités primaire et associées, dans des directions qui peuvent rendre difficile « de faire coïncider le réel et l'utopie⁽ⁱ⁾. » (Hély et Moulévrier, 2013, 11). Pris entre désenchantement que provoque l'observation des pratiques quotidiennes et l'effet d'« enchantement » que développent les

discours des acteurs, l'observateur que je suis (mais suis-je encore à la fin de ce travail dans une position d'observateur ?) est mis en difficulté vis-à-vis de la démarche sociologique classique. La singularité de l'objet et mon parcours sont en effet des écueils par rapport auxquels je dois en permanence m'assurer qu'ils ne voilent pas l'analyse à conduire si je veux produire une socio-histoire, comme je ne cesse de l'écrire depuis plus de cent pages. Dès 2009, ils alertaient sur ce point, en publiant dans la revue *Idées économiques et sociales*, un texte annonciateur de leur travail à venir (« 'Économie sociale et solidaire' : quand les sciences sociales enchantent le travail »).

Dans le cas d'espèce de l'économie sociale et solidaire, en suivant le raisonnement des auteurs, l'utopie est fondée sur l'idée de la *Liberté*. Son aménagement et ses réaménagements tout au long de son histoire sont venus contredire cet énoncé fondateur. Qu'en est-il concernant l'Insertion par l'Activité Économique ? Très certainement de même : le monde social étudié est dans un même rapport à la notion de liberté politique que le monde de l'ESS. Mais pas complètement aussi, car il se réfère aussi à des notions comme la solidarité et l'entraide pour ce que je peux en conclure à ce stade de ma réflexion et de l'analyse de données (qui trouvera une pleine expression dans le chapitre IV). C'est donc un travail plus conséquent qu'il me faut réaliser à l'avenir pour mieux comprendre ce qui, dans les étapes de cette histoire, est venu brouiller ce principe, au demeurant simple et clair, pas vraiment en fait.

Comme dans le travail de Matthieu Hély et Pascale Moulévrier, faire autrement de l'économie est posé comme un principe fondamental, comme une véritable alternative au monde tel qu'il se dessine à notre époque. Le monde social de l'Insertion par l'Activité Économique a-t-il le même objectif, j'aurai du mal à le confirmer dans les deux chapitres suivants. Le monde social de l'Insertion par l'Activité Économique est-il ce monde alternatif que Bernard Eme appelait de ses vœux (et dans ses écrits) dès le début des années deux mille, quelques années après la parution de la loi d'institutionnalisation de ce monde que représente la loi générale de lutte contre les exclusions de mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

En fait, le projet de ce monde social est-il « autonome », si les références concrètes de son existence, de son organisation et des activités montrent qu'il est « avant tout comme des mondes de travail, des univers hétérogènes de pratiques professionnelles, des espaces de production et de diffusion de croyances économiques » (Hély et Moulévrier, *op. cit.*, 11). Comme les deux collègues l'écrivent, concernant les pratiques et les discours des acteurs du monde social de l'économie sociale et solidaire, repose-t-il aussi sur des logiques *a priori* inconciliables (« le marché et la solidarité » - *op. cit.*, 11). C'est très certainement le cas pour le monde social de

l'Insertion par l'Activité Économique qui fonde sa démarche sur un équilibre entre le marché qui assure la viabilité économique du projet et la solidarité qui fonde socialement l'action des acteurs de ce monde. Je serai amené à préciser cette manière de poser le problème dans la suite du mémoire. Ce travail d'objectivation me mettra, comme les deux auteurs, en tension avec les acteurs des différents segments du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique. En effet, l'engagement qui se manifeste pour la cause de l'insertion par l'activité économique repose sur un ensemble de croyances qui légitime l'action et rend la « cause socialement constituée comme légitime » (*Ibid.*, 217) Comme ces auteurs l'ont écrit, je peux émettre l'hypothèse que le travail que je conduis va être comparable à une « entreprise de discrédit de leur engagement et de leur travail et craindre le risque d'un effritement des croyances qui sous-tendent l'existence même de leurs institutions. » (*Ibid.*, 217)

Notes du chapitre II

- a. Chiffres établis pour six mois d'existence du dispositif. Le nombre de structures sera en 1988 de 628, soit une progression de + 179,1% par rapport à 1987.
- b. Le dispositif ETTI est une création propre à la loi d'orientation de prévention et de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998 : il prolonge l'expérience des EII (créées en 1993). Les données relatives à ces dernières ne sont pas systématiques d'où des blancs possibles dans les séries statistiques. Les données fragmentaires disponibles sont proposées en italique avant leur introduction comme données classiques à compter de 2006.
- c. Avant deux mille dix, les données « nombre de salariés au trente-et-un décembre et e ETP sont produites par type de structures mais ne sont pas cumulées, ni présentées de manière identique pour les années retenues dans le tableau. Par exemple : pour l'année deux mille, les chantiers d'insertion n'ont pas de données en ETP et l'ensemble des données n'est pas disponible au trente-et-un décembre. En deux mille cinq, situation sensiblement identique, sauf que pour le type de structure ACI qui n'est pas disponible.
- d. Le rapport de recherche L'insertion, un moment éternel (Autès et al., 1996) analysait déjà la situation comme résultante d'une négociation entre les mondes sociaux des politiques publiques et celui de l'économie marchande qui avait abouti à la mise en place d'un ensemble de mesures qui introduisait la flexibilité et le principe de la dérogation aux règles du Code du travail. La négociation a eu lieu entre le Centre des Jeunes Dirigeants (CJD) au titre du CNPF et l'Etat.
- e. Le sigle a évolué dans l'histoire de CHRS : il est passé de Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale à Centre d'hébergement et de Réinsertion Sociale dans les années 1980 Un glissement sémantique non négligeable, significatif d'une évolution de paradigme.
- f. La circulaire du 25 avril 1985 relative au programme expérimental de soutien aux entreprises intermédiaires officialise les initiatives antérieures qui projetaient que l'innovation sociale que représentent les entreprises intermédiaires était de nature à répondre au fléau du chômage que la décennie rencontrait par « l'instauration d'une relation salariale et l'immersion en situation de production au sein d'entreprises soumises aux lois du marché » (Gérôme, 2017, 129). En effet, elle est présentée comme « une véritable entreprise créant des emplois durables et produisant des biens et des services aux conditions du marché, mais [qui] assure dans le même temps (...) une fonction d'insertion des jeunes qui occupent ces emplois (...) en tant que salariés remplissant des contrats à durée déterminées ».
- g. « (...) elles sont créatrices de lien social et bien plus soucieuses que les entreprises des aspects relationnels, humains et sociaux. Lorsqu'un exclu est dans une situation qu'il juge désespérée, c'est

d'abord d'accompagnement psychologique dont il a besoin, quelquefois simplement de quelqu'un qui l'écoute. Où donc mieux que dans une association, peut-il trouver quelqu'un de suffisamment disponible pour l'écouter, le conseiller, lui montrer que le dédale dans lequel il évolue à une porte de sortie ? (...) D'autre part, sachant que l'insertion est un parcours d'autant plus difficile qu'il démarre de plus bas (...) » (extrait d'entretien d'un militant d'AI avec un élu, 1998).

h. Dès 1982, certaines initiatives vont également aboutir à la création du Comité national des entreprises Intermédiaires – CNEI – qui deviendra en 1988 le réseau national des entreprises d'insertion, sous la dénomination de Comité National des Entreprises d'Insertion - CNEI) et qui aujourd'hui se nomme la fédération des EI.

i Le Plan de cohésion sociale, d'une durée de cinq ans (2005-2009), prévoyait une enveloppe budgétaire de 12,7 milliards d'euros et vingt programmes qui reposait sur trois piliers. Cf. § ??, chapitre 2 du tome 2, pp. ?

j. Texte législatif auquel il faut ajouter la circulaire du Ministère du Travail CDE/DRT n° 95-20 du 28 avril 1995 qui va préciser les modalités d'application des dispositifs législatifs et réglementaires.

k. Seules échappent à ce phénomène les structures créées par une association intermédiaire ou un ensemble de structures locales, se développant dans une logique d'enssembler, ou pour éviter de perdre de l'activité à la suite des modifications de volume d'heures de travail exonéré qu'a introduit la loi du 29 juillet 1998.

l. Ce dernier est en fait une filiale d'un groupe plus important : le GROUPE ID'EES (créé en 1985). Le développement de cette filière s'est réalisée grâce au soutien du groupe de travail temporaire ADECCO (second actionnaire du groupe ID'EES INTERIM).

m. Par ailleurs, la loi quinquennale porte l'accent sur des mesures de réduction du coût du travail : essentiellement la mise en œuvre du Contrat de Retour à l'Emploi (CRE) et de l'Aide à la Création d'Activité (ACCRA) qui sera fusionné avec le dispositif du fonds départemental pour l'Initiative des Jeunes (F.D.I.J.).

n. Les premiers GEIQ ont été créés dans le monde agricole. Cf. Baron C., Bureau M-C., Leymarie C., Nivolle P. (1995), « La construction de réseaux locaux pour l'insertion et la qualification : l'exemple d'un GEIQ », in : Collectif *Les Politiques publiques d'emploi et leurs acteurs*, Cahiers du Centre d'Études et de l'Emploi, n° 34, Paris, PUF, pp. 171-197.

o. Le rapport de Bernard Seillier (2003) propose la création d'une « appellation générique », le contrat d'accompagnement généralisé, constitué de deux branches : le contrat de travail accompagné regroupant « tous les contrats relevant du même processus d'accompagnement quelle que soit leur appellation spécifique », et le contrat de création accompagné, désignant « tous les contrats organisant l'accompagnement d'une création ou d'une reprise d'activité. »

p. Ce numéro spécial de la revue du CRIV *Les Annales de Vaucresson*, emblème d'une époque et ses politiques sociales toute focalisées sur ce « nouveau » terme, comme il est précisé dans la quatrième de couverture, est un élément incontournable de toute démarche « d'état de l'art » sur le sujet. Le sommaire est très illustratif de cette époque et de la nécessité, déjà présente, d'avoir une approche critique de la notion, même jeune (moins de dix ans), qui a émergé avec les années 1980 et qui est utilisé dans les politiques sociales qui se dessinent, produisant des changements importants dans les pratiques et les représentations des acteurs sociaux : « Disparition des frontières entre le domaine économique et social ? Nouvelle orientation du rôle des politiques sociales par rapport aux nouvelles orientations des politiques économiques ? Réorganisation des lieux et systèmes de pouvoir étatiques et administratifs ? Nouveau modèle de référence pour les rapports entre le travailleur social et « son » client, entre la personne en difficulté et l'État ou les collectivités territoriales, entre les administrations centrales et les administrations locales ? ».

« La règle du hors-jeu. L' insertion au carrefour de la sécurité sociale, des politiques de l'emploi et du RMI »	C. Guitton & N. Kerschen
« De l'intégration à l' insertion . Un nouvel ordre social ? »	F. Bailleau
« Insertion : construction et usages »	V. Peyre & J. Pineau

« Insertion et intégration sociales : des notions aux pratiques »	P. Tap, A. Beaumartin, S. Esparbes, C. Michon-Tap
« Les stratégies d' insertion ou de l'inéductable improbable »	A. Langevin
« S'en sortir ». Insertion et toxicomanie »	A. Ogien
« Exclusion, insertion et enracinement social »	C. Léomant et N. Sotteau-Léomant
« Jeune sympa cherche boulot cool avec patron sympa... Jeunes sans qualification : stratégies d' insertion »	M. Esteble
« 'Mettez-vous au travail'. L'activité économique et la ré- insertion des jeunes 'à risque' »	M. Catani
« L' insertion commence avec le logement »	Y. Raynouard
« Insertion et santé »	A. Herskowitz
« Et si on regardait l' insertion sociale et professionnelle de travailleurs sociaux ? »	J.-L. Grabinski, R. Canter-Kohn, J.-L. Mehl, M. Monfouga, J.-M. Tavan
« A la sortie de l'école, les jeunes sans qualification déjà résignés ? »	D. Bauer et P. Dubechot
« Le difficile devoir d' insertion du service militaire »	M. Bessin
« Difficultés des politiques d' insertion face aux jeunes en difficulté »	G. Neyrand & C. Guillot
« Entretien avec R. Castel	

q. Voir le travail réalisé par Buffard, Join-Lambert et Robert, *L'atelier de promotion professionnelle de Noisy Le Grand : une expérience d'accès au travail et au statut de travailleur conduite avec des travailleurs sous-prolétaires*. Droit social, n° 3, mars, pp. 321-328. Je n'ai pas pu retrouver l'année de publication, faute de temps !!!

r. Pour compléter le propos, il m'a semblé pertinent de reprendre dans cette note de fin de chapitre le résumé de l'étude de Sonia Bellit : « Alors que l'IAE a été conçue comme une « phase préparatoire » avant une insertion ou une réinsertion sur le marché du travail classique pour les publics les plus éloignés de l'emploi, l'étude de leur trajectoire professionnelle reste encore une question peu explorée. Cette étude a pour objectif de décrire, par une méthode d'analyse séquentielle, les différents parcours professionnels des salariés de l'IAE. L'appariement de fichiers administratifs au panel DADS a permis de reconstituer les trajectoires professionnelles d'un échantillon représentatif des salariés de l'IAE. Se dégage de la typologie réalisée, une diversité de parcours : si une majorité de parcours se caractérise par une exclusion durable du marché du travail « classique » *avant et après* l'IAE, le passage par le dispositif semble, pour d'autres, infléchir la trajectoire d'emploi. L'estimation du modèle logistique multinomial permet ensuite d'identifier les principales caractéristiques des trajectoires-types mises en évidence. Ainsi, l'IAE opère plutôt comme un ultime moyen de se maintenir durablement en emploi pour les personnes âgées. Les femmes ont, quant à elles, quatre fois plus de chances de connaître une insertion en CDI à temps partiel à l'issue de l'IAE. Selon le métier ou la PCS occupé dans la structure d'accueil, les trajectoires se dessinent avec une insertion dans l'emploi plus ou moins favorable. Enfin, l'IAE semble jouer un rôle de compensation de la faiblesse des offres d'emploi dans certaines régions. » (2019, 1)

s. Sonia Bellit émet l'hypothèse que « l'interruption précoce des contrats dans ce type de trajectoire est plus souvent de l'initiative des salariés qui, confrontés à de grandes difficultés sociales et professionnelles (santé, addiction, isolement social, problèmes financiers, etc.), ne parviennent pas à achever leur parcours d'insertion. » (2019, 25) Il serait certainement intéressant de lancer une recherche sur cette question.

t. A propos de la méthodologie d'enquête retenue, Sonia Bellit écrit dans son rapport que « l'échantillon brut est composé de 68 397 individus passés au moins une fois par l'IAE entre 2005 et 2014. Le panel reconstitué permet d'observer les différentes situations professionnelles occupées entre 2002 et 2014. Dans notre échantillon brut, nous éliminons toutes les entrées dans le secteur de l'IAE trop récentes – postérieures au 31 décembre 2010 – car elles ne permettent pas de suivre les transitions professionnelles sur les quatre années qui suivent. In fine, nous sélectionnons toutes les premières entrées dans le dispositif ayant eu lieu entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2010. Ce choix méthodologique réduit l'échantillon à 30 230 individus pour lesquels l'ensemble des situations professionnelles sont observées trois ans avant et quatre ans après l'entrée dans l'IAE (...). L'échantillon réduit reste représentatif au regard des caractéristiques individuelles. » (2019, 18)

u. Dans des travaux antérieurs préparatoire à ma thèse, la situation que j'avais observé était la suivante, concernant les AI, les EI et les ETTI, à partir d'une étude de Céalis (2001) relative à l'insertion par l'activité économique dans le secteur marchand en 2000 : 43,4% des salariés en insertion qui étaient passés par l'EI avaient trouvé un emploi [correspond à la colonne « Total » du tableau repris de l'étude de Bellit (2019)], contre 46,8 pour les sortants d'une AI et 53,3% pour l'ETTI. Ces chiffres sont à rapprocher des totaux suivants : 36,7% pour l'EI ; 51,8% pour l'ACI et 55,3% pour l'ETTI. Une évolution qui confirme la dégradation de la situation d'emploi des salariés en insertion tout au long des décennies 2000 et 2010.

v. L'activité primaire qui consiste à mettre le salarié en insertion au travail procède de plusieurs étapes que j'ai pu repérer dans les nombreuses analyses de situation réalisées tout au long de mes travaux dans la décennie des années 2000 et qui ont trouvé place dans le travail conduit entre 2006 et 2008 pour la DARES relatif à l'analyse des pratiques professionnelles d'accompagnement des chômeurs (2008, en collaboration avec Sophie Divay) qui a constitué l'un des chapitres du rapport de recherche « L'accompagnement vers l'emploi. Acteurs, pratiques, dynamiques » (2008, *GREE-2L2S, MATISSE-C-A Céreq, CRESS-LESSOR*, avril, ronéo, 270 p., en réponse à l'appel à recherche « L'accompagnement vers et l'accompagnement dans l'emploi » de la DARES, Ministère du Travail, 2006. Ces étapes sont les suivantes : 1. Étape du recrutement ; 2. Le placement ou la mise en activité ; 3. Le suivi avec le salarié.

w. La catégorie de « mauvais clients » est ici une construction analytique. Elle désigne les types de chômeurs qui empêchent les conseillers d'effectuer correctement leur travail. Les caractéristiques de ces chômeurs n'entrent pas en adéquation avec la définition que les conseillers ont de leur intervention et des services qu'ils sont censés rendre. Cette catégorisation s'opère selon différents critères : médicaux (*cf.* alcoolisme), sociobiologiques (*cf.* l'âge), moraux (*cf.* chômeurs soupçonnés de profiter des allocations), psychologiques (*cf.* les dépressifs), cognitifs et culturels (*cf.* les illettrés), etc.

x. A l'occasion du séminaire « Organisations et Groupes Professionnels en Mutation », l'axe Travail, Emploi et Politiques sociales (TEPS) du laboratoire 2L2S a proposé aux deux collègues de présenter un travail de recherche portant sur la thématique du RSA et de ses effets sur les pratiques des accompagnateurs, dont ceux en termes de division du travail d'accompagnement des allocataires du RSA, intitulé « Les professionnels de l'accompagnement confrontés à la réforme du revenu minimum ». La recherche a porté sur les pratiques professionnelles d'accompagnement dans trois départements de la région Lorraine et a concerné 49 professionnels de l'accompagnement et quinze professionnels en responsabilité de la politique d'insertion au sein de la collectivité, de Pôle emploi et d'associations. Dans leur texte de présentation lors du séminaire, Émilie Fériel et Ali Boulayoune ont insisté sur le phénomène de l'activation qui apparaît fortement dans les pratiques d'accompagnement des bénéficiaires du RSA. « Au sein de ces métiers, les objectifs d'activation se déclinent sur différents aspects des modes de rationalisation du travail. Les normes d'activation renvoient ici à la rationalisation gestionnaire traversant le champ des professions de m'intervention socioprofessionnelle, qui s'articule elle-même à la division du travail et aux clivages professionnels. Dans le contexte général de la nouvelle gestion publique, les enjeux associés aux processus de tri des demandeurs d'emploi semblent générateurs d'effets communs sur le travail des agents de Pôle emploi et des travailleurs sociaux. Notre matériau d'enquête n'autorise bien sûr pas la généralisation, toutefois l'étude du cas du RSA nous semble ici constituer un révélateur de transformation plus larges affectant des institutions et des métiers différents. » (7)

Le plan de la section vient témoigner de cette évolution :

« - 2.1. La spécialisation contre la polyvalence au cœur des reconfigurations de l'organisation du travail

2.1.1. Une orientation stratégique à Pôle emploi

2.1.2. Dans le secteur social, la spécialisation en débat

2.1.3. Spécialiser pour activer : un affaiblissement de la maîtrise du travail ?

- 2.2. Un affinement des tris à l'employabilité

2.2.1. L'appel à la subjectivité des agents au service de la logique de tri

2.2.2. La relégation des « inemployables »

y. Dans son introduction à l'ouvrage collectif, *Entreprises solidaires. L'économie sociale et solidaire en question(s)* (2015), Henri Noguès rappelle l'existence de quatre courants de pensée majeurs à la fin du XIX^{ème} siècle : chrétien (avec comme chef de file, Claudio Jannet, disciple de Le Play) ; collectiviste (avec comme chef de file, Gaston Stiegler) ; libéral (avec comme chef de file Frédéric Passy) et solidariste (avec comme chef de file, Charles Gide). Une liste qui est sensiblement différente de celle de Philippe Bregeon

z. Le sociologue Francis Bailleau a montré que les porteurs de projets étaient issus à plus de 90% du secteur du *travail social* et que cela avait des effets dans le choix des activités plutôt moins techniques que « polyvalentes » conformément à leur formation initiale (1990, p. 42). Au sein du travail social, deux catégories de travailleurs sociaux provenant de structures institutionnelles différentes sont principalement à l'origine de la création des premières unités qui participent au mouvement des entreprises alternatives : des éducateurs de la prévention spécialisée et des éducateurs de foyers en milieu urbain. Souvent ces professionnels avaient participé aux divers mouvements de contestation du travail social (Bailleau, Lefaucheur et Peyre, 1985). Cette analyse restera en partie valable vingt ans après.

aa. Rappelons qu'au milieu des années quatre-vingt des études menées par les instances patronales du travail intérimaire exaltent dans les médias la fonction de médiation que remplissent les entreprises du secteur pour l'accès à l'emploi typique, comme souligné dans le chapitre I du mémoire.

ab. La loi n° 87-39 du vingt-sept janvier mille neuf cent quatre-vingt-sept, art. 19 (J.O. du 28-01-87) portant sur diverses mesures d'ordre social reconnaît officiellement la structure « association intermédiaire ».

ac. Indéniablement, le gouvernement avait aussi pour objectif de lutter contre les abus constatés par les services de l'emploi, pas nécessairement dus aux acteurs de l'IAE, comme l'illustre l'intervention de la ministre à la tribune de l'Assemblée nationale, le douze mai mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit : « Quand deux entreprises créent une association intermédiaire – présidée d'ailleurs par la femme d'un des chefs d'entreprise - laquelle association met à leur disposition, tous les trois mois, des salariés qui n'ont rien de personnes en difficulté, est-ce normal ? » (J.O., 3655).

Chapitre III. Les technologies du monde social de l'IAE : vers une managerialisation de l'action des SIAEs

Des technologies ou « des manières héritées ou innovantes d'accomplir les activités du monde social

(Strauss, 1992, 273)

Avant d'entrer dans le vif du sujet de ce troisième chapitre du mémoire, revenons à quelques considérations générales sur ce que j'ai pu développer précédemment et qui doivent être autant de points de repères pour ce nouveau chapitre.

Depuis près de quarante ans, les SIAEs développent localement des actions pour permettre à des personnes exclues durablement du marché du travail de résoudre leurs difficultés sociales et professionnelles. Elles sont fréquemment « pensées » par leurs professionnels comme des lieux de construction de « parcours d'insertion » pour les salariés en insertion. Les pratiques professionnelles et sociales déployées se veulent le soubassement de trajectoires d'insertion des « usagers » vers l'emploi autant qu'être des situations sociales d'améliorations dans leur vie quotidienne, ce qui m'a fait écrire qu'elles étaient une fabrique d'un « vivre ensemble » dans un article publié à la RECMA en deux mille quinze^(a) qui interrogeait la notion de « bien-être » et sa pertinence comme analyseur de la production des SIAEs. Notons, avant de poursuivre le fil de ce premier propos, que le lecteur peut donc concrètement comprendre ce que j'ai essayé de développer dans le chapitre précédent, à savoir que les *mondes sociaux* produisent une *activité primaire* mais également des *activités associées*. Et la fabrique du « bien-vivre ensemble » est l'illustration de ces activités associées, peu développées dans les deux chapitres précédents mais que je me propose d'analyser à l'occasion de ce chapitre au travers des *technologies* que déploient les *lieux* de l'action du monde social de l'IAE.

L'intervention des SIAEs, émancipatrice en idéal, se rapproche de la réappropriation d'« éléments déterminants du bien-être [à savoir] la capacité individuelle de réaliser et d'exploiter des biens premiers, de convertir ces ressources en libertés réelles, de développer des modes de fonctionnement humains fondamentaux, permettant de vivre une vie humaine, digne et sensée. » (Guibet-Lafaye, 2007, 127). Cette conception classique dans les discours des acteurs du monde social de l'IAE, à savoir développer une activité primaire - l'insertion socio-professionnelle – et des activités associées comme le bien-être, le bien-vivre ensemble, est à mettre en relation avec un questionnement plus général sur la capacité de l'IAE à tenir ces

projets, à être en définitive ce laboratoire social que ses penseurs historiques avaient imaginé (Alphandéry, 1990). J'ai tendance aujourd'hui dans ma réflexion à substituer le qualificatif « social » par celui de « d'innovations sociales et technologiques ».

Ceci étant rappelé, si cet enjeu est inscrit dans leur histoire et dans leur fonctionnement, il est actuellement mis en tension par les évolutions importantes que connaît le monde social de l'IAE, comme je viens de le souligner dans le paragraphe précédent. En effet, ce sont autant les valeurs portées par ses structures que leur expertise technique et leur légitimité qui se voient « attaquées » par de nouvelles contraintes issues de la sphère publique et de la société civile (Gianfaldoni et Rostaing, 2010). Comme dans d'autres mondes sociaux, proches, tels que l'ESS (Darbus et Hély, 2010), le renouvellement générationnel parfois important des salariés permanents de l'IAE n'est pas sans effet [d'acceptation] sur la réception de ces changements, confirmant la crainte généralisée d'une banalisation de l'IAE via la diffusion du *New Public Management*, de ses outils et de sa rhétorique. Bernard Eme écrivait dès 2002 dans un article de la revue *Économie & Humanisme* (n° 361), « Trente ans d'insertion par le travail. Quel projet ? Quelle identité ? », que « le rôle, la place et la performance des organisations de l'économie sociale sont dès lors posés au regard des prémices de cette dernière : est-elle le champ d'innovations et d'expérimentations qui régulent les dysfonctionnements et les pathologies de l'État et de l'économie capitaliste ou bien produit-elle des organisations de contre-pouvoir capables d'imaginer et de mettre en œuvre une démocratisation des rapports sociaux tout en contestant les formes de régulation étatiques et les conséquences inégalitaires du fonctionnement de l'économie capitaliste dans la répartition des multiples biens auxquels ont droit les hommes vivant en société ? Dit autrement, la solidarité - principe premier de l'économie sociale - n'est-elle qu'un aménagement secondaire des inégalités croissantes ou une remise en cause première des fondements politiques et économiques de ces inégalités ? » (2002, 41). Il avait intitulé cet extrait de la dernière partie de son article : « gestion de la pauvreté ou transformation sociale ? ».

Au regard de ces évolutions, comment faire vivre cette volonté d'être des structures transformatrices de la société (Eme, 2002) ? Peuvent-elles encore l'être ? Le développement des technologies – au sens straussien, c'est-à-dire des manières héritées ou innovantes d'accomplir les activités du monde social – que je qualifie le plus souvent comme « héritées » des mondes sociaux de l'économie et de l'action publique, sont-elles en mesure de répondre à l'appel de Bernard Eme ? Quel impact cette tension a-t-elle sur le vécu des salariés en insertion tout comme sur les professionnels des structures ? Autant de questions vives qui demeurent

d'actualité et qui alimentent ma réflexion générale sur la place et le devenir de cet outil de l'action publique, tout comme être le fil conducteur de ce chapitre.

Le changement de paradigme, du fait social au fait gestionnaire, soulève une autre question, peu étudiée selon moi, qui mérite d'être présentée dans cette introduction, celle de savoir si le monde social de l'IAE était ou non un laboratoire du « bien-vivre ensemble ». En fait, j'ai transformé la question qui était posée en 2013, à l'occasion du colloque du RIUESS à Angers, de réfléchir autour de la question de savoir si l'ESS était concevable comme un laboratoire du bien-être [notion que j'ai repris *infra* au début de l'introduction du chapitre en évoquant l'article publié dans la revue *RECMA* en 2015 et que j'ai proposé dans la figure numéro deux dans l'introduction de ce mémoire], un espace du vivre ensemble alternatif au système de production de type capitaliste.

Aujourd'hui, je reprendrai finalement ce questionnement de manière plus classique, en m'appuyant sur Gorz (1980) et sa réflexion sur les rapports entre les technologies et les relations sociales au sein des organisations de travail. En effet, André Gorz écrivait que ce ne sont pas les technologies qui sont alternatives mais les relations sociales que les militants-producteurs nouent dans cette sphère du travail qu'il nomme comme autonome (c'est-à-dire auto-organisée). Ce seraient les relations sociales alternatives qui, ensuite, leur permettraient de concevoir des technologies nouvelles, dans le sens d'alternatives à celles développées dans le cadre de la sphère de production capitaliste (hétéronome). Les militants *que devraient être les acteurs des SIAEs* deviendraient ainsi des militants-inventeurs. Mais le font-ils, l'ont-ils fait tout au long de leur histoire sociale ? C'est finalement de cette capacité que je souhaiterai discuter dans ce chapitre : les technologies développées dans le monde social de l'IAE sont-elles au service de relations sociales alternatives ou ces technologies produisent-elles les relations sociales du monde social de l'IAE.

Cet emprunt à la pensée gorzienne, qui éclaire d'une manière toute nouvelle mon propos initial sur le bien-être ou encore le bien-vivre ensemble dans les SIAEs, découvert en lisant un texte de Jean-Luc Metzger (2017, 34-35) dans les *Cahiers de Sociologie de la gestion*, me permet de réfléchir, au regard de notre objet, à une double question : celle du projet qui fonde l'*activité primaire* des organisations du monde social de l'IAE et celle de la capacité réelle, c'est-à-dire l'autonomie ou non des acteurs, à réduire la portée et les effets de près de deux siècles de division du travail et d'organisation « scientifique » dans le système de production capitaliste, si je pose le questionnement précédent, à propos des outils et des dispositifs qui traversent les lieux et les pratiques des acteurs des SIAEs, à un niveau plus macro-social, celui de la

production du système capitaliste et de ses effets sur les pratiques des acteurs au niveau des lieux de la production de l'activité primaire du monde social de l'IAE en inversant l'ordre de la primauté entre *activité primaire* et *activités associées*.

Les salariés permanents sont certes moins fragilisés que leur public mais sont tout autant soumis à ces évolutions. Comme dans l'ESS (Richez-Battesti *et al.*, 2011), ils connaissent des conditions d'emploi complexes dans des structures de plus en plus précarisées. Comme ailleurs, je pense ici aux mondes sociaux de l'intervention sociale et du travail social, leurs valeurs – où le mythe de la réconciliation de l'économique et du social est central (Darbus et Hély, 2010) – peuvent se heurter à une culture gestionnaire et son processus d'acculturation, porteuse de contradictions dont ils se retrouvent parfois les relais à contrecœur à l'instar d'autres secteurs professionnels (de Gaulejac, 2011). Interroger leur vécu face à cette tension semble ainsi approprié pour discuter plus largement des discours et des modes d'action du monde social de l'IAE, à partir de leur parole et de leur appropriation de ces situations (Draperi, 2007), c'est le sens de ma dernière enquête en date. Antérieurement, dans un travail de réflexion conduit avec deux collègues, Eric Creusat et Renaud Garcia-Bardidia, réalisé entre 2013 et 2017 et ayant abouti à plusieurs articles et chapitres d'ouvrage collectifs (Balzani *et al.*, 2015a,b, 2018), l'hypothèse de travail proposée était que les responsables des SIAE percevaient un écart important entre une représentation du vivre-ensemble [et du bien-être (Balzani *et al.*, 2015b)] comme dépendant d'un seul facteur, l'employabilité, portée également par les décideurs publics, qui se voulait plus globale et sociale, et que cet écart était l'expression de la double dépossession de leur travail (Gianfaldoni et Rostaing, 2010). Le changement de modèle, gestionnaire et non plus social tel que les acteurs l'envisageaient initialement, sera le « fil rouge » de ce chapitre, afin de mieux comprendre les constituants de l'impuissance professionnelle des professionnels du monde social de l'IAE face à la managerialisation de l'action de leur structure. Ma référence à la notion d'*impuissance* prend sa source dans les travaux conduits par Axel Honneth (2000) portant sur le besoin de reconnaissance chez l'humain et les luttes pour celle-ci qu'Honneth a théorisé.

Ces premiers éléments réflexifs, qui dessinent un monde social où les cadres cognitifs et les ressources normatives des acteurs de l'IAE s'appuient sur des technologies [au détriment des valeurs] qui empruntent de plus en plus et de manière quasi systématique à la gestion et ses outils et dispositifs pour qualifier et mesurer l'action des SIAEs, me permettent de proposer une analyse originale et critique en trois sections dont l'objectif est, comme il est question depuis le début de ce travail d'HDR, de caractériser le monde social qu'est l'IAE en montrant « les

manières héritées [plutôt] qu'innovantes d'accomplir les activités primaires du monde social » (Strauss, 1992, 273)^(b) d'autres mondes sociaux comme celui de l'économie ou de l'administration.

La première section pose l'idée/l'affirmation que le monde social de l'IAE vit un développement important des outils et des dispositifs de gestion qui révèle une tension permanente entre la logique économique et la logique sociale, cette première tension penche du côté d'une rationalisation de l'action de type gestionnaire au détriment de celle de type social. C'est un processus qui fait évoluer le monde social de l'IAE dans une direction qui « se détourne » d'un ensemble de principes, de valeurs et de pratiques établis tout au long de son histoire et qui ne semble plus pouvoir assurer une assise suffisante aux acteurs de ce monde, au premier rang desquels on trouve les permanents que je réunis pour l'instant sous la figure de l'entrepreneur de solidarité (et que je développerai plus précisément dans le chapitre suivant à propos des responsables des SIAEs).

La deuxième section s'intéresse à une autre dimension de la caractéristique du monde social que sont les technologies, à savoir interroger la finalité du développement des outils et dispositifs mis en œuvre dans le monde social de l'IAE au regard de son principe directeur, l'insertion des populations accueillies, qui se voient « exclues » par les outils et les dispositifs développés, « renvoyées » à un statut de main-d'œuvre précaire et qui s'inscrivent dans un processus de marginalisation accrue du fait de leur « parcours d'insertion ». Les SIAEs ne résistent pas finalement ou peu à l'expérience pratique de l'insertion, comme j'ai pu l'écrire dans le chapitre de l'ouvrage *GESS* (2018).

Enfin, la troisième section du chapitre introduit une dernière ligne de tension que l'on peut dégager des activités primaires mises en œuvre grâce aux technologies que déploient les SIAEs. L'exercice de la direction de la SIAE expose ces « entrepreneurs de solidarité » à un exercice professionnel inscrit dans un registre de l'*impuissance* sociale face aux enjeux de sens et qui les met en tension, tant vis-à-vis des équipes de permanents que des salariés en insertion. Le monde social de l'IAE promeut une nouvelle figure de la managerialisation, l'entrepreneur de solidarité, en difficulté.

En définitive, dans ce troisième chapitre du mémoire, je poursuis ma tentative de socio-histoire du monde social de l'insertion par l'activité économique par l'étude des technologies (dispositifs et outils) qui, comme un espace « scénique », permet de « planter le décor » de cette histoire. Les registres d'action des acteurs qui mobilisent les technologies « empruntées » ou

« créées » dans les SIAEs, révèlent, quant à eux, les jeux d'action et les effets de ces représentations. Du fait de l'introduction « avec force » des technologies héritées du monde économique, pour l'essentiel, l'activité primaire de ce monde social se modifie profondément et le paradigme fondateur du monde social de l'IAE tend à disparaître de la « scène ». La solidarité auprès des plus démunis sur le marché du travail a tendance à disparaître...

Section I. Le développement des outils de gestion dans le monde social de l'IAE : un révélateur de la prégnance du fait gestionnaire sur le fait social

Le monde social de l'IAE traverse une période historique de profondes transformations (certains auteurs comme Robert Castel (1995) ou Jean-Noël Chopart (2000) peuvent parler de métamorphoses ou de mutations) qui génèrent des tensions internes importantes en son sein. Elles peuvent être analysées comme si elles s'inscrivaient dans une socio-histoire d'un monde social en soi agi par des segments, par des acteurs et leurs actions produisant des discours qui peuvent être conflictuels voire contradictoires, c'est une première manière d'analyser ce qui s'y produit. Dans l'article pour la *RECMA* (2015b), mes deux co-auteurs et moi-même nous étions arrivés à une autre conclusion. En effet, en s'intéressant aux dispositifs et instruments que mettent en avant les SIAEs, il s'avère que l'activité d'insertion des activités d'insertion des publics les plus en difficultés sur le marché du travail est profondément transformée par la médiation du *New Public Management* (NPM). Cette dernière structure toutes les politiques publiques, grâce notamment au déploiement de la managerialisation de l'action des SIAEs. Le NPM dépasse même l'opposition sociologique classique entre l'économique et le social qui structure jusque-là toutes les organisations humaines, à l'avantage du premier sur le second. En résumé, la thèse que j'entends soutenir est celle du développement du fait gestionnaire dans nos sociétés occidentales contemporaines et plus précisément en ce sens qu'il contribue à l'« effondrement du politique et [de] la société de masse » comme Geneviève Azam le formule dans le titre de son article (2009) relatif à l'analyse des travaux de recherche d'Hannah Arendt et de Karl Polanyi à propos du libéralisme économique. Le monde social de l'IAE perd en profondeur le sens politique de son action et contribue à la production de l'exclusion, réduisant l'humanité des populations accueillies dans les SIAEs en les privant d'espace politique et en accentuant les inégalités en leur sein.

« Ajoutons que le fait gestionnaire (...) présente un autre effet antipolitique : il permet aux différents gouvernements publics [il faut penser aux politiques d'insertion] et privés [il faut penser au « gouvernement » des SIAEs], de ne pas se sentir responsable des conséquences de leurs actes, au prétexte que ces derniers sont dictés par la raison technico-instrumentale : « il n'y a pas d'autre voie possible » résume ce qui s'apparente à une nouvelle philosophie de l'histoire. (...) ce qu'Hannah Arendt appelle l'acosmisme, cette indifférence au monde, à la production incessante de superfluidité et d'exclusion. » (Metzger, 2017b, 51-52)

Dans un autre texte (2017a), Jean-Luc Metzger rappelle que « dès les années 1960, Gorz est convaincu que la sortie de la société capitaliste nécessite de repenser toutes les dimensions du fait gestionnaire : de l'organisation du travail à la comptabilité de gestion, des choix budgétaires aux finalités même de la production. » (34). Il ajoute que ce dernier fournissait même un cadre pour évaluer le degré d'émancipation porté par les expérimentations concrètes, en particulier dans les entreprises. Ce cadre comprend trois critères, ou plus exactement trois conditions, qu'il formalise encore dans les années 1990, et qui permettent de « dépasser l'aliénation du travail (...) : a) l'auto-organisation par les travailleurs eux-mêmes qui deviennent ainsi les sujets de leur coopération productive ; b) un travail et un mode de coopération vécus comme épanouissant pour chacun et qui développe des facultés, des compétences que chacun peut mettre en œuvre de façon autonome pendant son temps libre ; c) l'objectivation du travail dans un produit reconnaissable par les travailleurs comme le sens et le but de leur propre activité. » (1997, 62). Propos prophétique ? Je ne sais pas. En tout cas, c'est à l'aune de ces trois conditions qu'il conviendrait de juger les potentialités émancipatrices des nouvelles formes d'organisation du travail que mettent en place les SIAEs depuis leur émergence dans la décennie des années 1970 jusqu'à nos jours. J'y reviendrai dans les trois sections du chapitre, de manière détournée, car il y a en effet matière à envisager un programme de recherche spécifiquement à partir de cette grille d'analyse, ce qui reste à faire.

L'objectif du chapitre et de la section première de celui-ci est de montrer comment le fait gestionnaire s'est progressivement développé dans le monde social de l'IAE pour en devenir la structure de la pensée des acteurs ainsi que l'architecture de l'organisation des SIAEs.

3.1. L'IAE comme espace social d'expérimentation du *New Public Management*

En quoi les outils de gestion transforment-ils les SIAEs ? Qu'expriment-ils du rapport qu'ils ont avec leurs parties prenantes, notamment avec leurs managers^(c) ? Dans cette perspective, j'ai formulé dans les travaux de recherche conduits dans la période récente (2013/2018) l'hypothèse qu'ils contribuent à la fabrique du sentiment d'impuissance que ressentent pour une partie les acteurs des SIAEs (voir le chapitre 6 qui est consacré à ces acteurs) vis-à-vis d'une tension (certains parlent de paradoxe) entre les objectifs d'insertion et les moyens mis en place pour atteindre ceux-ci.

Les pratiques partenariales et contractuelles des SIAEs, inspirées ou copiées sur celles du secteur marchand, ont modifié le sens de l'action et les positions des différents acteurs du monde social de l'IAE. A mon avis, trois facteurs expliquent ces évolutions et les tensions qu'elles ont générées : il s'agit, d'une part, du processus de rationalisation des finances publiques (depuis la promulgation de la LOLF en 2001) ; d'autre part, la managerialisation des services (au cœur du NPM) ; et enfin, la focalisation de l'action publique, y compris donc pour les SIAEs, sur le principe du retour à l'emploi. A un tel point que le discours et les pratiques des acteurs se sont considérablement transformés depuis plusieurs décennies. Nous connaissons les effets sur les pratiques concrètes des acteurs de l'introduction de termes comme insertion (Bailleau, 1990), projet (Boutinet, 1990), label ou encore démarche qualité... tout comme des notions ou des statuts tels que « salarié en insertion », « employabilité », « distance à l'emploi ou encore « parcours d'insertion ». Est-on face à une transformation radicale du secteur de l'IAE ou, de manière plus « soft », parlera-t-on de « réforme »^(d) pour adapter l'outil aux contraintes économiques ?

En effet, depuis de nombreuses années, l'action publique fait l'objet de multiples évolutions (Dubois, 2014 ; Hassenteufel, 2011), faisant suite aux transformations que les finances publiques et les projets de libéralisation inspirées des théories du *public choice* et de la nouvelle économie publique ont déclenchées (Gianfaldoni et Rostaing, 2010). Depuis les années 1990, on assiste à la mise en place d'un nouveau cadre de pensée qui produit ses effets sur la politique d'insertion que conduisent les SIAEs, par l'incorporation dans leurs pratiques internes de logiques managériales et d'outils comptables venant de l'autre monde, marchand. Ce nouveau cadre touche au demeurant l'ensemble de l'action publique, car la prescription publique en est fortement imprégnée : l'obligation de résultats (l'emploi durable) prenant le pas sur l'obligation de moyens (créer les conditions d'une activité de travail et d'une insertion de l'individu). Ces transformations récentes ont fait évoluer le positionnement de l'IAE, que l'on peut schématiser en trois périodes distinctes. Initialement plutôt situé dans l'action sociale pour lutter contre les

phénomènes de précarité et d'exclusion, l'action des SIAEs s'est développée à l'intersection des politiques sociales et de l'emploi. Aujourd'hui, le monde social de l'IAE est un des acteurs du service public de l'emploi, traitant prioritairement les effets de la massification du chômage sur les situations personnelles des individus et concourant au développement de l'idée fausse que la levée des « freins à l'emploi » est le seul objectif possible pour les acteurs du monde social de l'IAE.

En trois étapes, un changement radical de perspective. En effet, les SIAEs sont positionnées comme un maillon de l'activation des chômeurs et des dépenses publiques, répondant ainsi aux logiques productives et marchandes du monde économique. Elles s'emploient à produire des actions répondant à des critères de rationalisation budgétaire en matière d'insertion et d'activation de l'emploi pour les salariés en insertion accueillis dans leurs structures. Leurs actions répondent à deux modèles de régulation, tutélaire et marchand, produisant un nouveau système d'action concret : la contractualisation. Ce dernier élément de la NPM irrigue les pratiques sociales et économiques des SIAEs. Elles perdent ainsi leur autonomie pour devenir des opérateurs, des « offreurs potentiels de services parmi d'autres et suivant une logique de commande publique, [via l'outil « contrat » qui tend à les] banaliser en les assimilant à des entreprises de service aux statuts et raisons sociales de plus en plus éclatés. (...) » (*Ibid.*, 150).

3.2. L'IAE : révélateur d'une tension entre social et économique dans laquelle d'autres catégories d'acteurs interviennent

L'idée est de montrer que cette tension est vive dans le secteur, mais qu'elle n'est pas sans ambivalence sur cette question. En effet, nous ne sommes pas obligés d'accepter d'entrée de jeu les discours militants des acteurs de l'IAE et leurs utopies, il nous faut les mettre à l'épreuve. Historiquement et sociologiquement, l'opposition entre le social *et* l'économique ne tient pas complètement. D'autres acteurs sont entrés dans le jeu des transformations des SIAEs dès en fait les prémices de son histoire : l'État, les salariés en insertion, la société civile (au sens d'opinion publique), les élus locaux et les « experts » (universitaires, consultants, etc.). Saisir la complexité de cette tension nécessite donc de la contextualiser au regard de l'environnement social des SIAEs, dans ses logiques d'action, ses représentations et ses évolutions inscrites dans le temps. L'entrée par les outils de la gestion est d'autant plus pertinente que, de par leur emploi, se nouent, s'expriment des logiques idéologiques contrastées. La sélection et la formation mêmes de ces outils ne sont pas neutres : les outils conditionnent une réalité, partielle voire partielle, déjà inscrite dans un discours de justification, donc réducteur et parfois exclusif. C'est

ici notre parti pris intellectuel : une réalité sociale, étayée par une pensée de type néo-libéral (voir le travail récent de Christian Laval sur les approches foucauldienne et bourdieusienne de la question néolibérale, en 2018). Pour illustrer mon propos, prenons l'exemple de l'imposition dans les SIAEs de grilles d'évaluation de l'activité entrepreneuriale, par exemple avec les outils d'évaluation des compétences par postes de travail comme ceux proposés par un organisme tel qu'Iris (iris.asso.fr) ou encore ceux de cabinets ou d'officines de bilans de compétences comme CIBC Aquitaine pour évaluer les parcours individuels dans les chantiers d'insertion (cibcsudaquitaine.net) : leur développement s'est fait à l'aune d'un ensemble de représentations issues du « discours néo-libéral » et non au regard de la pertinence *stricto sensu* de ces outils de gestion au regard des situations sociales vécues par les individus en insertion. Les pratiques concrètes des SIAEs y apparaissent comme celles d'agents de mise en conformité des individus (avec perte de leur singularité et, au-delà, de leur autonomie) aux critères « entrepreneuriaux ». Ainsi, un responsable de SIAE jugera/évaluera dans ce cadre la ponctualité, l'adaptabilité, la capacité d'initiative (au sein d'unité de production et/ou de services) et non les capacités émancipatrices, créatrices mobilisables au travail. En arrière-plan, le problème est toujours et encore l'affirmation d'un modèle de l'entreprise comme seul mode d'organisation sociale du travail.

Cette transformation s'appuie sur des discours et des modes d'actions plus globaux impactant la définition même de l'« action et de l'aide sociales » au cœur du monde social de l'IAE. L'illustration précédente est bien la preuve de cette évolution qui privilégie la démarche et les outils mis en avant par la NPM. Ce n'est pas seulement un phénomène local, national, comme le montre le développement des *Social Impact Bonds*, politique initiée par le travailliste Gordon Brown en 2010 au Royaume-Uni et qui se développe aujourd'hui en France^(d). De ces transformations résulte un changement paradigmatique de la solidarité, du rôle social de l'État et, au-delà, du « vivre-ensemble » (Castel, 1995).

Insistons sur l'un des acteurs centraux de cette tension : le processus d'institutionnalisation de l'IAE met en avant le rôle central que joue l'État dans la gestion et la mise en ordre de ces populations, au travers des instruments organisationnels de sa politique publique de l'emploi représentée entre autres par les SIAEs. L'introduction de plus en plus évidente de l'acteur « État », en sa qualité de « puissance publique » invitée à lutter contre l'exclusion et les formes de la précarité, ne doit pas faire oublier que celui-ci fait appel au secteur de l'IAE, « bras armé de l'État », qui voit ses missions s'élargir, participant ainsi aux transformations profondes qui affectent le système d'emploi, les politiques de lutte contre le chômage et, plus généralement,

le système économique. Dans ce cadre d'action, les SIAEs occupent une place particulière, celle d'une forme nouvelle (mais déjà plutôt ancienne !) de l'intermédiation entre l'État et le citoyen, entre le marché et l'individu le plus éloigné du travail et de l'emploi. Cette évolution relance la question de la répartition des rôles entre l'État-puissance publique et les acteurs locaux dans la mise en œuvre des conditions du « vivre ensemble » que semblaient avoir fait évoluer les lois successives de décentralisation depuis le début des années 1980.

Cette évolution structurelle construit un nouveau paradigme consacrant l'idée d'une rupture du lien social entre l'individu et la société, du moins dans sa forme historique et sociale. Le « vivre ensemble », qui se définirait localement, n'est plus un cadre théorique suffisant pour comprendre la situation des populations les plus éloignées de l'emploi. L'analyse réalisée à partir des données tirées de ma thèse (2003) et des travaux suivants (2004-2006/2008 ; 2013-2018) a montré que les structures de l'IAE contribuent à l'existence d'un espace de gestion spécifique de la mobilité professionnelle des « incapables à l'emploi », dans un contexte socio-économique particulier, celui du développement d'un capitalisme global et financier. On ne peut pas affirmer qu'il y ait exclusion au sens commun du terme mais plutôt constitution de sous-ensembles cohérents et en interaction au sein d'un ensemble qui se structure, dont le mot d'ordre est la mise au travail : la logique éducative et intégrative laisse sa place à des considérations entrepreneuriales. La mise à l'emploi ne doit plus être bloquée, freinée par les statuts et les conventions qui les régissent : employabilité, flexibilité et souplesse deviennent les nouveaux emblèmes de la modernité (Balzani, 2004).

Cette situation, ces évolutions et transformations génèrent des conséquences dommageables au projet humaniste qui guide l'action des SIAEs, dont la principale est la mise à l'écart d'une nouvelle catégorie sociale, les « incapables à l'emploi », qui prend la forme d'« inutiles au monde (Castel, 1995) », composée des populations les plus éloignées de l'emploi ne pouvant pas accéder au système d'emploi salarial de la même manière que la majorité des autres travailleurs, débutants ou entrants sur le marché du travail (*Ibid.*, 2004).

A l'aune de ces éléments, il semble donc que l'analyse des phénomènes dits d'exclusion doive être approchée autrement : il est nécessaire de ne pas observer les SIAEs en tant que telles, mais partir de ce « tout » global, économique et non séparé du social et du politique, en montrant comment les SIAEs par leurs discours et pratiques, expriment une réalité (historique) plus profonde et complexe sur la société actuelle qu'il n'y paraît à première vue.

Si pour certains acteurs de l'IAE il y a la tentation d'instiller une dose de morale, de vertu dans le système libéral, ce souhait renvoie à la conception du rôle régulateur et correcteur de l'État,

des dysfonctionnements et effets « indésirables » du système économique libéral. En effet, il s'agit seulement de corriger, c'est-à-dire d'accommoder conjointement un système économique et les acteurs de celui-ci par une ambition « commune » d'une plus grande « justice » (au sens de Rawls, 1987). Se manifeste ici la recherche de cohérence, d'une « nouvelle » formule de rationalité instrumentale indiscutable puisque « juste ». Ce positionnement permet de développer un discours savant sur les (ré)formes adaptatives du libéralisme, c'est-à-dire réfléchir à une meilleure efficacité économique et sociale des modes de production : il en va ainsi du discours sur la société collaborative (*vs* « l'uberisation » de l'économie et de la société). Or, indépendamment de sa pertinence, de sa faisabilité, cette proposition a surtout l'inconvénient d'éluder la question de la production et de la reproduction des rapports sociaux qui, pour nous, est centrale. Cette conception ne peut permettre d'analyser la réalité concrète de la société actuelle, de comprendre les processus de maintien et de production des rapports sociaux. Au contraire, il convient d'approcher les SIAEs en tant que parties prenantes de ce système. Pour ce, il convient de se dégager du discours « social et solidaire », en contextualisant ces dispositifs dans leur environnement politique, économique et social. A ces conditions, l'examen de ces dispositifs permet d'analyser les rapports entre institutions économique et politique et les articulations de l'IAE avec l'économie marchande, non pas comme modèle « alternatif », mais intégré, comme co-productrices de cette réalité économique et sociale. Dès lors, se pose au chercheur, le problème de la qualification du monde social qu'est l'IAE :

- soit considérer l'IAE comme un secteur d'activité non marchande en voie d'assimilation dans l'économie classique : la réflexion portant davantage sur les conditions d'atteinte du degré de maturité du secteur analysé (exemple : le recyclage, le maraîchage « bio », les circuits courts alimentaires...) pour devenir une activité économique classique ou encore sur l'adaptation des outils, règles et normes entrepreneuriaux au secteur de l'IAE. Cette orientation se retrouve dans le développement de la notion d'entrepreneuriat social, qui a tendance à devenir une notion « naturelle » pour les acteurs de l'IAE ;
- soit considérer le monde social de l'IAE comme un secteur dont le métier de base est l'insertion : la réflexion portant sur les modalités et la signification de l'acte et la finalité de l'insertion. Cette tendance renvoie à une conception de l'État régulateur et correcteur des effets néfastes du néo-libéralisme économique.

Il existe à l'évidence des combinaisons plus ou moins complexes entre ces deux approches. Toutefois, l'une et l'autre portent sur l'acceptation ou non, volontaire ou contrainte, de l'économie de marché comme seul horizon pour la société : il s'agit en fait de rechercher un positionnement commun entre les acteurs de l'IAE (tentative de mise en cohérence) mais, en aucun cas, de définir en quoi et comment le secteur de l'IAE peut interroger fondamentalement le système économique néo-libéral. En définitive, on voit les incompréhensions sur la vision idéalisée de l'accompagnement social ou du management pour les autres et, surtout, le fait que cela ne dépend pas que d'une logique de contrainte forte des financeurs ou, plus généralement, d'une « maladie de la gestion » de l'IAE. Ces processus gestionnaires renvoient à un postulat, celui de la rationalisation économique qui s'applique de manière inexorable. Il ne serait pas possible « de tempérer cette rationalité instrumentale » (Metzger, 2018, 27), reprenant l'idée gorzienne qu'il n'est pas possible de repenser la division et l'organisation du travail (dans la sphère d'hétéronomie) du fait de la rationalisation économique. Or, selon Metzger, ce postulat prend son origine dans ce qu'il appelle une forme d'« irrationalité » (ou de « fausse rationalité ») de la notion de rationalisation économique que Gorz a forgé à partir de sa lecture des travaux de Weber et de Marx pour réfléchir à la critique de la société capitaliste, c'est-à-dire l'existence d'une obsession chez les acteurs économiques : la calculabilité (*Ibid.*, 12 ; 17)⁽⁶⁾. Cette obsession de la calculabilité chez les acteurs économiques agit « à la manière d'une valeur affective, quasi religieuse [qui] (...) ne procède pas d'un raisonnement, mais d'un jugement normatif *a priori*, selon lequel, implicitement 'plus vaut plus' (Gorz, 1988, 153-154).

3.3. Le développement d'une pensée « gestionnaire » dans le monde social de l'IAE

Les évolutions qui se dessinent dans les organisations de l'IAE, les projets des SIAEs et les pratiques de ses acteurs, tout comme l'absence relative de distance critique ou encore le principe d'un engagement « sans réserve » dans la logique entrepreneuriale, m'amènent à la question suivante : « Où s'arrête le développement d'une pensée « gestionnaire » dans le développement du monde social de l'IAE ? » Pour le dire autrement, n'est-on pas dans une logique d'enfermement si les acteurs se limitent à certains types d'outils ou de dispositifs (voir l'encadré ci-dessous) comme la « distance à l'emploi » ou les « freins à l'emploi », la « mise au travail », la « contractualisation », les « appels à projet », l'« employabilité », le « parcours d'insertion vers l'emploi » ou encore l'« évaluation des compétences ». En effet, pour preuve s'il en faut, lors d'une enquête en 2011/2012 quand Eric Creusat interroge certains responsables de SIAE^f

sur le but de leur action, ils énoncent que *c'est du chiffre*, [c'est que de] *la performance* [et] *ce n'est que cela* ! (B, Responsable ACI, 2012). Et B d'ajouter que *ce n'est pas de savoir que la personne va mieux, ça y est, elle ne se foutra pas en l'air... ce qu'ils veulent, c'est de la sortie positive, on voit des trucs, c'est des trucs de fou et on se dit « sortie positive », dans les sorties positives, il y a les sorties dynamiques, cela peut être un CDD de moins de six mois et on sait très bien qu'après le CDD de moins de six mois, qu'est ce qui va se passer après... C'est un mensonge, c'est un mensonge. Et tout le tableau que l'on se tape toute l'année, c'est juste pour leur statistique. Après, la crainte, c'est que cela soit jugé, oui jugé que par ça !* ».

Encadré n° 20 : Les outils et dispositifs des politiques publiques de l'emploi

De très nombreux outils et dispositifs ont été développés dans le cadre des politiques publiques de l'emploi en direction des publics accueillis dans les SIAEs et pour mesurer la performance de celles-ci. Deux distinctions principales sont possibles : d'une part les outils et les dispositifs relatifs aux salariés en insertion et leur mobilisation et, d'autre part, ceux qui permettent aux acteurs qui mettent en œuvre la politique publique de l'insertion de mesurer la performance et l'efficacité de l'action des SIAEs.

Dans la première catégorie, citons les outils et dispositifs qui renvoient à l'idée de « parcours d'insertion » qui peut être considéré comme le meta-dispositif du monde social de l'IAE :

- L'éloignement à l'emploi
- Le diagnostic individuel
- L'agrément
- L'entretien d'embauche
- GPEC ;
- Les freins à l'emploi

Ces outils-concepts sont proposés pour mesurer l'employabilité des individus, en fait mesurer le travail des individus en difficultés sociales et professionnelles, grâce à des méthodologies de type évaluatif.

Dans la seconde catégorie établie, les dispositifs et outils sont développés dans le sens de l'évaluation pour les acteurs des politiques publiques de la performance des SIAEs à partir d'une batterie d'indicateurs associés à des objectifs quantitatifs :

- LOLF ;
- Matrice SWOT ;
- PESTEL ;
- PMSMP (prenant le relai des EMT en 2015) ;
- Taux minimum de sorties dynamiques
- Taux minimum de sortie d'insertion dans l'emploi durable ;
- Taux d'emploi durable (indicateur introduit dans la mise en œuvre de la LOLF, depuis 2006)

- Conventionnement de l'IAE (introduit dans la loi en 2008)

Ces outils et dispositifs générés par l'État ont pour objectif d'évaluer la performance des SIAEs à partir d'une batterie restreinte d'indicateurs au regard de la fixation d'objectifs quantitatifs « négociés » entre les services de l'État et les acteurs du monde social de l'IAE^(g). Il en découle un pilotage par la performance qui s'inscrit dans un contexte plus général, celui des reconfigurations managériales qui touchent l'ensemble des administrations et des services publics au sein de l'Union européenne et du monde occidental et qui correspond à l'émergence de ce qu'on appelle le New Public Management (*cf. infra*, section 1.3.) qui se caractérise par l'importation du secteur privé lucratif de leurs méthodes, de leurs outils et de leurs dispositifs vers le secteur non-marchand ou le secteur administratif et de l'action publique (Bruno, Didier, 2013)^(h). Il est de plus en plus question de l'alignement de la gestion des politiques publiques dont celles concernant l'insertion des publics en difficultés sociales et professionnelles aux « standards du business » (*Ibid*) Il s'agit d'exporter les pratiques managériales d'un univers à l'autre, du monde réputé « efficient » à celui, « sclérosé » de l'action publique et son bras séculier, l'IAE.

L'idée est de considérer que le monde social de l'IAE, en se « réduisant à une logique gestionnaire » et, de ce fait, en développant une gestionnarisation de son activité, participe au développement en son sein de la pensée néo-libérale et au fait que le *fait gestionnaire* contribue à une crise du politique, à l'origine et au fondement de ce qu'est le monde social de l'IAE. A, responsable d'ACI, évoquant son activité au quotidien, résume ainsi son action [et mon propos préalable] : « (...) notamment en termes de pratiques, sur les bilans, sur les trucs, les machins, les mois de fréquence, on est, moi, je me retrouve complètement dans mon métier de comptable, complètement, on est dans une logique comptable implacable et ce n'était pas comme ça au début de ma prise de poste. Il n'y avait pas cette valeur « argent », à la limite, maintenant il faudrait presque un ratio entre ce que l'on vous a donné et puis ce que vous avez fait. ». Si ce témoignage était isolé, l'on pourrait me dire que je ne peux guère confirmer l'idée que le monde social de l'IAE se réduit à une logique gestionnaire et qu'il est imprégné de ce que Gorz appelait l'obsession de la « calculabilité ». Or, F, un responsable d'EI [et non d'une ACI] renforce notre propos quand il présente son action en se qualifiant *de commercial... commercial de l'emploi, c'est-à-dire* [que] *j'appelle les entreprises, je leur vends le contrat, je leur explique pourquoi ils ont un intérêt* [car] *la personne-là, elle correspond bien, ... il n'a plus de problème pour se réinsérer*. Ce « nouveau » rôle, E le confirme dans son entretien et renforce la logique économique du modèle qui se développe dans les SIAEs : « (...) on est considéré quand même

un petit peu comme des solutions de travail pas cher... les entreprises se sont souvent battues contre cela et les donneurs d'ordre ont considéré une entreprise d'insertion comme la possibilité d'avoir une prestation à moindre coût ... ils travaillent avec les entreprises d'insertion pour avoir un moindre coût y compris quand une municipalité fait travailler une ACI... » (Responsable d'une ACI, 2012)

Cet enjeu n'est pas récent. Déjà, au début des années 2000, Bernard Eme (2002) comme d'autres auteurs (Autès, 2010, 2013 ; Balzani, 2003, 2004, Chauvière, 2010 ; Guitton, 1999) posaient la question des effets de l'introduction des outils de gestion, ces « formes avancées » de « l'entrepreneuriat social », dans les SIAEs et plus largement dans le social dans son ensemble (cf. les nombreuses productions et appels à la vigilance de Michel Chauvière dont l'ouvrage collectif auquel il a participé en 2017). La tendance se confirme donc. Le *fait gestionnaire* prend la place du *fait démocratique* (de Tocqueville, 1840) ou encore du *fait solidaire* (Frère, 2009) dans le monde social de l'IAE. Cette évolution touche aussi le vocabulaire mobilisé pour parler de l'action et des individus concernés qui sont devenus « *des mecs en insertion (...) souvent considérés comme inemployables [et que] les exigences du marché du travail sont telles que...* » rapporte D dans son entretien avec Eric Creusat et qui confirme l'avoir entendu en réunion, avec les partenaires ou les « donneurs d'ordre » comme le service public de l'emploi ou encore le « Conseil Général » qui demande aux responsables de structures « *de les remettre bien droit, de les mettre au boulot et quand ils ne veulent pas y aller de sanctionner. C'est ça !* » (C, Responsable ACI, 2012).

Quand on analyse les travaux sur l'IAE sur une longue période, les recherches sont centrées sur l'analyse descriptive et taxonomique du secteur d'activité, souvent orientées vers l'optimisation gestionnaire, organisationnelle et fonctionnelle des ressources en regard des principes de rationalité issus de l'économie marchande et dont la finalité est de concilier les « singularités et valeurs » de l'IAE avec les fondamentaux de l'économie marchande ou « plutôt [de] définir sa place « spécifique » dans ce système économique » (Balzani *et ali*, 2018). Polarisé sur la performance et l'adaptabilité des activités et des structures aux normes entrepreneuriales ou encore sur l'explicitation des valeurs supposées spécifiques, ce savoir accumulé exclut nombre des problèmes liés à la compréhension du Monde et du Social^g. Ce savoir contribue à masquer les contradictions, les conflits dans et par les rapports sociaux à l'œuvre au sein des SIAEs et révèle davantage la prégnance du discours idéologique d'inspiration libérale à l'œuvre. A vouloir rechercher les spécificités, les singularités de l'IAE, on ne s'interroge plus sur son absence de particularités, son indistinction avec le reste de l'économie marchande.

Le modèle coopératif, associatif et mutualiste de gestion, d'organisation et de fonctionnement (principe de solidarité, utilité sociale, gestion démocratique, gestion désintéressée, etc.) est-il de nature à initier, changer, instituer de nouveaux rapports sociaux ? La référence au modèle de l'« entreprise », comme seule forme d'organisation possible, pose question. En effet, certaines SIAEs plus que d'autres, en l'espèce les ETTI, sont dans une logique de mimétisme de la vie en entreprise, espérant ainsi une insertion rapide des personnes en insertion sur le marché du travail grâce à une organisation interne qui est similaire à celle de l'entreprise d'intérim classique.

En quoi l'action et le discours du monde social de l'IAE modifient les représentations, les valeurs, les normes du monde du travail ? *F* répond à cette question, avec ses mots et ses expressions en parlant de son organisation, une entreprise d'insertion : « *Le souci des chantiers d'insertion, sans vouloir être critique, je me suis rendu compte [qu'il] existe depuis tellement longtemps que c'est toujours aider les personnes au niveau social. Or, depuis 2007, les chantiers d'insertion ont évolué et c'est vraiment l'insertion par l'activité économique, c'est-à-dire retrouver un travail par l'activité qu'[les salariés en insertion] exercent ici et il y a encore beaucoup de chantiers qui sont toujours sur l'aide sociale, qui ont du mal à passer cette étape, qui ont du mal à évoluer en fonction de l'évolution aussi réglementaire des chantiers d'insertion.* » (Directeur d'EI, 2012, cf. note de fin de chapitre *f*)

Dans l'introduction du chapitre, je rappelais que l'objectif de cette première section était de montrer la tension en jeu entre les logiques économique et sociale dans les SIAEs. Celle-ci penche vers la rationalisation de l'action de type gestionnaire au détriment de celle qui a inspiré le développement des lieux et des actions du monde social de l'IAE. Si la démonstration est faite de cette évolution, elle doit être resituée dans une lecture plus globale que simplement comme le résultat d'une tension dont la conclusion aujourd'hui est celle que je viens de formuler. L'approche d'André Gorz est ici nécessaire car elle me permet de procéder à une mise à distance des jeux d'acteurs et de leurs logiques d'action respectives, pour saisir en fait les évolutions plus profondes qu'elle [la tension entre les logiques économique et sociale] manifeste dans cette « mise en scène » du jeu de tension entre ces logiques. Au final, ce qui se révèle renvoie à des situations de violence forte qui ne sont pas que symboliques, les changements en cours dans la manière de concevoir l'État social aujourd'hui (et pour demain), pour celles et ceux qui en dépendent, les positionne encore plus « en dehors » de la société salariale. Ces évolutions qui ne sont pas, selon moi, négociées produisent un ordre social où les salariés en insertion (mais également une partie des personnels des SIAEs) s'aliènent par le

travail et la consommation tout en les éloignant encore plus de l'utopie de la transformation de la société que véhicule l'IAE, les éloignant de la perspective de contrôle de la société qu'elle pouvait laisser à comprendre dans les projets initiaux des pionniers de l'Insertion par l'Activité Économique, comme espace de transformation des modes de production et de consommation.

La première réflexion est d'ordre macro, elle concerne la transformation de l'État social et État capital, comme le propose André Gorz. En effet, la réponse aux enjeux sociaux que génère l'évolution de la forme contemporaine du capitalisme depuis les années 1980, représentée par l'accroissement des inégalités et le développement du phénomène du chômage, est la traduction d'une volonté des acteurs dominants de l'économie portée par une rhétorique d'apparence objective. Les contraintes de cette évolution du capitalisme sont en fait nécessaires à la croissance des activités, en général et en particulier dans ce qui nous intéresse les activités du monde social de l'IAE. Il va s'agir de transformer l'État social et ses dispositifs, au travers de la politique d'insertion par le travail et de son outil l'IAE, en un État capital qui investit dans le Capital humain. Or, André Gorz rappelle que l'ordre social n'est plus social avec une dimension politique, mais capitaliste avec la perpétuation des rapports sociaux que les rapports de production entretiennent dans un réel jeu de domination, notamment symbolique. Il est question d'une lutte sans merci entre un groupe social qui oriente les évolutions de la société et un autre qui, ne disposant pas des moyens de les empêcher, recherche dans une logique individualiste, éventuellement au sein de micro-collectif (population-cible, catégorie « Chômeur de Longue Durée, communauté, groupe d'appartenance, etc.), des stratégies pour trouver ou créer l'emploi, ou en « occuper » un même à temps partiel ou aidé... en tout cas dans une logique de le conserver. Car ayant perdu l'espoir de s'émanciper de cette domination que représente la forme contemporaine du capitalisme : le terme d'émancipation est totalement absent des discours des acteurs de l'IAE, quelles que soient les périodes d'investigation que j'ai conduites ces vingt dernières années et les projets de recherche réalisés.

La perspective affichée, que défendent les acteurs dominants, est soutenue par le groupe que j'ai appelé « les entrepreneurs de solidarité » (*cf.* chapitre 6 du mémoire) et leurs relais internes qui imposent cette perspective aux salariés en insertion qui ont perdu leur capacité de « résistance » face aux capacités des acteurs dominants d'imposer leurs normes, leurs conceptions du monde qui est vu comme un monde qui économise, qui optimise, qui, grâce au droit et à la règle, gère une organisation de manière libre, dérégulée favorisant la dynamique capitaliste et le maintien d'une position dominante pour les détenteurs du capital, et ainsi renforcer l'emprise

du capital sur la société. L'État n'est plus « social », il est « capital », comme l'écrit Metzger en 2017 (a, 17).

La deuxième réflexion, qui découle de la précédente, est que les évolutions qui se dessinent ont pour finalité d'empêcher le contrôle des travailleurs sur l'évolution de leurs espaces de vie et de développement de soi. Si l'analyse de Gorz concernant les stratégies des dominants à empêcher les travailleurs de « saisir le processus de production dans son ensemble » (1969, 97), à maintenir les travailleurs à l'état de « main-d'œuvre passive et ignorante » (*Ibid.*, 97) est vrai, il faut mettre à distance les discours qui prennent la forme de promesses quant à l'autonomie et à la responsabilisation, comme leviers pour l'insertion dans l'emploi des publics « salariés en insertion » dans les SIAEs. Car les potentialités émancipatrices des évolutions techniques et leurs usages gestionnaires ne sont pas un axe prioritaire du développement des activités pour les SIAEs, elles ne développent pas des activités à haut degré de technologie quand on regarde les secteurs d'activité dans les statistiques produites par les outils de la statistique publique et privée. Il en va de même de la pratique récurrente dans les SIAEs d'un maintien dans l'ignorance du fonctionnement global du système de production et plus particulièrement de son appareil de gestion qui ignore les travailleurs et les maintient dans une position de consommateur en les fixant dans un rapport salarial où le « moteur reste le salaire, la prime financière et non le développement d'une capacité à saisir le processus de production dans son ensemble ». On n'assiste que très rarement à une montée en autonomie par des activités d'intermédiation, comme la fonction de délégué ou de représentant des salariés dans les instances de gouvernance ou de concertation au sein de l'organisation (ou de l'entreprise, comme il se dit fréquemment dans le monde social de l'IAE). Qui plus est, les activités, les organisations de travail et leur mise en œuvre dans les rapports de production capitalistes qui traversent de nombreuses SIAEs, réduisent fortement la capacité chez les travailleurs à intervenir sur les décisions stratégiques. La coupure classique entre conception et exécution reste la règle dans le fonctionnement des SIAEs. Les dirigeants salariés ne pensent pas leurs organisations comme permettant aux salariés en insertion d'être des forces de proposition, comme capables d'organiser la production, de définir des priorités, etc. Et c'est renforcé par les évolutions réglementaires. Dans une livraison récente, j'ai pu écrire que l'évolution réglementaire récente à propos de l'instauration dans toutes les organisations salariales (y compris donc les SIAEs) du comité social économique, n'allait plus dans le sens d'une

participation réelle des salariés en insertion dans les instances de gouvernance des structures, en la limitant aux seuls salariés permanents (2020, 109).

La troisième et dernière réflexion renvoie aux concepts de travail et de consommation qui caractérisent nos sociétés contemporaines, qui sont au cœur des évolutions de la société capitaliste qu'accompagne le monde social de l'IAE. Certes, cet « accompagnement » se manifeste de manière « involontaire » mais, pour autant, sans remise en question et dans une logique d'aliénation : les salariés en insertion sont aliénés par le travail et la consommation qui découle de leur positionnement comme travailleur de SIAE.

En s'appuyant sur la conceptualisation de Gorz (1969) qui identifie le phénomène d'aliénation dans/par le travail produit par l'organisation capitaliste du travail telle qu'on la trouve dans les SIAEs, je voudrais insister sur le phénomène, en lien, de la non-réalisation de soi dans le travail de nombre de travailleurs, y compris les salariés en insertion, qui vient expliquer l'aliénation observée dans les pratiques sociales des SIAEs (Balzani *et al.*, 2018). Il faut mobiliser les travaux d'Hannah Arendt et sa conceptualisation de l'« homo faber » (1983) ainsi que la vision anthropologique du travail chez Marx, comme espace de réalisation de soi et comme expression d'une aspiration anthropologique à prendre part aux décisions concernant l'évolution de leur activité et de leur société, ce que Metzger relativise dans une note de bas de page de son article sur la pensée de Gorz (2017a, 14). Ce dernier rappelle que la « vraie » émancipation est celle du contrôle de l'évolution des sociétés, mais il faudrait ici faire dialoguer Patrick Cingolani et André Gorz pour vérifier si ce n'est empiriquement, du moins d'un point de vue théorique, logique, les analyses sur les conditions d'une « authentique émancipation » (in : Metzger, 2017a, 15).

A cette aliénation par le travail dans les organisations de travail en régime capitaliste, il faut ajouter l'aliénation par la consommation chez les travailleurs, produisant au final une double aliénation dont seraient victime les travailleurs y compris bien évidemment les salariés en insertion, comme le montrent les travaux de Tiffon (2013) sur les clients et ceux de Dujarier sur les consommateurs (2008). Les incitations à la consommation et le développement d'une sphère du divertissement (loisirs, industrie culturelle, tourisme de masse, etc.) depuis les années 1960, ont engagé les travailleurs dans une logique de la démesure, comme aujourd'hui on peut l'observer par les phénomènes de l'obsolescence et le marketing de la consommation qui, à l'époque des écrits de Gorz, pouvaient être catalogués, comme des projections, comme de simples « anticipations du futur » ! Aujourd'hui, ce sont des situations bien réelles et les travaux

empiriques, notamment en science de gestion, peuvent l'attester dans des domaines aussi variés que les politiques de marque (Kozinets, 2002), la marchandisation croissante (Kozinets, 2002 ; Holt, 2002) et la question très problématique des capacités de « résistance » du consommateur (Roux, 2007).

Le monde social de l'IAE voit ses organisations traversées par des tensions communes à d'autres mondes sociaux, qui accentuent la logique dominante économique au détriment de la logique sociale. Au-delà des lieux de l'exercice de l'activité primaire et des acteurs permanents (que je reprendrai dans la section 3 de ce chapitre, tout comme dans le chapitre suivant du mémoire), ce sont des évolutions qui renforcent le jeu de la domination sur les populations accueillies. C'est l'objet plus particulièrement de la section qui suit.

Section II. Outils de gestion et production de l'exclusion dans le monde social de l'IAE

Quand on demande aux professionnels du monde social de l'IAE de présenter leurs structures, ils les présentent comme un ensemble articulé d'organisations, de dispositifs et d'outils, d'une part qu'ils considèrent comme complémentaires et, d'autre part, formant un continuum logique d'actions que Gérôme qualifie d'« harmonieux » (2017, 137) et correspondant à l'hétérogénéité des situations sociales des publics visés par les politiques d'insertion pour lesquels les acteurs apportent des réponses graduées (logique de parcours) et performantes (outils de gestion). Pour autant, l'observation que je peux conduire en dirigeant les mémoires universitaires des étudiants en Master professionnel « MOI » sur la période longue (de 1998 à nos jours) et à partir de travaux récents (Balzani, 2017 ; Balzani, Creusat, Garcia-Bardidia, 2013, 2015a,b et 2018 ; Gérôme, 2017a, 2017b) montre que les SIAEs sont face à deux objectifs contradictoires : d'une part, embaucher des personnes « éloignés de l'emploi » (selon l'expression consacrée chez les permanents de l'IAE et un certain nombre d'acteurs des politiques publiques de l'emploi) et, d'autre part, performer le niveau de production de la structure dans l'objectif d'assurer le devenir ou la survie de celle-ci, comme le fait remarquer E dans son témoignage quand il rappelle à l'interviewer lors d'une enquête en 2011/2012 que « quand j'étais seulement industriel, que je voyais les chantiers que je connais depuis leur création, je trouvais que c'était faire du social pour du social, c'est l'impression que l'on en a. Quand on est un petit peu dedans, on rentre dedans, on s'aperçoit que chez les gens qui ont effectivement une vision du social un

petit peu trop complaisante par rapport à l'idée que l'on a, ne se donnent pas les moyens pour pouvoir travailler comme nous on travaille. » (Responsable d'ACI)

Les acteurs du monde social de l'IAE tentent de concilier ces deux objectifs en développant des outils et des dispositifs qui sont mis en œuvre au nom de notions comme l'« employabilité », le « parcours d'insertion vers l'emploi » ou encore à destination des individus « éloignés de l'emploi » c'est-à-dire à une certaine distance, plus ou moins importante, de l'emploi « ordinaire ». Les politiques publiques ont introduit dans cette catégorie générale des subdivisions fondées sur la durée de cet « éloignement » à l'emploi : chômeurs de longue durée, chômeurs de très longue durée, produisant ainsi une distinction possible entre « éloignés de l'emploi » et « très éloignés de l'emploi » ou encore « les plus éloignés de l'emploi ». La question est à poser : ces caractérisations et les instruments d'action produits ne participent-ils pas à une nouvelle définition du *chômeur*, une nouvelle figure du chômeur, celui qui serait caractérisé par son inaptitude à intérioriser les normes, notamment celles des comportements de l'organisation productive classique, faisant que les salariés en insertion sont renvoyés vers des causes expliquant leur situation de non-emploi comme avant tout liées à des déficiences individuelles, à la fois sociales et psychologiques. Dans cette perspective, l'IAE se positionne clairement dans les évolutions récentes des politiques publiques qui visent à responsabiliser les individus en les mobilisant dans la résolution de leurs « difficultés » et en occultant la réalité de leur impuissance à créer les conditions d'accès à l'emploi. Ce faisant, l'IAE contribue à la disparition des dimensions économiques et politiques du phénomène du chômage (Castel, 1995), tout autant, voire plus, centrales dans l'analyse pour expliquer la difficulté d'accès des chômeurs à l'emploi. Le monde social de l'IAE participe ainsi à un déplacement de sens, classique aujourd'hui et presque accepté par un grand nombre d'acteurs et d'intellectuels, à propos de la manière de traiter le chômage, d'une logique collective à une logique individuelle. Maryse Bresson rappelle qu'il est alors question, par le traitement individualisé du chômage, de « résoudre les problèmes sociaux par la transformation des individus » (2012, 68).

Les trois paragraphes qui suivent ont pour objectif de caractériser les enjeux que la mise en œuvre des objectifs contradictoires ont introduit dans cette courte introduction.

3.4. Des outils et des dispositifs au service de la gestion de la « main-d'œuvre »

Entrer par les outils de gestion et les tensions qu'ils génèrent permet en fait de revenir plus fondamentalement sur ce qu'est le monde social de l'IAE et ses membres. Or, ce faisant, on

tend à oublier que même lorsqu'il s'agit de montrer la performativité de ceux-ci, on efface les figures de leurs publics, tendant à masquer ces réalités. En effet, devant la complexité des conditions d'accès d'une partie de la population active à un emploi sur le marché du travail, on peut se demander si le passage par l'emploi d'insertion ne s'apparente pas à un rite de passage (Ebersold, 2001), ou à une période de transition (Rose, 1984) voire à un parcours de type labyrinthe (Nicole-Drancourt, 1991) au sein duquel on cheminerait entre les statuts salariaux classiques (chômeurs, salarié, inactif) sans pour autant permettre d'accéder à un emploi ordinaire. La lecture des données statistiques produites par la Dares (2013)⁽ⁱ⁾ indique que seuls 14% des anciens salariés en insertion toutes structures confondues bénéficient d'un emploi stable six mois après leur sortie, ce pourcentage montant à 35% si on intègre à la valeur précédente l'accès aux emplois non aidés non stable (CDD, Cesu, intérim et vacations), confirmant un élément de conclusion proposé par Gérôme à propos des ACI : « (...) peu d'entre eux parviennent à un emploi stable à l'issue de leur passage dans une structure. » (2017, 137) Une tendance qui se confirme quand on regarde les données produites plus récemment par l'administration publique :

Cette pratique de catégorisation peut paraître dépassée car occuper un emploi ordinaire et s'y maintenir, quand on en a été éloigné, représente une difficulté certaine voire signifie une position sociale inaccessible pour ces individus. La question est de savoir comment les évolutions des organisations et, plus particulièrement le développement des outils de gestion, notamment en termes de gestion des ressources humaines, modifient profondément les pratiques sociales des acteurs de l'IAE.

Penser l'insertion comme un « non-lieu » du travail ordinaire, à partir de dispositifs qui finalement maintiennent en dehors de l'emploi ordinaire, comme le montre la statistique officielle, finit par positionner les individus concernés aux marges de celui-ci. Toute l'ambiguïté de la situation décrite ci-dessus vient du fait, qu'à l'inverse, ne pas atteindre les objectifs proposés, à savoir atteindre des taux minimum de sorties qu'elles soient positives, dynamiques ou encore dans l'emploi stable sur une durée de trois années, parce qu'irréalistes ou utopiques, apparaît comme le voile sur un autre enjeu, à savoir celui de l'expérimentation de nouvelles pratiques managériales au sein de l'action publique et plus particulièrement de la politique d'insertion. En effet, les structures de l'insertion par l'activité économique sont instrumentalisées, procédant comme un laboratoire, pour l'expérimentation de nouvelles formes organisationnelles émergentes et dont l'uberisation et ses effets sur l'emploi ordinaire

est un avatar. Sans superposer totalement cette figure sur le monde social de l'IAE, la question est bien celle de l'évolution du salariat et de ses formes sociales, allant vers plus de flexibilité dans les règles sociales relatives aux conditions du travail et que le démantèlement du code du travail en cours, au nom de la simplification, accompagne.

De la même manière, on tend à réduire le spectre des outils de gestion à ceux que les gestionnaires mettent en place, notamment en imitant ou en adaptant ceux classiques de la gestion (PESTEL et SWOT, GPEC, etc.) ou en répondant à une demande de reporting des financeurs des activités du monde social de l'IAE (tableau de suivi des salariés en insertion, tableau sur les sorties « positives » ou « dynamiques » ou encore « stables »). Or, il est intéressant de voir à la fois comment ces outils créent des figures de l'exclu paradoxales par un étiquetage social stigmatisant (Becker, 1985) mais aussi comment plus largement ils sont pris dans les logiques actuelles du développement du salariat, plus précisément concernant la question de la transformation de la figure, initiée au XX^{ème} siècle, du CDI à temps plein en quelque chose d'autre, tendanciellement plus flexible, plus « chaotique » selon les dires des salariés en insertion et de nombreux permanents, en ce début de XXI^{ème} siècle et que la figure de l'auto-entrepreneur du système « uber » dans le social a tendance à servir de modèle.

3.5. Insertion des salariés « éloignés de l'emploi » : du « laboratoire » d'innovation à la marginalisation d'une partie du salariat

La problématique générale soutenue dans l'HDR met en évidence deux questionnements relatifs aux transformations en cours de la société salariale que nous souhaitons « discuter » : celle de l'évolution actuelle de nouvelles formes d'emploi, où les formes atypiques que connaissent les salariés en insertion préfigurent l'avenir, comme future catégorie centrale du salariat, et celle de la définition des formes de structuration et des mutations du salariat (conditions salariales, rapports sociaux de production, etc.). Les structures d'intermédiation et, en particulier les professionnels de ces structures et encore plus précisément les responsables de ces structures, sont concernés par ces enjeux. Œuvrant dans ce que nous nommons, pour l'instant, les marges du salariat, une entrée de ce type permet de réfléchir à deux niveaux.

Le premier est de montrer en quoi les salariés en insertion de l'IAE cumulent deux situations difficiles : ils sont inemployables dans des structures classiques et les rapports sociaux de production dans les SIAEs sont tels qu'ils ne sont pas mieux traités dans les structures de l'IAE qu'ils ne le seraient dans le milieu professionnel ordinaire. C'est ce qu'exprime par exemple l'analyse des usages des outils de gestion des ressources humaines tels que la GPEC,

l'évaluation en milieu de travail (EMT devenu en 2015 PMSMP – Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel)⁽ⁱ⁾ dans ces structures comme les conditions concrètes de l'usage de la force de travail, alors même qu'ils devraient être au cœur d'une prise en compte différente de leur situation dans le « parcours d'insertion » proposé et leurs histoires de vie (nous faisons ici référence à la démarche de bilan de compétences, par exemple). En gros, des outils ni adaptés, ni même appliqués dans ce qu'ils permettent, ou pourraient permettre, ailleurs.

Le second est qu'il est difficile de savoir si les outils de gestion des populations que porte l'IAE ne sont pas aussi le reflet d'une tension émergente du fait d'une mutation importante du travail qu'on retrouve par ailleurs et qui mixe « uberisation » (c'est-à-dire précarisation, multi-travail et dualité du marché du travail avec des niveaux de protection très différents) et entrepreneuriat de soi-même.

3.5.1. Les SIAEs ne « résistent » pas à l'expérience pratique de l'insertion

Le secteur de l'IAE - considéré comme dispositif des politiques publiques - peut-il s'affranchir de cette « tutelle » ? A-t-il les moyens de véritablement questionner le système de l'action publique et, au-delà, les conceptions économiques que ces politiques de l'emploi mettent en œuvre ? Nous pourrions répondre « non » à la question. Nous pensons que l'IAE participe au développement de la logique économique, dominante dans nos sociétés contemporaines, une économie marchande d'inspiration néo-libérale. Mais, pour en faire la critique, il convient de s'intéresser au vécu, au quotidien des salariés (contrat classique ou en insertion, temps pleins ou partiels...), aux situations concrètes des relations employeurs/employés mais également au rythme de vie (question du temps possédé/dépossédé...), aux conditions de travail des salariés permanents et en insertion.

Des observations faites sur le « terrain », nous pouvons affirmer que la vie d'un salarié de l'IAE n'est pas différente de celle du salarié *lambda* et, dans un nombre (trop) important de situations, la gestion des RH en SIAE renvoie à des pratiques classiques et qui n'échappent pas à la critique : absence de protection des salariés lors de chantiers dangereux, manquement aux règles d'hygiène et de sécurité, cadences de travail, relations dégradées, non valorisation des capacités et compétences des salariés, respect *a minima* des obligations contractuelles d'aide au retour à l'emploi... Comme la finalité revendiquée et contractualisée des SIAEs, même si nous voyons parfois la contradiction à l'œuvre, est le retour à l'emploi dans le monde du travail classique, nous trouvons dans les pratiques et les organisations un point de cohérence fort. Si nous n'ignorons pas certaines initiatives, locales, d'ordre social et/ou sanitaire et/ou culturel

pour sortir de ce système contraignant, la logique des SIAE est de fabriquer d'abord et essentiellement de la normalité comportementale dans l'emploi chez les salariés en insertion. C'est très vraisemblablement pourquoi une notion comme celle d'employabilité y connaît un tel succès : il s'agit d'homogénéiser les comportements et conduites jugés inadéquats.

La question corollaire est de savoir si les salariés en insertion sont passifs, dans un rapport de domination subie et non consciente, victimes en somme. Le « salariat à la marge », que peut représenter le groupe social des salariés en insertion, n'a « aucune vocation intemporelle à la bataille ; son attitude est conjoncturelle (... et ...) il n'est pas impossible qu'ici ou là elle devienne non seulement intégrée mais « noyau intégrateur » (ou « noyau générateur » de l'intégration au capitalisme), donc base de la reproduction des rapports de production. » (Lefebvre, *op. cit.*, p. 13)

Dans une telle situation, nous sommes bien confrontés à un système de domination sociale et l'entrepreneur de solidarité, présenté plus haut, procède comme agent d'imposition de normes sociales et productives, qui peuvent souvent l'amener à des discours de justification, l'éloignant du projet émancipateur de certains de ses aînés ou des pionniers. Nous pourrions poursuivre cette idée dans le paragraphe suivant.

3.5.2. Des salariés en marge du salariat ?

On considère que les personnes au chômage ou sans activité depuis longtemps, « trop » longtemps et avec peu de « compétences » sont dans une relative incapacité à reprendre un emploi, à temps plein ou partiel parce « qu'inemployables ». C'est pourquoi, il a été imaginé des dispositifs spécialisés pour apporter des réponses en termes de supports d'activité et de pédagogies adaptées, mais on a pu en grande partie montrer les limites de ce type d'action dans les propos précédents. Ne faudrait-il pas tout simplement parler de « remise au travail » ou d'espace social de gestion de la précarité (Balzani, 2017), ou encore de considérer l'IAE comme un espace d'attente, de gestion des chômeurs (Gérôme, 2017a) ?

Néanmoins, l'accès au statut de salarié, même sous des formes atypiques comme c'est le cas dans les SIAEs, est mis en œuvre pour permettre effectivement et durablement l'insertion sociale des populations les plus éloignées du marché du travail. Or, le poids des déterminations structurelles comme l'exclusion ou la « crise » pèsent sur les situations individuelles mais aussi sur les dispositifs d'insertion par l'activité économique, qui voient du coup leur efficacité réduite. Et pour autant, les termes compétence et parcours d'insertion n'ont cessé de se développer, à en devenir des quasi-slogans promouvant l'action des SIAEs sur leurs territoires.

Comme nous ne sommes pas dans une économie administrée ou de planification, les SIAEs sont confrontées à une économie de marché, à savoir que les décisions d'embauche dépendent exclusivement de l'entreprise, qui ne retient pas les individus présentant certains écarts avec les représentations plus ou moins standardisées de l'employabilité des travailleurs. Nouvelle difficulté pour les acteurs de l'IAE, ils se trouvent dépourvus de moyens directs pour peser sur la décision de ces employeurs. A cette incapacité majeure s'ajoute celle de les faire accéder aux emplois aidés des politiques publiques, forcément limités en nombre et au regard d'une volonté politique affirmée qu'il n'y aura pas/jamais de « second marché du travail » et donc que les emplois seront toujours à durée limitée, pléthore de catégories de salariés pouvant légitimement y prétendre [comme l'a introduit Martine Aubry dans son discours de présentation à l'Assemblée nationale de la loi sur les exclusions en 1998]. Finalement, on assiste à des pratiques de tri, de sélection à l'entrée, à des pratiques managériales qui peuvent privilégier les plus « compétents » parmi les publics-cibles des politiques de l'emploi.

Les SIAEs se sont structurées sur le registre des politiques de gestion du non-emploi, ce qui les a amenées à développer voire à surdéterminer le poids normatif de la forme organisationnelle de référence, « l'entreprise », servant de modèle à l'ensemble des organisations quel qu'ait pu être leur objectif, économique ou social, historique. Les contraintes ont été amplifiées voire exacerbées par la place qu'ont prise les politiques d'insertion dans le système de production capitaliste, faisant de l'IAE un espace spécifique de gestion d'une nouvelle catégorie sociale, « les incapables à l'emploi » (Ebersold, 2001a), instrument de la loi de reproduction du système de domination économique. Le projet émancipateur que peut porter la salarisation du travail trouve ici une limite, non voulue par les tenants de ce projet politique utopiste d'une société salariale totale.

3.5.3. Des salariés fragmentés, aux facultés émancipatrices mutilées et sans identité de classe

Le marché du travail se transforme, concourant ainsi aux évolutions sociétales continues, que le jeu des acteurs essaie soit de contrôler, soit de résister en totalité ou partiellement. Gorz qualifie ces évolutions comme dominantes, elles font l'objet d'un jeu d'acceptation/d'entente entre les parties prenantes, ce que Strauss désigne sous le vocable de *négociation*, alors qu'il n'est pas question d'émancipation ou même simplement de « mieux » dans l'organisation contemporaine du capitalisme. Ainsi, on assiste à des améliorations salariales (mais toujours à l'horizon du SMIC) dans la situation de précarité financière que rencontrent les salariés en

insertion, à une amélioration de la contractualisation salariale par l'obtention de la convention collective pour l'IAE (que la loi travail voté en 2017 a battu en brèche en inversant le principe de la hiérarchie des normes, par exemple), à une meilleure défense des intérêts par l'obligation de la participation dans les instances de dialogue au sein des structures (que la loi travail a générée tout en revenant dessus récemment (*cf.* Balzani et Janot, 2020)). Sur ce dernier point, rappelons que le fait que le monde social de l'IAE n'est pas adossé à la législation des politiques sociales telle celle de la loi du 02 janvier 2002 relative à la rénovation de secteur social et médico-social fragilisent en fait le développement de pratiques sociales différentes et renforce d'autant plus le fait que l'IAE est dans la sphère du travail et au croisement du monde économique, plus dans ce dernier que dans celui du social. Ces améliorations apportées aux organisations de l'IAE ont un effet très relatif, comme je viens de le montrer, et ne sont pas réellement émancipatrices. Elles ne produisent pas de dispositifs alternatifs de gestion pouvant être un contre-pouvoir permettant l'auto-détermination et l'action à la fois sur l'évolution du travail et sur l'évolution de la société pour les salariés en insertion.

Les salariés en insertion ne maîtrise ni ne contrôle les organisations dans lesquelles ils travaillent, comme je viens de le présenter dans les lignes précédentes. Or, si nous ambitionnons de renverser l'ordre des choses et l'ordonnement du monde pour en dévoiler les mécanismes de négociation de l'ordre social (si on garde l'approche straussienne) ou les mécanismes de domination et d'assujettissement des masses si on se réfère à des auteurs comme Marx, Bourdieu, Balibar ou encore l'École de Francfort, il faut reprendre la question qu'André Gorz posait à propos du malthusianisme culturel dans la société capitaliste contemporaine en l'appliquant à la production des organisations de l'IAE, notamment en posant la question de savoir si les individus, les salariés en insertion (nous reviendrons plus loin sur l'autre figure du monde social, les cadres ou les permanents des SIAEs – y compris les dirigeants salariés) ne sont pas absents de ce malthusianisme culturel que décriait Gorz.

En effet, il propose de considérer que l'obsession consubstantielle du capitalisme conduit à « mutiler les facultés des êtres modernes » (in : Metzger, 2017a, 16) du fait d'un système scolaire qui se « révèle, à l'usage, un mode de sélection par la naissance et de renforcement des inégalités héritées (*Ibid.*) qui laisse sur le bord de la route une population de plus en plus importante et que l'on retrouve employée dans les SIAEs. De ce fait, le projet initial d'émancipation par l'accès au savoir s'en trouve réduit, ou « dévoyé » si on rejoint l'analyse de Metzger (2017). Le projet d'éducation populaire que pouvaient porter de nombreux réseaux de l'IAE (à l'image de *Chantier école* ou encore des *Jardins de cocagne...*) se réduit, attaqué par

des phénomènes comme « l'instrumentalisation du rôle des cadres qui, plutôt que d'aider le reste de la classe ouvrière à s'émanciper s'arc-boutent sur leur prérogatives » (2017a, 17) et, finalement, trahissent le projet initial du monde social de l'IAE.

La montée en technocratie des organisations de travail en régime capitaliste a supplanté le projet démocratique qui faiblit, qui s'enlise faute de capacités – dues au retard culturel et éducatif – des individus producteur (exécuteur) à assumer eux-mêmes la gestion de la production sociale et de la société, et qui a laissé la place à d'autres producteurs (la technocratie) la responsabilisation et l'action de gérer la structure de production, réduisant ainsi à presque rien l'organisation, nécessaire, des salariés en insertion (pour ce qui nous intéresse dans l'HDR) à s'auto-organiser, à prendre à leur compte la gestion de la société et du travail, ce que le développement des formes d'éducation alternatives à celle de l'État aurait pu permettre de soutenir un projet émancipateur pour le segment de la classe ouvrière que constituent les salariés en insertion dans le monde social de l'IAE. Or, il n'en est rien, et ce depuis les années 1960, comme l'explique Gorz, et qu'il dénonce au travers du phénomène du malthusianisme culturel que connaît la société capitaliste.

Je viens d'introduire l'idée que les salariés en insertion sont membres de la PCS « ouvrier », mais ont-ils une conscience de classe qui les feraient affirmer une identité de classe, au-delà de leur appartenance une PCS. Ce n'est pas évident et l'écrire dans le mémoire relèverait plus de la prise de position que de la posture critique que je défends depuis le début de ce travail de réflexion. Ne pouvant pas penser en termes de « classe sociale », l'appartenance aux PCS « ouvriers » positionne les salariés en insertion comme des employés d'une organisation qui se vit comme une entreprise (les entretiens de 2022 le manifeste : 'Dir_Ent_4' et 'Dir_Ent_9' considèrent être à la « tête d'une entreprise »). Il est donc nécessaire, indispensable de mettre en place des dispositifs de gestion qui vont développer l'identité d'entreprise chez les membres de la classe sociale ouvrière des SIAEs. Ils ne sont plus identifiés par leur appartenance de classe mais par leur appartenance à l'entreprise, créant ainsi une identité d'entreprise en lieu et place de l'identité de classe qui organisait auparavant les rapports sociaux dans la société salariale de la forme fordiste du capitalisme des années 1945-1975.

Cette « identité d'entreprise » (Metzger, 2017a, 19) vise à créer une culture d'entreprise, spécifique au monde social de l'IAE, fondée sur la valeur-travail et sur laquelle Gorz a écrit en 1997 : « jamais l'idéologie de travail-valeur n'a été affichée, proclamée, ressassée aussi effrontément (...). Jamais la fonction « irremplaçable » du travail en tant que source de « lien

social », de « cohésion sociales », d'« intégration », (...) de sens n'a été évoquée aussi obsessionnellement que depuis qu'il ne peut remplir aucune de ces fonctions » (98). Non que je veuille ici renforcer le courant « fin du travail » ou encore « perte de la centralité du travail » dans nos sociétés occidentales, comme les travaux de Rifkin (1997) ou encore de Méda (2010) ont tenté de le montrer dans les années 1990 et encore aujourd'hui avec les adeptes de la thèse de Gorz, mon propos est autre. Il est de montrer que si l'on interrogeait différemment les individus, c'est-à-dire à partir d'autres critères (réponse à des besoins sociaux collectifs, d'autres modes de production plus libérateurs du temps, autre moyen pour créer de la valeur...), leur réponse classique qui consiste à positiver le travail comme une valeur centrale serait autre ou, du moins, nécessiterait une interprétation autre des observateurs auquel le groupe social des sociologues du travail appartient.

Et ici, il faut revenir tout de même à l'analyse gorzienne qui rappelle, dès 1997, que la population active manifeste une désaffection vis-à-vis du travail et que ce sentiment progresse dans tous les pays et ceci, même si le souci de trouver un gagne-pain ou la crainte de perdre l'emploi qu'on occupe soient si obsédants pour la population active. Les salariés en insertion n'échappent pas à cette généralisation gorzienne, formulée p. 107 de son ouvrage *Misère du présent. Richesse des possibles*.

Mais l'ordre du monde actuel, dans ses formes « innovantes » des entreprises contemporaines, impose à leurs employés un investissement total, un don de leur temps, de leur puissance créative, voire de leur vie privée. Si cette liste d'engagement peut sembler éloignée des caractéristiques des publics en difficulté qui occupent les emplois d'insertion que proposent les SIAEs, c'est pourtant dans cette matrice que s'organise l'IAE en poussant en avant, de l'ordre du divin, la valeur de l'entrepreneuriat et plus particulièrement celle de l'auto-entrepreneuriat (rappelons l'existence de dispositifs de gestion dédiés à ce projet d'auto-entrepreneuriat tels que le dispositif ACCRE - aujourd'hui remplacé -... donnant du sens et de la valeur à l'idée énoncée par Gorz, en 1997, de la perpétuation d'une « éthique du travail dans un contexte où le travail perd objectivement sa centralité ». (Gorz, 1997, 79) La valeur-travail tend à être de moins en moins centrale, et ne perdure que l'éthique comme « idéologie de la vente de soi », promotion de nouvelles formes d'organisation du travail, cherchant à remplacer les anciennes formes d'antagonismes qualifiées d'irréconciliables de la lutte des classes par des relations sociales construites sur l'éloge de l'entrepreneuriat et ses formes de nouvelles soumissions pour

l'ordre du monde, du point de vue de la classe dominante et de ses agents de la mise en œuvre, les entrepreneurs de solidarité.

Ceux qui prônent de nouvelles formes d'organisation du travail ou d'économie (économie collaborative, tiers-lieux, auto-entrepreneuriat, entreprise d'insertion, intérim d'insertion... expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée - TZCLD) n'échappent pas au diagnostic précédent et les formes organisationnelles citées produisent des statuts d'emploi précaires qui ne sont pas sans rappeler le XIX^{ème} siècle alors qu'ils pensent développer des innovations et dessiner un paysage moderne du capitalisme en lui donnant un visage humain. Ces évolutions ne produisent pas un mode d'émancipation pour ces nouveaux travailleurs que sont les indépendants (uberisation), les chômeurs, les précaires, les temporaires qui peuplent les dispositifs que l'on trouve dans le monde social de l'IAE, car ces différentes catégories ne réussissent pas à s'organiser à l'échelle de la structure, de leur territoire de vie, n'arrive pas à imposer d'autres prix à leur service que celui fixé par le barème administratif, le SMIC horaire brut. (Voir le tableau 1 qui présente le cadre institutionnel de l'IAE dans le chapitre II, qui explique la logique que je décris, *infra*.)

En introduisant toute une série de nouvelles formes d'organisation du travail et statuts d'emploi (CDDI venant remplacer CAE, CUI, contrat d'usage, le « capital entend d'abolir la quasi-totalité des limites que, en deux siècles de luttes, le mouvement ouvrier a réussi à imposer à l'exploitation » (Gorz, 97, 88). Cette « atteinte » aux conditions de travail et aux relations sociales au sein de la structure ne concerne pas uniquement les salariés en insertion, mais aussi les managers et les fonctions d'encadrement, comme je me propose de le montrer dans la section suivante et dernière de ce chapitre.

Section III. Des outils de gestion : une mise en tension pour les responsables de SIAE

Si la production de l'exclusion des publics au sein des SIAEs par les acteurs du monde social de l'IAE est avérée par les analyses ci-dessus, elle pose un enjeu fondamental pour les responsables qui subissent également les conséquences de cette situation paradoxale, les mettant en « tension » et pour certains d'entre eux dans des positions que je qualifie d'impuissance face au défi de l'insertion des populations accueillies en SIAE sur le marché du travail.

Cette tension de ne plus tenir le projet du monde social de l'IAE génère une perte de sens du politique et de l'action qui révèle en fait une faille profonde, au cœur de l'action des SIAEs : celle de la production d'aliénation sociale et le développement de jeux de domination dans les rapports sociaux au sein des lieux de l'activité primaire.

A cette faille qui invalide le projet émancipateur des SIAEs, j'ajouterai que les tensions introduites par le développement du *New Public Management* et l'intégration progressive qui s'accélère de nouvelles logiques managériales et de performance (principalement sous la forme des outils comptables éprouvés dans le *monde marchand*) confirme mon hypothèse que les SIAEs ne sont plus en capacité de construire leur propre espace stratégique, ce que j'introduisais précédemment en écrivant que l'IAE est face à une perte de sens politique (voir *infra* l'introduction du chapitre 5). Le passage d'une « logique de moyen (créer les conditions de l'activité de travail) à une logique de résultat (focalisées sur l'emploi durable) » (Gianfaldoni et Rostaing, 2010), sous le coup des prescriptions publiques^(k) vient attester de cette évolution qui échappent aux acteurs de l'IAE. Mais leur échappe-t-elle véritablement ? Le chapitre 6 de ce mémoire tentera de montrer les processus de rationalisation en jeu chez les responsables de SIAE et leur part de responsabilité dans le processus en cours. Il est possible de proposer en fait l'hypothèse que les SIAEs, en s'inscrivant dans les politiques publiques d'insertion, en étant instrumentalisées par elles, n'ont plus cet « espace stratégique » [ou cela leur est très difficile] qu'énonçaient Gianfaldoni et Rostaing dans leur livraison éditoriale en 2010.

Trois idées structurent cette dernière section du chapitre. D'une part, l'analyse des évolutions présentées précédemment renforcent ce qui fut longtemps, pour moi, une intuition intellectuelle que je peux enfin proposer comme un cadre d'analyse pertinent grâce à la conceptualisation d'Honneth (*cf.* Chapitre 4), à savoir que les responsables de SIAE font face à du mépris qui génèrent chez eux de l'impuissance professionnelle qui les met en tension en pratique. La deuxième idée reprend cette notion de l'impuissance professionnelle pour la caractériser plus finement. Enfin, d'autre part, je soulignerai que le travail de caractérisation me permet de cerner les effets aliénant que la situation d'impuissance professionnelle provoque au sein des SIAEs et plus largement dans le monde social de l'IAE.

3.6. Des tensions qui révèlent chez les responsables de SIAE une fragilisation du projet

Le constat est que les SIAEs sont face au risque de voir « leur existence dépendre plus sommairement d'une utilité mesurable et comptabilisable (nombre de mesures, types de mesures, publics concernés et impacts en termes d'accès à l'emploi...), sous l'influence de

représentations « économicistes » (quantification des postes, des fonctions, des tâches) et dans une perspective « court-termiste » de la production d'emplois marchands, que du projet politique que leur organisation porte en terme de perspective de changement de société et de rapport à l'économique. Pour les SIAEs, cette évolution - si elle se confirme - signe une perte de légitimité à représenter la question sociale historique de leur secteur professionnel » (Gianfaldoni et Rostaing, 2010, p.151), là où il s'agit pourtant de construire autant un mouvement d'entreprise et un mouvement de pensée pour garder la spécificité du monde social de l'IAE.

Il n'est donc pas surprenant que les responsables interrogés opposent cette approche économiciste à une autre qu'ils qualifient de sociale, dans laquelle ils se reconnaissent plus volontiers et ce, même si le « père » du monde social de l'IAE, Claude Alphanéry, écrivait déjà en 2008 (le 10 avril), dans un avis du bureau du Conseil National de l'Insertion par l'Activité Économique (CNIAE) que « les structures d'insertion par l'activité économique sont des entreprises sur un marché de plus en plus ouvert et concurrentiel, celui de l'accompagnement des personnes éloignés de l'emploi ». Ainsi, M⁽¹⁾, disant que « L'insertion, ce n'est pas mesurer l'employabilité parce que moi je n'ai pas de mètre pour savoir ... comment ils sont employables, parce que moi je les vois tous les matins, je sais qu'ils sont employables, bon il faut les remettre au travail, mais mon dieu, tous les jours ils viennent au travail. » Et O d'ajouter en écho avec le propos de M « [si] ce sont des gens qui sont employables. [Or], les mecs en insertion sont souvent considérés comme inemployables. Moi, je l'ai entendu en réunion ... Ce sont des gens qui peuvent travailler, ce n'est pas vrai [qu'ils sont inemployables], ... d'ailleurs, ils sont capables de travailler, ils l'ont été, on ne voit pas pourquoi ils ne seraient plus. » (M, Responsable ACI, 2012) (*Voir l'annexe 3.2. qui présente l'enquête de 2011/12*)

L'approche qualifiée d'économique du constat relativisé est dans les entretiens menés sur la considération des situations des salariés en insertion, et du caractère très réducteur de la représentation de ces publics et plus largement monde social de l'IAE. Ici, les discours montrent une conception dite sociale de l'action de la SIAE. D'autres éléments des entretiens appuient l'idée que le salarié en insertion est un individu aux multiples facettes dans ses rôles (agent économique, citoyen, parent, professionnel...), comme dans les déterminants de sa situation. Cette conception vise alors à prendre en compte des dimensions psychologiques, sanitaires, relationnelles et culturelles, au-delà des seules questions économiques. Elle se caractérise également par ses méthodes d'intervention individualisées, là où l'injonction des politiques publiques d'insertion qui prônent paradoxalement la *logique de parcours* est ressentie comme

une standardisation des situations. Les problématiques du salarié en insertion y sont vues comme singulières en fonction de son projet de vie et comme sujet d'une société donnée, d'un territoire identifié (comme dans l'exemple de Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée – TZCLD ou encore dans la dernière livraison que j'ai faite avec le collectif PICOTE concernant le projet Territoire d'insertion et d'Inclusion – T2I). Le travail réalisé vise alors à permettre la découverte, la valorisation des connaissances et habilités de l'individu et leur transfert vers des situations sociales diversifiées. L'autonomie y est ainsi la finalité recherchée. L'*idéaltipe* de cette représentation se distingue donc, point par point, de l'utilitarisme réductionniste et fragmentaire précédemment décrit. La démarche globale étend le spectre d'action hors de la simple et seule question de l'employabilité sur le marché du travail.

Cette affirmation du social contre l'économique par certains responsables de SIAE interrogés n'est pas unanime, ou si elle l'est, c'est en fait une prise de position qui reflète sans doute la crainte d'une dénaturation des valeurs du monde social de l'IAE où il a pourtant été souvent important d'affirmer le lien irréductible entre ces deux entrées. Si cette approche sociale s'enracine en effet dans l'histoire du travail social, elle prend sa forme actuelle dans la phase de déclin des cadres institutionnels et des pratiques professionnelles qu'il traverse. Une telle redéfinition place l'IAE dans une situation paradoxale entre attente des usagers et efficacité économique, entre valeurs managériales qui se développent et valeurs éthiques de métier qui ont tendance à perdurer sur le terrain, entre instrumentalisation politique, comme on peut le lire dans les travaux de Gianfaldoni et d'autres acteurs du RIUESS, et innovation sociale, correspondant à une revendication ancienne et persistante du monde social de l'IAE d'être un laboratoire de l'innovation social et technique que les fondateurs comme Claude Alphanéry, et ses successeurs comme Hugues Sybille.

Cette démarche dépend donc étroitement de la capacité ou/et la volonté des responsables salariés et de la gouvernance de concrétiser cette orientation. Au-delà des discours de re-légitimation des valeurs de l'IAE, elle est toutefois conditionnée par la capacité de financement des SIAEs, et donc par le partage de cette conception de l'insertion par les partenaires institutionnels, ce qui est loin d'être acquis, comme l'atteste *M* dans son propos lors de son entretien avec Eric Creusat en 2011 : « ... Cette personne-là a réussi à partir [de la SIAE], elle est aujourd'hui sauvée. Sauvée ? Jamais ! Qu'elle est à l'abri, ils [les partenaires institutionnelles] n'en ont rien à cirer ! Qu'elle s'est refaite les dents, qu'elle ait bien sa CMU à jour, d'avoir des lunettes ; vous voyez, ils n'en ont rien à cirer ! Ça n'a aucun intérêt, mais c'est cela les chantiers d'insertion » et de conclure son propos en insistant : « Ça ne peut pas

être calibré, ce n'est pas quantifiable, ce n'est pas... Ça n'a aucun intérêt. Ce qu'ils veulent, c'est de la sortie positive [c'est-à-dire en emploi] » (Responsable d'ACI).

L'approche sociale apparaît donc comme reléguée car non-conforme à l'optique d'évaluation de la performance de l'IAE réalisée par les partenaires publics. En quelque sorte, elle est l'invisibilité du travail réel des SIAEs. Les prises de parole des responsables de SIAE révèlent des tensions pratiques dans les organisations du monde social de l'IAE. Les propos contradictoires, parfois au sein du même entretien illustre assez clairement la perte de « terrain » face aux enjeux de la négociation de l'ordre social qui se joue dans le monde social de l'IAE quand ils voisinent ou s'entrecroisent avec les mondes sociaux de l'action publique et de l'économie capitaliste dans notre société contemporaine. Les acteurs dont les responsables salariés des SIAEs sont comme impuissants à penser collectivement les tenants du « projet stratégique » (Gianfaldoni et Rostaing, 2010) singulier du monde social de l'IAE, le laissant écrire par d'autres acteurs, de l'action publique et du monde économique, qui se proposent de mutiler les facultés d'émancipation, pour reprendre une idée-force de Gorz que Jean-Luc Metzger (2017) a mis en évidence ces dernières années dans ses analyses de la pensée d'André Gorz et que je mobilise bien volontiers ici pour refonder avec les parties-prenantes du RT 30 de l'AFS les approches de la sociologie de la gestion, j'y reviendrai dans le chapitre suivant.

Les prises de paroles des responsables de SIAE révèlent des tensions pratiques dans les organisations du monde social de l'IAE. Les propos contradictoires, parfois au sein du même entretien illustrent assez clairement la « perte de terrain » face aux enjeux de la négociation de l'ordre social qui se joue dans le monde social de l'IAE et quand elle s'entrecroise avec les mondes sociaux de l'action publique et de l'économie capitaliste dans notre société contemporaine. Les acteurs, dont les responsables salariés des SIAEs sont comme impuissants à penser les tenants du projet stratégique singulier du monde social de l'IAE.

3.7. De l'impuissance des responsables face aux enjeux que traverse l'IAE

Si l'opposition est lisible dans les entretiens avec les responsables de SIAE, ces derniers montrent que les pratiques sont plus floues, plus incertaines, comme *G* nous l'exprime quand il rapporte que pratiquer l'*insertion* dans sa structure, c'est « très honnêtement à l'heure actuelle, je vous dirais, très honnêtement, comme on peut ! ». S'exprime une forme d'impuissance de ce responsable de SIAE qui dépasse sensiblement la citation de *G*.

En effet, de manière sous-jacente, s'expriment les enjeux de la transformation du monde social de l'IAE, de ses cadres théoriques et pratiques, de l'obligation de moyens à celle des résultats,

dans toutes les strates de l'organisation. Cette impuissance ne s'exprime pas que vis-à-vis de la situation « d'exclusion » des salariés et par rapport à leur devenir, mais également dans le jeu des relations partenariales de ces structures. De multiples acteurs publics et privés participent en effet à la définition des processus d'orientation, d'évaluation et d'encadrement du secteur. Sur le territoire étudié dans l'étude de 2011, l'IAE fonctionne quasiment sur le mode de la régulation marchande/tutélaire caractérisée « par une intervention pressante des acteurs publics territoriaux, qui conditionnent de plus en plus leurs financements à des prestations de service soumises à évaluation (contrats incitatifs, conventions d'objectifs et subventions ciblées) tout en recherchant la mise en concurrence directe des structures associatives avec des structures lucratives » (Gianfaldoni et Rostaing, 2010, 153). Cette nouvelle gouvernance impacte les SIAEs en termes de :

- Perte d'autonomie décisionnelle et d'auto-évaluation ;
- Délégitimation des savoirs et savoir-faire des professionnels ;
- Mutation progressive vers un modèle marchand de prestation de service ;
- Restriction de l'insertion à l'employabilité via des modalités d'intervention imposées (sortie positive, EMT⁽⁶⁾, livret et dialogue social).

Dans leur article, Gianfaldoni et Rostaing (2010) reprennent le propos du sous-directeur de l'insertion et de la cohésion sociale de la DGEFP dans une note de bas de page (150) qui, selon les auteurs, attestent l'existence de la prescription publique : « il appartient au SIAEs de montrer qu'elles sont plus performantes que des prestataires qui pourraient être sélectionnés par Pôle emploi dans le cadre de marchés publics »

Cette transformation ne peut s'opérer que grâce au pouvoir d'injonction des acteurs publics, comme l'atteste *M* quand il répond lors de l'entretien en indiquant à Eric Creusat : « Nous, on est obligé de fermer notre bec parce que l'on est obligé de la faire comme on nous le dit parce qu'après vous pouvez bien dire ce que vous voulez » (responsable d'ACI). Au pouvoir d'injonction introduit plus haut, j'ajouterai qu'il est coercitif parfois, *B* rapportant qu'« [il] a été rappelé à l'ordre et convoqué à COMMUNE par *T* [un acteur public] de l'époque... avec menace de ne plus nous subventionner cette action-là... » (Responsable d'ACI). Finalement, c'est la logique à laquelle il faut s'ajuster, ce qui fera dire à un autre responsable en guise de conclusion : « Et tout est là, je pense que le problème est là. A partir du moment où on est de bons petits chevaux, qu'on avance bien et qu'en plus on y arrive... » (*P*, responsable d'ACI)

Les discours tenus laissent donc voir le déclin des conceptions portées par les professionnels du monde social de l'IAE en faveur de celles portées par les financeurs et les institutionnels. Les logiques à l'oeuvre dans le monde social de l'IAE traduisent une évolution qui s'inscrit dans les pas de celle que le monde social de l'intervention sociale a connu dans les années 1990 comme l'attestent les travaux de la MiRE conduit par Jean-Noël Chopart (2000) portant sur les mutations du travail social. Celle-ci ouvre un conflit entre la promesse du projet émancipateur du monde social de l'IAE pour ces salariés et le sentiment d'impuissance des responsables à y contribuer, symptôme d'un dysfonctionnement qui s'exprime dans le sentiment de non-accomplissement de son « devoir » au regard d'un système de valeurs professionnelles, qui s'exprime comme une perte de croyance en ses propres capacités à autonomiser le travail dans les organisations du monde social de l'IAE.

Toutefois, bien qu'insatisfaits voire très critiques, aucun de ces responsables n'a exprimé lors des entretiens l'intention de quitter ce métier (logique de la *persistance dans le métier*). Pour poursuivre, les responsables doivent alors produire des raisons d'agir. Ils trouvent la confirmation de leur engagement et la poursuite de leur activité dans le règlement positif de cas individuels (logique de la *raison d'agir*), indépendamment du nombre de situations résolues et de leur comptabilisation dans une optique de taux de sortie positive. Plus encore, c'est dans l'action collective que peut se jouer de manière congruente cette réaffirmation des valeurs et des pratiques du monde social de l'IAE. Ainsi, dans le contexte de l'étude de 2011, la mise en place d'un réseau interpersonnel de type affinitaire permet de compenser voire de réparer des identités personnelles et professionnelles, car il permet à ces derniers de donner sens à leur métier de l'IAE. Loin des règles de conditionnalité de l'action publique, il s'agit ici de construire entre des significations diverses voire divergentes, un cadre d'interprétation acceptable socialement et satisfaisant individuellement. En ce sens, l'organisation retenue, le groupe informel, permet aux responsables de SIAE de ce territoire d'affirmer (voire de renouveler) leur engagement professionnel et de tenir éthiquement parlant. Avec la même ambition, l'affirmation collective en la valeur de la *participation*, d'une participation plus importante des salariés en insertion à la gouvernance des lieux d'exercice de l'activité primaire, peut donner sens et « faire tenir » certains responsables de SIAE, comme cela est illustré dans l'encadré ci-dessous.

Encadré n° 21 : Des expériences de participation sociale, comme nouveaux instruments de la NPM ou renouveau du modèle du monde social de l'IAE ?

Dans l'étude conduit par Eric Creusat en 2011/2012, deux des structures rencontrées se distinguent des autres par l'introduction de nouveaux outils de management, la participation sociale des salariés en insertion à la gouvernance de la SIAE. Dans une certaine mesure, elle conteste la grille d'analyse gorzienne, du moins sur un aspect concernant l'auto-organisation du collectif de travail. Cette logique est d'abord liée à l'histoire de ces deux lieux du monde social de l'IAE, elle peut aussi se lire comme une volonté « d'émancipation et [et volonté] de participation de leurs salariés » (Alcaras et *al.*, 2011), qui prend la forme d'un nouvel ordre démocratique.

Dans la structure de *G*, les salariés en insertion sont encouragés à participer selon leurs convictions et réflexions, aux mouvements sociaux : participation aux manifestations contestataires, engagement « politique ». Ici, le salarié est d'abord un citoyen. Si la citoyenneté est de l'ordre du politique, elle peut aussi s'exprimer au travers de la participation des salariés en insertion à la gouvernance de la SIAE ; chez *P*, a été développé le principe de l'élection d'un représentant du personnel « salarié en insertion ». L'objet est de situer les individus en tant que salariés de plein droit et associés à la gouvernance de la structure : « On a un délégué au niveau du personnel parmi les salariés (en insertion), on a un suppléant au délégué du personnel, qui sont associés à toutes les prises de décision qui peuvent concerner des changements d'horaires, les changements pratiques, les conseils d'administration. Ils sont, je ne veux pas dire, co-décideurs mais ils sont toujours informés des décisions comme cela doit être et les salariés... Les équipes les sollicitent, les interpellent et tous les ans, on essaie, enfin j'essaie de mettre une formation sur le droit du travail avec le délégué du personnel qui est lui chargé de suppléer, de compléter en fait ce que disent les encadrants sur le terrain. C'est le délégué du personnel, du personnel permanent, qui prend en charge... Il est un salarié en insertion ». Mais, cette « injonction » à participer recouvre une autre dimension dans la SIAE de *P* : « Alors, moi, j'insiste toujours pour que les délégués du personnel s'expriment toujours à chaque CA, par rapport à la vie d'équipe parce que l'on a effectivement un conseil d'administration qui va se concentrer sur les difficultés financières, qui va se pencher sur le coût horaire d'un salarié en insertion, qui va chercher à calculer combien il rapporte et cela permet en fait de rappeler au conseil d'administration que l'insertion ce n'est pas en premier lieu de la production. Donc après je ne vais pas dire que c'est simple tous les jours parce que ça recadre bien le conseil d'administration sur l'objet principal de l'association. Parce que l'objet principal de l'association, c'est l'insertion. »

La démarche introduite par *P* souligne, à mon sens, une autre dimension de la tension entre les approches gestionnaires et leurs effets et le projet politique de la SIAE, c'est l'existence d'un espace de résistance à l'emprise du discours gestionnaire qui a envahi les discours des membres du conseil d'administration. L'objectif est, par la présence du salarié en insertion, d'affirmer l'objet premier de la SIAE : lutter contre l'exclusion. L'impuissance observée dans les discours se révèle donc ambivalente en ce qu'elle peut également être productrice d'une place différente pour les salariés dans les structures de l'IAE, donc de possibilités d'autonomisation par le travail pour eux. Pour autant, si ces stratégies collectives créent des ressources facilitant le maintien des valeurs de l'IAE pour leurs responsables, elles n'épuisent pas la persistance des

difficultés du monde social de l'IAE face au changement de modèle actuel ni, plus individuellement, l'accroissement des tensions induites chez leurs responsables.

3.8. Des jeux de domination au cœur de l'action des SIAEs qui ont des effets aliénants sur les individus

L'IAE et ses acteurs participent d'une logique de domination qui se produit dans les rapports entre permanents et salariés en insertion mais aussi entre permanents et acteurs institutionnels et pouvoirs publics, ici de soumission générant l'impuissance professionnelle précisée dans le paragraphe précédent. En reprenant les matériaux d'enquêtes (2004, 2011 et 2017), l'idée aujourd'hui est de considérer les pratiques sociales observées non plus dans la logique domination/aliénation (Balzani *et al.*, 2018) - même si cette dernière question reste d'actualité et fondamentale - mais plutôt d'y lire une tension entre domination et émancipation exploitation/aliénation. Plus précisément, il s'agit de tendre un axe analytique entre les notions de domination et d'émancipation. En effet, les permanents des SIAEs ont le sentiment qu'on ne les reconnaît jamais assez à l'œuvre, alors qu'ils le font dans des conditions et pour un but qu'on leur impose. A l'instar de Gorz à propos de la problématique de l'autonomie de la classe ouvrière (1980), les SIAEs, dans leur organisation et au regard des objectifs assignés par la puissance publique, ont donné une acception nouvelle au terme de domination, qu'il faut comprendre ici, comme une construction sociale oppressante et qui déshumanise les relations et les conditions de travail. Au contraire de la thèse de Gorz qui avançait l'idée que cette domination qui avait des effets aliénants appellerait le refus du capitalisme pour ce qu'il est, à savoir un système aux rapports sociaux « autoritaire » et « anti-démocratique » (1964, 33) et donc apportant une vision transformatrice de l'action, il n'en est rien dans l'IAE. Pour être tout à fait clair et précis, en suivant toujours l'approche de Gorz, les transformations sociales qu'ont généré le développement économique, l'amélioration des niveaux de vie et le changement de modèle de capitalisme, ont profondément structuré les organisations et les conditions sociales au sein des SIAEs, entre les pratiques des initiatives historiques des années 1970-1980 et les instruments qu'elles sont devenues aujourd'hui, les faisant répondre à des besoins quantitatifs (avoir un emploi, devenir ou redevenir un consommateur...) sans satisfaire des besoins qualitatifs (que le jeune Marx définissait comme le développement libre et multilatéral des facultés humaines) que revendiquent les permanents des SIAEs en privilégiant la logique de l'insertion à celle de l'employabilité. Ou dit autrement : l'aspiration à la maîtrise des modes et des contenus du travail a disparu ou disparaît de la vision. Or, l'inscription croissante des

technologies de type gestionnaire qui échappent au contrôle des acteurs de l'IAE eux-mêmes, même si elles sont en partie socialisées, a étouffé leur action et a donc fait perdre la position d'une certaine autonomie nécessaire au projet transformateur initial, à savoir modifier en profondeur les rapports entre acteurs professionnels, institutionnels et en insertion.

Pour finir, j'insisterai sur l'idée que le projet émancipateur s'en est allé !^(m) La confrontation au « monde vécu », que la rationalité économique, entre autres détruit, a profondément modifié le « milieu de vie » des permanents et salariés en insertion. Gorz écrivait que les travailleurs « ne sont plus opprimés, mais s'oppriment eux-mêmes ». Les acteurs permanents des SIAEs n'ont plus l'autonomie de la contestation de la civilisation capitaliste, de ses priorités, de sa hiérarchie des valeurs, de sa culture. Ils sont pris dans des processus de reproduction des rapports de production : leur SIAE, comme forme entrepreneuriale et lieu de rapports sociaux de production aliénants, participe de fait au phénomène que je discute dans ce troisième paragraphe, à savoir que l'IAE participe d'un *monde social* qui agit la domination et, comme Lefebvre (1972, 14) l'a montré, c'est en fait une participation à un mouvement total : les rapports sociaux se reproduisent dans la société entière, dans l'espace entier et « la re-production considérée résulte d'une stratégie⁽ⁿ⁾ [on retrouve ici l'enjeu que Gianfaldoni et Rostaing, en 2010, avaient proposé mais que j'ai reformulé de manière plus critique] et non d'un système pré-existant, et qu'elle tente de constituer ce système au lieu de l'entériner, il en résulte que le « réel » ne peut se clore. » La situation n'est pas sans issue puisque les contradictions suivent la consolidation des rapports sociaux pour les contester sans cesse écrit-il (*Ibid.*, 20) mais c'est un propos qui nécessiterait d'être étudié plus longuement à l'occasion de nouveaux travaux de recherche.

Passablement problématique cette situation que rencontrent les SIAEs et leurs membres dirigeants, ce d'autant si se poursuit la perpétuation de cadres de pensée obsolètes, comme celui de la valeur-travail. En effet, continuer à penser que le travail est sacré, le réifier, en se référant finalement au « travail spécifique propre au capitalisme industriel » (Gorz, 1997, 12) est une impasse conceptuelle majeure et, si on rabat le propos au niveau de la pensée stratégique, il s'agit alors d'une erreur du fait d'un cadre d'analyse devenu obsolète. Car il faut le dire ici, l'exprimer pleinement : « le capitalisme se caractérise moins par son aptitude à « créer » des emplois, que sa propension à faire un usage parcimonieux de ces « créations », tout en consacrant beaucoup d'énergie à en détruire les anciennes formes ». (Metzger, 2017a, 21) Nous pouvons renvoyer le lecteur, encore une fois, aux travaux de Gorz (2007) et citer comme l'a fait Jean-Luc Metzger (2017, 21-22) le propos d'André Gorz qui nous expliquait que :

« Les statistiques de l'emploi [et celles sur l'IAE et les taux de sortie dans l'emploi n'y échappent pas] ne doivent pas tromper sur le fait que la productivité du travail continue d'augmenter rapidement et le volume du « travail productif » - au sens qu'a ce terme dans une économie capitaliste - de diminuer dramatiquement. N'y est « productif » que le travail qui « valorise » (c'est-à-dire accroît) un capital parce que celui qui le fournit ne consomme pas la totalité de la « valeur » qu'a ce qu'il produit. Les services aux personnes, en particulier, sont improductifs de ce point de vue. Aux États-Unis, souvent cités comme modèle, ils occupent 55% de la population active qui travaillent comme serveur/ serveuses, vendeurs/vendeuses, femmes et hommes de ménage, employés de maison, gardiens d'immeubles, bonnes d'enfants, etc. La moitié d'entre eux occupent plusieurs emplois précaires, le quart sont des working poors. Ces emplois ne font pas augmenter la quantité de moyens de paiement mis en circulation : ils ne créent pas de « valeur ». Leur rémunération provient de revenus tirés d'un travail productif : c'est un revenu secondaire. (Gorz, 2007) »

Or, l'entrepreneur de solidarité, au lieu d'en tirer toutes les leçons en termes d'émancipation et de stratégies à développer, continue à tout entreprendre pour mettre au travail le plus possible des gens, produisant plus d'emplois pour un travail hétéronome au lieu d'organiser l'émancipation, produisant des dispositifs pour répondre à des politiques centrées sur la mise au travail à tout prix au lieu de contribuer à ce que « le travail perde sa centralité dans la conscience, la pensée, l'imagination de tous [...] (Gorz, 1997, 11) et notamment la partie de la population active qui « travaillant comme serveurs/Serveuses, vendeurs/vendeuses, femmes et hommes de ménage, employés de maison, gardiens d'immeubles, bonnes d'enfants, etc. » en occupant des emplois précaires sont des « working poor ».

La référence au travail productif industriel appliqué à la tertiarisation de nos sociétés contemporaines nous éloigne d'un autre registre fondamental du travail, à savoir la réalisation de soi et l'idée d'une œuvre durable réalisée par le travailleur. Le travail productif a fait disparaître le travail-crédation, la *poesis*, « l'œuvre grâce à laquelle les individus peuvent être reconnus et trouver du sens à leur activité » (Metzger, 2017a, 22). Or, ce n'est pas le cas dans l'ordre capitaliste et le monde social de l'IAE, qui a transformé l'essence même du travail par le développement de dispositifs, de réponses techniques et procédurales au problème du chômage et de l'employabilité des individus qui ne correspondent qu'à une logique de rationalisation gestionnaire du travail, pour ce qui revient de l'activité professionnelle, et des politiques sociales, pour ce qui revient de l'organisation de l'insertion par le travail. Gorz écrivait : « je hais les mystifications qui, grâce au nom de la définition philosophique ou anthropologique du travail, justifient la valeur d'un « travail » qui en est la misérable négation » (1997, 13).

C'est pourquoi il faut mettre à jour les représentations sur le travail et sa capacité émancipatrice pour tous, pour les salariés en insertion en ce qui me concerne, car la tendance du système capitaliste est : 1. d'accroître indéfiniment les productivités du travail humain quelles que soient les activités, primaires ou associées, des lieux de l'action de l'IAE ; 2. de réduire la part des revenus du travail dans le partage des bénéfices, comme en témoigne l'augmentation des inégalités des richesses, des parcours et des patrimoines culturels et symboliques des publics en insertion. Gorz traduit parfaitement cette idée quand il pose le verdict suivant, attribuable aux entrepreneurs de solidarité et aux penseurs au nombre desquels on trouve les acteurs syndicaux et les intellectuels de gauche à propos de « la redoutable capacité des acteurs dominants de l'économie, d'une part à réduire le volume et le coût du travail et, d'autre part, à empêcher les travailleurs (individuellement et collectivement) de prendre conscience de leur propre aptitude à s'émanciper des rapports de domination. » (Metzger, 2017a, 23)

Dans cette réalité, il en ressort une impuissance (ou une non-volonté) des acteurs des dispositifs techniques, institutionnels et des formes sociales de l'IAE à engager des actions pertinentes pour rendre les individus plus autonomes, quand ils n'« innovent » pas des formes organisationnelles capables de faire penser les salariés en insertion comme capables et légitimes de proposer par eux-mêmes des alternatives à la société capitaliste et qui les détournent d'une vision globale (ou d'ensemble) du mode de production qui organise le fonctionnement du monde social dans lequel ils ont été placés par les étiquetages successifs et cumulatifs durant leur parcours de vie.

Réflexions complémentaires pour une conclusion... provisoire

« L'oeuvre de Foucault peut se lire à la fois comme une série d'analyses historiques de la production des identités sociales (dans *Histoire de la folie*, dans *Surveiller et punir*, dans *La Volonté de savoir...*) et comme un ensemble de réflexion sur les possibilités de la résistance à l'assujettissement façonné par les mécanismes du pouvoir. Dans *Histoire de la folie*, si vous voulez, le pouvoir produit des sujets assujettis, mais ne parvient jamais à étouffer totalement la parole qui s'obstine à protester. Les « personnages » sociaux que sont le fou ou l'homosexuel dans ce livre, sont produits comme tels par le Grand Renferment, donc par le pouvoir. Mais la voix qu'ils font entendre semble plutôt venir d'avant cette capture (d'une expérience originaire qui précède l'assujettissement) ... »

Dans le cas de l'espace social étudié, notre matériau premier, les discours, tend à rapprocher l'expérience du travail dans l'IAE d'un sentiment d'impuissance professionnelle. Cette impression de « ne plus être capable de » s'inscrit alors dans une injonction contradictoire à la performance entre une insertion limitée à un taux de sorties positives et la prise en compte des besoins réels des salariés en insertion. Il ressort en effet des entretiens (2011/2012) que les responsables de ces structures ont davantage de difficultés à tenir leur « métier de l'IAE », non pas sur la question des compétences techniques, mais sur le sens même de leur action. La reconfiguration en cours de l'IAE imposée par les pouvoirs publics a provoqué une modification de perspective, contribuant à délégitimer les cadres historique et éthique de ce secteur. Ces évolutions mettent en tension permanente des représentations du travail social que les responsables de l'IAE interrogés traduisent en une opposition entre une logique institutionnelle et économiciste d'un côté et de l'autre une logique associative et sociale. Pour eux, ce « mieux-vivre ensemble » promis à tous est essentiellement un élément de discours de légitimation du modèle économiciste (« mieux » étant à comprendre comme un mieux matériel et financier). Ils font plutôt l'expérience d'une inadaptation aux nouvelles normes institutionnelles et évolutions sociétales, d'une perte du sens de leur action et donc de leur identité professionnelle (Costalat-Fourneau, 2008). Ces résultats doivent être accompagnés d'une interrogation plus profonde sur la pertinence des SIAEs comme moyen de lutte contre l'exclusion sociale et économique, et donc sur la nature même de l'intervention professionnelle et les fondements éthiques du « métier de l'IAE ». Plus précisément, les discours des responsables nous interrogent sur la nécessité d'une approche différente de celle qu'ils présentent comme économiciste, rejoignant en cela des débats importants dans certains champs de l'économie (Jany-Catrice et Méda, 2013). Ils nous semblent également faire écho à des réflexions plus centrées sur l'innovation sociale dans les territoires. Il s'agit en effet de « répondre à [des] besoins [par une] capacité à organiser les liens sociaux au travers de formes institutionnelles qui les révèlent et qui mobilisent les valeurs de réciprocité et de solidarité qui permettent d'y faire face » (Hillier, 2004, 141). De telles réflexions s'inscrivent dans une perspective de transformation radicale des relations et pratiques professionnelles car elles ambitionneraient la réappropriation de la capacité d'élaboration critique, de décision et d'action/orientation par les publics accueillis au détriment des formes conventionnelles de gouvernance que tentent d'imposer la logique institutionnelle actuelle.

Faut-il aussi le rappeler dans ces lignes de conclusion : ces outils de gestion ne posent pas nécessairement en eux-mêmes problème, c'est leur emploi et leur formation qui nous interrogent. Les SIAEs contribuent à l'acceptation d'un système normatif « hégémonique » fondé sur l'absence de possibles alternatives et qui fonctionne d'autant plus que les différents acteurs (salariés en insertion également) acceptent ces cadres sociaux et culturels. Elles agissent en ce sens comme appui et renforcement d'une société d'inspiration néo-libérale (Laval, 2018). Un modèle dont certains acteurs institutionnels et publics disent qu'il n'est plus nécessaire *de facto* d'en faire la critique puisque communément reconnu comme valide, ce qui ne peut pas être le cas du chercheur que je suis (et comme Christian Laval s'est proposé de le faire en 2018 avec la production de son ouvrage, *Foucault, Bourdieu et la question néolibérale*). Maintenir l'illusion d'une société progressant selon des règles rationnelles vers une harmonie de « liberté et de sécurité » (Laval, 2018), malgré les obstacles dont le poids de l'inemploi d'actifs considéré aujourd'hui comme une véritable menace, est le projet qui donne sens aux SIAEs, à leur existence même et leur utilité politique, ainsi qu'à leurs acteurs. Elles participent de la sorte à l'intégration du social dans l'économique (pour faire référence aux travaux de Karl Polanyi à propos de l'encastrement de l'économique dans le social). Elles interviennent *in situ* contre l'incertitude et la toujours possible remise en cause d'un ordre social et économique donné pour « naturel » les acteurs de la domination sociale ou qui détiennent le pouvoir, en reprenant les deux entrées de Laval dans son ouvrage de 2018. Notre propos ne porte pas sur la critique d'un mécanisme simple de domination, mais a pour objet de saisir et de caractériser cet entrelacement de facteurs macro/micro, collectifs/individuels, conscients/inconscients qui concourent à la réalisation d'une société néo-libérale. Facteurs qui évoluent dans le temps dans un environnement incertain, avec donc plus ou moins de force.

Notes du chapitre III

a. Ce chapitre doit beaucoup à des productions réflexives antérieures, durant la période 2013/2018, à six mains, avec deux compagnons d'écriture, l'un chercheur-enseignant dans le même institut de formation que moi jusqu'en 2017 et, le second, chercheur-professionnel qui a rédigé un mémoire de Master II en 2012, qui ont « servi » à préparer l'exercice en cours. Qu'ils en soient ici vivement remerciés (références bibliographiques 2015a et b et 2018).

b. Ce que je développe dans ce troisième chapitre du mémoire doit tenir compte aussi d'un autre élément relatif à la réflexion de Strauss lui-même quand il exprimait une forte réserve à propos de l'idée centrale de sa théorisation concernant le développement des mondes sociaux, ici l'IAE, à savoir que leurs développements sont indéterminés et qu'en toute logique ils pourraient dépendre de la volonté des acteurs ou du jeu des acteurs avec l'environnement. Strauss (1992) rappelait que le développement que prennent les mondes sociaux sont plus ou moins liés à certains contextes comme les changements dans l'univers du discours ou encore liés à l'activité primaire. Strauss s'appuyait sur la pensée de Dewey « selon laquelle les concepts, les pensées, le monde de l'esprit et des idéologies naissent de l'interaction

et sont sans arrêt redéfinis par celle-ci (...)» (1912). Strauss introduisait une dimension de rationalisation collective à une approche plus individuelle : dimension qu'il ne faut perdre de vue tout au long de la lecture de ce chapitre, comme les autres.

c. C'est une manière de nommer les responsables, les dirigeants salariés des SIAEs qui a tendance à se développer, à l'image de ce que les secteurs professionnels des politiques sociales ont opéré comme évolution.

d. Il s'agit là d'une question centrale : entre une vision transformatrice ou une approche par la réforme. En fait, ce qui est problématique, c'est cette évolution des modes de pensée de l'action publique qui postule la fin d'un discours en termes de rapport social pour privilégier celui du consensus et de la concertation et qui s'appuie sur l'outil de la réforme.

e. Voir l'article du *Monde diplomatique*, *Les contrats à impact social s'enracinent en France. Solidarité à but hautement lucratif*, 2019, octobre, pages 22-23, qui montre à partir de l'expérience britannique de Gordon Brown en 2010, comment le choix d'Emmanuel Macron, alors ministre de l'économie en 2016, est en train de se développer en France en s'appuyant sur le transfert du « risque » de l'action sociale, « normalement assurée par l'État, à des investisseurs privés. En principe tout le monde serait gagnant... » (Hemmerich Margot et Méténier Clémentine, journalistes).

f. Dans l'enquête qu'a conduite Eric Creusat auprès des responsables de SIAEs sur un même territoire dans le cadre de son mémoire de Master 2 MIAE (Master 2 Métiers de l'IAE à l'IAE Nancy), vingt-et-un entretiens ont été menés. Pour préserver l'anonymat, les noms de ville, d'association et des professionnels ont été changés. Les *verbatim* A, B, C, D et E mobilisés ont été recueillis auprès de responsable de chantier d'insertion, celui, F, auprès d'un directeur d'entreprise d'insertion. L'enquête s'est déroulée entre septembre 2011 et octobre 2012 :

Total : 21	Statut		Type			
Répartition	Association	EURL	ACI	AI	EI	Autre
	19	2	14	3	3	1

g. Je ne reviens pas sur la thèse centrale de la critique gorzienne, à savoir que la rationalisation économique produit la destruction massive d'emplois et que son développement « se manifeste de manières différentes : diminution massive du temps de travail socialement nécessaire à la production des biens, assortie de l'emprise de l'industrialisation et de la marchandisation sur ce temps libre ; création d'ensemble de groupes professionnels suroccupés et exclusion d'une masse de surnuméraires occupant des emplois précaires et serviles ; inventions d'opportunité inouïes mises au seul service de la production marchande et destruction de la créativité comme fin en soi ; accroissement du niveau général d'instruction et exclusion du plus grand nombre des prises de décision stratégiques (qu'il s'agisse des orientations sociétales, des politiques publiques ou du fonctionnement des entreprises) ; sans oublier les détériorations de l'environnement, des ressources non renouvelables et des espèces vivantes. » (Metzger, 2018, 12). Gorz ajoute que la seconde raison est le progrès technique, plus particulièrement l'automatisation qui, tout en gagnant en efficacité productive, réduit le temps de travail socialement nécessaire pour produire chaque quantité donnée de marchandisages (bien ou service).

h. Bruno et Didier identifient quatre étapes dans le processus de managerialisation et de quantification de l'action publique : 1. La « définition d'une série d'indicateurs statistiques mesurant les performances d'un certain nombre d'acteurs et d'activités pré-identifiés » ; 2. La « fixation pour chaque indicateur d'un objectif chiffré à atteindre » ; 3. La « définition d'une période de temps pendant laquelle chaque acteur s'efforce d'atteindre ces objectifs » ; 4. « L'aménagement de lieux de rencontre où les acteurs se réunissent, se comparent les uns aux autres et établissent de nouveaux objectifs pour un prochain cycle » (2013).

i. L'enquête de la DARES sur le secteur de l'IAE en 2012 portant sur la situation des salariés entrés en parcours d'insertion fin 2010 donne les résultats suivants (*cf.* DARES Analyses – Juin 2015 – n° 046, Encadré 2, 7) :

	ACI	EI	AI	ETI	Ensemble
Emploi, dont	24	34	53	51	40

LE MONDE SOCIAL DE L'IAE : HISTOIRE, ENJEUX IDENTITAIRES ET PERSPECTIVES CRITIQUES

Emploi stable	7	12	21	19	14
Emploi non aidé non stable	14	18	26	28	21
Emploi aidé	4	3	6	4	5

j. EMT (évaluation en milieu de travail) est un dispositif Pôle Emploi que de nombreuses SIAEs mobilisent dans leur pratique d'accompagnement des salariés en insertion. Devenue PMSMP en 2015 (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel), elle est une période d'immersion dans l'entreprise qui dure plus longtemps, 100 heures au lieu de 80, et pour laquelle la structure n'a pas à verser de salaire. Une manière parfois de « déguiser » une période d'essai et, quand elle s'effectue dans une entreprise cliente de la SIAE, ou encore, envisagée comme débouché pour le salarié en insertion, celle-ci n'est pas engagée par une éventuelle embauche si satisfaction et elle peut pourtant percevoir jusqu'à 2€ de l'heure de « mise en situation professionnelle ».

k Le processus de négociation que l'on observe est asymétrique, à l'avantage des acteurs de l'action publique qui ne tiennent pas compte d'autres indicateurs, prenant en compte les spécificités des activités de l'IAE.

l. En complément de la note de fin de chapitre g., l'enquête de 2012 est résumée dans le tableau ci-dessous de manière totale et permet de mieux appréhender les caractéristiques des interviewés qui n'y figuraient pas.

Total : 15	Type			
Répartition des entretiens par type	ACI	AI	EI	Autre*
	10	2	1	2
Nombre de SIAE sur le département (données DIRRECTE, 2011)	27	5	5	
Références entretiens	B-C-D-E-G-H-M-P T-R	A-F	H	K-O
Approche économiste	M	A		K-O
Approche sociale	B-C-D-G-M			

*La catégorie « Autre » comprend un représentant syndical, membre du CDIA, et un responsable d'un collectif départemental d'ACI

m. Pour autant, cette situation est rendue possible tant que se maintient une certaine illusion, au sens « épistémologique » de la connaissance. Un savoir qui exclut le vécu, le quotidien, les faits concrets et « bientôt, on s'aperçoit qu'à force de savoir de quoi on parle, l'on dit n'importe quoi sur le reste, sur ce qui n'entre pas dans le cercle du « savoir » possédé, ce logis de la pensée. » (Lefebvre, 1972, 19).

n. Henri Lefebvre écrit : « En résumant, la Stratégie ne consiste ni en conceptions admises par un « Sujet » génial, le Chef, ni en l'application détaillée d'un Système doctrinal préexistant. Toujours elle résulte d'un enchaînement de hasards et de nécessités toujours particulières : les confrontations entre forces diverses et inégales, réparties en deux camps opposés (s'il y a trois parties en présence, la situation se complexifie singulièrement). Les buts, les intérêts, les volontés, les représentations des diverses fractions engagées dans la lutte, les conceptions des dirigeants ont un rôle. L'unité théorique résultante de ces rapports pris dans leur ensemble, horizon des actes partiels, vision totale inaccessible comme telle à chacun des participants pris à part et cependant possible/impossible de leurs pensées et consciences. C'est la Stratégie, au sens de Clausewitz. » (Partie 2 de « re production des rapports sociaux de production », 1972, p. 12).

Chapitre IV. Lutte pour la reconnaissance sociale et recherche identitaire singulière dans le monde social de l'IAE : la figure de l'entrepreneur de solidarité

Après avoir présenté la géographie du monde social de l'insertion par l'activité économique, dans le deuxième chapitre du mémoire dont l'objectif était également de questionner les logiques d'organisation du monde social, suivie par une analyse de l'idée de « parcours d'insertion » que j'ai souhaité approcher, à la fois comme un jeu de rationalisation relatif aux situations sociales que vivent les salariés en insertion dans leur parcours dans le monde social de l'insertion par l'activité économique et comme la poursuite de la généralisation de la technologie de l'activation de ces salariés en insertion dans ce monde social singulier, plus particulièrement dans le chapitre suivant, le chapitre qui s'ouvre vise à montrer que l'un des acteurs de ce monde social, le dirigeant de SIAE, est dans une position en tension. En effet, il est en lutte pour la reconnaissance de son travail et par son travail dans une logique où les enjeux identitaires, qui émergent dans les interactions entre les individus et les groupes (leurs intentions et intérêts), produisent des tensions d'ordres différents qui seront étudiées au fil des deux sections du présent chapitre. Cette lutte pour la reconnaissance mutuelle chez le dirigeant dessine les contours d'une figure sociologique nouvelle, celle de l'*entrepreneur de solidarité*, que je mobilise à partir des travaux d'Howard Becker (relatifs à l'*entrepreneur de morale*) que les sociologues de langue française ont pu appréhender depuis mille neuf cent quatre-vingt-cinq avec la parution d'*Outsider*. Le dirigeant de SIAE est engagé dans une « croisade solidaire », en « détournant » l'expression d'Howard Becker, « croisade morale ». Un jeu langagier que les membres du jury voudront bien excuser.

« Les normes sont le produit de l'initiative de certains individus, et nous pouvons considérer ceux qui prennent de telles initiatives comme des entrepreneurs de morale. Deux types d'entrepreneurs retiendront notre attention : ceux qui créent les normes et ceux qui les font appliquer. » (*Ibid.*, 171)

Cette citation est éclairante à mes yeux depuis de si nombreuses années (y compris et peut-être, plus encore, celles d'avant ma nomination à l'Université quand j'étais éducateur puis conseiller technique à la Protection Judiciaire de la Jeunesse), car elle traduit bien le double intérêt que j'ai vis-à-vis des approches théoriques de l'auteur, inscrites dans le droit fil de l'*École de*

Chicago et de son courant, l'*interactionnisme symbolique*, et de sa démarche méthodologique proche de l'ethnographie, comme le souligne son préfacier, Jean-Michel Chapoulie (*Ibid.*, 1985, 9).

Un dernier élément d'introduction est important à présenter aux lecteurs, il porte sur le choix discutable de limiter mon travail de recherche au seul dirigeant salarié de la SIAE. En effet, les autres permanents du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique, les autres cadres administratifs, techniques ou commerciaux quand ils existent ou encore les encadrants techniques, pourraient revêtir cet « habit » de l'entrepreneuriat de *solidarité* et s'engager dans cette « police », au sein de ces organisations spécialisées que sont les SIAEs et dont il serait tout à fait nécessaire de « comprendre les intentions et les intérêts » (Becker, *op.cit.*, 179). C'est en partie du fait de mon positionnement au sein de l'IAE Nancy et de son objet de formation, le management des organismes de l'insertion et du travail protégé, comme du fait d'enseigner principalement au niveau Master et donc investi dans la fonction d'encadrement au sens de direction des collectifs de travail dans les organisations du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique.

Section I. L'entrepreneur de solidarité : nouvelle figure du dirigeant de SIAE ?

« Certes, ce sont parfois les institutions existantes qui prennent en charge l'administration de la nouvelle loi, mais il est plus fréquent que soit créée une nouvelle catégorie d'agents spécialisés. »

(Becker, 1985, 179)

Dans le chapitre huit de son ouvrage *Outsider* (1985) consacré à la figure de l'entrepreneur de morale, Howard Becker caractérise ce qu'il comprend de la production de la norme en général, des normes sociales plus particulièrement, et tente de répondre à la question de savoir qui les produit et qui les met en œuvre. Mon propos n'est pas de faire une exégèse de l'œuvre de Becker ni une énième étude de la contribution à la sociologie que représente l'ouvrage *Outsider* et la théorie de la déviance qu'elle développe, mais de m'intéresser à la figure de l'entrepreneur de morale, que je vais appeler *entrepreneur de solidarité*, dans le cadre du monde social de l'IAE. Mon hypothèse est que cette catégorie d'analyse est primordiale pour mon travail de caractérisation du monde social de l'IAE et, plus particulièrement à propos de la question clé que Strauss pose concernant la négociation de l'ordre social en son sein. Elle va me servir

d'*idéal-type* de la figure du dirigeant de SIAE, plus précisément en le considérant comme l'un de « ceux qui font appliquer les normes » (*Ibid.*, 1985, 179). En effet, c'est à ce second type d'entrepreneur de morale que je choisis de m'intéresser.

Comme je le précisais dans l'introduction générale du mémoire et vais le développer dans le premier paragraphe de la section I du chapitre, mon hypothèse est que cette caractérisation du monde sociale de l'Insertion par l'Activité Économique et, plus particulièrement à propos de la question clé qu'Anselm Strauss pose concernant la négociation de l'ordre social en son sein, c'est-à-dire l'obligation pour le sociologue de réinvestir les domaines de l'interaction sociale et de la *praxis*^(a). Elle va me servir d'*idéal-type* de la figure du dirigeant de SIAE, plus précisément en le considérant comme l'un de « ceux qui font appliquer les normes (Becker, *op. cit.*, 179).

4.1. De quelques considérations théoriques à propos de l'approche d'Howard Becker

Dans l'introduction générale du mémoire je proposai de regarder la situation sociale étudiée sous l'angle de la domination d'un groupe social sur l'autre, ce qu'on peut assez aisément retrouver dans la traduction que nous avons des travaux d'Howard Becker, du moins dans la traduction qu'il m'est donné de lire et que j'ai souvent présenté ainsi en cours ou dans mes interventions auprès des travailleurs sociaux^(b). Cette traduction témoigne d'un appauvrissement conceptuel dû aux cadres classiques de la pensée sociologique française qui ont très longtemps fait la part belle aux théorisations qui s'appuient sur des auteurs et leurs travaux comme Pierre Bourdieu (et d'autres comme Karl Marx ou encore Émile Durkheim ainsi que leurs successeurs plus récemment dans une perspective holistique assez stricte et qui ont ignoré très longtemps les travaux de type comme ceux que je mobilise ici) donnant une place importante au concept de domination dans l'analyse des situations sociales comme celles que le monde social de l'Insertion par l'Activité Économique essaye de traiter en recherchant les arrangements et conduisant les négociations pour un ordre social qui se renouvelle en permanence. Il y a donc un réductionnisme important à considérer l'entreprise morale (d'Howard Becker), ou de solidarité selon ma conceptualisation, comme une entreprise de domination, comme une coalition entre des individus pour faire adopter des normes leur permettant de satisfaire leurs intérêts. Il me faut changer le regard si je veux rester exigeant et garantir la cohérence du projet et ne pas faire mienne cette traduction du propos de Becker : « On reconnaît dans ce type de réformisme moral le mode d'approche d'une classe dominante vis-à-vis de ceux qui occupent une position moins favorisée dans la structure économique et

sociale. » Lors d'un échange épistolaire avec Jean-Marc Leveratto^(c) en deux milles dix-sept, collègue émérite de mon laboratoire de recherche, spécialiste de l'interactionnisme symbolique et de l'œuvre d'Howard Becker, celui-ci m'expliquait que cette conception réductionniste effaçait en fait l'apport original des travaux de Max Weber, inspirateur des travaux interactionnistes par essence, notamment en relativisant l'importance du concept d'éthique. Les individus sont dans une situation complexe quand ils entreprennent une action dite sociale, ici de solidarité, qui s'appuie sur un engagement éthique et un pouvoir de conviction (nous y reviendrons dans la suite à propos de la lutte pour la reconnaissance mutuelle des dirigeants de SIAE) lorsqu'il utilise le terme *Beruf* dans son €. En effet, pour ce qui est du monde social de l'insertion par l'activité économique, l'entreprise de solidarité ne se limite pas à un certain type d'action normative, à la seule forme d'une entreprise d'imposition d'un arbitrage culturel donné, mais elle s'applique à tout type d'action qui vise à résoudre des problèmes sociaux, dès lors qu'elle est motivée par un engagement personnel (et non militant ou politique).

Si cette lecture de la réalité sociale, qui se déploie dans le monde social de l'Insertion par l'Activité Économique, est possible, alors il me faut réfléchir différemment à ce que je formulais plus haut en introduisant la notion de domination du fait d'une lecture trop sommaire des travaux d'Howard Becker, due à cet appauvrissement de la traduction et aux modes de pensée de la sociologie française. Si l'œuvre de Max Weber est nécessaire, je ne peux pas totalement exclure Pierre Bourdieu qui a tenté de dépasser la question de la domination par la recherche d'un passage de « l'intérêt au désintéressement », pour comprendre les pratiques sociales des individus et des groupes quand il s'agit de réfléchir aux relations entre individus et groupes sociaux.

L'entrepreneur de solidarité et son entreprise de solidarité s'appuient sur une conviction éthique de l'individu qui fait que son emploi de dirigeant ne se réduit pas à la simple réalisation d'un intérêt professionnel mais qu'il résulte d'une lutte contre les tensions morales (ici solidaires) inhérentes à l'exercice de cette position sociale. [Dir_Ent_4] me rapportait lors de son entretien, le vingt janvier deux milles vingt-deux, qu'il lui était « intenable » la position consistant à faire du « fric à tout va » qu'il pouvait observer chez certains de ses collègues : « Tu vois, Bernard, si j'avais voulu me faire du fric, je n'aurais pas choisi ce métier, au bout de plus de vingt-cinq ans, ce qui me motive encore c'est d'autres valeurs telles que la solidarité... ». Cette position est sensiblement la même chez les autres interviewés, comme [Dir_Ent_7] qui indique que le profit (au sens d'intérêt personnel) est à combattre, ou encore [Res_Ent_10] qui ne supporte pas « la tromperie ». Mais j'y reviendrai dans la suite du chapitre. Le dirigeant salarié a un

engagement personnel éthique qu'il porte comme un emblème, qui nécessite des efforts considérables pour une gestion désintéressée. Le dirigeant de SIAE doit « gérer » des tensions éthiques au travers des activités qu'il met en œuvre dans le cadre de ses activités de solidarité, il doit développer des activités d'intéressement moral en direction des autres participants y compris les salariés en insertion qui n'ont pas forcément les mêmes préoccupations ni en fait le même degré de désintéressement que lui. Cela lui demande un effort conséquent s'il veut aboutir dans son projet. Effort tout aussi considérable, à mon niveau, si je veux pouvoir présenter aux lecteurs une conceptualisation rigoureuse et exigeante (comme dirait Axel Honneth, 2008, 200) dont je peux en résumer les deux orientations majeures comme suit :

- Premièrement, la première médiation est de considérer la figure de l'entrepreneur de solidarité comme résultante d'une gestion « réussie » de malentendus situationnels que l'on peut formuler de la manière suivante : il ne fait que ce qui est possible, mais il le fait plutôt que de faire autre chose...
- La seconde médiation doit m'amener à considérer l'entrepreneur de solidarité comme un individu dont la mission serait de donner du sens à des individus (pour des causes et leur participation à des dispositifs, ici la SIAE), non par imitation, mais pour renforcer la reconnaissance de leurs capacités et leurs prestations.

L'entreprise de solidarité est une construction, une abstraction, qui traite des individus en situation de difficultés en construisant un monde dans lequel ils (ces individus) auront une épaisseur durable et, comme l'écrit Axel Honneth, voir « reconnus [leurs] propres prestations et qualités (2008, 200).

4.2. Ceux qui créent les normes

L'entrepreneur de morale est un individu qui entreprend une croisade pour la réforme des mœurs. Dans la loi, il y trouve des formes de mal qui le choque profondément. « Il estime que la morale ne peut pas être en ordre tant que des normes n'auront pas été instaurées pour l'amender. » écrit Howard Becker (1985, 171). L'image est celle du croisé (car croit avoir une mission sacrée). Au contraire de l'idée que le seul intérêt est d'imposer sa propre morale aux autres, de nombreuses croisades morales ont une valorisation humanitaire marquée.

« (...) Celui qui participe à ces croisades n'a pas seulement le souci d'amender les autres à se conduire « bien », selon son appréciation. » (...) « Il peut aussi estimer que sa réforme empêchera certaines formes d'exploitation de telle personne par telle autre. (...) Ces motifs humanitaires ont une telle importance qu'ils conduisent souvent les réformateurs moraux à soutenir d'autres croisades humanitaires. » (*Ibid.*, 171-173).

Pour Howard Becker, au regard de notre problématique générale, aider ceux qui sont en-dessous d'eux à améliorer leur statut est un objectif typique du militant des croisades morales. Les premiers n'apprécient pas toujours les moyens proposés par les seconds pour faire leur salut... « puisque les croisades morales sont généralement dirigées par des membres des classes supérieures, ceux-ci ajoutent au pouvoir qui découle de la légitimité de leur position morale le pouvoir qui découle de leur position supérieure dans la société. » (*Ibid.*, 173)

Ceux qui créent les normes, les « croisés de la morale », s'intéressent moins aux moyens qu'aux fins... Ils passent par des spécialistes, souvent des juristes. Souvent les militants ne s'intéressent pas eux-mêmes à ces détails... ils laissent à d'autres le soin d'en régler l'application.

« (...) Mais, en laissant à d'autres le soin de mettre au point les lois spécifiques, le croisé de la morale ouvre la porte à de nombreuses influences imprévues, car ceux qui préparent pour eux la législation ont leur intérêts propres, qui risquent d'influencer la législation préparée. » (*Ibid.*, 176) (...) « Une des conséquences majeures d'une croisade victorieuse, c'est bien sûr l'instauration d'une nouvelle loi ou d'un nouvel ensemble législatif et réglementaire, généralement accompagnés d'un appareil adéquat pour faire appliquer ces mesures. » (*Ibid.*, 176)

Ces premiers éléments introductifs me permettent d'entrer dans le vif du sujet, mais je dois prendre un autre rythme pour présenter ce qui me semble fonder mon approche par l'idéal-type de l'*entrepreneur de solidarité*, construit sur le modèle des entrepreneurs de morale d'Howard Becker.

L'émergence de la question sociale de l'exclusion, que l'on peut remplacer par l'inclusion aujourd'hui (et cela peut faire débat !), dont on n'épuisera pas l'hétérogénéité des usages qui en interdit l'analyse, mais ce n'est le sujet de mon propos, est qualifiable de « question sociale »

lorsqu'elle déclenche un « scandale » qui jusque-là on n'en a pas ou peu connaissance ou parce qu'elle nous (opinion publique) apparaît comme usuels, relevant de l'ordre des choses, le fait social jusqu'ici (l'exclusion) ne connaît aucune action correctrice particulière ne dégagant pas une doctrine qui fixerait un terrain, développant un monde social spécifique (ou issu d'autres) qui organiserait la défense collective vis-à-vis du problème social devenant la question sociale d'une époque historique donnée. Jacques Donzelot (1984) a mis en forme une doctrine de la solidarité que la République et ses acteurs développeront, servant de justification aux diverses actions de lutte organisée (ou à organiser) contre les phénomènes de relégation sociale que recouvre le problème social de l'exclusion.

Il en va de même pour le problème de l'insertion par l'Activité Économique qui a trouvé son expression dans l'intitulé de la loi de mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit instituant « l'insertion par l'activité Economique ». Il a dû attendre l'initiative d'un premier type d'entrepreneur de solidarité avant de connaître un traitement spécifique. Ce premier type d'entrepreneur de solidarité correspond à ce que l'on convient de désigner comme étant l'archétype du « porte-parole » de populations privées de représentation dans les diverses instances décisionnelles. Il peut être nommé de manière multiple mais l'image est celle du « prophète ». Cette catégorie d'entrepreneur de solidarité s'appuie sur des figures emblématiques mais aussi sur des organisations structurées : l'abbé Pierre et sa fondation, le père Wresinski fondateur d'ATD Quart-Monde, Coluche et les Resto du cœur ou encore Charles Hoareau, leader des chômeurs CGT des Bouches-du-Rhône...

Dénoncer ainsi certains phénomènes de relégation s'appuie sur la mise en résonance de référents axiologiques tels des principes humanistes et « généreux » que l'on trouve exprimés dans des slogans comme « avoir faim », « être seul », « avoir froid », « être sans emploi »... Pour l'essentiel, c'est au nom de la dignité humaine, de la justice sociale que la croisade s'organise. Je reviendrais sur cette question dans la section suivante, à propos des entrepreneurs de solidarité que j'ai interrogés. Si l'idée de croisade est pertinente, elle fait référence à l'Homme, en tant qu'être unique qui fait figure d'étendard, au nom duquel la dénonciation s'énonce. Robert Castel et Claudine Haroche (2001) écrivaient que la liberté était en jeu, en fait plus précisément, la liberté de pouvoir décider de sa vie en toute indépendance. Slogans, thématiques du débat qui s'ouvrent, ont pour fonction de faire prendre conscience à l'opinion publique^(d) du traitement inique dont sont victimes certaines catégories de populations mais qui, comme l'écrivent les rapports « d'experts », ont un point de convergence problématique, à savoir qu'ils soulignent pour la majorité d'entre eux que dans les sociétés modernes fortement

individué, « l'exigence d'être responsables fragilise certaines catégories d'individus en leurs faisant porter la faute de ce qu'ils subissent et qui pourtant échappent à leur emprise. » (*Ibid.*, 95).

L'entrepreneur de solidarité « porte-parole » est appuyé (ou s'appuie) pour tenter d'objectiver sa croisade par une expertise souvent diligentée par les pouvoirs publics. L'expert prend alors le relais du prophète qui, parfois appartient au même monde social, le prophète agissant comme porte-voix médiatique du travail social de l'expert. Je fais référence aux rapports très connus produit par des hauts-fonctionnaires ou les organisations représentatives des porte-paroles associées à la rédaction des rapports : concernant la question sociale de l'exclusion, il s'agit des rapports Oheix en mille neuf cent quatre-vingts, Wresinski en mille neuf cent quatre-vingt-sept, de Lutte Solidarité Travail (en €) en mille neuf cent quatre-vingt-quatorze, le rapport Despouy en mille neuf cent quatre-vingt-seize, Cabanes en mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit, Gervais-Vidricaire en deux milles, Seillier en deux milles trois ou encore, concernant l'Insertion par l'Activité Économique, les rapports de Claude Alphandéry en mille neuf cent quatre-vingt-dix, Hugues Sibille, Martin Hirsch à propos du RSA en deux mille huit , Jean-Marc Borello en deux milles neuf, ou encore Olivier Noblecourt en deux mille dix-huit. L'expert appuie son jugement sur un ensemble de faits, de données d'enquête qui préexistent bien souvent mais qui présentent la particularité d'être éclatées. Des « morceaux de vérité » que l'expert va assembler pour une analyse afin d'en tirer un diagnostic et des préconisations. Concernant notre objet, la convergence de ces rapports est, au-delà de l'énoncé du problème social, de juger que dans le principe de modernité se trouve dans l'individualisation des situations de vie sociale, celui-ci est responsable de ce qu'il subit.

La croisade peut se développer grâce à cette production d'expertise qui constitue en fait la première étape pour progressivement infléchir l'état de relégation sociales jugée insupportable ou encore inadmissible, alors que de nombreux travaux sociologiques ont montré la fonction sociale de l'« exclus » (Marx, 1867 ; Simmel, 1908, Elias, 1965) dans le fonctionnement de toute société. Ces rapports ont pour fonction première d'attirer l'attention des pouvoirs publics (et plus largement de l'opinion publique, j'y reviens encore une fois ici) sur la violation des droits fondamentaux dont sont l'objet les populations reléguées aux marges de l'emploi, dans une situation de pauvreté accrue, de la sociabilité voire des trois registres à la fois. Le problème social pourrait trouver ici une résolution possible, au nom des valeurs et des principes soutenant la croisade. Il n'en est rien car Howard Becker rappelle, à propos des entrepreneurs de morale, que ces « croisés s'intéressent moins aux moyens qu'au fins quand ils en viennent à esquisser

des réglementations spécifiques (...) ils font fréquemment confiance à des spécialistes (1985, 173). Le chemin de l'intention à l'action passe par le pouvoir politique qui entre en jeu. Dans le but d'organiser les conditions légales de mise en œuvre des résolutions. Ainsi apparaît le troisième type d'entrepreneur de solidarité : au prophète allié à l'expert fait suite le politique. Il est chargé d'organiser concrètement la croisade, ce qui est le cas de l'action gouvernementale en mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit, dans l'alternance politique en deux mille cinq, en deux mille quatorze tout comme plus récemment en deux milles dix-huit et deux milles dix-neuf. L'insertion des personnes en difficulté est l'une des priorités de l'action de tous ces gouvernements au nom du « péril social » qui devient « péril national » et dont la médiatisation de la relégation sociale a porté les titres de « nouvelle pauvreté » puis d'exclusion dans la décennie suivante, en passant par le « concept » de fracture sociale en mille neuf cent quatre-vingt-quinze, pour finir depuis près de vingt ans porter l'étendard de « l'inclusion » (du fait d'un jeu institutionnel de négociation au plan européen). Le travail du politique s'opère à deux niveaux qui ont la caractéristique d'être fortement imbriquée : un niveau normatif qui se préoccupe de la production de règles mais aussi de l'articulation entre celles-ci et le cadre de référence de leurs auteurs, qui relève du registre axiologique. Or, en continuant à m'inspirer du travail d'Howard Becker (1985), « il est difficile de déterminer la ligne de conduite prescrite par telle valeur dans une situation donnée. » (*Ibid.*, 154).

Une précision est à faire ici : le phénomène n'est pas nouveau, il ne s'agit pas d'une situation pathologique nouvelle, comme je l'indiquai précédemment, mais correspond à la réaction gouvernementale et à l'alliance qui s'est nouée entre les trois types d'entrepreneurs de solidarité du type de « ceux qui font la norme » pour répondre avant tout à l'ampleur du phénomène mis en avant par les analyses, alors que l'action gouvernementale avait tout au long des décennies précédentes des années mille neuf cent quatre-vingts et mille neuf cent quatre-vingt-dix, mis en place des séries de mesures (et des outils comme les nouveaux statuts « salariaux ») visant à lutter contre cette marginalisation des anciens salariés ayant perdu leur emploi. A titre d'illustration, la courte période de reprise économique des années deux milles un et deux milles deux a montré que la résolution du problème social pouvait dépendre de facteurs autres que ceux issus des outils et des instruments de l'action publique.

Ces passages de « relais » ont toutefois un effet pervers : l'enchaînement de ces étapes, du porte-parole, des experts et du politique pour atteindre la conscience de l'opinion publique modifie profondément la morphologie de la croisade et l'action de résolution du problème social initial. Une série de traduction et de retraduction s'opère qui a tendance à s'allonger quand les

niveaux de l'action publique se multiplient, je pense à l'action des collectivités locales qui sont apparues avec les lois de décentralisation, depuis mille neuf cent quatre-vingt-trois et les premières lois « Deferre ». Ce processus qui organise le passage de l'idée à l'action ne se produit pas sans mal et surtout n'intervient pas sans réajustements majeurs entre utopies et pratiques, comme cela a été montré dans le chapitre II en produisant ce qu'on appellera une tentative de socio-histoire d'une sociologie du droit au travail au travers de l'action des entrepreneurs de solidarité du monde social de l'insertion par l'Activité Économique. Je m'en tiendrai là pour le projet en cours⁶, en rappelant le propos d'Howard Becker : « la conséquence la plus évidente d'une croisade réussie c'est la création d'un nouvel ensemble de lois » (1985, 179).

Les lois successives de mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit, de deux milles cinq, de deux milles quatorze...) contribuent ainsi, et de manière durable, à l'existence d'un monde social singulier, l'IAE, qui tout en s'appuyant sur des organisations destinées à faire respecter les grands principes avancés par les « prophètes » et traduits en terme opérationnel par les politiques (maillage institutionnel de dispositifs d'emplois visant à (re)inscrire l'exclusion dans des situations sociales standards, de plus en plus « normales », en termes de ressources, d'emploi, de logement, de santé, d'éducation...), peut être lu, à l'instar d'Howard Becker, comme une force de police si je reste dans une posture sociologique critique. Cette radicalité, pourtant nécessaire si je veux respecter, tout en prenant en compte le travail de Jean De Munck, ma conception de la sociologie, diverge de positions plus « molles » comme celle de Raymond Boudon (au regard de ses travaux sur la rationalité (1995) et sur les formes de la sociologie en deux mille un ou deux) ou encore celle de Jean-Louis Meyer à propos de la figure sociale de l'entrepreneur de solidarité qu'il avait tenté de définir dans son travail d'HDR (2000) et dont il pensait qu'il était, avant tout voire uniquement, l'opérateur spécialisé dans la mise en application du droit au travail. Ici, mon travail, plus de vingt ans après, est de dépasser cette première avancée réflexive sur le monde social de l'Insertion par l'Activité Économique qui n'était présenté que comme un secteur professionnel ou un « champ » (selon Pierre Bourdieu), comme j'ai pu l'introduire à propos de la forme sociale de l'association intermédiaire dès deux milles trois, en montrant à la fois qu'elle était une innovation institutionnelle, dans le droit fil de la croisade (et un des résultats), et qu'elle participait à la gestion sociale de la précarité d'une partie de la main-d'œuvre (2004) inscrite dans « un local octroyé par l'Etat plus qu'un « local conquis » (2000, 2008 ou 2009). On le voit bien, on a des intérêts pas toujours convergents, malgré le fait de poursuivre des buts communs. A côté des grands principes, toute

Ce droit à l'insertion dans et par le travail est le résultat de ces processus d'interactions entre des individus et des groupes. En reprenant l'argumentation d'Howard Becker) propos de la déviance, les uns élaborent et font appliquer des normes en particulier celle du droit/devoir de travailler sous le coup desquels tombent les autres (les exclus) qui, dans l'impossibilité de trouver un emploi dans le secteur concurrentiel, n'ont pas d'autres directions que de rejoindre les rangs des équipes de travail que leur proposent les entrepreneurs de solidarité.

4.3. Ceux qui font appliquer les normes

« Puisque celui qui est en charge de faire appliquer certaines lois trouve dans cette occupation sa raison d'être, deux intérêts conditionnent son activité dans le cadre de ses fonctions : il doit, premièrement, justifier l'existence de son emploi et, deuxièmement, gagner le respect de ceux dont il s'occupe. »
(Becker, 1985, 180)

Avec une croisade réussie, on assiste à la création d'un nouvel ensemble de lois. « Avec la création d'une nouvelle législation, on voit souvent s'établir un nouveau dispositif d'institutions et d'agents chargés de faire appliquer celle-ci. » (Becker, *op. cit.*, 179) Les organisations du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique entrent dans la typologie que propose Howard Becker, la figure de l'« entrepreneur de solidarité » pour ce travail. Quelles sont les intentions du dirigeant salarié de SIAE ? Quels sont ses intérêts ?

Dans un tel contexte, comment l'entrepreneur de solidarité peut-il permettre de comprendre les jeux de négociation et de construction d'un ordre social en permanente évolution au sein du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique : c'est une question qui reste entière à ce stade de mon propos. Avant d'y répondre dans la section suivante, je propose aux lecteurs un exercice singulier, en prenant appui sur le propos même d'Howard Becker concernant « ceux qui font appliquer les normes » (entre les pages 181 et 185 d'*Outsiders*), à savoir de rédiger son propos en l'appliquant à la situation de l'exercice de l'activité primaire dans une SIAE par l'entrepreneur de solidarité qu'est le dirigeant salarié. Cela donne le texte suivant :

« (...) Les organisations spécialisées [**Les SIAEs**] dans l'imposition du respect des lois oscillent donc, de manière typique, entre deux sortes d'affirmations, en particulier quand elles [**les SIAEs**] sont en quête d'un financement. **Les SIAEs** disent d'abord qu'en raison de leurs efforts la solution du problème dont elles s'occupent est proche. Mais, dans le même temps, **les SIAEs** disent que le problème est peut-être plus grave que jamais (bien que ceci ne soit pas de leur faute), et **les SIAEs** demandent un effort renouvelé et accru

pour pouvoir le maîtriser. Les **dirigeants salariés** des **SIAEs** peuvent soutenir, avec plus de véhémence que quiconque, que le problème qu'ils sont censés traiter est toujours présent, et en fait plus présent que jamais. Cette affirmation leur fournit une bonne raison pour maintenir l'existence des emplois qu'ils occupent.

On peut aussi remarquer que les **dirigeants** et les **SIAEs** chargés de faire respecter les lois tendent à avoir une vision pessimiste de la nature humaine [**des salariés en insertion**]. S'ils ne croient pas réellement au péché originel, du moins se plaisent-ils à insister sur la difficulté de soumettre les **salariés en insertion** aux normes et sur les propriétés de la nature humaine qui inclinent les gens à **ne pas pouvoir trouver un emploi durable**. Ils sont sceptiques à l'égard des tentatives pour amender les **chômeurs et autres bénéficiaires de leur action**.

Le point de vue sceptique et pessimiste de ces **dirigeants salariés** est évidemment renforcé par leur expérience quotidienne. [**Les dirigeants**] voient les salariés en insertion récidiver continuellement, et se mettre ainsi sans ambiguïté en dehors de la collectivité. Cependant, il n'est pas besoin d'un grand effort pour imaginer l'une des raisons sous-jacentes à leur pessimisme quant à la nature humaine et aux possibilités de la [**nature des salariés en insertion**] : si la nature humaine était perfectible et si les individus [**les salariés en insertion**] pouvaient être définitivement amendés, leur propre travail tirerait à sa fin.

De la même manière, le représentant de la loi [**l'entrepreneur de solidarité**] est porté à croire que les **salariés en insertion** dont le **dirigeant de SIAE** s'occupe doivent le respecter, parce que, s'ils ne le font pas, il lui sera très difficile de faire son travail et il perdra tout sentiment de sécurité dans le travail. C'est pourquoi une bonne part de son activité ne consiste pas directement à faire appliquer la loi, mais bien à contraindre les gens dont il s'occupe à le respecter lui-même. (...)

D'ordinaire, le représentant de la loi dispose d'un grand pouvoir d'appréciation dans de nombreux domaines, ne serait-ce qu'en raison de l'insuffisance des moyens pour faire face au volume des **difficultés socio-professionnelles** qu'il est censé traiter. Cela signifie qu'il ne peut pas s'attaquer à tout sur le champ et qu'il doit donc temporiser avec le mal. Il ne peut pas exécuter tout le travail, et il le sait. Il prend son temps, convaincu que les problèmes dont il s'occupe resteront posés pour longtemps. Il établit des priorités, s'occupe de chaque chose à son tour, traite immédiatement les problèmes les plus urgents et remet les autres à plus tard. Bref, il témoigne vis-à-vis de son travail d'une attitude professionnelle. Il lui manque la ferveur morale naïve qui est caractéristique du créateur de normes.

Si le représentant de la loi ne songe pas à s'attaquer sur le champ à tous les cas qu'il connaît, il doit avoir une base pour décider quand il faut appliquer celle-ci, et quelles personnes, quels actes doivent être qualifiés de **problématique face au fléau du chômage**. (...)

(Becker, 1985, 181-185, repris par l'auteur)

Ils sont donc à être considérés comme des entrepreneurs de solidarité, c'est-à-dire en charge de faire respecter la loi qui vient d'être produite et qui nécessite que des dispositifs et des organisations soient déployés pour faire respecter cette/ces loi(s). Ici, on pense aux lois cadres du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique, depuis son institutionnalisation jusqu'aux derniers actes législatifs et réglementaires qui structurent son ordre social : mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit, deux mille cinq et deux mille quinze ou encore les nouvelles orientations du « pacte pour l'IAE » de deux mille dix-huit et le « plan d'amélioration pour l'IAE » de deux mille dix-neuf.

Grâce à son travail d'analyse sur la figure de l'*entrepreneur de morale*, Howard Becker invite toutefois à ne pas oublier que *ceux qui font appliquer les normes* sont aussi à considérer comme une forme de « police », agissant comme toute force de police par ailleurs, dans une logique plutôt de détachement objectiviste plus que d'intérêt militant à « extirper le mal » (*op. cit.*, 180). Howard Becker considère que ces agents sont moins concernés par le contenu de la loi que par le fait que leur travail consiste à faire respecter celle-ci, reprenant ainsi l'ancienne conception de Max Weber à propos de la bureaucratie. « Il se peut donc que ceux qui font appliquer les lois ne s'intéressent pas à leur contenu, mais seulement au fait que l'existence de celles-ci leur procure un emploi, une profession et une *raison d'être*. » (*Ibid.*, 180) Nous devons revenir sur ce point car il y a là peut-être un écueil à l'idée d'une homologie entre les deux conceptions dans ma tentative de conceptualisation à l'occasion du mémoire.

Cette réserve énoncée, l'entrepreneur de solidarité rencontre un double problème, comme dans bien des métiers et des professions diverses au demeurant. D'une part, il doit « démontrer aux autres que le problème ne cesse d'exister » (Becker, *op. cit.*, 180) lui permettant ainsi de justifier l'existence de la loi car la situation sociale qui fait que les individus sans emploi se retrouvent dans une position de vulnérabilité qui nécessite une action auprès d'eux est bien réelle. D'autre part, il doit montrer que « ses efforts pour les faire appliquer sont efficaces et valables » (*Ibid.*, 180), leur permettant ainsi de justifier leur action et montrer que le problème social rencontré est réellement pris en charge comme il se doit. Tout l'enjeu est bien de comprendre comment la question de l'insertion sociale et professionnelle est rigoureusement et efficacement prise en charge et « comme il se doit », car il existe une dimension normative réelle dans la production de la loi, ici celles qui régissent le monde social de l'insertion par l'activité économique.

En effet, deux argumentaires (que nous retrouvons aussi au niveau des organisations fédératives du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique) sont possibles, correspondant à deux types d'affirmations qui sont assez proches du schéma analytique proposé par Howard Becker.

La première argumentation est de démontrer que le problème ne cesse d'exister. A cette affirmation, les acteurs ajoutent fréquemment que la loi ne résoudra rien voire qu'elle aggravera la situation jugée déjà difficile. Le discours de légitimation est lisible et actif : un jeu de présence et d'influence de la part des dirigeants au plan local (au sein des commissions départementales de l'insertion par l'activité économique, tout comme au niveau régional ou national via les réseaux professionnels. Le jeu relationnel qui s'établit fonctionne comme un espace de dénonciation de la réalité sociale face aux propositions que le politique peut porter en termes d'efficacité des mesures en cours et surtout de celles à venir. Pour rendre incitatifs les revenus du travail (correspondant à une des valeurs que porte la *croisade solidaire*) par exemple, les acteurs du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique vont introduire des arguments qui montrent que la loi oublie « les effets de facteurs exogènes à l'emploi » qui jouent pourtant un rôle primordial dans les logiques d'exclusion. Ils vont dénoncer, sans nécessairement indiquer un ordre ou des degrés d'importance, la stigmatisation des personnes que ce soit au moment de l'instauration du Revenu Minimum d'Insertion (RMI) par exemple, que lors de la mise en place du Revenu Minimum d'Activité (RMA) en deux milles trois/deux milles quatre ou encore avec le passage du RMI au Revenu de Solidarité Active (RSA) en deux milles huit/deux milles neuf. Mais la dénonciation porte aussi sur des enjeux économiques comme « l'effet d'aubaine » (déjà introduit en mille neuf cent quatre-vingt-seize par le rapport de recherche dirigé par Michel Autès, *L'insertion, un moment éternel*, en mille neuf cent quatre-vingt-seize) et encore, présent dans l'argumentation au moment du plan Borloo de deux milles quatre, l'arrivée des Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (BRSA) en nombre dans les équipes de travail des SIAEs à la place d'autres catégories de publics agréés par Pôle emploi (dû au transfert vers les collectivités départementales de la gestion du Revenu de Solidarité Active (RSA) fin des années deux milles et début de la décennie suivante. Remise en cause de droits sociaux fondamentaux, comme le droit au travail, remplacé par le devoir de travail, la rigidité de certaines dispositions réglementaires comme l'obligation de l'agrément *Pôle emploi* pour pouvoir être recruté dans une SIAE et l'obligation de la prescription sociale qui existait depuis l'institutionnalisation de l'Insertion par l'Activité Économique (qui a été récemment annulée, du fait de la création en deux milles dix-neuf du dispositif « Pass IAE »), tout comme les différences longtemps (et encore) existantes entre formes sociales du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique qui sont un des freins structurels à l'action efficace des SIAEs.

Malgré toutes ces difficultés rencontrées (y compris au plan des financements qui se sont harmonisés mais pas tout à fait encore, créant des disparités conséquentes entre SIAE – voir chapitre II), le travail de l'activité primaire produit un effet d'insertion ou de réinsertion qui démontrent que le monde social de l'Insertion par l'Activité Économique est efficace. L'argument est double : d'une part, le monde social s'est tout au long de son histoire professionnalisé et, d'autre part, l'emploi des permanents n'a pas cessé d'augmenter tout comme le nombre de chômeurs sortis de l'inactivité. La structuration en réseau d'opérateurs n'a cessé de s'amplifier, allant jusqu'à la mise en place d'organisation inter-réseaux de l'Insertion par l'Activité Économique, comme dans la région Grand Est (*IAE Grand Est* qui réunit, sans avoir fait disparaître les réseaux professionnels existants, les réseaux COORACE, FNEI, UNAI, Chantier école...et un inter-réseau existant en Alsace, comme l'URSIAE). L'enquête de deux milles onze/deux mille douze a montré que les dirigeants pouvaient également s'organiser dans des collectifs locaux, par-delà les appartenances et les implantations (cf. annexe de présentation de l'enquête de deux milles onze/deux mille douze). Dans d'autres contextes, c'est l'expert qui accompagne la défense qui s'organise, comme ce fut le cas en deux milles trois, pour Claude Alphanéry avec la parution dans la presse nationale de tribunes comme par exemple dans *Libération*, « Insertion, vers la grande paralysie » (vingt-six mai deux milles trois) dans le but d'appuyer les acteurs du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique dans une période de tension durant la préparation du plan Borloo à venir dans l'année suivante (il va poursuivre à de nombreuses autres occasions depuis, notamment via l'organisation mise en place, le *Laboratoire de l'ESS*).

La croisade est lancée. Produit-elle les effets attendus ? S'est-elle « dotée » des ressources qui lui permettent de lutter contre les formes de l'exclusion qui se développent dans les sociétés contemporaines qui « détruisent », « affaiblissent » le lien social et les solidarités ? Rien n'est moins évident, à ce stade du propos. Il est, de ce fait, indispensable de regarder de plus près la situation, au travers de la figure de l'entrepreneur de solidarité, comme je m'y astreins depuis de longues années.

Section II. Le dirigeant de SIAE : une figure de l'entrepreneur de solidarité qui n'a pas fait encore suffisamment l'objet de travaux de recherche

A plusieurs reprises dans ce travail, j'ai posé l'argument d'une absence significative de travaux de recherche à propos du dirigeant salarié de SIAE, comme si le sujet en soi n'avait pas ou peu d'intérêt pour le monde académique, mais que je peux élargir au monde social de l'Insertion par l'Activité Économique lui-même (notamment ses réseaux professionnels considérés ici comme un segment de ce monde social singulier). En effet, la littérature scientifique ou professionnelle disponible est peu développée (comme je l'indique dans les annexes numéro une et deux). Nécessairement, il nous faut se référer soit à des analyses concernant le monde social de l'ESS (2010), soit nous disposons de travaux concernant telle ou telle forme sociale de SIAE comme l'entreprise d'insertion (réalisés par l'ESSEC pour la fédération nationale des entreprises d'insertion en deux milles dix-sept et en deux milles onze) ou encore réalisés par des intermédiaires de l'emploi comme l'APEC, en deux milles huit, à propos des emplois cadres dans les EI. Parfois, on trouve des matériaux plus ciblés, à un niveau *infra* national comme la région (en Champagne-Ardenne ou en Bretagne, en deux milles huit, ou encore en Poitou-Charentes, non daté). C'est un bien maigre « état de l'art » et ce n'est pas la recherche menée à partir du fichier des thèses et des travaux doctoraux qui infléchit cette tendance. En cela aussi, je rejoins le propos de Danièle Demoustier et Simon Lambersens (cités dans le chapitre introductif du mémoire)

Encadré n° 22 : Le monde social de l'IAE et la production scientifique. Un projet qui ne se démontre pas ou peu.

J'ai souhaité faire le point sur le sujet en sollicitant le service de documentation de l'université. Une recherche documentaire a été lancée à cet effet sur plusieurs moteurs de recherche disponibles, à partir des mots-clés suivants : « Insertion par l'activité économique » ; ou à partir des noms des SIAEs comme « entreprise d'insertion », « association intermédiaire ». Les résultats sont relativement faibles en nombre de thèse en cours ou soutenues et très souvent situés dans la décennie des années mille neuf cent quatre-vingt-dix et antérieures. C'est encore moins le cas quand on regarde les résultats pour les décennies suivantes, des années deux milles et deux milles dix.

Quinze thèses soutenues et en cours, dans des disciplines différentes (six en sociologie, cinq en économie, deux sciences sociales, une en anthropologie, une en science politique, une en droit, , une en philosophie, , deux en science de gestion et deux en science de l'éducation et de la formation), et quatre thèses en cours, également inscrites dans des disciplines différentes, sont accessibles sur le site thèses.fr. Elles couvrent la période, pour la plus ancienne dans les deux catégories,

Pour plus de précisions, cf. l'annexe n° 2 (relevant du chapitre introductif) où le lecteur pour trouver un état partiel présenté en plusieurs rubriques : thèses soutenues et thèses en cours, avec des sous-rubriques. Il est à noter que la recherche n'a pas été effectué relativement à l'HDR, ce qui serait à faire pour une « évaluation » exhaustive de la question. Tout comme, cf. l'annexe 4.5 : *De la production de mémoires des masterants du diplôme MOI de l'IAE Nancy.*

Cette situation de fragilité de la connaissance est à mettre en lien avec le développement récent de la problématique de l'entrepreneuriat social, n'ayant pas pu ainsi créer les conditions d'une culture entrepreneuriale spécifique au monde social de l'Insertion par l'Activité Economique, alors qu'elle est plus présente si je lis bien le travail de Paul Moutard-Martin (2021, 2018) concernant l'ESS^(f). Et ce n'est pas le travail de recherche, conduit en deux milles huit et deux milles neuf, au titre du Céreq relatif à la qualité de l'emploi dans les associations en Alsace et en Lorraine (2009, 88-92) qui démentira le propos.

Dans un tel contexte, grâce aux trois paragraphes qui composent la section II du chapitre, le projet est de mieux caractériser le dirigeant salarié de SIAE au regard de l'objectif, depuis les premières lignes de l'HDR, de confirmer ou non l'hypothèse qu'il est « en lutte pour la reconnaissance mutuelle ».

4.4. « Être dirigeant de SIAE » : un questionnaire en ligne pour connaître la figure du dirigeant salarié

Ces premières remarques introductives présentent le contexte intellectuel qui m'a amené en deux milles dix-sept à lancer une enquête dédiée au monde social de l'Insertion par l'Activité Économique et ses dirigeants salarié dans le but, double, de produire un travail approfondi sur la fonction de dirigeant salarié de SIAE que la statistique publique nationale n'avait pas encore effectué et de documenter mon travail d'HDR qui débutait dont la problématique générale avait introduit un questionnement sur le sujet. Le projet est de recueillir du matériel sur la situation des dirigeants de SIAE en France. L'idée est de pouvoir réaliser une cartographie du dirigeant de SIAE au sein du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique : quelle est la figure, quelles sont les figures de l'« entrepreneur de solidarité » ?

Pour ce faire, trois paragraphes sont développés pour permettre de caractériser l'emploi de dirigeant salarié d'une SIAE, cherchant à mesurer les manières d'exercer l'activité et de mesurer si possible la relation aux acteurs qui interviennent dans les activités primaire et associées du monde social : de quelles natures sont-elles. Mais ce premier titre (§. 4.4.) se propose d'explicitier mes choix méthodologiques d'enquête, c'est son objectif.

4.4.1. Contexte de l'enquête « Être dirigeant de SIAE »

En lien avec le réseau *Chantier-école* qui tenait ses VIIIèmes rencontres nationales à Nancy, *Entreprises sociales apprenantes, construisons notre modèle d'avenir* (du seize au dix-huit mars deux milles dix-sept), un partenariat a été proposé qui permettrait aux étudiants de la promotion MOI '2016/2017' de s'immerger dans l'organisation d'une manifestation d'ampleur nationale répondant à l'objectif de les socialiser au milieu professionnel de l'IAE en leur proposant d'assurer les animations des ateliers et de réaliser les micro-synthèses des débats dans le cadre de la dernière journée des Rencontres comme contribution de l'université et de son diplôme à l'évènement, tout en tenant un stand sur la formation en Master. Ce projet de collaboration recoupe un des enjeux que l'étude de l'Observatoire National de l'ESS/CNCREs de deux milles douze a souligné, concernant le fait que poser la question de la transmission au moment du départ en retraite des dirigeants de ce monde social dans son objet, à savoir celui des pratiques de la professionnalisation au sein des SIAEs et à propos des permanents, dont le dirigeant, et leurs enjeux comme l'étude précédente de l'Observatoire National de l'ESS (2010) l'avait traité au niveau du monde social de l'ESS^(g).

Encadré n° 23 : L'enquête de l'Observatoire National de l'ESS/CNCREs

Le projet de l'étude de l'Observatoire National de l'ESS / CNCREs, sous la responsabilité de Clotilde Lebourgeois et d'Élisa Braley, *Départs à la retraite des effectifs permanents des SIAE et stratégies de transmission*. Elle a permis une première photographie de la situation de renouvellement générationnelle au sein des équipes dirigeantes du monde social de l'insertion par l'activité économique. Elle s'appuie sur un travail précédent peu connu et valorisé de 2010, *Besoins en emplois face au départ à la retraite dans le secteur de l'ESS et stratégies des entreprises pour y faire face*, de la même institution. Les réseaux professionnels de l'IAE n'en avaient pas ou peu connaissance en deux milles dix-sept, du moins son existence et sa connaissance n'ont pas fait l'objet d'indications de leur part lors des contacts préparatoires à l'enquête que je lançais. En 2010, face à des besoins en emploi dans l'ESS importants dans les dix années à venir, avec « plus de 600 000 départs à la retraite [programmés (2012, 5)], (...) 93% des organisations et entreprises interrogées déclarent remplacer en partie ou en totalité les départs à la retraite par des recrutements extérieurs ou une montée en compétence des équipes internes et la mutualisation d'emplois. (...) 2006-2015 [étant] une période charnière avec l'arrivée à 62 ans d'une des premières générations du babyboom, celle de l'après-guerre. » (*Ibid.*, 5)

L'étude de deux milles douze qui propose de travailler sur la réalité ou non d'un mouvement de départs à la retraites des permanents (tout statuts confondus) dans le « secteur de l'insertion par l'activité économique » (*Ibid.*, 5) servira d'« étude-étalon » à mon projet, notamment car elle a permis l'élaboration d'une partie du questionnaire, et d'autre part, elle a souligné une

dimension importante de mon projet de socio-histoire, à savoir le fait que les pionniers du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique, certains des premiers acteurs à négocier, à façonner les organisations commençaient à quitter les lieux de l'action pour partir en retraite. Je dessinais ainsi les premiers jalons d'une ambition affichée d'un projet pluriannuel de recherche qui s'inscrira dans mon calendrier professionnel de chercheur à venir.

Dans ce contexte, en prolongement de ce travail d'investigation initial, le projet que je lance en deux milles dix-sept a pour ambition de caractériser l'emploi de dirigeant de SIAE, tout en mesurant les manières d'exercer leur activité et surtout de pouvoir enregistrer comment ils perçoivent le regard de trois catégories d'acteurs avec qui les dirigeants coopèrent, collaborent ou plus simplement avec qui ils sont en interaction dans le cadre de leur activité managériale :

- Les partenaires du monde économique qui peuvent être parfois des concurrents ;
- Les partenaires publics qui peuvent se « vivre » ou sont les « donneurs d'ordre » et,
- Les salariés en insertion en direction de qui ils (les dirigeants et plus généralement les permanents de la SIAE) interviennent et construisent l'activité primaire d'insertion sociale et professionnelle.

Encadré n° 24 : La structure du questionnaire en ligne

Composé de quatre-vingt-treize questions, le questionnaire est organisé en cinq parties et d'une question pour maintenir un contact en vue d'une poursuite de la réflexion :

1. Concernant la personne qui occupe le poste de « dirigeant » :
 - Sexe de la personne qui répond ;
 - statut de l'emploi de la personne qui répond ;
 - existence ou d'une fiche de poste (ou d'emploi ?) ;
 - l'âge de la personne au moment où il répond au questionnaire ;
 - l'ancienneté dans l'emploi de direction de la SIAE ;
 - l'ancienneté dans la structure SIAE, si c'est le cas ;
 - ancienneté dans la fonction de direction, en général ;
 - dernier diplôme obtenu (intitulé et niveau) ;
 - il est le « combienième » dirigeant de la structure ;
 - professionnalisation du dirigeant salarié ;

2. Concernant la structure :
 - statut juridique de la SIAE ;
 - mode de gouvernance de la SIAE ;
 - âge de la structure ;
 - activité(s) principale(s) – au nombre de 3 ;
 - localisation de la structure : urbain, péri-urbain ou rural ;
 - nombre de permanent : effectif et ETP ;
 - nombre de salariés en insertion : effectif et ETP ;
3. Concernant l'activité professionnelle du dirigeant :
 - des réponses attendues sur leur travail, leur indépendance, les compétences pour exercer ?
 - qui influence leur action ?
 - qui impacte leur action ?
 - Appréciation de la consommation de temps pour réaliser leurs activités
4. Concernant leur conception du métier de dirigeant de SIAE :
 - se situer dans une liste de différents types de définition du « dirigeant de SIAE » ;
 - s'il avait à choisir leur successeur ;
5. Concernant leur perception de leur action :
 - manières dont leurs partenaires économique, public et populationnel les perçoivent ;
 - leur ressenti par rapport au regard des autres.

Une autre dimension du questionnaire, qui fait l'intérêt du projet, est qu'il s'intéresse également à la manière dont le dirigeant nomme son poste et comment il envisage la succession à son poste, à partir d'une typologie qui me permet de définir les contours de la figure de l'entrepreneur de solidarité (ou des figures possibles). Dans une certaine mesure, le projet en cours prolonge l'enquête de l'Observatoire National de l'ESS / CNCRES de 2012, qui avait un second volet à son projet, comme introduit plus haut et que je reformule ici, à savoir la thématique de la transmission (qu'elle a traité sous forme d'entretiens semi-directifs) afin de « faire ressortir des pratiques et préconisations sur la transmission des savoirs et des valeurs des dirigeants de SIAE. » (*op. cit.*, 6-7) que j'ai interrogé pendant les entretiens conduit dans l'étape suivante de l'enquête., en deux milles vingt-et-un et deux milles vingt-deux.

4.4.2. Explicitation des modes de traitement choisis et enjeux méthodologiques

L'enquête quantitative par questionnaire a été réalisée auprès de cinquante-quatre dirigeants de SIAE entre mars et octobre deux milles dix-sept, avec des relances en fonction d'opportunités que j'ai eu courant de l'année deux milles dix-huit. Sa visée se veut exploratoire pour décrypter « un exercice professionnel » d'un groupe professionnel, les dirigeants salariés de SIAE, qui se montre assez hétérogène et dont peu d'études ont été réalisés jusqu'aujourd'hui (au contraire

des travaux publics ou privés relatif au public « bénéficiaire » de l'action des structures du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique). Les références sont en effet peu nombreuses, les éléments présentés dans l'annexe n° 4.1 et certains encadrés de la section I du présent chapitre le montrent.

Les effectifs « répondants » demeurent limités au regard d'autres enquêtes portant sur des populations similaires (comme l'enquête de l'Observatoire National de l'ESS qui a pu traiter près de six cent retours, en deux mille douze) mais constituent néanmoins un échantillon pertinent (en termes de représentation pertinente des variables classiques dans les enquêtes par questionnaire, comme le sexe, les âges, la variété des formes de l'action d'insertion sociale et professionnelle) pour saisir à partir des représentations des dirigeants sur leur rôle, leurs activités concrètes et la perception qu'ils se font de leur situation au regard des réseaux de partenaires (économiques et/ou publics) et des publics salariés dans leurs structures respectives. Une approche choisie, en fonction de la problématique générale de la reconnaissance d'Axel Honneth, pour comprendre la perception que les dirigeants pouvaient avoir d'eux-mêmes, au travers d'enjeux comme celui de l'impact de l'action de ces partenaires sur leur action, sur leurs pratiques managériales et techniques. Les travaux d'Howard Becker, concernant la figure de l'entrepreneur de morale, sont également mobilisés pour permettre de mesurer si cet « exercice professionnel » singulier d'insertion par l'activité économique, qui peut s'apparenter à des exercices entrepreneuriaux provenant d'autres mondes sociaux, s'inscrit dans ce contexte du développement de la figure de l'entrepreneur en économie. Ou s'il présente des caractères spécifiques, dans le cadre de ce monde social singulier, qu'il puisse prendre forme différemment. Le monde social de l'Insertion par l'Activité Économique développe-t-il une figure singulière de l'entrepreneur, ici de *solidarité*. C'est l'ambition de l'HDR, à laquelle l'analyse quantitative menée tente bien modestement apporter sa contribution, mais le projet demeurera après cet exercice d'écriture. L'analyse devra encore se faire, car l'ensemble des données n'aura pas donné toute sa signification. Les tests de l'analyse factorielle des correspondances ont permis de mieux préciser certaines hypothèses initiales, mais ils ont ouvert d'autres pistes qu'il sera nécessaire d'explorer ultérieurement.

Un traitement statistique par le biais d'analyses factorielles des correspondances a été privilégié (Benzecri, 1973), comme indiqué ci-dessus. L'usage de cette méthode exploratoire répond à deux principaux objectifs que je rappelle ici très succinctement. Le premier se veut **classificateur**. Cela revient à considérer, à l'image de ce que Pierre Bourdieu avait produit à

propos des « éditeurs » (1991), que les individus occupent des places dans l'espace qu'ils décrivent, ici le monde social de l'Insertion par l'Activité Économique. Ont ainsi pu être dégagés cinq groupes de dirigeants (entrepreneurs de solidarité, entrepreneurs, managers, etc.). Cela a impliqué en amont un travail de recodification de variables et de choix discriminants dans le processus de sélection des modalités de réponse. Par exemple, à la question « quel type de dirigeant êtes-vous ? », seuls les individus s'identifiant « tout à fait » à une figure de dirigeant sont considérés dans l'analyse statistique. Le second se veut **relever des distinctions**, des facteurs qui ne se donnent pas à voir immédiatement. Le but est ici de montrer comment se caractérisent les dirigeants des SIAE à partir de caractères/indicateurs socioprofessionnels et de la perception qu'ils se font de leur propre rôle/activité au travers du sentiment qu'ils ont du regard de leur publics et/ou de leurs partenaires sur leurs actions. Une réserve vient à l'esprit, ici, immédiatement. En effet, l'analyse reste partielle car il serait nécessaire de mener un même type d'investigation auprès des acteurs repérés comme des partenaires, qu'ils soient des mondes sociaux de l'économie, des pouvoirs publics ou de « l'opinion publique » (qui englobe les salariés en insertion). C'est là encore un programme de recherche à élaborer et à proposer aux chercheurs : c'est une perspective riche pour le travail de formation auprès des doctorants que j'aurai à diriger après l'obtention de l'HDR.

L'analyse s'est concentrée sur la figure de « l'entrepreneur de solidarité ». Image la plus représentée (n=76), le travail d'analyse visait à identifier les principaux caractères de cette image quasi-idéal-typique du dirigeant de SIAE. Elle montre certaines proximités avec les figures « d'entrepreneur » et de « manager » mais aussi des dissemblances significatives avec d'autres groupes comme « militant », « engagé » ou encore « utopiste ».

L'exploitation statistique s'est structurée autour de deux principaux questionnements :

- Le premier, renvoyant à l'hypothèse de la lutte pour la reconnaissance mutuelle, s'intéresse à comment le répondant peut formuler la manière de comment les partenaires économiques, des pouvoirs publics et les salariés en insertion de la SIAE, perçoivent son action, en termes d'adhésion à l'action, d'incompréhension de celle-ci, d'une action perçue comme inutile, une action adaptée, honorable mais inefficace, ou encore ne correspondant pas aux valeurs du monde social de ces derniers. En complément de ce questionnaire, l'enquête a cherché à définir le ressenti du dirigeant de SIAE par rapport aux partenaires (sans distinction, qui est prévu dans l'étape numéro deux de l'enquête, à

l'occasion de l'entretien), selon la grille de l'approche d'Axel Honneth, afin de le définir selon les registres (au nombre de sept) de la reconnaissance, de la colère, de la gêne, de l'incompréhension, de la honte, du mépris ou encore de l'approbation.

- Le second questionnaire, renvoyant à l'hypothèse du développement de la figure de l'entrepreneur de solidarité (en référence à l'idéal-type de l'entrepreneur de morale d'Howard Becker), cherche à montrer l'existence de cette figure qu'il faut caractériser dans le but de la différencier d'autres figures de l'entrepreneuriat (qui se développent dans les mondes sociaux qui s'entrecroisent avec celui de l'insertion par l'activité économique). Il est recherché grâce au questionnaire à comprendre comment le répondant définit son action professionnelle (en tenant de la spécifier en huit catégories d'activités d'ordre essentiellement gestionnaire, managérial ou encore financier), à partir de la perception qu'il a de la manière dont les Autres la perçoivent : est-elle perçue comme reconnue, exercée de manière indépendante, avec de plus en plus de compétences « pointues », avec l'obligation de rendre des « comptes » sur cet exercice professionnel, comme ayant connu des changements ou encore de l'existence et de la reconnaissance de son « expertise ». La perception de ces registres de la reconnaissance ou non d'un exercice professionnel qui caractérise la figure d'entrepreneur de solidarité, qui reste à être définie, s'exprime-t-elle comme une influence (de la part de qui ?) et si elle n'est le fruit de l'impact de phénomènes sociaux et/ou d'acteurs dans l'environnement du répondant.

Ces questionnements, qui ont guidé la conception du questionnaire, ont été ensuite repris lors des entretiens conduits auprès d'un groupe de dix professionnels de « l'exercice de direction d'une SIAE », appuyés par les réponses de la population au questionnaire en ligne, permettant d'approfondir le travail initial de caractérisation en cours. Le projet est de pouvoir établir l'identité de l'entrepreneur de solidarité qui met à l'oeuvre l'activité *primaire* de l'insertion sociale et professionnelle en direction des populations en grandes difficultés sociales et professionnelles accueillis dans les lieux d'action du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique.

4.4.3. Un questionnaire n'est pas suffisant !

En complément des précisions apportées par le paragraphe précédent, dont le but est de chercher à produire le profil ou les profils de la figure de l'entrepreneur de solidarité, qui exerce son

action dans les lieux d'activité *primaire* et *associées* du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique, une enquête par entretien a été envisagée. Elle s'est structurée à partir de l'enquête par questionnaire, servant de première étape au projet général de définition d'une identité singulière de ce monde social de l'Insertion par l'Activité Économique. Cette « population », même relativement réduite si on la compare avec l'étude connue de deux milles douze que l'Observatoire Nationale de l'ESS avait lancé auprès de l'ensemble des SIAEs de France métropolitaine (plus de six cent réponses sur une population totale de près de trois milles cinq cents structures), a servi de matrice pour la deuxième phase du programme de recherches mis en place dans le cadre de mon HDR. Elle précède deux autres projets (autour des pionniers et des têtes de réseaux) que des chercheurs ont partiellement initié dans des contextes différents (mission d'animation du réseau national Chantier école et un réseau des employeurs de l'Insertion par l'Activité Économique, le *MOUVES*, nouvelle intermédiaire du monde social de l'IAE) et qui ont pour finalité de soutenir une thèse de doctorat en sociologie. Ces projets pourront se rencontrer et foisonner mutuellement, une fois l'étape de l'HDR passée. L'ambition est de pouvoir à la fois tenir les niveaux du national et du local, comme couvrir l'ensemble du continuum historique de cette activité, des premières actions initiés dans les décennies rappelées dans le chapitre II (voir l'encadré du témoignage du fils, directeur de l'AI que sa mère avait fondé en mille neuf cent quatre-vingt-trois – dont j'avais pu en rendre compte dans mon doctorat en deux milles trois - et qu'on retrouve dans ses pages quarante ans plus tard au travers de l'interview de son fils, en deux milles douze) au développement de réseaux professionnels qui dessinent le paysage du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique, comme l'attestent leur participation ces dernières années à la signature de pactes... pour l'emploi, pour l'IAE ou encore pour la lutte et la prévention de la pauvreté, au même titre que Pôle emploi, par exemple. L'avancée en âge rend ce travail urgent à produire, la taille de certains réseaux et je pense au réseau historique de FEI (ancien CNEI) ou la FAS (anciennement FNARS) rend indispensable qu'un travail de socio-histoire soit mené. Le réseau Chantier école l'a bien compris.

La deuxième étape que je viens de situer dans une dynamique élargie s'appuie également sur des travaux conduits dans la décennie des années deux milles, dans le cadre des activités pédagogiques des formations. Le tableau ci-dessous propose une première appropriation de certaines caractéristiques populationnelles qui définissent, pour ce qu'elles peuvent, des traits de la figure du dirigeant de SIAE.

Tableau 8 : Enquête sur les responsables de SIAE (années 2000)

Enquête sur les responsables de SIAE (décennie des années 2000) dans le cadre du Master MIAE					
Fonction	Type de SIAE	Ancienneté (en année)	Formation	Âge	Réf. dans l'HDR
Directrice	ACI/EA	1	Master MIAE	46	Dir_ACI/EA
Directeur	GEIQ	3	Maitrise en Histoire	40	Dir_GEIQ
Directrice	ETTI	1	DESS AEI	28	Dir_ETTI
Adjointe de direction	Ensemblier SIAE	8	Master RH	27	ADdD_Ensemblier
Directrice	ASFED	30	DEES	60	Dir_EI
Responsable	CITIVEILLE	5	Master 2 et DU en criminologie	59	Res_EI
Directeur	AI	3	DEUG Lettres	35	Dir_AI
Cheffe d'équipe	Ensemblier SIAE	9	DESS en psycho	34	Cheffe_Ensemblier
Cheffe de service	Service d'accompagnement dans le Handicap	4	DESS AEI	30	CSE_SERACCH
Directrice	ACI	13	DUT	43	Dir_ACI

4.5. Qui sont les dirigeants salariés de SIAE

Un premier traitement statistique de la population ayant répondu au questionnaire permet de commencer à dessiner les contours socio-démographiques des dirigeants salariés de SIAE, acteurs centraux du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique. Je ne les nomme pas encore des « entrepreneurs de solidarité », cela sera l'objet des prochains paragraphes.

Un premier traitement est possible, dès cette courte introduction, permettant de situer l'enquête mise en œuvre par rapport au travail de l'Observatoire National de l'ESS de deux milles douze. En effet, l'enquête conduite peut-elle être comparée à la précédente, malgré un projet qui n'est pas très précisément le même. En dehors de cette réserve méthodologique, le tableau ci-dessous permet une première lecture de la réalité de la situation des dirigeants salariés de l'Insertion par l'Activité Économique à deux dates différentes de la décennie des années deux milles dix.

Tableau 9 : Répartition des SIAEs enquêtées en 2017/2018 et comparaison avec l'enquête de l'Observatoire Nationale de l'ESS de 2012

Enquête 2017/2018				Enquête 2012**		
Statut juridique		Type de SIAE		Statut juridique	Type de SIAE	
Associatif	85,4%	AI	9,8%		AI	32%
Commercial	13,8%	ACI	35,2%		ACI	35%
Public	0,8%	EI	23,8%		EI	22%
		ETTI	4,1%		ETTI	4%
		Autres*	27,1%		Autres***	7%

* Correspond à la rubrique 'Quel est votre type ?' et la réponse 'Autre' pouvant regrouper des réponses comme le Groupement d'Économie Solidaire (GES)

** La donnée n'est pas disponible dans l'enquête de l'Observatoire National de l'ESS

*** Il s'agit de Régies de Quartier (RQ) et de GEIQ.

4.5.1. Un groupe identifié

A ce stade du projet, comme cela est très habituellement le cas dans les travaux de type empiriques, les premières questions posées permettent de repérer certaines caractéristiques du répondant. Par effet d'amplification, on voit sortir de l'ombre le profil de l'individu qui occupe le poste de dirigeant de l'organisation qui met en œuvre le projet d'insertion sociale et professionnelle. La rubrique « Qui êtes-vous ? » composée de huit questions et les réponses de la population répondante permet une première approche du dirigeant salarié de SIAE que l'on peut résumer comme suit : un homme âgé de 50 ans dont le niveau de formation est très majoritairement (près des deux tiers des réponses) de niveau « Bac + 3 à 8 ». Ce dirigeant de SIAE est employé comme « directeur » pour 77,2% d'entre eux. Il exerce son activité depuis 21 ans en moyenne et est plutôt un professionnel recruté sur le poste que le fruit de la mobilité interne, contrairement à ce que l'enquête de deux milles douze pouvait laisser à comprendre dans son projet (2012, page six).

J'aurai certainement à reprendre cette idée dans de futurs travaux car, au-delà du projet que proposait l'enquête de l'Observatoire en deux milles douze, des observations existent qui montrent que ce qui est en mouvement dans le monde social de l'Insertion par l'Activité Économique ne se limite pas qu'à lui. En effet, il est observé un phénomène identique, c'est-à-dire de procéder à un recrutement des personnels de direction ou d'encadrement hors du « vivier » des professions historiques, dans le monde social du travail social, par exemple. Ce phénomène est attesté par les cadres de formation qui pilotent les certifications comme

CAFERUIS et CAFDES, ou comme déjà évoqué mes propres observations dans le cadre des formations que ma composante met en place (notamment dans la filière des organisations des secteurs sanitaire et social. Est-ce un mouvement de ce monde social vers celui de l'Insertion par l'Activité Économique ? Est-ce un mouvement plus général qui se dessine ? Un travail de recherche trouve ici toute sa légitimité.

Tableau 10 : Les dirigeants interrogés dans l'enquête "Être dirigeant de SIAE" en 2018 en comparaison des données nationales de la même année

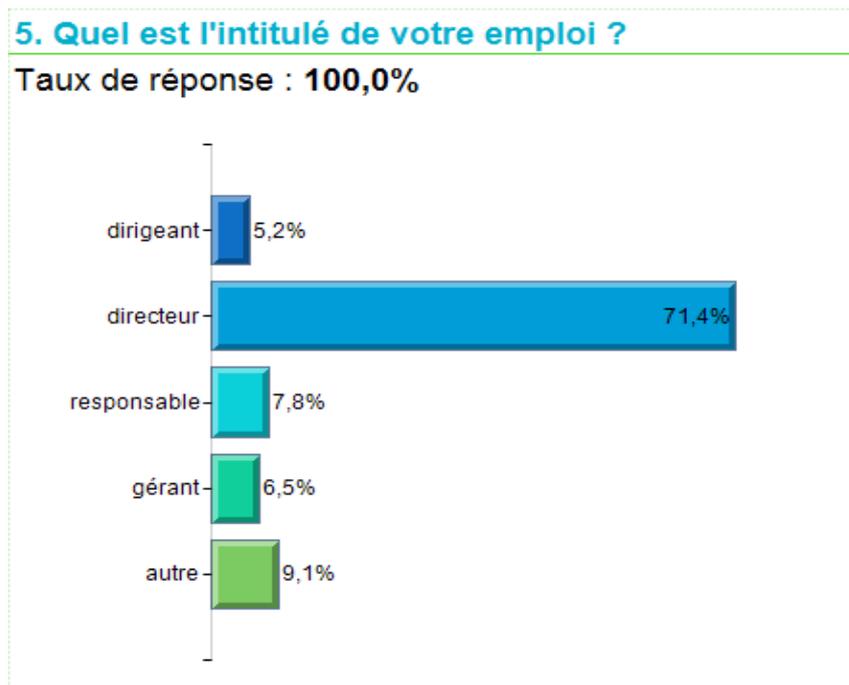
Nombre total en France métropolitaine			Nombre de structures répondant	
	Effectif	%	Effectif	%
Totalité	3 855		154	
AI	698		16	10,5%
EI	956		55	35,9%
ACI	1958		37	24,2%
ETTI	253		7	4,6%
			39*	24%

* Correspond aux variables proposées dans le questionnaire : 'Autre' + les types RQ + GEIQ que la statistique publique ne comptabilise pas.

Source : DARES – RESULTATS, n° 11 (mars 2021), *L'IAE en 2019*, repris par l'auteur pour des données originales consolidées pour l'année 2018, où l'enquête s'est déroulée.

Dans les lignes précédentes, j'indiquai ne pas encore nommer le dirigeant de SIAE entrepreneur de solidarité, la question numéro cinq du questionnaire permet toutefois de proposer une première orientation. En effet, je demandais de choisir parmi plusieurs propositions d'intitulés possibles (dont « Autre » et le préciser) pour nommer le poste occupé. Plus de 71% des répondants ont indiqué que l'intitulé du poste occupé est « directeur », alors que seuls 5,7% de la population interrogée se sont présentés comme « dirigeant ». Certains mêmes, 6,5% d'entre eux, sont des gérants alors que 6,5% ont coché la case « Autre ».

Figure 4 : Être dirigeant de SIAE : comment se nomme le poste occupé ?



Majoritairement, le dirigeant salarié n'est pas le premier sur le poste occupé. D'autres dirigeants l'ont précédé (mettre une valeur). A la question complémentaire de leur origine professionnelle, pouvant permettre de répondre à la question de savoir si le dirigeant est issu de la SIAE ou d'un autre segment du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique, les données analysées sont peu exploitables en l'état, sauf à retenir l'hypothèse que l'arrivée sur le poste est assez rarement le fait d'un premier emploi, d'une première prise de poste. Une situation certainement classique, mais qui différencie la situation du monde étudié de mondes sociaux proches comme ceux de l'ESS ou encore du travail social, où l'accès à la fonction d'encadrement (et de direction) s'inscrit encore dans une « filière formative » de même type (qui serait à documenter de manière plus systématique). Ce n'est toutefois pas tout à fait vrai si on regarde le succès des filières de type « MOSSS » que les instituts d'enseignement supérieur en management proposent depuis bientôt vingt ans (comme ma composante, l'IAE Nancy, par exemple). J'y vois une certaine validation de l'idée formulée supra, à propos de projets de recherches à concevoir sur cette thématique.

Un point est à souligner, au regard des données recueillies dans l'enquête, par rapport au profil de celles et ceux qui accèdent à l'emploi de dirigeant de SIAE, c'est qu'à 76,3% les prises de postes s'effectuent sans formation spécifique à l'emploi ou au secteur d'activité, alors qu'ils prennent le poste en venant d'horizons professionnels que l'on pourrait caractériser comme relativement éloignés du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique. Les enquêtes

de deux milles onze et douze, comme celle de deux milles vingt-et-un/deux milles vingt-deux, confirme la tendance décidée par l'enquête statistique : très peu des interviewés ont bénéficié d'un processus de professionnalisation qui les qualifie à un niveau de formation supérieur à six, hormis les interviewés qui ont pris cet emploi après un parcours comme celui proposé par le master MOI. Certains des interviewés, « Dir_Ent_1 » ; « Dir_Ent_4 », m'expliquent avoir engagé très vite une formation de type CAFDES, pour asseoir leur exercice professionnel. Cela soulève un autre questionnement qui sera à produire ultérieurement, relativement au questionnement que j'ai introduit dans les chapitres précédents, à propos de l'absence d'un « métier de l'IAE » dont on peut penser qu'il se constituerait en intégrant une dimension de formation, en proximité d'espaces d'expression communautaire interprofessionnels au sein du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique (Balzani *et al.*, 2015, 2018).

4.5.2. Un déni de reconnaissance qui ne se confirme pas mais une relation à Autrui contrastée

Quand on reprend l'enquête de deux milles onze / deux milles douze, elle concluait à l'existence d'un *déni de reconnaissance* assez fort, voir robuste. Ceux dont il est question, dit par exemple un des interviewés (*H*), renvoie à une image très négative (« ... c'est des fainéants, des profiteurs, c'est des bras cassés). '*O*' rapporte que : « tous les habitants du coin croient que l'on est une structure de réinsertion, d'anciens toxicos, d'anciens taulards (...) »

Ces données qu'Éric Creusat avait soutenu dans son mémoire (2012) a servi de base pour la construction du questionnaire, croisé avec les référents théoriques de l'approche honnethienne de la lutte pour la reconnaissance (2000). Fort de ces éléments, l'intérêt du questionnement étudié aujourd'hui s'avérait adéquat. Qu'en est-il quand on interroge par le biais d'une enquête en ligne et des questions fermées, de la perception des répondants, comme *M* ?

« (...) Moi, je pense qu'il y a quand même un désintéressement, c'est une catégorie de population, 'oh, les cas so, y'en a ras le bol, quoi !'. Voilà, même dans ma famille, j'ai des gens qui me disent « ouais, je vais être au RSA, je gagnerai plus que » (...) »

La question de la reconnaissance des personnels dirigeants de SIAE a été construite à partir de trois ensembles de variables permettant d'approcher de manière complémentaire différents

aspects de la subjectivité au travail des différents groupes de professionnels étudiés ('Entrepreneur de solidarité, Educ pop ; Managers ; Utopistes ; Entrepreneurs ; Militants ; Engagés) :

- Le premier ensemble regroupe des variables touchant à l'activité professionnelle et à ses changements, notamment en termes de contenu et d'autonomie au travail.
- Le second ensemble agrège des variables permettant de saisir le degré d'engagement nécessaire à l'accomplissement des tâches inhérentes au travail de direction (Administratif, commercial, RH, management, gestion financière, etc.).
- Le troisième ensemble rassemble des variables destinées à appréhender la perception que les dirigeants se font de leurs relations à leurs partenaires. Cet élément est ici abordé sous le prisme de leur ressenti vis-à-vis des acteurs économiques, des acteurs publics (DIRECCTE, Pôle Emploi, État) et des publics salariés en insertion.

Lorsque l'on analyse les résultats de l'enquête statistique sur le sentiment de reconnaissance du travail accompli, l'analyse factorielle des correspondances donne à voir deux ensembles faisant état d'appréciations assez contrastées à cet égard avec d'un côté un premier groupe composé des 'Entrepreneurs de solidarité', des 'Entrepreneurs' et des 'Managers' et un second groupe, moins homogène regroupant les 'Militants', les 'Educ pop', les 'Engagés' et les 'Utopistes'. L'exploitation statistique complémentaire confirme ce premier résultat. Si c'est un sentiment de reconnaissance du travail qui domine assez largement (en référence aux travaux de François Dubet, que j'aurai l'occasion d'introduire dans le paragraphe 4.6 du chapitre), certains écarts significatifs entre groupes de dirigeants méritent d'être soulignés. Parmi les 'Entrepreneurs de solidarité', les 'Managers' et les 'Entrepreneurs', la part de ceux qui se sentent « tout à fait » ou « plutôt » reconnus dans leur travail avoisine ou dépasse les 90% (respectivement 92%, 92%, 89%). Cette proportion est à l'inverse beaucoup plus faible parmi les groupes des Engagés et des Utopistes (80%). On en déduit que si le sentiment de reconnaissance est assez largement diffus, il est aussi inégal selon la conception que se font les dirigeants de leur propre rôle. Ceux qui semblent attacher le plus d'importance aux notions d'engagement humain et/ou politique sont aussi ceux qui expriment le plus fréquemment un manque de reconnaissance partielle de leur activité (20% chez les utopistes, 15% chez les engagés, 14% chez les Educ pop). Des travaux complémentaires seraient à conduire, au regard d'autres variables comme l'ancienneté dans la fonction, le type de structure et peut-être l'ancienneté professionnelle plus largement.

En revanche, lorsque l'on approfondit cette question en les interrogeant sur leur sentiment de reconnaissance de leur expertise, les résultats apparaissent moins contrastés. Dans l'ensemble, la proportion de ceux qui déclarent que leur expertise est « tout à fait » ou « plutôt » reconnue oscille entre 86% (Entrepreneurs) et 95% (Militants). Seuls les dirigeants qui se définissent comme 'Utopistes' font état d'une insuffisante reconnaissance de leur expertise (pour 20% d'entre eux). Il en va de même à propos du degré d'indépendance. Si le groupe des 'Entrepreneurs de solidarité' est celui qui déclare bénéficier du plus de latitude d'action dans l'exercice de leur fonction de direction (61%), les résultats pour les autres groupes présentent une relative homogénéité (les résultats se situent entre 55% et 59%) à l'exception de celui des Educ pop qui affiche un résultat inverse. Parmi ces dirigeants, près de deux sur trois déclarent voir leur indépendance se réduire. Pour ce groupe, on peut donc avancer l'hypothèse que la moindre autonomie dont ils disposent impacte négativement l'appréciation de la reconnaissance de leur travail. Si l'on croise cet élément avec l'ancienneté passée au sein du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique, on remarque que les 'Educ pop' sont 71% à exercer depuis plus de six ans contre une moyenne de 55% pour les autres groupes. Rôdés à des pratiques professionnelles bien ancrées, ils apparaissent plus sensibles que d'autres aux évolutions récentes du « métier de l'IAE ». En même temps, ils ont aussi plus de recul sur leur activité.

Un autre élément qui pèse dans la perception de la reconnaissance tient au sentiment de devoir rendre des comptes sur son activité. D'une manière très générale, il s'agit là d'un sentiment largement partagé bien que l'exploitation statistique fasse apparaître certaines dissimilarités. C'est parmi les 'Militants', les 'Educ pop', les 'Utopistes' et les 'Engagés' que ce sentiment est le plus présent (respectivement 95%, 90%, 90% et 88% déclarent devoir « rendre de plus en plus de compte sur leur activité »). Parmi les autres groupes de dirigeants, ces injonctions à justifier de son activité, bien que très largement majoritaire, apparaît plus en retrait (à titre d'exemple, 82% des 'Managers' et 81% des 'Entrepreneurs').

La disponibilité temporelle des dirigeants dans l'accomplissement de leurs activités peut aussi constituer un facteur explicatif du sentiment de reconnaissance/manque de reconnaissance du travail effectué. C'est classique, encore faut-il que on puisse l'observer statistiquement. Parmi les tâches les plus chronophages, ce sont les activités de gestion commerciale, administrative et financière qui sont les plus fréquemment évoquées. Sans entrer dans le détail, ce sont principalement les dirigeants qui se définissent comme 'Engagés', 'Militants' et 'Utopistes' qui

les perçoivent comme « prenant trop de temps ». Cette donnée est à croiser avec l'analyse précédente, ce qui lui donne plus de poids et confirme une césure au sein de la population générale des dirigeants de SIAE, ce que confirme mais de manière pas encore trop significative les entretiens conduits ces derniers mois : 'Res_Ent_10' et 'Res-Ent_3' ont des analyses et positionnements en décalage avec le reste de la population interrogée.

Le dernier ensemble de variables exploité tient aux relations avec les partenaires et salariés des SIAE. Les dirigeants interrogés ont globalement le sentiment que les salariés en insertion jugent leur action utile (les résultats par groupe de dirigeants oscillent entre 93% et 100%), honorable et efficace (pour 87% des 'Entrepreneurs de solidarité' et 94% des 'Militants') et globalement en adéquation avec les valeurs du monde professionnel. Il s'agit là de facteurs qui contribuent à nourrir/alimenter ou à l'inverse à combler un éventuel déficit de reconnaissance. *A contrario*, les résultats de l'exploitation statistique apparaissent plus dispersés lorsqu'on les interroge sur la compréhension des salariés au regard de leur action de dirigeant. Si les groupes des 'Militants' et des 'Educ pop' (avec respectivement 94% et 87%) ont le sentiment d'une parfaite compréhension, il en va différemment chez les dirigeants 'Entrepreneurs de solidarité', 'Managers', 'Engagés' et plus encore 'Utopistes'. 32% de ces derniers font ainsi un constat d'incompréhension totale ou partielle de leur action. Ici, le découpage qui pouvait se dessiner plus haut a tendance à disparaître, du moins à être moins net. L'hypothèse pourrait être que la composition des groupes n'est pas nécessairement très homogène, à l'analyse des données que propose le questionnaire.

Le sentiment de reconnaissance des dirigeants se nourrit aussi dans la perception qu'ils se font de leurs relations aux partenaires publics et économiques. Au regard des résultats, ils semblent tirer une forte légitimité de leur compréhension de l'attitude des acteurs institutionnels publics. Les résultats présentent une très forte homogénéité pour toutes les questions qui touchent à la compréhension, l'utilité et l'efficacité de l'action menée. Seuls les dirigeants 'Educ pop' et 'Utopistes' font état d'un ressenti moins tranché quant à l'adéquation de leur action aux valeurs du monde professionnel (20% d'entre eux contre moins de 9% parmi les autres groupes de dirigeants).

Les résultats apparaissent en revanche un peu plus contrastés dès lors que l'on questionne la perception des dirigeants de SIAE sur leurs relations aux acteurs économiques. Si un fort sentiment d'utilité de l'action menée l'emporte (qui va de 84% chez les 'Utopistes' à 93% chez

les 'Educ pop') parmi les dirigeants interrogés, sur la question de la compréhension de ces actions près de 30% des 'Educ pop', 26% des 'Utopistes' et 25% des 'Entrepreneurs' et 'Entrepreneurs de solidarité' perçoivent une incompréhension (une proportion qui tombe à 11% chez les militants). Cet élément explique en partie pourquoi certains groupes de dirigeants font état d'un sentiment plus fort d'inefficacité dans le ressenti qu'ils ont de leurs relations avec leurs partenaires économiques. Ainsi, 26% des 'Utopistes' et 20% des 'Educ pop' pensent que leurs partenaires économiques jugent leur action inefficace. Dans le même ordre d'idée est alors que les dirigeants 'Entrepreneurs', 'Entrepreneurs de solidarité', 'Managers' et 'Engagés' trouvent en moyenne (à 85%) que leur action est en adéquation aux valeurs du monde professionnel, 33% des 'Educ pop', 26% des 'Utopistes' et 23% des 'Militants' ont un sentiment opposé.

L'analyse statistique contribue à expliquer les différences observées selon les typologies de dirigeants. Elle a révélé par-delà l'absence globale de déficit de reconnaissance, c'est déjà un résultat important, l'existence de situations contrastées, alimentées par le rapport subjectif et symbolique que les individus entretiennent avec leur activité professionnelle. Plutôt que parler de manque de reconnaissance ou de déni de reconnaissance, ce qui ressort de la perception que se font les dirigeants du regard porté sur leur action semble surtout s'apparenter à de l'incompréhension. Un sentiment plus répandu parmi ceux qui se définissent comme des 'Educ pop' (43% d'entre eux) et des 'Utopistes' (40%) et moins présent chez les 'Entrepreneurs' (21%) et les 'Militants' (22%).

Avec ces premiers résultats qui invalident l'hypothèse initiale, des travaux de recherche sont à mener pour explorer la totalité des données mis à disposition par l'enquête, ayant pris pour ce travail l'angle des 'Entrepreneur de solidarité' et un nombre réduit de variables. De manière très classique dans les approches quantitatives, la construction du questionnaire, le calendrier de passation, la durée de la photographie ont leur part de contribution de l'orientation de la production des données et les analyses possibles, en conséquence. C'est un ensemble de paramètres qu'il me faudra parfaitement intégrer dans les futurs travaux du programme de recherche à venir.

4.5.3. L'entrepreneur de solidarité : identité plurielle

Ceux qui se déclarent « tout à fait » entrepreneurs de solidarité présentent majoritairement un niveau de diplôme de niveau Master/CAFDES (contre 23,7% possèdent un diplôme de niveau BTS/DUT et 14,5% un diplôme de travail social). En cela ils semblent s'inscrire dans une tendance assez générale d'élévation du niveau de formation des dirigeants de SIAEs (37,7% de l'ensemble des répondants). Cette tendance à l'élévation du niveau de formation confirme l'évolution que le monde social de l'Insertion par l'Activité Economique suit depuis ses premières actions et les générations de professionnels qui se sont succédées. Comme dans l'enquête de l'Observatoire Nationale de l'ESS de deux milles douze portant sur notre objet, la tendance est confirmée : on assiste bien à une élévation du niveau de formation. En effet, le rapport indiquait que la plupart des répondants étaient titulaires d'un niveau Licence, maîtrise ou d'un diplôme de troisième cycle.

Tableau 11 : Éléments de présentation de la population des dirigeants interviewés

Enquête « Dirigeant de SIAE » par entretien (2021/2022)						
Fonction	Type de SIAE	Réseau	Ancienneté (en année)	Formation	Âge	Réf. dans l'HDR
Directeur	Groupement d'Économie Solidaire	COORACE FOL	26	CAFDES	59	Dir_Ent_1
Directeur	AI	COORACE	20	Licence (DEFA)	61	Dir_Ent_2
Responsable	EI	COORACE	1, 5	Master 2 Science Po	44	Res_Ent_3
Directeur	GESEM	FNEI IAE Grand Est	25	CAFDES	51	Dir_Ent_4
Directeur	ACI	Chantier école	22	BTS	50	Dir_Ent_5
Directeur	ACI	Chantier école Cocagne	5	Master MIAE	34	Dir_Ent_6
Directrice	ACI	Chantier école	11	Master MIAE	37	Dir_Ent_7
Directrice	ACI	COORACE Chantier école	1,5	Master en droit	50	Dir_Ent_8
Directrice	ACI	FAS Tissons la solidarité	11 mois	Diplôme d'Ingénieur en agronomie	??	Dir_Ent_9
Coordinatrice	ACI	Aucun	5 mois	BTS	41	Res_Ent_10

Quand on regarde le tableau des dirigeants de SIAE interrogés en deux milles vingt-deux, ci-dessus, on peut lire certaine proximité des données, et donc une certaine corrélation possible.

A cela, un élément supplémentaire est fourni par l'enquête par entretien, qui n'a pas été possible d'obtenir à partir du questionnaire de deux mille dix-sept du fait d'un questionnement incomplet (au moment de la construction du questionnaire), il s'agit de la nature du diplôme obtenu (ainsi que de savoir s'il a été obtenu avant l'embauche dans la SIAE ou durant l'emploi). Les quelques éléments de caractérisation produit grâce aux entretiens permettent d'observer, qu'outre les formations du secteur du travail social comme le Certificat d'Aptitude à la Fonction de Direction d'Établissement et de Service (CAFDES), diplôme « historique » du monde social du travail social, les diplômes de l'échantillon sont divers (science po, droit, ingénierie, insertion), mais il n'est pas possible de développer plus ce point. Toutefois, le questionnaire en ligne proposait comme réponse 'Master/CAFDES', ce qui peut brouiller le regard, le tableau de présentation des interviewés permet d'observer que sept sur les dix interviewés sont titulaires d'un titre de niveau sept (et que deux d'entre eux sont titulaire du CAFDES). Par ailleurs, il est à noter que les réponses à la question de savoir si le répondant avait suivi ou non une formation spécifique pour occuper l'emploi ne sont pas exploitables du fait d'un taux de réponse insuffisant. Il est donc impossible de repérer si le diplôme obtenu l'a été avant la prise de poste ou pendant. Néanmoins, il est possible de noter que le dirigeant de SIAE est plutôt diplômé de niveau cinq et plus, provenant de cursus de formation différents. L'exercice de la fonction de direction ne demande pas nécessairement l'uniformisation du type de formation pour accéder ou « s'installer dans le poste » (Dir_Ent_9), mais que l'entrepreneur de solidarité soit doté d'un niveau de formation qui a tendance à être de niveau bac+5, se rapprochant du critère qui est devenu une règle dans le monde social de l'action sociale où pour diriger un établissement ou un service de l'action sociale la qualification à bac+5 est exigée (avec une emprise du diplôme CAFDES que les formations de type école de management ont tendance à faire diminuer depuis un certain nombre d'années, si on écoute les directions générales de l'action sociale). Il n'est guère possible d'aller plus loin, mais voici une première caractérisation du profil de l'entrepreneur de solidarité. Un dernier point ici sera de regarder si les valeurs de références auxquelles les dirigeants de SIAE se réfèrent ont un impact ou non sur leur définition comme « entrepreneur de solidarité » (voir le paragraphe 4.6. *infra*).

L'âge n'apparaît pas non plus comme un facteur déterminant pour caractériser ceux qui s'identifient comme entrepreneurs de solidarité même si l'analyse statistique montrent qu'ils sont tendanciellement plus jeunes (35% ont entre 40 et 49 ans et 46% entre 50 et 59 ans), dans des proportions similaires à celles des Engagés (respectivement 34% et 47%). A l'inverse, les

dirigeants qui s'identifient aux figures des Militants, des Utopistes et des Educ pop sont davantage présents parmi les plus de 60 ans (respectivement 17%, 15% et 20% de plus de 60 ans).

En revanche, la prise en compte dans l'analyse statistique du type de structure dans laquelle ils exercent donne à voir des dissimilitudes selon le profil auquel se rattachent les dirigeants. Le groupe des entrepreneurs de solidarité se rapprochent ainsi de ceux des Manager, des Entrepreneurs et des Utopistes et se distancie des groupes de dirigeants Militants, Educ pop et Engagés. Si tous exercent majoritairement dans des structures de type ACI, et EI, l'analyse permet de relever des écarts significatifs. Si un entrepreneur de solidarité sur trois dirige une structure ACI (contre 47% pour les Militants et les Educ pop et 40% pour les engagés), ils sont au contraire statistiquement les plus présents dans des structures de type EI (28% contre 17% pour les Militants et les Engagés et 3% pour les Educ pop que l'on retrouve plus fréquemment dans des Régies de Quartier - RQ).

L'une des caractéristiques propres au groupe des *Entrepreneurs de solidarité* est donnée, par effet miroir, à partir de l'analyse des données recueillis sur la taille des établissements. A la différence des autres figures de dirigeants, on les retrouve significativement présents dans un large spectre de structure. 20% d'entre eux exercent dans de petites structures (moins de 20 salariés). Un peu plus d'un tiers (35%) dirigent des structures de taille moyenne (entre 20 et 50 salariés). Près de 24% dans des structures comptant entre cinquante et cent salariés et 21% pilotent des organismes qui agrègent plus de cent salariés. Cette large distribution rompt avec les résultats obtenus pour les autres groupes de dirigeants pour lesquels l'analyse montre une plus forte concentration. A titre d'exemple, les Militants et les Educ pop se retrouvent très essentiellement dans des structures n'excédant pas les cinquante salariés (respectivement 76% et 73%). Les Engagés (65%), les Managers (68%) et les Entrepreneurs (70) dans des établissements dont la taille est comprise entre 20 et 100 salariés.

Si la figure de l'entrepreneur de solidarité domine dans les représentations des dirigeants interrogés (25%), l'analyse factorielle des correspondances permet de lire des dissimilitudes marquées à propos du profil de leurs successeurs. D'une manière générale, 54% des répondants se prononcent favorablement à l'idée de voir leur succéder un Entrepreneur de solidarité. C'est le cas de la quasi-totalité de ceux qui s'identifient à cette image mais aussi des Managers et dans une moindre mesure des Engagés et des Entrepreneurs. On retrouve ici un premier pôle, ce qui n'est peut-être pas aussi surprenant car au final la figure idéal-typique de l'Entrepreneur

de solidarité semble agréger/réunir/être un compromis entre les caractéristiques du manager, de l'entrepreneur et de l'engagement au service des autres. A l'inverse, les Educ pop, les militants et les utopistes semblent constituer un second pôle, moins homogène, qui se distingue très significativement du premier et pour lesquels la représentation du métier de dirigeant de SIAE traduit un fort attachement aux questions d'engagement humaniste et/ou politique.

Une certaine homogénéité est visible à l'issue de cette rapide et partielle analyse, rapprochant les entrepreneurs de solidarité de catégories sémantiquement « proches » comme les managers et les entrepreneurs, mais elle n'est pas du tout suffisante pour aller plus loin sauf à rappeler, comme ci-dessus qu'un autre pôle apparaît, composé celui-ci des Educ pop, les Militants et les Utopistes.

Une étude quantitative limitée qu'il serait nécessaire de reprendre, en augmentant les analyses factorielles de correspondance dans le but de mieux caractériser la figure de l'entrepreneur de solidarité et infirmer ou non qu'il(elle) n'est pas qu'un de ceux qui appliquent les normes (Becker, *op. cit.*) mais peuvent être aussi ou plutôt porteur de l'action d'insertion par l'activité économique qui se déroule dans leur SIAE. Une des premières analyses à produire pourrait être d'engager un programme de comparaison des données déjà recueillies, en les croisant avec ceux qui répondent « pas du tout » ou « plutôt non », et en élargissant le travail de comparaison avec les mondes sociaux enchevêtrés avec celui de l'Insertion par l'Activité Économique.

4.6. La figure de l'entrepreneur de solidarité : moyen de lutte pour la reconnaissance ?

En m'appuyant très explicitement sur la théorie de la reconnaissance mutuelle d'Axel Honneth et la tradition critique de l'École de Francfort, que ce leader de la « troisième fondation » de celle-ci, l'idée force de ce paragraphe est de montrer que les dirigeants de SIAE vivent un sentiment de ne pas être reconnus quand ils luttent pour leur reconnaissance mutuelle vis-à-vis des autres acteurs du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique. Une telle situation intersubjective produit un *déni de reconnaissance* chez eux les rendant impuissants dans la mise en œuvre de leur projet, à savoir la mise en œuvre d'une solidarité en direction d'une frange de la population active, les salariés en insertion. Et ce, malgré l'analyse développée dans la section précédente qui a montré que les dirigeants de SIAE pouvaient être considérés comme l'une des formes de la figure idéal-typique de l'« entrepreneur de solidarité », non de « ceux qui font la norme » mais de « ceux qui font appliquer les normes ». Mais ce n'est pas sans ambiguïté ni tension, au regard de ce que j'ai rédigé dans le paragraphe précédent, et comme je m'appête à

le montrer dans les lignes qui suivent dans ce paragraphe.

Il ne s'agit pas de mieux répartir le bien matériel « justice » dans nos sociétés occidentales, sur lequel jusque-là la grande majorité des acteurs s'accordaient et qui se traduisait à l'image des théories marxistes en Europe et sous l'influence étasunienne de John Rawls d'éradiquer les injustices sociales ou économiques. Comme Axel Honneth, je pense qu'il nous faut sortir de la seule et simple logique redistributive que propose la théorie normative de l'ordre politique de la fin du XX^{ème} siècle, qui renverrait l'action et les prises de position du dirigeant de SIAE à des enjeux de *justice sociale* vis-à-vis des inégalités économiques et sociales grâce à une redistribution des biens, de l'emploi, des ressources financières..., pour envisager la situation en termes de *lutte pour la reconnaissance*. Du fait d'un manque de considération des autres acteurs, d'une reconnaissance de soi (au sens de *réalisation de soi*) « insuffisante » aux yeux des dirigeants de SIAE (comme le montrent les entretiens de l'enquête de deux mille onze et deux mille douze), les acteurs de l'action publique (y compris le personnel politique élu), les salariés en insertion (que j'intégrerai dans ce que l'on peut désigner sous le vocable d'« opinion publique », comme j'ai essayé de le montrer dans une communication lors des JIST en deux mille quatorze, à Lille) et les acteurs du monde académique (que j'ai tenté d'en montrer les limites à l'heure actuelle en regardant plus précisément la production, même si le travail est à reprendre d'une manière plus rigoureuse, systématique et exhaustive), les dirigeants de SIAE luttent pour leur reconnaissance dans le travail et par le travail qu'ils développent dans les *activités primaires* et associées de leur monde social. Ainsi, ils tentent de définir les conditions concrètes d'une reconnaissance qui évite le *mépris* (l'atteinte à la dignité de l'individu) ou le *déni* de qui ils sont, c'est-à-dire des individus qui se réalisent en soi comme des sujets (ou des personnes), dépendant étroitement de la reconnaissance mutuelle (donc d'Autrui). Car, et c'est essentiel pour la cohérence de mon projet, il ne s'agit pas d'ordre social que l'on chercherait à retrouver, à maintenir ou à chercher, puisque disparu ou perturbé par les pathologies sociales que produisent les sociétés modernes, mais de *réalisation de soi*, comme le propose le travail d'Axel Honneth (1994). Cette recherche (la réalisation de soi) chez l'individu, qui a pour ambition la reconnaissance de leur identité, lui permet une intégration sociale qui est à considérer comme le « fruit d'une lutte entre les sujets sociaux, (...), pour que tous les individus et tous les groupes acquièrent une chance égale de prendre part à l'organisation de la vie commune. » (Voirol, 2008, 21). Olivier Voirol ajoute que :

« (...) loin de constituer une menace pour l'ordre social comme dans la tradition

hobbesienne, le conflit est au contraire le médium même de l'intégration sociale. C'est par les multiples luttes pour la reconnaissance sans cesse rejouées qu'une collectivité peut accroître les chances de réunir les conditions nécessaires à l'autoréalisation de ses membres. » (*Ibid.*, 21)

4.6.1. La lutte pour la reconnaissance : une expérience de mésestime sociale pour les « entrepreneurs de solidarité »

La lutte pour la reconnaissance s'enracine dans des mécanismes de formation de la personnalité humaine, qu'Axel Honneth désigne derrière le vocable de *mépris*, qu'il faut prendre pour ma démonstration comme le « négatif » de la reconnaissance. Selon nos observations et le travail d'entretien qu'Éric Creusat a effectué dans le cadre de son mémoire en seconde année de Master professionnel (2012), les dirigeants de SIAE font l'expérience de situations sociales avec Autrui qui, dans certains contextes, ont pour effet de produire du mépris (qu'ici il nous entendre comme plus exactement de la *mésestime sociale*), alors que d'autres groupes comme les salariés en insertion peuvent vivre des situations sociales de *dénis* de droit. Axel Honneth s'appuie sur les travaux de Georg Herbert Mead (1938) et de Donald Winnicott (1975), en particulier, au-delà de la référence centrale aux travaux du jeune Goerg Wilhelm Friedrich Hegel. La référence aux travaux de la psychologie sociale, proposant une forme d'explication des raisons de l'impuissance et du déni de reconnaissance dont les dirigeants font l'objet et que nous tentions de démontrer dans plusieurs de nos dernières contributions, permet de proposer un outillage conceptuel qui rend possible, comme Axel Honneth le dit dans un entretien en deux mille dix (déjà partiellement mobilisé dans le chapitre III du tome biographique), une véritable « grammaire morale des conflits sociaux, fondée sur une théorie intégrée de l'homme et de la société ».

Plus précisément, le lecteur est en droit de poser la question de ce que propose Axel Honneth ? Celui-ci, nous rapporte Olivier Voirol (*op. cit.*, 28), a procédé à une distinction de trois formes de *mépris*, l'atteinte physique (Olivier Voirol parle lui de « sévices corporels » (*Ibid.*, 28), l'atteinte juridique et l'atteinte à la dignité de l'individu, correspondant aux stades de développement du rapport de reconnaissance que sont l'amour, le droit et la solidarité qui enrichissent les rapports humains et donc le lien de reconnaissance entre les individus dans une société donnée pour leur intégration sociale. Axel Honneth considère que les trois formes de reconnaissance, que je vais préciser dans l'encadré ci-dessous, génèrent un potentiel de

développement moral que l'individu peut mettre en avant, dans des situations concrètes de conflictualité sociale, pour la réalisation de soi.

Encadré n° 25 : Les trois sphères de reconnaissance chez l'individu en lutte

Axel Honneth dégage trois sphères de reconnaissances différentes (on parlera peut-être plutôt de registres ou de formes :

- l'amour (la vie privée, pour faire court), qui se rapporte aux liens affectifs qui unissent un individu à un groupe (que l'on définit comme restreint). En référence aux travaux de la psychanalyse, principalement les travaux de Donald Winnicott, Axel Honneth accorde une importance à cette forme de reconnaissance dans l'acquisition de dimensions personnelles comme la confiance en soi, qu'il considère comme indispensable à la participation à la vie sociale pour chacun d'entre nous.

- la sphère du marché, qu'il nomme aussi le droit (regroupant des registres comme le juridique et le politique) faisant de l'individu un sujet de droits et de devoirs qu'il faut comprendre comme des manifestations de sa propre autonomie, respectée par tous. La reconnaissance juridique est selon Honneth indispensable à l'acquisition du respect de soi. Cette deuxième sphère est à distinguer enfin de la sphère de la reconnaissance mutuelle, objet de cette HDR.

- Cette dernière, qu'Axel Honneth nomme aussi la reconnaissance sociale, permet à l'individu, comme je l'ai souligné plus haut, de développer son estime de soi au travers de l'estime sociale des autres au regard des capacités concrètes, des qualités particulières de l'individu. En effet, Axel Honneth explique que pour qu'un individu parvienne à établir une « relation ininterrompue avec eux-mêmes, les sujets humains n'ont pas seulement besoin de faire l'expérience d'un attachement d'ordre affectif et d'une reconnaissance juridique, ils doivent aussi jouir d'une estime sociale qui leur permet de se rapporter positivement à leurs qualités concrètes. » (206)

4.6.2. Mépris et déni de reconnaissance : des entrepreneurs de solidarité contrarié ?

Comme indiqué précédemment, à plusieurs reprises il a été possible de présenter un certain nombre de résultats des travaux conduits durant la décennie qui vient de se terminer : RIUESS en deux milles treize, FISO et GESS en deux milles quinze, JIST en deux milles quatorze et deux milles seize ; enfin, AFS en deux milles dix-sept et des soumissions pour publications dans des revues et deux chapitres d'ouvrages, respectivement en deux milles quinze et deux milles dix-huit, ou encore récemment en deux milles vingt-deux avec des articles dans deux autres revues. Cette activité scientifique n'a pas été sans « mépris » parfois, au sens de négatif de la reconnaissance, sans « mésestime » de la part de collègues « animateurs d'atelier » lors de certains des moments où la communauté scientifique, certaines parties de celle-ci, se retrouve, comme ce fut le cas des JIST en deux mille quatorze. Cette expérience de mésestime sociale exprimait très certainement ce que je découvrais à l'occasion de la réception du travail

de Matthieu Hély et de Pascale Moulévrier en deux mille treize, pour la parution de leur travail sur les utopies de l'ESS.

Au-delà de ce commentaire « personnel » de l'expérience du *mépris*, les différents travaux conduits ont rendu possible l'émergence de deux enjeux dans la lutte pour la reconnaissance mutuelle que vivent les dirigeants des SIAEs, ces entrepreneurs de solidarité au sein de leur structures et vis-à-vis des partenaires de leur action : le *déni de reconnaissance* qui les freine dans leur action de solidarité auprès des publics accueillis dans la structure et le *mépris* de leur action de la part de certains groupes dont les acteurs publics avec qui ils œuvrent au quotidien, ce qui peut être paradoxal. Mais la recherche est encore à poursuivre, notamment au regard des autres catégories d'acteurs du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique, les salariés en insertion notamment.

Encadré n° 26 : Rôle de certains acteurs dans la construction du déni de reconnaissance

Certains dirigeants de SIAEs s'expriment ainsi quand on arrive à établir une relation de confiance : « En général, quand c'est une convention tripartite, c'est écrit avec les trois, sauf que nous [NOM de la SIAE], la convention, l'[INSTITUTION] nous la tend, tu la signes et tu te tais » (D, 2012), ou encore de la manière suivante : « Par le biais du travail et des différents compte-rendu, les trucs et les machins que l'on doit faire en permanence parce que l'on nous les impose, il y a des relations qui sont constantes. » (K, 2011)

La nature de ces relations interdit toute possibilité de co-élaboration d'un projet territorialisé d'insertion ou d'une collaboration ou d'une concertation qui produit une atteinte à l'identité de soi et à l'estime sociale. Seule demeure, comme critère, la rationalisation quantifiable des réalités sociales par essence complexes. Et K qui ajoute : « Et moi, j'ai un esprit comptable et je m'aperçois qu'eux-mêmes, on est dans la comptabilité, on est dans leur comptabilité, point ». Cet état des relations établies a pour conséquence de reconfigurer l'activité de la SIAE : « Nous, on est obligé de fermer notre bec parce que l'on est obligé de la faire comme on nous le dit parce qu'après vous pouvez bien dire ce que vous voulez » (O, 2012). Les professionnels interrogés disent que cette évolution entraîne une perte de sens du « métier de l'IAE ».

Qu'est-ce qui ressort de ce type de *verbatim* ? Le fait que la représentation d'une SIAE pour les élus locaux repose sur la méconnaissance de son activité. Les structures sont en effet réduites à une fonction d'amortisseur social utile dans la gestion des populations exclues. En ce sens, elles sont des moyens au service des politiques publiques, au même titre qu'un centre social, ou qu'une mission locale, ce qui accroît *in fine* leur invisibilité.

Si on cherche à monter en généralité, il pourrait être avancé l'idée que la reconnaissance des SIAEs est d'abord fonction des compétences des élus et de leurs compréhensions du phénomène de l'exclusion sociale. Cette représentation est symptomatique de leur conception de la place de l'individu dans la société et exprime fréquemment des difficultés à répondre à ce genre d'enjeux sociétaux. Ainsi, parce que la question de l'insertion n'est pas intégrée dans sa vision du monde, un élu ne s'en préoccupera pas.

Cette assignation utilitariste se réalise en situation concrète de travail par la mise en œuvre des modalités d'exercice produite par les dispositions réglementaires comme celles de la circulaire DGEFP n° 2008-21 du dix décembre deux mille huit, pour ce qui est des entretiens de la période des années deux mille onze et deux mille treize. Ce processus d'instrumentalisation se trouve de ce fait légitimé et renforcé par le rôle tenu par les acteurs institutionnels tels que les collectivités territoriales, le service public de l'emploi... « Justifier et sanctionner » définit le type de relations imposées par ces derniers.

Le mépris n'est pas loin. Le mal-être des professionnels, que les propos mis en exergue ici décrivent, exprime la remise en cause des valeurs propres aux « métiers de l'IAE », celles de l'accompagnement social et professionnel des individus vers l'atteinte de leur pleine autonomie. Cette remise en cause se construit à travers la mise sous tutelle administrative de l'activité et par l'absence de lisibilité des politiques publiques de lutte contre l'exclusion. En pratique, « mépriser » signifie se dérober à l'affrontement entre deux approches historiques de l'IAE. Cette conduite de « mépris » permet d'exclure de fait les permanents des SIAEs en les confinant à un rôle d'opérateurs privés de placement. Le lien s'inscrit alors dans un cadre non-coopératif, où seule prévaut la relation marchande entre un donneur d'ordre et son prestataire. Installé dans ce dispositif, il appartient au seul responsable, ici le dirigeant, de concilier des objectifs contradictoires pour pouvoir continuer à exercer « son métier » selon ses valeurs tout en satisfaisant son « client » institutionnel. C'est pourquoi le discours sur les valeurs du métier doit être entendu comme une forme d'expression revendicatrice (voir le paragraphe 4.6 du chapitre). Cette emprise administrative se réalise grâce à l'imposition de critères quantitatifs (taux de sortie dans l'emploi...) et de modalités de suivi (comme le dialogue de gestion et le conventionnement), qui est identifiable à une volonté d'homogénéisation des activités, comme déjà évoqué précédemment, par les acteurs du monde social des politiques publics.

Le phénomène de *déni de reconnaissance* repose sur l'interdépendance de trois facteurs : l'inopérationalité des espaces identitaires professionnels, les mutations organisationnelles et des finalités de l'activité « insertion » imposées par les pouvoirs publics et l'impossible transgression des cadres psychosociaux et culturels construisant l'identité héritée. En miroir (pour reprendre le titre partiel du travail conceptuel d'Anselm Strauss, c'est la signification même du désir de reconnaissance qui est mis en évidence par les entretiens conduits dans l'enquête des années deux mille onze et douze. En effet, ce désir a pour objet l'accession à un statut social permettant une participation jugée « juste » à la vie sociale (par les professionnels interviewés, comme 'Dir_Ent_3' ou 'Dir_Ent_5'). Ce *déni de reconnaissance* sociale s'explique par des facteurs externes et internes, qui s'interpénètrent en un enchevêtrement de causes et d'effet croisés.

Le *déni de reconnaissance* est la manifestation concrète des représentations de l'activité du monde social de l'insertion par l'activité économique et des personnes en insertion, chez les acteurs externes, principalement dans notre contexte d'études les acteurs institutionnels (dont les élus locaux). Leurs perceptions reposent sur la méconnaissance du monde social de

l'insertion par l'activité économique et sur une attente qu'ils expriment très souvent dans une logique utilitariste : les élus locaux comme les agents institutionnels attendent des SIAEs (et de leur dirigeants) qu'elles jouent le rôle d'amortisseur social en s'occupant des populations en situation d'exclusion. Les spécificités des SIAEs s'effacent ainsi au profit de leur capacité à se conformer aux directives et objectifs définis par les pouvoirs publics et élus locaux, ce qui renforce en définitive leur invisibilité. Ce point mériterait de nouveaux travaux qu'il serait pertinent de conduire à l'avenir.

L'expérience vécue du *mépris* est la forme commune du *déni de reconnaissance*. L'étude qu'Éric Creusat a menée, montre comment ordinairement le mépris est un élément central du mécanisme de dénégation identitaire qui peut se jouer dans le monde social de l'insertion par l'activité économique. Ce dispositif repose sur la récrimination lancinante des autorités publiques sur les performances des SIAEs, avec pour seule grille de lecture, des indicateurs de performance (l'objectif des 60% de sorties positive, par exemple) auquel les entrepreneurs de solidarité n'ont pas accès pour les co-construire. Ce dernier point mériterait d'être relativisé. Cette approche en termes de performance permet d'instituer un contrôle de l'activité. Le mépris a simultanément pour fonction l'évitement de toute possibilité de conflit. Cette dynamique aboutit à la fragilisation des processus d'identification des professionnels. Consécutivement, l'emprise des pouvoirs publics tend à substituer la représentation historique du professionnel comme « travailleur social » par celle de l'opérateur privé de placement (ou de l'entrepreneur de solidarité). Face à cette situation, les professionnels du monde social de l'insertion par l'activité économique tentent de trouver le point d'équilibre entre leur éthique de « métier » et les contraintes institutionnelles. Cette transformation qui se renforce sur le long terme se comprend si on mobilise la notion d'*isomorphisme institutionnel coercitif* développée par Paul DiMaggio et Walter W. Powell (????). Ce mécanisme de dénégation se conjugue avec un autre facteur exogène : les logiques de clôture. Ces logiques résultent de la structuration des modalités de concertation locale et le jeu des réseaux d'élus locaux entravant ainsi la participation de nouveaux entrants dans le monde social de l'insertion par l'économique (plus d'un dirigeant sur trois ne venaient pas du milieu de l'insertion et des activités connexes chez les enquêtés dans le questionnaire en ligne) : ils ont eu des « barrières à l'entrée » ; « perçus comme source de dérégulation des systèmes de représentations et relations existantes de pouvoir ». Cette forme du *déni de reconnaissance* s'appuie également sur un processus de délégitimation des compétences des SIAEs sur deux registres complémentaires : leur expertise technique

(insertion sociale et économique) et la compréhension de l'exclusion (public accueilli et leurs conditions de vie).

Enfin, le *déni de reconnaissance* s'exprime par la difficulté, en travaillant au sein d'une SIAE, de trouver une place dans un réseau de relations complexes (CDIAE, tête de réseau, collectif local, pour ne citer que quelques organisations courantes au sein de l'Insertion par l'Activité Économique) dont les finalités peuvent être divergentes voire contradictoires. Cette situation complexe oblige le responsable de structure à constamment opérer une mise en cohérence d'injonctions contradictoires.

Un tout dernier point, et non des moindres, l'entrepreneur de solidarité (et la structure qu'il représente) est également défini par rapport au public qu'il accueille. Perçue comme le lieu de relégation pour personnes en situation de disqualification sociale, la SIAE (et donc son représentant) est défini comme un espace de projection des représentations de l'exclusion. A ces facteurs que l'on peut classés comme exogènes, vient s'ajouter une série de facteurs endogènes que je présente dans l'alinéa suivant.

Les dirigeants (manière plus commune de se nommer, comme l'enquête par questionnaire de deux milles dix-sept/dix-huit l'a montré) sont face à des situations interpersonnelles qu'ils interprètent comme du mépris sur leur personne et au regard de qu'ils considèrent être le « métier de l'IAE ». Cette situation complexe produit un effet paradoxal que l'on a identifié comme étant le désir incertain de reconnaissance des responsables. Autant ils souffrent d'un *déni de reconnaissance*, comme rapidement exposé précédemment, autant ils expriment ce désir de reconnaissance comme incertain. Du coup, l'hypothèse émise consiste à saisir en quoi les représentations et les relations intra et interprofessionnelles participent à la formation de la non-reconnaissance et donc ce désir incertain de reconnaissance qu'ils ont pu exprimer lors des entretiens ('Dir_Ent_10' ou encore 'Dir_Ent_8'). Les travaux (essentiellement ceux de la période deux milles onze et douze et certaines rubriques de l'enquête par questionnaire qui a trait à ce sujet) ont permis de distinguer deux registres de sens au phénomène observé : l'absence d'espace d'expression communautaire *intra* professionnel et une construction incertaine du « métier de l'IAE ». Le monde social de l'insertion par l'activité économique semble souffrir de l'absence d'espace communautaire pour renforcer la légitimité de la représentation « légale » des SIAEs, tant au niveau national que local. C'est en fait la reconnaissance de leur relative incapacité réelle d'intervention et de représentation légitime de ces organisations qui est porté à la critique. A cette faiblesse historique, et ce malgré des mouvements importants de refondation de dynamiques collectives comme à l'occasion des

dernières années dans le cadre des « pactes pour l'IAE » de deux milles quinze, dix-huit, s'ajoute le phénomène historique de l'éparpillement des structures entre les différents réseaux, expliquant l'impossibilité de construire un espace communautaire de construction identitaire. Alors, pour faire face à ces situations sociales tendues, les dirigeants de SIAE se retrouvent au niveau local, sur des critères d'affinités sélectives, dans des espaces plus ou moins informels (et conviviaux) de reconstruction identitaire (exemple donné dans les entretiens : repas entre collègues sur le territoire...) assurant une fonction « réparatrice » et faisant fonction de « lieux-ressources » (entretiens *G* et *M*, 2011). Bien que partageant des valeurs communes, une même sensibilité, la posture prise par les professionnels - c'est-à-dire la prévalence du local - empêche la formation même d'un sentiment d'appartenance. Le développement du « métier de l'IAE » demeure problématique et contribue à la non-reconnaissance. Au final, est-il possible de parler de « métier de l'IAE » ? J'ai essayé, avec Eric Creusat et Renaud Garcia-Bardidia, d'en dire « quelque chose » dans « l'essai » à l'occasion de la publication du GESS en deux mille dix-huit.

En l'état des matériaux dans les enquêtes conduites, il est possible de considérer que ce qui pourrait faire unité, ce qui pourrait produire du commun n'est pas encore très présents dans les SIAEs (mais il faut éviter une généralisation qui fausserait la réalité du monde social de l'insertion par l'activité économique). Aussi, aujourd'hui, il est très peu possible de parler de « métier de l'IAE » et de lui attribuer une valeur d'unité du monde social singulier. Pour autant, l'absence d'un parcours de formation universitaire complet (l'offre est souvent limitée à une Licence Professionnelle ou un Master 2^{ème} année), l'absence d'un partage critique des pratiques et des connaissances par les professionnels permettant une approche autocritique des formations comme de la pratique professionnelle, sont autant d'indicateurs de cette absence qui m'amènerait à confirmer l'hypothèse. D'autre part, comme déjà introduit plus haut, le défaut de représentativité, de légitimité des organisations « têtes de réseau » auprès des responsables de SIAE ainsi que l'éparpillement du secteur en segments ne contribuent pas à faire émerger une unité forte. La multiplication de ces organisations est davantage le symptôme de sa faiblesse que de sa vitalité. Ensuite, l'absence d'une instance délibérative et participative professionnelle de type communautaire interdit l'élaboration d'une identité de métier ce qui a pour conséquence, d'empêcher l'émergence d'une reconnaissance et de l'estime de soi, tant au plan individuel que collectif, renforcée par l'absence d'un cadre déontologique et éthique, que l'énoncé des valeurs et des principes, que j'ai demandé à présenter lors des entretiens menés en deux mille vingt-deux et que j'ai synthétisé dans le tableau ci-dessous, ne suffit pas à produire

un ensemble cohérent de points de repères pour la construction d'une identité consolidée de la figure de l'entrepreneur de solidarité. Olivier Voirol (*op. cit.*, 28) rappelle qu'Axel Honneth a montré que la lutte pour « la reconnaissance peut fonctionner comme une idéologie dans certaines situations (...) [qui fait qu'elle] est d'ailleurs largement mobilisée à des fins stratégiques : dans la sphère du travail par exemple, en encourageant une relation à soi valorisante chez les destinataires d'énoncés valorisants, les conditions sont réunies pour inciter les sujets sociaux à endosser de leur plein gré des tâches nouvelles ou à opter pour des pratiques qu'ils n'eussent jamais effectuées sans ces 'invitations'. » La stratégie prend la place des valeurs dans un tel cas de figure et l'entrepreneur de solidarité devient un entrepreneur tout simplement...

En conclusion provisoire, je dirai que la non-reconnaissance au sein des SIAEs et de leur dirigeant se fabrique essentiellement à partir d'une dynamique interne, propre aux structures, à leur réseau de proximité et dans l'absence de liens robustes avec la fonction de représentation qu'exercent les réseaux professionnels. La dernière vague d'entretiens a

4.6.3. Entrepreneurs de solidarité et sentiment d'injustice : une théorie de la reconnaissance est-elle possible ?

Pour ne pas plagier François Dubet quand il titre l'un de ses articles, *Injustice et reconnaissance* (2008), la question n'est-elle pas, dans ces derniers paragraphes de mon travail, intéressante à poser. En effet, la réflexion sur la problématique de la reconnaissance et la situation de non-reconnaissance que vivent les entrepreneurs de solidarité ne doit-elle pas être (re)poser en ces termes, d'« injustice », comme le suggère François Dubet. L'invitation est double, selon moi, car à la fois elle offre de nouvelles perspectives de travaux, à la fois parce que ses travaux s'inscrivent d'emblée dans la sociologie du travail qui est notre cadre de réflexion général, du moins quand celui-ci travaille la question des rapports entre injustice et travail. En fait, le projet scientifique qui est le sien se propose d'analyser le « sentiment d'injustice au travail [qui] relève d'une sociologie de l'activité normative des individus. Il ne s'agit pas seulement de définir les situations et les inégalités perçues comme justes et injustes, mais de dégager les principes de justice que l'on peut considérer comme les dimensions normatives des logiques de l'action qui se cristallisent dans toutes les expériences de travail. » (2005, résumé, 495).

La question de la reconnaissance comme objet sociologique ne fait aucun doute et, peut-être au regard de la manière de penser la problématique générale du projet que je mets au travail, est très utile voire féconde pour discuter le sujet.

François Dubet retient que quand les individus en situation de travail revendiquent plus de reconnaissance, en fait ils se fondent sur trois valeurs principalement, qu'ils présentent comme leur permettant de « justifier » (2008, 1) leur demande d'une « plus grande reconnaissance » (Ibid., 1) : l'autonomie, le mérite et l'égalité. Il titrera ainsi la subdivision de son article de deux milles cinq dans la Revue française de sociologie. Mais, à l'instar d'Axel Honneth, François Dubet analyse l'expérience du mépris et de la non-reconnaissance qui en découle comme n'étant pas un enjeu de la conflictualité sociale qui amène tout un ensemble d'individus, en tension, à lutter pour la reconnaissance mutuelle afin de se réaliser. Or, François Dubet considère qu'une théorie de la reconnaissance qui permettrait à l'individu « de s'inclure dans une société capable de renforcer l'identité sociale de chacun (2008, 2) ne peut pas être un principe de justice car elle ne peut pas réaliser, de par sa définition, « le partage entre des revendications à la fois légitimes et contradictoires » (Ibid., 1). Une théorie de la justice est, sur cet argument, en capacité de permettre de poser les bases d'une reconnaissance de la situation d'injustice, qui peut prendre la forme du mépris, que rencontrent les individus dans les situations de travail.

Sans vouloir dans ce paragraphe me poser en analyste de la validité scientifiques des théories qui sont à notre disposition, en discutant les conditions de construction des principes « fondant les sentiments de justice. Celle de la plupart des philosophes [qui] qui consiste à poser l'existence de principes de justice a priori et à en tirer les conséquences logiques. Du côté des sciences sociales, on est plutôt tenté d'extraire les principes de justice des représentations, des contextes et des expérimentations psychosociologiques qui les révèlent au-delà de la multitude des attitudes et des émotions contextualisées. » (Dubet, 2005, 496-497). Mon projet n'est pas de discuter de l'exégèse des théories mais de comprendre si les principes de mérite, d'égalité et d'autonomie que propose François Dubet peuvent contribuer à mieux comprendre les expériences d'injustice et, comme cité dans l'introduction générale, d'impuissance professionnelles que rencontrent les dirigeants de SIAE dans leur situation de travail, ces entrepreneurs de solidarité que j'essaye de définir. L'ambition que je dois reporter à de futurs travaux de recherche était de chercher à mesurer si le principe du désintéressement ne pouvait pas s'intégrer dans la théorie de la reconnaissance d'Axel Honneth. Il me faut être patient et

accepter le principe de reporter le travail à mener sur ce sujet dans un programme de recherche à venir.

En m'appuyant plus spécifiquement sur les entretiens que j'ai réalisés cette année, notamment sur le thème des valeurs que j'ai abordé systématiquement avec chacun d'eux, j'ai essayé de comprendre quels sont les principes de justice que mobilisent les entrepreneurs de solidarité quand ils luttent pour la reconnaissance de leur travail et veulent limiter les injustices qu'ils rencontrent, mais aussi grâce à l'activité de travail qu'ils organisent, comment ces principes leur permettent de s'intégrer et de « faire insertion par l'activité économique » pour les populations qu'ils accueillent dans leurs SIAEs.

Pour ce faire, j'ai procédé à un repérage de la valeur qu'ils attribuaient aux actions qu'ils mettaient en œuvre, en les confrontant aux situations sociales qui leur paraissaient à être « combattues » dans l'action et les activités de la SIAE. Une première lecture est possible au travers du tableau ci-dessous.

Tableau 12 - Les fondements normatifs de l'action des entrepreneurs de solidarité

Entretien	Les 3 + de leur action*	Les 3 – qu'ils combattent**
Dir_Ent_1	1. Humanisme 2. Solidarité 3. Utilité sociale	1. « L'individualisme primaire » (être anti-solidaire) 2. Égoïsme 3. L'enrichissement personnel
Dir_Ent_2	1. La relation aux autres 2. Le collectif (comme moyen de gestion du projet) 3. La confiance	1. 2. 3.
Dir_Ent_3	1. Tolérance (ouverture d'esprit) 2. Être juste (source de justice) 3. Optimisme	1. Compétition 2. Égoïsme (« marcher tout seul ») 3.
Dir_Ent_4	1. Solidarité 2. Entrepreneuriat 3. Laïcité	1. Discrimination 2. « fric à tout va ! » 3. Injustice
Dir_Ent_5	1. Utilité sociale (équité sociale) 2. Collectif 3. Territoire (résilience du territoire)	1. 2. 3.
Dir_Ent_6	1. Solidarité 2. Environnement 3. Engagement social	1. Jugement 2. Assistanat 3. Sélection (à l'entrée)
Dir_Ent_7	1. Humanisme (empathie) 2. Réalité économique 3. Solidarité	1. Assistanat 2. Profit (l'intérêt) 3. L'intolérance (des différences culturelles)
Dir_Ent_8	1. Respect (de l'autre) 2. Écoute (du public)	1. Discrimination 2. Racisme

	3. Fierté (de l'action)	3. Irrespect
Dir_Ent_9	1. Solidarité / Inclusion 2. Amélioration des situations 3. Innovation	1. Le gâchis humain (maltraitance non prise en compte) 2. Nuisance au développement de la personne 3. Exclusion
Dir_Ent_10	1. Solidarité 2. Action 3. Partage (d'expérience)	1. Mensonge 2. L'inaction 3. La tromperie

* Les réponses correspondent en 1 à la valeur la plus importante etc.

** Les réponses correspondent en 1 à ce que le répondant combat le plus etc.

Cette matrice appelle de nombreuses interprétations possibles. L'une d'elle est de mettre en évidence la fréquence de l'usage du terme de « solidarité » dans les discours des dirigeants de SIAE interrogés et de tenter un travail d'analyse des corrélations possibles avec les données statistiques de caractérisation des individus qui composent le groupe des « entrepreneurs de solidarité », une autre est de construire une représentation des lignes de confrontation entre les valeurs mises en avant et les luttes que ces derniers mènent dans les organisations qu'ils dirigent. Quelle cartographie est-elle possible de proposer ? Les principes qui sous-tendent les valeurs exprimées peuvent-ils produire une matrice suffisamment intéressante pour comprendre la réalité de l'activité primaire que mettent en place les entrepreneurs de solidarité. C'est un travail qui est à entreprendre, la taille de la population interrogée, au-delà du simple fait qu'elle est au sein de notre population du questionnaire, exclut une telle exploitation à ce stade. Retenons aujourd'hui que le sociologue dispose d'un ensemble de termes-clés, de discours et de données statistiques contextualisant le sujet qu'il devra transformer en programme de recherche. C'est donc un autre travail qu'il faut entreprendre si l'on veut dépasser cet écueil et, ainsi comprendre les ressorts de ce qui fait la puissance de reconnaissance de l'action mise en œuvre, ou au contraire donner plus de poids au sentiment d'injustice qu'ont pu exprimer les dirigeants de SIAE, principalement lors de l'enquête du début de la décennie des années deux mille dix.

Conclusion : Le travail de reconnaissance est-il un enjeu majeur pour le monde social de l'IAE

Un lien démontré existe entre l'expérience du travail et la forme de reconnaissance qu'est l'estime sociale (Honneth, 2008). L'activité de travail a été montrée comme substantielle à l'espérance humaine chez Karl Marx, a été montrée comme une forme d'accomplissement de soi, l'« homo faber » chez Hannah Arendt, le travail salarié comme figure de l'émancipation pour

l'individu. Tout en montrant, comme dans la tradition marxiste ou encore dans les travaux de l'*École de Francfort*, la sublimation de celui-ci ou comme étant le facteur de culture. L'illusion n'est pas très loin de telles conceptions qui peuvent, si trop « stylisé » (*op. cit.*, 198) mettre à mal la tentative de démontrer le lien entre travail et reconnaissance que je veux mettre en évidence dans cette conclusion du chapitre IV.

Axel Honneth qui effectue sa démonstration en se penchant sur le travail ménager non rémunéré (*Ibid.*, 199-200) pour montrer que « l'éducation des enfants et le travail ménager n'avaient pas été considérés comme des types de travail social ne s'explique que par le dédain social qui s'est manifesté à leur égard, dans le cadre d'une culture dominée par les valeurs masculines » du point de vue historique, sur la longue période. C'est à croiser avec le débat autour du féminisme et du partage traditionnel des rôles au sein de la société dont on sait que cette lutte pour la reconnaissance (un degré de respect social suffisant pour une perception positive de soi possible) a été plutôt perdue. De cette argumentation Axel Honneth en tire la conclusion que « l'organisation et l'appréciation du travail social jouent dans la société un rôle central pour le système de reconnaissance. En effet, dans la mesure où la définition culturelle de la hiérarchie des tâches détermine le degré d'estime sociale que l'individu peut escompter pour son activité et pour les qualités qui s'y associent (...) sont directement liées à l'organisation et la répartition du travail. » (*Ibid.*, 200).

Sans une conception normative exigeante de la notion de travail, nulle possibilité de voir être reconnu les qualités et les prestations de l'activité de l'individu qui lui permettront de développer une identité individuelle estimable socialement. Or, si on suit ce raisonnement honnethien pour comprendre ce qui se joue pour le salarié en insertion, le monde social de l'Insertion par l'Activité Économique et les organisations qui mettent en oeuvre l'activité de travail en son sein ne développent pas une activité de travail qui soit à la hauteur du projet de reconnaissance que l'activité *primaire* de la SIAE porte. En effet, l'activité d'insertion sociale et professionnelle ne s'appuie sur des activités de travail suffisamment exigeante de ce point de vue pour produire l'estime de soi nécessaire. Cette dernière reste en-deçà de cette exigence qu'annonce Axel Honneth (2008) qui permettrait à l'individu, ici le salarié en insertion, de trouver la reconnaissance grâce à ses qualités et ses prestations quand il effectue le travail salarié proposé par la SIAE.

Encadré n° 27 : **D. et la reconnaissance de son travail**

D. est recruté dans une EI (en région Grand Est) qui s'occupe du nettoyage des voitures chez les concessionnaires, partenaires du projet de la SIAE. Demandeur d'asile, avec autorisation d'exercer une activité salariée, il est très investi dans l'environnement professionnel de l'EI au point, dit-il dans l'entretien, de ne plus se « considérer comme un salarié en insertion ». Il vit sa situation salariale comme il imagine être le cas dans une situation salariale classique, d'emploi en CDI. Mais cet investissement est contrebalancé par des difficultés qu'il rencontre « pour faire reconnaître les 'heures sup' réalisées chez [Nom de la concession qui l'emploie]. Tout comme très régulièrement (selon les propos de l'accompagnatrice socio-professionnelle interrogée) « obligé de demander au patron pourquoi je n'étais pas augmenté ». A ces revendications légitimes, au regard du code du travail et de son contrat de travail avec la SIAE, s'ajoutent des questions liées aux conditions de travail chez le concessionnaire qui lui demande un sur-investissement important dans le travail (augmentation régulière du nombre de voiture à préparer, temps de l'opération de nettoyage très contraignant qui a tendance à diminuer... Cette situation perdura pendant la totalité de l'emploi d'insertion occupé sans de réels ajustements (selon l'ASP) : pas d'augmentation du salaire et des primes, très variables et sans réelle logique d'attribution. Une expérience d'insertion pour D. qui n'a pas produit une reconnaissance des qualités et des prestations effectuées lors de cet emploi de la part de la SIAE, alors que lors des évaluations conduites par l'ASP tout au long du parcours d'insertion, le travail fourni par D. était reconnu par le partenaire de la SIAE. L'avenir de D. a toutefois été confirmé par une sortie positive dans le secteur de la préparation automobile chez un autre concessionnaire qui l'a embauché en CDI sur ce type d'activité. L'état du marché automobile de la période deux mille quinze/deux mille seize étant très favorable à l'internalisation de ce type d'activité, pour des raisons de baisse des coûts (la prestation de la SIAE étant supérieure au coût de la M.-O interne).

(Tiré d'une vignette de la monographie de [Nom de la SIAE]
réalisée par D.P.)

Le travail d'enquête en deux mille onze / deux mille douze apporte une contribution éclairante et intéressante qui fait entièrement écho à ces propos. En effet, la série d'entretiens qu'a mené Eric Creusat, que j'ai repris pour l'HDR montre que l'estime sociale n'est pas au « rendez-vous » chez les dirigeants interrogés. En ce sens, le parallèle est à faire avec le propos précédent. Dans son introduction de mémoire (2012, 3), Eric Creusat rapporte qu'en août deux mille onze :

« lors de ma première rencontre avec les responsables de l'association [Nom de la SIAE] où j'effectuerai mon stage professionnel quelques temps plus tard, la discussion porta sur la situation générale des SAIE des [NOM du DEPARTEMENT] et plus particulièrement sur l'absence de reconnaissance du travail réalisé quotidiennement auprès des publics en difficultés, et de leurs impacts réels sur l'économie du département.

Ainsi, peu de temps auparavant une décision administrative modifiant substantiellement le temps de travail des salariés sous contrat CAE avait provoqué un mouvement chez les

professionnels contestant la pertinence d'une telle mesure. Rencontres avec les élus locaux et partenaires institutionnels, rien n'y fit et la mesure s'imposa puis disparut quelques mois après, sans davantage d'explication. (...) A l'issue de ce premier échange avec l'association [déjà mentionnée], est exprimé le besoin d'étudier cette question de la non-reconnaissance de structures d'insertion (...) »

Un second éclairage pour illustrer la force des enjeux de reconnaissance et, en l'état, l'absence de prise en compte, du moins dans ce contexte. Le travail ne reconnaît pas nécessairement et par définition l'individu. Certains acteurs, comme ceux relevant du monde social des politiques publiques, contribuent à une modification des cadres contractuels et des modalités d'intervention qui aura un impact sur la reconnaissance des qualités et des prestations des individus.

La question est, j'en ai l'intuition depuis longtemps, de savoir si, comme le montre François Dubet, le travail ne « cristallise [pas] un ensemble de mécanismes et de rapports sociaux particulièrement propices à la manifestation du sentiment d'injustice » (2005, 497), sentiment (avec l'expression de la mésestime sociale) qui se dresse dans le miroir de la lutte pour la reconnaissance des entrepreneurs de solidarité, comme une ombre qui, tout en demeurant un statut désirable pour les individus, une valeur (même si elle ne s'est formulé ainsi dans le tableau numéro douze du paragraphe précédent, ou encore une activité créatrice, n'en éloigne pas pour autant les individus. La conclusion générale du mémoire, à suivre, se propose de souligner certaines dimensions de ce que j'appellerai, en écho avec les analyses d'André Gorz, les conditions concrètes de l'émancipation de l'individu dans la société contemporaine actuelle.

Notes du chapitre IV

Section I

a. A plusieurs endroits je fais référence aux travaux d'Anselm Strauss. Mon propos de dire que le comprendre que si on accepte l'idée straussienne que le lien est rompu entre règles et actions, il est nécessaire de ce contexte d'examiner la façon dont l'ordre social est construit et se construit, comment il évolue et se négocie (du moins, le sociologue doit faire ce travail de réexamen), car « un minimum de règles seulement peuvent être mises en place pour faire fonctionner un hôpital, puisqu'un immense espace de contingence dépasse celui couvert par les règles » (Strauss, 1992, 98).

b. J'ai en tête un exemple précis d'une intervention que j'ai eu à réaliser dans le cadre de mes activités de conseiller technique à la PJJ dans les années 1990, sur un département dans le cadre des travaux préparatoire au schéma départemental de la protection de l'enfance, où j'ai exposé les travaux de Becker pour proposer une grille de lecture des pratiques professionnelles des travailleurs sociaux au regard de la politique de protection de l'enfance pour les cinq ans à venir...

c. Jean-Marc Leveratto avait dans le cadre de sa thèse de doctorat tenter d'introduire la conception d'Howard Becker à propos de l'entrepreneur de moral dans le monde social du Travail Social, sans vraiment aboutir. Il n'avait pas poursuivi ensuite. Modestement, mon travail va essayer de proposer une théorisation acceptable dans un monde connexe, celui de l'insertion par l'activité économique, à celui de mon aîné.

d. En rédigeant ces lignes, j'ai en tête le schéma que j'avais introduit dans une version antérieure du mémoire, relatif à la question de la place de l'opinion publique dans le débat sur l'enjeu du mépris que rencontrent les dirigeants de SIAE (et que j'ai renvoyé en note de fin de chapitre, faute de pouvoir produire des matériaux conséquents pour mon projet). Ici, de manière indirecte, je reprends à mon compte cette idée que je peux énoncer comme suit : le monde social de l'IAE est confronté à une résistance de l'opinion publique qui est relativement réfractaire à l'idée d'une non-responsabilité de la part de certaines catégories d'individus, leur faisant ainsi porter la faute de ce qu'ils subissent.

e. Cette approche par le travail fondateur de la figure de l'entrepreneur de morale (Becker, 1985) tient également beaucoup au travail sociologique de Jean-Louis Meyer (qui fut mon directeur de thèse et mon collègue pendant plus de vingt ans à l'UFR AES et à l'IAE Nancy) qui, dès les années deux mille dans son HDR avait ouvert la voie d'une conceptualisation possible du dirigeant de SIAE grâce à la figure de l'*entrepreneur de solidarité* comme idéal-type du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique (Meyer, 2000), capable de traduire l'ensemble des convictions qui se constituent dans le monde social de l'IAE : « (...) au regard des rhétoriques professionnelles l'idée d'entraide dirigée vers les plus démunis porte l'action des « entrepreneurs de solidarités » (...) ». (*Ibid.*, 2000, 110).

Section II

f. Paul Moutard-Martin nous dit qu'« À la fin des années deux mille, des dirigeants de l'économie sociale et solidaire fondent le Mouvement des entrepreneurs sociaux. Ce groupe d'intérêt entend défendre les « entreprises sociales » et concilier dynamisme entrepreneurial, valorisation de l'efficacité économique et promotion d'entreprises engagées dans la réponse à des problématiques sociales et environnementales. Ce projet va générer la polémique au sein de l'économie sociale et solidaire. » Paul_ ??? met en lumière les fondements de ce projet et les motivations de ses promoteurs à partir de l'étude des « carrières » d'économie engagée d'une partie de ses fondateurs. Si deux types d'entrepreneurs sociaux se dégagent - un premier composé de travailleurs sociaux en ascension professionnelle et un second de cadres du secteur privé lucratif reconvertis - il s'interroge sur le fait de savoir s'ils convergent dans la construction d'une identité ajustée à leur professionnalité hybride.

g. Depuis l'émergence d'un secteur de l'IAE dans les années mille neuf cent soixante-dix/mille neuf cent quatre-vingts et sa progressive institutionnalisation, depuis la Circulaire 44 jusqu'au récent accord cadre avec *Pôle emploi* en deux mille quinze (en renégociation pour une période deux mille dix-huit/deux mille vingt-deux), les acteurs de l'IAE ont connu toute une série d'évolutions fortes et périodiques. Leur organisation et leurs outils ont évolué, intégrant les évolutions du marché du travail et les effets des évolutions sociétales, tant au plan économique que social, faisant de l'IAE un acteur important de la politique de l'emploi. De nombreux travaux de recherche ont accompagné ces évolutions, pour les légitimer, pour questionner le positionnement de l'IAE, comme un acteur de l'intermédiation du travail en France. Ces éléments confirment l'intérêt scientifique que constitue le secteur de l'IAE et que j'ai étudié sous l'angle de plusieurs approches dont celle de Anselme Strauss proposant d'appréhender cet objet en termes de monde social.

Au plan de la recherche, depuis le début des années deux mille dix se sont développés des travaux autour de la problématique de la reconnaissance des acteurs de l'IAE : sont-ils reconnus ? Se reconnaissent-ils dans les évolutions actuelles ? Des travaux récents portant sur la problématique du « bien-être » (Colloque RIUESS, CPER Angers, 2013, Revue RECMA, 2015) sont certainement révélateurs d'une partie de ces questionnements historiques et répétés et de leurs effets sur l'organisation, la gestion des SIAEs ainsi que sur les acteurs de l'Insertion par l'Activité Économique. Ces éléments fondent l'intérêt voire la nécessité de proposer un projet de recherche professoral sur la période à venir, les deux prochains contrats quinquennaux. Pour ce faire, dans une annexe dans le tome I de l'HDR, j'ai commencé à esquisser le projet et de définir l'objectif de celui-ci. Puis, dans un

deuxième temps, de présenter le terrain de la recherche et ses différents objets. Enfin, dans une dernière partie, j'ai tracé un certain nombre de productions à réaliser qui viendront approfondir le sujet.

Bernard Balzani

LE MONDE SOCIAL DE L'IAE : HISTOIRE, ENJEUX IDENTITAIRES ET PERSPECTIVES CRITIQUES

Chapitre conclusif - Perspectives critiques pour un programme de recherche sur les activités d'insertion par l'activité économique

C'est avec le philosophe André Gorz que cette conclusion s'ouvre dans le projet de proposer une première synthèse de ce que j'ai formulé à propos du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique, des négociations de l'ordre social en son sein et des tensions que les dynamiques internes produisent. Il va nous accompagner un certain temps.

La pensée d'André Gorz s'impose à moi quand il écrit sur les individus, leur destins aliénés et les jeux de domination auxquels ils sont confrontés dans les diverses situations sociales qu'ils rencontrent. En effet, sa pensée, déjà ancienne, reste d'actualité, d'une grande actualité quand il réfléchit au capitalisme et ses effets sur les individus, leur aliénation et leur difficulté à s'émanciper du travail qui les transforme en consommateurs aliénés et dominés.

Quand on l'applique au monde social de l'Insertion par l'Activité Économique, sa pensée apporte un renouveau et une stimulation des plus vives, si tant est qu'on envisage de quitter les abords du fleuve « désenchantement du monde » pour rejoindre ceux d'un « ré-enchantement possible » et envisager les moyens et les actions pertinentes pour rendre les individus plus autonomes, en cela aidés, accompagnés par ceux dont la fonction est de les accompagner à triompher des ornières de la société contemporaine fondée sur la logique du capitalisme qui s'adapte pour continuer à exercer son emprise sur les. Individus et les organisations. Me semble-t-il !

Il sera aussi question de revenir sur la question du *privilège* tel que Geneviève Fraisse l'expose en écrivant sur Simone de Beauvoir que j'ai déjà introduit dans le chapitre I de l'HDR. Ici, dans la conclusion, mon option est de présenter l'idée que cette perspective peut offrir une voie de sortie de l'impasse dans laquelle les salariés en insertion sont, pris dans un ordre social qui leur interdira à jamais l'émancipation que l'utopie d'une organisation du travail fondée sur l'autonomie du travail pouvait leur apporter si les acteurs du monde social de l'insertion par l'activité économique avaient continué à penser ce projet dans cette direction. La controverse et les débats sur le sujet ont eu des échos ces dernières années, ont « agité » le monde académique, comme en témoigne ces quelques « témoignages » : qu'il s'agisse de l'ouvrage de synthèse du MAUSS (2016), le dossier central du numéro quatorze de la NRT en deux milles dix-neuf (pilotes par Lionel Jacquot, Jean-Luc Metzger, Daniel Bachet, Marie-Christine

Bureau, Hervé Defalvard et Claude Didry), ou encore l'appel à contribution du colloque annuel du RIUESS en deux milles dix-huit, portés par Pascal Glémain et Odile Castel qui appelaient les chercheurs et les professionnels œuvrant dans l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) à réfléchir à la « modernité des idées et pratiques fondatrices de l'économie sociale et solidaire » (titre de l'appel à contribution). Un foisonnement de projets, de lieux et d'occasion pour la controverse et le débat qui, je n'ai pas développé cet aspect que par touche dans le mémoire alors qu'il était annoncé dans l'introduction, peuvent témoigner de l'actualité du sujet et de permettre aux acteurs de le *penser* en le déconstruisant selon la méthode de Gilles Deleuze (1980). La piste que j'ouvrai au début du mémoire sur une ligne de tension entre le monde social de l'Insertion par l'Activité Économique et le monde académique aurait dû être creusée, dans la manière qu'ils (les acteurs du monde social académique) ont de lire le rapport de l'autre à la chose savante et la manière de rendre compte du réel des situations sociales des individus pris dans les mailles de l'insertion (qui a fait écrire Michel Autès et Maryse Bresson) qu'elle était « éternelle » (1996). Je dois témoigner ici dans ces pages finales que la force m'a manqué pour ce travail, mais j'en donnerai quelques lignes directrices (qui définiront très probablement la structure d'une prochaine ou plusieurs livraisons éditoriales). Je formule dans ces dernières lignes du mémoire que l'hypothèse que le *privilege* peut être la figure renouvelée de l'émancipation qui peine à s'affranchir des limites que son usage pose d'emblée car elle nécessite d'être toujours « accompagnée » par un complément pour le sens soit saisi avec précision, ce que j'ai initié en quelques lignes dans le mémoire. Mais c'est insuffisant ! Même si le terme de *privilege* peut paraître désuet et d'une autre époque (qu'on ne souhaite pas du point de vue des valeurs non-démocratiques qu'il véhicule et de l'ordre qu'il proposait lui aussi anti-démocratique), il peut être considéré comme cette force que Geneviève Fraisse décrivait à propos de Simone De Beauvoir qui est également une grille de lecture pertinente. Enfin, la conclusion présente les prémisses d'un projet de recherche pour la période post-soutenance de l'HDR, esquissant peut-être les premières hypothèses.

Section I. Un ordre social salarial négocié au détriment de l'autonomie des salariés dont ceux en insertion

Les individus-salariés en insertion peuvent être considérés comme prisonnier d'une double tension que la figure ci-dessous matérialise et dont j'essayerai de démêler les limites, les

tensions et les contradictions, afin que l'ensemble des travailleurs (dont ils sont), y compris les salariés permanent des SIAEs, prennent conscience de leur propre aptitude à s'émanciper des rapports de domination dans lesquels ils sont quand ils s'activent dans une pratique sociale que lui propose l'organisation qui les accueillent. Enfin, c'est le projet que je souhaite porter devant mes pairs à l'occasion du jury qui se réunit pour délivrer un avis sur l'originalité du travail que j'ai conduit dans la discipline sociologique.



Nous l'avons vu dans le chapitre IV du présent mémoire, la SIAE développe le projet de donner une activité de type professionnel à un public hétérogène (dans ses origines et ses difficultés) mais à qui on tient un même et identique discours : le travail pour s'en sortir, pour faire et être dans la société, car la valeur-travail est et reste *l'alpha et l'oméga* de notre société salariale contemporaine depuis près de deux siècles maintenant, suivant de près le développement du capitalisme et les révolutions successives du capital. On devrait en fait parler d'emploi. Il s'agit de créer les conditions favorables à l'accès à un emploi. José Rose et Bernard Friot nous l'ont suffisamment dit et répété, du moins depuis mille neuf cent quatre-vingt-seize.

Dans le premier paragraphe de l'introduction du chapitre de conclusion, je faisais mention de l'intérêt de l'analyse d'André Gorz et de ses liens avec la critique du capitalisme qui est en

produire. En effet, ce travail réflexif ne s'est pas vraiment engagé dans une critique de la véritable source de production des inégalités qu'est le capitalisme. Les populations en grandes difficultés subissent ses effets quand ils traversent les activités d'insertion par l'activité économique mises en place, même de manière provisoire (qui peut s'avérer plus long que le critère des vingt-quatre mois que le législateur a retenu et que les acteurs du monde social font appliquer, pour la plupart d'entre eux, sans s'en émanciper). Le travail de traîtrise qu'a produit André Gorz fournit un cadre stimulant et des concepts opératoires pour comprendre comment les SIAEs et le monde social de l'insertion par l'Activité Économique, en général, contribuent à la perpétuation de la rationalité économique du système capitaliste, notamment pour ce qui nous intéresse ici, à savoir tenir la position historique d'être une alternative réelle au capitalisme (ou une utopie sociale réelle à la « Thomas Moore »). C'est pourquoi, il est intéressant et productif de repartir de la grille d'analyse gorzienne du système capitaliste pour en mesurer les « fausses bonnes solutions » qu'il propose et, pour certaines d'entre elles, correspondant au projet, à l'organisation et aux pratiques des SIAEs elles-mêmes en direction des salariés en insertion, et qui, finalement, réduisent leur capacité à inventer des formes de gestion alternatives qui « les empêchent de se représenter comme des interlocuteurs légitimes pour remettre en cause la rationalité même du système [capitaliste]. » (Metzger, 2017a, 13).

Dans des travaux anciens (1969), André Gorz dénonçait les pratiques sociales des organisations qui empêchaient les travailleurs de « saisir les processus de production dans [leur] ensemble » (97), ce qui les maintient à l'état de « main-d'œuvre passive et ignorante » (97).

A partir de cette référence centrale de l'analyse du capitalisme contemporain, très tôt, il avait noté et fait le constat du décalage entre les possibles voies d'émancipation que permettrait le développement des technologies tant au plan marchand (nouveaux produits, nouveaux services créant des nouveaux besoins) que gestionnaire (solvabilisation de la demande, technologies de création de l'emploi – financement publics et privé – techniques d'optimisation fiscale, etc.) dont la littérature de Jean-Louis Laville regorge et que de très nombreux mouvements promotionnent. Par ailleurs, André Gorz avait invalidé l'idée marxienne de la capacité de la classe ouvrière (ou comme le porte Marie Cartier en parlant de classe populaire) à prendre le contrôle de la société et, au contraire, il avait rappelé dès les années mille neuf cent quatre-vingt que « l'adhésion aux fausses promesses d'autonomie et de responsabilisation du post-fordisme (Metzger, 2017a, 13) que le modèle de société capitaliste proposait, était une impasse.

De quel(s) côté(s) faut-il que les salariés portent leur regard ? Les propos qui suivent vont préciser les directions et les impasses que certaines conceptualisations ont formulé depuis

presque quatre décennies autour de l'idée de la valeur anthropologique et révolutionnaire du travail (y compris dans ma discipline scientifique).

1.1. Reconnaissance et identité des dirigeants de SIAE : un engagement qui reste au niveau d'un monde du travail non émancipateur

Les dirigeants de SIAE subissent depuis plus de trente ans une succession de crises qui bouleversent et déséquilibrent l'espace professionnel de l'insertion dans ses dimensions organisationnelles, institutionnelles, économiques et socioculturelles. Cette évolution se caractérise par l'expérience fréquente du *déni de reconnaissance* chez eux, dirigeants et encadrants (Balzani *et al.*, 2015). Le phénomène a été développé dans le chapitre IV, je propose de l'envisager autrement dans ces prochaines pages, en référence à la notion de *don agonistique* (Mauss) et son effet sur le principe de la reconnaissance mutuelle. En effet, le don n'est-il pas « le moyen par lequel s'opère la reconnaissance de l'autre à la fois dans son altérité et dans son identité » (Caillé, 2004, 5). Ce qui se tisse et s'échange entre les différents acteurs dans ce qu'on peut nommer le lien social n'est pas réductible à la seule logique du calcul intéressé ou d'un acte de rationalité (j'ai essayé d'esquisser une lecture du désintéressement, sans trop la réussir, dans le dernier paragraphe du chapitre IV). Ainsi, c'est à partir du paradigme du don qui ouvre sur une compréhension de la complexité des relations humaines, de leurs structuration et circulation et de leurs significations, que je soumetts cette dernière réflexion (encore à travailler dans le cadre de futurs programmes de recherche).

L'exploitation des entretiens réalisés durant la décennie passée nous permet de caractériser le dirigeant comme un acteur engagé, dans une certaine limite comme un entrepreneur de solidarité, dans le sens où il est celui qui met en œuvre une(des) action(s) par la(les)quelle(s) se produisent des échanges de nature et d'intensité variables entre individus ou groupes sociaux avec l'intention d'aboutir à un résultat jugé *a priori* positif par l'une ou l'ensemble des parties impliquées. Cet engagement insert les acteurs dans un champ relationnel d'actions réciproques qui confirment ou dénie la reconnaissance d'un ou des acteurs. Cela en principe. Mais le dirigeant de SIAE structure-t-il et signifie-t-il les rapports humains dans une construction d'un *vivre-ensemble* (comme autre manière de nommer le lien social). Cet engagement du professionnel n'est pas réductible à l'existence et à la dynamique d'un faisceau de relations interpersonnelles mais est d'ordre social et politique et doit faire l'objet de négociations. En effet, « le don incite à penser l'engagement - non pas comme une action purement désintéressée, mais plutôt comme une action à la fois désintéressée et intéressée, obligée et spontanée – il

invite même à repenser l'action salariale autrement que motivée par le seul intérêt du salarié : à n'en point douter, il y a du bénévolat dans l'activité de certains salariés, qui travaillent « sans compter » » (Carvalho et Dzimina, 2000, 67).

Or, cet acteur engagé subit et doit s'adapter en permanence aux transformations de son action sous l'effet conjugué de l'emprise et l'expansion des logiques marchandes et de l'action des politiques publiques sur son secteur d'activité. Cette transformation traduit cette nouvelle approche politique de la question sociale : agissant sur un mandat institutionnel, c'est-à-dire un exercice professionnel dans un cadre dans lequel « l'État se décharge de ces questions sur les collectivités – « et le monde associatif multipliant » les dispositifs et les procédures ... en laissant à d'autres que lui « le règlement – à défaut, la résolution même partielle » – de la montée des inégalités et de la pauvreté » (Autès, 2000, 295), le dirigeant de SIAE essaie de répondre à l'irrésistible pression des demandes et attentes des publics accueillis, à la fois allocataires et clients sans compter les pressions du côté des « donneurs d'ordre » (que j'ai essayé de montrer dans le dernier chapitre du mémoire).

Ces mutations se traduisent par un *déni de reconnaissance* des acteurs institutionnels à l'endroit de ces responsables de SIAE (Balzani *et al.*, 2015a), produisant une dépréciation de l'estime de soi. Enfin, l'absence d'une véritable représentativité des professionnels au sein des instances décisionnaires empêche une expression commune et, au-delà, l'institutionnalisation d'une légitimité à participer au débat public sur les problématiques de l'insertion. Réduits à une fonction de prestataires de service, ces professionnels peinent à trouver une place en tant que professionnels reconnus pour leurs expertises, capacités et compétences (même si l'analyse portée en invalide quelque peu la portée générale que suggère mon propos).

Ceci étant posé et pour autant, la question demeure : il s'agit de l'appréhender en dépassant « aussi bien les grands déterminismes que le strict individualisme comme catégorie d'analyse » et de « réfléchir à partir de la théorie du don en s'intéressant aux modalités d'élaboration de la structure d'échanges. » (Alter, 2002, 263)

Dès lors, la question du *déni de reconnaissance* peut être posée dans les termes suivants : « la reconnaissance de quoi ? » car cette question comporte « deux versants : l'un objectif, qui concerne les propriétés qui peuvent faire l'objet d'une reconnaissance et servir de variables focales, l'autre subjectif, qui consiste à savoir ce que les hommes désirent voir reconnu. » (Lazzeri et Caillé, 2004, 90). Ce phénomène de reconnaissance en négatif produit des « blessures morales » qui sont des « souffrances particulières qui manifestent la vulnérabilité d'un individu ou d'un groupe social face à une série de dépréciation dont il est l'objet..., prenant

la forme soit d'une simple indifférence, soit du mépris social » (Lazzeri et Caillé, 2004, 104). Cette dépréciation est rendue possible parce qu'elle concentre sur la représentation première positive du métier affectant ainsi l'Estime de Soi des responsables de structure. Ce mécanisme se combine avec celui de négation *a priori* des compétences et capacités supposées et réelles des dirigeants de SIAE. Ce processus prend généralement une forme particulière dans les situations étudiées : le *mépris social*. Cette figure de la reconnaissance en négatif présente par ailleurs un avantage pour les acteurs institutionnels car « en pratique, 'mépriser' signifie se dérober à l'affrontement ... Cette conduite de mépris permet d'exclure *de facto* les permanents des SIAEs en les confinant à un rôle d'opérateurs privés de placement. » (Balzani *et al.*, 2015a, 66). Cette modalité du mépris social est efficiente parce que les dirigeants de SIAE ont déjà intégré les représentations négatives du travail social. Aussi, leurs revendications à être reconnus témoignent en fait de leur degré d'assimilation. Ce processus aboutit à ce que les SIAEs soient perçues comme des espaces intermédiaires de gestion de l'exclusion, un entre-deux aux contours incertains et aux finalités finalement toujours suspectes. Sur un autre registre mais procédant de la même logique, les représentations « compassionnelles » contribuent également à l'émergence et l'effectivité du mépris social.

Enfin, pour que « le mépris existe, il faut que les individus ne possèdent pas de communauté réelle ou idéale de référence dont la reconnaissance positive vienne compenser intégralement la première » (Lazzeri et Caillé, 2004, 105). Or, les dirigeants de SIAE ne se reconnaissent pas totalement dans les instances représentatives de leur secteur, comme souligné quelques dizaines de pages plus haut. Comment expliquer ce *hiatus* ? Une première explication consiste à dire que les « têtes de réseau » du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique, sensées exprimer les revendications de l'IAE, ne sont pas suffisamment identifiées comme telles car critiquées quant à leur utilité et aux bénéfices à escompter pour le secteur d'activité. Mais cela demanderait à être étoffé par d'autres recherches. Il existe cependant un système compensatoire informel : les réseaux affinitaires (informels dans le chapitre IV) définis comme un réseau social dans lequel « l'individu est imbriqué dans de nombreux liens où se tissent des obligations multiples » (Godbout, 2000, 15). Leur fonction est double : pratique (échange d'information, de compétences, de services) et réparatrice (des identités individuelles et sociales). Au-delà des services échangés, c'est davantage la capacité réparatrice des « blessures morales » qui domine et structure l'échange. En effet, ce qui circule au sein de ces réseaux, ce sont d'abord des valeurs, des témoignages réciproques d'attestation de compétences professionnelles. Ces réseaux se définissent essentiellement par cette capacité à libérer la parole, à dire pourquoi le

responsable désire être reconnu. Et c'est le cas dans certains territoires, ce qui m'avait amené à énoncer une prudence au regard de l'analyse développée.

Ce désir de reconnaissance est « le désir d'échapper au mépris, de rejeter l'affirmation inégalitaire d'une supériorité » (Caillé, 2004, 8-9), exercée par les acteurs institutionnels ayant le droit de modifier unilatéralement les règles fonctionnelles. Se forme ainsi une distorsion entre le sens attribué par les acteurs institutionnels et celui des professionnels du monde social étudié, ce qui conduit ces derniers à opérer dans leur pratique quotidienne un rééquilibrage entre ces conceptions antinomiques. Dès lors, l'objet de la demande de reconnaissance ne porte pas prioritairement sur la confirmation de leurs compétences et capacités professionnelles, mais davantage sur leur contribution à la lutte contre l'exclusion en général. En d'autres termes, il s'agit pour la collectivité de considérer que leurs actions en faveur des publics catégorisés comme exclus permettent l'acceptation de leurs valeurs morales et éthiques qui étayent leurs conduites.

Ce désir de reconnaissance exprime donc l'inacceptabilité de la blessure morale portée par Autrui. L'analyse de la circulation des dons entre le responsable d'une SIAE et le salarié en insertion devrait permettre de saisir la complexité et la diversité de cet engagement et du mécanisme singulier du don dans ce contexte.

1.2. Émanciper le travail, se libérer du travail ou s'émanciper du travail : est-ce suffisant ?

Dans l'introduction du numéro 48 de la revue du M.A.U.S.S., Alain Caillé, Philippe Chanial et Federico Tarragoni débutent leur propos par l'affirmation que « s'émanciper, sortir enfin comme demandait Kant d'un état de minorité - cesser d'être traité comme un enfant mineur -, voilà l'objectif central de la révolution démocratique qui explose en occident à la fin du XVIIIème siècle. » (5) Or, ajoutent-ils très vite, deux pages après, que l'idée d'émancipation se brouille, qu'elle « éclate en de multiples émancipations concurrentes (...) » (7). Face à une telle situation, qui peut s'avérer stérilisante et contre-productive au projet qui est le mien, l'idée est de rester autour de la tension à propos de l'émancipation que l'exercice de l'activité crée ou ne crée pas et de l'étudier au regard des mutations et des transformations de la société salariale, comme l'ont proposé les collègues de la NRT en deux mille deux-neuf dans le numéro

quatorze relatif au thème du *Corps au travail, corps travaillés*, à l'égard duquel j'ai pu formuler dans l'introduction quelques réserves.

En reprenant la formule du M.A.U.S.S., « s'émanciper, c'est s'affranchir des liens de servitude « et de l'arbitrage des préjugés » (que l'appel à contribution du RIUESS en deux mille dix-huit avait repris), les salariés en insertion s'affranchissent-ils des liens qui le subordonnent à la structure qui les accueillent. La question reste entière et devra constituer la colonne vertébrale de programmes de recherche à venir.

Ici, dans la conclusion du mémoire d'HDR, il s'agit de dessiner une perspective programmatique au projet qui fut le mien depuis le début de ce travail. Et accepter d'ouvrir mon regard sur d'autres conceptualisations. Dans un appel à contribution en deux mille treize, le comité scientifique avait souhaité réfléchir à la question du « bien-être » et le rôle des acteurs du monde social de l'insertion par l'activité économique (en fait les acteurs de l'ESS). La réponse qui avait été produite, en retravaillant les matériaux des enquêtes du début de la décennie, avait posé le principe d'une tension entre les responsables de SIAE (appellation retenue à l'époque) et leurs « usagers », mais, au moment de la publication, le trio de rédacteurs de l'article avait mis de côté cette approche nouvelle qui, à la lecture près d'une décennie plus tard, est prometteuse et bien intéressante. Je fais le choix de vous livrer quelques éléments dans ce deuxième point de la conclusion générale du mémoire.

La première considération est de réfléchir à ce qui s'échange entre ces deux acteurs, le professionnel et l'utilisateur. En effet, il se rapporte au « don aux étrangers » (Godbout, 2000). Il circule dans les réseaux de solidarité caractérisés par l'omniprésence des intermédiaires (ici les responsables de SIAE, mais aussi les autres « encadrants » qui interviennent). Or, il est dispensé par des professionnels de l'action sociale (Godbout, 2000, 81), ce qui introduit une personnalisation de la relation, c'est-à-dire le donateur et le donataire se connaissent, sans exclure toutefois les relations de fonctionnalité.

Enfin, puisque les SIAEs sont gouvernées par « le principe de quasi "obligation de solidarité", pour le moins, par une injonction morale à la solidarité » (Godbout, 2000, 82), ces intermédiaires agissent en se conformant à la logique de l'État dans sa fonction de solidarité.

La seconde interrogation porte sur le « "vrai" sens » (Godbout, 2000, 19) de ce don, c'est-à-dire du sens donné à ce geste, à son authenticité ? Les motifs d'agir pour un responsable (la relation est présumée potentiellement positive par ce dernier) en faveur d'un salarié en insertion sont multiples. C'est comprendre que le responsable de SIAE (donateur) « échange plus qu'une

relation de travail, il donne quelque chose de soi : son temps, sa vie. Il veut donc être récompensé, même avec modération, de ce don » (Mauss, 2015, 116).

L'acte de donner pose par conséquent la question de la gratification reçue par cet intermédiaire – donateur ou plus précisément de l'énoncé d'une intention de rétribution. Pourtant, *in situ*, les responsables de SIAE affirment que le don fait au salarié en insertion est *inconditionnel*. En d'autres termes, il s'agirait d'un « don unilatéral et non réciproque » (Godbout, 2000, 83). Pour expliquer son comportement, le responsable serait motivé par une faible réceptivité au risque de ne pas être payé. A la suite de Godbout, il est à remarquer que ce phénomène s'explique d'abord par le faible degré d'intention réciprocaire qui « fait partie des conditions de base [de ce] système » (*Ibid.*) et que le retour au donateur (sa rétribution) est en quelque sorte invisible publiquement mais incontestablement réel. Il demeure que les responsables de SIAE agissent en vertu de leurs convictions profondes où l'énonciation d'une rétribution, aussi minime soit-elle, apparaît comme une "trahison". Ce n'est pas un moindre des paradoxes dans ce qui nous occupe ici.

Le don, dans ce cadre, implique donc une réciprocité de nature paradoxale car elle n'est pas vécue, définie comme telle, ce qui s'explique par le fait que « le don suppose un calcul hiérarchiquement dominé par son déni » (Carvahlo et Dzimina, 2000, 66) : par le refus d'inscrire leur activité dans un rapport instrumental à Autrui. En somme, le salarié en insertion est d'abord un être humain, un citoyen avant d'être considéré comme agent économique ou allocataire de l'aide sociale.

Dans cette configuration, le « don aux étrangers » (Godbout, *op. cit.*) peut donc être défini comme la manifestation de Soi par Autrui, en ce sens où le donateur, responsable de SIAE, donne pour être reçu, reconnu par le donataire, salarié en insertion.

Toutefois, cet échange se présente publiquement comme un acte ou un ensemble d'actes professionnel(s) par nature rationnel(s) voire clinique(s) : partant du diagnostic de la situation personnelle du salarié en insertion, le professionnel « prescrit » un ensemble de mesures afin de (r)établir son « bien-être ». Cependant, l'engagement du professionnel en faveur du salarié en insertion dépasse en fait cette simple explication.

Le problème du sens et de la construction de la relation avec ce salarié en insertion tient à la singularité de son statut et de sa condition sociale. En effet, comment l'entente entre deux acteurs peut-il se réaliser alors même que le salarié en insertion travaille d'abord à son projet d'inclusion sociale et professionnelle ? Il est un travailleur quasi ordinaire.

La question est bien de savoir si par le « don aux étrangers » se réaliserait une modification de statut : d'« assisté social » à celui de citoyen – salarié ordinaire. Il revient alors d'appréhender ce lien social au sein de la société post-moderne traversée par de profondes mutations, à partir du don selon Marcel Mauss. Caroline Dufy et Florence Weber soulignent que « l'enjeu politique de *l'Essai sur le don* est la critique de l'aumône, qui est le type même du don sans retour, humiliant les pauvres puisqu'ils ne peuvent rendre » (2007, 35). Le projet de Marcel Mauss est de changer la signification de la politique sociale pour qu'elle soit comprise comme « une politique de contre-dons rendus aux travailleurs en échange du don initial qu'ils ont fait de leur travail et dont le salaire ne représente pas un contre-don suffisant » (2007, 36).

Or, dans un contexte politique de remise en cause du modèle de solidarité, le risque de régression en matière de politiques publiques d'aide sociale est réel. Ce processus impacte inévitablement l'IAE.

Dans cet environnement nouveau, s'est produit un renversement de logique : l'inversion du primat de la solidarité par celui de l'insertion (Carvalho et Dzimina, 2000, 30-31) qui renvoie les salariés en insertion à leur statut d'« assistés » et les responsables de SIAE à celui de prestataires de biens et services, inscrivant encore plus que par le passé l'IAE dans les logiques marchandes. Se joue ici une tension portant sur la définition même de l'utilité des SIAEs entre les dirigeants de SIAE et les acteurs institutionnels et économiques. Pour une partie de ceux-ci, le « bien-être » signifie l'atteinte satisfaisante et la jouissance de « droits » et de biens admis, partagés et reconnus communément, capables d'établir et de certifier publiquement de l'identité sociale du salarié en insertion. En cela, il atteste qu'il a réalisé son projet d'échapper au mépris et de s'affirmer dans une relation égalitaire avec Autrui. Pour avancer davantage, il faut revenir derechef à Mauss, qui note : « donner, c'est manifester sa supériorité, être plus, plus haut, magister ; accepter sans rendre ou sans rendre plus, c'est se subordonner, devenir client et serviteur, devenir petit, choir plus bas (minister) » (2015, 124). Cette relation entre le dirigeant de SIAE et le salarié en insertion s'inscrit donc dans des rapports de domination. Dès lors, comment ce responsable doit-il se comporter pour échapper à cette relation par définition inégalitaire, pour contrecarrer sa propre domination ?

A l'évidence, selon les professionnels interrogés, principalement ceux de l'enquête de deux mille onze/deux mille douze la question du « bien-être » sera appréciée différemment et, par conséquent, fera l'objet d'actions plus ou moins abouties, élaborées ou simplement inexistantes pour valoriser et refonder l'identité du salarié en insertion. Il peut donc exister un écart voire des contradictions entre la doctrine et la réalité de l'action de certains responsables.-Le don

introduit donc une relation de supériorité. Or, pour qu'il y ait parcours de reconnaissance, l'entente entre les deux acteurs est une condition *sine qua non*. Comment alors se réalise cette condition première ?

C'est en prenant conscience des rapports asymétriques de domination et en acceptant d'opérer une inversion de ceux-ci que le responsable d'une SIAE permet de réaliser ce travail de reconnaissance, sans pour autant évacuer les dimensions hiérarchiques et les tensions que traversent les rapports sociaux. Dans cet entrelacs des interactions personnelles, où se nouent des accords et désaccords, rivalités et alliances fraternelles, se forme une possible conciliation entre les acteurs. En se plaçant « dans une position potentiellement inférieure, le donateur (responsable de SIAE) met l'autre au défi de prouver qu'il est son égal en se montrant « au départ » supérieur » (Carvahlo et Dzimina, 2000, 70). Aussi, c'est dans une position supérieure que le donataire (salarié en insertion) « reçoit le défi - de se montrer paradoxalement l'égal du donateur » (*Ibid.*). Dans ces relations ainsi élaborées, « c'est le principe de rivalité et de l'antagonisme qui domine toutes ces pratiques » (Mauss, 2015, 13), qui « fonde tout » (*op. cit.*, 54). Le don tisse de la sorte un réseau de réciprocité « quasi » obligatoire où les échanges solidarisent les acteurs. La force des liens interpersonnels détermine l'intensité d'engagement réciproque et de coopération.

L'entente entre les deux acteurs permettant d'inscrire le salarié en insertion dans un parcours de reconnaissance, se réalise dans et par le dépassement de Soi qui n'est ni égoïste ni altruiste, mais dynamique de transformations incessantes des représentations de chacun des acteurs ; permettant l'émergence d'un désir de se reconnaître/d'être reconnu. Au demeurant, l'issue sera toujours incertaine. Cette possibilité de reconnaissance des salariés en insertion conforte celle des responsables de SIAE. Lorsque l'on (se) donne à Autrui, on donne bien plus que des choses, on donne ce qui permet de vivre ensemble. Ce dessein commun permet d'élaborer des projets partagés, coopératifs pour faire socialement approuver la reconnaissance (due ou/et conquise) de chaque acteur. Cette approbation sociale repose sur une évaluation de la place et de la fonction « acquise » par les acteurs. Toutefois, la multiplicité des modes et critères d'évaluation peut former un obstacle pour attester de la tangibilité de la reconnaissance de chaque acteur. Dans le cas du territoire étudié, les professionnels doivent répondre à une double évaluation : le jugement social « mi-réel, mi-imaginaire » (Lazzeri et Caillé (2004, 93) et l'évaluation bureaucratique dont les critères renvoient essentiellement à la construction sociale d'une réalité par un groupe professionnel (les acteurs administratifs). Cette difficulté à être au Monde, de se situer dans cet environnement social peut être dépassée par un détour : en prenant comme critère

l'Estime de Soi, car elle dit la satisfaction obtenue de se voir reconnu pour la valeur que l'individu s'attribue et atteste de l'appartenance à un groupe social.

Aussi, le processus de reconnaissance est rendu possible parce que « le don scelle des alliances – en raison de son caractère agonistique (Papilloud et Adloff, 2013, 1). En outre, le processus de reconnaissance ne peut être réduit à la capitalisation de signes d'approbation et d'intégration. En fait, c'est par le don comme mode essentiel de reconnaissance mutuelle entre Soi et Autrui que s'instaure un lien entre individus et/ou groupes sociaux qui fait Société.

1.3. Le privilège du précaire ?

Titre énigmatique s'il en faut ! Les termes qui composent ce titre renvoient, pour une partie, à la notion de *privilège* que Geneviève Fraisse a proposé concernant la trajectoire de Simone de Beauvoir et son analyse sur la condition féminine dans nos sociétés occidentales et sa caractérisation comme étant une « condition humaine précaire », pour une autre partie, en m'appuyant sur les travaux de Patrick Cingolani, notamment son travail sur les *Révolutions précaires* (2014) et le fait qu'elles (les révolutions précaires) peuvent être, selon l'auteur, un avenir à la fois pour le développement de la notion d'émancipation et avoir un effet émancipateur pour les individus qui vivent dans des conditions précaires dont une partie des salariés aujourd'hui. Qu'en est-il de son privilège ? Le précaire, qui peut être la figure du salarié en insertion, est-il doté d'un privilège comme l'a démontré Geneviève Fraisse à propos de son travail sur la vie de Simone de Beauvoir et son oeuvre tout comme son parcours de vie (2008). Le travail réflexif de Geneviève Fraisse propose un questionnement en trois points qui me semble prometteur au regard de mon objet de recherche. En effet, la condition de précarité (dans son propos relatif aux femmes) que peuvent vivre certains groupes sociaux soulève trois questions : 1. Quelle origine a la domination (qui s'exerce sur les groupes, les individus précaires) ? 2. Quel agent historique ? 3. Quelle rupture possible ? En lien, une question à laquelle Simone de Beauvoir n'a jamais répondu ou apporté de réponse : comment les sexes font-ils l'histoire ? Comment font-ils aussi l'Histoire ? Pour ce qui m'intéresse, au regard de mon objet, la question que je pose est de savoir si la condition précaire est-elle la petite fille de la condition sociale, la petite fille de la condition humaine ?

Y-a-t-il comme le développe Geneviève Fraisse les éléments d'une impossibilité de penser le changement si on maintient l'idée de « condition précaire » ? Elle nous livre une réflexion stimulante qu'il faudra mettre en miroir des travaux de Patrick Cingolani (2014).

« La formule « condition précaire » précise la spécificité des précaires à l'intérieur de l'ensemble de l'humanité. « Soit ! Mais l'ambiguïté est patente : la « condition précaire » dit, sous ma plume, aussi bien le moment historique donné que l'atemporalité d'un état de précaire ; elle dit, à la fois, le temps et l'éternité. Impossible, alors, de penser le changement. Ce n'est donc pas avec ce mot de « condition » qu'on peut explorer l'historicité de la relation entre les précaires et les non-précaires. Et l'histoire court le risque de « tourner en rond », pour reprendre une image que Simone de Beauvoir à qui nous empruntons l'analogie quand elle a étudié la condition féminine » (*op. cit*, 108).

Section II. Mise en perspective de ces premiers éléments pour un possible projet de recherche

Dans ce second point de la conclusion générale, il va s'agir pour moi d'inscrire à la foi le mémoire en tant que tel et ces réflexions complémentaires dans un questionnement qui s'est dessiné au fur et à mesure de l'écriture et des impasses qu'elle a essayé de surmonter. Aussi, dans une réalité sociale qui tend de plus en plus et de manière continue, comment renverser cette tendance structurelle du capitalisme à exploiter avec une intensité de plus en plus forte la main-d'œuvre, ici les salariés en insertion, dans le monde social que j'étudie ? Plusieurs pistes sont possibles, elles nécessitent, comme je vais le souligner dans ces dernières pages du mémoire, de penser de manière plus radicale que jusqu'à l'heure actuelle, et dans une logique qui tente de corriger les interprétations des observateurs (et j'y inclus les sociologues et tous les intellectuels). Trois directions peuvent être proposées... Elles s'appuient sur le travail d'André Gorz (et la lecture stimulante qu'en a fait Jean-Luc Metzger) sans compter tous les auteurs qui s'additionnent dans la bibliographie de ce mémoire d'HDR.

2.1. Une question d'émancipation de la croyance dans la valeur centrale du travail pour la construction de l'identité

Si, en introduction, je situais un espace où s'affrontent les conceptualisations du réel que sont les notions de domination, d'aliénation, d'émancipation et d'autonomie, dans cette première section du projet de recherche, il est nécessaire de réfléchir dans plusieurs directions. Comment penser une alternance plausible à ce que les entrepreneurs de solidarité promeuvent depuis maintenant plus de quarante ans, pour porter le projet émancipateur et, ainsi, corriger (cela reste une interrogation, selon moi) les pratiques sociales et de productions existantes.

Ici, encore, j'ai besoin de la référence au travail d'André Gorz et ses travaux sur le capitalisme pour m'aider à poser le débat qu'il faut afin de « corriger les erreurs d'interprétation des observateurs [dont les sociologues], parfois sincèrement soucieux d'aider les travailleurs » que sont les salariés en insertion. [Et un des résultats auxquels je pourrai arriver est de proposer une autre terminologie pour désigner ces travailleurs, mais je n'y suis pas encore...]

André Gorz nous dit que penser une alternative et non plus penser en opposition, comme dans le schéma de l'introduction du chapitre (par ex. : aliénation <-> autonomie), il nous faut changer les représentations dominantes et en premier lieu concernant la valeur-travail, notamment à propos de l'idée que le travail ne fonde plus l'identité de la personne. Jean-Luc Metzger (2017) précise qu'« il n'est plus la source principale de l'identification, ni ne contribue au sentiment d'appartenir à une classe. » (30). Il appuie cette conclusion sur la reprise d'un commentaire d'André Gorz (1980) :

« Le néo-prolétaire est plutôt un non-travailleur provisoirement employé à une tâche indifférente : il fait « n'importe quoi » que « n'importe qui » peut faire à sa place. Il est l'exécutant précaire et quelconque d'un travail précaire et quelconque. (...) Les travailleurs ne produisent pas la société par la médiation des rapports de production ; c'est l'appareil de production dans sa généralité qui produit du « travail » et l'impose sous une forme contingente à des individus contingents et interchangeables. » (98)

Si on rapporte cette analyse au monde social étudié, le propos pourrait être le suivant : face au développement d'un nouveau prolétariat, le salarié en insertion, menacé par le chômage et l'emploi précaire (menace ou pratique partagée chez le salarié en insertion ?), est de manière systématique sans pouvoir d'agir, sans possibilité d'influer sur l'évolution sociétale. Les emplois créés dans les SIAEs, du fait de la rationalisation gestionnaire (concept que proposent les sociologues de la gestion), ne sont pas ou plus source d'identité, de sens et de pouvoir pour eux. C'est encore André Gorz qui formule peut-être le mieux cette idée que les emplois à occuper (et de manière contrainte par toute une technologie gestionnaire autour du projet, ici d'insertion, dans une logique de parcours) ne sont pas « source d'identité (...). Car la quantité de travail nécessaire à la reproduction d'une société (...) viable disposant de tout ce qui est nécessaire et utile à la vie, cette quantité est en diminution rapide. (...) Des pans entiers de l'activité économique ont pour seule fonction de « donner du travail », c'est-à-dire de produire pour faire travailler (1980, 100).

J'ai bien conscience d'une posture iconoclaste en posant ainsi les termes du débat que je souhaite introduire dans cette conclusion, et là encore c'est André Gorz qui propose, le premier, les termes de la controverse avec les tenants de la légitimité du travail dans nos sociétés occidentales et modernes : « il ne sert à rien d'essayer de s'accrocher aux institutions du salariat, le (néo)prolétariat n'est que le produit du développement capitaliste, le résultat de plus d'un siècle de progrès de la rationalisation gestionnaire, il ne peut en aucun cas incarner l'espoir d'un sursaut » (Metzger, 2017, 31) ou comme le dirait Bernard Friot être le fondement du projet communiste qu'il nous faut faire pour dépasser le capitalisme. Mais c'est lui faire un mauvais procès que de lui faire dire ce que je viens d'écrire, j'aurai l'occasion de le saluer d'une manière plus positive et sérieuse, vu la qualité visionnaire de sa pensée.

2.2. Un cadre d'action pour articuler travail hétéronome et travail autonome

Les SIAEs sont confrontées à un dilemme, ancien, qui n'a pas été résolu depuis son émergence dans les années mille neuf cent quatre-vingts au moment où les acteurs publics cherchaient à réduire le chômage de masse qui s'installait dans le paysage social-national du « marché du travail » quand il est décidé de « marchandiser » (Bode, 2010, 2007) tout un ensemble d'activités jusque-là non rentables ou très faiblement rentables et en voulant salarier des travailleurs sur ces « gisements » d'emplois » pour reprendre une expression aujourd'hui entrée dans le vocabulaire d'action des acteurs du monde social étudié.

Or, André Gorz proposait d'inverser la logique pour réduire le processus de rationalisation capitaliste sur ces activités non encore marchandisées, non encore gestionnalisées. Le projet émancipateur est à cette condition : inverser le regard, c'est-à-dire développer une rationalité non-économique sur ces nouvelles activités en soutenant leur valeur de réciprocité, de tendresse, de gratuité et d'amour, de la vie sous toutes ses formes (1980, 120).

En fait, il est question de formuler le projet émancipateur du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique : il a un projet révolutionnaire qu'elle doit retrouver, qui est double. D'une part, il doit permettre d'amener l'ensemble des individus à comprendre les mécanismes politiques, sociaux et économiques qui régissent la vie en société. D'autre part, il doit permettre à chacun des acteurs de ce monde de participer aux décisions stratégiques, notamment celles concernant les modes d'organisation de la production, et de légitimer chacun pour participer.

Vision utopique s'il en faut mais qui n'est envisageable que si l'on accepte une nouvelle logique d'organisation de la sphère productive, à savoir que doivent être développée en même temps une sphère de production hétéronome et une seconde sphère dite de production autonome^(a). André Gorz ayant, quant à lui mais on le retrouve aussi dans la pensée de Patrick Cingolani, le souci de transformer aussi la sphère de la consommation en indiquant qu'il n'est pas question grâce au temps libre gagné par le travail hétéronome de privilégier la consommation de loisirs divertissants, mais bien en lien avec des principes et des valeurs, introduits précédemment et qu'on peut associer aux courants d'idées depuis les années mille neuf cent quatre-vingtq qui cherchent à promouvoir les valeurs et le travail du *care*.

On mesure bien ici toute l'utopie du projet émancipateur que doivent porter les SIAEs si elles veulent être effectivement transformatrices de la société. Un double mouvement (vertueux) qui permettra l'émancipation de tous, en poursuivant le processus historique de réduction du temps de travail hétéronome et, pour l'autre part, en élaborant des pratiques et des relations, pendant le « temps libéré » susceptibles de verser leur effet dans la sphère de production hétéronome. Des lieux sont donc visibles entre la conceptualisation du projet émancipateur d'André Gorz et la réflexion plus contemporaine de Patrick Cingolani présentant un essai sur l'avenir de l'émancipation (2014) quand les deux auteurs situent la sphère du travail autonome dans les pratiques sociales élaborées en dehors des institutions du salariat, dans ses marges, en interstices. Le monde social de l'Insertion par l'Activité Économique est dans ces marges, en interstice du marché du travail capitaliste !

2.3. Développer les sphères de production autonomes

Il s'agit de faire évoluer les organisations, les buts et les méthodes de formes sociales du monde sociale de l'Insertion par l'Activité Économique, partir de l'expérimentation de nouvelles pratiques de production, de participation et de mise en oeuvre concrète de revendication telles que la réduction du temps de travail hétéronome et la possibilité de s'occuper à des activités « enrichissantes ».

C'est une réalité qui a existé dès les premiers temps de l'existence du monde social étudié mais qui s'est délitée avec les processus d'institutionnalisation de l'Insertion par l'Activité Économique fin des années mille neuf cent soixante-dix et la décennie suivante. André Gorz, dès les années mille neuf cent quatre-vingts, notait que les travailleurs devaient avoir la possibilité « d'avoir librement accès à des ateliers de réparation et d'auto-production dans les

immeubles, les quartiers ou les communs où chacun pourrait fabriquer et inventer, selon sa fantaisie. » (1980, 121), pour favoriser des valeurs comme la coopération, l'inventivité, le partage de connaissances... grâce à la pratique d'activités non encadrées et que l'on retrouve aujourd'hui dans des espaces comme les tiers lieux, les espaces de *co-working* ou encore les *fablab* et qu'on a connu dans la culture ouvrière des cités où les employeurs proposaient via ses œuvres sociales des lieux d'éducation populaires (mais après les heures de travail hétéronomes dans le monde social de la houille).

Ce développement n'est possible que si les acteurs inventent des technologies alternatives, dans un registre de la militance et du refus du projet d'accumulation capitaliste à l'œuvre : il s'agit de proposer des expérimentations sociales, de nouvelles manières de vivre ensemble, de coopérer, de produire. Mais dans une logique de militant-inventeur (Metzger, 2017, 35) qui est de fait moins étendue que celle du militant-producteur de la sphère de production hétéronome, ce qui explique pourquoi André Gorz maintient, de manière provisoire, la coexistence des deux sphères, car le contexte socio-historique de la fin du XX^{ème} siècle et de ce début de XXI^{ème} siècle est différent de celui de Karl Marx : les travailleurs ne possèdent plus leur métier et la division du travail a fortement réduit les actions autogestionnaires. Il s'agit d'aller dans la direction du développement de la sphère de production autonome tout en maintenant une activité de travail hétéronome, car elle permettrait de protéger les individus contre les pressions et les tensions de la société salariale capitaliste qui refusera la disparition de sa logique d'accumulation et de division du travail.

Cette phase transitoire doit permettre à la sphère du travail autonome d'inventer des relations originales et des technologies alternatives mais « ne peut prendre en charge l'ensemble des besoins d'une société complexe ni garantir à elle seule l'émancipation individuelle. » (Metzger, 2017, 35) Il s'agit, comme l'exprime André Gorz, d'être conscient de l'équilibre des tensions qui engendrent des rapports de domination écrasants et qui limiteraient fortement toute émancipation. Il va être question de contamination réciproque, entre les deux sphères, qui, par petites touches, va permettre aux travailleurs de gagner en pouvoir d'agir, de reprendre la main sur les acteurs dominants.

Il s'agit là encore d'une utopie, car les salariés en insertion auront-ils la capacité d'être ces militants-inventeurs, avec ou sans les entrepreneurs de solidarité qui les accompagne au quotidien dans les activités *primaires* et *associées*. ?

Bernard Balzani

LE MONDE SOCIAL DE L'IAE : HISTOIRE, ENJEUX IDENTITAIRES ET PERSPECTIVES CRITIQUE

Bernard Balzani

LE MONDE SOCIAL DE L'IAE : HISTOIRE, ENJEUX IDENTITAIRES ET PERSPECTIVES CRITIQUES

Bibliographie

- Albert V. et Didier M., 2019, « Les résultats économiques des entreprises d'insertion : quels écarts avec des entreprises classiques ? », *DARES analyses*, n° 005, janvier.
- Alix J.-S., Bertrand D., Brun J.-M., Chauvière M. et Garrigue G., 2017, *Debout pour nos métiers du travail social !*, Toulouse : Erès.
- Alter N., 2002, « La théorie du don et sociologie du monde du travail », *Revue du M.A.U.S.S.*, n° 20, 263-285.
- Amossé T., Perraudin C., et Petit H., 2011, « Mobilité et segmentation du marché du travail : quel parcours professionnel après avoir perdu ou quitté son emploi ? », *Économie et Statistique*, n° 450, 79-105.
- Anzieu D., 1985, *Le Moi-Peau*, Paris : Dunod, coll. « Psychismes ».
- Ardoino J., 1977, *Éducation et politique*, Paris : Gauthier Villars, coll. « Hommes et organisations ».
- Arendt H., 1983, *Condition de l'homme moderne* (1^{ère} édition, 1961), Paris : Calmann-Lévy, coll. « Agora ».
- L'Insertion par l'activité économique, *ASH*, 2015
- Autès M., 2020 « Trois figures de déliaison », in : S. Karsz (Dir.), Paris, Dunod, 1-33.
- Autès M., 2008, « Au nom de quoi agir sur Autrui ? », *Nouvelle revue de psychosociologie*, n° 6, 11-25.
- Autès M. et al., 1996, *L'insertion : un moment éternel*, Rapport de recherche, ronéo
- Azam G., 2009, « Hannah Arendt et Karl Polanyi : le libéralisme économique, l'effondrement du politique et la société de masse », *Revue du MAUSS*, n° 34, 321-335.
- Azam G., 1999, « Économie Sociale – économie solidaire : continuité ou rupture ? », communication au colloque international *Économie solidaire, économie plurielle : la question de l'emploi*, GRECOS, Perpignan, 20-22 octobre.
- Bakounine M., 2008, *Théorie générale de la révolution (1868-1872)*, Paris, Les nuits rouges.
- Balibar E., 1997, *La crainte des masses. Politique et philosophie avant et après Marx*, Paris,

Galilée.

- Balzani B., 2022, « L'insertion par l'activité économique, un monde en mal de reconnaissance ? », *Sociographe*, n° 78, juin, 83-96.
- Balzani B., 2017, « L'IAE comme espace de gestion des incapables à l'emploi », in : B. Balzani et Ph. Capdevielle (Dirs.), *Études sur l'insertion. Outils et dispositifs*, Nancy : PUN-EDULOR, coll. « Société salariale et transformation sociale », 273-287.
- Balzani B., 2004, « Les emplois d'insertion comme espace de réforme de la forme ordinaire de l'emploi en France. L'exemple du dispositif des Associations Intermédiaires », *Humanisme et entreprise*, n° 267, coll. « Les cahiers du centre d'études et de recherche », octobre, 1-11.
- Balzani B., 2003, *Insertion par l'activité économique et gestion de la précarité : l'exemple du dispositif des associations intermédiaires*, thèse de sociologie, Université Nancy 2, ronéo, 575 p.
- Balzani B. (dir.), 2000, *Accompagnement et insertion des publics*, ARIFOR, *Formation & Territoire*, n° 6, juillet.
- Balzani B., Bary R., Dufour J. et al., 2009, *Les services en Lorraine. Régulation territoriale, emploi, travail et professionnalisation*, Nancy, PUN (Coll. « Salariat et transformations sociales »).
- Balzani B., Beraud M., Boulayoune A., Divay S., Eydoux A., Gouzien A., 2008, *L'accompagnement vers l'emploi. Acteurs, pratiques, dynamiques*, Rapport de recherche, DARES, ([halshs-00377437](https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00377437))
- Balzani B. et Cervera M., 2022, « Une histoire politique de l'insertion », in : PICOTE (dir.), *Les acteurs territoriaux au défi de l'insertion. Vers le territoire capacitant ?*, Reims, EPURE, coll. « Ressor », n° 6, 41-68.
- Balzani B., Creusat E., Garcia-Bardidia R., 2018, « L'IAE : une catégorie à exclure ? », in : Béji-Bécheur A., Cordello P. et Château-Terrisse P. (coord.), *Gestion des Entreprises Sociales et Solidaires*, Caen : EMS, coll. « Versus », 105-128.
- Balzani B., Creusat E., Garcia-Bardidia R., 2015b, « Le bien-être des usagers face aux indicateurs de performance : changement de modèle de l'IAE et tensions professionnelles », *RECMA*, n° 338, octobre, 40-49.

- Balzani B., Creusat E., Garcia-Bardidia R., 2015a, « La professionnalisation des SIAE : entre désir de reconnaissance et déni de la fonction de responsable », in : Glémain P. et Bioteau E. (Dir.), *L'économie sociale et solidaire en question(s)*, Rennes : PUR, coll. « Économie et société », 63-75.
- Balzani B., Deshayes J.-L., Friot B. *et al.*, 2000, *Logiques nationales et transnationales dans la participation des associations à une situation de reconversion : l'exemple de Longwy*, Rapport de recherche, MIRE, 205 p.
- Balzani B., Ferry V. *et al.*, 2004, *Le processus de professionnalisation dans les structures de l'IAE. Le cas de deux territoires : Metz-Borny et Longwy*, Rapport de recherche GREE/CNRS-AROFÉ-ERASE-CUCES-LASTES, octobre, ronéo, 64 p.
- Balzani B. et Janot M., 2020, « La participation des salariés en association intermédiaire : un projet exemplaire en tension », in : M. Combes-Joret et L. Lethielleux (dir.), *L'exemplarité dans l'économie sociale et solidaire. Initiatives inspirantes et modèles novateurs*, Reims : EPURE, coll. « Ressor », n° 4, 91-112.
- Barel Y., 1990, « Le grand intégrateur », *Connexions*, n° 57, p. 85-100.
- Baron C., Bureau M.-C., Leymaire C. *et al.*, 1995, « La construction de réseaux locaux pour l'insertion et la qualification : l'exemple d'un GEIQ », In : B. Simonin (dir.) *Les politiques publiques et leurs acteurs*, Paris, PUF, coll. « Cahiers du Centre d'études et de l'Emploi », n°34, 171-197.
- Beaud S. et Cartier M., 2008, *De la précarisation de l'emploi à la précarisation du travail. La nouvelle condition salariale*, Paris : La Découverte, coll. « Poche/Essais », 560-573.
- Beck U., 2001, *La société du risque*, Paris : Edition Aubier.
- Belkacem R. (1997). *La relation salariale dans l'intérim*. Thèse pour le doctorat de sciences économiques. Université Paris I Panthéon-Sorbonne, ronéo, 494 p.
- Belkacem R., 1998, *L'institutionnalisation du travail intérimaire en France et en Allemagne*, Paris, L'Harmattan, Coll « logiques économiques ». PEUT ETRE A ENLEVER
- Belkacem R. et Kornig C., 2011, « La construction sociale de l'intérim, de ses origines aux États-Unis à son institutionnalisation en France », *Socio-Economie du Travail*, n° 33, p. 1301-1327.
- Bellit S., 2019a, « L'insertion par l'activité économique », *DARES Résultats*, n° 001, janvier.

- Bellit S., 2019b, « Les salariés en insertion par l'activité économique : quels parcours avant l'entrée ? Quelles perspectives à la sortie ? », *DARES*, coll. « Document d'études », janvier.
- Benzecri J.-P., *L'analyse des données, Laboratoire de statistique de l'Université Paris VI, Paris, Bruxelles*, Montréal, Editions Dunod.
- Beraud M. et Eydoux A., 2009, « Activation des chômeurs et modernisation du service public de l'emploi/ Les inflexions du régime français d'activation », *Travail et emploi*, n° 119, 9-21.
- Bertaux R., 1996, *Pauvres et marginaux dans la société française*, Paris, L'Harmattan, coll. « forum de l'IFRAS ».
- Boucher M., 2017, « Présentation volet 2 – Les nouveaux défis de la question sociale en hommage à Robert Castel », *Sciences et Actions Sociales* [en ligne], n°7 / année 2017, mis en ligne le 3 mai 2017, URL : <https://www.sas-revue.org/index.php/n-conception/41-n-7/dossiers-n-7/actes-n7/108-presentation-volet-2-les-nouveaux-defis-de-la-question-sociale-en-hommage-a-robert-castel>
- Bourdieu P., « Une révolution conservatrice dans l'édition », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 130, 4-28.
- Bourdieu P., 1991, « Introduction à la socioanalyse », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 3-5.
- Boutinet J.-P., 1990, *Anthropologie du projet*, Paris : PUF.
- Bregeon Ph., 2008, *A quoi servent les professionnels de l'insertion ?*, Paris : L'Harmattan, coll. « Le travail du social ».
- Bresson M., 2012, « La psychologisation de l'intervention sociale : paradoxe et enjeux », *Informations sociales*, n° 169, 68-75.
- Bresson M., 2007a, « La pauvreté est-elle encore une question sociologique d'actualité ? Un enjeu de définition, de méthode et de théorie », *Pensée plurielle*, n° 16, 9-17.
- Bresson M., 2007b, *Sociologie de la précarité*, Paris, Colin.
- Bruno I, Didier E., 2013, *Benchmarking. L'État sous pression statistique*, Paris : Zones.
- Buffard M., Join-Lambert L. et Robert D., 1985, *L'atelier de promotion professionnelle de Noisy Le Grand : une expérience d'accès au travail et au statut de travailleur conduite*

avec des travailleurs sous-prolétaires. Droit social, n° 3, mars, pp. 321-328.

Caillé A., 2004, « De la reconnaissance : don, identité et estime de soi », *Revue du M.A.U.S.S.*, n° 23, 5-27.

Caillé A., Chanial Ph. et Tarragoni F. (Dirs.), 2016, « Présentation : S'émanciper, oui, mais de quoi ? » *Revue du M.A.U.S.S.*, 6-25.

Caire G., 1973, *Les nouveaux marchands d'hommes ? Étude du travail intérimaire*, Paris, Editions ouvrières, coll. « Économie et Humanisme ».

Carré L., 2013, « La théorie critique d'aujourd'hui à hier », *EspacesTemps.net*, Livres, 04.02.2013, <http://www.espacestems.net/articles/la-theorie-critique-daujourd'hui-a-hier/>

Cartier M. *et al.*, 2019, « Observer et quantifier le travail pour mieux le comprendre. Un dialogue à la rencontre de l'ethnographie et de la statistique », *Travail et emploi*, n° 158, 155-182.

Cartier M. *et al.*, 2015b, « De la sociologie de la classe ouvrière à la sociologie des classes populaires. « Penser ensemble la condition des ouvriers et des employé.e.s », *Savoir/Agir*, Éditions du Croquant, n° 34, 55-61.

Cartier M. *et al.*, 2015a, *Sociologie des classes populaires contemporaines*, Paris, Armand Colin.

Carvalho G. et Dzimina S., 2000, *Don et économie solidaire*, Paris : Petite Bibliothèque du M.A.U.S.S.

Castel R. et Duvoux N. (dir.), 2013, *L'avenir de la solidarité*, Paris, PUF, coll. « La vie des idées ».

Castel R., 2009, *La montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*, Paris, Seuil, coll. « La couleur des idées ».

Castel R., 2003, *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégés ?* Paris : Seuil et la République des idées.

Castel R., 1995, *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, Paris : Fayard.

Castel R., 1995, « Les pièges de l'exclusion », *Lien social et politique*, n° 34, 13-21.

Cefaï D., 2015, « Mondes sociaux. Enquête sur un héritage de l'écologie humaine à Chicago »,

- Sociologies* (en ligne), 33 p., mis en ligne le 23 février 2015, consulté le 18 novembre 2016. URL : <http://sociologies.revues.org/4921>
- Chalut-Natal G., 1998, *L'idée de groupe. Approche de la problématique groupale*, Fontainebleau : Edire.
- Charlier M., 2002, *Analyse de la formation d'une profession : processus et éléments de reproduction : l'exemple des opérateurs de l'emploi*. Thèse de doctorat en sociologie, Université Nancy 2, ronéo, 452 p. hors annexes.
- Chartier R., 1985, « La pauvreté à l'âge moderne (16^e – 18^e siècles). Définitions, représentations, institutions », in : Fracassi G. et al. (Dir.), *La pauvreté, une approche plurielle*, Paris : E.S.F.
- Chevalier L., 2007, *Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du XIX^e siècle*, Paris, Editions Perrin, coll. « Tempus », 566 p.
- Chopart J.-N., 2000, *Les mutations du travail social*, Paris : Dunod.
- Cleach O. et Tiffon G. (dir.), 2017, *Invisibilisations au travail, des salariés en mal de reconnaissance*, Toulouse, Editions Octares.
- Cingolani P., 2014, *Révolutions précaires. Essai sur l'avenir de l'émancipation*, Paris : La Découverte, coll. « L'horizon des possibles ».
- Costalat-Fourneau A.-M., 2008,
- Creusat E., 2012, *La reconnaissance des structures d'insertion par l'activité économique [nom du département]*, Mémoire de Master, ronéo, 116 p.
- Cusset Y., 2003, « Lutter pour la reconnaissance et/ou témoigner du différend : le mépris, entre tort et reconnaissance », in : Renault E. et Sintomer Y. (Dir.), *Où en est la théorie critique ?* Paris : La Découverte, coll. « Recherches », 201-216.
- Darbus F. et Hély M., 2010, « Travailler dans l'ESS : aspirations, représentations et dispositions. Une étude auprès des adhérents de l'association Ressources solidaires », *RECMA*, n° 317, p. 68-86.
- Deleuze G., 1980, *Mille Plateaux. Capitalisme et schizophrénie 2*, en collaboration avec F. Guattari, Paris : Les Editions de Minuit, coll. « Critique ».
- Deranty J.-Ph., « Mésentente et lutte pour la reconnaissance », in : Renault E. et Sintomer Y.

- (Dir.), 2003, *Où en est la théorie critique ?* Paris : La Découverte, coll. « Recherches », 185-199.
- Deshayes J.-L., 2022, « L'intermédiation de l'emploi, entre local conquis et local octroyé. Retour sur le cas du bassin de Longwy », *Formation emploi*, 53-75.
- Dewey J., 1902, *The child and the curriculum*, Chicago, University of Chicago Press.
- Didry Cl., 2016, *L'institution du travail. Droit et salariat dans l'histoire*, Paris : La Dispute, coll. « Travail et salariat ».
- Divay S., 2009, « Nouveaux opérateurs privés du service public à l'emploi. Les pratiques des conseillers sont-elles novatrices ? », *Travail et emploi*, n° 119, 37-49.
- Divay S., Balzani B., 2008, « Analyse des pratiques professionnelles d'accompagnement des chômeurs », Chapitre rapport de recherche DARES, HAL Id : halshs-00348696, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00348696>.
- Doeringer P. et Piore M., 1971, *Internal labor Markets and Manpower Analysis*, New-York : Sharp.
- Donzelot J., 1984, *L'invention du social. Essai sur le déclin des passions politiques*, Paris, Fayard.
- Draperi J.-F., 2007, *Comprendre l'économie sociale, fondements et enjeux*, Paris, Dunod.
- Dughéra J., 1992, « L'intérim d'insertion : ses publics, son marché, ses spécificités », *Travail*, hiver, 55-66.
- Dubois V., 2014, « L'État, l'action publique et la sociologie des champs », *Revue Suisse de Science politique*, n° 20, 25-30.
- Dujarier M.-A., 2008, *Le travail du consommateur*, Paris : La Découverte.
- ~~Durand-Gasselin J.-M., 2012, *L'école de Francfort*, Paris : Gallimard, coll. « TEL ».~~
- Durkheim E., 1902, *De la division du travail social*, Paris : PUF (préface à la 2^{ème} édition).
- Durkheim E., 2013 (première édition, 1893), *De la division du travail social*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 420 p.
- Ebersold S., 2001a, « L'invention de l'employable » ou l'entrepreneuriat comme modèle de cohésion sociale », *Regards Sociologiques*, n° 21, 51-66.

- Ebersold S., 2001b, *La naissance de l'inemployable ou l'insertion aux risques de l'exclusion*, Rennes : PUR.
- Elias N. et Scotson J. L., 1965, *Logiques de l'exclusion*, Paris : Fayard.
- Eme B., 2002, « Trente ans d'insertion par le travail. Quel projet ? Quelle identité ? », *Économie et Humanisme*, n° 361, 18-24.
- Ernaux A., 2018, *Le vrai lieu. Entretien avec Michelle Porte*, Paris : Gallimard, coll. « folio », 6449.
- Ewald F., 1986, *Histoire de l'État-providence*, Paris : Éditions Grasset & Fasquelle, coll. « Biblio essais ».
- Fabiani J.-L., 2015, *Pierre Bourdieu. Un structuralisme héroïque*, Paris : Garnier, coll. « Classiques ».
- Ferrera M., 2009, *Les nouvelles frontières du social*, Paris : Les presses de Science Po.
- ~~Fischbach F., 2003, « Axel Honneth et le retour aux sources de la théorie critique : la reconnaissance comme « autre de la justice », in : Renault E. et Sintomer Y. (Dir.), 2003, Où en est la théorie critique ? Paris : La Découverte, coll. « Recherches », 169-184.~~
- Fourastié J., 1982, *Les trente glorieuses*, Paris : Hachette, coll. « Pluriel ».
- Foucault M., 2001, *Dits et écrits (tome II – 1976-1988)*, Paris : Gallimard, coll. « Quarto ».
- Foucault M., 1975, *Surveiller et punir : naissance de la prison*, Paris : Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires ».
- Foucault M., 1972, *L'histoire de la folie à l'âge classique*, Paris : Gallimard, coll. « TEL ».
- Fournier P., 2000, « Éléments pour une histoire des textes concernant le placement et l'embauche des travailleurs », in : *Études et documents pour servir à l'histoire de l'administration du travail*, Cahier du Ministère de l'emploi, Comité d'histoire, n° 2-3, 9-67.
- France O., 2020, « L'insertion par l'activité économique en 2018 », *DARES Résultats*, n° 008, février.
- Frère B., 2009, *Le nouvel esprit solidaire*, Paris : Desclée de Brouwer, coll. « Solidarité et société ».

- Friot B., 2017, « En finir avec les luttes défensives », *Le Monde diplomatique*, p. 3
- Friot B. et Rose J. (dir.), 1996, *La construction sociale de l'emploi en France. Les années soixante à aujourd'hui*, Paris : L'Harmattan, coll. « Forum de l'IFRAS ».
- Gaudemar J.-P. de, 1979, *La mobilisation générale*, Paris : Éditions du Champ urbain, coll. « Essais ».
- Germe J.-F. (avec la participation de F. Michon et F. Gandu), 1992, *Le travail temporaire*, Paris : Le Sycomore.
- Gérôme C., 2017a, *Les experts de l'insertion. Sociologie des fédérations de l'insertion par l'activité économique*, Doctorat en sciences sociales, Université Paris-est, ronéo, 388 p.
- Gérôme C., 2017b, « Questionner la (re)mise au travail des « éloignés de l'emploi ». La sélection et l'évaluation des chômeurs dans les structures d'insertion par l'activité économique », in : J.-P. Durand, D. Glaymann, F. Moatty et G. Tiffon, *Le piège de l'employabilité. Critique d'une notion au regard de ses usages sociaux*, Rennes : PUR, coll. « Des sociétés », 127-138.
- Gianfaldoni P., 2012, « Une approche socioéconomique de l'accompagnement dans l'insertion par l'activité économique », *Revue de Droit Sanitaire et Social (RDSS)*, n° 6, novembre-décembre, 1001-1009.
- Gianfaldoni P. & Rostaing F., 2010, « L'insertion par l'activité économique comme espace d'action publique : entre politique publique et gouvernance », *Politiques et management public*, Vol. 27/1, 143-165.
- Gide C., 1902, « La solidarité économique », in : C. Gide, *Essai d'une philosophie de la Solidarité*, Paris : Félix Alcan, coll. « Bibliothèque générale des Sciences sociales », 207-232.
- Gide C., 1921-1922, « Manifeste coopératif des intellectuels et universitaires », *Revue des Études coopératives*, n° 1, t. 1.
- Granjon F., 2012, « La critique est-elle indigne de la sociologie ? », *Sociologie (En ligne)*, n° 1, vol. 3, mis en ligne le 15 juin 2012, consulté le 20 décembre 2016. URL : <http://sociologie.revues.org/1176>
- Godbout J., 2000, *Le don, la dette et l'identité*, Paris : La Découverte/M.A.U.S.S.

- Gorz A., 2007, « Crise mondiale, décroissance et sortie du capitalisme », *Entropia*, n° 2.
- Gorz A., 1997, *Misère du présent. Richesses des possibles*. Paris : Galilée
- Gorz A., 1988, *Métamorphoses du travail. Quête du sens. Critique de la raison économique*, Paris : Galilée, coll. « Débats ».
- Gorz A., 1980, *Adieux au prolétariat. Au-delà du socialisme*, Paris : Galilée
- Gorz A., 1964, *Stratégie ouvrière et néo-capitalisme*, Paris : Seuil.
- Gorz A., 1969, *Réforme et révolution*, Paris : Seuil.
- Guibet-Lafaye C., 2007, « Bien-être », in : M. Marzano (dir.), *Dictionnaire du corps*, Paris : PUF, coll. « Quadrige », 127-131.
- Guitton C., 1998, « Travail et ordre social. Une étude historique et juridique des politiques d'insertion par le travail », *Travail et Emploi*, n° 77, 15-39.
- Gutton J.-P., 1974, *La société et les pauvres en Europe (XV^e – XVII^e siècles)*, Paris : PUF.
- Hassenteufel P., 2011, *Sociologie politique : l'action publique*, Paris : Armand Colin, 2^{ème} édition, collection U.
- Hély M. et Moulévrier P., 2013, *L'économie sociale et solidaire : de l'utopie aux pratiques*, Paris : La Dispute, coll. « travail et salariat ».
- Hély M. et Moulévrier P., « 'Économie sociale et solidaire' : quand les sciences sociales enchantent le travail », *Idées économiques et sociales*, n°158, 30-41. DOI : 10.3917/idee.158.0030
- Hess R., 1989, *Le lycée au jour le jours, Ethnographie d'un établissement d'éducation*, Paris, Méridiens-Klincksieck.
- Hillier J., Moulaert, F. et Nussbaumer J., 2004, trois essais sur le rôle de l'innovation sociale dans le développement territorial, *Géographie, économie, société*, vol. 6, 129-152.
- Holt D. B., 2002, « Why Do Brands Cause Trouble ? A Dialectical Theory of Consumer Culture and Branding », *Journal of Consumer Research*, 29(1), 70-90.
- Hobsbawm E. J., 1994, *L'âge des extrêmes. Histoire du court XX^{ème} siècle*, Editions Complexe et Le Monde diplomatique.
- Honneth A., 2006, *La société du mépris. Vers une nouvelle théorie critique*, Paris : La

Découverte.

Honneth A., 2000, *La lutte pour la reconnaissance*, Paris : Gallimard, coll. « Folio essais ».

Honneth A., 1994, *Desintegration. Bruchstücke einer soziologischen Zeitdiagnose*, Francfort : Fischer ;

~~Horkheimer M., 2009, *Théorie critique*, Paris : Payot.~~

L'Insertion par l'activité économique, 2015, *ASH*.

L'Insertion par l'activité économique en Champagnes Ardennes », 2008, *CRESS Champagne Ardennes*.

Jacquot L. *et al.*, 2019, « Travail et émancipation », *La nouvelle revue du travail* [En ligne], n° 14, mise en ligne le 30 avril 2019, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/nrt/4936>

Jany-Catrice F., 2012, « De l'évaluation des politiques publiques à la performance dans l'économie sociale et solidaire », *Économie et institutions* [en ligne], 18-19 | 2012, mis en ligne le 01 février 2013, consulté le 11 mai 2017.

Jany-Catrice F. et Méda D., 2013, « Les nouvelles mesures des performances économiques et du progrès social. Le risque de l'économicisme », *Revue du MAUSS*, n° 41, p. 371-397.

Kozinets R. V., 2002, Can Consumers Escape the Market ? Emancipatory Illuminations from Burning Man. *Journal of Consumer Research*, 29(1), 20-38.

Laval C., 2018, *Foucault, Bourdieu et la question néolibérale*, Paris : La Découverte.

Laville J.-L., 2001, « L'économie solidaire : un enjeu politique », *NEMESIS*, n° 3, 17-29.

~~Latour B., 2006, *Changer de société. Refaire de la sociologie*, Paris : La Découverte.~~

Lazzeri C. et Caillé A. 2004, « La reconnaissance aujourd'hui. Enjeux théoriques, éthiques et politiques du concept », *Revue du M.A.U.S.S.*, n° 23, 88-115.

Lebaube, A., 1994, « Le droit au travail comme le droit du travail », *Le Monde*, 16 décembre.

Le Blanc G., 2009, *L'invisibilité sociale*, Paris, PUF, coll. « Pratiques théoriques ».

Lebourgeois C., Braley E. (dir.), 2012, *Départs à la retraite des effectifs permanents des SIAE et stratégies de transmission*, Rapport d'étude, Observatoire National de l'ESS / CNCRES, mars, ronéo, 89 p.

Les cahiers du dispositif de consolidation des activités d'utilité sociale en Bretagne. Spéciale Insertion par l'Activité Economique, 2018, CRESS.

Les emplois cadres dans les EI, 2008, APEC.

Les salariés âgés de 50 ans et plus dans les structures d'insertion par l'activité économique de Poitou-Charentes, non daté, Enquête menée dans le cadre du projet AtoutAge, Programme d'Initiative Communautaire Equal financé par le FSE.

Lefebvre H., 1972, « La re-production des rapports de production », *L'Homme et la société*, 23, 3-21.

Le Garrec J., 1998, « Rapport fait au nom de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi **d'orientation** relatif à la **lutte contre les exclusions** », *AN*, n° 856, avril.

Legay A., 2001, La professionnalisation de l'emploi associatif. L'exemple des permanents des associations intermédiaires. Marseille : Céreq, coll. « Documents », n° 158, série observatoire, juillet, 196 p.

Lemistre P., 2012, « La segmentation du marché du travail est-elle soluble dans la flexisécurité ? », Céreq, *Net.Doc*, n° 88, février.

Leroux P., 1841, « Aux philosophes. De la situation actuelle de l'esprit humain », Paris : L'Auteur.z.

Lourau R., 1997, *La clé des champs : une introduction à l'analyse institutionnelle*, Paris, Anthropos, coll. « Poche/ethnologie ».

Lourau R., 1988, *Le journal de recherche. Matériaux d'une théorie de l'implication*, Paris, Méridiens-Klincksieck.

Lutz B., 1990, *Le mirage de la croissance marchande* (traduction française), Paris : Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme.

Mauss M., 2015, « Essai sur le don, forme et raison de l'échange dans les Sociétés archaïques », extraits de « l'année sociologique », seconde série, 1923-24, Québec, Uqac, coll. « Les classiques des sciences sociales », édition numérique.

Malthus T. R., 1845, *Essai sur le principe de population*, Paris : Guillaumin (1^{ère} édition : 1798).

Marx K., 1983, *Le Capital. Liv. I*. (traduction de la 4^{ème} édition allemande par J.-P. Lefèbvre et

- coll.), Paris : Gallimard.
- Mead G. H., 1938, *The philosophy of the act*, Chicago : The university of Chicago press.
- Merle V., 1988, « Les institutions publiques d'intervention sur le marché du travail en France », in : M. Maruani (dir.), *France-Allemagne : débats sur l'emploi*, Paris : Syros, 171-182.
- Metzger J.-L., 2018, « André Gorz, penseur de l'émancipation (2^{ème} partie) : Discussions et précisions », *Cahiers internationaux de Sociologie de la Gestion*, n° 18, mai, 11-29.
- Metzger J.-L., 2017b, « Comprendre ce que l'emprise gestionnaire fait à la politique : apports de la pensée d'Hannah Arendt », *Cahiers internationaux de Sociologie de la Gestion*, n° 16, avril, 39-53.
- Metzger J.-L., 2017a, « André Gorz, penseur de l'émancipation (première partie) : de la critique du travail à la société auto-organisée », *Cahiers internationaux de Sociologie de la Gestion*, n° 17, décembre, 11-39.
- Meyer J.-L., 2000, *L'emploi aux marges du salariat. Contribution à une sociologie de l'insertion professionnelle*, Mémoire en vue de l'HDR en sociologie, Lille, ronéo, 188 p.
- Michon F. et Ramaux C., 1992, « CDD et intérim : bilan d'une décennie », *Travail et Emploi*, n° 52, 37-56.
- Michon F., 1991, *Les formes institutionnelles du travail et de l'emploi : la construction d'une approche historique et comparative internationale*, Paris : S.E.T. CNRS-Université Paris 1, ronéo, mai.
- Michon F., 1990, *Les théories contemporaines du marché du travail : innovations et récurrences*, Paris : S.E.T. CNRS-Université Paris 1, ronéo, février.
- De Molinari G., 1844, *Des moyens d'améliorer le sort des classes laborieuses. Colonisation. Éducation professionnelle. Bourses du travail*, Paris.
- Mollat M., 1978, *Les pauvres au Moyen-Âge*, Paris : Hachette.
- Muller M., 1991, *Le pointage ou le placement. Histoire de l'ANPE*, Paris : L'Harmattan, coll. « Logiques sociales ».
- Moutard-Martin P., 2021, « La cause de l'efficacité économique ? Les entrepreneurs sociaux, agents et produits des transformations de l'économie engagée ? », *PSSP Working paper*, n° 4.

- Moutard-Martin P., 2018, *L'« entrepreneuriat social » : une révolution symbolique dans l'ESS*, Mémoire de M2, s/s la direction de Matthieu Hély, ronéo, 149 p.
- Nicole-Drancourt Ch., 1991, *Le labyrinthe de l'insertion*, Paris : La Documentation française, coll. « Document de travail et emploi ».
- Noguès H., 2015, « Quelle place pour l'économie sociale et solidaire ? Un enjeu fort pour demain (Introduction à l'ouvrage) », in P. Glémoin et E. Bioteau, *Entreprises solidaires. L'économie sociale et solidaire en question(s)*, Rennes : PUR.
- Noiriel G., 2006, *Introduction à la socio-histoire*, Paris, La Découverte, coll. « 128 ».
- Orianne J.-F. et Maroy C., 2008, « Esquisse d'une profession consultante : les intermédiaires du marché du travail en Wallonie », *Formation emploi*, n° 102, 21-39.
- Papilloud C. et Adloff F., 2013, « Critique sur le livre d'Alain Caillé, Anthropologie du don », *Revue du M.A.U.S.S.* permanente, édition numérique du 19 juillet.
- Paugam S., 2005, *Les formes élémentaires de la pauvreté*, Paris : PUF.
- Picote, 2022, *Les acteurs territoriaux au défi de l'insertion. Vers le territoire capacitant ?*, Reims, EPURE, coll. « Ressor ».
- Piore M., 1975, « Notes for a Theory of Labor Market Stratification », in : Edwards, Reich & Gordon (eds.), *Labor Market Segmentation*, Lexington : D.C. Heath.
- Polanyi, K., 1983, *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris : Gallimard (1^{ère} édition : 1944).
- Procacci G., 1983, *Gouverner la misère, la question sociale en France, 1789-1848*, Paris : Seuil.
- Prosche J., 1991, *Le développement du travail intérimaire aux USA et en Europe*, Thèse en Économie Européenne, Université Pierre Mendès France, Grenoble.
- Renault E., 2016, « Émanciper le travail : une utopie périmée ?, *Revue du M.A.U.S.S.*, n° 48, 151-164.
- Richez-Battesti *et al.*, 2012, « L'innovation sociale, une notion aux usages pluriels : quels enjeux et défis pour l'analyse ? », *Innovations*, p. 15-36.
- Rose J., 1996, « L'organisation des transitions professionnelles entre socialisation, mobilisation et recompositions des rapports de travail et d'emploi », *Sociologie du travail*, n° 1, 63-79.

- Rose J., 1994, *La transition professionnelle continue*. Note de synthèse en vue de l'habilitation à diriger les recherches en sociologie, Nancy : Université Nancy 2, ronéo.
- Rose J., 1984, *En quête d'emploi : formation, chômage, emploi*, Paris : Economica.
- Roux D., 2007, « La résistance du consommateur : Proposition d'un cadre d'analyse », *Recherche et Applications en Marketing (French Edition)*, 22(4), 59–80.
- Sassen S., 2016, *Expulsions. Brutalité et complexité dans l'économie globale*, Paris, Gallimard, coll. « NRF Essais », 384 p.
- Sassier M., 2000, « L'exclusion n'existe pas, je l'ai rencontrée », in : Karsz S., *L'exclusion, définir pour en finir*, Paris : Dunod, 61-80.
- Schwartz O., 1990, *Le monde privé des ouvriers. Hommes et femmes du Nord*, Paris : PUF, coll. « Pratiques théoriques ».
- Seillier B., 2003, *Pour un contrat d'accompagnement généralisé*. Rapport public, juillet.
- Semenowicz Ph., 2017, *Collaborer pour insérer ? Les partenariats sociaux dans l'IAE*, Rennes : PUR, coll. « Économie et société ».
- Sennett R., 2000 (1998), *Le travail sans qualité*, Paris : Albin Michel.
- Shibutani T., 1955, « Reference groups as perspectives », *American journal of sociology*, n° 60, 522-529.
- Schöttler P., 1985, *Naissance des bourses du travail – un appareil idéologique d'État à la fin du XIX^e siècle*, Paris : PUF.
- Seillier B., 2003, *Pour un contrat d'accompagnement généralisé*. Rapport public, juillet.
- Simmel G., 1998, *Les pauvres*, Paris : PUF (1^{ère} édition : 1908).
- Sloterdijk P., 2007, *Colère et temps. Essai politico-psychologique*, Paris, Libella/Maren Sell.
- Solomon H. M., 1972, *Public Welfare, Science and Propaganda in Seventeenth-Century France. The innovations of Théophraste Renaudot*, Princeton/NJ : Princeton University Press.
- Strauss A. L., 1992 (1959), *Miroirs et masques*, Paris : Éditions Métailié.
- Strauss A. L., 1991, « Une perspective en termes de monde social », in : A. L. Strauss et I. Baszanger, *La trame de la négociation. Sociologie qualitative et interactionnisme*, Paris :

- L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 119-128.
- Strauss A. L. et Baszanger I., 1991, *La trame de la négociation. Sociologie qualitative et interactionnisme*. L'Harmattan, coll. « Logiques sociales ».
- Tarragoni F., 2016, « L'émancipation dans la pensée sociologique : un point aveugle ? », *Revue du M.A.U.S.S.*, n° 48, 117-134.
- Tiffon G., 2013, *La mise au travail des clients*, Paris : Economica.
- Tlemçani B., 2001, « Émergence du développement local et solidaire : le cas de la région Languedoc-Roussillon », *NEMESIS*, n° 3, 141-165.
- De Tocqueville A., 1986, Mémoire sur le paupérisme, *Revue international d'action communautaire*, n° 16156, Automne.
- De Tocqueville A., 1981 (1^{ère} édition, 1840), *De la démocratie en Amérique I*, Paris, Flammarion, coll. « GF ».
- Topalov C., 1999, *Laboratoire du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France (1880-1914)*, Paris : Editions de l'EHESS.
- Touraine A., 1991, « Face à l'exclusion », *Esprit*, 2, février.
- Voirol O., 2008, « Préface », in : A. Honneth, *La société du mépris. Vers une nouvelle Théorie critique*, Paris : La Découverte/Poche, 9-34.
- Walras L., 1990, *Études d'Économie Sociale*, Paris : Economica, T. IX.
- Weber M., 1963 (1959), *Le savant et le politique*, Paris : Plon, coll. « 10/18 »
- Weber F. et Dufy C., 2007, *Ethnologie économique*, Paris : La Découverte, coll. Repères ».
- Winnicott D., 1975, *Jeu et réalité*, Paris : Gallimard.
- Xiberras M., 1993, *Les théories de l'exclusion. Pour une construction imaginaire de la déviance*, Paris : Méridiens Klincksieck, coll. « Sociologies au quotidien ».
- Zimmermann B., 2018, « Les salariés et l'expérience de l'emploi partagé. Entretien avec Bénédicte Zimmermann », *INJEP : Cahiers de l'action*, n° 50, 65-69.
- Zimmermann B., 2014, *Ce que travailler veut dire. Une sociologie des capacités et des parcours professionnels*, Paris : Economica, coll. « Études sociologiques ».

Index nominé des auteurs

A

Abrossimov · 332
 Adloff · 290
 Alcaras · 214
 Alphantéry · 230
 Alphantéry · 31, 97, 98, 154, 178, 209, 210
 Alphantéry · 238
 Alter · 283
 Amossé · 134
 Arendt · 182, 196, 272
 Aubry · 233
 Aubry · 31, 96, 101, 108, 122, 145, 157, 158, 162
 Autès · 31, 83, 108, 121, 125, 157, 192, 237, 279, 283, 333
 Azam · 57, 182, 343

B

Bachet · 278
 Bailleau · 31, 33, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 175, 184
 Bakounine · 83
 Balibar · 204
 Ballet · 136, 336
 Balzani · 7, 8, 9, 11, 17, 40, 41, 48, 88, 89, 103, 125, 133, 135, 142, 149, 180, 187, 192, 196, 197, 202, 204, 215, 282, 283, 284, 347, 363
 Barel · 60
 Baszanger · 25, 27
 Beaud · 80
 Beauvoir · 290
 Beck · 82, 83
 Becker · 225, 226, 230, 231, 232
 Becker · 11, 23, 24, 27, 36, 40, 122, 138, 139, 200, 223, 224
 Becker · 234

Becker · 235
 Becker · 236
 Becker · 244
 Becker · 246
 Becker · 276
 Becker · 228
 Belkacem · 73, 75, 77, 94
 Bellit · 130, 131, 133, 134, 135, 173, 174
 Beraud · 8
 Bertaux · 48, 80, 87
 Berthe · 331
 Blanc · 69
 Blumer · 28
 Bode · 293
 Borello · 230
 Borloo · 108, 122, 137, 138, 143, 166, 238
 Bouagga · 331
 Boucher · 85
 Boudon · 232
 Boulayoune · 137, 141, 174
 Bourdieu · 225, 226, 232
 Bourdieu · 22, 36, 42, 122, 159, 204
 Bourdieu · 244
 Bourgeois · 80, 92
 Bourgne · 335
 Bourmeau · 18
 Boutinet · 184
 Braley · 241
 Bregeon · 144, 175
 Bresson · 78, 80, 81, 82, 121, 198, 279, 333
 Brown · 186, 221
 Bruno · 221
 Buffard · 173
 Bureau · 279

C

Cabanes · 230
 Caillé · 16, 23, 283, 285, 289

- Caire · 73, 75
 Camus · 88, 158
 Carré · 3
 Cartier · 78, 80
 Carvahlo · 287, 289
 Carvalho · 283, 288
 Castel · 229
 Castel · 24, 81, 82, 85, 88, 128, 130, 152, 182, 186, 187
 Castel · 279
 Castex · 136
 Cefai · 25
 Cervera · 11, 48
 Chanial · 16, 285
 Chapoulie · 224
 Charles Quint · 88
 Charlier · 78
 Chartier · 49, 86
 Chauvière · 192
 Chirac · 155
 Chopart · 182, 213
 Cingolani · 196, 290, 294
 Clausewitz · 222
 Cléach · 37
 Colletis · 335
 Coluche · 229
 Combes · 333
 Costalat-Fourneau · 219
 Coux · 342
 Creusat · 9, 38, 180, 189, 192, 197, 210, 212, 252, 262,
 266, 268, 274, 334, 363
 Crozier · 40
 de Molinari · 69, 71
 De Munck · 142
 De Munck) · 15
 de Tocqueville · 90
 Defalvard · 279
 Deferre · 232
 Deleuze · 279
 Demoustier · 21, 41, 239
 Deshayes · 7, 8, 11, 34, 168
 Despouy · 230
 Didier · 221
 Didi-Huberman · 84, 94
 Didry · 63, 96, 279
 DiMaggio · 266
 Divay · 8, 135, 137, 138
 Doeringer · 135
 Donzelot · 229
 Donzelot · 59
 Draperi · 180, 335
 Dreyfus · 29, 32, 146, 169
 Dubet · 253
 Dubois · 184
 Dufy · 288
 Dughéra · 94
 Dujarier · 196
 Dunoyer · 342
 Durand-Gasselín · 3
 Durkheim · 225
 Durkheim · 41, 66, 81, 151
 Dussuet · 332
 Duvoux · 85
 Dzimina · 283, 287, 288, 289

D

- Damasio · 348
 Darbus · 178, 335
 de Beauvoir · 278, 290
 de Corcelles · 69
 de Gaudemar · 62, 72, 73, 94
 de Gaulejac · 180
 de Guerando · 344
 de Mandeville · 89

E

- Ebersold · 135, 199
 Elias · 230
 Eme · 31, 170, 178, 335
 Enjolras · 335
 Eribon · 219
 Ewald · 53
 Eydoux · 8

F

Fabiani · 122
 Faes · 37
 Fériel · 137, 141, 174
 Ferrera · 103
 Ferry · 8
 Flahault · 332
 Flocon · 71
 Foucault · 24, 64, 82, 89, 92, 145, 218, 348
 Fourcade · 130
 Fournier · 65
 Fraisse · 278, 290
 Frère · 192
 Fretel · 333
 Friot · 7, 66, 280, 293

G

Garcia-Bardidia · 38, 180, 197, 268, 334
 Gardin · 21
 Geremek · 48, 50, 52, 54, 55, 56, 57, 63, 80, 86, 87, 88,
 89, 91, 145
 Germe · 75
 Gérôme · 108, 109, 141, 142, 197, 199, 202, 333
 Gervais-Vidricaire · 230
 Gianfaldoni · 15, 178, 180, 184, 208, 209, 211, 212,
 216, 334, 354
 Gide · 41, 175
 Giraud · 332
 Glémain · 279
 Godbout · 284, 286
 Godbout · 286
 Goldman · 84
 Gorz · 11, 24, 179, 193, 195, 196, 204, 205, 206, 207,
 215, 216, 218, 278, 280, 291, 292, 294, 295
 Gounod · 93
 Guégnard · 332
 Guibet-Lafaye · 177
 Guitton · 54, 60, 73, 137, 138, 192
 Gutton · 48, 49, 63, 87, 89

H

Hamon · 41, 122, 137, 166
 Haroche · 229
 Hassenteufel · 144, 184
 Hély · 100, 135, 170, 178, 264, 335
 Hemmerich · 221
 Henaf · 334
 Hillier · 219
 Hirsch · 230
 Hoareau · 229
 Hobsbawm · 24, 59
 Holt · 197
 Honneth · 227
 Honneth · 11, 17, 18, 19, 20, 21, 24, 139, 180, 208
 Honneth · 244
 Honneth · 245
 Honneth · 261
 Honneth · 262
 Honneth · 262
 Honneth · 263
 Honneth · 269
 Honneth · 272
 Honneth · 273
 Hughes · 34
 Huntzinger · 334

J

Jacquot · 278
 Jannet · 175
 Janot · 204
 Jany-Catrice · 15, 21, 219, 331
 Join-Lambert · 173

K

Karsenti · 344
 Karsz · 86
 Kornig · 73, 77
 Kozinets · 197

L

La Rochefoucault-Liancourt · 89
 Lacroix · 41
 Lafore · 150
 Lambersens · 21, 239
 Lambey · 335
 Laval · 186, 220
 Laville · 31, 281, 342, 343
 Lazuech · 332
 Lazzeri · 283
 Le Blanc · 37
 Le Play · 90, 175, 342
 Lebourgeois · 241
 Lecoutre · 332
 Lefaucheur · 152, 175
 Lefebvre · 202, 216, 222
 Legay · 7
 Lemistre · 134, 135
 Lénine · 83
 Lespinet · 68, 92
 Leullier · 69, 70, 71
 Levené · 332
 Leveratto · 226
 Leveratto · 276
 Lewin · 122
 Lima · 331
 Lutz · 344

M

Macron · 221
 Malon · 90
 Malthus · 54, 90
 Manterola · 334
 Mao Zedong · 83
 Mariani-Riela · 334
 Maroy · 141
 Martin · 60
 Marx · 225, 230
 Marx · 55, 90, 91, 189, 196
 Marx · 272

Marx · 295
 Mauss · 282, 287, 288
 Mayaux · 336
 Mazade · 332
 Mead · 27, 28, 35, 262
 Méda · 15, 219
 Mener · 27
 Merle · 67
 Mesureur · 93
 Méténier · 221
 Metzger · 179, 183, 189, 196, 204, 205, 211, 216, 217,
 221, 278, 281, 293, 295
 Metzger) · 291
 Meyer · 232
 Meyer · 31, 38, 39, 147
 Meyer · 276
 Meyer, · 331
 Michel · 335
 Michon · 75, 94
 Mitterrand · 109, 155
 Mollat · 49, 87
 Montesquieu · 53
 Moore · 281
 Moulévrier · 100, 135, 170, 264
 Moutard-Martin · 240
 Moysan-Louazel · 334
 Muller · 51, 63, 73, 74, 89, 94

N

Nicole-Drancourt · 128, 199
 Noblecourt · 230
 Noguès · 169, 175
 Noiriél · 3, 7, 24, 30, 34, 42

O

Oheix · 230
 Orianne · 141
 orz · 189

P

Papilloud · 290
 Parsons · 151
 Passy · 175
 Paugam · 81, 83
 Pecqueur · 342
 Peyre · 152, 175
 Picote · 41
 Pierre · 229
 Piore · 133, 135
 Pizzetta · 99, 361
 Polanyi · 48, 58, 85, 182, 220
 Powell · 266
 Procacci · 90, 344
 Prosche · 75
 Puissant · 332

R

Rawls · 188, 261
 Rebeuh · 332
 Renaudot · 62
 Renault · 16
 Richez-Battesti · 180, 335
 Rifkin · 206
 Robert · 173
 Rocard · 159
 Roinsard) · 331
 Rose · 7, 39, 61, 66, 68, 91, 128, 199, 280
 Rostaing · 15, 178, 180, 184, 208, 209, 211, 212, 216
 Rousseau · 53
 Roux · 197

S

Sadoul · 335
 Sassier · 48, 86
 Schöttler · 64, 68, 92, 93
 Schwartz · 31
 Seguin · 31, 109, 155
 Séguin · 157

Seillier · 230
 Seillier · 121, 172
 Semenowicz · 115
 Sennett · 83
 Shibutani · 24, 25, 41
 Sibille · 230
 Simmel · 230
 Simmel · 48, 49, 81, 87
 Sloterdijk · 83
 Solomon · 62
 Soulage · 336
 Stiegler · 175
 Strauss · 11, 14, 24, 25, 26, 27, 28, 34, 35, 36, 42, 96,
 103, 106, 122, 127, 133, 177, 181, 225, 265, 275
 Sybille · 210

T

Tabariès · 334
 Tarragoni · 16, 285
 Tchernonog · 334
 Thiers · 71
 Tiffon · 37, 196
 Tilly · 58
 Touraine · 83, 128
 Triby · 332

U

Ughetto · 333

V

Veil · 148
 Vienney · 335
 Villemont-Bargemont · 343
 Villeneuve-Durgemont · 90
 Voirol · 262, 269
 von Reichersberg · 87

W

Waldeck-Rousseau · 68, 92

Weber · 226

Weber · 11

Weber · 236

Weber · 288

Wéber · 189

Wilson-Courvoisier · 41

Winnicott · 262, 263

Wresinski · 229, 230

X

Xiberras · 128

Z

Zimmermann · 120, 121, 331

Tableaux, encadrés et schémas

Tableau 1 : Le cadre juridique du monde social de l'IAE en 2020	100
Tableau 2 : Évolution du nombre des SIAEs entre 1987 et 2019	103
Tableau 3 : Évolution des effectifs des SIAEs entre 1987 et 2019	103
Tableau 4: Durée effective passée dans la structure par les sortants de 2016 et 2017	128
Tableau 5 :	131
Tableau 6 : Sources d'insatisfaction au travail	139
Tableau 7 : Premiers décrets, arrêtés et circulaires de mise ne oeuvre de la loi du 29 juillet 1998	161
Tableau 8 : Enquête sur les responsables de SIAE (années 2000).....	246
Tableau 9 : Répartition des SIAEs enquêtées en 2017/2018 et comparaison avec l'enquête de l'Observatoire Nationale de l'ESS de 2012	247
Tableau 10 : Les dirigeants interrogés dans l'enquête "Être dirigeant de SIAE" en 2018 en comparaison des données nationales de la même année	248
Tableau 11 : Éléments de présentation de la population des dirigeants interviewés	255
Tableau 12 - Les fondements normatifs de l'action des entrepreneurs de solidarité.....	269

Abréviations et sigles

A

AI : Association Intermédiaire

ACCRE :

ACI : Ateliers et Chantiers d'Insertion

AFS : Association Française de Sociologie

AIFRIS : Association Internationale pour la Formation, la Recherche et l'Intervention Sociale

AISLF : Association Internationale des Sociologues de Langue Française

ALE : Agence Locale pour l'Emploi

ANPE : Agence Nationale Pour l'Emploi

APEC : Agence pour l'Emploi des Cadres

ARD :

ASP : Accompagnatrice Socio-Professionnelle

ASP : Agence de services et de paiement

AVA : Aide à la Vie Active

ART : Atelier de Réentraînement au Travail

ATD Quart Monde

ASH : Actualité Social Hebdomadaire

ANPE : Agence Nationale Pour l'Emploi

ADECCO : Agence

ATD QUART-MONDE :

B

BIT : Bureau International du travail

BNF : Bibliothèque Nationale de France

BOCC :

C

CAVA : Centre d'Aide à la Vie Active

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CEREQ : Centre d'Étude et de Recherche sur l'Emploi et la Qualification

CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion par le travail
CUI-CAE : Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement à l'Emploi
CAE : Contrat d'Accompagnement à l'Emploi
CES : Contrat Emploi Solidarité
CEC : Contrat Emploi Consolidé
CEREQ : Centre d'Etudes et de Recherche sur l'Emploi et la Qualification
CIVIS : Contrat d'Insertion dans la Vie...
CGT : Confédération Générale du Travail
CIRCOU : CIRcuits COUrts
CJD : Centre des Jeunes Dirigeants
CRE : Contrat de Retour à l'Emploi
CUI : Contrat Unique d'Insertion
CNEI : Centre National des Entreprises d'Insertion
CNPFP : Centre National du Patronat Français
CORAIL : Coordination Régionale des Associations Intermédiaires de Lorraine
CDDI : Contrat à Durée Déterminée d'Insertion
CDIAE : Comité Départemental de l'Insertion par l'Activité Économique
CNCRES : Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire
CRIV : Centre de Recherche Interdisciplinaire de Vaucresson
CIE : Conseil de l'inclusion pour l'Emploi
CAFDES : Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Établissement et de Service
CAFERUIS : Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement R d'Unités de l'Intervention Sociale

D

DARES : Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques
DE : Demandeur d'Emploi
DEA : Diplôme d'Étude Approfondie
DGAS : Direction Générale de l'Action Sociale (?)
DGEFP : Direction Générale de l'Emploi, de la Formation Professionnelle
DRTEFP : Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

E

EA : Entreprise Adaptée

EHESS : École des Hautes Etudes en Sciences Sociales

ETTI : Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion

EI : Entreprise d'Insertion

ESAT : Établissement et Service d'Aide par le travail

EISC : Entreprise d'Intérêt Social et ?

EII : Entreprise Intérimaire d'Insertion

ESS : Économie Sociale et Solidaire

ESSEC : École Supérieure des Sciences Économiques et Commerciales

ESDES recherche (Lyon, colloque BB en 2013)

ETP : Équivalent temps Plein

F

FAS : Fédération des Acteurs de Solidarité (ancienne FNARS)

FNARS : Fédération Nationales des Associations d'accueil et de Réinsertion Sociale (qui va devenir FAS)

FNEI : Fédération Nationale des Entreprises d'Insertion

FDIJ : Fonds Départemental I de la Jeunesse ?

FCPE : Fédération C des Parents d'Élèves

FRE : Formation de Recherche en Évolution

G

GEIQ : Groupement d'Employeurs pour l'Initiative et la Qualification

GESS : Gestion des Entreprises Sociales et Solidaires

GIS HYBRIDA-IS : Groupement d'Intérêt Scientifique HYBRIDA-IS

H

HBL : Houillères du Bassin de Lorraine

I

IAE : Insertion par l'Activité Économique

ID'ESS : Initiatives D'Entreprises Et de Services

IEP : Institut d'Etudes Politiques

INSERLOR : Invention de Nouveaux métiers dans le secteur des SERVICES en LORRAINE

INTERREG : INTER-REGION

IRIS : Institut de recherche interdisciplinaire en Socio-économie

J

J.O. : Journal Officiel

L

2L2S : Laboratoire Lorrain de Sciences Sociales

M

M.A.U.S.S. : Mouvement Anti-Utilitariste dans les Sciences Sociales

MESS : Management des Établissements Sanitaires et Sociaux

MIAE : Métiers de l'Insertion par l'Activité Economique

MiRE : Mission Interministérielle Recherche et Expérimentation

MOI : Management des Organismes d'Insertion

MOSS : Management des Organisations Sanitaires et Sociales

MOSSS : Management des Organisations des Secteurs Sanitaire et Social

MSHL : Maison des Sciences de l'Homme de Lorraine

O

OREFQ : Observatoire Régional de l'Emploi, de la Formation et des Qualifications

P

PACAC : Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse

PICOTE : Projets Interdisciplinaires Coopératifs Territoriaux

PLIE : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

PROMATT : Syndicat des Professionnels du Travail Temporaire

R

RECMA : Revue internationale de l'économie sociale

RFSA : Revue Française d'Action Sociale

RFSE : Revue Française de Socio-Économie

RMI : Revenu Minimum d'Insertion

RQ : Régie de Quartier

RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

RSA : Revenu de Solidarité Active

RUA : Revenu d'Utilité et d'Autonomie ?

S

SA : Société Anonyme

SARL : Société Anonyme à Responsabilité Limitée

SGAR : Secrétariat Général A la Région

SIAEs : Structures d'Insertion par l'Activité Économique

SMIC : Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance

SPEMETT : Syndicat des Petites et Moyennes Entreprises du Travail Temporaire

SPE : Service Public pour l'Emploi

SPI(E) : Service Public d'Insertion (et de l'Emploi)

T

TEF : Travail Emploi Formation

TEPS : Travail, Emploi et Politiques Sociales

T2I : Territoire d'Insertion et d'Inclusion

TRESEGY : Toward a social construction of an European youthness

TS : Travail Social (ou Travailleur Social)

TZCLD : Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée

U

UMR : Unité Mixte de Recherche

URSAE : Union Régionale des Structures d'Insertion par l'Activité Economique

UNETT : Union Nationale des Entreprises de Travail Temporaire

Bernard Balzani

LE MONDE SOCIAL DE L'IAE : HISTOIRE, ENJEUX IDENTITAIRES ET PERSPECTIVES CRITIQUES

Annexes

Chapitre introductif

Annexe n° 1 -

Un état partiel de la production scientifique dans quelques revues de sociologie du travail

Annexe n° 2 -

Etat de la recherche doctorale sur l'IAE

Chapitre 1

Annexe n° 1.1. -

Annexe n° 1.2. -

Chapitre 3

Annexe n° 3.1. -

Une fiction au service de l'analyse

Annexe n° 3.2. -

Cadre méthodologique de l'enquête 2011/2012

Chapitre 4

Annexe n° 4.1. -

Cadre méthodologique de l'enquête par questionnaire 2017/2018

Annexe n° 4.2. -

Questionnaire de l'enquête « Être dirigeant de SIAE »

Annexe n° 4.3. -

Rapport des tris à plat de l'enquête « Être dirigeant de SIAE »

Annexe n° 4.4. -

Grille d'entretien de l'enquête « Être dirigeant de SIAE »

Annexe n° 4.5. -

Canevas d'élaboration des monographies de SIAE

Bernard Balzani

LE MONDE SOCIAL DE L'IAE : HISTOIRE, ENJEUX IDENTITAIRES ET PERSPECTIVES CRITIQUES

Chapitre introductif : Annexe n° 1 - Un état partiel de la production scientifique dans quelques revues de sociologie du travail de langue française

J'ai étudié, comme indiqué dans la note X du chapitre introductif, grâce au travail préparatoire du service de documentation de mon unité de recherche, un certain nombre de revues significatives en sociologie du travail sur la longue durée, à la fois de l'histoire du monde social de l'IAE et au regard de l'accessibilité des sommaires sur les plateformes de recherche dédiées (y compris les sites des éditeurs et des revues). Parfois, j'ai été amené à consulter le service de documentation et d'archive des revues.

Mon travail a porté sur l'examen des sommaires des numéros des revues *Sociologie du travail*, *Travail et emploi*, *Formation et emploi*, *Les mondes du travail* et la *NRT*. J'ai par ailleurs élargi la recherche à des revues étrangères en langue française comme *TEF* (revue belge *Travail Emploi Formation*)... J'ai également pris en compte des revues de sciences sociales ou de socio-économie comme la *RFSE*, la *Revue de l'IREES*, la *RFAS* ou encore *Économie et Humanisme* ou *Pensée plurielle*.

Pour ne pas passer à côté de données qui invalideraient mon hypothèse, j'ai aussi investigué les collections éditoriales en lien avec les réseaux de recherche en sociologie du travail et plus généralement au niveau des deux grandes associations en sociologie que sont l'AFS et l' AISLF : la revue *socio-logos* de l'AFS, la revue *SociologieS* de l' AISLF. J'ai également regardé ce que le réseau RIUESS auquel je participe depuis 2003 avait pu valoriser au travers des actes qu'il publie via la collection « Économie et Société » au *PUR.*, comme chez l'éditeur *Octares* qui éditent les travaux retenus dans le cadre des JIST,

Le lecteur comprendra qu'il s'agit d'un travail non-exhaustif, à ce stade de l'HDR, qu'il mériterait une investigation plus conséquente et systématique dans les années à venir.

Enfin, j'ai pu accéder aux ressources en ligne concernant les thèses et les HDR, afin de recenser les travaux ayant traité de mon sujet, tout comme regarder si les prix jeune auteur, comme dans la revue *Sociologie du travail*, apporteraient des éléments démentant les résultats précédents.

Les mots-clés de ces recherches documentaires étaient nombreux, ce qui n'a pas facilité le travail de l'équipe de documentalistes mobilisées : IAE, insertion par l'économique, dirigeant de SIAE, ou encore à partir des lieux de production de l'activité primaire : EI, ACI, ETTI ou GEIQ...

La première des revues analysées est *Sociologie du travail* que l'on peut sans faire ombrage aux autres considérer comme la revue de référence en sociologie du travail en France et très certainement dans le monde francophone. La consultation de l'index des auteurs entre 1959 et 1999 n'a rien donné, sauf la référence au symposium dans le numéro 1999/4 sous la direction de Didier Demazière et Claude Dubar : « Analyser les entretiens biographiques. L'exemple des récits d'insertion ».

La recherche a été un peu plus intéressante à l'exploration des sommaires des numéros entre 2000 et aujourd'hui (2022/3), sans toutefois infléchir mon hypothèse initiale : seuls neuf articles peuvent être mis en exergue sur une période vingt-deux ans de publication, à raison de quatre numéros en moyenne par an (parfois il n'y a eu que 3 numéros dont un double). Le recensement ci-dessous rend compte de ce maigre état. Et, à la lecture des titres et des textes proposés, c'est très éloigné des mots-clés introduits dans le travail d'enquête.

2000/4 – Dossier « Qu'est-ce que le Tiers Secteur ? Association, économie solidaire, économie sociale »

2002/2 – Note de lecture de l'ouvrage de Jean-Louis Meyer, *Des contrats solidarités aux emplois-jeunes. Regard sur l'insertion*

2006/1 – « Les groupements d'employeurs : la sécurité dans la flexibilité ? » (Bénédicte Zimmermann)

2006/2 – Pris jeunes auteurs : « Les transformations de l'intégration par l'emploi. Regards croisés France métropolitaine -Ile de la Réunion » (Nicolas Roinsard)

2008/1 – Note de lecture sur l'ouvrage *Travailler dans un groupement d'employeurs*, de Bénédicte Berthe (dir.)

2010/4 – « La construction sociale du 'secteur' des services à la personne : une banalisation ? » (Florence Jany-Catrice)

2012/3 – Prix jeunes auteurs : « Le métier de conseiller d'insertion et de probation : dans les coulisses de l'Etat pénal ? » (Yamine Bouagga)

2014/2 – « Qui recrute et comment ? L'expertise économique des professionnels de l'insertion des jeunes » (Léa Lima)

2019/4 – Prix jeunes auteurs : « Profession : tier employeur. Quand les entreprises de portage salarial vendent du salaire » (nom de l'auteur)

La deuxième revue analysée a été *Travail et emploi*, qui n'apporte guère plus d'éléments invalidant l'hypothèse initiale. Entre 2006 (n° 108) et 2016 (n° 145), aucune référence n'est

trouvée. En sollicitant le service de documentation de la revue, via le lien http://travail-emploi.gouv.fr/publications/Revue_Travail-et-Emploi/index.htm pour remonter plus en avant, rien de probants pour invalider l'hypothèse n'a été trouvé, sauf une référence de 1997 (n° 70) relatif à un article de Christine Abrossimov sur l'insertion par l'activité économique.

Dans l'optique de ne pas abandonner le projet, j'ai regardé également l'index des articles de la revue *Formation & Emploi* du Céreq, <https://formationemploi.revues.org>, sur la période 2006 à 2014. Avant cette période, les numéros ne sont pas en accès en ligne. La recherche n'a pas permis d'aboutir, dans le sens d'une invalidation de mon hypothèse. Certes, la revue a proposé huit articles (un en 2006 ; deux en 2007 ; un en 2008 ; un en 2010 ; deux en 2011 et un en 2014) sans toutefois présenter de travaux spécifiquement sur l'IAE et le dirigeant de SIAE ou encore un des mots-clés retenus dans le projet.

N°95 (2006) : Les cadres de l'économie sociale et solidaire : un nouvel entrepreneuriat ? (Gilles Lazuech) : <https://formationemploi.revues.org/2386>

N°97 (2007) : Les intermédiaires de proximité, pour inciter les pme à former (Marc Lecoutre) : <https://formationemploi.revues.org/1664>

N°100 (2007) : La formation comme politique d'activation des chômeurs en Suisse : divergences d'interprétation (Olivier Giraud) : <https://formationemploi.revues.org/1278>

N°102 (2008) : Entreprises de travail temporaire : former pour renforcer l'intermédiation sur un territoire (Christine Guégnard, Marie-Claude Rebeuh et Emmanuel Triby) : <https://formationemploi.revues.org/2259>

N°111 (2010) : Entre professionnalisation et salarisation, quelle reconnaissance du travail dans le monde associatif ? (Annie Dussuet et Erika Flahault) : <https://formationemploi.revues.org/3091>

N°115 (2011) : Le rôle ambivalent des associations d'aide à domicile dans la professionnalisation des emplois et des salariées (Emmanuelle Puissant) : <https://formationemploi.revues.org/3431>

N°116 (2011) : Les politiques d'insertion : quelle pertinence pour les « inemployables » ? (Thérèse Levené) : <https://formationemploi.revues.org/3472>

N°127 (2014) : L'évaluation d'un dispositif d'insertion professionnelle : une approche par les capacités ? (Olivier Mazade) : <http://www.cairn.info/revue-formation-emploi-2014-3-page-91.htm>

Le travail sur l'index des contributions à la revue *Les mondes du travail* n'a pas apporté d'éléments qui infléchissent notre hypothèse, car depuis 2011 aucun dossier n'a porté sur notre objet. Et il en est de même pour les revues suivantes : *La Revue de l'IRES*, *TEF*, la *RFSE* qui n'ont publié aucun article relatif à l'objet et aux mots-clés. Cette dernière a mis en avant certaines thématiques comme *l'emploi à l'épreuve de ses marges* (????/n°17), la notion d'accompagnement dans les dispositifs de la politique d'emploi : entre centralité et indétermination (Fretel, n° 11), ou encore des sujets comme l'ESS ou « l'entrepreneur : concurrence et coopération » en 2011 (n°7).

En 2000, la revue *RFAS*, dans son numéro 3-4, a publié un article sur « L'insertion par l'économique : une zone intermédiaire entre salariat et non-travail » (Maryse Bresson et Michel Autès), mais c'est tout.

L'analyse des revues et supports des associations de sociologie n'a pas été plus fructueuse. En effet, que ce soit la revue socio-logos de l'AFS ou encore Sociologies de l'AISLF n'ont pas été plus productifs au regard des mots-clés retenus : on y parle de dirigeants (mais associatifs et non strictement du monde social de l'IAE), de professionnalisation mais au regard des valeurs associatives et dans une perspective de professionnalisation (article de Pascal Ughetto et Marie-Christine Combes, en 2010, dans la revue *socio-logos* de l'AFS).

Une des dernières investigations a été d'élargir le champ de la recherche et de regarder si des revues hors-champ ont pu produire : c'est le cas de la revue *Pensée plurielle*, en 2015, avec un article de Clément Gérôme, « Le travail social à l'épreuve du marché : l'émergence des entreprises intermédiaires à la fin des années 1970 », (n° 40). Mais c'est très marginal et l'angle d'attaque du texte (que je mobilise dans l'HDR par ailleurs) est de poser notre objet au regard du monde social du travail social, monde en proximité où des entrecroisements existent comme je le montre dans le chapitre 3 du mémoire de l'HDR.

La revue qui recense en définitive un pourcentage de références, même si elles ne traitent pas en totalité de mon objet, est *Économie et humanisme*, qui propose cinq dossiers sur la période 1992 – 2007 (fin de la publication). Mais là encore et encore c'est indirect au travers des mots-clés comme « l'emploi pour tous », « dynamiques locales pour l'emploi », « intégration sociale » ou encore à propos du chômage et la lutte pour « résister et inventer » (1992/321).

Pour ne pas fragiliser le travail, j'ai effectué un travail similaire dans la revue RECMA, dont on peut aisément indiquer que s'il existe un espace où le monde social de l'IAE peut exister (car faisant partie d'un monde plus large, l'ESS). Or, en consultant la totalité des numéros consultables en ligne (depuis 1995), la 'moisson' fut pauvre. Certes, des références sont possibles, mais elles sont accessibles avec d'autres mots-clés que ceux retenus. Si on cherche avec IAE, seul l'article écrit avec mes deux collègues, Renaud Garcia-Bardidia et Eric Creusat apparaît (2015, n° 338), alors que le terme de dirigeant de SIAE ne donne rien, mais cinq références sont proposées si on restreint le mot-clé à dirigeant (1997/n° 266 ; 2004/n° 292, 2007/n° 303, 2007/n° 304 et 2013/n° 328).

1997 (Marché interne du travail et carrière des dirigeants de SCOP, n° 266, Huntzinger F., Moysan-Louazel A.)

2004 (Quels acteurs dans les associations ? Premières données sur les dirigeants bénévoles et sur les bénéficiaires, n° 292, Tchernonog V.)

2007 (La montée des femmes dirigeantes dans les asso : évolutions structurelles, évolutions sociétales, n° 303, Tabariès M., Tchernonog V.)

2007 (le dirigeant d'asso est-il soumis à un régime spécifique de responsabilité ? n° 304, (Henaff G.)

2013 (la responsabilité des dirigeants lors de l'ouverture d'une procédure collective contre l'asso, n° 328, Marie-christine Mariani-Riela)

Comme précédemment, la liste ci-dessous montre que l'hypothèse proposée est assez robuste :

2016_342_341_340_339 : rien

2015_338 (notre article avec Renaud Garcia-Bardidia et Eric Creusat) et 337_336_335 : rien

2014_334 (« La réinvention de l'économie sociale : une histoire du CNLAMCA », AUTEUR ?)

2014_333 (« La construction des groupes associatifs dans l'IAE, » Patrick Gianfaldoni)

2014_332_331 : rien

2013_330_329 : rien

2013_327 : « Gouvernance des entreprises sociales d'insertion basques : le marché en guise de débat », Jean-Jacques Manterola)

2012_326_325_324 : rien

2011_322 (« Professionnalisation des directeurs associatifs par la formation continue en alternance. Le cas d'un réseau d'asso familiales », AUTEUR)

2011_321_320_319 : rien

2010_318 : rien

2010_317 : (« Travailler dans l'ESS : aspirations, représentations et dispositions. Étude auprès des adhérents de ressources solidaires », Fanny Darbus et Matthieu Hély)

2010_316 (« L'entrepreneuriat social : du marché public au public marché », Jean-François Draperi)

2010_315 : rien

2009_314_313_312_311_310_309 : rien

2008_308_307_306_305 : rien

2007_303 (« Fondement éthiques et posture épistémologique de la recherche en économie sociale », Draperi Jean-François)

2006_302_301_300_299 : rien

2005_298_297 : rien

2005_296 (Enjolras Bernard, « Économie sociales et solidaire et régimes de gouvernance » ; Eme Bernard, « Gouvernance territoriale et mouvements d'ESS » ; Colletis G., Gianfaldoni P., Richez-Battesti N., « ESS, territoires et proximité »)

2005_295_294 : rien

2004_293_292_291 : rien

2003_290 : rien

2003_289 (Sadoul N., « Être cadre associatif »)

2003_288 (Bourgne P., Lambey C., « Gouvernance et liens interpersonnels au sein des Entreprises du Tiers secteurs, application au cas d'un atelier protégé »)

2003_287 : rien

2002_286_285_284_283_282 : rien

2001_281_280_279_278 : rien

2000_277_276 : rien

2000_275 (Claude Vienney, « Les organisations de l'économie sociale dans l'économie mixte au XX^e siècle »)

1999_274 (Simon Michel, « L'entreprise d'insertion wallonne, un coup de pouce à l'intégration sociale »)

1999_273 : rien

1999_272 (Mayaux François, « Typologie des CA d'association »)

1999_271_270_269 : rien

1998_268 (Mayaux F., « Les directeurs salariés d'associations : caractéristiques et influence »)

1998_267 : rien

1997_266 (Ballet J., « Entreprises d'insertion et économie sociale »)

1997_265_264_263_262 : rien

1996_261_260 : rien

1996_259 (Soulage F., « Pour une stratégie de l'insertion par l'économie »)

1995_258 : rien

Avant, pas d'accès sur la base de données du site de la RECMA. Le travail serait à effectuer dans les archives papiers de l'éditeur, ou auprès de la BNF.

Chapitre introductif : Annexe n° 2 - Etat de la recherche doctorale

Thèses soutenues

1. Recherche theses.fr avec dans le titre « insertion par l'activité économique »

- « Le rôle des fédérations associatives dans la production des politiques sociales : le cas des politiques d'« insertion par l'activité économique » / par Clément Gérôme, sous la direction de Cédric Frégné.

Thèse de doctorat en sociologie. Soutenue le 17....

- « L'insertion par l'activité économique : entre vivre en commun et travail. : Analyse de l'émergence d'un dispositif » / par Mariagrazia Crocco. Sous la direction de Yves Schwartz.

Thèse de doctorat en Philosophie. Soutenue le 14-12-2013 à Aix-Marseille , dans le cadre de Ecole Doctorale Cognition, Langage et Education (Aix-en-Provence) , en partenariat avec Centre d'épistémologie et d'ergologie comparatives (Aix-en-Provence, Bouches-du-Rhône) (équipe de recherche).

<http://theses.fr/2013AIXM3115> (non disponible en ligne)

- « L'utilité sociale : des pratiques aux représentations : Une étude de cas dans le champ de l'insertion par l'activité économique » / par Hélène Trouvé. Sous la direction de Bernard Gazier.

Thèse de doctorat en Sciences économiques. Soutenue en 2007 à Paris 1 .

<http://theses.fr/2007PA010059> (non disponible en ligne)

- « Les intervenants sociaux et l'insertion : constructions institutionnelles, pratiques et identités professionnelles : l'exemple du département de la Vienne » / par Philippe Brégeon. Sous la direction de Jean-Paul Géhin.

Thèse de doctorat en Sociologie. Soutenue en 2007 à Poitiers , en partenariat avec Université de Poitiers. UFR de sciences humaines et arts (autre partenaire).

<http://theses.fr/2007POIT5008> (non disponible en ligne)

- « Contribution à l'analyse des pratiques de coopération inter-organisationnelle territorialisée : le cas de l'Insertion par l'activité économique » / par Stephen Girard. Sous la direction de Véronique Zardet.

Thèse de doctorat en Sciences de gestion. Soutenue le 07-12-2015 à Lyon 3 , dans le cadre de École doctorale Sciences économiques et gestion (Lyon).

<http://theses.fr/2015LYO30058> (disponible en ligne : https://scd-resnum.univ-lyon3.fr/out/theses/2015_out_girard_s.pdf)

- « Une analyse conventionnaliste des collaborations entre entreprises sociales et entreprises commerciales : l'exemple de l'insertion par l'activité économique » / par Philippe Semenowicz. Sous la direction de Hervé Defalvard.

Thèse de doctorat en Sciences économiques. Soutenue le 18-11-2015 à Paris Est , dans le cadre de OMI - Organisations, Marchés, Institutions , en partenariat avec Université Paris-Est Créteil Val de Marne. Equipe de Recherche sur l'Utilisation des Données Individuelles en lien avec la Théorie Economique (laboratoire).

<http://theses.fr/2015PESC0062> (non disponible en ligne)

- « L'économie sociale, une ressource territoriale ? : approche comparative en Communauté autonome basque et Pays basque français de deux secteurs d'activité : l'insertion par l'activité économique et l'aide à domicile » / par Jean-Jacques Manterola. Sous la direction de Xabier Itçaina.

Thèse de doctorat en Science politique. Soutenue le 24-11-2016 à Bordeaux , dans le cadre de Ecole Doctorale Sociétés, Politique, Santé publique (SP2) (Bordeaux) , en partenariat avec Centre Émile Durkheim - Science politique et sociologie comparatives (Pessac, Gironde) (laboratoire).
<http://theses.fr/2016BORD0456> (disponible en ligne à partir du 08/12/2017)

2. Recherche theses.fr en mots-clés : « insertion par l'activité économique »

- « Le rapport au travail chez les jeunes non-diplômés » / par Ioana Boancă-Deicu. Sous la direction de Emmanuel Triby.

Thèse de doctorat en Sciences de l'éducation. Soutenue le 28-11-2013 à Strasbourg , dans le cadre de École doctorale Sciences humaines et sociales – Perspectives européennes (Strasbourg) , en partenariat avec Laboratoire interuniversitaire des sciences de l'éducation et de la communication (Strasbourg) (laboratoire).

<http://theses.fr/2013STRAG032> (disponible en ligne à partir du 29/11/2018)

- « De l'impossibilité de tout dire : étude des rapports entre représentations sociales et formes d'implication : le cas de la remise à niveau à l'Ecole Régionale de la Deuxième Chance Midi-Pyrénées » / par Anne Cazeneuve. Sous la direction de Christine Mias et de Michel Lac.

Thèse de doctorat en Sciences de l'éducation. Soutenue le 30-11-2012 à Toulouse 2 , dans le cadre de École doctorale Comportement, Langage, Éducation, Socialisation, Cognition (Toulouse) , en partenariat avec Éducation formation travail savoirs (Toulouse) (équipe de recherche).

<http://theses.fr/2012TOU20133> (disponible en ligne : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00844737>)

3. Recherche theses.fr en mots-clés : « entreprises d'insertion »

- « La performance dans un contexte interorganisationnel : une approche interprétative et interactionniste du pilotage : Le cas des dispositifs d'aide à l'insertion » / par Sylvie Rascol-Boutard. Sous la direction de Alain Briole.

Thèse de doctorat en Sciences de gestion. Soutenue en 2004 à Montpellier 2 .
<http://theses.fr/2004MON20174> (non disponible en ligne)

- « Exclusion et entreprise à vocation sociale » / par Jérôme Ballet. Sous la direction de François-Régis Mahieu.

Thèse de doctorat en Sciences économiques. Soutenue en 1994 à Lille 1.
<http://theses.fr/1994LIL12003> (non disponible en ligne)

- « Les associations intermédiaires » / par Jean André. Sous la direction de Paul-Henri Antonmattei.

Thèse de doctorat en Droit privé. Soutenue en 1999 à Montpellier 1 .
<http://theses.fr/1999MON10008> (non disponible en ligne)

- « "Faire société" en entreprise d'insertion ? / par NORBER GRANGET. Sous la direction de Vincent de Gaulejac.

Thèse de doctorat en Sociologie. Soutenue en 1996 à Paris 7

<http://theses.fr/1996PA070106> (non disponible en ligne)

- « La reconnaissance de l'économie solidaire » / par Abdelfettah Chamsi. Sous la direction de Michel Burnier.

Thèse de doctorat en Sociologie. Soutenue le 18-12-2007 à Evry-Val d'Essonne , dans le cadre de SITEVRY.

<http://theses.fr/2007EVRY0041> (non disponible en ligne)

- « L'insertion par le travail : les ambiguïtés du salariat comme moyen et norme d'intégration sociale » / par Valérie Janvier. Sous la direction de François Vatin.

Thèse de doctorat en Sociologie. Soutenue en 1997 à Rennes 2.

<http://theses.fr/1997REN20010> (non disponible en ligne)

4. Recherche theses.fr avec dans le résumé : « insertion par l'activité économique »

- « Sociétés en mutation : le phénomène de l'économie solidaire en question, l'expérience des "régies de quartier" au carrefour des logiques diverses » / par Genauto Carvalho de Franca Filho. Sous la direction de Sonia Dayan-Herzbrun.

Thèse de doctorat en Sciences sociales. Soutenue en 2000 à Paris 7 .

<http://theses.fr/2000PA070096> (non disponible en ligne)

Thèses en cours

1. Recherche theses.fr avec dans le titre : « insertion par l'activité économique »

- « Evaluation de l'insertion par l'activité économique » / par Vanessa Albert. Sous la direction de Erwan Gautier et de Denis Fougere.

Thèses en préparation à Nantes , dans le cadre de l'École doctorale Droit, Economie-Gestion, Sociétés, Territoires (Nantes) depuis le 01-12-2014.

<http://theses.fr/s123603>

- « Parcours d'insertion socioprofessionnels et injonctions à l'autonomie et à la création d'activité : quelles productions de soi ? » / par Laura Spica. Sous la direction de Yannick Jaffré.

Projet de thèse en Anthropologie. Thèses en préparation à Paris, EHESS , dans le cadre de École doctorale de l'École des hautes études en sciences sociales depuis le 30-10-2010.

<http://theses.fr/s61101>

2. Recherche theses.fr avec en mots-clés : « entreprises d'insertion »

- « Les pratiques d'innovation sociale dans les entreprises d'insertion » / par Yannick Martell. Sous la direction de Bertrand Geay.

Projet de thèse en Sociologie, démographie. Thèses en préparation à Amiens , dans le cadre de SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIETE, en partenariat avec Centre Universitaire de Recherche sur l'Action Publique et Politique. Epistémologie et Sciences et so (équipe de recherche) depuis le 04-12-2013.

<http://theses.fr/s112109>

- « Mise en œuvre des clauses d'insertion ou comment les entreprises acquièrent le statut d'opérateurs sociaux de premier plan » / par Jean Arroucau. Sous la direction de Jacques Prades.

Projet de thèse en Sciences économiques. Thèses en préparation à [Toulouse 2](#), dans le cadre de Temps, Espaces, Sociétés, Cultures (TESC), en partenariat avec LISST - Laboratoire interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires (UMR 5193) (équipe de recherche) depuis le 01-10-2015.

<http://theses.fr/s156812>

Chapitre 1 : Annexe n° 1.1. - Un nouvel ordre social en construction...

Durant la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, deux mouvements vont modifier radicalement la manière d'envisager l'ordre social en cours de construction, étudiées dans le cadre de la thèse et que j'ai repris dans cette annexe, afin de compléter mon propos dans le chapitre.

[Le premier mouvement avait comme titre initial : « Économie sociale, société de marché et ordre social libéral » (2003, 126-129). Comme déjà indiqué, j'ai opté pour les guillemets, même si le texte initial a été remanié, notamment en y intégrant certaines notes de bas de page ou en supprimant d'autres.]

« Les premiers travaux de ce courant de pensée dans les années mille huit cent trente sont consacrés à l'étude des conséquences des processus d'industrialisation sur les couches laborieuses de la société économique qui émerge dans cette première moitié du XIX^{ème} siècle. On pense ici aux travaux conduits par des personnalités comme Dunoyer, Pecqueur ou encore Le Play et qui ont contribué à l'émergence d'un mouvement philanthropique avec des hygiénistes et des personnalités de l'Académie des Sciences morales et politiques (créée en mille huit cent trente-deux). Ils considèrent que la pauvreté est liée à un destin individuel, alors que le paupérisme est une véritable pathologie sociale qui nécessite un traitement fort (par l'éducation morale et la répression). Ces travaux ont amené la mise en place d'un cours d'*économie sociale*, créée en 1832, est donné à Louvain, par Charles Coux intitulé « L'Économie Sociale consiste en la connaissance des lois de l'organisme social ». L'Académie des Sciences morales et politiques va contribuer à l'émergence d'une nouvelle approche du social, qui se distinguera très nettement des courants du socialisme. Les tenants de cette économie sociale vont alors rechercher les moyens d'agir sur le lien social qui se « délite » et non sur les structures de la société, le modèle libéral étant acquis. On envisage la question sociale comme un simple écueil sur lequel butte l'ordre économique. Dans une telle conception, la pauvreté fait partie de la *nature des choses* et ceci est très présent dans la pensée philanthropique de l'époque qui reconnaît donc que la pauvreté est nécessaire à l'équilibre social.

La conception qui vient d'être rappelée se distingue de l'affirmation de Jean-Louis Laville pour qui l'*économie sociale* « examine les conditions permettant de concilier le mode de production économique avec une réduction de la pauvreté qui menace l'ordre établi » (Laville, 1994, 33)

qu'il faut comprendre comme étant : « la primauté de l'économique sur le social est établie, l'économie marchande se développe, favorisée par l'émergence de l'entreprise capitaliste. Cette dernière apparaît comme « l'unité économique de profit, orientée en fonction des chances d'opération marchande, et ce dans le but de tirer bénéfice de l'échange (...) » (Laville, 1994, 32). Nous notons là une erreur d'analyse, car la question sociale au XIX^{ème} siècle n'est pas la pauvreté mais le phénomène du paupérisme : c'est lui qui est dangereux pour l'ordre social et c'est lui qu'il faut réduire : selon les termes de Villemont-Bargemont, le paupérisme doit être compris comme une masse indistincte de mauvais pauvres, vagabonds ou vivant dans la promiscuité, indépendants, souvent célibataires, oisifs et imprévoyants, figures de la révolte contre l'ordre du bien-être, et qu'il faut socialiser en usant à la fois de l'éducation morale et de la répression (*Op. Cit.*). Le phénomène du paupérisme doit être « éliminé pendant que la pauvreté, elle, doit être protégée » observe Geneviève Azam (1999, p. 4), commentant ainsi le discours du courant philanthropique de l'économie sociale tel qu'il s'était développé dans la première moitié du XIX^{ème} siècle.

Cependant, pour ces économistes sociaux, le système ne fonctionne pas de manière aussi parfaite que le proposent les théories économiques, notamment en ce qui concerne l'organisation sociale des agents économiques et leurs rapports à la richesse. Qui doit donc intervenir si le marché ne peut pas réguler le système ? C'est ainsi que se dégage une nouvelle conception du lien social : « Reconstruire le lien social, c'est occuper le vide entre l'État et les individus atomisés » précise Geneviève Azam (1999, 4). Cette conception du lien social va s'appuyer sur le *contrat de tutelle*, différent du libre contrat de Jean-Jacques Rousseau (rappelons que la clé de voûte du dispositif social rousseauiste est l'État), outil d'une politique sociale promue par des « citoyens éclairés » qui en prennent l'initiative.

Nous assistons là, au nom de valeurs philanthropiques, aux prémisses des formes d'encadrement des populations, conduites par ces nouvelles « bonnes âmes » que représentent les « patrons ». Les formes paternalistes de conduite des affaires dépassent le périmètre des ateliers et des fabriques pour répandre les valeurs morales de la société en expansion, celles de la bourgeoisie industrielle naissante. Avec le développement économique progresse l'idée que la bienfaisance publique doit être non de la seule responsabilité des autorités de l'État mais de la responsabilité de citoyens réunis volontairement au sein d'associations ayant pour mission de rechercher les moyens adéquats (recherches savantes, propositions de lois) au soulagement de la misère des individus qui, dans la société de l'époque, sont trop isolés, trop repliés sur eux-

mêmes. De ce fait, le principe de l'assistance doit se situer à la frontière du public (peu développé à l'époque) et de l'initiative privée (en pleine expansion).

Ces nobles utopies ne doivent toutefois pas dissimuler une autre fonction de la lutte contre les inégalités trop criantes : il s'agit bien de mettre les pauvres au travail^(ag), autant pour les assister dans une passe difficile que pour les faire adhérer aux valeurs et principes dominants de la société libérale en construction. On développa, par exemple, le soutien au domicile comme le moyen le plus approprié pour lutter contre le paupérisme chez les ouvriers des principales villes de France. Ainsi, le traité du baron de Guerando (*Le visiteur du pauvre*, Paris, 1820) stipule que « les secours à domicile semblent allier à merveille une exigence de l'organisation globale de l'assistance avec le besoin de lui assurer un caractère temporaire, de façon à éviter qu'on le regarde comme un droit » (cité par G. Procacci *et ali. Op. Cit.*, 232). Ces secours permettent d'entrer dans l'intimité du pauvre, de le connaître, afin de pouvoir moraliser son comportement grâce à l'étude de son caractère. L'assistance est conçue, précise Geneviève Azam, comme une mise en tutelle (voir la proximité de sens avec l'idée de contrat de tutelle cité dans le texte) des pauvres secourus et non comme l'affirmation de nouveaux droits. On parlera de « personnalisme moral », forme relationnelle entre individus inégaux, à la base d'une conception renouvelée de la solidarité. Les travaux de Bruno Karsenti ont permis à cette notion de faire sa réapparition. (Voir son article « Éléments pour une généalogie du concept de solidarité ». In : *Futur antérieur*, n° 41-42)

Cette « révolution » suit une longue période historique où s'est initié le modèle de l'économie traditionnelle, caractérisée par la prédominance de l'entreprise familiale de taille réduite, où n'existe pas de « séparation nette entre ménage et entreprise » (Lutz, 1990, 82). Nous trouvons donc, dans ce XIX^{ème} siècle, l'existence de deux modèles d'organisation économique, l'un émergent et se structurant, l'autre en perte de vitesse, se marginalisant au fur et à mesure des décennies, même s'il a perduré jusque dans la première moitié du XX^{ème} siècle.

Parallèlement à ces mouvements, on assiste à l'émergence d'expérimentations socialistes (vocable utilisé par Pierre Leroux, en opposition au libéralisme), autour d'idées d'association de production, de sociétés de secours mutuel, qui vont constituer le creuset de l'évolution de l'économie sociale dans la seconde partie du XIX^{ème} siècle. Deux grandes considérations animent ces mouvements (que certains ne considèrent pas comme faisant partie des mouvements de l'économie sociale) : l'affirmation que la société est traversée par des conflits de classes devant déboucher sur l'émancipation des individus par rapport au salariat, et

l'affirmation qu'il n'y a pas d'antagonisme entre développement de l'individu et lutte des prolétaires face à l'ordre libéral. La forme institutionnelle qui va porter ces expériences est de même nature que dans les autres courants, à savoir l'association mais celle-ci est portée par la population ouvrière et qui donnera naissance à ce que l'on appelle le socialisme historique (des systèmes de pensée collectivistes mais non totalitaires et dogmatique. »

Chapitre 1 : Annexe n° 1.2. - Un renversement relatif des valeurs

Durant la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, deux mouvements vont modifier radicalement la manière d'envisager l'ordre social en cours de construction, étudiées dans le cadre de la thèse et que j'ai repris dans cette annexe, afin de compléter mon propos dans le chapitre.

[Le second mouvement avait comme titre initial : « Un renversement relatif des valeurs » (2003, 130-131). Comme déjà indiqué, j'ai opté pour les guillemets, même si le texte initial a été remanié, notamment en supprimant certaines notes de bas de pages.]

« Côté la mise en place de l'économie de marché et de l'ordre libéral, le mouvement de l'économie sociale prend un tournant dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle en s'appuyant sur les mouvements sociaux, révélateurs, entre autres, d'une capacité, dans la classe ouvrière, d'organisation et d'indépendance, jusqu'alors peu développée et fermement combattue. Le rapport au travail, jusque-là relativement distendu, devient au XIX^{ème} siècle central et prioritaire. Le travail au sens d'activité professionnelle devient obligatoire. Ainsi, le décret du 26 février 1848 du gouvernement prévoyait l'engagement de l'État à garantir du travail à tous les citoyens ; deux semaines plus tard, les « ateliers nationaux » ouvraient leurs portes. Mais, dès juin 1848, ces ateliers nationaux fermaient. Cette tentative d'établir un droit devra attendre 1945 pour se concrétiser dans une nouvelle formulation. Dans l'intervalle, on ne parlera plus guère de droit au travail, mais d'assistance.

Cette nouvelle rationalité repose dans le même temps sur les représentations sociales de la pauvreté des régimes précédents et produit l'émergence d'un nouveau droit, la reconnaissance du droit de tout homme à la subsistance. [Nous verrons dans la suite du mémoire que ce droit acquis, qui sera même dans le cours du XIX^{ème} siècle institutionnalisé en tant que droit constitutionnel au travail, a un prix : l'accroissement du chômage et le caractère de moins en moins évident d'un droit à un emploi.]

La période de la III^{ème} République refuse l'idée de charité qui fondait le courant du coopératisme, d'obédience chrétienne (pour l'essentiel), premier pilier de l'économie sociale que nous avons introduit dans le paragraphe précédent. La cohésion sociale recherchée par le mouvement du *Solidarisme* s'inscrit ainsi dans une troisième voie, entre individualisme (fondement du système néo-classique) et collectivisme (dont une des formes atténuées a été le coopératisme). Elle est basée sur l'idée que la solidarité organique fonde les rapports des

individus entre eux comme dans l'exemple du développement du système mutualiste, alors que certains dysfonctionnements économiques produisent un état d'anomie, porteur de dysharmonies et de conflits (aux plans juridique et moral). Ce courant de pensée a largement inspiré les rédacteurs de la Loi sur les associations du 1^{er} juillet 1901, considérée comme un moyen terme entre le libéralisme et le socialisme (comme mode de dépassement de l'opposition entre liberté et égalité), un intermédiaire entre l'État et le citoyen. » (Balzani, 2003, 129-130)

Chapitre 3 : Annexe n°3.1. – Une fiction au service de l'analyse

Je propose aux lecteur une fiction élaborée pour concrétiser l'ensemble de la réflexion que j'ai développé dans le chapitre 3. Ce court texte fictionnel a été inspirée par l'ouvrage de l'écrivain de l'imaginaire Alain Damasio, *La zone du dehors* (2007), plus particulièrement les pages 141-148. L'intrigue peut se résumer comme l'histoire d'une société futuriste humaine sur un anneau de Saturne qui « invente » de nouvelles règles pour un « mieux-vivre ensemble » sur la base de la défense de la liberté pour la sécurité des individus. Un certain nombre d'acteurs se mettent en (re)volte contre le pouvoir du groupe social dominant.

Cet écrit fictionnel s'appuie également sur la pensée de Michel Foucault, comme le propos de l'écrivain Damasio, notamment à propos de son approche de la gouvernementalité, plus précisément ce qui concerne les « régimes de pouvoir et les régimes de vérité », qu'il a développé dans son cours de 1977/78 sur le sujet : « Sécurité, territoire, population » donné au *Collège de France*.

A propos de la production de l'individu

(Éléments introductifs proposés aux étudiants de M2 MOI dans le cadre d'un cours sur l'art de gouverner les populations-cibles de la politique d'insertion par le travail, dans lequel je mêle le *propos du cours* et **des commentaires fictifs donnés aux étudiants** afin que le lecteur de l'HDR puisse suivre la fiction)

L'objectif des politiques publiques dont celle de l'insertion est, au-delà de l'objet, de décomposer l'individu, de le fragmenter.

Quel objectif ?

Devenir un membre d'une population-cible, une unité de cette population-cible.

Qu'est-ce qui disparaît ?

L'unité de l'individu, le caractère unique de tout individu...

On a un individu divisé, fragmenté, « mis en pièce » (Damasio, 2007, 141)

La politique sociale d'insertion est un dispositif de traitement régulé qui intervient sur cette fragmentation, qui organise cette fragmentation et organise l'intervention sur la pièce, le morceau, pour le prendre en charge rationnellement et au final l'accélère [la fragmentation]. La politique d'insertion déconstruit pour le [l'individu] remodeler ensuite. Elle déconstruit la façon dont notre conscience cherche à se saisir dans sa

vérité... Elle démantèle le rapport à soi de l'individu pour le remodeler, non en termes d'unité du sujet mais ce qui produit et préserve cette unité de soi : l'autonomie de l'individu.

Qu'est-ce qui est mis en danger par les technologies pour l'individu, ici le salarié en insertion (et le responsable de SIAE s'il ne prend pas conscience du phénomène) ?

C'est la fin de l'individualité, qui plutôt que d'être le produit d'un processus d'une production de soi, est un résultat figé, « composé » par les acteurs des politiques d'insertion qui sont soumis à des forces qui, « tantôt se conjuguent, s'associent, tantôt se subjuguent, tantôt influent les uns sur les autres, en filets ou en faisceaux » (Ibid, 141) mais selon un sens, celui du régime de pouvoir, du dominant au dominé.

[Pour comprendre ce que je développe ici, il faut se référer au travail de Foucault et précisément ce qui renvoie à la notion-carrefour qu'est la « gouvernementalité » qu'il faut développer en « régime de pouvoir » et en « gouvernement de soi et des autres »].

Les jeux de force que j'ai introduits plus haut sont dans l'oeuvre foucauldienne de trois ordres

Le premier champ de force renvoie aux pouvoirs qui agissent dans l'activité primaire du monde social de l'IAE, c'est-à-dire les fonctions exercées par les permanents des structures de l'IAE telle que l'invitation, l'induction, susciter, rendre facile ou difficile l'action d'insertion, influencer, rendre plus ou moins possible (ou probable) l'insertion qui, prenant forme dans les savoirs qui s'institutionnalisent et se ritualisent dans l'action des permanents (je pense ici au tryptique des savoirs, savoir-faire et savoir-être, plus à ce dernier, qui est le leitmotiv, une vérité du monde social de l'IAE). Sans des nouveaux (reconstruits) savoir-être, le salarié en insertion n'a pas, n'aura pas de place dans le monde économique ordinaire. C'est en ce sens-là que l'individu autonome perd de son individualité pour devenir une unité de la production sociale globale d'aujourd'hui.

Le deuxième champ de force concerne un des éléments présentés précédemment, la question des savoirs, non des individus pour leur autonomie, mais sur les individus qui traversent les SIAEs (pour souvent y rester, tout en passant d'un statut à un autre, d'un lieu à un autre...) pour les cadrer, pour les gouverner. Qui sont-ils ? Quelles sont les

caractéristiques, les spécificités puisque les discours s'appuient sur la fiction de l'acteur et son unité, des individus en insertion comme leurs aptitudes qu'il faut pour les rendre utilisables sur le marché du travail mesurer, évaluer d'où le développement de logiques de traitement de données les concernant. C'est la raison du développement des statistiques, de la mesure « objective » des compétences pour les comparer et, selon le projet officiel, leur permettre de se distinguer d'autres candidats à l'emploi ordinaire. La production de savoir est très en lien avec le mode d'exercice du pouvoir. S'agit-il de contrôler ou d'autonomiser les individus qui sont accueillis en SIAE ? Si je précise quelque peu le propos ou l'hypothèse d'une politique de l'insertion qui veut contrôler plutôt qu'autonomiser, il s'agit, en continuant à m'appuyer sur l'analyse de Foucault, de contrôler les sensations plus que le corps (comme on l'a compris du capitalisme industriel où la discipline du corps était à l'ordre du jour, ou encore dans le monde social de la sécurité ou de la folie...) c'est-à-dire de la manière dont le corps doit être affecté pour penser et sentir de telle ou telle manière.

Le troisième champ de force, produit des deux premiers, renvoie à ce que Foucault appelle le processus de subjectivation et que je traduis, ici par les façons de s'affecter soi-même, les façons de se penser soi-même et qui en psychanalyse, on appellerait l'intériorisation.

[Dans le cours sur « la conduite de projet », j'ai pu mobiliser cette troisième force, à partir du travail de Didier Eribon quand il rédige *Retours sur Reims*.]

Ces trois champs construisent l'individualité, mais la façon de les mettre en mouvement, de les mobiliser va soit dans le sens du développement de l'autonomie, soit dans le sens d'une reconstruction de ce même individu en copie conforme avec le référentiel qui existe dans la loi, ici la politique d'insertion.

Comment les politiques sociales, ici d'insertion par le travail, produisent-elles l'individualité dont elle a besoin pour que l'ordre social soit maintenu, soit stable ?

Mon hypothèse est que les politiques d'insertion mobilisent les deux premiers champs de force pour agir sur le troisième. La manière de se penser, de se sentir un individu est construit par les attitudes, les logiques qui agissent dans les activités et les

comportements indiqués comme normaux, que les salariés en insertion doivent intégrer. Pour ce faire, il faut donc organiser l'activité, les relations pour que l'individu qui se pense comme une individualité, se pense à partir de ce qui est transmis par les pratiques et les conceptions qui sont véhiculés par les professionnels de l'insertion pendant le parcours d'insertion ou l'étape de celui-ci dans le cadre de telle ou telle SIAE.

Ce travail ne se fait pas contre l'individu lui-même, il se fait avec lui dans ce processus qui fait l'unanimité aujourd'hui, à savoir l'accompagnement du public, plus particulièrement l'accompagnement individualisé (qui parfois est renforcé, selon certaines dispositions de mise en oeuvre dans les collectivités locales), comme s'il fallait pouvoir entrer en lui.

C'est-à-dire, mais c'est encore au titre d'hypothèse de recherche aujourd'hui, que l'action des permanents [acteurs de l'IAE, ici] est de :

- 1. Déconstruire l'individualité que s'est construite le sujet ;*
- 2. Fragmenter la personnalité, en distinguant ce qui, antérieurement, fait unité, le biologique, le comportement social, les aptitudes personnelles et professionnelles et leurs performances ;*
- 3. Affiner cette fragmentation en subdivisant l'individu en catégorie (ou parties selon terminologie foucauldienne). Et je pense ici aux catégories construites par les politiques sociales comme TH, comme personnes en grandes difficultés sociales et professionnelles, famille monoparentale, comme chômeurs de longue durée (CLD), ou encore chômeur de très longue durée (CTLD) etc. ;*
- 4. En positionnant les individus en catégorie isolée, l'idée est de défaire les liens qui les unifiaient et en faisaient la personnalité de l'individu. Stade crucial puisqu'elle assure un éclatement ou un éparpillement des traits de l'individu (ou pièces dans le vocabulaire foucauldien) qui, liés dans notre corporalité, faisaient que l'individu se produisait comme une personnalité « personnelle » ;*
- 5. Soumettre chacun de ces traits à un processus évaluatif de type qualitatif et quantitatif : on examine la situation, on la mesure et on la note ;*
- 6. Hiérarchiser chacun des traits, produire une moyenne, corriger les écarts pour établir la distance à l'emploi, à l'activité ou à la compétence et les savoirs-êtres conformes. Se joue aussi des logiques de docilité (d'inculcation de la norme) ou encore d'amabilité vis-à-vis du monde social de l'économie.*

A partir de cette étape, le travail de reconstruction peut recommencer car il s'agit de produire l'individu « non personnel » qui correspond à la définition de la politique d'insertion

[Vous reprendrez les objectifs de l'IAE que publie la DARES dans ses différentes livraisons éditoriales pour les comparer...]

7. Il va s'agir de regrouper certains traits entre eux, afin de constituer des modèles typiques d'individu ;

8. Ces pièces qui s'assemblent vont constituer au sein des hiérarchies sociales, que le régime de vérité e la politique d'insertion énonce.

Pour finir le propos introductif, si je devais résumer le processus en jeu dans les technologies qui se déploient dans le monde social de l'IAE, c'est en quatre points qu'on pourrait identifier cette dynamique sociale :

1. Extraire de l'individu « personnel » un double de lui-même ;

2. Inciter chaque individu a substitué son double à lui-même ;

3. Gérer ce double selon les normes, non plus personnelles, mais de population à laquelle il appartient maintenant ;

4. Gouverner les individus, selon les règles et les procédures établies pour ces doublures « non personnelles »

L'objectif est de constituer une population d'individus « non personnels » homogène qui va pouvoir s'administrer selon les règles et les jeux de rapports de force perçus par ceux qui détiennent le pouvoir. Cet at de gouverner permet de définir une population qui peut être considérée comme réelle selon le régime de vérité des détenteurs du pouvoir. Il s'agit de calibrer la population selon un ensemble de règles et de procédures qui, tout en assurant l'homogénéité autorise des regroupements et des dissociations marginales, l'essentiel étant le processus d'uniformisation qui, tout en distinguant, produit de l'appartenance.

Cette fiction noire doit être contrebalancée. En effet, somme toute, ce qui se joue ou est perdu (ou encore ce qui se tente de rester nouée) est la possibilité de nouer un dialogue sur le sens et la finalité de l'intervention du « métier de l'IAE » aujourd'hui centrée exclusivement sur le

traitement des conséquences néfastes du système économique, en l'espèce un marché du travail où prévaut le chômage. Dans cette perspective, l'enjeu tient dans l'existence d'une communauté de vie au sein de laquelle les individus élaborent un « bien-être ensemble ». Les SIAEs pourraient encore s'y définir comme des espaces où se concrétise un projet collectif auquel salariés en insertion, professionnels de l'IAE, acteurs locaux et partenaires institutionnels adhèrent.

Chapitre 3 : Annexe n° 3.2. – Cadre méthodologique de l'enquête 2011/2012

Dans le département étudié, le secteur de l'IAE est composé en grande majorité d'Ateliers et de Chantiers d'Insertion (ACI). Comme souvent en France, le secteur de l'IAE se développe dans ce département dans les années 70 sous l'impulsion de l'engagement de travailleurs sociaux (professionnels et bénévoles des CHRS ou des mouvements caritatifs comme la Croix-Rouge) mais aussi de fonctionnaires territoriaux et communaux qui trouvaient avec les chantiers d'insertion, structures bénéficiant d'aides, un outil complémentaire à leur action auprès des populations dites « fragilisées ». Ce n'est que dans les années 80, que les associations intermédiaires (AI) s'implantent dans ce département, prioritairement en milieu urbain. Les entreprises d'insertion (EI), quant à elles, n'émergent que plus tardivement (autour des années 2000). De la sorte, l'histoire des SIAE est ici d'abord celle des ACI. Au plan méthodologique, sur les vingt-et-un entretiens réalisés auprès des responsables salariés des SIAE de ce département, entre octobre 2011 et septembre 2012, quinze sont utilisés car apportant des données sur le sujet étudié. Les professionnels interviewés sont réunis dans un collectif de responsables de structure qui assure pour ses membres plusieurs fonctions : appui technique, en termes de communication et représentation, à l'instar de ce qui peut se pratiquer dans d'autres territoires (Gianfaldoni, 2012). C'est au sein de ce collectif infra-départemental que nous avons pu contacter et réaliser les entretiens.

Les vingt-et-une SIAEs, comme les quinze entretiens exploités, sont implantés sur l'ensemble du territoire, réparties entre zone urbaine et rurale sur le département, tout comme elles exercent leur activité entre bassins économiques qualifiés par les acteurs comme dynamiques et en déclin.

Total : 15 *	Type			
Répartition des entretiens par type	ACI	AI	EI	Autre**
	10	2	1	2
Nombre de SIAE sur le département***	27	5	5	
Références entretiens	B-C-D-E- G-H-M-P T-R	A-F	H	K-O

Approche économiciste	M	A		K-O
Approche sociale	B-C-D-G-M			

* Les sept autres entretiens (E, F, H, P, R, T) rendent compte d'une double approche

** La catégorie « Autre » comprend un représentant syndical, membre du CDIAE et un responsable d'un collectif départemental d'ACI

*** Données DIRRECTE de la région, 2011.

L'approche a été d'interroger dans un premier temps exclusivement les responsables salariés des SIAEs sur leurs représentations de leur métier et de leurs salariés en insertion. *De facto*, sont absentes les paroles des autres types de salariés (Encadrant Technique d'Insertion (ETI), accompagnateur socio-professionnel, personnel administratif...) et des bénévoles des structures quand ils existent. Dans cette recherche empirique qualitative, l'objectif a été de comprendre les processus et les caractéristiques structurelles de la situation observée, les logiques d'action et les déterminants à l'œuvre dans les pratiques professionnelles. En ce sens, la recherche n'a pas pour finalité le dévoilement d'un sens caché d'un discours mais sa dimension typique, c'est-à-dire rattachée à sa pratique sociale. Le fait que l'ensemble des auteurs soit investi à différents niveaux dans le champ de l'IAE (chercheurs, formateurs, anciennement ou actuellement professionnels) nous a amené à tenter ici de croiser ces voix différentes pour proposer une approche collective des tensions identitaires à l'œuvre chez les responsables de SIAE face aux changements de ce monde social.

C'est un travail de relecture de ces matériaux dans le cadre de l'HDR qui a amené à développer d'autres hypothèses, comme celles relatives à la figure de l'entrepreneuriat de solidarité qui peut porter comme valeur phare le désintéressement, complété par l'exploitation des entretiens de l'enquête « Être dirigeant de SIAE », de 2021/2022.

Enquête sur les responsables de SIAE (décennie des années 2000) dans le cadre du Master MIAE					
Fonction	Type de SIAE	Ancienneté (en année)	Formation	Âge	Réf. dans l'HDR
Directrice	ACI/EA	1	Master MIAE	46	Dir_AC/EA
Directeur	GEIQ	3	Maitrise en Histoire	40	Dir_GEIQ
Directrice	ETI	1	DESS AEI	28	Dir_ETTI
Adjointe de direction	Ensemblier SIAE	8	Master RH	27	ADdD_Ensemblier
Directrice	ASFED	30	DEES	60	Dir_EI

LE MONDE SOCIAL DE L'IAE : HISTOIRE, ENJEUX IDENTITAIRES ET PERSPECTIVES CRITIQUE

Responsable	CITIVEILLE	5	Master 2 et DU en criminologie	59	Res_EI
Directeur	AI	3	DEUG Lettres	35	Dir_AI
Cheffe d'équipe	Ensemble SIAE	9	DESS en psycho	34	Cheffe_Ensemble
Cheffe de service	Service d'accompagnement dans le Handicap	4	DESS AEI	30	CSE_SERACCH
Directrice	ACI	13	DUT	43	Dir_ACI

Bernard Balzani

LE MONDE SOCIAL DE L'IAE : HISTOIRE, ENJEUX IDENTITAIRES ET PERSPECTIVES CRITIQUES

Chapitre IV : Annexe n° 4.1. - Cadre méthodologique de l'enquête par questionnaire 2017/2018

L'IAE : une histoire ancienne pour une reconnaissance toujours en construction

Depuis l'émergence d'un secteur de l'IAE dans les années mille neuf cent soixante-dix et mille neuf cent quatre-vingts et sa progressive institutionnalisation, depuis la Circulaire 44 du dix septembre mille neuf cent soixante-dix-neuf jusqu'aux récents accord-cadre entre l'Etat, Pôle emploi et les réseaux nationaux de l'IAE en deux-mille-quinze (jusqu'en deux mille dix-huit), comme plus récemment le Pacte d'ambition pour l'IAE du Conseil de l'inclusion dans l'emploi (CIE) de deux mille dix-neuf, les acteurs de l'IAE ont connu toute une série d'évolutions fortes et périodiques. Son organisation et ses outils ont évolué, intégrant les évolutions du marché du travail et les effets des évolutions sociétales, tant au plan économique que social, faisant de l'IAE un acteur important de la politique de l'emploi (au point d'être un des acteurs du Service Public de l'Emploi – SPE -). De nombreux travaux de recherche ont accompagné ces évolutions, pour les légitimer, pour questionner le positionnement de l'IAE, comme un acteur de l'intermédiation de l'emploi en France, devenant un acteur à part entière du Service Public pour l'Emploi (SPE).

En parallèle de ces évolutions, depuis le début des années 2010, se sont développés des travaux de recherche autour de la problématique de la reconnaissance des acteurs de l'IAE dans les réseaux scientifiques, avec des questionnements autour de : sont-ils reconnus ? Se reconnaissent-ils dans les évolutions actuelles (managerialisation, changement de culture, les transitions dont celle écologique, développement durable ou encore les « communs ») ? Pour illustrer, je rappelle mes travaux récents portant sur la problématique du bien-être (Colloque RIUESS, CPER Angers, 2013, Revue RECMA, 2015 ; sur la gestionnarisation de l'IAE (Journées du GESS, 2015, 2018, articles pour ouvrages collectifs, en 2018, pour des revues – 2022) ; au regard des évolutions sociétales (chapitre pour ouvrages collectifs, en 2020 et 2022). Ils sont certainement révélateurs d'une partie de ces questionnements et de leurs effets sur l'organisation, la gestion des SIAEs et sur les dynamiques relationnelles et professionnelles des acteurs de l'IAE, ici des dirigeants principalement.

Une histoire de Ressource humaine qui concerne tous les types d'acteur au sein du monde social de l'IAE

Ces évolutions, pas toujours choisies, ont des conséquences sur l'organisation, comme indiqué ci-dessus, mais aussi sur les ressources humaines. Si le profil des salariés en insertion a évolué depuis les prémices du secteur, celui des permanents a aussi fait l'objet de d'évolutions importantes, en termes de recrutement, de formation et de professionnalisation (jusqu'au récent accord-cadre national pour la formation des salariés de l'IAE (pour la période deux mille dix-huit – deux mille vingt-deux). En quelques points-clés, les éléments d'évolution qui appuient l'évolution des profils des dirigeants de SIAE, qui ont rendu intéressante l'enquête :

- Les évolutions/mutations qui transforment le secteur de l'IAE ont des **effets sur les RH et l'organisation**
- Le profil des salariés en insertion a changé, souvent des situations personnelles complexes, dans des contextes social et professionnel qui se sont détériorés ;
- Le profil des permanents a évolué sur la longue période, s'est transformé en **termes de recrutement, de formation et de professionnalisation** ;
- Ces évolutions sont à rapprocher d'évolutions sociétales importantes dans nos sociétés occidentales, en termes de **niveaux de compétences et de performance** à atteindre, dans l'Europe de Lisbonne, de **ruptures avec les formes organisationnelles antérieures** ;
- Des avancées en termes de **New Public Management**, en termes de **gestion des organisations** et en termes de **définition des métiers** de l'IAE (encadrant technique d'insertion, d'ASP...) ;
- Mais du chemin reste à faire... Y compris concernant les **dirigeants salariés**.

Si la littérature est assez conséquente sur certains types de professionnel, encadrant d'insertion, accompagnateur/trice socio-professionnel, le projet est de regarder plus précisément comment le poste du dirigeant s'est développé, finalement savoir qui sont les dirigeants salariés des SIAEs aujourd'hui, quels profils, d'où viennent-ils, avec quels types de bagages professionnels, avec quelles histoires de vie prennent-ils les « rênes » de leur structure ?

Une enquête localisée (*cf.* annexe 3.2) a montré une situation de connaissance déficitaire concernant la catégorie du dirigeant de structure, notamment sur le versant de la reconnaissance et de ce que j'ai appelé le *déni de reconnaissance* (*cf.* section 2 du chapitre 4) tant à la fois sur le poste de directeur salarié en tant que tel, alors que, souvent, la figure de dirigeant salarié est mêlée à la fonction de gouvernance et de l'administration de la forme juridique de la structure...), que des études sectorielles (EI, par exemple, et territorialisées) comme le montre

l'encadré ci-dessous.

Encadré : Etat fragmentaire de la littérature sur l'objet

- **Une littérature peu nombreuse** depuis le développement de l'IAE et ne portant pas spécifiquement sur le sujet des dirigeants de SIAE :

- 2017, Étude de l'ESSEC pour la FNEI ;

- 2012, *Départs à la retraite des effectifs permanents des SIAE et stratégies de transmission*, C. Lebourgeois et E. Braley, Observatoire National de l'ESS – CNCRES, 89 p. ;

- 2011, Projet de recherche sur les pratiques de gouvernance des EI, CNEI et ESSEC ;

- 2011, *Départs à la retraite des effectifs salariés de l'ESS et stratégies des entreprises*, E. Braley et ali, CNCRES, ARF, CDC, fondation du Crédit Coopératif ;

- Une littérature portant sur des **niveaux réduits** tels que l'un ou l'autre type de SIAE ou le niveau du territoire :

- 2008, *Les emplois cadres dans les EI*, APEC.

- 2009/2011, « Le poste de dirigeant-e de SIAE : Fonctions, activités principales et besoins », Travaux issus du groupe régional, IRIS

- 2011, « L'insertion par l'activité économique, un métier », *Les cahiers de l'IRIS*.

- Des études sur l'IAE en Champagne-Ardenne (2008), en Bretagne (2008), en Poitou-Charentes...

Focus sur l'étude de l'ESSEC :

L'ETUDE DE L'OBSERVATOIRE DE L'ESS/CNCRES (2012) DONNE LES INFORMATIONS SUIVANTES CONCERNANT LES DIRIGEANTS SALARIÉS : 51% d'homme pour 49% de femme : une quasi égalité ;

Majoritairement de niveau de formation 2 et 1 (comme l'étude de l'ESSEC de deux mille onze concernant les EI) ;

Les formations initiales sont dans les domaines de l'économie et la gestion, complétées par une formation en sciences sociales (idem pour l'étude de l'ESSEC) ;

Pour près de 55% des dirigeants en poste, ils n'étaient pas dans l'IAE avant 81% d'entre eux sont en poste depuis plus de 3 ans ;

A la question de savoir pourquoi ils dirigent une SIAE :

Pour 63% c'est l'intérêt de la structure ;

Pour 23% c'est l'intérêt de l'activité de la SIAE

Un secteur aux valeurs fortes : lutte contre les exclusions et les discriminations (pour 58%), l'Homme (pour 55%), le respect des personnes en insertion (pour 54%).

Être dirigeant de SIAE : une enquête par questionnaire

Une première vague de questionnaires a été lancée, en mars 2017, à l'attention de tous les types de SIAE de l'IAE et uniquement concernant les dirigeants salariés. L'enquête s'est poursuivie en 2018 et elle a repris au début de l'année 2022, pour compléter la population n. Il s'agit d'un

questionnaire auto-administré de 93 questions, en ligne (qui n'existe plus à la date de la rédaction de l'HDR). Les questionnaires de la dernière période ont été enregistrés lors des entretiens et par le biais de derniers contacts qui ont assuré la distribution de version papier et ont bien voulu me retourner les questionnaires renseignés (merci notamment à Anne-Laure Pizzetta pour le relai et l'intérêt manifesté à mon projet)

Cette enquête par questionnaire « Être dirigeant de SIAE » s'intéresse aux dirigeants salariés sur l'ensemble du territoire métropolitain pour l'essentiel, elle a été diffusée via les principaux réseaux professionnels du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique. Pour ce faire, on s'est appuyé sur les réseaux professionnels, signataires de l'accord-cadre national de mars deux milles quinze (allant jusqu'en deux milles dix-huit et qui a été renouvelé en deux milles dix-sept pour la période actuelle), suivants : COORACE, FNEI, Les Jardins de Cocagne, Tissons la Solidarité, Chantier *école*, FNARS (future FAS), Emmaüs France et l'UNAI). La contractualisation a eu lieu entre ces réseaux et l'Etat et *Pôle emploi*. A cette liste, j'ai ajouté deux autres réseaux : le CNLRQ et le réseau national des GEIQ.

Cet accord-cadre s'appuyait sur un premier accord, en date de deux milles onze entre l'Etat, Pôle emploi et les réseaux nationaux de l'Insertion par l'Activité Economique et s'est prolongé, entre deux milles dix-huit et deux milles vingt par un accord-cadre national pour la « formation des salariés de l'IAE » qui a réuni à cette occasion un nombre plus important de réseaux professionnels (CNLRQ, COORACE, Emmaüs, FAS, FEI, Chantier *école*, Les Jardins de cocagne, Les Resto du cœur et l'UNAI. En deux mille vingt, c'est la loi 2020-1577 du quatorze décembre, relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « TZCLD » qui structure l'ensemble des activités du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique.

Plusieurs vagues d'enquêtes par questionnaire en ligne se sont succédées entre mars et septembre deux mille dix-sept dans le but de recueillir des matériaux sur les dirigeants salariés de SIAE, leur profil, leur expériences professionnelles dans l'IAE et antérieurement, leur conception du « métier de l'IAE » et ce qu'est pour eux d'être un dirigeant dans l'IAE tout comme la manière dont leur action était perçue par les partenaires économiques et institutionnels. Les questions du questionnaire ont été élaborées au regard de l'approche d'Axel Honneth pour un certain nombre de thématique, les autres renvoyant à une démarche de sociologie des professions et de l'activité professionnelle. L'encadré ci-dessous synthétise les rubriques du questionnaire tel qu'il a été mis en ligne sur les deux périodes.

Encadré : Présentation synthétique du questionnaire en ligne « Être dirigeant dans l'IAE »

Questionnaire en ligne long de 93 questions, qui ont été réparties dans les rubriques suivantes :

1. Qui êtes-vous ?

Questions 1 à 13 : réponses préétablies à cocher, avec deux questions ouvertes

2. Concernant votre structure :

Questions 14 à 25 : réponses préétablies à cocher, avec six questions ouvertes

3. Votre activité professionnelle :

La question posée était « Depuis que vous exercez votre activité professionnelle, diriez-vous que : »

Questions 26 à 41 : réponses préétablies à cocher, sans questions ouvertes

4. La perception de votre action :

La question posée était : « Diriez-vous que, dans la manière dont vos partenaires économiques perçoivent votre action, ils : »

Questions 42 à 59 : réponses préétablies, sans questions ouvertes

5. Votre conception du métier :

La question posée était : « Si vous aviez à vous définir, diriez-vous que : »

Questions 60 à 73 : réponses préétablies, sans questions ouvertes

6. Votre ressenti :

La question posée était : « Si vous aviez à définir ce que vous ressentez par rapport au regard des autres, vous diriez que : »

Questions 74 à 80 : réponses préétablies, sans questions ouvertes

7. Adresse de contact pour entretien d'approfondissement

Question 81, ouverte

Un retour du questionnaire relativement insatisfaisant en termes de nombre au regard du nombre potentiel de dirigeant, ce d'autant que le questionnaire avait fait l'objet d'un pré-test et d'une information répétée via les réseaux du monde social de l'IAE. Malgré ces éléments de méthode et les logiques partenariales de soutien et de relance des réseaux, seulement 131 retours ont pu être enregistrés : un résultat bien insuffisant ce d'autant que les retours ne concernent pas la totalité de la géographie du monde social de l'IAE (absence relativement conséquente des entreprises d'insertion, mobilisées par une enquête propre et octroyée à l'ESSEC avec qui la fédération des entreprises d'insertion a développé depuis de nombreuses années un partenariat d'études). A ce titre, il faut noter que cette institution est dans le paysage académique l'une des seules à produire des données sur les dirigeants de SIAE et la question de l'entrepreneuriat de solidarité (mais ces études sont souvent confidentielles et du coup non accessibles). Mais d'autres réseaux sont également peu représentés dans l'enquête, y compris le partenaire avec lequel je m'étais associé car le réseau Chantier école organisait en 2017 leur congrès national à Nancy, en mars.

Ce retour insuffisant en nombre (alors que le taux de réponse est de 100% aux différentes rubriques et que près de 70% des réponses ont laissé une adresse de contact, n'a pas permis une exploitation statistique complète et l'analyse reste à conduire.

Les rubriques n° 4 et 6 ont été entièrement bâties selon la grille des relations de reconnaissance sociale d'Axel Honneth pour les réponses préétablies à cocher. Les autres y font référence, mais elles étaient proposées pour amener le répondant (que je rappelle était devant son écran, seul, à répondre). Elles ont cherché à mesurer la perception de l'action des dirigeants par les partenaires économiques et les salariés en insertion du point de vue du dirigeant. La rubrique 6 a quant à elle, cherché à appréhender leur perception du regard des autres et comment ils le recevaient

C'est un projet à reprendre si je veux pouvoir élargir les premiers résultats et analyses produits à partir des enquêtes précédentes dont celles réalisées avec Eric Creusat au début de la décennie des années deux mille dix et qui ont rendu possible les articles et chapitres d'ouvrages commis ces dernières années (Cf. Balzani *et al.*, 2015, 2018).

Ces matériaux, fragmentaires et encore insuffisamment travaillés, ont tout de même rendu possible l'émergence de deux enjeux dans la lutte pour la reconnaissance mutuelle que vivent les dirigeants des SIAEs, ces entrepreneurs de solidarité au sein de leur structures et vis-à-vis des partenaires de leur action : le *déni de reconnaissance* qui les freine dans leur action de solidarité auprès des publics accueillis dans la structure et le mépris de leur action de la part de certains groupes dont les acteurs publics avec qui ils œuvrent au quotidien, ce qui peut être paradoxal. Mais l'enquête doit se poursuivre, notamment au regard des autres catégories d'acteurs du monde social de l'Insertion par l'Activité Économique, les salariés en insertion notamment. Le travail est à conduire, il entre dans le projet de recherche à venir.

Chapitre IV : Annexe n° 4.2. – Le questionnaire de l'enquête « Être dirigeant de SIAE »

Le questionnaire est placé dans un répertoire spécifique de l'application B'UL qui réunit les textes du tome annexe et un exemplaire papier est joint à la version papier de l'HDR (tome II)

Qui êtes-vous ?

Vous êtes :

une femme

un homme

Quel âge avez-vous ?

Quel est le niveau de votre dernier diplôme obtenu ?

CAP/BEP

licence

Bac

maîtrise, CAFERUIS

BTS,DUT

master, CAFDES

diplôme du travail social (Educ Spé, ASS, EJE...)

doctorat

Quel est l'intitulé de votre emploi ?

dirigeant

gérant

directeur

autre

responsable

Si 'autre', précisez :

Depuis combien d'années exercez-vous cet emploi

sur ce poste ?

dans différents postes ?

dans le même organisme ?

Dans le secteur de l'IAE ?

Combien de dirigeants vous ont précédé sur ce poste ?

Bernard Balzani

LE MONDE SOCIAL DE L'IAE : HISTOIRE, ENJEUX IDENTITAIRES ET PERSPECTIVES CRITIQUES

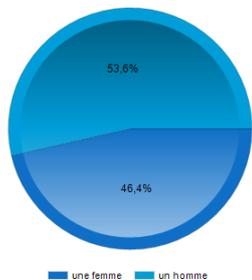
Chapitre IV : Annexe n° 4.3. – Rapport des tris à plat de l'enquête « Être dirigeant de SIAE »

Être dirigeant dans l'IAE
1 / 16

Echantillon total
Nombre d'observations : 154

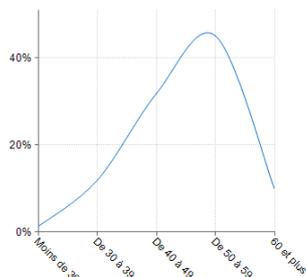
1. Vous êtes :

Taux de réponse : 99,4%



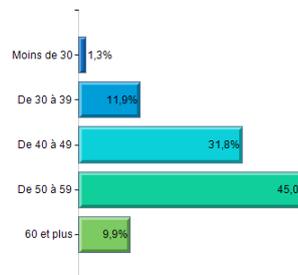
2. Quel âge avez-vous ?

Taux de réponse : 98,1%
Moyenne = 49,83 Médiane = 50,00 Ecart-type = 8,91
Min = 27 Max = 78



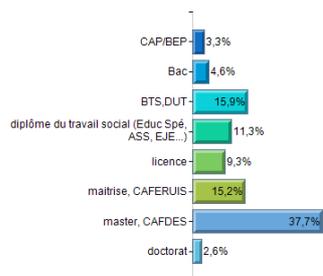
3. Mise en classe de la variable âge (même amplitude, 5 classes)

Taux de réponse : 98,1%



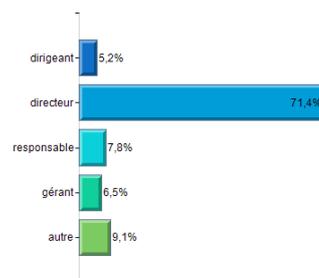
4. Quel est le niveau de votre dernier diplôme obtenu ?

Taux de réponse : 98,1%



5. Quel est l'intitulé de votre emploi ?

Taux de réponse : 100,0%



Depuis combien d'années exercez-vous cet

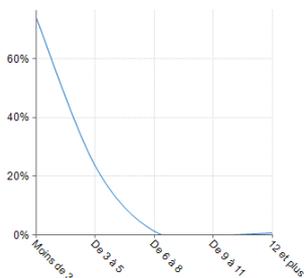
	Moyenne	Ecart-type
poste	21,34	161,49
différents postes	26,37	181,29
même orga	22,29	168,61
secteur IAE	23,08	168,17

Être dirigeant dans l'IAE
3 / 16

Echantillon total
Nombre d'observations : 154

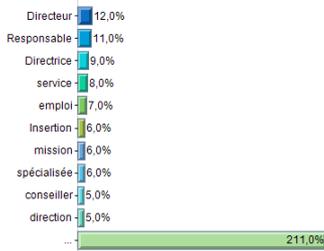
11. Combien de dirigeants vous ont précédé sur ce poste ?

Taux de réponse : 98,7%
Moyenne = 1,72 Médiane = 1,00 Ecart-type = 1,79
Min = 0 Max = 13



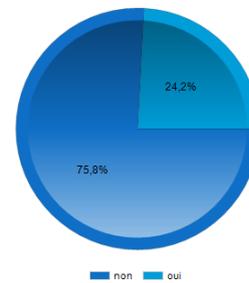
12. Quel emploi occupiez-vous avant de travailler dans le secteur de l'IAE ?

Taux de réponse : 64,9%



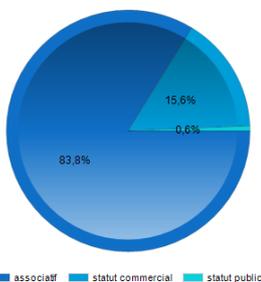
13. Avez-vous suivi une formation spécifique pour occuper votre emploi ?

Taux de réponse : 96,8%



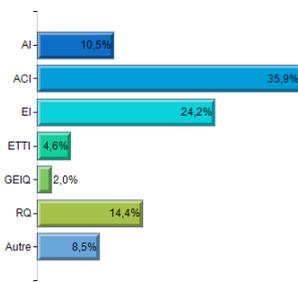
15. Quel est son statut juridique ?

Taux de réponse : 100,0%



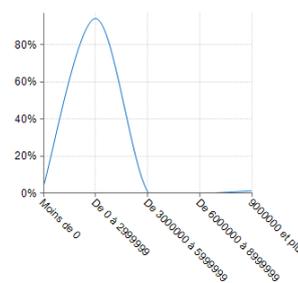
16. Quel est le type ?

Taux de réponse : 99,4%



18. Quelle est la date de création de votre structure ?

Taux de réponse : 99,4%
Moyenne = 233214,40 Médiane = 1997,00
Ecart-type = 1674484,00
Min = -2010 Max = 17091993

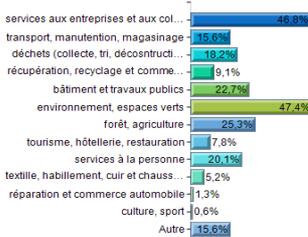


Être dirigeant dans l'IAE
4 / 16

Echantillon total
Nombre d'observations : 154

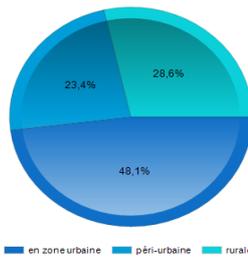
19. Quelle(s) est (sont) la principale activité (les principales activités) ?

Taux de réponse : 100,0%



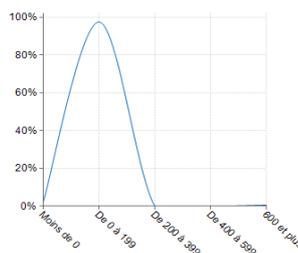
21. Etes-vous installé :

Taux de réponse : 100,0%



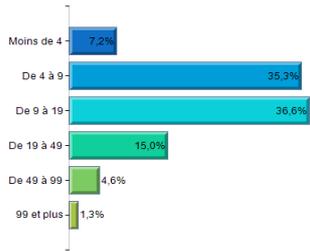
22. De combien de salariés permanents (vous y compris) est composée votre structure ?

Taux de réponse : 99,4%
Moyenne = 21,15 Médiane = 10,00 Ecart-type = 85,44
Min = -15 Max = 1050



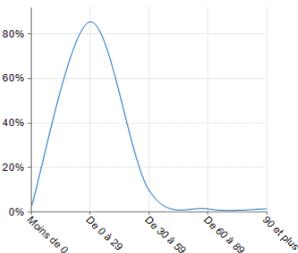
23. Mise en classe de la variable nbre perman (limites : 4; 9; 19; 49; 99)

Taux de réponse : 99,4%



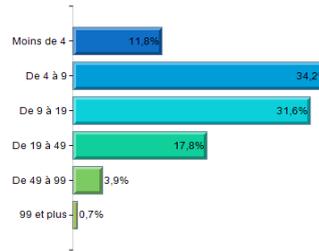
24. En ETP, de combien de salariés permanents (vous y compris) est composée votre structure ?

Taux de réponse : 98,7%
Moyenne = 14,53 Médiane = 9,00 Ecart-type = 17,55
Min = -15 Max = 126



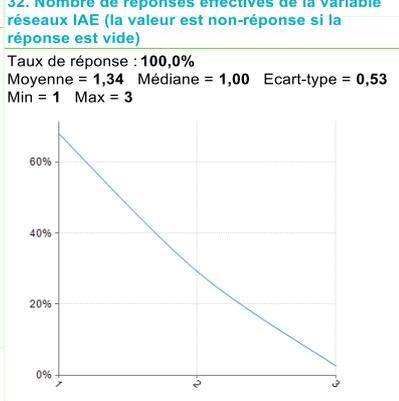
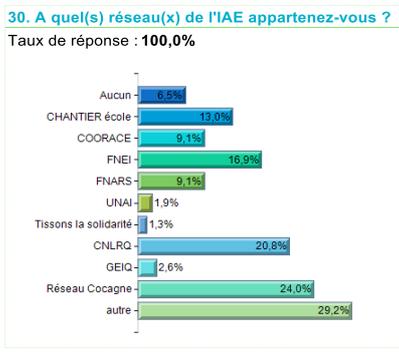
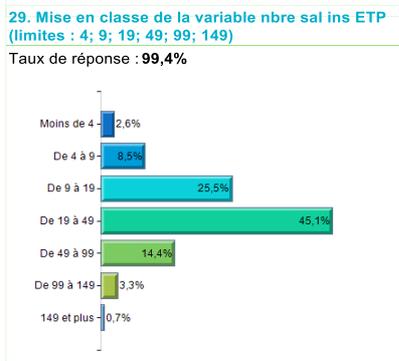
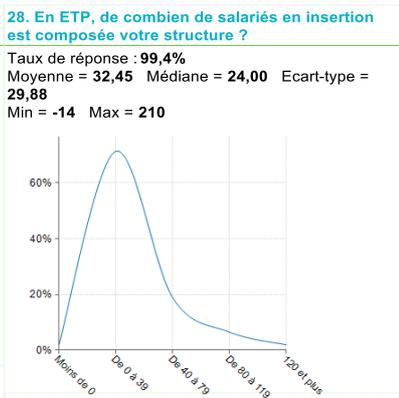
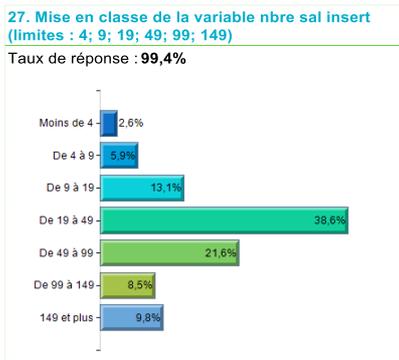
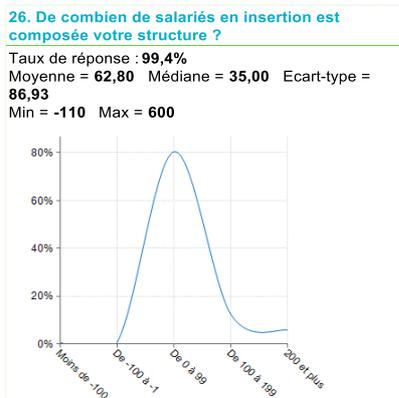
25. Mise en classe de la variable nbre perman ETP (limites : 4; 9; 19; 49; 99)

Taux de réponse : 98,7%



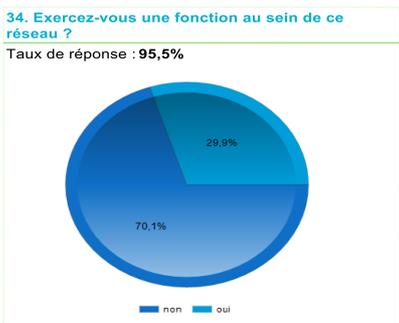
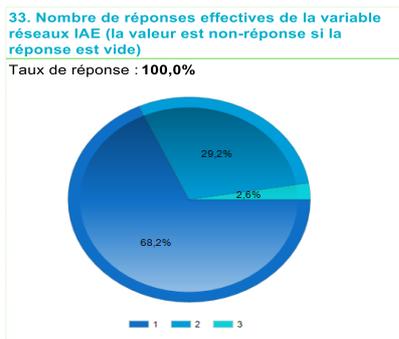
Être dirigeant dans l'IAE
5 / 16

Echantillon total
Nombre d'observations : 154



Être dirigeant dans l'IAE
6 / 16

Echantillon total
Nombre d'observations : 154



Être dirigeant dans l'IAE

7 / 16

Echantillon total
Nombre d'observations : 154

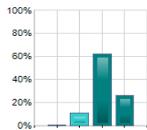
Depuis que vous exercez votre activité

	Moyenne	Ecart-type
compét pointues	3,22	0,75
rendre compte	3,20	0,73
que votre expertise est reconnue	3,14	0,61
travail	3,14	0,62
que votre métier a changé	2,95	0,78
indépendance	2,41	0,93

Valorisation des échelons : de 1 (Pas d'accord du tout) à 4 (Tout à fait d'accord)

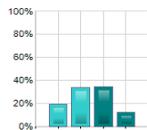
vous ne pouvez plus travailler de manière indépendante

Taux de réponse : 99,4%



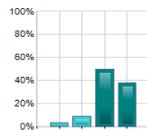
on vous demande de vous devez rendre de compétences de plus en plus compte de plus pointues votre activité

Taux de réponse : 99,4%

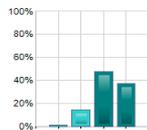


vous demandez de plus en plus en plus compte de plus pointues votre activité

Taux de réponse : 99,4%

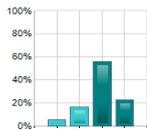


Taux de réponse : 100,0%



vous métier a changé

Taux de réponse : 98,1%



vous expertise est reconnue

Taux de réponse : 98,7%



Légendes : Modalités dans leur ordre d'apparition

Pas d'accord du tout ; Plutôt pas d'accord ; Plutôt d'accord ; Tout à fait d'accord

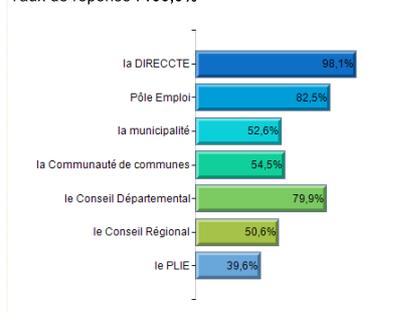
Être dirigeant dans l'IAE

8 / 16

Echantillon total
Nombre d'observations : 154

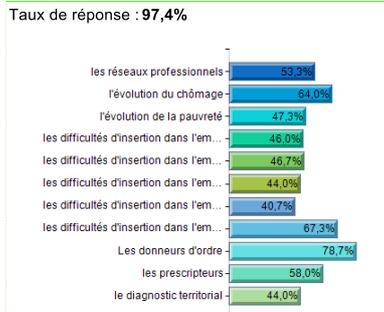
42. Aujourd'hui, qui influence le plus votre action ?

Taux de réponse : 100,0%



43. Aujourd'hui, qui impacte le plus le développement économique de votre structure ?

Taux de réponse : 97,4%



LE MONDE SOCIAL DE L'IAE : HISTOIRE, ENJEUX IDENTITAIRES ET PERSPECTIVES CRITIQUE

Être dirigeant dans l'IAE
9 / 16

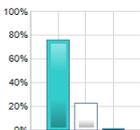
Echantillon total
Nombre d'observations : 154

Depuis que vous exercez vos activités pr

	Moyenne	Ecart-type
gestion commerciale	2,00	0,59
manag sal- insert	1,97	0,62
rel part éco	1,97	0,48
rép appels d'offre	1,97	0,81
rel inst pub	1,95	0,53
gestion financière	1,79	0,57
GRH	1,54	0,53
gestion administrative	1,25	0,47

Valorisation des échelons : de 1 (trop de temps) à 3 (très peu de temps)

gestion administrative
Taux de réponse : 99,4%



gestion commerciale
Taux de réponse : 100,0%



gestion des ressources humaines
Taux de réponse : 100,0%



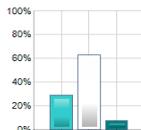
management des salariés en insertion
Taux de réponse : 100,0%



réponses aux appels d'offre
Taux de réponse : 98,1%



gestion financière
Taux de réponse : 100,0%



relations avec les partenaires économiques
Taux de réponse : 99,4%



relations avec les institutions publiques
Taux de réponse : 100,0%



Légendes : Modalités dans leur ordre d'apparition
trop de temps ; suffisamment de temps ; très peu de temps

Être dirigeant dans l'IAE
10 / 16

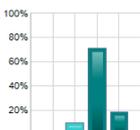
Echantillon total
Nombre d'observations : 154

percep action

	Moyenne	Ecart-type
PE adhérent projet	3,08	0,55
PE action adaptée prob	2,96	0,54
PE comprennent pas action	1,99	0,72
PE action décalage	1,90	0,70
PE action honorable	1,86	0,64
PE action inutile	1,70	0,79

Valorisation des échelons : de 1 (Pas d'accord du tout) à 4 (Tout à fait d'accord)

adhèrent à votre projet
Taux de réponse : 100,0%



ne comprennent pas votre action
Taux de réponse : 98,7%



trouvent votre action inutile
Taux de réponse : 98,7%



trouvent votre action adaptée aux problèmes sociaux rencontrés
Taux de réponse : 98,7%



trouvent votre action honorable mais inefficace
Taux de réponse : 98,7%



trouvent votre action en décalage par rapport aux valeurs du monde professionnel
Taux de réponse : 98,7%



Légendes : Modalités dans leur ordre d'apparition
Pas d'accord du tout ; Plutôt pas d'accord ; Plutôt d'accord ; Tout à fait d'accord

Être dirigeant dans l'IAE
11 / 16

Echantillon total
Nombre d'observations : 154

percept acteur public

	Moyenne	Ecart-type
AP adhèr projet	3,36	0,62
AP action/probl	2,96	0,82
AP action honorable	1,61	0,65
AP action décalage	1,59	0,64
AP compr action	1,55	0,74
AP action inutile	1,51	0,75

Valorisation des échelons : de 1 (Pas d'accord du tout) à 4 (Tout à fait d'accord)

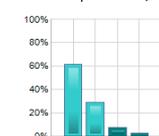
adhèrent à votre projet
Taux de réponse : 100,0%



ne comprennent pas votre action
Taux de réponse : 98,7%



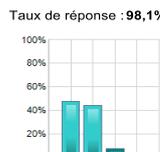
trouvent votre action inutile
Taux de réponse : 98,7%



trouvent votre action adaptée aux problèmes sociaux rencontrés
Taux de réponse : 98,1%



trouvent votre action honorable mais inefficace
Taux de réponse : 98,1%



trouvent votre action en décalage par rapport aux valeurs du monde professionnel
Taux de réponse : 97,4%



Légendes : Modalités dans leur ordre d'apparition

Pas d'accord du tout ; Plutôt pas d'accord ; Plutôt d'accord ; Tout à fait d'accord

Être dirigeant dans l'IAE
12 / 16

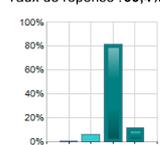
Echantillon total
Nombre d'observations : 154

perception sal_ ins

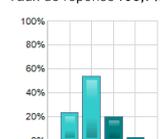
	Moyenne	Ecart-type
SI adhèrent projet	3,05	0,45
SI action adaptée	2,92	0,59
SI comprennent action	2,01	0,74
SI action honorable	1,90	0,67
SI action décalage	1,74	0,59
SI trouvent inutile	1,68	0,62

Valorisation des échelons : de 1 (Pas d'accord du tout) à 4 (Tout à fait d'accord)

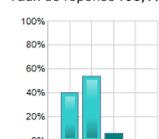
adhèrent à votre projet
Taux de réponse : 99,4%



ne comprennent pas votre action
Taux de réponse : 98,7%



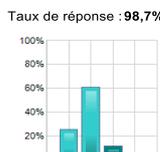
trouvent votre action inutile
Taux de réponse : 98,1%



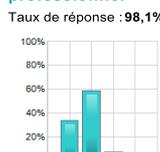
trouvent votre action adaptée aux problèmes sociaux rencontrés
Taux de réponse : 98,7%



trouvent votre action honorable mais inefficace
Taux de réponse : 98,7%



trouvent votre action en décalage par rapport aux valeurs du monde professionnel
Taux de réponse : 98,1%



Légendes : Modalités dans leur ordre d'apparition

Pas d'accord du tout ; Plutôt pas d'accord ; Plutôt d'accord ; Tout à fait d'accord

LE MONDE SOCIAL DE L'IAE : HISTOIRE, ENJEUX IDENTITAIRES ET PERSPECTIVES CRITIQUE

Être dirigeant dans l'IAE
13 / 16

Echantillon total
Nombre d'observations : 154

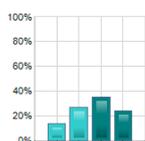
Si vous aviez à vous définir, diriez-vous

	Moyenne	Ecart-type
vous entrep solid	3,45	0,63
vous manager	3,36	0,61
vous engagé	3,16	0,71
vous entrepreneur	3,06	0,79
vous militant	2,69	0,99
vous éduc pop	2,30	0,91
vous utopiste	2,07	1,08

Valorisation des échelons : de 1 (Pas du tout) à 4 (Tout à fait)

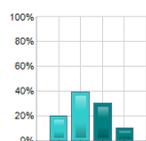
vous êtes un militant associatif

Taux de réponse : 98,1%



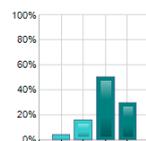
un militant de l'éducation populaire

Taux de réponse : 96,8%



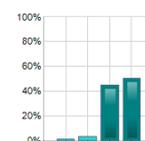
un entrepreneur

Taux de réponse : 95,5%



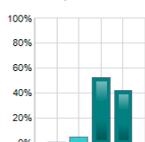
un entrepreneur de solidarité

Taux de réponse : 97,4%



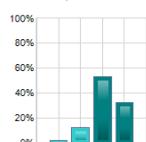
un manager

Taux de réponse : 96,8%



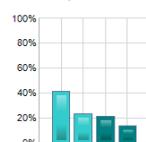
un engagé humaniste

Taux de réponse : 96,1%



un utopiste

Taux de réponse : 96,1%



Légendes : Modalités dans leur ordre d'apparition
Pas du tout ; Plutôt non ; Plutôt oui ; Tout à fait

Être dirigeant dans l'IAE
14 / 16

Echantillon total
Nombre d'observations : 154

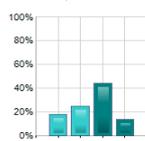
Si vous aviez à choisir votre successeur

	Moyenne	Ecart-type
Succ entp solid	3,52	0,58
Succ manager	3,44	0,65
Succ entrepreneur	3,13	0,76
Succ engagé huma	3,04	0,68
Succ militant	2,53	0,94
Succ éduc pop	2,32	0,89
Succ utopiste	1,98	0,99

Valorisation des échelons : de 1 (Pas du tout) à 4 (Tout à fait)

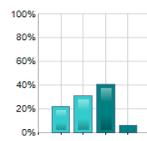
un militant associatif

Taux de réponse : 94,8%



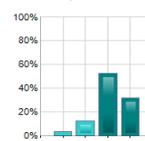
un militant de l'éducation populaire

Taux de réponse : 92,2%



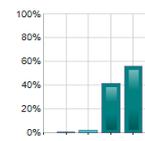
un entrepreneur

Taux de réponse : 93,5%



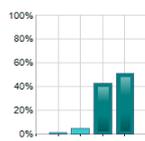
un entrepreneur de solidarité

Taux de réponse : 96,8%



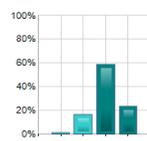
un manager

Taux de réponse : 96,8%



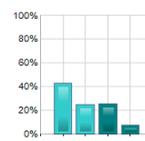
un engagé humaniste

Taux de réponse : 94,2%



un utopiste

Taux de réponse : 94,8%



Légendes : Modalités dans leur ordre d'apparition
Pas du tout ; Plutôt non ; Plutôt oui ; Tout à fait

Être dirigeant dans l'IAE
15 / 16

Echantillon total
Nombre d'observations : 154

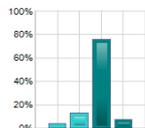
Si vous aviez à définir ce que vous

	Moyenne	Ecart-type
appobation	2,90	0,66
reconnaissance	2,87	0,59
incompréhension	2,00	0,88
colère	1,59	0,69
gêne	1,43	0,61
mépris	1,39	0,59
honte	1,28	0,48

Valorisation des échelons : de 1 (Pas d'accord du tout) à 4 (Tout à fait d'accord)

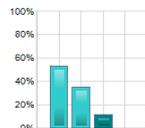
vous en concevez de la reconnaissance

Taux de réponse : 96,8%



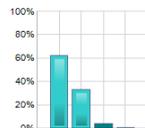
vous en concevez de la colère

Taux de réponse : 95,5%

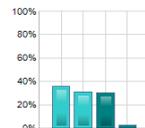


vous en concevez de l'incompréhension

Taux de réponse : 94,8%

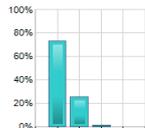


Taux de réponse : 96,1%



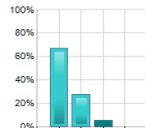
vous en concevez de la honte

Taux de réponse : 96,1%



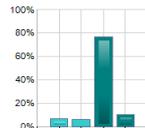
vous en concevez du mépris

Taux de réponse : 96,1%



vous en concevez de l'approbation

Taux de réponse : 94,8%



Légendes : Modalités dans leur ordre d'apparition

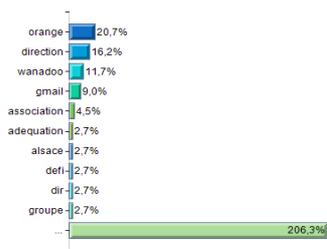
Pas d'accord du tout ; Plutôt pas d'accord ; Plutôt d'accord ; Tout à fait d'accord

Être dirigeant dans l'IAE
16 / 16

Echantillon total
Nombre d'observations : 154

91. Adresse mail où vous envoyer les résultats de l'enquête

Taux de réponse : 72,1%



Chapitre IV : Annexe n° 4.4. - Grille d'entretien de l'enquête « Être dirigeant de SIAE » 2021/2022

Contexte de l'enquête par interview « Être dirigeant de SIAE » (2021/2022) :

L'ambition de l'étude qualitative, à laquelle sont conviés les dirigeants de SIAE, tente de présenter la réalité ou non de la figure d'*entrepreneur de solidarité*. L'objectif est de définir cette réalité, c'est-à-dire celle d'une profession en construction, autour ou non de la figure singulière de *l'entrepreneur de solidarité*, qui articule ce qui est finalement la tension historique et centrale de l'IAE, l'articulation problématique entre le social et l'économique.

Les dirigeants de SIAE interrogés sont issus de la base de données constituée grâce à l'étude quantitative.

L'étude qualitative va se déployer en **3 temps** :

- Une **série d'entretien d'approfondissement, entre 10 et 15** (4^e trimestre 2021 et début d'année 2022) ;
- Des biographies de vie de « figures dirigeantes de l'IAE » (pionniers et fondateurs, ainsi qu'actuels – dans le premier semestre 2022 et hors de l'HDR) ;
- Des monographies de réseaux de l'IAE et de SIAE (hors de l'HDR).

Le tableau ci-dessous présente les dirigeants interrogés :

Les objectifs de l'enquête qualitative :

- Pour chaque individu, des déterminants sociaux (culturels – dont l'origine - et scolaires) et des trajectoires de vie qui construisent l'arrivée dans le monde de l'IAE.
- Des valeurs et des circonstances construisent l'entrée dans l'IAE.

Ces deux objectifs déterminent une expérience pour la prise de poste dans l'IAE. Qu'est-ce qu'il a acquis en termes de compétences et quelles incidences en termes de pratiques et

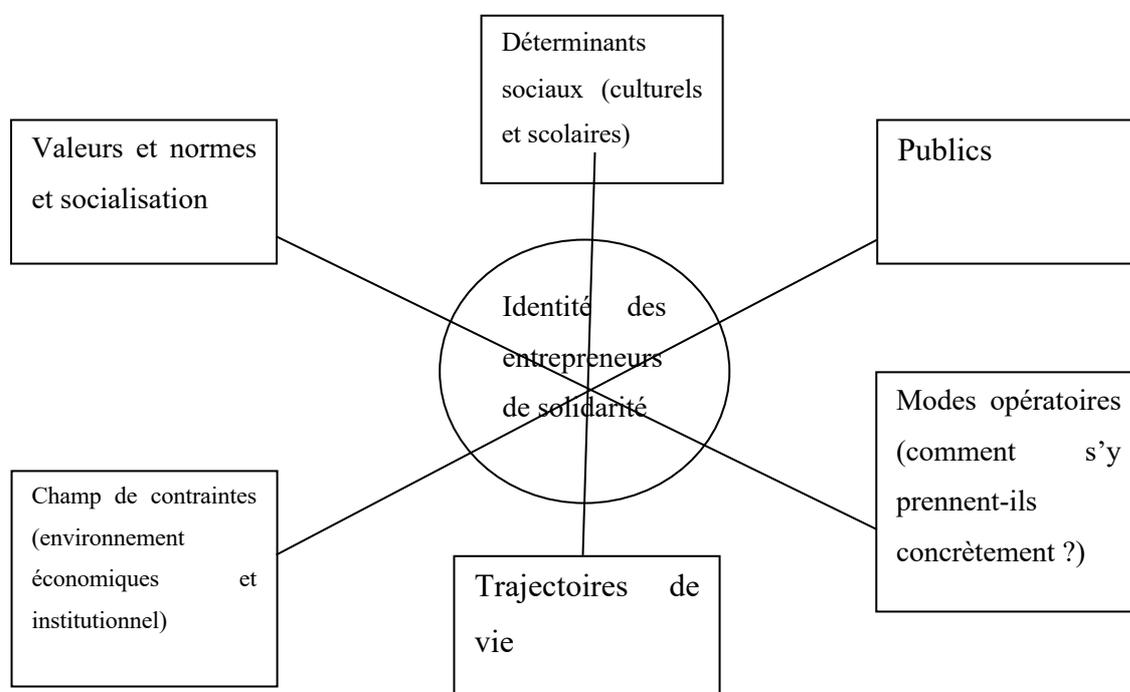
d'orientation stratégiques ? Quelles marges de manœuvre définit-il ? (au sens de modes d'actions) ?

L'activité professionnelle du dirigeant de SIAE est aussi une question de perception, de sentiment et de représentation, l'entretien a pour objectif de comprendre comment le dirigeant perçoit son action et qui et comment l'extérieur, ce qu'Axel Honneth désigne sous le terme de l'Autre, a un impact sur celle-ci, tout comme de mesurer ce que ce « regard » a fait évoluer chez le dirigeant de SIAE en termes de contenus de son action au sein du monde social de l'IAE.

La question de la perception de son action est aussi un enjeu de leur reconnaissance, en s'intéressant à la dimension du ressenti du dirigeant sur la manière dont il perçoit le regard des plusieurs types de partenaires (économiques, publics et des publics accueillis).

Il s'agit, en partant des réponses de l'étude quantitative et plus particulièrement des réponses au questionnaire des interviewés d'approfondir la réflexion du dirigeant de SIAE en termes d'entrepreneur de solidarité.

QUI EST-IL ?



Enquête « Dirigeant de SIAE » : entretiens de la phase II (2021/2022)						
Fonction	Type de SIAE	Réseau	Ancienneté (en année)	Formation	Âge	Réf. dans l'HDR
Directeur	Groupement d'Économie Solidaire	COORACE FOL	26	CAFDES	59	Dir_Ent_1
Directeur	AI	COORACE	20	Licence (DEFA)	61	Dir_Ent_2
Responsable	EI	COORACE	1, 5	Master 2 Science Po	44	Res_Ent_3
Directeur	GESEM	FNEI IAE Grand Est	25	CAFDES	51	Dir_Ent_4
Directeur	ACI	Chantier <i>école</i>	22	BTS	50	Dir_Ent_5
Directeur	ACI	Chantier <i>école</i> Cocagne	5	Master MIAE	34	Dir_Ent_6
Directrice	ACI	Chantier <i>école</i>	11	Master 2 MIAE	37	Dir_Ent_7
Directrice	ACI	COORACE Chantier <i>école</i>	1,5	Master en droit	50	Dir_Ent_8
Directrice	ACI	FAS Tissons la solidarité	11 mois	Diplôme d'Ingénieur en agronomie	??	Dir_Ent_9
Coordinatrice	ACI	Aucun	5 mois	BTS	41	Res_Ent_10

Bernard Balzani

LE MONDE SOCIAL DE L'IAE : HISTOIRE, ENJEUX IDENTITAIRES ET PERSPECTIVES CRITIQUES

Chapitre IV : Annexe n° 4.5. - Canevas d'élaboration des monographies de SIAE

Comme introduit dans le paragraphe de présentation du plan du mémoire (voir chapitre introductif), j'ai mené un travail d'analyse des productions monographiques que les étudiants du diplôme que je pilote sur trois périodes significatives au regard du projet d'HDR (sur une totalité de documents produit par les étudiants pendant plus de vingt ans dans le cadre des enseignements. La grille qui présente le projet de travail pour les étudiants permet d'appréhender l'intérêt des matériaux disponible concernant l'histoire, les valeurs, l'organisation et la gestion des SIAEs qui ont accueilli en stage toutes ces générations d'étudiants sur le diplôme. A la remarque souvent formulée de l'intérêt d'un tel archivage, le travail présenté dans l'HDR peut venir témoigner de l'intérêt. Certaines SIAEs ont sur la longue durée assurer un accompagnement des étudiants à de très nombreuses reprises, qu'il serait également envisageable de produire une histoire de telle ou telle SIAE, tout comme celle de certains réseaux, partenaires privilégiés du Master.

Près de cinquante SIAEs ont accueilli toutes les générations d'étudiants et d'auditeurs du diplôme dans ces diverses version depuis sa création en mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit, certaines à de très nombreuses reprises sur la période du recensement. Les lieux d'accueil correspondent aux quatre formes sociales d'exercice des activités primaire et associées étudiées dans le chapitre II du mémoire (auxquels s'ajoutent des ESAT, GEIQ, RQ ou des ART ou encore des « ensembliers » et des organismes comme *Pôle emploi*) et couvre la totalité de la zone de recrutement du diplôme : principalement le territoire de l'ex. région Lorraine, élargi à l'actuelle région Grand Est et au-delà durant la période où le diplôme pouvait recruter sur l'ensemble du territoire national (avant l'évolution administrative qui a annulé la sélection à l'entrée du Master 2^{ème} année. Dans la liste, figure également des SIAEs du Grand-Duché du Luxembourg et d'Allemagne.



MASTER MANAGEMENT DES ORGANISMES D'INSERTION

Unité d'Enseignement n° 901 « Initiation à la recherche »	Épreuve dite de la « Monographie de la structure »
--	--

Dans le cadre de l'évaluation de l'UE 901 « Initiation à la recherche », un travail de monographie de votre structure de stage est demandé. **C'est-à-dire étudier un phénomène restreint (au sens d'organisation concrète) pour reconstituer les relations entre les éléments appartenant à une même structure.**

C'est un exercice écrit de 30 à 35 pages maximums, il a pour objectifs généraux :

- de permettre à l'étudiant de comprendre le lieu de son stage ;
- de saisir les enjeux, les tensions qui le traversent ;
- de rendre compte par écrit.

Le terrain de stage est à la fois espace de l'action, système d'acteurs, de relations et jeux de partenariat, qu'il est utile d'**observer** et d'**analyser**.

Ces dimensions du terrain de stage doivent permettre de **comprendre** la structure comme une construction sociale, c'est-à-dire :

- une forme institutionnelle (démocratie associative, assemblée et règles) et son évolution (ou projets de développement) ;

LE MONDE SOCIAL DE L'IAE : HISTOIRE, ENJEUX IDENTITAIRES ET PERSPECTIVES CRITIQUE

- un ensemble de normes (juridiques et sociologiques) et de règles concernant l'organisation et son fonctionnement (administratives, sociologiques et juridiques) ;
- une variété de pratiques professionnelles (modèles, innovations pédagogiques, limites) ;
- au service ou à partir des activités mises en place et les projets tout au long de son histoire,
- avec des ressources (humaines et financières principalement) et au regard des contraintes (contexte socio-économique, politiques publiques d'insertion) qu'elle rencontre.

Toute organisation repose sur un ensemble de 4 fonctions (culturelle, sociale, politique et technico-économique) :

	Définitions	Objets
Fonction culturelle	Production ou mise en œuvre implicite ou explicite de valeurs	Système des valeurs et des normes dans l'organisation
Fonction sociale	Régulation des relations interpersonnelles	Processus d'intériorisation des valeurs et de l'institutionnalisation des normes
Fonction politique	Formation et poursuite des objectifs	La fonction est assurée par le « champ des forces » dont la combinaison produit des normes et des orientations
Fonction technico-économique	Assurer l'adaptation permanente du système aux contraintes naturelles et à celles de l'environnement	Organisation interne Gestion des ressources Différenciation et coordination des tâches Production de savoirs et de savoir-faire

Le travail de monographie demandé doit intégrer les indications suivantes :

	Compétences	Contenus possibles	Remarques
Etat civil de la structure	Présenter Synthétiser	Histoire, contexte socio-économique, fondateurs, année de fondation, type de structure, statut juridique, secteur économique, ...	En 2 à 3 pages maximums, comme si vous aviez une intervention de 10 minutes à faire
Les missions de la structure	Décrire Synthétiser	Objectifs et présentations de la finalité de la structure,	Depuis l'origine, au moins depuis 1998

Les publics de la structure	Décrire Analyser	Définition administrative, problématique, approche statistique des publics accueillis, approches par la structure, les statuts salariaux des publics en insertion, la sortie de la structure,	Depuis 1998, si possible, à chaque fois ou depuis l'origine
L'organisation de la structure	Comprendre Analyser	Organisation matérielle, organisation institutionnelle, système d'emploi (statut, rémunération, CC, accord d'entreprise, ...), le dialogue social, la qualité des emplois ...	Dans l'idéal, depuis la création, sinon c'est la date de 1998 qui sert de référence
Les conceptions au cœur de la structure	Comprendre Analyser	Solidarité, lutte contre les exclusions, intégration, l'économique, le social, ...	Repérer les évolutions et les tensions depuis la création
Les outils de l'action des permanents	Comprendre Analyser	Les démarches qualité, les outils d'accompagnement, les réseaux, la formation des salariés en insertion...	Il ne s'agit pas simplement lister mais de les présenter, de les questionner
En guise de conclusion	Synthétiser	Des éléments de perspectives, les projets de développement	Joindre en annexe les projets, si possible

Table des matières

UNE HDR APPUYEE PAR LA RECHERCHE EMPIRIQUE EN SOCIOLOGIE	7
Note de l'Avant-propos	11
CHAPITRE INTRODUCTIF	13
Problématique générale du mémoire	16
Une problématique ancrée dans des approches multiples et complémentaires	24
L'apport de théorie des <i>mondes sociaux</i> d'Anselm Strauss	24
Une socio-histoire d'un monde social singulier à écrire	29
Présentation du plan du mémoire	34
Notes du chapitre introductif	40
CHAPITRE I. UN MONDE SOCIAL ENTRE SOLIDARITE AUPRES DES PLUS DEMUNIS ET MOBILISATION DE CEUX-CI COMME MAIN-D'ŒUVRE TRES ELOIGNEE DE L'EMPLOI	45
Section 1. Solidarité et intervention auprès des populations les plus démunies	47
1.1. Le pauvre au cœur de la foi chrétienne	49
1.1.1. L'éthos de la pauvreté comme fondement de la foi chrétienne	49
1.1.2. Changement radical de la pensée chrétienne avec l'introduction de la notion de paupérisme	50
1.1.3. Et si être pauvre était la figure du nouvel ordre social ?	51
1.1.3.1. L'assistance aux pauvres se réforme	52
1.1.3.2. Se dessine une nouvelle politique sociale	53
1.2. La pauvreté : la question sociale avec l'émergence de l'économie sociale	54
1.2.1. Être pauvre : une menace pour l'ordre économique	55
1.2.2. Le paupérisme face à l'essor économique ; un paradoxe qui perdure	56
1.2.3. Pauvreté et misère sociale au « pays » du capitalisme	58
Section 2. Mobilisation et encadrement de la main-d'œuvre très éloignée du marché du travail dans une position de précarité importante	60
1.3. Envisager une filiation historique	60
1.3.1. Héritière d'une tradition ancienne du placement des individus sur le marché du travail	61

1.3.1.1. Premières tentatives de mise en place d'un bureau de placement aux XVIIème et XVIIIème siècles	61
1.3.1.2. La conception du placement des travailleurs se modifie avec la Révolution française	63
1.3.2. Conceptions et enjeux de l'activité de placement des travailleurs	66
1.3.2.1. Domination d'une conception libérale du placement des travailleurs	67
1.3.2.2. Le principe de l'équilibre du marché contre l'organisation du travail	69
1.4. Une pratique soutenue de placement des populations	71
1.4.1. Intensification de l'activité de placement de la main-d'œuvre pendant le siècle de l'industrialisation et tout au long du XXème siècle	72
1.4.2. De l'activité de placement contraint à la logique de l'agencement du travail temporaire	74
1.4.2.1. Le travail intérimaire : un espace social qui se structure dans la seconde moitié du XXème siècle en s'appuyant sur l'essor industriel et l'intervention accrue des pouvoirs publics	75
1.4.2.2. Enjeux de place dans un système en recomposition	76
1.5. Envisager de dépasser la figure historique du « pauvre »	79
Notes du chapitre I	86
CHAPITRE II. FRONTIERES ET ACTIVITE PRIMAIRE DU MONDE SOCIAL DE L'IAE	95
Section I. Un monde social qui reste « diversifié » voire « éclaté »	100
2.1. En amont des dispositifs centraux du monde social de l'IAE, des activités en appui à certaines structures du travail social	105
2.2. Au cœur du monde social de l'IAE : l'idée de tremplin vers l'emploi grâce au statut salarial	107
2.2.1. L'Entreprise d'Insertion : une forme sociale orientée vers la production de biens et de services qui revendique d'être un acteur économique ordinaire	107
2.2.2. L'Atelier et Chantier d'insertion (ACI) : forme sociale phare d'un nouveau segment au sein du monde social de l'IAE portant sur des activités d'utilité sociale	111
2.2.3. L'Association Intermédiaire (AI) : forme sociale historique du prêt de main-d'œuvre dans l'IAE	113
2.2.4. L'Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) participe au processus de retour vers l'emploi par le vecteur du prêt de main-d'œuvre exclusif aux entreprises	116
2.3. Vers l'emploi ordinaire au travers de dispositifs agissant dans une logique d'appui à une demande de flexibilité de l'entreprise	118
Section II. Une activité primaire qui s'organise autour de l'idée de « parcours d'insertion »	126

2.4. La logique de « parcours d'insertion » : un jeu de rationalisation de situations sociales « floues » et chaotiques	127
2.5. Malgré une remise en cause de l'idée de « sas » vers l'emploi, la méthodologie de l'activation perdue pour le monde social de l'IAE	135
Section 3. Un monde social en construction : des prémices à la loi Aubry	142
2.6. Une première tentative de situer la « naissance » des activités <i>primaires</i> et <i>associées</i>	142
2.7. Émergence d'une activité primaire dans le monde social de l'IAE	146
2.7.1. Les premières expérimentations se construisent en marge du droit	147
2.7.1.1. En appui sur la circulaire 44 du 10 septembre 1979	147
L'expérience des CAVA	148
L'expérience des Clubs et centres de prévention spécialisée	150
2.7.1.2. Une circulaire qui structure un ensemble d'expérimentations, toujours en marge du droit	150
2.7.2. La mise en place d'un programme expérimental qui témoigne d'un encadrement par le droit que l'on peut qualifier comme hésitant	151
2.7.2.1. Deux textes réglementaires pour appuyer les initiatives des professionnels	152
2.7.2.2. Un encadrement par le droit hésitant du fait des changements politiques	154
2.8. Une loi d'orientation et de prévention relative à la lutte contre les exclusions qui élargit l'activité <i>primaire</i> et transforme le monde social de l'IAE	157
2.8.1. Une activité <i>primaire</i> qui trouve [enfin] une définition administrative	158
2.8.2. Des formes d'action qui s'appuient sur trois principes d'organisation généraux	160
Conclusion : Un monde social en tension : entre utopie et activité <i>primaire</i>	166
Un monde social qui a une histoire courte	166
Une histoire qui propose une utopie... qui fonctionne comme une fiction nécessaire	168
Notes du chapitre II	170
CHAPITRE III. LES TECHNOLOGIES DU MONDE SOCIAL DE L'IAE : VERS UNE MANAGERIALISATION DE L'ACTION DES SIAES	175
Section I. Le développement des outils de gestion dans le monde social de l'IAE : un révélateur de la prégnance du fait gestionnaire sur le fait social	180
3.1. L'IAE comme espace social d'expérimentation du <i>New Public Management</i>	181

3.2. L'IAE : révélateur d'une tension entre social et économique dans laquelle d'autres catégories d'acteurs interviennent	183
3.3. Le développement d'une pensée « gestionnaire » dans le monde social de l'IAE	187
Section II. Outils de gestion et production de l'exclusion dans le monde social de l'IAE	195
3.4. Des outils et des dispositifs au service de la gestion de la « main-d'œuvre »	196
3.5. Insertion des salariés « éloignés de l'emploi » : du « laboratoire » d'innovation à la marginalisation d'une partie du salariat	198
3.5.1. Les SIAEs ne « résistent » pas à l'expérience pratique de l'insertion	199
3.5.2. Des salariés en marge du salariat ?	200
3.5.3. Des salariés fragmentés, aux facultés émancipatrices mutilées et sans identité de classe	201
Section III. Des outils de gestion : une mise en tension pour les responsables de SIAE	205
3.6. Des tensions qui révèlent chez les responsables de SIAE une fragilisation du projet	206
3.7. De l'impuissance des responsables face aux enjeux que traverse l'IAE	209
3.8. Des jeux de domination au cœur de l'action des SIAEs qui ont des effets aliénants sur les individus	213
Réflexions complémentaires pour une conclusion... provisoire	216
Notes du chapitre III	218
CHAPITRE IV. LUTTE POUR LA RECONNAISSANCE SOCIALE ET RECHERCHE IDENTITAIRE SINGULIERE DANS LE MONDE SOCIAL DE L'IAE : LA FIGURE DE L'ENTREPRENEUR DE SOLIDARITE	221
Section I. L'entrepreneur de solidarité : nouvelle figure du dirigeant de SIAE ?	222
4.1. De quelques considérations théoriques à propos de l'approche d'Howard Becker	223
4.2. Ceux qui créent les normes	225
4.3. Ceux qui font appliquer les normes	232
Section II. Le dirigeant de SIAE : une figure de l'entrepreneur de solidarité qui n'a pas fait encore suffisamment l'objet de travaux de recherche	236

4.4. « Être dirigeant de SIAE » : un questionnaire en ligne pour connaître la figure du dirigeant salarié	238
4.4.1. Contexte de l'enquête « Être dirigeant de SIAE »	238
4.4.2. Explicitation des modes de traitement choisis et enjeux méthodologiques	241
4.4.3. Un questionnaire n'est pas suffisant !	244
4.5. Qui sont les dirigeants salariés de SIAE	246
4.5.1. Un groupe identifié	247
4.5.2. Un déni de reconnaissance qui ne se confirme pas mais une relation à Autrui contrastée	250
4.5.3. L'entrepreneur de solidarité : identité plurielle	254
4.6. La figure de l'entrepreneur de solidarité : moyen de lutte pour la reconnaissance ?	258
4.6.1. La lutte pour la reconnaissance : une expérience de mésestime sociale pour les « entrepreneurs de solidarité »	260
4.6.2. Mépris et <i>déni de reconnaissance</i> : des entrepreneurs de solidarité contrarié ?	261
4.6.3. Entrepreneurs de solidarité et sentiment d'injustice : une théorie de la reconnaissance est-elle possible ?	267
Conclusion : Le travail de reconnaissance est-il un enjeu majeur pour le monde social de l'IAE	270
Notes du chapitre IV	273
CHAPITRE CONCLUSIF - PERSPECTIVES CRITIQUES POUR UN PROGRAMME DE RECHERCHE SUR LES ACTIVITES D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE	277
Section I. Un ordre social salarial négocié au détriment de l'autonomie des salariés dont ceux en insertion	278
1.1. Reconnaissance et identité des dirigeants de SIAE : un engagement qui reste au niveau d'un monde du travail non émancipateur	281
1.2. Émanciper le travail, se libérer du travail ou s'émanciper du travail : est-ce suffisant ?	284
1.3. Le privilège du précaire ?	289
Section II. Mise en perspective de ces premiers éléments pour un possible projet de recherche	290
2.1. Une question d'émancipation de la croyance dans la valeur centrale du travail pour la construction de l'identité	290
2.2. Un cadre d'action pour articuler travail hétéronome et travail autonome	292

2.3. Développer les sphères de production autonomes	293
BIBLIOGRAPHIE	297
INDEX NOMINE DES AUTEURS	313
TABLEAUX, ENCADRES ET SCHEMAS	319
ABREVIATIONS ET SIGLES	321
ANNEXES	327
Chapitre introductif : Annexe n° 1 - Un état partiel de la production scientifique dans quelques revues de sociologie du travail de langue française	329
Chapitre introductif : Annexe n° 2 - Etat de la recherche doctorale	337
Chapitre 1 : Annexe n° 1.1. - Un nouvel ordre social en construction...	341
Chapitre 1 : Annexe n° 1.2. - Un renversement relatif des valeurs	345
Chapitre 3 : Annexe n°3.1. - Une fiction au service de l'analyse	347
Chapitre 3 : Annexe n° 3.2. - Cadre méthodologique de l'enquête 2011/2012	353
Chapitre IV : Annexe n° 4.1. - Cadre méthodologique de l'enquête par questionnaire 2017/2018357	
Chapitre IV : Annexe n° 4.2. - Le questionnaire de l'enquête « Être dirigeant de SIAE »	363
Chapitre IV : Annexe n° 4.3. - Rapport des tris à plat de l'enquête « Être dirigeant de SIAE »	365
Chapitre IV : Annexe n° 4.4. - Grille d'entretien de l'enquête « Être dirigeant de SIAE » 2021/2022	373
Chapitre IV : Annexe n° 4.5. - Canevas d'élaboration des monographies de SIAE	377
TABLE DES MATIERES	381